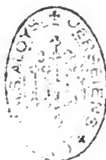



BIB. COLL.
PICTAV. S.J.





PROMENADES

DANS

NAMUR.

Extrait des Annales de la Société Archéologique de Namur.

PROMENADES

DANS

NAMUR.

Extrait des Annales de la Société Archéologique de Namur.

TIRÉ A 300 EXEMPLAIRES.

DÉPOSÉ.

PROMENADES

DANS

NAMUR

PAR JULES BORGNET,

ARCHIVISTE DE L'ÉTAT.

TOME PREMIER.



NAMUR.

TYPOGRAPHIE DE A. WESMAEL-LEGROS.

1851—1859.

A

FÉLIX ÉLOIN,

INGÉNIEUR.

L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique : les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration; mais elles ne touchent pas de cette manière.

AUG. THIERRY.

Au dire de Paquot, le P. de Marne travaillait à une histoire de la principauté de Liége, quand s'apercevant, un beau jour, que les matériaux qu'il avait rassemblés dans ce but suffisaient pour écrire l'histoire du comté de Namur, « il donna celle-ci afin de pressentir le goût du public, en atten- » dant qu'il fût en état de faire paroître l'autre [1] ».

L'histoire de Namur eut deux éditions; celle de Liége resta à l'état de projet.

C'est un peu ce qui m'arrive aujourd'hui.

Lorsque je commençai, il y a déjà plusieurs années, mes recherches sur Namur, mon but n'était nullement de composer ces *Promenades*. Toutes mes pensées étaient tournées vers un ouvrage dans lequel je me proposais d'examiner les institutions, les mœurs et les usages des Namurois au XV[e] siècle. A peine engagé dans cette étude, je fus frappé de voir combien peu de renseignements nos annalistes nous ont laissés sur la topographie, les antiquités et les monuments de notre vieille cité. En attendant que je fusse assez instruit pour pouvoir aborder le sujet difficile que j'avais en vue, je résolus de composer, en manière d'essai, une topographie de Namur. Mais que dire d'une ville qui a perdu tous ses monuments anciens? Mes efforts ne pouvaient évidemment aboutir qu'à une nomenclature des plus arides et qui, partant, ne serait guères goûtée du public auquel elle était tout spécialement destinée. J'abandonnai donc mon premier projet, et ce fut alors

1 *Vie de de Marne* (p. xxvi), en tête de l'édition de l'Histoire du comté de Namur publiée par Paquot

que je conçus le plan de l'ouvrage dont je termine aujourd'hui la première partie, ouvrage dans lequel je me suis attaché à grouper autour de nos monuments encore debout ou démolis, les faits les plus intéressants de l'histoire de la ville de Namur. « Mon plan est bien simple, me disais-je en commençant. Après avoir rapporté les origines fabuleuses et les véritables commencements de Namur, j'examinerai le château, puis je m'occuperai de la ville. D'abord, ses enceintes successives, c'est-à-dire son histoire militaire. Ensuite, parcourant ses rues, je raconterai les événements dont elles ont été le théâtre, je signalerai les édifices qui rappellent quelque souvenir, je décrirai les monuments civils et religieux et je parviendrai peut-être à intéresser le lecteur en lui donnant des détails sur les institutions, encore bien peu connues, qui s'y rattachent. »

Oui, certes, rien de plus simple au premier abord, rien de plus conforme à mes propres goûts, rien de plus favorable, si je ne me trompe, au but que je me suis proposé. Mais hélas, j'avais compté sans mon hôte! S'il est presque toujours impossible de remonter à l'origine de nos vieux monuments; par contre, l'abondance des renseignements fournis par nos archives à partir du XIVe siècle, devient parfois un véritable embarras pour l'auteur. Dans le principe, je ne savais trop si je trouverais matière à un volume; ce volume est terminé et me voilà parvenu seulement à la moitié, au tiers peut-être de ma tâche.

Décidément, je crains bien qu'il y ait, sous le rapport du but final de nos études, similitude complète entre de Marne et moi: en d'autres termes, que je ne termine jamais l'œuvre à laquelle je comptais consacrer uniquement tous mes loisirs.

Je viens d'exposer le plan que je me suis tracé en commençant. Je n'en ai point dévié, quelle que fût parfois l'aridité du sujet.

Cette manière d'écrire l'histoire locale offre le grand avantage de faire passer sous les yeux du lecteur des tableaux plus variés. Mais elle présente aussi un assez grand inconvénient : c'est que l'ordre chronologique est sans cesse interverti. Entre cet avantage et cet inconvénient, qui seront bien plus visibles encore dans la seconde partie de ces Promenades, je n'ai pas hésité un seul instant : le manque d'ordre chronologique devant disparaître, du moins en partie, par le secours de la table détaillée qui terminera l'ouvrage.

Je prie le lecteur de vouloir bien être de mon avis.

Quoiqu'il en soit, ce premier volume de Promenades n'est autre chose que la collection des « tirés à part » des notices que la Commission de la Société Archéologique de Namur a bien voulu admettre dans les *Annales*

de cette Société. La 1re *Promenade* a paru dans le tome II, à la fin de 1851; la 18e et dernière, dans le tome VI, au commencement de la présente année 1859.

On voit que je ne me suis pas trop hâté, et que si je continue de ce train, comme c'est bien probable, il est bon que le lecteur ne désire pas trop impatiemment le tome second.

Le laps de temps assez considérable écoulé pendant la composition de ce volume sera la meilleure réponse à certaines observations qu'on sera parfaitement en droit de me faire. En effet, il est parfois arrivé qu'un événement, un point quelconque qui me semblait obscur, alors que je travaillais aux premières *Promenades*, s'est trouvé éclairci par de nouvelles recherches. Lorsque le cas s'est présenté, je suis revenu sans façon sur ce que j'avais dit d'abord. C'est ainsi, pour citer un exemple, que j'ai raconté, à deux reprises, les grands siéges de Namur : je n'avais pas en 1852, les matériaux dont je me suis servi ces deux dernières années.

Ce sont là des défauts inhérents à la lenteur avec laquelle ce livre a été écrit. Il en est d'autres d'une nature toute différente. Traitant un sujet presque entièrement neuf, j'ai dû me tromper plus d'une fois. J'avais d'abord songé à signaler à la fin de ce volume, celles de ces fautes qui me sont déjà connues; toute réflexion faite, je crois que la rectification sera mieux placée, et surtout plus complète, à la fin de l'ouvrage même. C'est bien ce que je compte faire, s'il m'est donné de le terminer.

Je vous présente donc, mes chers compatriotes, mon œuvre avec tous ses défauts. Si vous la lisez, plus d'une fois vous direz : que de pages sur quelques vieux pans de murailles! Vous le direz, et si n'aurez que trop raison. Mais est-ce donc ma faute si nos devanciers ont *mis jus* (ainsi s'exprimaient-ils dans leur énergique langage) tous ces monuments qui donnaient jadis à notre ville un aspect si pittoresque [1]? Est-ce ma faute, si nos contemporains, obéissant aux mêmes idées d'embellissement qui, de tous temps, ont tourmenté leurs pères, veulent effacer jusqu'à la dernière trace de l'antique Namur? Au lieu de m'appesantir sur ces « quelques » vieux pans de murailles, » il m'eût été bien plus agréable de m'occuper d'une ville comme Bruges, Gand, Tournai, Liége et tant d'autres. Le labeur n'eût pas été plus rude, et peut-être aurais-je obtenu plus beau guerdon. Mais quoi! je suis né aux bords de notre chère Meuse, dans cette bonne ville qui a eu toutes mes pensées, et, Namurois, j'ai préféré rappeler le passé de Namur. Aurai-je fait au moins chose utile? Oui, si j'en crois aux paroles d'un de nos écrivains les plus éminents : « Ah ! qui

1 On peut en juger notamment par le fac simile du plan de Georges Bruin inséré à la page 108 de ce volume.

» n'aime point son clocher, dit-il, n'aimera jamais sa patrie. Et si chacun » de nous, mû par cet amour sincère et pur, ajoutait à l'intérêt qu'il » prend au présent, l'étude locale du passé; si chacun de nous, dans son » hameau, son village, sa ville, recherchait la trace et vénérait la mé- » moire de ceux que la pratique du bien a honorés, que la culture des » lettres a humanisés, la poésie inspirés, la science éclairés, la religion » sanctifiés, est-ce que l'homme et le citoyen ne gagneraient pas égale- » ment à ce genre de patriotisme de paroisse [1] ? »

Mais, je le sais, j'ai été bien long. Ce que je pensais resserrer en un volume, je serai obligé de le dire en deux, peut-être en trois. Trois volumes sur Namur! Rome ou Athènes n'en demanderaient pas davantage. Je le sais trop, vous dis-je. Mais, Rome ou Athènes ne vous ont pas donné le jour, ô mes chers compatriotes. Si ces villes ont produit des hommes bien autrement illustres que Juppin, Faudacq et Dewez; si elles ont élevé des monuments bien autrement remarquables que S[t] Loup et S[t] Aubain, encore une fois, nos pères n'y ont pas vécu, n'y ont pas pensé, n'y ont pas travaillé. Mon œuvre n'est point d'ailleurs chose scientifique (à Dieu ne plaise que j'aie jamais cette prétention!). C'est un souvenir pieux accordé à notre mère commune. J'ai voulu tout simplement, au moyen de quelques jalons encore existant, reconstruire un passé que j'aime, et j'ai atteint ce but en partie. Qui oserait assurer que dans cinquante ans ce travail sera encore possible? Ne voyez donc dans ce livre qu'une espèce de dictionnaire où vous pourrez, à l'occasion, trouver un renseignement utile ou intéressant; et, en faveur de l'intention, en présence surtout des peines que je me suis données (vous ne saurez jamais ce qu'il m'en a coûté), passez avec bienveillance sur les défauts que vous rencontrerez et que je ne reconnais que trop moi-même.

[1] S. Van de Weyer. *Simon Stevin* 3e édit. p. 23

Namur, 15 mars 1859.

PROMENADES

DANS LA VILLE DE NAMUR.

INTRODUCTION.

> Dans ces provinces nous avons nos bandes noires. Ce sont des gens qui n'assassinent point, mais ils détruisent tout.... C'est pitié de voir quand une terre tombe dans les mains de ces gens-là ; elle se perd, disparaît. Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'abîme. *P.-L. Courier.*

Hélas ! oui, ami lecteur, tout s'en va, tout s'abîme et, du train dont vont les choses, d'ici à peu d'années notre antique cité, qui offre déjà un aspect si moderne, ne conservera plus aucun vestige des monuments qui la décoraient jadis.

Si nous voulons, en nous aidant des derniers et presque imperceptibles jalons qui restent encore, reconstruire au moins en idée notre vieux Namur, hâtons-nous, car la chose presse : la bande noire est là qui nous menace de son badigeonnage et de son marteau; dans quelques jours il sera trop tard peut-être, car le *positivisme* moderne ne nous présente contre cette nouvelle invasion des barbares aucune espèce de sauvegarde.

1

C'est ce qui m'engage à vous offrir dès aujourd'hui le résultat de mes recherches.

Et tout d'abord si j'intitule ce travail *Promenades*, veuillez croire que ce n'est point là un vain titre. Non, il vous faudra me suivre, car je ne prétends pas vous faire de l'histoire au coin du feu. Après avoir raconté l'origine de Namur et ses agrandissements successifs, je veux vous conduire de rue en rue; je veux vous faire toucher du doigt, pour ainsi dire, les monuments qui s'y trouvent, ou plutôt, grâce à la rage des embellissements qui a toujours tourmenté nos compatriotes, vous indiquer du moins la place où ils s'élevaient autrefois; je veux enfin, et vous le voudrez avec moi, vous rappeler tous les souvenirs qui se rattachent à chacun de ces monuments.

Telles seront nos promenades, ami lecteur. Puissiez-vous les avoir pour agréables et excuser les fautes de l'auteur.

PREMIÈRE PROMENADE,

LES ORIGINES FABULEUSES DE NAMUR.

On retrouve dans l'histoire primitive de nos villes..., de nombreux exemples de ces aberrations d'un patriotisme qui s'étudie à donner à l'objet de ses affections l'antiquité la plus reculée. *A. Borgnet.*

Ego in tanta antiquitate nihil definio, satis habens scripta et ficta ab aliis recensere et lectori judicium suum relinquere. *Gramaye.*

Avant de décrire les agrandissements successifs de Namur, je crois indispensable, ami lecteur, de vous entretenir de son origine; mais, fidèle à mon titre, ce sera sur les lieux mêmes que nous examinerons toutes les hypothèses hasardées à ce sujet.

Voyez!... Les nuages, qui depuis si longtemps voilaient notre horizon, se sont enfin dissipés au souffle du printemps; les restes de la dernière pluie, amassés dans le creux des feuilles, s'écoulent lentement sur le sol en gouttes argentées; les montagnes ont revêtu partout leur manteau verdoyant; de légères vapeurs, s'élevant du sein des eaux, viennent tempérer les rayons du soleil et semblent éloigner les divers plans du

paysage qui bientôt se déroulera tout entier devant nous.... Ami lecteur, voulez-vous me suivre? Partons.

Sortons, s'il vous plaît, par cette porte de *Bordial* ou de *Bordeaux* appelée de nos jours la porte de *Bordeleau*, ou, si vous l'aimez mieux, la porte de *Lean* comme l'indique si plaisamment certain plan de Namur [1]. Suivons le premier ravin qui se présente à notre gauche. Apercevez-vous ces jardins comme perdus dans le flanc de la montagne, espèce d'oasis au milieu des glacis déserts qui l'entourent? C'est la *Foliette*, joli diminutif de *folie* qui signifie, comme vous le savez, une petite maison de plaisance. On en trouve de fréquentes mentions à partir du XIVe siècle : j'en citerai quelques unes, car il s'agit ici de rectifier un nom. En 1354, Gerard Legrain, chanoine de St Denis à Liége, que notre comte Guillaume I appelle son « boin ami, » possédait « une maison et jardin ale Foliette en » descendant de Champiauz dehors le chastial de Namur [2].» Par son testament daté de 1494, Jehan le Ghay, chanoine de St Pierre, laissa la jouissance pendant deux ans, à sa servante Jennon, d'une maison située également à la Foliette; par le même acte, il chargeait ce bien du payement « d'ung lit tous sus » estoffez, de deux vaches, de sa robe de *tannet* et aussy des » meubles » qu'il léguait » pour Dieu et en aulmosne à sa povre » fille Maryon [3].» Enfin, en 1498, la collégiale de St Pierre donna en « léalle accense » à Jehan Huet demeurant à la Foliette « une maison, tenure, jardin et pourprise que ladite

[1] *Plan publié par A. Tessaro.* Je suppose que le lithographe voulait écrire *l'eau* et que ce n'est point là une allusion à certain propriétaire du voisinage ; néanmoins il est bon de relever l'erreur, car si cela continue, dans quelque cinquante ans on ne s'y reconnaîtra plus.

[2] *Chartrier de Namur*, aux archives du Royaume. — *Inventaire de Godefroy*, M. 35. à la société archéol. de Namur.

[3] *Chartrier de St Pierre*, aux archives de l'État à Namur.

» église avoit et tenoit nommée le haulte Foliette séant en » Bordeau delez Namur, joindant du costé vers Sambre au » chemin dudit Namur [1] ». Or, comme cette propriété était voisine des vignobles possédés par les collégiales de Notre-Dame et de S[t] Pierre de Namur et par le chapitre de S[t] Denis à Liége [2], on peut admettre, avec assez de vraisemblance, que nos bons chanoines s'y rendirent plus d'une fois pour se livrer, sous les arbres du verger, à quelque grave discussion théologique, ou pour savourer le petit vin des côtes de Buley et de Champeau. Eh bien! de ce mot qui signifie quelque chose, on a fait dans ces derniers temps un mot qui ne dit rien du tout : on appelle ce terrain *le bien de la fillette* et c'est de ce nom que l'ont aussi baptisé les auteurs du plan dont je vous parlais tantôt.

Tout en causant de la Foliette nous voici parvenus au-dessus de *Champeau*, nom que portait autrefois cette montagne alors que les vignobles du souverain et des chapitres cités plus haut en couvraient le plateau et le versant oriental. La montée a été roide, je l'avoue; mais, en revanche, quel magnifique panorama se déroule à nos yeux. Tranquillement assise dans la vallée comme notre bonne ville natale se présente bien d'ici! Comme son vaisseau de S[t] Aubain paraît grandir, comme ses modestes clochers se découpent agréablement sur les montagnes voisines! Dans le fond de ce tableau mélangé de rochers, de champs, de bois et de prairies, nous avons : à gauche, Berlacomines, Hastedon et l'aride *tienne aux Paukis* [3];

[1] *Chartrier de S[t] Pierre*, aux archives de l'État à Namur.

[2] *Chartrier de S[t] Pierre*, acte de 1391. — *Inventaire de Godefroy*, actes de 1348, 1354, 1355 et 1362, M. 33. 36. 37 et 50.

[3] C'est ainsi du moins qu'on l'appelait dans mon enfance; aujourd'hui, nos petits messieurs, qui font fi du bon vieux langage de leurs pères, le nomment la *montagne au buis;* nous voilà bien.

en face, les forts ruinés et la route de Louvain qui semble gravir péniblement la colline; à droite, les hauteurs de Bouges s'élevant au-dessus du massif de verdure formé par les tilleuls du *baty* de S[t] Nicolas. Enfin, à nos pieds coule la Sambre qui, après s'être montrée un instant, va mêler ses eaux tranquilles à celles de la Meuse.

Maintenant que nous avons suivi des yeux le cours de la Sambre, faisons quelques pas, traversons le plateau et plaçons-nous au dessus de la Plante, sur l'ancienne côte de *Buley;* ici l'horizon s'élargit et nous pouvons suivre longtemps des yeux le cours de cette belle Meuse qu'a si bien chantée notre poëte wallon, Grandgagnage [1]. La voyez-vous, couverte d'îles verdoyantes, déboucher au midi, arroser tour à tour les prés de Dave, d'Amée et de Jambes, baigner la base de la charmante promenade de S[t] Nicolas et des rochers des Grands-Malades, se perdre enfin derrière la Tête du Pré et nous laisser deviner son cours sinueux à l'aide des grandes et belles lignes tracées, dans un lointain bleuâtre, par les rochers de Lives, de Marche-les-Dames et les hauteurs de Namêche.

En deçà de la Meuse, à droite, s'étendent en amphithéâtre les jolis jardins de la Plante qui se confondent avec les collines boisées, derniers restes de l'antique forêt de Marlagne. Sur ce terrain couvert de décombres et qui forme une espèce de tache au milieu de la verdure qui l'entoure, s'élevaient naguères les tilleuls de la Plante, majestueuse promenade que tous les projets des Le-Nôtre namurois ne nous rendront jamais, je vous l'assure [2].

[1] Voy. le *Chant de la patrie*, p. 38 des *Wallonnades* publiées par l'auteur d'Alfred Nicolas, en 1845.

[2] La dénomination de *la Plante* n'est pas aussi moderne qu'on le croit communément; je trouve déjà ce nom mentionné dans un acte de 1381. *Cart. de S[t] Aubain*, fol. 74, aux arch. du Royaume. Au dire de nos vieillards, les tilleuls du *baty* de la Plante provenaient des promenades

De l'autre côté de la Meuse, nous voyons la plaine de Jambes [1] avec ses blanches maisons éparses et ses proprets cotillages au milieu desquels se dressait, il y a quelque quarante ans encore, ce curieux dolmen que certain propriétaire, ayant nom *Gerard-Honnay*, détruisit un beau jour pour réparer les murs de sa grange. Un rideau de collines termine cette plaine; là se trouvent les châteaux de Loyers et de Bossimé, les villages d'Erpent et d'Andoy [2], l'antique monastère de Geronsart à demi caché dans un vallon tranquille [3], enfin les majestueux rochers et la sombre forêt de Dave [4].

Dites-moi, ami lecteur, n'avons-nous pas droit, nous autres Wallons, d'être fiers de notre beau pays? Puisse Dieu permettre que nous ne le quittions jamais; puisse-t-il lui laisser continuer longtemps encore sa vie tranquille et indépendante; puisse-t-il enfin nous accorder, dans nos vieux jours, de gravir une dernière fois ces grands rochers de la Meuse, et, joignant nos voix tremblottantes, répéter avec le chantre namurois :

Elle est à nous la Meuse, ô ma vieille patrie!
Elle est à nous, elle est à nous.

Elle est à nous; car sur son urne antique
Du peuple belge on lit le nom si grand
Elle est à nous; car le Lion Belgique
Boit à longs traits son flot indépendant :

qui couvraient les remparts de la ville avant la démolition des fortifications opérée sous Joseph II. Il est bon de noter ici que la destruction de la promenade de la Plante a été décidée dans la séance du conseil communal du 4 novembre 1850, et que les arbres ont été abattus l'année suivante.

1 Appelée *Jameda* au XII[e] siècle. Galliot, v. 323.

2 Anciennement *Anduwaing;* on y extrayait de la derle en 1328.

3 Geronsart, ou Geroldi sartus, d'abord prieuré de chanoines de S[t] Augustin fondé par Alberon I, évêque de Liége.

4 Dave, anciennement *Daules*.

Elle est à nous; car les os de nos pères
Gisent en paix le long de ses coteaux :
Elle est à nous; car au lait de nos mères
Nous avons tous mêlé ses pures eaux [1].
. . . .

Mais, je m'aperçois, ami lecteur, qu'avec toutes ces rêveries, nous n'atteignons pas le but de notre promenade. Continuons donc notre route, s'il vous plaît. Nous laissons à gauche la lunette du centre construite à peu près sur l'emplacement de l'ancien hermitage de S[t] Georges dont il n'existe plus aucune trace. A ma connaissance la première mention de cet édifice se trouve dans une charte de 1214 où la chapelle de S[t] Georges est déjà qualifiée de *vetus capella* [2]. Il existe aussi un diplôme du 20 mars 1347, par lequel Guillaume I dote l'autel nouvellement érigé dans cette chapelle en l'honneur des S[t] Georges, Jean-Baptiste et Jacques [3].

[1] *Wallonnades* citées.

[2] Charte insérée dans le recueil de GALLIOT, V. 382. — Le même acte mentionne également l'hermitage de S[t] Martin qui a donné son nom au quai de la porte de la Plante. Il se trouvait à côté d'un bâtiment occupé de nos jours par l'atelier d'un maréchal ferrant. Un petit bas-relief représentant S[t] Martin est enchâssé dans le mur de cet atelier; on y lit, à la partie inférieure :

SANTE . MARTINE
ORA . PRO . NOBIS . 1649.

Près de ce bas-relief, se trouve une petite chapelle avec J.-C. en croix; sur le socle qui supporte le crucifix est gravée l'inscription suivante que je reproduis textuellement :

IEAN ROVSEL NATIE D'ARRAS MRE SERMENTE DES
OVVRAGES DE MASSONERIES DE SA MA[TE] AV PAIS
ET CONTE DE NA[R] ET LOVISSE SOVVET SON
ESPEVSE M'ONT EAIT ICI DRESSER . 1637.

Enfin, une petite pierre, placée au-dessus de cette chapelle, porte :

VOVS QVI PASSEZ
PRIEZ
POVR LES TRESPASSEZ.

[3] *Chartrier de S[t] Pierre.*

Passons maintenant au plus vite la ligne des forts détachés, car sans cela je me laisserais encore aller à quelque réminiscence du vieux temps.

Nous traversons un petit plateau, un peu moins élevé que celui que nous venons de quitter ; le chemin nous conduit sur une légère éminence par un passage taillé dans le roc et que nos vieillards appellent *li poate di pire*. C'est qu'en cet endroit se trouvait encore à la fin du siècle dernier la porte par laquelle on débouchait des derniers retranchements, c'est-à-dire des *Vieux-Murs*. Au sortir de ce passage nous avons en face de nous la Marlagne, et dans le lointain nous apercevons, à droite la Sambre avec ses prairies et ses jolis coteaux, à gauche la Meuse aux rivages plus grandioses et plus pittoresques.

Depuis quelques années la partie de la forêt qui joignait aux *Vieux-Murs* a été complétement défrichée ; quelques habitations entourées de berceaux et de jardins s'y sont élevées et la localité a pris les noms de *Repos du chasseur*, *Milieu du monde* et *Nouveau monde*. Oui, ami lecteur, l'antique dénomination de *Vieux-Murs*, qui évoquait tant de souvenirs, n'a pas même été respectée ; on l'a échangée contre celle du cabaret qui seul sans doute rend ce lieu agréable au promeneur namurois. Que nous sommes d'étranges gens ! Nous punissons nos enfants lorsqu'ils ont le malheur d'estropier le nom d'une localité indienne ou cochinchinoise qui ne nous intéresse aucunement, et nous mêmes, de gaîté de cœur, nous jetons au vent de l'oubli une antique dénomination qui a traversé peut-être dix-huit siècles, qui a été mêlée à toutes nos origines, et qu'un ennemi lui-même, le célèbre Vauban, avait respectée. N'est-ce pas là une étrange chose?

Mais asseyons-nous sous les premiers chênes de la Marlagne, et occupons-nous une bonne fois de l'origine de Namur.

Une chose que j'ai toujours admirée, et que remarquent tous ceux qui s'occupent d'antiquités, c'est cette espèce de manie commune à toutes les nations et qui les porte à reculer d'une manière fabuleuse l'époque de la fondation de leur ville natale [1]. Ce sentiment qui prend sa source dans l'exagération de l'amour-propre national est fort respectable à mes yeux, je vous l'avoue; je conviendrai seulement qu'à Namur, comme partout ailleurs, il a donné naissance à de singulières légendes.

Écoutons nos vieux annalistes raconter l'origine de Namur à partir du Déluge; s'il fallait les en croire nous remonterions assez haut, comme vous le voyez. Malheureusement, ami lecteur, ce ne sont là que de naïves et fabuleuses légendes; telles je les trouve, telles je vous les livre.

Les premières nations qui ont habité la Gaule-Belgique provenaient, disent-ils, d'Ascenez, petit fils de Japhet [2]. On ne sait trop à quelle époque elles prirent le nom des Gaulois, et on ne sait pas davantage quels furent leurs premiers chefs. Il existe, à partir de ces temps reculés, une assez grande lacune dans les annales de ces peuples (vous le concevez facilement); mais enfin, parvenus au règne du sage roi Salomon, c'est-à-dire dix siècles environ avant notre ère, nous retrouvons leurs traces. A cette époque, Aganippus régnait sur les Belges ; il fit fortifier la montagne au bas de laquelle la Sambre se décharge dans la Meuse , et il y consacra un autel à Neptune

[1] Voy. à ce propos la remarque que fait GRAMAYE au chapitre I de son *Historia Namurci*.

[2] Ceci est un résumé assez succinct des légendes fabuleuses rapportées par nos annalistes. Sur ces légendes et les étymologies du nom de Namur, voy. *Croonendael*, — *Essai de l'hist. de Namur par un Namurois*, 1740 , — *Gramaye*, — *Guicciardin*, — *La vie de St Materne*, *par Dupont*, — *Demarne*, — *Galliot*, — *Dewez*, — *Légendes namuroises*, — *Revue nationale*, tome XV, etc.

qui, dans la langue du pays, s'appelait *Nam*. Aganippus et ses successeurs établirent, auprès de ce temple, des prêtres de leur propre famille auxquels ils confièrent le soin de la religion, aussi bien que la défense de la forteresse. Parmi ces prêtres figurent Sicelius fondateur du village de Sclayn, et un Mehan, fils du roi Menapius, qui donna son nom à la Méhaigne et qu'on qualifie de prêtre de Neptune-sur-Meuse, ou Nam.

Les Gaulois se multiplièrent tellement qu'ils furent enfin obligés de chercher un plus vaste territoire. Conduits par leurs chefs Belgius et Brennus ils se jettèrent sur l'Italie et, par suite de leur éloignement, la forteresse d'Aganippus fut abandonnée et finit même par tomber en ruines. Un prince gaulois, Sambron qui donna son nom à la Sambre, releva les fortifications pour arrêter les courses et les brigandages de ses voisins, mais le rôle de *rebâtisseur* fut surtout rempli par un autre prince du nom de Bourgal.

Celui-ci florissait environ 200 ans avant J.-C., mais les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur la durée de son règne. Les uns nous le représente comme vaincu par Caius Caligula, « jadis empereur de Rome », lequel aurait fondé Namur « 38 » ans après l'incarnation de Nostre Seigneur » et se serait « converti à la foy catholicque l'an du salut 111 ; » ce qui assignerait au règne de Bourgal une durée de plus de 238 ans, et de 73 ans et le reste à celui de Caius. Comme on n'était plus au temps de Mathusalem, il faut évidemment admettre qu'il y a là erreur d'un assez bon nombre d'années; aussi je préfère suivre les autres chroniqueurs. Ceux-ci nous disent que Bourgal entreprit de reconstruire la forteresse d'Aganippus dans de plus vastes limites. A cet effet, il éleva au pied ou sur le versant septentrional de la montagne de Chample, Champlie

ou Champeaux une tour qui devait lui servir de résidence pour le jour et à laquelle il donna le nom de *Piedfort;* sur le haut de la montagne, il fit bâtir une seconde tour appelée *Bourgal* pour son repos de nuit; enfin sur le versant oriental, il en construisit une troisième qu'il nomma *Joyeuse.* En face de ce dernier édifice, il fit jeter un pont sur la Meuse, et au milieu de ce pont s'éleva une quatrième tour dite *Beauregard.*

Pour ceux qui aiment à avoir les preuves de tout, j'ajouterai ici que la tour Bourgal ne fut démolie qu'en 1533, que du temps de Croonendael, écrivain du XVIe siècle, on donnait le nom de *Bourgaille* aux bâtiments construits sur le point le plus élevé du château, et que la tour Joyeuse existe encore de nos jours; j'espère que voilà des arguments sans réplique.

Un des successeurs de Bourgal, ou plutôt, à ce que je crois, son prédécesseur, Lernus, plaça une colonie à Liernu environ 200 ans avant J.-C.

Peu de temps après les travaux exécutés par Bourgal, les Tongrois (ainsi appelés parcequ'ils sortaient de la Thuringe), abandonnèrent l'Allemagne et se rendirent maîtres de la Belgique où ils édifièrent la ville de Tongres. Sedroch, leur quatrième roi, s'empara de l'antique résidence d'Aganippe, en fit augmenter les fortifications et l'appela *Sedrochie;* ce fut là le premier nom donné à notre ville; ce ne fut pas le dernier, comme vous allez le voir.

Aux Tongrois succédèrent les Cimbres. Ceux-ci passèrent le Rhin l'an 103 avant J.-C., et envahirent ensuite l'Italie, après avoir laissé 6,000 d'entre eux à la garde de leur butin et de leurs bagages dans un endroit fortifié sur les bords du Rhin. Ces 6,000 Cimbres furent attaqués par les Tongrois qui finirent par faire un traité avec eux et leur assignèrent, pour y fixer leur demeure, un terrain situé entre la Sambre et le pays des Ménapiens c'est-à-dire dans la province de Namur.

Ces nouveaux hôtes qu'on appellaient *Nemètes* se rendirent bientôt formidables à leurs voisins : ils s'emparèrent à leur tour de Sedrochie à laquelle, en souvenir de Nemetum sur le Rhin, ils donnèrent le nom de *Nemetocenne*, ce qui veut dire Nemetum sur Cenne ou sur Sambre. Cette localité n'est autre que l'*oppidum* des Atuatiques dont César s'empara après avoir vaincu les Nerviens sur les bords de la Sambre.

Maître de cette place, César songea à la fortifier pour tenir le pays en respect; mais ce projet ne fut mis à exécution que sous Auguste, en l'an 8 de notre ère.

Jusqu'à présent il n'a été question que de l'antique Nemetocenne construite sur Champeaux, ville assez vaste puisqu'elle s'étendait sur toute la montagne jusqu'aux *Vieux murs* qui constituaient son enceinte du côté de la forêt. Nous allons assister à la construction d'une ville nouvelle ; on la doit, les uns disent à l'empereur Claudius, les autres à son prédécesseur Caius Caligula que nous voyons paraître pour la seconde fois. Comme nous avons le choix, tenons-nous en à ce dernier.

L'an 38 ou 39 de notre ère, cet empereur s'aperçut que « la situation de Nemetocenne étoit fort pénible pour la » hauteur, » et à la suite de cette belle découverte, il résolut d'y remédier. Aussitôt imaginé, aussitôt fait. Il construisit donc une nouvelle ville au pied de la forteresse, et la fortifia au moyen d'une enceinte dont une porte, celle placée à l'entrée du marché de l'Ange, conserva le nom de porte *Caius* ou *Caiette* et ne fut démolie qu'au XVI[e] siècle. Les habitants furent contraints d'abandonner l'ancienne ville pour venir habiter la nouvelle, et on leur donna un comte pour les gouverner. Aucuns chroniqueurs ajoutent que les Romains imposèrent alors à la ville le nom de *Novus murus*.

Comme on l'a vu, Neptune était en grande vénération chez

les habitants de Nemetocenne, probablement à cause des deux belles rivières qui viennent y confondre leurs eaux. Son temple principal était établi au-dessus de la montagne de Champeau, et au milieu de la plaine de Jambes s'élevait un autel qui fut appelé dans la suite *pierre de Brunehaut* ou *pierre du diable*.

Les choses en étaient là lorsqu'en 102 S[t] Materne se présenta devant ce puissant boulevard de l'idolâtrie. « L'influence » de l'apôtre des Gaules se fit sentir et bientôt *Nam* se tint coi. » Objet de dérision, l'idole vit déserter son autel, et pour se » venger de son impuissance, nos moqueurs ancêtres lui donnè- » rent le nom de *Nam mutus*. De là, par contraction, le nom de » *Namu* que notre ville portait encore quelques siècles après [1] ».

Pour les époques suivantes il y a de longues lacunes dans les récits de nos annalistes; ils nous apprennent seulement que S[t] Martin, septième évêque de Tongres, était fils du comte qui commandait alors à Namur pour les Romains.

Au V[e] siècle, les Vandales détruisirent la ville de Caius et les habitants se réfugièrent dans les forêts voisines.

Vinrent ensuite les Francs. Après la mort de Claudion, ces peuples ayant choisi pour roi Mérovée, parent et tuteur des fils du défunt, Auberon, le plus jeune de ceux-ci, vint vers 456, avec quelques partisans, relever la ville et le château de Nemetocenne qu'il appela *Namuer*. Après avoir remporté une victoire sur les Mérovingiens, non loin de S[t] Hubert, Auberon demeura paisible possesseur du domaine qu'il avait conquis et y restaura le culte de l'idolâtrie. On ignore les noms de ses successeurs; tout ce qu'on sait, c'est que son lignage se perpétua dans nos contrées, que ces souverains prirent la dénomination de *Comtes* et qu'ils se convertirent au Christianisme sous l'épiscopat de S[t] Remy.

[1] *Légendes Nam*. 9.

Lorsque la race d'Aubéron fut éteinte, Sigebert roi d'Austrasie, donna (en 650) la principauté de Namur à Glomeric, comte de Durbuy. D'autres ajoutent que Arnulphe et Ansigise son fils, contemporains de Glomeric, possédaient également une partie de ce pays. Or, c'est d'Ansigise que descendent les Pepins; d'où il résulte que la vaillante race carlovingienne tire son origine de Namur.

Charlemagne créa Naymon de Bavière, premier marquis de Namur. Ce Naymon, auparavant chef de troupes bavaroises au service de l'Empereur, s'acquitta très bien de sa charge : il augmenta les fortifications de Namur et peupla les rivages de la Meuse principalement vers Namêche et Dave. Il fut tué en 812 et eut pour successeur Thiery-Longue-Main qui bâtit le *Theodericum castrum.* Amaury, son cousin, lui succéda et donna son nom au village d'Amée près de Dave; il périt à la bataille de Fontenay, en 841.

On ignore le nom du successeur immédiat d'Amaury; mais au nombre des seigneurs lorrains qui combattirent Zuentibold (896-900), on rencontre un certain Gerard qualifié de Comte de Namur. Celui-ci défendit avec succès contre les Normands l'ancienne forteresse des Nemetocennois, conduite qui lui valut le surnom de *Stantius (*de *Stare).* On l'appelle aussi Gerold et on lui attribue le défrichement du terrain sur lequel s'éleva plus tard l'abbaye de Geronsart *(Geroldi sartus).*

Enfin, Bérenger apparaît comme comte de Lomme dans un diplôme de 908, et c'est ici, ami lecteur, que nous terminerons ce long récit. Je crois d'ailleurs que de légendes fabuleuses vous avez assez, et je pourrais ajouter avec Grammaye, qui me paraît s'exprimer très-sagement : « Ego in tanta antiqui-» tate nihil definio, satis habens scripta et ficta ab aliis recensere » et lectori judicium suum relinquere. »

Mais vous insisterez peut-être, et vous me demanderez ce qu'il peut y avoir de vrai dans tout cela ? Bien peu de chose, sans doute ; aussi je vous engage à ne regarder cette longue suite de princes et de faits que comme le produit de l'imagination de nos pères.

Et cependant à ces légendes merveilleuses se mêle parfois comme un souvenir, une vague reminiscence des événements historiques. C'est ainsi que les Némètes, qui, comme vous l'avez vu, s'emparèrent de notre Sedrochie, ne sont autres que les Atuatiques, descendants des Cimbres, lesquels s'établirent en effet sur notre territoire, à l'époque de l'invasion de l'Italie, par ces derniers, sous le consulat de Marius. — La légende qui fait de Nemetocenne *l'oppidum Atuaticorum*, n'est pas, comme vous le verrez tantôt, dénuée de vraisemblance. — De même, ces Tongrois que l'on fait arriver en Belgique 200 ans avant notre ère, y furent effectivement transférés par Tibère, huit ans avant J. C. — Rien n'empêche non plus de considérer S[t] Materne comme un des apôtres de notre pays et de concilier ainsi de vieilles et pieuses traditions avec la vérité historique ; mais alors, il faut nécessairement admettre que ce saint entreprit la conversion de nos ancêtres, non pas en 102, mais bien au commencement du IV[e] siècle [1]. — Enfin, je ferai une dernière observation. Qu'il y ait eu des comtes ou des marquis de Namur dès le temps de Charlemagne, rien n'est plus probable. On peut donc les admettre d'une manière générale, mais on ne doit voir en eux que de simples fonctionnaires sans souveraineté, délégués par l'Empereur à l'administration de la province et à la garde des frontières. Telle était en effet la principale fonction de ces marquis ou margraves ainsi que

[1] C'est ce qu'à fort bien démontré le P. de Marne dans une des savantes dissertations insérées à la suite de son *Histoire de Namur*.

l'indique leur nom, composé, comme vous le savez, de *mark* frontière, et de *graf* comte.

Voilà, à peu près, tout ce qu'on peut tirer de certain des diverses légendes que je vous ai rapportées. Il me reste à vous développer les motifs dont je me suis étayé tantôt pour avancer que la tradition qui place à Nemetocenne l'*oppidum Atuaticorum* n'est point dénuée de vraisemblance. Mais il se fait tard; déjà le crépuscule obscurcit le charmant sentier qui doit nous conduire sur le bord de la Sambre, à la *Gueule du loup*, et il n'est peut-être pas prudent de s'aventurer le soir dans une localité qui porte un nom si étrange. Hâtons-nous donc de descendre et, tout en regagnant la ville, nous nous entretiendrons un peu des étymologies du mot *Namur*.

Aucuns légendaires font venir Namur de *Nam* ou *Namé* (nom donné à Neptune par les Nemetocennois), et, selon eux, ce mot, correspondant au verbe *sorbere* des Latins, indiquerait l'absorption des eaux de la Sambre dans celles de la Meuse.

D'autres cherchent l'étymologie du nom de notre ville dans *Nam* et *Murcia*, divinités celtiques ou germaines qu'auraient adorées nos ancêtres.

Ceux qui font remonter à Caius Caligula la reconstruction de Nemetocenne disent qu'il imposa à cette ville le nom de *Novus Murus*, d'où *Neuf-mur*, *Neumur* et, par corruption, *Namur*.

D'après une légende dont je vous ai entretenu, le dieu Nam étant devenu muet à l'approche de St Materne, l'endroit où s'élevait le temple de l'idole s'appela *Nam-mutus*.

Comme vous l'avez vu également, Auberon, un des nombreux bâtisseurs de Namur, donna à la ville le nom de *Namuër* qui, dans sa langue, signifiait *mur voisin*.

Croonendael, et d'autres après lui, font venir Namur de

Naymon qui en fut constitué le premier comte par Charlemagne.

De Marne pense que l'appellation *Namur* ou *Namen* est composée des deux mots celtiques *Nant* vallée et *Maën* ou *Men* pierre, et qu'elle signifie par conséquent *la vallée des pierres.*

Paquot croit que le château, qui donna naissance à la ville de Namur, ayant été bâti par les Francs vers le VIe siècle, fut nommé dans leur langue *Na-mond* ou *Na-munt*, parce qu'il était *près de l'embouchure* de la Sambre [1].

Vaugeois et E. Johanneau avancent que *nam* est le même mot que le flamand *nap*, ou l'allemand *napf*, lequel signifie bassin, écuelle, et que Namur tire ainsi son nom de sa position dans un bassin entouré de montagnes [2].

Je ne sais plus quel écrivain moderne a indiqué l'étymologie de *Nam* coupé, et *Ucon* roc.

Enfin, un auteur anonyme croit que *Namur* est formé des deux mots celtiques *Nant* et *Meür* qui signifient rivière grande [3].

Entre ces nombreuses et fort diverses étymologies vous choisirez vous-même, ami lecteur, et je ne vous aiderai pas, car je suis ignorant en cette matière. Tout ce que je remarque, c'est que la langue des Celtes s'adapte merveilleusement aux caprices étymologiques et qu'un même mot signifie bien des choses. Aussi suis-je tenté de demander : Existe-t-il une langue celtique?

[1] *Vie de De Marne*, p. XXIII de l'édit. in-12.
[2] *Mémoires de l'Acad. celtique*, III, 329 à 336.
[3] *Revue nationale*, XV, 223 et suiv.

DEUXIÈME PROMENADE,

OPPIDUM ATUATICORUM.

..... Est-ce donc un point si peu important que celui de fixer l'endroit où ont blanchi les ossements de nos pères, d'un de ces peuples dont les nobles efforts firent trembler la fortune de César et pâlir son étoile?

Ad. Borgnet.

Vous êtes exact au rendez-vous et nous nous retrouvons, comme nous l'étions hier, sous les premiers arbres de la Marlagne, en face des *Vieux Murs*. C'est ici que nous aborderons une question ardue et surtout bien controversée, celle de l'emplacement de l'*oppidum Atuaticorum*.

Mais je le vois, ces mots latins vous effrayent et un sentiment pénible agite votre physionomie. « De grâce, semblez- » vous dire, ne m'exposez pas à l'ennui d'une dissertation! » N'a-t-on pas déjà discuté suffisamment ce point obscur? » Prétendez-vous, après tant d'autres, dire quelque chose de » neuf, et résoudre une question qui, quoiqu'on dise et qu'on » fasse, restera toujours insoluble? »

Cela vous est facile à dire, ami lecteur; mais moi, qui veux vous entretenir de nos antiquités locales, puis-je, sans me déshonorer archéologiquement, passer sous silence une question aussi importante? Voudriez-vous me faire jeter la pierre par tous les antiquaires namurois, présents et futurs? Tranquillisez-vous, du reste; je serai long sans doute, mais du moins je ne chercherai nullement à vous imposer mes opinions; j'ai pour principe qu'en ces sortes de discussions, il faut avant toute chose se garder de présenter ses idées autrement que sous forme hypothétique.

Comme vous le savez, les historiens et les archéologues ne sont nullement d'accord sur la position qu'occupait l'*oppidum Atuaticorum*. Les uns placent la retraite de nos pères à Falais, à Beaumont, à Samson, à Montaigu, à Tongres, voire même à Anvers et à Bois-le-Duc. Les autres, et je crois qu'ils sont les plus près de la vérité, estiment qu'elle se trouvait incontestablement dans les environs de Namur; mais ils diffèrent entre eux quant à la position exacte de cette forteresse, la plupart indiquant la montagne d'Hastedon [1] et un seul la montagne sur laquelle s'élève le château de Namur [2]. Celui qui combat pour ce dernier système est Des Roches et je vais tâcher de défendre son opinion qui me paraît la plus vraisemblable.

La principale objection, celle qu'on nous fait sans cesse, consiste à dire que si l'*oppidum Atuaticorum* avait été placé sur la montagne de Champeau, César aurait *nécessairement* fait mention de la Sambre et de la Meuse.

Au premier abord, l'argument paraît sans réplique; mais

[1] Galliot, Dewez, A. Borgnet et Schayes.
[2] Des Roches, édit. in 8; I. 195 et II. 51.

lorsqu'on y réfléchit mûrement on s'aperçoit qu'il n'est pas tout-à-fait tel. En effet, si César faisant la description exacte de la forteresse des Atuatiques avait dit positivement qu'il n'existait aucune rivière dans ses environs, certes la question serait jugée depuis longtemps. Mais tirer parti de ce que César ne parle ni de la Sambre ni de la Meuse, et de cette omission conclure résolûment que l'*oppidum* ne pouvait se trouver au confluent de ces deux rivières, c'est, me semble-t-il, interpréter bien largement un texte et perdre de vue que le grand capitaine, écrivain d'ordinaire assez concis, se borne à décrire ce qui devait absolument être décrit. J'ajouterai même que l'argument me paraît un peu contraire aux règles de la logique et qu'il pourrait conduire loin. Ainsi, par exemple, dans sa relation du siége de *Noviodunum* (sur lequel il donne d'assez amples détails) César ne dit mot de l'Aisne; en conclura-t-on que cette rivière ne passe pas à *Noviodunum*, ou que cette ville n'est pas Soissons?

Mais ce n'est point là la seule réplique à faire à nos adversaires. D'autres, plus habiles que moi, ont allégué que les *Commentaires* gardent également le silence sur plusieurs rivières, la Meuse, l'Escaut, la Dyle, la Lys, que les légions romaines ont dû nécessairement passer pour effectuer la conquête des Gaules, et qu'ils n'en parlent que lorsque ces rivières (par exemple, la Sambre lors de la bataille contre les Nerviens) entraient pour quelque chose dans les opérations militaires. Là gît toute la question. Eh bien! je dis que César décrivant le siége de la retraite choisie par les Atuatiques, n'avait guères à s'occuper de la Sambre et de la Meuse et je vais tâcher de le prouver. Ouvrons les *Commentaires* et suivons la marche de l'armée romaine.

César partant du pays d'Amiens a dû arriver sur la rive

gauche de la Sambre et trouver en face de lui les Nerviens postés sur la rive opposée, c'est-à-dire dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les Nerviens défaits, soit à Prêle, soit dans tout autre endroit, restait à vaincre les Atuatiques qui, à la nouvelle du désastre, avaient regagné leur territoire et s'étaient réfugiés dans une de leurs places. D'après l'opinion généralement admise, ce peuple, qui habitait entre les Nerviens et les Eburons, devait occuper la partie septentrionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi que le pays situé entre la Meuse, le Demer et la Senne.

Le moyen le plus facile, le seul moyen praticable peut-être à cette époque pour pénétrer dans ce pays couvert de rochers et de montagnes boisées, était de suivre le cours de la Sambre qui serpente dans une vallée assez large. On peut donc admettre que César l'aura cotoyée; mais ici deux hypothèses se présentent : a-t-il suivi la rive droite ou la rive gauche? Je penche pour la première hypothèse parce qu'il est probable que César, qui avant la bataille avait déjà entrepris de passer la rivière, l'aura traversée tout-à-fait pour achever la défaite des Nerviens. Dans ce cas, il sera arrivé par la Marlagne en face même des Vieux Murs que je regarde comme la limite méridionale de l'*oppidum Atuaticorum.*

Si l'on suppose que le général romain est d'abord arrivé sur la rive droite de la Sambre et qu'il a ensuite cotoyé la rive gauche, la conclusion est la même. En effet, chaque fois qu'il s'agit d'un campement ou d'une attaque on voit, par les *Commentaires,* que César envoye des officiers et des coureurs pour s'assurer ou de la disposition de l'armée ennemie ou du lieu le plus favorable pour asseoir un camp. En admettant que l'*oppidum* était situé sur Champeau, César se sera arrêté, je suppose, vers Floreffe, et là il n'aura pas tardé à connaître,

par ses coureurs, la position de la retraite des Atuatiques. Or on ne peut admettre qu'un capitaine aussi prudent que l'était César se soit avisé de ranger son armée en bataille dans la plaine de Ste Croix ou de Namur, de passer ensuite la Sambre où il aurait dû essuyer un premier combat, de gravir la montagne sous les traits et les flèches de ses ennemis et enfin de livrer un second combat sur le plateau. On doit au contraire supposer que le général romain a traversé la Sambre dans quelque endroit assez éloigné de l'*oppidum* et qu'il sera ainsi, comme dans la première hypothèse, arrivé en face des Vieux Murs. Une fois établi dans la Marlagne, César ne pouvait tenter une attaque, ni du côté de la Sambre ni du côté de la Meuse, qu'en risquant de voir ses troupes noyées dans l'une de ces deux rivières ou massacrées avant d'avoir pu parvenir sur le plateau; tandis que du côté où il se trouvait placé, il pouvait au moyen de ses tours mouvantes, de ses béliers et de ses mantelets, avoir assez facilement raison du retranchement des Atuatiques quelque élevé qu'il fût.

Ceci me conduit à une seconde objection que *De Marne* pose en ces termes : « Si la forteresse des Atuatiques, dit-il, avoit » été sur la montagne où est le château de Namur, César eût-» il eu besoin d'une contrevallation de quinze mille pas pour » contenir les assiégés? »

Pour répondre à cette objection, recourons à notre seul guide et tenons-nous en à lui. César dit que les assiégés furent enfermés dans leur forteresse au moyen d'un retranchement de 12 pieds de haut et de 15 milles de circonférence [1].

[1] « Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido excursiones » faciebant parvulisque prœliis cum nostris contendebant : posteà, vallo » pedum XII, in circuitu XV millium, crebrisque castellis circummuniti, » oppido sese continebant. » César, lib. II. — Des Roches (II. 52) et Schayes. (Les Pays-Bas, etc., I, 374) traduisent *XV millium* par *quinze*

Il s'agit donc ici d'une véritable circonvallation. Ce chiffre de 15 milles romains est considérable; mais supposons qu'il n'y a pas erreur de copiste et admettons-le. Un mille romain fait 760 toises [1] ou 1,520 mètres, et les 15 milles font 22,800 mètres. On obtient ce chiffre en traçant une ligne qui partant de la rive gauche de la Sambre entre Bause et Malonne, se dirige sur Jaumeaux, passe entre Vedrin et Berlacomines, entre Champion et Bouges, traverse la Meuse un peu au-delà de la Tête-du-Pré, se dirige ensuite sur Erpent, traverse de nouveau la Meuse à Dave et va rejoindre Malonne en passant derrière le Désert de Marlagne [2]. Par un rapprochement assez singulier, cette ligne correspond à peu près à celle du siége de 1692 [3].

Mais ici on reviendra à la première objection et on demandera comment il se fait que César n'ait pas parlé des rivières, alors que la ligne de circonvallation traversait une fois la Sambre et deux fois la Meuse. Je répondrai que César a omis de parler de ces rivières, d'abord parce que le siége paraît avoir eu peu de durée, et en second lieu parce que cette ligne n'a pu être attaquée par les assiégés. En effet, les sorties devaient naturellement avoir lieu vers la Marlagne; de tout autre côté les Atuatiques auraient eu à surmonter un premier obstacle qui pouvait leur être très-fatal au retour, savoir : le passage de la rivière.

mille pieds; De Marne, qui me paraît être dans le vrai, dit *quinze mille pas* ou, en d'autres termes, 15 milles romains.

[1] Roulez, *Mémoires de l'Acad. roy. XI.*

[2] Il est bien entendu que ceci est approximatif, car je mesure sur une carte. En mesurant sur le terrain et tenant compte des montagnes et des vallées, il faudra, pour obtenir les 15 milles, resserrer le cercle et rapprocher cette ligne de circonvallation du versant des hauteurs qui entourent le bassin de Namur.

[3] Voy. une des cartes jointes à la *Relation de ce qui s'est passé au siége de Namur,* etc. Paris, 1692, in-fol.

Résumant tout ce qui précède, je conclus que César a pu fort bien omettre de parler de la Sambre et de la Meuse : 1° parce qu'il ne fut aucunement inquiété dans sa marche, à partir de la défaite des Nerviens jusqu'à son arrivée en face de la forteresse des Atuatiques; 2° parce que l'attaque de l'*oppidum* ne pouvait avoir lieu que du côté de la Marlagne; 3° parce que c'était aussi de ce seul côté que les assiégeants pouvaient raisonnablement tenter des sorties.

Je vous ai exposé les deux principales objections que l'on oppose à ceux qui placent l'*oppidum* sur la montagne de Champeau. Reste maintenant une troisième objection qui, à vrai dire, mérite à peine une réponse, tant elle me paraît futile. Aussi n'en parlerai-je ici qu'en vue des personnes qui n'ont pas examiné les lieux; celle-là seules peuvent y être prises.

On dit donc que l'ancien *Donjon* des comtes de Namur n'était pas assez vaste pour contenir les 57,000 Atuatiques dont parle César. D'accord; mais pourquoi, alors que les *Commentaires* ne disent mot de la dimension de l'*oppidum*, vouloir circonscrire cette forteresse dans les limites d'un château qui n'existait pas à cette époque? Je bornerai là ma réponse.

J'arrive maintenant aux motifs qui me portent à croire que l'opinion de *Des Roches* est la plus vraisemblable.

I. Je tire mon premier motif de la nature des lieux. — Le nom ancien de la montagne sur une partie de laquelle s'élève le château de Namur, nom maintenant perdu comme tant d'autres, est *Champeaux* ou *Champiau* qui vient, me paraît-il, de *Campus*. Or *Campus* désigne non-seulement un *champ*, une *plaine cultivée*, etc., dénominations qui ne peuvent raisonnablement s'appliquer à un terrain montueux, couvert de rochers et entremêlé de bois et de vignobles; il signifie aussi *territoire d'une ville*, *champ de bataille* et même, dans la basse latinité,

combat (prælium) et *camp* (castrum) [1]. Je pourrais déjà tirer de cette dénomination quelque argument en faveur du système de Des Roches; mais je passe légèrement là-dessus, car la route de l'étymologie est par trop dangereuse.

La montagne de Champeau est sans contredit, une des belles positions militaires de la Belgique. C'est du moins ce qu'en pensait Vauban et nous pourrions nous fier à lui; mais un simple examen des lieux et même, au défaut de cela, la carte qui accompagne cette espèce de dissertation, pourront d'ailleurs vous en convaincre.

Comme vous le voyez, par cette carte, la partie du pays appelée Entre-Sambre-et-Meuse se rétrécit considérablement à mesure que l'on approche du confluent des deux rivières et forme une espèce de presqu'île couverte d'une suite de collines assez élevées. La pointe de cette presqu'île, comprenant la partie de la citadelle appelée le *donjon* C, est un rocher à pic. Du côté de la Meuse de D à A, et du côté de la Sambre de F à G, le versant de la montagne est très-escarpé, couvert de rochers ou de bois, et ne laisse parfois le long de la rivière qu'un passage assez étroit. De G à H au contraire, c'est-à-dire vers Salzinnes, la colline s'affaise en pente très-douce et se termine par une plaine que borde la Sambre. Une personne qui se place au point E, ou plus loin dans la Marlagne, ne découvre aucun des endroits que je viens de décrire, car toute l'étendue de terrain comprise entre la Meuse, la Sambre et la ligne des Vieux Murs lui est cachée par la crête d'une colline ayant une pente douce de chaque côté et s'étendant de A à B, c'est-à-dire de la Meuse à la Sambre. J'ajouterai que ce même espace de terrain, contient environ 2,000 mètres du midi au nord, et 2,500 mètres de l'est à l'ouest.

[1] Du Cange, verbis *Campus* et *Hringus*.


St Marc
Hastedon
Beau Vallon
Sambre
Salzinne
La Boverie
Ronet
H
B
Vieux Murs
Gueule du Loup
E
Forêt de Marlag

Montag

L'excellence de cette position fut parfaitement comprise par Vauban. Dès que les Français eurent conquis Namur (1692) il éleva sur cette crête un retranchement terminé à chacune de ses extrémités par une redoute et défendu par un fossé taillé dans le roc. En ceci, il faut le dire, le célèbre ingénieur n'eut pas le mérite de l'invention, car, bien des siècles auparavant, comme vous le verrez tout-à-l'heure, un peuple inconnu y avait construit un retranchement connu sous le nom de *Vieux Murs*. Or cette position regardée comme excellente par Vauban, l'était bien davantage au temps de nos pères les Atuatiques. D'abord, avant l'invention de la poudre, les Vieux Murs étaient, de toutes les fortifications du château, les seules qui pussent être attaquées au moyen des machines de guerre, tandis qu'au XVIIe siècle une armée assiégeante pouvait, comme cela arriva en 1695, foudroyer les forts par des batteries établies sur les hauteurs voisines (Roney, etc.) ou dans les plaines, et protéger au moyen de ces batteries le passage des rivières. En second lieu, si on examine le terrain, on s'aperçoit que la position de Champeau devait être beaucoup plus forte lorsque César entreprit la conquête de la Gaule. En effet, il y a tout lieu de croire qu'à cette époque la Meuse et la Sambre baignaient presque partout le pied de la montagne; que l'eau arrivait notamment jusqu'au bas de la *Gueule du Loup* (B) [1], où, autrefois, il n'y avait place que pour un chemin assez étroit; qu'elle couvrait en partie la Plante dont le sol fort bas est inondé chaque hiver [2]; enfin, qu'il en était peut-être de même de la plaine de Salzinnes assez marécageuse

[1] Cette dénomination de *Gueule du loup* est employée dans un privilége pour Floriffoux du 2 mai 1417, *Chartrier de Namur*, arch. du Royaume.

[2] Le sol du baty de la Plante me paraît plus bas que celui de la plaine de Jambes. Au temps de César, cette dernière plaine devait être assez bien garantie des eaux; sans cela on n'y eût pas élevé le dolmen, dit

en plusieurs endroits [1]. Maintenant, ajoutez aux étroits passages de la *Gueule du Loup* et de la Plante ainsi que sur le versant des collines, des fossés ou des retranchements formés de branches entrelacées [2], et vous aurez dans la montagne de Champeau une de ces retraites immenses, inaccessibles, telles que choisissent les peuples barbares; retraite du sein de laquelle les Atuatiques eussent pu braver l'invasion romaine, s'ils n'avaient eu affaire au plus habile capitaine et aux troupes les mieux disciplinées de l'antiquité.

Maintenant que vous connaissez l'état des lieux, voyons si ce que je vous en ai dit concorde avec la description que César nous a laissée de l'*oppidum Atuaticorum*. C'est court, mais c'est tout ce que nous avons.

Il nous apprend qu'à la nouvelle de la défaite des Nerviens, les Atuatiques retournèrent sur leurs pas et qu'ayant abandonné leurs autres retraites, ils se réfugièrent avec tout ce qu'ils possédaient dans une place admirablement bien défendue par la nature. Cette forteresse était entourée de rochers très-élevés et de précipices; d'un seul côté elle présentait une avenue légèrement inclinée et de 200 pieds de large qu'ils avaient fortifiée d'un double mur très-élevé; sur ces

Pierre du Diable, dont la construction est certainement bien antérieure à l'époque de la guerre des Gaules.

[1] De tout cela nous pouvons juger par ce qui s'est passé en des temps plus rapprochés de nous : le quai de la Plante construit au siècle dernier, le rempart Ad Aquam qui remonte au XVI[e] siècle, le Port de Grognon élevé tout récemment, etc., sont gagnés sur les eaux. Le lecteur s'est déjà aperçu, sans doute, qu'une arche entière du pont de Meuse est engagée dans le rempart. Vers le confluent, le terrain placé au bas de la montagne devait donc être bien peu de chose à l'époque de César.

[2] « Nervii....... teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in » latitudinem ramis enatis, et rubris sentibusque interjectis effecerant, » ut, instar muri, hæ sæpes munimenta præberent : quo non modo non » intrari, sed ne perspici quidem posset. » César, lib. II.

murailles ils avaient en outre placé d'énormes pierres et des pieux aigus [1].

Certes, si jamais description s'applique à la montagne de Champeau, c'est celle de César. Aussi tous ceux qui ont examiné les lieux en ont-ils été frappés, y compris même les historiens qui ne veulent pas voir dans cet endroit l'*oppidum Atuaticorum*. — « Il est constant, dit notamment De Marne, » que la situation du château de Namur est exactement » conforme à l'idée que César donne de la forteresse des » Atuatiques. Ce sont mêmes rochers, même plaine par où » on peut y aborder; en un mot, à certains égards, il semble » que César, en décrivant la forteresse des Atuatiques, avoit » devant les yeux la montagne où est bâti le château de » Namur [2]. » Et en effet, dans l'endroit que je me plais à regarder, avec Des Roches, comme l'*oppidum Atuaticorum*, on retrouve la belle position naturelle indiquée par César, ses rochers très-élevés [3] et ses précipices, son seul côté accessible en pente douce et large de deux cents pieds; on y retrouve en outre de quoi contenir et au delà les 57,000 Atuatiques [4] avec leurs troupeaux et leurs provisions *(sua omnia)*; il n'y a qu'une chose qu'on n'y retrouve plus et dont les derniers restes disparurent peut-être à l'époque des travaux exécutés

[1] « ... Cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppi- » dum egregie natura munitum contulerunt; quod cum ex omnibus in » circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte » leniter acclivis aditus, in altitudinem non amplius CC pedum, relinque- » batur : quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni pon- » deris saxa et præacutas trabes in muro collocarant. » CÆSAR. lib. II.

[2] DE MARNE, I. 10. — Voy. aussi GALLIOT I, 28, qui copie en ceci *De Marne*.

[3] Ce que, soit dit en passant, on ne retrouve ni à Hastedon, ni surtout à Falais.

[4] Même observation par rapport à Hastedon et à Falais.

par Vauban, c'est la double muraille qui ne put sauvegarder nos pères du massacre et de l'esclavage.

II. J'aborde mon second motif, motif auquel je tiens beaucoup, car il m'a coûté bien des recherches : je veux parler de l'antiquité de ces *Vieux Murs* que nos chroniqueurs assignent pour limites à la ville de Nemetocenne.

Je vous l'avoue, ami lecteur, lorsque je lus cette légende pour la première fois, je me mis à sourire, comme vous le fîtes vous-même quand je vous la rapportai. Mais plus tard, elle me revint à l'esprit, et je finis par me demander si cette tradition fabuleuse ne reposait pas peut-être sur un fait vrai mais dénaturé par le temps. Voulant me délivrer de mes doutes à cet égard, je me mis à l'ouvrage et après bien des recherches inutiles je parvins enfin à retrouver les Vieux Murs dans la première moitié du XIVe siècle. Si jusqu'ici, je n'ai pu aller plus loin, c'est que malheureusement nos archives ne remontent guères au delà de ce temps [1].

Un manuscrit de 1345 mentionne certaines tailles de bois appartenant au Comte de Namur et situées dans la Marlagne au delà des *Vieux Murs* [2]. Par un acte du 12 octobre 1354, le comte Guillaume I donna à Gerard Legrain, chanoine de St Denis à Liége, pour en jouir à titre d'accense héritable, cinq bonniers de terre, mont et vallée, situés dans le bois de

[1] Qu'on en juge : sauf quelques chartes, les archives communales de Namur ne remontent guères au delà du milieu du XIVe siècle; — le plus ancien registre du souverain bailliage est de 1343; — le plus ancien compte du domaine est de 1355-1356 ; — restent le chartrier des comtes de Namur, et ceux des collégiales de Notre-Dame et de St Pierre de Namur où l'on aurait pu trouver peut-être des renseignements, mais ces deux derniers sont fort incomplets.

[2] « .... tailles de bos monseigneur gisans en Marlaingne de là les vies murs. » *Reg. velu* (commencé en 1345), fol. 28 et passim, chamb. des comptes, n° 1002, arch. du Royaume.

Marlagne, « a deuz fossés que on dist a *vies portes* desous le » tente le moine, par dechà et delà le Charoite [1]. » Ces cinq bonniers joignaient à un vignoble appelé *la vigne Marot à Buley* [2]. Le 8 décembre 1355 Gerard Legrain fit don de cette vigne « qu'il avoit aux vieilles portes de Namur, » au chapitre S[t] Denis [3]. Après cette époque je n'ai plus trouvé de mention des *Vieilles Portes;* mais, en revanche, on peut (si je puis m'exprimer ainsi), suivre la filiation des *Vieux Murs* jusqu'à nos jours. Je n'en citerai que quelques preuves. Ces Vieux Murs sont mentionnés dans le plus ancien compte du domaine de Namur, celui de 1355-1356 [4]. Pour le XV[e] siècle, il existe un diplôme de Philippe-le-Beau, de 1495, par lequel ce prince accorde à Estienne Careau le fief de *Bollewercq* au chateau de Namur : « Et aveuc ce, y est-il dit, nous appartiennent » certaines bruyères scituées auprès de nostre ville dudit » Namur, vers noz bois et forest de Marlaigne, et s'extendent » jusques au *vielz mur* entre le grant chemin qui mayne de » Namur à l'abbaye de Broigne et les vinobles de Bulet [5]. » *Croonendael*, écrivain de la fin du XVI[e] siècle, rapporte l'ancienne tradition d'après laquelle Namur se serait autrefois étendu « un quart de lieue sur la montagne de Chample, jus- » ques à une vallée auprès de la forêt de Marlagne et le lieu » que l'on appelle encore maintenant le *vieux mur* [6]. »

[1] *Chartrier de Namur*, aux arch. du Royaume. — L'*Inventaire de Godefroy* (M. 35) porte : « dessous le tour le moine. »

[2] *Invent. de Godefroy*. M. 36.

[3] *Idem*. M. 37.

[4] « ... pour une taille de bos en Marlaingne de là les vies murs. » *Compte du domaine*, 1355-1356, fol. 51. — « ... pour 26 chaisnes pris en » Marlaingne delà lez vies murs entour le rieu de Flandres deseur et de- » sous. » *Ibid*. fol. 57. Arch. de la ville.

[5] *Reg. en parchemin*, fol. 3. Arch. de l'État.

[6] C'est ce que répète aussi *Gramaye*.

Un compte du domaine de la seconde moitié du XVIIe siècle mentionne certaines « raspailles situées en Jeclet entre » l'hermitage St George et les vieux murs [1]. » Enfin, quelques années plus tard, Namur est pris par Louis XIV, et le premier soin de Vauban est de fortifier ces *Vieux murs* au moyen d'un nouveau retranchement qui prend le nom de *ligne des Français*, *ligne* ou *mur de Vauban*, etc. Toutefois l'ancienne dénomination de *Vieux murs* ne fut pas perdue : je la trouve encore employée dans un avis au public de 1753 [2] et nos vieillards s'en servent quelquefois de nos jours, conjointement avec celle de *mur sec*, pour désigner cet endroit.

Maintenant, je vous le demanderai, ami lecteur, lorsque nous trouvons, au milieu du XIVe siècle, un retranchement qualifié de *vieux murs* et de *vieilles portes*, cela ne suppose-t-il pas déjà une antiquité assez reculée? Voyons, en effet, à quelle époque pouvait remonter cette construction.

Aurait-elle été élevée par les comtes de Namur dans des temps ordinaires, pour servir de défense au donjon? Evidemment non. D'abord, ce retranchement est éloigné du donjon d'environ 1,400 mètres et un ouvrage placé à une telle distance du corps de la place est chose contraire à tout ce que nous connaissons du système de défense usité à cette époque; en second lieu, pour défendre la vaste étendue de terrain que contient la montagne de Champeau il fallait une armée considérable, or les troupes dont disposaient nos comtes et en général tous les petits souverains de cette époque, se bornaient à quelques centaines d'hommes d'armes et d'archers.

[1] *Compte du domaine*, 1672-1675, fol. 46.

[2] *Coll. de Placards* de la Soc. Archéol. de Namur.

Les Vieux murs auraient-ils été construits à l'époque d'un siége, par les premiers comtes de Namur, c'est-à-dire du Xe au XIVe siècle? La supposition n'est guère probable. Dans ce cas encore, il eût fallu disposer de troupes assez considérables pour défendre ce point et se garder en même temps du côté de la Sambre et de la Meuse. Or, on compte sept à huit siéges ou attaques du château avant le milieu du XIVe siècle. Dans le premier, celui qui eut lieu en 1152, Henri l'Aveugle est surpris à l'improviste par les Liégeois et entre en accommodement au bout de quinze jours de blocus. En 1188, le même Henri l'Aveugle est attaqué par Baudhuin de Hainaut; il tente vainement de défendre la ville avec 240 chevaliers et se réfugie ensuite dans le château où il ne tarde pas à capituler. En 1197, Thibaut de Bar investit Namur; il est repoussé par Philippe-le-Noble et il obtient cependant, par le traité de St Médard, une partie du comté de Namur, ce qui porte à croire que malgré sa résistance, Philippe-le-Noble avait peu de troupes à sa disposition. Je passe sous silence les autres attaques de Thibaut et de Walerand qui paraissent avoir été de simples tentatives et j'arrive au fameux siége de 1256 à 1258. A cette époque encore Francon de Wesemael est surpris à l'improviste, et la position dans laquelle se trouvait Beaudhuin de Courtenay ne permet pas de supposer qu'il ait laissé à son lieutenant des troupes considérables. Malgré cela, le brave Francon résiste pendant deux ans, ce qu'il n'eût pu faire si, au lieu de se réfugier dans le donjon, il se fût avisé de défendre une si vaste étendue de terrain contre les forces réunies des Namurois et des Luxembourgeois. Reste une dernière attaque du château, celle de 1313; mais je ne m'y arrêterai pas, car le comte Jean I était si bien dépourvu de troupes qu'il dut en solliciter de ses voisins, afin de pouvoir réduire les Namurois révoltés.

A quelle époque remonte donc la construction de ces murs mystérieux? Trois hypothèses se présentent : 1° ou bien il faut reporter la construction de ce retranchement au IX[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque des invasions normandes ; car il est possible que Gerard, alors maître du pays de Lomme, s'y soit réfugié ; 2° ou bien il faut voir dans ces vieux murs une des citadelles bâties par les Romains le long de la Meuse, et l'on peut présumer que la situation favorable de Champeau, placée au confluent de deux rivières, ne leur aura pas échappé ; 3° ou, enfin, les vieux murs sont les restes de l'*oppidum Atuaticorum*. Entre ces trois hypothèses qui me paraissent les seules admissibles, vous choisirez, ami lecteur; mais si vous rejetez la dernière, vous conviendrez du moins qu'elle n'est pas dénuée de vraisemblance; mes prétentions de dissertateur ne vont pas au delà.

III. Je puise mon dernier motif dans le grand nombre d'antiquités celtiques, germaines ou gallo-romaines découvertes à Namur et dans les environs.

Il existe peu de villes en Belgique où tant de trouvailles de cette nature aient été faites; malheureusement, la plupart du temps on n'en a point tenu note : les poteries ont été brisées ou transportées au loin, les monnaies dispersées dans les cabinets d'amateurs, et de tout cela la science historique a peu profité. Je vous présente aujourd'hui un premier relevé dans lequel je relaterai uniquement les découvertes qui offrent une certitude complète, dussent-elles même, au premier abord, vous paraître parfois insignifiantes. Au moyen de la méthode suivie par la Société Archéologique de Namur, je ne serais pas étonné, en présence des résultats obtenus depuis 1847, que le nombre de ces renseignements ne fût doublé d'ici à quelques années [1]. Recourons donc à l'espèce de carte archéologique

[1] La Société Archéologique enregistre soigneusement les objets antiques

dont nous nous sommes déjà servis tantôt, et suivons la ligne des collines qui environnent le bassin de Namur.

Commençons par les hauteurs en face de Salzinnes. Lors du défrichement d'une partie de la colline appelée *la Boverie*, commune de Flawinne, on a découvert, en 1849, une hache celtique, en silex gris, et un fragment de col de vase en terre sigillée [1].

Une autre hache celtique, en pierre verte polie, une monnaie gauloise et quelques pièces romaines de Néron, Faustina, Marc-Aurèle, Tetricus, etc., ont été recueillis, il y a quelques années, sur la montagne d'Hastedon [2].

Non loin de cet endroit, deux tumulus existent encore dans le bois dit *des Tombes*, à Frizet. Ils furent fouillés en 1837, et l'on s'aperçut qu'un de ces tumulus avait déjà été exploré auparavant. Dans l'autre, on découvrit les traces d'un sépulcre en planches, trois bouteilles de verre, deux vases en terre dont un en terre sigillée, deux lampes en terre jaune et divers fragments de poterie [3].

Vers les années 1841 à 1843 plusieurs tombes ont été

trouvés dans la province, ainsi que le lieu de la découverte, surtout en ce qui concerne les antiquités celtiques et gallo-romaines.

[1] *Annales de la Société Archéol. de Namur*. I. 377. Ces objets se trouvent au musée de la Société Archéologique.

[2] La hache appartient à M. Cajot, les pièces de monnaie à MM Grandgagnage et E. Del Marmol. — Je passe ici sous silence les armes anciennes trouvées vers le milieu du XVIIIe siècle au *Beau Vallon*, en dessous d'Hastedon, et dont parle Galliot (I. 36); le motif en est que je ne reconnais pas à cet auteur les connaissances archéologiques suffisantes pour pouvoir décider que ces armes étaient *gauloises* et *belges*. Je ne parle pas non plus du tombeau d'un *ancien romain* qu'il dit avoir été découvert à St Marc, parce que rien, dans la description qu'il en donne, ne précise le caractère gallo-romain de ce tombeau.

[3] *Notice de M. A. Borgnet*, dans les *Bull. de l'Académie royale*, tome X.

découvertes au lieu dit le *Tombois*, dans le village de Vedrin; d'après la nature des poteries qu'elles contenaient, quelques-unes de ces tombes au moins appartenaient à la période gallo-romaine [1].

Quatre autres tumulus existent également dans la plaine de Champion. Les fouilles que la Société Archéologique y a fait pratiquer, au printemps de 1851, ont produit d'heureux résultats. Outre les traces de l'*ustrinum*, quelques poteries intactes ou en fragments, des agrafes en bronze, etc., on y a découvert deux grandes tombes en dalles grossières qui renfermaient des ossements et une centaine d'objets de toute espèce : poteries aux formes les plus diverses, vases en verre, perles grossières, dé à jouer, lampe, trépied, grils, cuillères et autres objets en fer, etc. [2].

En deçà de Frizet, sur la crête de la colline appelée *Tienne aux Paukis*, et dans la plaine de Berlacomines, le sol est littéralement parsemé de fragments de tuiles gallo-romaines.

En 1847, des ouvriers travaillant au-dessus des rochers des Grands-Malades, ont mis à jour un marteau en fer, des débris informes de poteries et d'ossements, et deux grands bronzes d'Antoninus pius et de Septimus-Severus [3]. Ce n'est pas la première fois qu'une trouvaille de ce genre a lieu aux Grands-Malades. En 1819, on y découvrit, soit à l'endroit appelé *Forêt*, soit dans la léproserie même, 4 à 5,000 médailles qui furent bientôt dispersées dans les cabinets des amateurs. Les pièces sur lesquelles j'ai obtenu des renseignements sont des

[1] Del Marmol, *Annales II, p.* 77.

[2] Je renvoie le lecteur aux *Annales de la Société Archéol. de Namur*, tome II. p. 57. M. Eug. Del Marmol y a rendu compte de ces fouilles, qui ont été effectuées sous son intelligente direction.

[3] Collection de la Soc. Archéol. — Voy. *Annales* I, 371.

Marius, Quintillus, Gallienus, Victorinus, Tetricus senior et junior [1].

Jusqu'à présent aucune découverte n'a été signalée sur les hauteurs de la rive droite de la Meuse, à l'exception de quelques jolis cercles en bronze trouvés dans les rochers de Dave, et qui appartiennent très-probablement à la période franque [2].

La forêt de Marlagne fournit aussi son contingent d'antiquités : ce sont de petites meules gallo-romaines qui y ont été trouvées en grand nombre [3], et une hache celtique en silex découverte récemment à peu de distance des Vieux Murs [4].

La montagne de Champeau ne nous offre rien de bien certain, et cela n'est pas étonnant car le sol y a été étrangement remué depuis plusieurs siècles, par suite des travaux de fortifications [5].

Descendons maintenant dans la plaine. *Galliot* nous apprend que vers le milieu du XVIII[e] siècle, un bourgeois de Namur ayant fait pratiquer des fouilles dans sa maison située sur la place S[t] Remi, pour approfondir une citerne, trouva un petit tombeau renfermant trois urnes en terre. Deux de ces urnes contenaient des cendres, la troisième des médailles aux effigies de Constance Chlore et de son fils Constantin [6].

[1] *Annales*, I. 372.

[2] Ces cercles sont déposés au musée de la Soc. Archéol.

[3] La Société Archéol. en possède deux; voy. *Annales* I. 375.

[4] Collect. de la Société Archéologique.

[5] Un de mes amis possède une petite pièce en argent à l'effigie d'Hadrianus, trouvée au château de Namur. Je tiens de plusieurs personnes qu'à diverses reprises on y a découvert de *vieilles monnaies;* mais à quelle époque remontaient ces monnaies? On trouve également à la Société Archéol. un fragment d'un charmant petit bas-relief en pierre ou en lave découvert au château; malheureusement je n'ose me prononcer sur l'âge de ce précieux reste.

[6] Galliot. I. 45. Ici j'ajoute foi à cet écrivain, car s'il peut y avoir

Il y a peu d'années, des ouvriers démolissant une partie du vieux rempart derrière l'église St Aubain ont découvert dans les fondements quelques pièces de monnaie, parmi lesquelles figurent deux moyens bronzes de M. Aurelius et de Magnentius [1].

En 1747, on trouva dans un jardin du faubourg de la Plante un petit tombeau en maçonnerie renfermant deux urnes de bronze; l'une était remplie de cendres et l'autre de médailles d'argent « qui dénotoient que c'étoit le tombeau d'un romain » inhumé sous l'empire de Gordien [2] ».

Avant de traverser la Meuse, mentionnons ici, mais pour mémoire, car la question de l'âge du monument n'est pas encore résolue, le curieux bas-relief de Wépion qui se trouve à la Société Archéologique de Namur [3].

Dans un jardin de la plaine de Jambes, presqu'en face de la porte de la Plante, on a découvert il y a quelques années, une quinzaine de petites pièces romaines de l'époque de Constantin [4].

Dans cette même plaine de Jambes existait encore au commencement de ce siècle, un curieux monument celtique appelé la *Pierre du Diable*. Il se composait autrefois d'une table de pierre, longue de 8 pieds 7 pouces, large de 6 pieds 6 pouces et épaisse d'un pied 9 pouces; cette table posée à plat et horizontalement était supportée par deux autres pierres placées à terre verticalement sur leur partie étroite, longues de 8 pieds, hautes de 3 pieds 5 pouces et épaisses de 2 pieds 4

erreur quant à l'effigie gravée sur une pièce. du moins personne ne confondra une médaille romaine avec une pièce du moyen-âge.

[1] *Annales* I. 371. Ces pièces de monnaie se trouvent à la Société Archéologique.

[2] Galliot, I. 44.

[3] Un dessin de ce bas-relief a paru dans la *Renaissance*; voy. aussi *Annales*, I. 376.

[4] J'ai eu autrefois ces pièces en mains, mais je ne sais ce qu'elles sont devenues.

pouces; mais, dans les derniers temps, ces supports étant cassés paraissaient formés de quatre pierres, deux de chaque côté. La direction de la table dans sa longueur était du levant d'été au couchant, et elle était inclinée au nord-est. Au siècle dernier, on trouva, à deux ou trois pieds de profondeur, neuf à dix pierres presqu'aussi grandes que celles du *Dolmen,* couchées tout autour et à environ vingt pieds de distance du monument [1]. C'était donc peut-être dans l'origine une espèce d'*enceinte (Cromlech)* ou *une allée couverte.*

Suivons maintenant le lit de la Sambre depuis Bause jusqu'au confluent. Lorsqu'on canalisa cette rivière, on retira de son lit, principalement dans la traverse de Namur, une énorme quantité de médailles et de monnaies romaines dont malheureusement il n'a pas été tenu note. Mais passons, et occupons-nous de ce qui a été recueilli par la Société Archéologique, depuis 1847 jusque dans la présente année 1851.

Pour Bause, nous signalerons un grand bronze d'Hadrianus et 9 petits bronzes de Constantius I, Licinius senior et Constantinus I. A Salzinnes, nous noterons un Probus et un Constantinus I.

Mais c'est surtout à Namur même que la Sambre a été productive, notamment sous le vieux pont et l'applé et des deux côtés du port de Grognon [1].

Viennent d'abord 6 pièces gauloises en cuivre, puis environ 640 médailles ou monnaies romaines en argent et en cuivre qui embrassent la période d'Auguste à Magnus Maximus. D'autres objets ont été recueillis dans le même temps, mais je ne mentionnerai ici qu'une demi-douzaine de fibules en

[1] Note de *G. Faugeois,* tome III, p. 329 et s. des *Mémoires de l'Académie celtique.*

[2] Je dois faire remarquer cependant que les monnaies romaines ont été découvertes en bien plus grand nombre du côté de la Sambre.

cuivre, parce que les armes, ustensiles, etc., peuvent également appartenir à une époque plus moderne.

Enfin, je signalerai un dernier fait. Lorsqu'en 1847 on construisit le port de Grognon, de profondes tranchées furent ouvertes dans le lit de la Sambre et de la Meuse pour asseoir les fondements des murs, et les terres furent rejetées sur le port. Les personnes qui ont parcouru les travaux à cette époque, ont pu s'assurer que le sol était couvert d'une quantité innombrable de débris de tuiles et de poteries romaines dont la Société Archéologique a recueilli quelques spécimens.

Je le répète, ce n'est là qu'un relevé bien incomplet des antiquités découvertes à Namur et dans les environs; mais, si l'on tient compte de tout ce qui a passé inaperçu on devra conclure que les Romains firent un long séjour à Namur. Or si notre ville a été le siége d'un établissement romain, n'y a-t-il pas aussi de fortes présomptions de croire qu'elle existait avant l'arrivée de César dans nos contrées, et la tradition qui attribue aux premiers empereurs romains la reconstruction de l'*oppidum Atuaticorum*, n'offre-t-elle pas quelque vraisemblance?

Je termine ici cette longue dissertation, vous laissant le soin, ami lecteur, de tirer vous-même une conclusion de tout ce qui précède.

TROISIÈME PROMENADE,

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DU CHATEAU,

La Collégiale de S[t] Pierre, le Beffroi, le Donjon et la Plate Pierre[1].

Sy veyoit-on, ou haut castiel,
Ung belfroid qui moult estoit bel,
Houteit donjon (c'est véritable),
Et engliese bien délitable.
. . . .
S'en orent loingtemps la possession
Hainsnés de Flandre au noir lyon.

Les dictz de Jehan Taillefier.

Abandonnons, ami lecteur, le vaste champ des conjectures que je vous ai fait parcourir en long et en large, et entrons dans le château des anciens comtes de Namur; ici, du moins nous trouverons, pour nous guider, des renseignements plus certains.

[1] J'aime les notes, c'est mon faible; j'avertis donc mes lecteurs (si tant est qu'on me lise), qu'à partir de cette promenade elles seront longues et nombreuses. Comme ces notes sont destinées tout spécialement à mes amis les antiquaires, les personnes que la chose fatigue pourront s'en tenir au texte.

Un autre jour nous verrons à quelle époque le château de Namur apparaît pour la première fois dans l'histoire, nous dirons ses agrandissements successifs et nous raconterons les différents siéges qu'il a subis. Aujourd'hui, contentons-nous de l'examiner au point de vue civil et religieux.

La forteresse n'occupait dans le principe que la partie de Champeau la plus rapprochée du confluent de la Sambre et de la Meuse. Dans cette primitive enceinte étaient renfermés le château des comtes ou donjon proprement dit, la collégiale de St Pierre et d'autres édifices de moindre importance.

On ignore l'époque de la fondation de l'église de St Pierre et de son érection en chapitre; tout ce que l'on sait, par tradition, c'est que ce fut à l'occasion de certaines reliques de St Pierre et de Ste Petronille [1]. Le chapitre était primitivement composé de douze chanoines dont deux portaient le titre de prévôt et de *coutre* (custos). En 1198, notre comte Philippe-le-Noble y ajouta une treizième prébende pour être possédée par un doyen qu'élirait le chapitre; les chanoines étaient tenus de choisir, pour remplir ces fonctions, un prêtre ou du moins un diacre qui devait, dans l'année de son élection, être promu au sacerdoce. Faute par eux de nommer un doyen dans les cinquante jours, le comte se réservait le droit d'en élire un lui-même, après avoir pris conseil des collégiales de Notre-Dame et de St Aubain [2]. La même année, Baudhuin, comte

[1] De Warick, *Sacra namurcensis diœcesis chronologia*, MS. du siècle dernier à la bibliothèque royale. — Galliot (III, 201) est évidemment dans l'erreur lorsqu'il attribue l'institution du chapitre à Philippe-le-Noble. Le diplôme inséré dans Miræus (II, 1203) dit assez clairement que ce furent les *prédécesseurs* de ce prince qui fondèrent l'église et instituèrent la collégiale.

[2] De Marne. I. 205. — Charte insérée dans Miræus (II, 1203). De Warick. et Galliot (V. 353). — *Invent. de Godefroy*, E. 47.

de Flandre et de Hainaut, approuva la fondation de son frère Philippe, et par une bulle datée du 4 décembre 1207 le pape Innocent III confirma toutes les donations faites par les comtes de Namur, en faveur du chapitre de S[t] Pierre [1].

Les premiers statuts de la collégiale furent promulgués par Philippe-le-Noble qui s'intitule patron de l'église, de concert avec Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, et avec le consentement du chapitre lui-même. Par cet acte, daté de 1203, le comte et l'évêque règlent notamment l'obligation à laquelle les chanoines sont assujetis, d'assister aux heures conventuelles et aux grandes messes, de coucher au dortoir commun, de vivre fraternellement entre eux, de se soumettre, en cas de méfait, aux peines qui leur seront infligées, de ne point s'absenter sous peine de perdre tous les fruits de leurs prébendes à l'exception toutefois de cinq sols namurois qui leur seront payés à la Noël, etc. [2]. C'est probablement à ce

[1] Charte dans Warick.

[2] Ne pouvant donner le texte de tous ces statuts, qui sont fort longs, j'insère ici ceux de Philippe-le-Noble et Hugues de Pierrepont. « Hugo Dei gratia leodiensis episcopus, Philippus marchio namurcensis omnibus Christi fidelibus in perpetuum. Cum ratione commisse nobis à Deo dignitatis propensiori studio utilitati et profectui ecclesiarum Dei invigilare teneamur, ego Philippus marchio namurcensis patronus ecclesie sancti Petri in Namurco instituendo, ego Hugo leodiensis episcopus laudabilem carissimi in Christo filii Philippi marchionis institutionem approbando et confirmando, interveniente communi consensu ecclesie predicte, statuimus ut quisquis canonicus in posterum in prefata ecclesia instituendus in horis conventualibus et maioribus missis assidue deserviat ecclesie in propria persona, nisi egritudine vel communi ecclesie utilitate fuerit detentus, vel causa peregrinationis vel studii fuerit licentiatus. Si canonicum causa trahat proprii negocii, poterit eum solus decanus quindecim tantum licentiare diebus et non ultra, nisi de communi consilio capituli. Dormitorium frequentet. Pacificum et amicabilem fratribus suis tam verbo quam opere se exhibeat. Preposito et decano tam in spiritualibus quam temporalibus obediat. Si canonicus excessum committit correctione

règlement que fait allusion un acte daté de 1204, et par lequel Guy, évêque de Palestrine (Præneste) et légat du St Siége, confirme

dignum, post canonicam et consuetam factam a capitulo citationem et commonitionem, nolens satisfacere, inobediens vel contumax inveniatur, pena, quam consuetudo ecclesie talibus instituit, puniatur, si non convertatur et dispensatione confratrum suorum in ecclesia residentium ei misericorditer subvenlatur. Si canonicus in posterum instituendus foraneum se exhibuerit, nichil de fructibus prebende percipiet preter quinque solidos namurcensis monete solvendos ei in natali Domini ; residui enim medietas vicario suo conferetur, alia vero medietas cedet in communem canonicorum in ecclesia residentium distributionem. Vicarii per electionem decani et sanioris partis capituli sunt instituendi, discreti et ydonei, presbyteri, diaconi et subdiaconi, qui cedent canonicis venientibus et residentiam in ecclesia facientibus : qui de consilio capituli sunt removendi, si servicio ecclesie ydonei non fuerint inventi. Si modo de canonicis predicto vicarius excedens citatus et commonitus, ut dictum est, non (*se*) emendaverit, a vicaria sua amoveatur et alius instituatur. Predictus autem dominus Philippus marchio namurcensis sibi suisque successoribus retinuit quod de ecclesia predicta habere possit in servicio suo unum canonicum quem voluerit qui medietatem fructuum in prefata habeat ecclesia, aliam vero medietatem vicarius. Illorum autem canonicorum qui a modo in prenominata ecclesia instituentur, nullus in ecclesia beate Marie vel sancti Albani namurcensis prebendam habere possit, quin alteri earum oporteat eum renuntiare ; nec alicuius ecclesie maioris eum titulus debet tueri, quin eum sepedicte sancti Petri in propria persona oporteat deservire, vel eum foraneum modo quo predictum est stipendiis prebende carere. Census ecclesie et minute decime ad censam dentur, et illius cense equales distributiones distinguentur futuris postmodum canonicis vel eorum vicariis quolibet triginta dierum subnotatorum, si omnibus conventualibus horis et maioribus interfuerint missis. Isti autem sunt dies quos debent specialiter observare et portionem que ipsos de censa continget recipere : dies natalis Domini et tres proximo sequentes, dies Pasche et tres proximo subsequentes, dies Penthecostes et tres proximo advenientes, dies Nativitatis, Purificationis, Assumptionis beate Virginis Marie, sancti Johannis Baptiste, martirii apostolorum Petri et Pauli, Jacobi, Petri ad vincula, Bartholomei, Mathei, Symonis et Jude, festivitatis omnium sanctorum, dedicationis ecclesie, Andree, Cathedre Petri, Assceusionis, Michaelis, dies anniversarii obitus patris et matris mei Philippi, eiusdem institutionis auctoris, Philippi et Jacobi. Si quis vero illorum canonicorum vel vicariorum hiis diebus pretaxatis non interfuerint horis et missis, nichil in illa distributione percipiet ; portionis enim illius que ipsum contingere debuisset medietas

les statuts émanés de l'évêque de Liége en faveur des collégiales de S[t] Pierre et de S[t] Aubain [1].

Au mois de janvier 1283, Guy de Dampierre, en qualité de patron du chapitre, et Jean, évêque de Liége, à titre de diocésain, confirmèrent et amplifièrent ces statuts [2]. Les chanoines s'étant un peu relâchés de leur ancienne règle, la remirent eux-mêmes en vigueur avec quelques changements par un acte du 4 juillet 1385 [3]. Enfin, le 22 janvier de l'année suivante, le chapitre, continuant sa réformation, statua: 1° Que les exécuteurs testamentaires ou la succession d'un chanoine résidant, enterré dans l'église ou au dehors, devraient payer au chapitre une somme de 20 moutons qui servirait à acquérir une rente d'un muid d'épeautre pour l'anniversaire du trépassé. 2° Que tout testament de doyen, de chanoine ou de chapelain serait valable pourvu qu'il fût écrit de sa main, ou approuvé par légitimes témoins, ou signé par un notaire;

deveniet in communem canonicorum particionem qui prelibatis horis et missis interfuerint, celerarius vero aliam habebit medietatem. Quilibet canonicus, in nova sui in ecclesia sancti Petri institutione, cum alia fidelitate quam ecclesie tenetur exhibere, omnia predicta se observaturum jurabit; domino quoque Namurcensi tam vicarius quam canonicus, super fideli observatione castri et tuitione honoris domini, ratione loci castrensis quem inhabitat, fidelitatem juratoriam interposito federis osculo exhibebit. Ut autem hec rata observentur et inviolata, scripti annotatione et sigillorum nostrorum et sigilli sancti Petri appositione confirmamus. Et ad cautiorem huius pagine observantiam noverit posteritas et presens etas omnes huius sanctionis violatores et perturbatores, si non resipiscentes satisfecerint, a me Hugone leodiensis episcopo anathematis denotatione in perpetuum esse condempnatos. Actum anno verbi incarnati millesimo ducentesimo tertio. — Vidimus de Jean, évêque de Liége et de Guy de Dampierre, de 1283. *Chartrier de S[t] Pierre.*

[1] *Invent. de Godefroy*. E. 5. — *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Hainaut,* etc., I. 548.

[2] *Chartrier de S[t] Pierre.*

[3] *Chartrier de S[t] Pierre.*

que les exécuteurs testamentaires payeraient à chaque chanoine résidant un demi setier de vin pour l'approbation du testament d'un doyen ou d'un chanoine, et un lot de vin pour l'approbation du testament des chapelains et des autres *choraux*. — 3° Que lorsqu'un chanoine ou ses exécuteurs testamentaires voudraient se contenter du drap mortuaire, appelé *Bokeran*, qui se pose sur la bière, ils n'auraient qu'un franc à payer aux chanoines résidants ; que s'ils voulaient avoir plusieurs autres draps dorés ou de soie, ils devraient payer un franc pour chacun de ces draps; enfin, qu'ils seraient en outre tenus de poser autour de la bière au moins douze grosses livres de cire [1].

Ainsi fondée, la collégiale de St Pierre ne tarda pas à s'enrichir, grâce surtout aux libéralités des comtes de Namur qui en avaient le *patronat*. Je ne mentionnerai pas ici les diverses propriétés immobilières ainsi que les grosses et menues dimes qu'elle possédait dans la province, car cela

[1] *Chartrier de St Pierre*. — Voici en outre une note inscrite sur la garde d'un registre de la collégiale. du XVe siècle (arch. de l'Etat), et qui vient confirmer ce que je dis plus haut : « Sensievent les droes apartenant » à l'engliese de sain Pier ou chastea de Namur aprés le trespasse d'un » canone anchinement usé et acoustumé. Et premiers, pour chascune pro- » cession, 25 aidans. Pour l'aprobation du testament, chascuns canone » demi stiers du vin de 4 aidans. Pour le luminaire, 14 grosse lib. du » chirre. Aux vigilles, chascuns dez chanone ung lot de vins. A chascuns » caplain pour le vigilez, demi lot de vins. Pour le Wandhours (*war- » deurs. gardes?*), chascun 1 lot de vins. Al messe lezdis canone, 1 lot de » vins. Pour le doyen qui dit la messe, I stiers de vin de 8 aidans. Pour » diacle et subdiache, chascun demi stier de vin de 8 aidans. Pour les » wardhors, cascun ung lot de vin, valent 4 aidans. Pour lez capplains, » cascun demi lot de vin. Pour le cloustrie, ung lot. Pour le marlier, » 5 aidans. Pour lez enfans, chascun une aidant. Pour le quitance » en fin d'anée chascun canone, 2 lot de vin. Pour acquérir ung » muis d'espialte pour son anniversaire, 20 mailhe au pris de 16 aidans » le pièche. »

m'entrainerait trop loin. Je me contenterai de dire que le chapitre était propriétaire et seigneur du village de S[t] Denis [1].

En retour de ces bienfaits, les chanoines n'oubliaient pas nos princes dans leurs prières. On voit, notamment, que dans les années 1346 et 1386 ils s'engagèrent à dire chaque semaine une messe de requiem et, après chaque heure canoniale, l'un de sept psaumes, pour le repos des âmes de Guillaume I, de sa femme Catherine de Savoie, et de leurs enfants Guillaume, Jean et Marie [2].

Bien que les divers statuts mentionnés plus haut n'en parlent pas, c'était au comte de Namur qu'appartenait la collation des prébendes [3]. Je trouve également qu'au XV[e] siècle un chanoine payait au chapitre, pour sa réception, un droit de trente florins du Rhin et treize aidants [4]; de plus, il devait prêter serment aussi bien au chapitre de S[t] Pierre qu'au comte de Namur. De son côté, tout capitaine du château, lors de son entrée en fonctions, promettait solennellement d'être « bon, loyal et fidèle aux « chanoines de S[t] Pierre [5]. »

[1] De Warick. Cet auteur fait une longue énumération des biens appartenant au chapitre.

[2] *Invent. de Godefroy*, E, 59 et 71.

[3] Voy. une charte publiée par Galliot, VI. 91.

[4] Reg. de la collégiale, du XV[e] siècle, déjà cité, fol. 80 et 80 V°—Voici, en outre, ce que je lis dans les *Transports de la haute cour de Namur* (archiv. com.), reg. de 1428-1436, fol. 476 V°. « Che sont les drois que » le chapitle de S[t] Piere du chastel de Namur at pour I novial chanoinne. » Premiers, pour une chappe, 11 francs et 4 esterlins. Item une ayme do » meilleur vin de la ville. A l'enclostrier, 2 vies escus. A notaire, » 2 los (de vin?). A procureur, 1 lot. Au chairier, 1 lot. A cascun cape- » lain résidens, 1 lot. A cascun vicaire, 1 lot. Au marlier, 1 lot. Au sergent, » 1 lot. A l'avant-parlier (avocat?), 1 lot.»

[5] *Plaids du château*. Reg. de 1500-1511, fol. 513 à 514. On y trouve les serments prêtés par un chanoine, un chapelain ou un prévot de S[t]

Pour en finir avec ces détails, je donne ici le dessin du grand sceau du chapitre de S[t] Pierre.



Pierre, ainsi que par le châtelain de Namur. Je me contente d'insérer ici celui d'un chanoine; c'est le plus long et le plus curieux.—

» ***Sequitur juramentum canonicorum*** : Ego N. de tali loco, futurus » canonicus hujus ecclesie, juro in animam meam et super sacrosancta » tacta Evangelia, fideliter observare ea que sequntur. Primo juro isti » ecclesie esse bonus et fidelis; bona et redditus observare et defendere, » alienataque recuperare; instituciones, cartas, bonos, justos et racionabiles » usus atque consuetudines dicte ecclesie tenere et observare; fidelitatem » et obedienciam preposito, decano et capitulo, secundum quod moris est » in ecclesiis istius diocesis, observare; tuitionnem castri, fidelitatem do- » mino comiti debere et observare; pacificum et admicabilem me fratribus » meis concanonicis tam verbo quam opere exibere; secreta capituli tenere » fideliter et celare; omnia mala que possent accidere vel evenire castro, » domino comiti sive castellano, quantum ad custodiam castri, que ad » cognitionem meam pervenerint, fideliter nunciare. Ego juro, ut prius, » quod ex nunc prout ex tunc et in antea, pro cunctis temporibus futuris,

Il représente le chef des apôtres assis sur une chaise antique, la tête couverte d'une espèce de mitre, et tenant d'une main des clefs, de l'autre un livre (?). En suppléant les lettres enlevées, l'inscription est : *sigillvm Ecclesie sancti petri namvrcensis.*

On lit sur le contre scel : clavis - sigilli.



Par une bulle du 12 mars 1560, le Pape Pie IV supprima le chapitre de St Pierre et unit ses prébendes à celles du chapitre

» universas et singulas ordinaciones factas et faciendas quoquomodo su-
» per absentiis canonicorum sese absentare volentium ab ecclesia, et que
» per prepositum, decanum totumque capitulum legitime fient, incon-
» cusse et inviolabiliter observare; nec ad rogatum principum dominorum
» sive dominarum temporalium sive spiritualium, mei juramenti presentis
» et solemnis violatione, nulatenus derogabo per me, alium vel alios quovis
» modo. Quinimo sy forsan prepositus, decanus et capitulum hujus ec-
» clesie ad eorundem dominorum reverenciam mandatis et rogatis con-
» descenderent, vel metu eorum indignationis incunrede parerent, ero
» contentus et sub juramento meo presenti promitto contentari de tota
» ratione absencie singulis aliis canonicis pie concessa et preordinata,
» nichil penitus ultra dictam cotam petendo. »

de S[t] Aubain qui fut érigé en cathédrale [1]. L'église de S[t] Pierre fut alors desservie par un prêtre qui avait le titre de curé et tenait son bénéfice du souverain; elle devint ainsi le siége d'une paroisse composée des militaires et des autres habitants du château [2].

Occupons-nous maintenant de l'église elle-même.

S'il faut en croire quelques auteurs, elle aurait été reconstruite par Philippe-le-Noble en 1202, et consacrée, en 1207, par le cardinal Guy [3]. Quoiqu'il en soit, c'était sans doute un édifice du style de transition ou tout au moins du style ogival, car il n'est pas probable qu'après la suppression de la collégiale au XVI[e] siècle, on se soit avisé de le réédifier. Nos annalistes ne nous donnant aucun détail sur ce monument, je transcrirai ici le peu que j'ai recueilli à cet égard.

On y comptait plusieurs chapelles, notamment celle de S[t] Michel qui existait en 1354 [4] et celle de S[te] Catherine qui fut fondée en 1305, par Henri de Hutaing, chanoine de S[t] Pierre; celui-ci assigna pour la dotation de l'autel différents biens qui furent amortis la même année par Jean I au profit des chapelains, sous la condition que ceux-ci diraient chaque semaine une messe pour l'âme de notre comte et de ses prédécesseurs [5]. En 1347, Guillaume I fonda dans la collégiale un autel qui fut dédié à la Vierge. [6] Sous la date du 20 mars de

[1] Miræus, II. 1085.

[2] *Visitationes pastoratuum diœcesis namurcensis*, 1662-1666, arch. de l'Etat.—Galliot, III. 201.

[3] *Sacrarium perantiqui comitatus namurcensis*. (par G. du Monin), Namur, 1619, in 4°.—Galliot, III, 201. A la p. 30 du même volume, l'auteur dit que l'église fut bâtie en 1198.

[4] Acte de cette année dans le *Chartrier de S[t] Pierre*.

[5] *Chartrier de S[t] Pierre*.

[6] Fragment de diplôme inséré dans De Warick. Ce diplôme n'est pas le même que celui indiqué à la note suivante, mais il est bien possible que tous deux concernent une seule et même fondation.

la même année, il en fonda un second en l'honneur de Dieu et de la Vierge et y annexa un bénéfice qu'il dota convenablement [1].

Quant à la décoration intérieure de l'édifice, tout ce que j'en sais c'est qu'il y existait un jubé orné de quelque scène de l'histoire sainte en bas-reliefs dorés [2]. On trouve également au musée de la Société Archéologique des fragments d'un bas-relief en gypse doré provenant de l'église de St Pierre et qui représente, en style du XVIe siècle, l'ascension de Notre-Seigneur.

La collégiale du château possédait de précieuses reliques et l'on conservait avec soin, dans sa trésorerie, le *bonnet de St Pierre*. Ce couvre-chef en velours rouge est couvert de broderies et de paillettes d'or. Les Bollandistes en donnent un dessin assez exact, quant à la forme, dans un des volumes de leur grande collection et le P. Papebroch lui consacre une assez longue notice. Le savant jésuite ne se prononce pas sur l'âge de ce curieux reste qu'il regarde cependant comme très-ancien, mais il estime que ce n'est autre chose qu'une mitre épiscopale, les mitres n'ayant pas, dans les premièrs siècles de l'église, la forme élevée et conique qu'elles affectent de nos jours. Je ne puis mieux faire, me semble-t-il, que de m'en rapporter à un aussi bon juge. Je me permettrai seulement d'ajouter que sur les sceaux des communautés religieuses de Moustiers, Lobbes, St Pierre de Namur, etc., (XII et XIIIe siècles) qui tous portent l'image du chef des apôtres, la tête du saint est couverte d'une espèce de calotte, et que sur les sceaux de Moustiers et de Lobbes cette calotte prend à peu près, comme

[1] Charte dans GALLIOT, VI. 91.

[2] C'est du moins ainsi que j'interprète le passage du testament de Jean le Gay, cité précédemment, où il est dit que ce chanoine lègue à Monseigneur St Pierre, son aumusse, des redevances en chappons et les gourdinnes de sa chambre « pour faire dorer une histoire au doxal. » *Chartrier de St Pierre*.

le couvre-chef qui nous occupe, la forme de la tête, tandis que sur celui de la collégiale de S[t] Pierre elle se termine plus en pointe. On peut donc, avec assez de probabilité, assigner à cette ancienne mitre une existence de six à sept siècles.

Quoiqu'il en soit le bonnet de S[t] Pierre, regardé autrefois comme un remède des plus efficaces contre la fièvre, passa dans la trésorerie de S[t] Aubain, sans doute à l'époque de la réunion des deux chapitres. Il y est conservé de nos jours avec le plus grand soin, mais je ne sache pas que dans ce siècle d'incrédulité on ait encore recours à son influence [1].

La collégiale de S[t] Pierre devait à la munificence de Guillaume II, une quantité de reliques et de joyaux précieux qu'il lui légua par testament. Il existe un acte du 6 février 1418 par lequel le chapitre reconnaît avoir reçu ces objets qui se trouvaient autrefois au « ciboire [2] en la chapelle du château où « le comte avait accoutumé d'entendre l'office divin. » Jeanne de Harcourt qui, d'après le vœu du prince, son mari, aurait pu en conserver la jouissance, avait préféré les remettre de son vivant au légataire [3]. Quelques-uns de ces joyaux existent-ils encore? Je n'oserais le dire, car avant le 17[e] siècle la plupart des reliques de la collégiale avaient été, par la perfidie d'un

[1] Sur le bonnet de S[t] Pierre, voy. le *Sacrarium* de Du Monin déjà cité, mais surtout les *Acta sanctorum*, V[e] vol. de juin, p. 462. A la suite de la note du P. Papebroch se trouve un acte de l'évêque Eug. Desbois lequel, sous la date de 1651, déclare avoir fait examiner le bonnet de S[t] Pierre et en avoir fait exécuter un dessin fidèle.

[2] Il faut sans doute entendre ici par *ciboire*, le tabernacle qui le contenait.

[3] *Chartrier de Namur*, aux arch. du Roy. Je n'ai plus l'acte sous les yeux; mais je me rappelle qu'il contient une longue et curieuse énumération de ces objets; en l'examinant attentivement on y découvrirait peut-être quelques-unes des reliques qui se trouvent maintenant à la cathédrale de Namur.

sacristain, enlevées ou dépouillées de leurs garnitures en argent [1].

L'église elle-même n'eut pas un meilleur sort : elle fut réduite en cendres au mois de septembre 1746, à l'époque du siége dont je vous entretiendrai quelque jour. En 1755, on acheva la démolition de ce qui était resté de l'édifice, Marie-Thérèse ayant fait construire une chapelle casematée dans une autre partie de la forteresse [2]. Ce bâtiment existe encore à côté de l'étang, dans l'espèce de ravin ou fossé profond qui sépare la primitive enceinte de la seconde. Quant aux habitations des chanoines elles avaient été, déjà antérieurement, remplacées par des casernes, et il n'en reste plus aucune trace [3].

Un siècle à peine s'est écoulé depuis l'incendie de la vieille collégiale et on ignore généralement, aujourd'hui, l'endroit où elle s'élevait. Si vous interrogez à cet égard nos compatriotes, on vous accordera parfois que l'église actuelle est de construction assez moderne, mais on soutiendra obstinément qu'elle a été reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne collégiale. C'est là une erreur qu'il est facile de détruire. D'abord, les anciens plans militaires placent la collégiale dans la première enceinte, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée du confluent des deux rivières. En second lieu, le témoignage de notre historien Galliot qui *a vu* ce monument, est décisif : « Cette » église, dit-il, étoit placée sur la pointe du donjeon du château » à l'endroit où est aujourd'hui la cabane des guetteurs. Elle

[1] Du Monin. *Sacrarium* etc.

[2] Galliot, III. 203. — *Journal manuscrit du siége de* 1746. — *Résolutions du Magistrat;* reg. de 1735-1745, fol. 70, aux archiv. com.

[3] Galliot, III, 30. — Je parle ici des *anciennes* habitations des chanoines, et non de celles qui furent élevées plus tard et qui existent encore à côté de l'église moderne.

» a été depuis rebâtie où nous la voyons de nos jours... [1] » Enfin, si l'ancienne église, au lieu d'être située à l'endroit qu'indique si clairement Galliot, eût été cachée dans le ravin où se trouve l'église moderne, à quoi eût servi le cadran qu'on plaça contre la tour en 1730, ainsi que nous le verrons tantôt? Evidemment on n'eût pu l'apercevoir de la ville.

Du reste, cette erreur, dont on pourrait s'étonner au premier abord, se comprend en présence des bouleversements complets qu'a subis le sol de la forteresse. De tous les édifices qui se trouvaient autrefois dans la première enceinte, il ne reste qu'une très-petite partie du donjon et quelques citernes qui, à elles seules, dénoteraient l'existence d'anciennes habitations.

Au XIV[e] siècle, et sans doute bien antérieurement à cette époque, la tour de l'église de S[t] Pierre servait de beffroi communal. C'était un édifice carré dont chaque face mesurait vingt pieds de large; là, se trouvait suspendue la cloche du ban, cloche banale ou *ban cloke* que nos pères finirent par appeler *blanche cloche*, mots qui n'ont pas de sens [2]. Vous savez, ami lecteur, quel prix les villes libres du moyen-âge attachaient à leur beffroi. C'était en effet un des attributs caractéristiques de la commune : le souverain abolissait-il les priviléges d'une cité, la cloche était brisée ou transportée ailleurs [3].

[1] GALLIOT, III, 203. — Rapprochez de ceci la note inscrite dans les *Résolutions du magistrat,* reg. de 1735-1745, fol. 70... « L'an 1775 on a » achevé de démolir ce qui étoit resté de la tour et des murailles, S. M. » ayant fait faire une église ou chapelle casematée dans un autre endroit » du château. » — Au moment où j'écris cette note (juin 1852) on démolit la cabane des guetteurs dont parle Galliot.

[2] GALLIOT (III. 202) prétend qu'elle était ainsi nommée à cause de la beauté du métal dont elle était composée. La vérité est qu'on avait alors perdu le souvenir de toutes les anciennes traditions de la commune.

[3] DUCANGE, aux mots *campana bannalis* et *belfredus*, qu'il fait venir de *Bell*, cloche et de *Freid*, paix. Voy. aussi ROQUEFORT au mot *Beffroi*.

L'histoire des villes de Belgique nous offre des exemples d'une tour de paroisse ou de collégiale servant à un semblable usage, et l'on doit convenir, en ce qui concerne Namur, qu'il était impossible de trouver une situation plus convenable pour un beffroi. De ce point élevé la vue s'étend en effet sur les deux belles vallées de la Sambre et de la Meuse, et le son de l'airain répercuté par tous les échos des montagnes voisines annonçait distinctement aux gens de commune un appel aux armes, l'inauguration d'un souverain, une assemblée extraordinaire, une exécution capitale, etc. Et à ce propos, ami lecteur, je vous prierai de ne pas confondre cette cloche du ban avec la simple *cloche-porte* dont je vous parlerai un jour et qui servait uniquement à annoncer la fermeture ou l'ouverture des portes de la cité.

Une *ban cloke* neuve fut confectionnée en 1371 par les soins d'un fondeur namurois, nommé Jean Falise, qui reçut pour son salaire 25 francs de France. Il est bien entendu qu'on lui fournit la matière : elle se composait du métal de l'ancienne cloche, d'autre métal trouvé parmi les provisions du château, enfin de 750 livres de cuivre et 250 livres d'étain de Cornouaille achetées à Collart Colinet, fondeur à Bouvignes, ce qui donne pour la nouvelle cloche un poids d'environ 5000 livres. Si aux 25 francs payés à Jean Falise on ajoute l'achat du métal, le salaire des ouvriers et tous les frais accessoires, on obtiendra un total de 174 moutons et demi et 3 wihots, somme assez considérable pour l'époque et qui fut payée par le souverain [1].

[1] J'insère ici en entier le texte qui me sert de guide, car il contient des renseignements précieux pour l'histoire de notre ancienne industrie, et il prouve notamment qu'il y avait des fondeurs à Namur bien avant l'établissement définitif de la batterie en cuivre qui eut lieu dans le milieu du XVe siècle : « Item rendu pour une ban cloke qui fut faite ou castel de » Namur entre le jour St Johan Baptiste et le yssue dou moys d'aoust

On avait donc une *ban cloke*, mais cela ne suffisait pas aux bourgeois, et dans le courant de l'année 1393, la commune résolut d'établir une horloge à son beffroi pour « la plaisance » des habitants. Elle s'adressa au comte qui non-seulement accorda l'autorisation nécessaire, mais consentit même à supporter les frais de la charpente du comble de la tour; toutes les

» ensiwant en cesti année dou metaul dele vies cloke qui y estoit, liquelz » metalz de la dite vies cloke, parmi 232 libres de vies ovrage et d'un » bachial qui y estoit, pasat 38 cent et lez 32 libres. Et y eut de noif » métaul achateit à Bovingne à Colart Colinet 10 cent, dont il y eut 7 » cent et demi de keivre et li remanant fut stains de Cornuwaille. le cent » de kevre 7 moutons et demi et dudit stain 11 moutons, liqueilz métaul (?) » montat en somme 87 moutons et 1 quart. Somme dudit meteal pour » refaire ledicte ban cloke vies et novial mis ensemble, parmi aulcun » mettaul pris et retrouveit es porveanches Monseigneur oudit castial, » environ 5 milliers pesant dont li ovriers qui le fist, nommeis Johan » Falise li fondeurs borgois de Namur, en eut pour ses paisnes et serviche » 25 frans de Franche. Item pour les aides et ovriers qui aidièrent à faire » le fourme dele dicte cloke, au faire le fornial, celi fourme entereir et » detereir, au fondre ledit mettaul là yl eut 12 ovriers qui soffleirent » du commenchement de chi en le fin, pour 72 muis de cerbon de strivial » qui costèrent 17 moutons à Piret Raghet dou queil partie en fut en» voiiet à Gollesinnes parmi le cheriage dudit cerbon, pour partie demoreir » deleis Guiart pour aidier faire eywes roses et partie demoreir audit cas» tial, parmi pain, car et cervoise forte et floible pour les ovriers fon» deurs, 110 journées d'un ovrier et autres menus frais, 1 double pour » 4 pières mises ale entrée dele voute dou clokier là li cloke est mise, » 4 moutons pour attériage (?) de mairin par Katerine de Faus, pour 3 » journées à Colart Fraukin de marchiet fait à li par maistre Heuri Valion » pour tout le feraine (?) et le fachon outre le vies fier qui fut ens remis, » 4 doubles moutons. Montent ces parties et journées contenues en escrips » sur ce fais de compte fait par ledit maistre Henri, en le presence de li » et de pluseurs des compaingnons, sergans et ovriers, parmi le pain, » char, cervoise, journées et estoffes de pluiseurs fois pour cerpentiers, » machons et manovriers qui y ont esteit du commanchement jusques en » le fin et pour 2.... du fons dele dicte vote jusques au lieu là lez clokes » pendent; tout mis ensemble parmi le noif mettaul de Bovingne et les » 25 francs pour l'ovraige, 174 moutons demi et 3 wihos qui valent le » pieche pour 12 gros, le gros pour 18 deniers, 157 libres 23 deniers. » *Compte du domaine* de 1371-1372, fol. 93. aux archiv. du Royaume.

autres dépenses résultant des ouvrages projetés devaient être à la charge de la ville. On entra d'abord en pourparlers avec certain personnage du nom de Roland, maître des horloges à Beaumont. Celui-ci demandant trois cents francs de France pour faire une horloge semblable à celles de Bruxelles et de Mons, on ne put s'entendre pour le prix. Sur ces entrefaites, Jean, fils de maître Louis de Huy, allait de bourgeois en bourgeois disant que si l'échevinage voulait le mettre à l'épreuve il ferait un ouvrage tel qu'on le désirait pour la somme de cent florins (francs de France). Les élus Jacquemart de Bossimé, Michart Heillarde et Noël Faber, qui désiraient vivement « le « profit et l'honneur de leur seigneur et de la bonne ville », firent alors marché avec Jean de Huy et il fut convenu que l'on fonderait trois cloches. Jean de Huy reçut un salaire de 155 francs, pour la fourniture de l'horloge seule, tous autres frais restant à la charge de la ville. En résumé, les dépenses supportées par la commune montèrent à plus de 700 moutons [1]. « Ceux » de Namur se plaindirent, rapporte Croonendael, disant que ce » n'estoit pas de leur consentement. » Le compte ne s'explique pas clairement à cet égard; mais on conçoit, du reste, que nos pères aient été effrayés de ce chiffre très-considérable pour le temps, puisque 700 moutons représentaient environ le sixième de la dépense totale de l'année.

Cependant ces dépenses ne furent pas les seules : sans tenir compte de réparations assez fréquentes [2], l'établissement de l'horloge entraîna la ville à créer un nouvel emploi : ce fut celui de l'*horlogeur* qui recevait chaque année 37 moutons 12 heaumes, y compris les frais d'une *cotte* qu'on lui

[1] Le *Compte de ville* de 1393, fol. 12, 14 V°, contient tous les détails de cette opération.

[2] *Comptes de ville* de 1394, fol 7 V°. — 1409. — 1516, fol. 126 V°.

fournissait [1]. Outre cela, une personne (à la fin du XV[e] siècle c'était le marguillier de S[t] Pierre) jouissait d'un traitement de 19 moutons 3 heaumes pour sonner chaque soir, à l'église collégiale, la cloche de neuf heures [2]. Au XVII[e] siècle ces deux emplois étaient réunis : l'horloger recevait 100 livres par an pour conduire l'horloge de la ville, celle du beffroi et sonner la cloche du ban ; 10 livres lui étaient en outre payées pour sonner la cloche de neuf heures à l'église de S[t] Pierre [3].

Les guerres que la Belgique eut à soutenir contre la France furent fatales au beffroi. La grosse cloche banale et une autre petite cloche « dépendant du carillon de l'horloge « qui se trouvait dans la tour, furent cassées durant le siége de 1695 et les échevins constatèrent alors que la *ban cloke* (probablement celle de 1371) pesait 4737 livres. Le 9 avril 1698, la ville fit accord, pour leur refonte, avec Joseph et Jacques Feraille « maîtres » fondeurs de cloches » à Namur, qui s'engagèrent à les relivrer dans les deux mois, moyennant une somme de 160 patacons, non compris le prix du nouveau métal à fournir lequel serait calculé à raison de 11 patars la livre ; la grosse cloche devait avoir « un son meilleur ou pour le moins aussi bon que » celui de l'ancienne et elle devoit porter en relief les inscrip- » tions, armoiries de la ville et telles autres que messieurs du » Magistrat désigneroient. » Ce travail exécuté, on constata que la grosse cloche pesait 5328 livres et la petite 214. La cloche du ban ayant été transportée au château, le chanoine Brabant, député de l'évêque, alla la bénir dans l'église de la collégiale, le 22 juin 1698, en présence du mayeur et des échevins qui firent « la fonction de parrains au nom de la

[1] *Compte de ville*, 1394. fol. 8 V°.— 1400.— 1407.— 1571, fol. 61 V°.
[2] *Compte de ville*, 1493 comp. avec 1624, fol. 91.
[3] *Compte de ville*, 1624, fol. 90 V°, 91.

ville [1] ». On voit dans les *Légendes namuroises* que cette cloche portait pour inscription : *quand je sonne je fais trembler le cœur de l'homme*, allusion à ce fait qu'on la mettait en branle lors des exécutions capitales [2].

Le 10 juillet 1730, le Magistrat conclut un arrangement avec Mengo Fiévé, *maître armoirier* à Namur, pour la confection d'un cadran à placer au beffroi. Ce cadran devait saillir environ un pied en avant du mur qui était noirci et auquel il adhérait au moyen de quatre barres de fer. Le cercle était en fer et « couvert de deux couches de couleur d'or à l'huile ; » il avait vingt et un pieds de diamètre et dépassait ainsi les angles de la tour d'un demi-pied de chaque côté. Enfin, les lettres en cuivre battu, longues de quatre pieds, ainsi que l'aiguille et les trèfles marquant les demi-heures étaient également dorées. Toutes ces jolies choses coûtèrent une somme de 1150 florins courant [3]. Si vous réfléchissez à la position assez élevée qu'occupait le cadran, ses dimensions ne vous étonneront pas.

La nouvelle *ban-cloke* ne devait pas avoir une longue durée. Dans la nuit du 24 au 25 septembre 1746, les bombes des Francais incendièrent la collégiale et les bâtiments voisins ; la tour de l'église brûla également et « les cloches qu'on n'avoit » pas eu la précaution de dépendre, dit un contemporain, tom- » bèrent vers minuit [4]. » Ainsi périrent tout à la fois notre antique beffroi, la *ban cloke*, le carillon, l'horloge et son beau cadran doré.

Tous ces détails, ami lecteur, m'ont entraîné plus loin que

[1] *Résolutions du Magistrat*, Reg. de 1680 à 1700, fol. 141 à 145 V° — *Protocole du not. P. Berton*, aux arch. de l'Etat.

[2] *Légendes namuroises* par JÉROME PIMPURNIAUX, p. 12.

[3] *Résolutions du Magistrat*, 1729 à 1734 fol. 72.

[4] *Journal manuscrit du siége de 1746.*

je ne le pensais. Occupons-nous maintenant du château des comtes ou du donjon.

Au dire de *Galliot*, qui paraît l'avoir vu à peu près dans son ancien état, le château des comtes était « un bâtiment oblong, » revêtu de fortes et épaisses murailles, flanquées de huit grosses » et hautes tours rondes. » Dans les temps modernes, ce donjon fut converti en magasin à poudre [1]. En m'aidant des anciens plans de la forteresse, je crois en reconnaître un faible reste dans le bâtiment de construction massive qui s'appuie contre une des deux tours rondes de la première enceinte.

Telle était à l'extérieur l'ancienne résidence de nos comtes. Quant à l'intérieur, des documents contemporains nous fourniront quelques renseignements sur les différentes salles qui composaient ce palais, assez exigu si on le compare aux hôtels de nos comtes de la finance et de l'industrie.

Venait d'abord la salle l'*Emperis* ou de l'*impératrice* qui prenait sans doute son nom du séjour qu'y fit, au XIII[e] siècle, Marie de Brienne, femme de Baudhuin de Courtenay, dernier empereur latin de Constantinople; cette pièce, qui devait être une des plus considérables du château, fut démolie au XV[e] siècle [2]. Dans la chambre *peinte*, qui joignait à l'appartement occupé par le souverain, on rendait ordinairement les comptes du domaine [3]. Il y avait encore la chambre de *parement*, qui devait être une espèce de salle de réception, la chambre de *retrait*, l'oratoire de Monseigneur, la chambre des prêtres, etc. Dans les parties basses du château ou dans ses dépendances, on trouvait la cuisine, la forge, la *taillerie* (endroit occupé par les tailleurs ou les couturières), la fonderie au

[1] Galliot. III. 31.

[2] *Plaids du château*, notamment ceux des 23 mars et 20 avril 1490. *Hist. du comté de Namur*, p. 141.

[3] Fin du *Compte du dom*. de 1371-1372, aux archiv. du Roy.

suif, le fournil, la brasserie, la bouteillerie, l'écurie, la fauconerie, la *bouverie* (buanderie) etc. Quant à l'ameublement de toutes ces pièces, un inventaire dressé par ordre du souverain, en 1408, nous donne peu de renseignements sur les meubles proprement dits. La cuisine est l'endroit le mieux fourni; pour le reste, l'inventaire ne mentionne guère dans chaque chambre qu'une paire de *chemineauls* (chenets), une *tenaille* (pincettes) et quelquefois un soufflet de foyer; dans d'autres chambres on trouve quelques bassins, chaudrons, pots, pelles, etc., en cuivre et en fer. A ces meubles j'ajouterai deux chaudières qui furent achetées en 1356 et qui servaient à préparer l'eau pour les bains du jeune Guillaume, fils du souverain. Lorsque le comte partait pour une de ses résidences d'été, on emportait une partie de ces ustensiles [1].

[1] Cet inventaire étant fort long j'insère seulement ici ce qu'il contient de plus détaillé : « Chi apres s'ensuivent les meubles et vaissellemenz » trouveis es chambres et officez dou chasteal de Namur, dont inventoire » en fut fait au comand de mon très-redouté seingneur Mr le conte et » madame la contesse le 6e jour dou mois de march l'an 1408, en le ma- » nière que s'ensuit :.... Les vaisselemens dele cuisine. Premiers 1 graude » chaudire sur le forneal. Item deux grandes chaudirez à anealz, assavoir » une grande et une mainre. Item. 2 grans pos de kevre, 2 aultres pos » moyens et 4 aultres pos menrez. Item 7 bocleit petis et grans trestous » rattakeneis. Item 3 paellez de fier pour roste, 4 paellez de fier et une » d'erren. Item 2 loppins d'erren et une maise paielle à porteir feus. Item » 4 grans hanstiez et 2 petis, 6 tournaus bons et mais et 2 sewirez de fier. » Item une loche trawée de fier, une loche à drechier, une crawille, 2 » lochez et 1 bachin traweit. Item 3 mortiers et 3 pestialz, 1 mortier de » kevre et le pesteal de fier à pesteilleir spessez. Item une paire de che- » mineals au drechoir, 1 grant kateit d'estain à kovierke et une aultre » mainre à kovierke. Item 46 grans plas de sten, 9 scuellez de stain, le- » quel vaissellemens de stain on at accoustumeis de porteir avoec Mon- » seigneur. Item une molette à mostarde, 2 grans rostealz...... Au fornil, » premiers une chaudire sur un forneal à chaffeir aywe et 1 blanc chau- » dron. Item 1 fier de waffle, 1 fier d'oulie, un grant fier de niellez et 1 » petit. Item 2 petis chemineals à faire wauffle... » *Registre commençant l'an* 1393, fol. 111. aux archiv. du Royaume (Chamb. des Comptes, 1005). *Compte du domaine de* 1355-1356, fol. 79, aux arch. de la ville.

Je ne sais trop pourquoi ce document de 1408 ne mentionne ni lits, ni tables, ni bancs, ni siéges, tous objets de première nécessité, car enfin ces bons seigneurs du XV[e] siècle devaient, comme nous autres modernes, se coucher, s'asseoir, manger à table. Je fis cette sage réflexion, je me livrai à de nouvelles recherches et enfin je mis la main sur un inventaire des tapisseries que possédait au château de Namur le duc de Bourgogne, probablement Philippe-le-Bon, mais qui s'y trouvaient déjà au XIV[e] siècle. Ce n'est là, il est vrai, qu'une partie de l'ameublement; mais par la richesse de ces tapisseries vous pourrez vous former une idée de ce qu'était le reste et revenir de la singulière opinion que, en présence de l'inventaire précédent, vous avez dû concevoir du train de vie de nos souverains. J'en dirai donc quelques mots.

Dans la chambre à coucher du comte, dont les murs étaient tendus de deux tapisseries bleues, se trouvait un lit avec son ciel, son dossier, sa couverture et ses *gourdinnes* de soie de même couleur, plus un écusson aux armes de Flandre. La chambre de *parement*, ou de parade, contenait des tentures et un lit à peu près semblables, sauf que les étoffes de ce dernier étaient ornées de lions portant les armes de Hainaut et de Namur. Dans une autre chambre, les broderies de la couche représentaient une demoiselle sur un chameau. Le ciel et le dossier d'un lit, dans la *chambre aux enfants*, étaient partis de noir et de jaune, tandis que les *gourdinnes* et la couverture l'étaient de noir et de vermeille. Enfin, dans la *chambre de Savoie* (sans doute l'ancien logement de Catherine de Savoie, femme de Guillaume I), les tentures et la couverture du lit aux armes de Savoie et de France, étaient parsemées de perroquets [1].

[1] « Ce sont les tapesseries que mon très redoubté seigneur M[r] le duc de » Bourgoingne a ou chastel de Namur. — Premiers, ung lit, chiel et dossier » avec le couvertoire de couleur bleue, ung compas armoyé des armes de

Au nombre des meubles je dois encore ranger un char que Catherine de Savoie fit faire à Bruxelles en 1355 [1]. Il faut vous dire, ami lecteur, que cette comtesse était une femme fort à la mode pour son temps et qui, comme nos grandes dames d'aujourd'hui, faisait acheter à Paris ses coiffures et ses autres atours [2].

Voilà tout ce que j'ai pu découvrir, à grande peine, sur l'ameublement du château des comtes. Vous voudriez peut-être savoir ce qu'il en était de la nourriture. Malheureusement je ne possède à cet égard que des renseignements bien incomplets. Tout ce que je vois, dans un compte du domaine du XIVe siècle, c'est une somme totale de 1669 livres dépensée, en une année, d'après les ordres du maître d'hôtel et du chambellan; le document ne mentionne en plus que quelques achats de grains, de pois, de fèves et de sel [3]; mais, croyez-moi, les

» Flandres avecques les courdines de soye, la couche et deux tappis de telle » couleur, pour le chambre Monseigneur. Item, pour le chambre de parement, 1 lit, le couvertoire, chiel et dossier de couleur bleue à lions » portans les armes de Haynau et de Namur et les custotes de pareille » couleur. Item 4 tappis bleue pour tendre ladite chambre. Item, pour 1 » petite chambre, 1 lit, le couvertoir, chiel et dossier de broderies a une » demoiselle sur ung camel et deux petis tappis. Item, pour la chambre » condist aux enffans, 1 lit, le chiel et dossier, partie de noir et de gaune » et la couverture de noir et de vermeil avec les courdinnes. Item 6 petis » tappis et 1 lit de couche. Item, pour le chambre condist de Savoie, 1 lit » et couche de chiel des..... et couvreture armoyé de France et de Savoie » semés de pappegays, les draps courans blans sur pettis tappis d'ouvraige » d'Allemaigne dont les 4 tiennent ensemble. » *Registre velu*, fol. 99, aux » archiv. du royaume (chamb. des comptes, 1002).

1 « Item rendu.... tant pour le paiement du char madite Dame fait à » Bruxelles..... » *Compte du domaine* 1355-1356, fol. 72 V°. — « Item » rendu à 2 varles qui tinrent le char sur lequeil madame la contesse de » Namur et dame de Waud en rala de Namur à Gollesines... » *Ibid.* fol. 75

2 « A maistre Walrant envoyet de par Monseigneur à Parys..... parmi » ce qu'il achata à Parys, du comand madame la contesse, huwes de soie » et autres chouses appartenans à son atour, 2 moutons. » *Ibid.* fol. 77 V°.

3 *Ibid.* passim.

viandes et les épices ne manquaient pas à la cour de nos bons seigneurs; et si l'on y mangeait bien, encore y buvait-on mieux puisque dans une même année on amena à Namur, pour le service du comte, 43 tonneaux de vin de Rhin venant de Cologne et 29 queues de vin de Rivière [1].

Mais laissons cela et revenons aux choses sérieuses.

La plus ancienne cour suprême du comté, celle des douze pairs, siégeait au château de Namur dans la salle l'*Emperis* dont je vous ai déjà parlé [2]. C'était aux douze pairs que l'on appelait des jugements rendus « par toutes les loix, cours et auditoires du comté [3]. » Lorsqu'un de ces pairs avait à relever son fief du souverain, il devait se rendre au donjon en face de la *grosse pierre bénite* qu'on ornait de chandelles de cire; le chapitre de St Pierre arrivait alors en grande pompe, portant les évangiles et les saintes reliques qu'il déposait sur cette pierre; là, le noble pair faisait le serment et l'hommage, et *droiturait son fief*. Si le pair était un petit enfant, ses plus proches parents devaient le faire transporter au donjon, et le souverain bailli lui désignait un mambour qui remplissait à sa place les formalités du relief [4].

D'ordinaire, le souverain bailliage tenait également ses séances dans la salle l'*Emperis*. Comme vous le savez sans doute,

[1] «.... 43 tonias de vin de Rin qui furent ameneit de Colloingne et mis » ou castiel de Namur et en le graigne en Herbattes... » — « ...pour les » freis de 29 keuwes de vin de Rivire que Johan de Bovingne li viniers, » amena à Namur...» — « ...pour les frais et journées de retraire tous les » vins dou castiel de Namur ou mois d'avrilh pour les termes de 12 jours » de Johan du Rouls, ses 2 varlés Henon bial fil et Colart le chat qui es- » pamèrent les vaissiaus...» *Ibid*, fol. 82.

[2] Voy. les reg. du *souverain bailliage*, passim.

[3] *Plaids extraordinaires des bailli et hommes de conseil*, reg. de 1481-1487, fol. 97. aux arch. de l'Etat.

[4] *Reliefs du souverain bailliage*, reg. de 1486--1528, fol. 336. — *Répertoire des fiefs, de Jehan de Romont*, I. 3. Arch. de l'État.

dans le principe ce tribunal jugeait les cas réservés au prince et toutes les matières féodales. Enfin, comme tous les fiefs tenus du comte de Namur *mouvaient du château*, c'était devant les gens du souverain baillage, qu'à chaque changement de fief, le vassal devait faire hommage. Voici comment se passait cette cérémonie; je laisse parler un contemporain :

« Premièrement l'homme qui voeult faire hommage à son seigneur se doit mettre au net, c'est assavoir son chapeau et bonnès abatu et sans couteau qui porte deffense et en pur le corps, c'est-à-dire sans manteau, à l'enseigne france que l'homme est tout prest d'ester en droit pour son seigneur se mestier estoit. »

« Item doit l'homme joindre ses deux mains en signe de humilité et les mettre entre les deux mains de son seigneur ou de son bailly-souverain ou lieutenant, en signe que tout luy vouue et promet foy, et le seigneur ainsi le rechoipt et ainsi l'homme lui promet à lui garder foy et loyauté. Et doit l'homme dire ces parolles qui s'ensieut : »

« Sire, je viens à vostre hommage et en vostre foy et deviens
» vostre homme de bouche et de mains, et vous jure et pro-
» metz foy et loyaulté envers tous et contre tous et de garder
» vostre droit à mon pooir et vous assister à faire bonne jus-
» tice à vostre semonce ou à la semonse de vostre bailli, selon
» mon sens et entendement, et prometz de celler les secrez
» de vostre court et les tenir secretz. »

« Et ce fait, le seigneur le doit recevoir et respondre en telle manière : »

« Et ainsi je vous rechois comme mon homme de fief sauve
» mon droit et le droit d'autruy à telz usages et coustumes que
» le fief, que présentement vous relevez, porroit devoir et estre
» tenu selon l'usage et coustume de ma court et du pays. »

« Et en confirment, et en nom de foy et de vray seigneur, doit le seigneur baisier l'homme en la bouche [1]. »

Un fief tout particulier, était *le fief de la porte du château*, dont l'empereur Beaudhuin de Courtenay gratifia Thierry des Fossés et ses successeurs, en 1246. On voit par le diplôme que cette porte était située « au dessus de la vieille salle. » On y voit aussi que quand le comte ou son lieutenant habitait le donjon, le fieffé devait avoir à chaque repas, un pot de vin « suffisant, » six pains et une portion de viande de chaque mets servi à la table du suzerain, nuit et matinée, ainsi que les chandelles nécessaires pour prendre ses repas de nuit et éclairer à la porte du château [2].

Nos anciens documents font souvent mention de la chapelle de S[t] Jacques qui n'était, à ce que je présume, qu'une chapelle castrale annexée au donjon. Philippe-le-Noble, ayant été fait prisonnier par les Français en 1198, se voua à S[t] Jacques, et sorti de prison par l'intervention de ce saint, comme il le rapporte lui-même, il se hâta d'accomplir son vœu. Il fit donc construire une chapelle qui fut dédiée par l'évêque de Liége, Hugues de Pierrepont, la nuit de la division des apôtres (14 ou 15 juillet) 1200. Il y annexa un bénéfice, le dota de ses deniers, et il attribua au desservant tous les droits dont jouissait d'ordinaire le chapelain d'un prince. La chapellenie de S[t] Jacques devint ainsi un fief qui relevait du comte de Namur [3].

[1] *Reliefs du souverain baill.*, reg. de 1486—1528. fol. 108.—Voy. dans Galliot (III, 86, note) un serment de forme plus moderne.

[2] Voy. une copie du diplôme de Baudhuin, au fol. 13 du répertoire des fiefs intitulé *Registre en parchemin*, aux arch. de l'Etat. — Galliot a inséré ce diplôme, avec des fautes et des lacunes dans son recueil de chartes, tome VI, 1.

[3] « C'est ce qui est contenut ou messeil dele chappelle saint Jaqueme ou » chastial de Namur. Cest livre fis-je faire en ma prison amante en tant

C'était probablement dans cette chapelle castrale que se trouvait certain autel dédié à Dieu, à la Ste Vierge et à St Jean-Baptiste. Comme on le voit, par un diplôme du 4 janvier 1400 [1], Guillaume II fonda cet autel *dans le lieu où il entendait ordinairement la messe* [2]. Le comte se réservait la collation du bénéfice qu'il érigeait et qu'il dotait d'une rente de 30 muids d'épeautre. Si dans les trois mois qui suivaient la vacance, il n'usait pas de son droit de collateur, le chapitre de St Pierre pouvait y pourvoir lui-même. Le chapelain nommé par le comte devait être prêtre, ou du moins en âge de le devenir dans l'année; il devait dire quatre messes par semaine, savoir, une messe du St Esprit, une de la Vierge Marie, une de St Jean-Baptiste, et enfin une des trépassés; s'il manquait à cette

» que je y qui ce fut 2 ans après ce que je mis le premier doyen à saint » Pière et que li cuens mes freres fist à Ays et qu'il prist Saint Omeir. Ce » escrips-je de me main à Floreffe l'an del incarnation douse cens ans le » nuit saint Martin. Ceste chappelle fut dediés l'an del incarnation douse » cens ans dele main l'evesque Huon de Pierepont au tans l'apostole Inno- » cent le nuit dele division des appostles, li cuens et mess. Henris mi » frères erent ou serviche Dieu quant il conquist Constantinoble dont » guerroioit li rois Otles et li rois Philippes. Cest livre ay-je donneit » chaeus à tous jours. Ceste chappelle promis-je affaire pour le prison le » roy de Franche dont saint Jacqueme me delivra. Quant je fis le chap- » pelle faire, s'avoie-je 24 ans. J'ay donneit chaens à tous jours en fiefs » 3 boniers de terre de mes coutures de Verdrin et 24 muis de bleit tier- » chie ale dyme de Verdrin et tous les warissaulx sour le fermetei entour » le fermetei de Namur entre Sambre et Moese, et ay donneit au chappel- » lain de chaens en fieuf touttes droitures que chappellain fineis doit » avoir en hostel de prinche en touttes manières. » *Registre en parchemin*, fol. 15 V°.—En 1211, Philippe institua dans son château de Viesville une seconde chapelle dédiée à St Jacques; voy. GALLIOT V. 374.

[1] L'*invent. de Godefroy* (E. 72) porte 4 janvier, et une copie du 17e siècle (*Chartrier de St Pierre*) dit 3 janvier.

[2] ...» unam capellam perpetuam in castro nostro namurcensi, *in loco* » *in quo consuevimus audire divina*... » Ce qui fait la difficulté c'est que les mots *capella* et *altare* sont parfois synonymes et signifient *autel*, comme on le voit par le diplôme inséré dans Galliot (V. 91).

obligation, il était obligé de faire dire l'office divin par un autre prêtre auquel il payait deux vieux gros pour chaque messe.

Pour en finir avec tous ces souvenirs d'un temps déjà bien long de nous, il me reste à vous parler de la fameuse *pierre bénite*, *plate pierre* ou *grosse pierre* à laquelle j'ai déjà fait allusion précédemment. Ici deux questions se présentent : 1° Où cette pierre était-elle placée? 2° Qu'était-elle?

Quant à la première question, je crois qu'elle peut être résolue d'une manière assez satisfaisante. En effet, si on examine le cérémonial de l'installation du gouverneur Antoine de Bergues, en 1528, on voit qu'il prête d'abord serment *au grand autel de l'église St Pierre;* le chapitre porte ensuite ses reliques *au donjon sur la pierre bénite y estant* et là Antoine de Bergues renouvelle son serment. La pierre bénite se trouvait donc en dehors de l'église et *dans le donjon*. Mais que faut-il entendre ici par *donjon?* Recourons au même cérémonial : le gouverneur se rend au château et le chapitre vient à sa rencontre *jusques au milieu du donjon au devant l'église St Pierre* [1]. Le mot *donjon* signifiant ici toute l'enceinte du vieux château, on peut en conclure que la pierre bénite se trouvait sur la place ou dans la cour du donjon.

Pour ce qui est de la seconde question, je pense que par *plate pierre bénite* il faut entendre un *perron*, ou plutôt une pierre de justice ; ce sont là, du reste, deux monuments qui ont la même origine, la même destination et qui ne diffèrent guères que par la forme; il est même assez probable que le Perron n'est qu'une pierre de justice *enjolivée*.

Une seule fois je rencontre la pierre du château désignée sous le nom de *perron;* c'est dans un document du milieu du

[1] Voir une relation contemporaine de cette cérémonie dans les *Reliefs du souv. baillage*, reg. de 1528-1534. fol. 10.

XIV[e] siècle où l'on voit Robert de Morialmé, relevant du comte un fief de pairie, faire serment « sur le peron ou haut castiel » de Namur [1]». Malgré cette désignation bien précise, je ne puis voir un perron véritable dans cette pierre, 1° parce que l'épithète de *plate* donnée presque toujours à ce monument ne peut s'appliquer à la forme du perron, espèce de colonne ou de flèche posée sur quelques marches ; 2° parce que si c'eût été un perron proprement dit, on l'eût désigné plus fréquemment sous ce nom, comme on ne manque jamais de le faire lorsqu'il s'agit et du perron communal établi sur la place de S[t] Remi et du perron de S[t] Aubain qui s'élevait dans les cloîtres de ce chapitre [2]. La dénomination de perron, donnée une seule fois, comme par hasard, à la pierre de justice du château, prouve du reste, comme je l'ai dit tantôt, que les deux monuments avaient à peu près la même destination.

Je préfère donc voir, dans la pierre bénite du donjon, une pierre de justice ordinaire *sur* laquelle ou *autour* de laquelle, d'après un usage qui remonte peut-être à l'époque celtique [3] ou germaine, les magistrats accomplissaient les actes de juridiction. A cet égard, voici les raisons dont je m'étaye. Vous savez sans doute qu'au moyen-âge la justice se rendait très-fréquemment en plein air, sous un arbre, auprès d'une haie ou buisson, ou sur une pierre [4]. Je pourrais, sans sortir de notre pays,

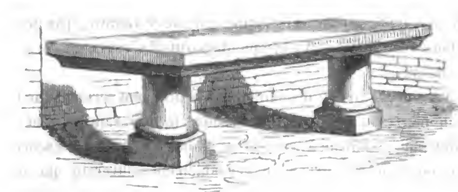
[1] *Papier Lombard*, fol. 10, reg. du souv. baill. aux arch. de l'Etat. Il s'agit bien ici de la *plate pierre* sur laquelle tous les autres reliefs de pairie se faisaient, comme on peut s'en assurer en examinant ces reliefs.

[2] *Notice sur l'hôtel de ville et le perron de Namur*, dans le Mess. des sciences hist. (1846)

[3] On ne connaît pas au juste la destination des dolmens, pierres dressées, enceintes, etc.; ne peut-on supposer qu'on y rendait aussi la justice, et que nos pierres de justice, nos perrons en sont une réminiscence?

[4] SCHAYES. Les *Pays-Bas*, etc., I. 262. — PIOT. *Nouvelles observations sur le perron de Liége*, (Revue numist. belge) et les auteurs cités par cet

en citer plus d'un exemple. Avant la réformation établie par Guillaume II en 1414, lorsque les échevins de Biesme « n'es» toient point saiges » pour juger un cas, ils se rendaient « à une » piere estant en ladite ville de Bievene ou à un bouisson » condist Bernarhaye », et là ils convoquaient les anciens de la localité pour avoir leur avis [1]. Une de ces pierres de justice existe de nos jours à S[t] Gerard (Brogne), dans un enfoncement assez spacieux pratiqué à côté de la porte de l'ancienne abbaye. J'en donne ici le dessin, car les monuments de cette nature ne sont pas communs, et nous pouvons par celui-ci, nous former une idée de ce qu'était peut-être la pierre plate du donjon de Namur.



C'est, comme on le voit, une grande et épaisse dalle posée sur deux pieds massifs et dont la construction paraît remonter à la période romane [2]; les vieillards rapportent qu'au siècle dernier les échevins de la haute cour de Brogne s'asseyaient

écrivain. Dans l'origine, l'échevinage de Namur tenait aussi ses plaids en plein air, et très-probablement au pied du Perron de S[t] Remi; voy. *Notice sur l'hôtel de ville*, déjà citée.

[1] *Chartrier de Namur*, aux arch. du Royaume.

[2] On sait que la *loi* de Brogne remonte au XII[e] siècle; voy. deux chartes dans Galliot, V. 315 et 333. — Si mes souvenirs sont fidèles, la pierre de S[t] Gérard est haute d'environ 1 m. 10 c.

encore à cette table pour rendre la justice ou recevoir les contrats. Enfin, il existait, sur la plaine de la grande Herbatte, hors de l'enceinte de Namur, un monument toujours désigné dans les documents des XVe et XVIe siècle sous le nom de *plate pierre de Herbatte*, et près duquel le souverain bailliage tenait ses plaids une fois l'an, au mois d'octobre [1]. Quant à la dénomination de *bénite* donnée quelquefois à la pierre du donjon, elle provient peut-être de ce que dans certaines circonstances, on y plaçait le ciboire et les reliquaires de la collégiale de St Pierre.

De tout ce qui précède, il me paraît résulter que le petit monument dont nous discutons en ce moment la forme était *une pierre de justice*, c'est-à-dire un bloc énorme posé à terre ou une table supportée, comme celle de St Gerard, par deux piliers massifs. A quelle époque disparut-il? C'est ce que je n'ai pu découvrir.

Nous avons vu que les pairs du pays prêtaient serment sur la plate pierre du donjon ; ainsi faisaient le souverain-bailli et le capitaine du château à leur entrée en office [2]. De même encore, un comte de Namur n'était véritablement souverain que du jour où il venait, au donjon et à St Aubain, prêter serment de garder les franchises du pays, et où il recevait à son tour de la noblesse et de la bourgeoisie, la promesse de se conduire en vrais et loyaux sujets. Cette cérémonie de l'inauguration, si connue dans le Brabant sous le nom de *joyeuse entrée*, se retrouve dans les autres provinces de la Belgique. Un lien indissoluble unissait dès ce moment le peuple et son souverain, et l'on vit au XIIIe siècle les Namurois, insurgés contre Guy de

[1] V. les *Plaids du souverain baillage*, passim.

[2] V. notamment *Reliefs du souv. baill.*, 1528-1534. fol. 10., et la *Promenade* suiv.

Dampierre à cause de ses empiétements sur les libertés communales, venir rappeler à ce prince le souvenir du serment qu'il avait prêté « sur le sang de Notre-Seigneur à Saint-Aubain. » De là, les formes solennelles que revêtait l'inauguration. Cet usage subsista chez nous jusqu'à la fin de la domination autrichienne, avec cette différence toutefois qu'à partir du XVIe siècle, le souverain déléguait ordinairement, pour cette cérémonie, le gouverneur de la province.

Aux détails que j'ai donnés à ce sujet dans un mien petit volume [1], à propos du cérémonial observé lors de la prestation de serment faite en 1391, par Guillaume II, j'en ajouterai ici d'autres qui concernent l'inauguration de Philippe-le-Beau en qualité de comte de Namur [2].

Le 16 mai 1495, vers trois heures de l'après-midi, on vit sortir de Namur une troupe de 150 cavaliers qui allaient à la rencontre de l'archiduc Philippe : c'étaient Antoine de Marbais, lieutenant du gouverneur, Thiery Bonnant mayeur de la cité, les gentilshommes et les principaux officiers du comté, enfin les échevinages et les notables des bonnes villes de Namur et de Bouvignes. Parvenus près d'Aische-en-Réfail, ils virent s'avancer Philippe accompagné d'un nombreux et brillant cortége. On y remarquait le seigneur de Bergues souverain-bailli du comté, messires Guillaume de Croy, Baudhuin de Lannoy, Baudhuin bâtard de Bourgogne, le Pollain de Falais, de Fiennes, maître Thomas de Plenne président du Grand-Conseil, l'évêque de Liége, le prince d'Arenberg, les prévôts de Liége et de Maestricht, etc. A la suite de ces seigneurs venaient les nombreux

[1] *Hist. du comté de Namur*, p. 146.

[2] Les détails qui suivent sont puisés dans un récit contemporain inséré au fol. 173 du registre des *Plaids du château*, de 1486-1511, aux arch. de l'Etat, et dans le *Compte de ville* de 1495.

officiers de la maison du prince : le roi d'armes et les hérauts, les pages et les valets de pied, les trompettes, les ménétriers et le joueur d'orgues, les officiers de la paneterie et de la chancellerie, les huissiers de chambre, les hallebardiers, l'aumônier, Cousin le *sot du prince* et une quantité d'autres serviteurs dont l'énumération serait trop longue.

Lorsque les deux troupes se trouvèrent en présence, Antoine de Marbais et Thiery Bounant, laissant leur cortége en arrière, s'avancèrent à cheval près de l'archiduc tenant en mains leurs verges de justice. Alors Antoine de Marbais, en sa qualité de lieutenant-gouverneur et au nom de la généralité du pays, « fist » la harangue à mon dit très-redoubté seigneur, luy présentant » service de corps et de biens, et qu'il fût le très-bien venu en » cestui son pays; » puis il donna sa verge de justice au seigneur de Bergues souverain-bailli. Celui-ci baissa la verge, la présenta à l'archiduc qui la lui rendit incontinent. Le mayeur de Namur s'avança à son tour; il présenta également sa verge de justice et les clefs de la ville au jeune prince qui les lui rendit aussitôt. Ces devoirs accomplis, Philippe, par la bouche de maître Thomas de Plenne, adressa ses remerciements au lieutenant-gouverneur, au mayeur, aux nobles, échevins et notables qui représentaient la généralité du pays, « offrant les » traictier en bonne raison et justice et ainsi que ung bon et » vertueux prince et seigneur naturel est tenu faire à ses bons, » vrays et loyaulx subgectz, tels que estoient et qu'il tenoit » ceulx de son dit pays de Namur. »

Le cortége se remit en marche et s'approcha de la ville. Bientôt on aperçut les serments des arbalétriers et des archers; tous les confrères, revêtus de robes et de *paletots* [1] aux couleurs

[1] On voit que le nom n'est pas moderne : le *paletot* était une espèce de surtout que l'on mettait au dessus de la jaquette et de la cotte de mailles.

de l'archiduc et armés comme s'ils eussent dû entrer en campagne, portaient des torches allumées et « demenoient grant joye » de la venue et entrée de leur prince et seigneur, criant à haulte » voix qu'il feust le très-bien venu, vive Bourgoigne! vive Bour- » goigne! de grande amour. » Hors de la porte de S[t]-Nicolas se trouvaient les abbés du pays, les doyens et les chanoines des collégiales, les moines et le clergé séculier de la ville, avec leurs cappes, leurs mitres, leurs bâtons pastoraux et les saints reliquaires des églises. Dès que Philippe les aperçut, il s'empressa d'aller au-devant d'eux « faisant révérence à Dieu nostre » créateur et aux saints reliquaires qui là estoient, mesmement » auxdits prélatz. »

Lorsque Philippe entra enfin dans sa bonne ville, le soleil était couché depuis longtemps. Les rues avaient été tendues de riches tapisseries, « parées de mais, de fleurs et d'autres jolivetez » à largesse. » Cinq cents maîtres de métiers « habillés le plus » honnestement que faire povoient » servirent d'escorte au souverain portant chacun une torche à laquelle étaient attachées les armoiries du comté. Dans chaque rue, Philippe rencontrait des échafaudages sur lesquels on représentait les saints mystères, ou des compagnies de jongleurs qui le divertissaient par leurs ébattements. Les tonneaux de poix brulante, les immenses feux de joie allumés sur les places publiques jetaient les plus vives clartés sur ce brillant cortége qui parvint ainsi jusqu'à l'hôtel de Croy [1] où le prince mit pied à terre.

Le lendemain, Philippe-le-Beau assista à une messe solennelle chantée à Saint-Aubain par ses propres chantres et le doyen du chapitre. L'office terminé, l'archiduc se plaçant au pied du grand autel, sur lequel on avait déposé les hosties et

[1] De nos jours le Palais de justice.

les reliques, prêta serment en ces termes : « Je Philippe, par » la grâce de Dieu, archiduc d'Autrice, duc de Bourgoigne, » conte de Flandres, etc., jure devant les saintes reliques et » par les saintes évangiles de Dieu que je garderay les églises » et suppotz d'icelles, nobles féodaux, oppidains, communaul- » tez, veuves et orphelins des villes, pays et conté de Namur, » en leurs droits, usages, loix et coustumes loables et an- » chiennes. »

Messire de Bergues, souverain-bailli, s'avança à son tour et dit : « Je Jehan, seigneur de Berghes, gouverneur et souverain- » bailli du conté de Namur, jure à vous, mon très-redoubté » seigneur, monseigneur l'archiduc d'Austrice, conte dudit Na- » mur, que les nobles féodaulx, oppidains et communaultés » d'icellui conté et pays de Namur vous seront bons, vrays et » loyaulx subgetz et serviteurs, comme ils doivent et sont tenus » estre à leur prince et seigneur. »

Les mêmes serments furent prononcés au château par l'archiduc et le seigneur de Bergues, en présence des reliques et des évangiles déposés sur la *grosse pierre;* les nobles, les membres des échevinages et les notables du comté qui assistaient à cette cérémonie, prêtèrent serment à leur tour sur la même pierre. Au nom de la généralité du pays, « ils tendirent » les mains à Dieu et aux saints du Paradis,» promettant qu'ils seraient « bons, vrays et loyaulx subgects et serviteurs, comme » ils devoient et estoient tenus estre à leur prince et seigneur, » et qu'ainsy Dieu les voulsist aidier. »

Les documents contemporains attestent que Philippe était aimé de nos populations : les malheurs de sa famille, le séjour qu'il avait fait à Namur pendant les troubles qui avaient signalé sa minorité, sa jeunesse, sa beauté, son adresse dans les exercices du corps, tout le rendait populaire. Aussi jamais entrée

de souverain ne fut plus pompeuse, jamais la ville ne fit tant de largesses.

La commune de Namur offrit d'abord à l'archiduc 25 marcs d'argent *pour faire deux flacons,* et au sieur de Bergues, premier chambellan, cinq marcs *pour faire une coupe dorée, montant le tout ensemble, y compris le fachon et dorure, à la somme de* 410 *livres.* Philippe reçut en outre une queue de vin de Beaune qui valait 144 moutons, et en mémoire de *sa très noble et joyeuse entrée,* les Etats lui accordèrent une aide extraordinaire de 9000 florins dans laquelle la ville de Namur entra pour un tiers. Les nobles seigneurs et les grands officiers de la cour ne furent point oubliés : la cité leur fit une distribution de vin de Beaune dont le prix s'éleva à environ 404 moutons. Quant aux serviteurs et aux gens de l'hôtel, ils reçurent des dons en argent pour une somme de 239 moutons 6 heaumes. Parmi ceux-ci, le mieux partagé fut sans contredit Cousin, le fou du prince : outre les 36 moutons qui lui avaient été assignés tout d'abord, on le gratifia d'un cheval avec sa houssière.

Et voilà de quelle manière, ami lecteur, nos ancêtres traitaient leur souverain.

PLAN

EAU DE NAMUR

du XVII[e] siècle.

VDE.

bastionnée vers 1640

ype bastionnée, 1542 et 1555.

ype bastionnée, vers 1640.

ur Mars } vers 1693.

695.

Bordial

Buley

euse.

e Tour César.

C. Etang

Rouet

Les Balances

Sambre

Geule du Loup

Forêt

de

Marlagne

10

VILLE DE NAMUR

Meuse

es

100 300

hvulande

QUATRIÈME PROMENADE,

HISTOIRE MILITAIRE DU CHATEAU.

Combien de souvenirs ici sont retracés!
J'aime à voir ces glacis, ces angles, ces fossés,
Ces vestiges épars des siéges, des batailles,
Ces boulets qu'arrêta l'épaisseur des murailles.
J'aime à me rappeler ces fameux différends
Des peuples et des rois, des vassaux et des grands.
Delille.

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.
Horace.

C'est todi les p'tits qu'pâtibet
Et qui payet
Tot' les biestreies qui les grands fet.
Fâves da Lafontaine.

C'est au VIIe siècle, ami lecteur, que le château de Namur *(Namucum castrum)* apparaît pour la première fois dans l'histoire [1]. On peut avancer, avec toute certitude, qu'il n'occupait dans le principe que la partie de Champeau la plus rapprochée du confluent de la Sambre et de la Meuse [2]. Deux grosses

[1] Voyez la *Promenade* suivante.
[2] Voy. le *Plan du château de Namur*, joint à cette promenade.

tours rondes situées sur le plateau, une tour semi-circulaire et un pan de mur qui dominent la rue de Notre-Dame, voilà tout ce qui reste de cette primitive enceinte dans laquelle étaient renfermés le donjon des comtes, la collégiale de Saint Pierre et plusieurs habitations construites en amphithéâtre partout où le rocher offrait une surface plane [1]. Je n'entends point dire par là que ces tours appartiennent au VII[e] siècle; elles sont évidemment plus modernes, mais du moins elles auront été élevées au moyen âge sur d'anciennes fondations [2].

A cette primitive enceinte se rattachait, je crois, la ligne de murailles et de tours qui, du côté de la Sambre, descendait jusqu'à la deuxième ou *desseurtraine* porte de Bordial [3], et du côté de la Meuse, allait rejoindre la porte de Buley placée en tête du pont [4]. De ce dernier côté seulement, il en reste des vestiges : c'est d'abord une tour semi-circulaire dite *Joyeuse* [5], un peu plus bas la fameuse tour *César*, et enfin un pan de la muraille qui joignait cette tour à la porte de Buley.

Du côté de la Marlagne, la première enceinte du château

[1] Voy. le plan de *Bruin* qui accompagne cette *Promenade*.

[2] Je dis *au moyen âge*, car à l'extérieur, rien n'indique si elles appartiennent à la période romane ou à la période ogivale (bien que cette dernière hypothèse me paraisse préférable). Si l'on examinait ces tours à l'intérieur, peut-être y découvrirait-on quelque voûte, quelque ornement, etc., qui résoudrait la question; mais on ne peut y pénétrer, car ce sont maintenant des magasins de projectiles.

[3] Placée un peu en deçà de la première porte actuelle de Salzinne.

[4] A l'endroit occupé de nos jours par la première porte de La Plante.

[5] Sur cette dénomination, voyez la 1[re] *Promenade*. — Quant à la tour *César*, il est inutile de faire remarquer que l'origine antique qu'on lui attribue est fabuleuse. On trouve des tours de César dans plusieurs de nos anciennes localités, comme on trouve des églises bâties par S[t] Materne dans tout le pays wallon. L'une et l'autre dénomination indiquent une origine *ancienne*, mais rien de plus.

avait pour défense naturelle un ravin assez large où se trouvait, et où se trouve encore un étang dont la profondeur est de trois à quatre mètres. Le désir de renfermer cet étang dans la forteresse et, par ce moyen, de s'approvisionner d'eau en toute saison, fut, paraît-il, la cause du premier agrandissement du château. Croonendael, qui me sert ici de guide, ne nous dit pas quand eut lieu ce premier agrandissement. Mais, de cela même qu'il se tait sur ce point, alors qu'il indique soigneusement sous quel prince ou en quelle année furent exécutés des agrandissements plus modernes, je conclus que la date de la construction de la seconde enceinte était déjà ignorée lorsque notre vieil annaliste écrivit sa chronique, et que cette construction remonte par conséquent à une époque assez reculée [1].

Cette seconde enveloppe à l'intérieur de laquelle on construisit, au siècle dernier, l'église de S[t] Pierre, consistait en une ceinture de murailles et de tours qui s'élevaient au-delà du ravin. Je n'en trouve plus guères d'autres restes qu'une tour très-ancienne engagée dans la porte qui conduit maintenant à la *Médiane*.

Ces deux premières enceintes sont indiquées, dans tous leurs détails, sur la plupart des plans des sièges de 1692, 1695 et 1746. Elles constituaient ce qu'on appelait au XVII[e] siècle le *vieux château*, par opposition aux travaux de défense construits, dans la suite, d'après le système de fortification moderne [2].

Tel était l'ancien château de nos comtes et il subsista ainsi jusque dans les dernières années du XV[e] siècle. Bâti sur des rochers à pic et accessible d'un seul côté, il pouvait être rangé

[1] Voy. le texte de *Croonendael*, inséré plus bas.
[2] Voy. les plans indiqués plus loin.

parmi les forteresses du premier ordre, et ce n'est certes pas, sans raison, que la chanson champenoise de 1256 l'appelle un

..... chastial riche, fort et douteit [1].

Au XIII[e] siècle [2] et plus tard, la garde du château de Namur était confiée à un des principaux nobles du pays qui portait le titre de *châtelain* ou de *capitaine du château;* il recevait, au XIV[e] siècle, un traitement annuel de cinquante-six livres et de douze muids de mouture [3]. Avant d'entrer en fonctions, il se rendait au château, et là, en présence du ciboire et des saintes reliques de la collégiale déposés sur la *plate pierre bénite*, il prêtait le serment suivant en mains du doyen de S[t] Pierre :

« Je, N... jure, par le saint sacrement et par les dignes » reliques qui sont dedens ce présent chiboire et par les saintz » évangelitz qui cy sont, que je seray bon et léal et fiable à » monseigneur le conte de Namur et aux chanoines de l'église » de céans; et se je savoye le mal de mondit seigneur ou de » son pays, je le noncheroie le plus tost que poroye; et gar- » deray la fortresse de céans à l'encontre de tous ceulx qui » molester le vouldroient, et ne le renderay pour péril de mort, » par moy ne par aultruy ne par voye quelconque, se ce n'est » à celuy qui droit y aura de l'avoir. Et tout ce jure à tenir » fermement et inviolablement. »

Le chapitre reprenait à son tour : « Nous les prévost, doien » et chapitle de l'église de S[t] Pierre en ce chasteau de Namur,

[1] Voy. la chanson publiée, pour la première fois, par DEMARNE, *Hist. de Namur,* I, 257.

[2] Les plus anciens châtelains que j'ai trouvés jusqu'ici sont : Willelmus, castellanus namurcensis, 1241;—Adam d'Asece, chastellain do chastel de Namur, 1261.

[3] *Compte du domaine,* 1355 – 1356, fol. 69 et 100. – Voy. aussi *Transports de Namur*, 1428 – 1436, fol. 371. v°.

» jurons par la manière et tout ainsi que vous avez juré et ledit » chastel à garder [1]. »

Vers la fin du XV[e] siècle, l'office de la *chastelenie* ou *capitainerie* fut réuni à ceux de gouverneur, souverain-bailli et grand-veneur du comté.

Outre la garnison du château, qui dans les temps ordinaires excédait rarement une trentaine d'hommes [2], on y comptait, aux XIV[e] et XV[e] siècles, quatre portiers, un *tourier*, un *eskerweite* et six ou dix *weites* ou guetteurs [3]. Comme bien vous le pensez, cette faible garnison recevait des renforts lorsque nos comtes guerroyaient contre quelque prince voisin; toutefois ces renforts ne purent jamais être fort considérables, attendu le peu d'étendue de la forteresse.

Je vous ai indiqué précédemment les différents siéges que soutint le château de Namur, du XII[e] au XIV[e] siècle. Parmi ces siéges, il en est un fameux dans notre histoire et sur lequel je crois utile de vous donner quelques détails : c'est celui de 1236—1238.

Nous avions alors pour comte Baudhuin de Courtenay, dernier

[1] *Plaids du souv.-baill.*, reg. 1500—1511, fol. 314.— *Reliefs du souv. baill.*, reg. de 1481—1486, fol. 70.— *Reg. de la coll. S[t] Pierre* cité, fol. 80. On voit dans ce dernier registre que le nouveau capitaine, qui était en même temps gouverneur, « donat pour son offrande une corone d'or de » 38 aidans, et pour lez drois du capitle deux crois S[t] Andrie à 33 aidants » le pièche, au peti capitle, 16 aidants. »

[2] Les *Comptes des aides et subsides du comté de Namur*, n[o] 16396 et 16398, aux Arch. du Roy., mentionnent le nombre des compagnons de guerre chargés de la garde du château. Voici ce que j'y trouve : du 1[er] juillet au 15 novembre 1486, 20 compagnons; — du 16 novembre au dernier décembre, 15 compagnons;—du 1[er] décemb. 1488 au dernier janvier 1489, 79 compagnons; — du 1[er] au dernier février 1489, 31 compagnons; — du 1[er] mars au dernier avril, 32 compagnons.

[3] *Compte du domaine*, 1355—1356, fol. 69.— *Transports de Namur*, 1428—1436, fol. 371 v[o]. — Du vieux mot *Wacta*, garde, on a fait *weite*, d'où sont venus *guet* et *guetteurs*.

empereur latin de Constantinople. Presque toujours absent de notre pays, il en avait confié l'administration à sa femme, Marie de Brienne. A la suite d'une révolte causée par les exactions de leur souveraine, les Namurois s'étaient donnés à Henri-le-Blondel, comte de Luxembourg, et l'avaient reçu dans leurs murs, la nuit de Noël 1256 [1]. Henri se hâta d'investir le château dont Marie avait confié la défense à un des plus braves chevaliers de l'époque, Francon, bâtard du sire de Wesemael. Les Namurois se trouvèrent alors dans une situation fort périlleuse : non-seulement ils avaient à se défendre contre les attaques de la garnison du château, mais encore ils ne tardèrent pas à voir s'avancer contre eux une armée de Flamands, d'Hennuyers et de Champenois, que Marie avait rassemblée pour châtier ses sujets. Heureusement pour nos pères, la mésintelligence éclata bientôt dans les rangs de leurs ennemis, et ceux-ci se retirèrent sans avoir atteint leur but. Francon se trouva donc réduit à ses seules ressources; mais loin de se décourager, il résista pendant deux ans aux efforts réunis des Namurois et des Luxembourgeois, et ne se rendit, le jour de S[t] Vincent 1258, qu'après avoir vu sa garnison réduite à la plus affreuse famine.

Que Francon de Wesemael ait défendu le château de Namur depuis 1256 jusques 1258, c'est un point sur lequel tous les annalistes sont d'accord; mais je ne puis croire, je vous l'avoue, qu'il y ait eu un blocus continuel pendant deux années. La révolte ayant éclaté inopinément, Francon n'a pu, me paraît-il, rassembler des vivres et des provisions suffisantes pour résister pendant un aussi long espace de temps, sans aucun secours de l'extérieur. Il est plus

[1] *Hist. du comté de Namur*, p. 88 et suiv.

vraisemblable que les Namurois s'occupèrent principalement à se tenir en garde contre les entreprises de Francon, et à repousser les tentatives que dut faire Marie pour ravitailler la garnison ; qu'ils tentèrent à différentes reprises, mais sans succès, de s'emparer de vive force du château ; et qu'enfin, réunissant tous leurs efforts, ils resserrèrent complétement les assiégés et les forcèrent ainsi à capituler faute de vivres.

Après ce siége, si nous exceptons une entreprise inutile que tentèrent les révoltés namurois en 1313 [1], le château de Namur n'essuya aucune attaque pendant près de deux siècles et demi. Mais à l'époque des troubles qui signalèrent la minorité de Philippe-le-Beau [2], les mécontents du chef-lieu s'en emparèrent et, unis à la garnison qu'y avait placée Philippe de Clèves, le défendirent contre l'armée de Maximilien et contre ceux de leurs compatriotes qui étaient restés fidèles à ce prince. L'attaque et la défense furent poussées avec une égale vigueur. Les communications par le moyen des deux rivières ayant été interceptées, et la ville elle-même mise en état de défense, les assaillants entreprirent le siége de la forteresse. Ils occupaient Salzinne ainsi que Champeau, et ils paraissent y avoir formé une ligne d'attaque qui s'étendait probablement de la Sambre à la Meuse, interceptant ainsi tout secours de l'extérieur. Du côté de la ville, le feu des bombardes placées principalement sur la place du grand hôpital et sur le pont de Sambre, détruisit bientôt une partie des fortifications du château. Les assiégés capitulèrent le 18 août 1488, après une résistance de deux à trois semaines.

C'était la première fois que les murailles de la forteresse avaient eu à ressentir les effets de la poudre à canon ; aussi,

[1] *Hist. du comté de Namur*, p. 119.
[2] *Annales de la Société Archéologique de Namur*, II, 27.

éprouvèrent-elles des dégâts considérables. Ce fut peut-être ce qui engagea l'empereur Maximilien à ajouter au vieux château de nos comtes de nouveaux travaux qui pussent mieux résister aux attaques de l'artillerie. En effet, peu de temps après la révolte de 1488, il fit exécuter un agrandissement dont parle Croonendael. Il consistait, à ce que je crois, dans la première enceinte bastionnée que l'on aperçoit sur les anciens plans à peu de distance de la seconde ligne de murailles et de tours dont nous parlions tout-à-l'heure [1].

En 1542, Pierre de Werchin, sénéchal de Hainaut et gouverneur de Namur, éleva une seconde enveloppe bastionnée un peu plus avant. D'après certains annalistes, son but fut de mettre le château à l'abri d'une attaque de Van Rossem. En effet, un corps de Gueldrois, commandé par ce hardi partisan, causa, cette année, beaucoup de ravages dans le Brabant, et fit même, s'il faut en croire Gramaye, une tentative pour

[1] Voici le texte de Croonendael : « Il ne fault doubter aussi. les annales » en font foy, que du moins Naymo, à son advencement, n'ait renforcé et » amplié ledit chasteau. L'on voit encoires comme il a esté agrandi pour » y enclore ung amas d'eaue comme ung lacq ou abreuvoir qui se trouve » sur le plus hault de la montaigne, n'estant jamais en faulte d'eaue. » Semblablement par les armoiries qui sont sur certaines murailles se voit » encoires comme il a esté agrandi en temps de l'empereur Maximilien, » premier du nom. Les deux grands boullevardz qui sont à ce chasteau » vers la montaigne de Champiau et la gourdine estant entre deux, furent » erigez, en l'an 1542, par le senechal d'Haynnau, lors gouverneur, pour » doubte qu'il avoit de Martin Van Rossem. Mais, comme ledit ouvraige fut » basti en grand haste et sur mauvais fundament, une partie d'icelle gour- » dine tomba au mois d'apvril XVc cinquante-cincq, pourquoy le baron de » Berlaymont, lors gouverneur, l'a feit reparer par messire Gilles de Sen- » selles, chevalier, seigneur de St Martin, son lieutenant, et Thiery Han- » non contrerolleur, lequel y fit poser les armes dudit baron, où on les » voit présentement. » — Il n'est pas inutile de faire remarquer que Croonendael est notre plus ancien annaliste (il écrivait vers 1580), et qu'on trouve rarement son exactitude en défaut dans des questions de cette nature.

s'emparer de Namur. L'enceinte élevée par Pierre de Werchin se composait de deux grands *boulevards* ou bastions reliés par une courtine. Comme l'ouvrage avait été exécuté à la hâte et sur de mauvaises fondations, une partie de la courtine s'écroula au mois d'avril 1555. Charles de Berlaymont, alors gouverneur du comté, la fit reconstruire par son lieutenant Gilles de Senzeilles et par le contrôleur Thiéry Hannon; la date de cette restauration était autrefois constatée par une pierre portant les armoiries des Berlaymont et enchâssée dans le mur [1].

Nous arrivons à l'époque des guerres religieuses du XVI[e] siècle.

Au mois de novembre 1576, don Juan d'Autriche était entré en Belgique pour remplacer le gouverneur Requesens, et le 17 février de l'année suivante il avait signé l'édit perpétuel de Marche-en-Famenne qui réconciliait nos provinces avec Philippe II. Comme vous le savez, cette réconciliation ne fut pas de longue durée : don Juan étant arrivé à Namur, sous prétexte de recevoir Marguerite de Valois qui se rendait à Spa, s'empara par surprise de la citadelle (24 juillet 1577).

Cet acte provoqua une nouvelle rupture et l'armée des Etats pénétra bientôt dans le Namurois. Notre ville devint alors comme le boulevard de la monarchie espagnole; don Juan y plaça une bonne garnison, puis il alla, dans le Luxembourg, attendre les troupes espagnoles renvoyées quelque temps auparavant et qui devaient arriver de la Franche-Comté et de la Lorraine.

Cependant les confédérés approchaient. Ils s'emparèrent de Bouvigne et de Spontin, s'établirent à S[t] Martin et aux environs et commencèrent l'investissement de Namur qui de son côté s'apprêta à la résistance. La Sambre fut fermée au moyen d'une

[1] Croonendael. — Gramaye. — Galliot. III. 31.

barrière placée en travers de la rivière, vis-à-vis de la grosse tour qui sert maintenant de magasin aux poudres. Le cours de la Meuse fut également intercepté par de grosses chaînes de fer qui barraient les arches du pont. Les cinq compagnies bourgeoises auxquelles le magistrat venait de faire cadeau d'un nouvel étendard aidèrent la garnison dans le service du guet et les sorties [1]. Malgré tous ces préparatifs, certaine circonstance me fait croire que l'échevinage n'était pas trop rassuré sur le sort de la ville : c'est qu'il se hâta de faire transporter à Huy ses archives les plus précieuses [2]. Heureusement pour don Juan, le petit nombre de troupes dont disposaient les confédérés ne leur permettait pas de bloquer Namur. Quelque fût leur désir de s'emparer de cette ville, ils durent se borner à de simples mais fréquentes escarmouches.

[1] *Compte de ville*, 1577, fol. 106, 108, 120 V° et 124. — Les comptes de ville contemporains contiennent sur cette époque peu de renseignements curieux ; voici cependant quelques notes : « A don Johan d'Austriche ve- » nant de Luxembourg en ceste ville de Namur après le traicté de la paix » arresté, luy présenté deux poinchons de vin..., 74 livres 11 sols. «*Compte* » *de ville*, 1577, fol. 86.— » A Jacques Jacquemart pour 4 planches et ung » pont de bois qu'il avoit livré pour entrer la royenne de Navarre au bat- » teau en deschendant pour Liége... 27 sols. « *Ibid*, fol. 104. — »..., pour » noeuf paires de mofles livrées à aulcuns manouvriers besoingnans au » fort de Bouges, en aoust 78... 36 sols. « *Compte de* 1578, fol. 87. »

[2] « A maistre Gerard Boursin qu'il avoit exposé tant aux maronniers » pour faire menner les registres et papiers de la ville en la ville de Huy, » et les faire porter du batteau en quelque maison audit Huy... « *Compte* » *ville*, 1577, fol. 121. — » A Poncelet Cordier eschevin de la ville de Huy » pour avoir, à l'instance de mess. du magistrat de ceste ville receu dans » sa maison, après le partement de Son Altèze du chesteau de Namur pour » Luxembourg, les principaulx lettriaiges de ceste ville, au moien de » quoy une bonne partie de sa maison aurait esté empeischée par espace » de 7 à 8 mois, luy a esté, pour mémoire de la dite assistence, accordé » ung goblet d'argent prins en la maison Franchois Zutman, orphèvre, » valissant 13 livres 6 sols » *Ibid*. fol. 125. — La même mesure avait déjà été prise par le magistrat, en 1554, lors de l'invasion de Henri II. C'était toujours par là que l'on commençait. Quand je compare cette pieuse sollicitude pour les archives avec l'indifférence qu'on leur témoigne en général de nos jours, en vérité je ne puis dire que nous sommes en progrès.

Enfin l'armée espagnole arriva et don Juan reprit aussitôt l'offensive. Le 31 janvier 1578, l'armée des Etats ayant abandonné le siége, il l'attaqua entre S[t] Martin et Gembloux et la mit en déroute. Quelques places du Hainaut, du Brabant et du Limbourg furent les fruits de cette victoire ; puis don Juan revint à Namur et établit son camp sur les hauteurs de Bouges, à l'endroit même où son père, vingt-quatre ans auparavant, s'était retranché pour résister à Henri II. Ce fut là qu'il mourut, le 1[er] octobre 1578, après avoir planté à Gembloux le premier jalon de cette série de conquêtes qui, sous l'habile main d'Alexandre Farnèse, nous assujettit de nouveau et sans retour, à la domination espagnole.

Reprenons maintenant l'histoire des agrandissements du château de Namur.

Vers 1640, on commença à construire une troisième enveloppe bastionnée, appelée d'abord *Fort épaulé*, et ensuite *Terra Nova* ou *Terre Neuve* [1]. A partir de ce moment, la citadelle proprement dite se composa donc de trois parties distinctes : Le *vieux château*, ou les deux premières enceintes; la *Médiane* comprenant les deux enceintes construites par Maximilien et Pierre de Werchin ; enfin, *Terra Nova*, qui s'étendait depuis la Médiane jusqu'à l'enveloppe élevée vers 1640 [2].

A l'époque où Louis XIV commença la série de ses injustes attaques contre la Belgique, on songea à fortifier les dehors de la forteresse. Vers les années 1678 à 1680, les Espagnols couvrirent tout le plateau de palissades et de retranchements, et ils élevèrent le petit fort de la Cassotte sur l'emplacement de

[1] GALLIOT. III. 32.

[2] Ces cinq enveloppes successives sont parfaitement bien indiquées sur les plans militaires du XVII[e] siècle. Un seul point offre quelque incertitude : c'est celui de savoir quelle enceinte a été construite sous l'empereur Maximilien. — A cet égard, si l'on examine attentivement le texte de

l'ancien hermitage de St Georges. Enfin en 1690 et 1691, le prince d'Orange fit construire, aux frais des Etats Généraux de Hollande, un grand fort, chef-d'œuvre de construction militaire dû au célèbre ingénieur hollandais Cohorn. Cette seconde forteresse qui portait indifféremment les noms de *fort neuf*, *fort Cohorn*, *fort Guillaume*, ou *fort Orange*, était séparée de *Terra Nova* par le ravin de la Foliette. On commença également à entourer Jambes [1] d'une enceinte bastionnée, mais on n'eut pas le temps de terminer cet ouvrage : l'an de grâce 1692 était arrivé et la ville de Namur qui, d'après la croyance populaire, n'avait jamais été prise, devait enfin « cesser d'être pucelle [2].»

« Namur, devant tes murailles [3]
Jadis la Grèce eût, vingt ans,
Sans fruit vu les funérailles
De ses plus fiers combattants.
Quelle effroyable puissance,
Aujourd'hui pourtant s'avance,
Prête à foudroyer tes monts!
Quel bruit, quel feu l'environne!
C'est Jupiter en personne,
Ou c'est le vainqueur de Mons. »

Sans doute, ami lecteur, vous connaissez ces vers d'une ode

Croonendael inséré plus haut, on attribuera nécessairement à Maximilien la première enveloppe bastionnée. Rien ne s'y oppose, me paraît-il. Le bastion était déjà chose connue en 1490; et d'ailleurs, en supposant que cette enceinte ait été primitivement construite d'après l'ancienne méthode, on peut admettre qu'elle aura été quelque peu modifiée dans la suite. Je ne vois pas d'autre moyen de faire concorder le texte de Croonendael avec les plans.

[1] Sur tous ces travaux voyez les auteurs indiqués dans une des notes suivantes, à propos du siége de 1692. — Quelques restes des fortifications de Jambes existent encore près des ruelles dites *Mazy*, *des travaux* et *du Calice* (ou plutôt de *St Calixte*).

[2] *Essai de l'hist. de Namur par un Namurois*, MS. de 1740.

[3] Afin d'éviter le reproche de plagiat, je suis forcé d'avertir le lecteur que ce récit du siége de 1692 n'est que la reproduction à peu près textuelle d'un article que j'ai publié, sous un pseudonyme, dans le *Journal de Namur*, nº du 16 janvier 1851.

célèbre à laquelle il ne manque qu'une chose, mais une chose essentielle : l'inspiration poétique? Que voulez-vous, Boileau s'est mépris sur la nature de son talent. Poëte du bon sens, il avait tracé les règles de la poésie dans des vers qui resteront comme un beau monument de la raison humaine. Il voulut joindre l'exemple au précepte et composer, comme il le dit lui-même « une ode pleine de mouvements et de transports, où » l'esprit parût plutôt entraîné du démon de la poésie que » guidé par la raison; » mais malgré tout son assemblage « de » saillies et d'excès pindariques, » il échoua complétement.

Je n'ai point, comme bien vous le pensez, la prétention de vouloir m'élever à la hauteur de Pindare. Laissant donc de côté l'invocation aux chastes nymphes du Permesse et toutes les images mythologiques, je vais vous raconter, le plus simplement du monde, un des beaux faits d'armes du règne de Louis XIV. Je passe sous silence les motifs qui portèrent ce monarque à faire la guerre à l'Espagne, et par suite, à ruiner notre beau pays : ce sont là jeux de princes. Le 9 avril 1691, Mons avait été pris; l'année suivante, le cabinet de Versailles décida que Namur le serait également : il le fut. La belle saison venue, le grand roi se mit en route avec ses courtisans, son historiographe et son confesseur, et s'en vint rejoindre l'armée formidable qui devait s'emparer de notre ville.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce confesseur était le P. Lachaise; quant à l'historiographe, ce n'était autre que l'immortel Racine, revêtu tout nouvellement de ce titre ainsi que son ami Boileau, aux appointements, le premier de 4,000 francs, le second de 2,000. Outre une narration assez longue du siége de Namur [1], Racine a laissé quelques lettres que je

[1] Racine, Boileau et Valincourt écrivirent l'histoire de Louis XIV; mais leurs mémoires, qui n'ont pas été imprimés, périrent dans un incendie en 1726.

vous engage fortement à lire. L'auteur d'*Athalie* ne se piquait pas de bravoure; mais il voyait les autres se battre, il était choyé par les grands seigneurs, et il a pu, de cette manière, nous transmettre d'utiles renseignements. Lors du siége de Mons auquel il assista également, il écrivait à Boileau : « Je » voyois toute l'attaque fort à mon aise, d'un peu loin à la vérité; » mais j'avois de fort bonnes lunettes, que je ne pouvois presque » tenir fermes, tant le cœur me battoit à voir tant de braves » gens dans le péril..... Quoique je vous dise que j'ai été dans la » tranchée, n'allez pas croire que j'aie été dans aucun péril : les » ennemis ne tiroient plus de ce côté-là; et nous étions tous, » ou appuyés sur le parapet, ou debout sur le revers de la » tranchée. »

Mais avec tous ces préambules, je m'aperçois que je n'avance pas dans mon récit du siége de 1692. Venons-y au plus vite [1].

Comme vous avez pu le voir, par ce que je vous ai dit précédemment, les nombreux travaux de défense exécutés au château, ainsi que les nouvelles fortifications ajoutées à la ville elle-même rendaient alors Namur une des plus fortes places des Pays-Bas. La garnison se composait de « dix mille vaillants » Alcides, » dit Boileau, c'est-à-dire, en langage vulgaire, de 9,300 Hollandais, Wallons, Espagnols et Allemands sous le commandement du prince de Barbançon. Toutefois la défense du fort Guillaume avait été confiée spécialement à des troupes hollandaises et brandebourgeoises; elles se trouvaient sous les ordres du major Wimberg assisté de Cohorn qui s'était

[1] Sur ce siége, voy. les *Plans des attaques*, — *Histoire du siége de Namur*, Paris. 1692, — Les *Lettres* et la *Relation* de Racine, —*Essai de l'hist. de Namur*, MS. de 1740, — Galliot, V. 96. — La *Relation de ce qui s'est passé au siége de Namur*, etc. Paris, 1692, vol. in fol. avec plans, n'est autre chose que la relation insérée dans les œuvres complètes de Racine. Paris. Everat, 1839. II. 362 et suiv.

enfermé dans le fort pour le défendre, « et y avoit même fait » creuser sa fosse, disant qu'il s'y vouloit enterrer. » De leur côté, les Français étaient au nombre de 120,000 hommes environ partagés en deux corps. Le roi commandait lui-même l'armée de siége composée de 40 bataillons et de 90 escadrons; le maréchal de Luxembourg, à la tête de l'armée d'observation forte de 66 bataillons et de 209 escadrons, était chargé d'arrêter la marche des alliés qui, comme on devait s'y attendre, chercheraient à faire lever le siége.

Le matin du 26 mai 1692, Louis XIV parut devant Namur et le fit investir aussitôt. Son armée formait trois corps distincts : le quartier du roi, vers Flawinnes, Rhisne et Bouges, s'étendait de la Meuse à la Sambre ; le marquis de Boufflers, venu du Condroz avec un autre corps, se trouvait du côté de Jambes et fermait la Meuse en amont et en aval de la ville; enfin, un troisième corps, que M. de Ximenès avait conduit par Philippeville et Dinant, occupait la Marlagne et l'Entre-Sambre-et-Meuse. Des ponts de bateaux établis sur les deux rivières assuraient les communications de toutes ces troupes.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 29 au 30 mai et la première attaque dirigée contre les bastions de la porte de Saint-Nicolas par des batteries placées des deux côtés de la Meuse; d'autres batteries élevées sur les hauteurs de Jambes étaient dirigées en même temps contre les bastions de Saint-François et de Gravière. Le 2 du mois de juin, le marquis de Boufflers s'empara de Jambes et le 5 au matin, les assiégeants s'apprêtaient à tenter l'assaut du bastion de Meuse, près de la porte de Saint-Nicolas, lorsque la garnison battit la chamade. La capitulation, qui amena une trève de deux jours, portait que les assiégés se retireraient dans la citadelle et que, pendant le

siége, on ne tirerait ni de la ville sur le château, ni de celui-ci sur la ville. Namur fut ainsi pris au bout de six jours d'attaque par quelques bataillons de tranchée; mais, en revanche, il dut à cette faible résistance d'être épargné.

Sur ces entrefaites, l'armée des alliés, composée d'Allemands, d'Anglais et de Hollandais sous les ordres de l'Electeur de Bavière et des princes d'Orange et de Waldecq, s'était avancée par le Brabant et la Hesbaye, dans le dessein de faire lever le siége. Elle s'arrêta sur la rive gauche de la Mehaigne, où le maréchal de Luxembourg, qui avait étendu ses lignes sur la rive opposée, la tint en échec pendant tout le cours du siége.

Cependant la trêve de deux jours étant expirée, le roi quitta son premier camp le 7 juin et s'établit dans la Marlagne, près du désert des Carmes [1]. On forma alors deux lignes de troupes qui s'étendaient de la Meuse à la Sambre; celle de ces lignes, qui était la plus rapprochée du château, emporta successivement tous les ouvrages avancés et rejeta les assiégés dans les forts. Dès le 14, les Français dirigèrent leur feu sur le fort Guillaume et Terre-Neuve; mais, rapporte Racine, « le fort fut » de toutes les fortifications de la place celle dont la prise » coûta le plus de temps et de peine, à cause de la grande » quantité de travaux qu'il fallut faire pour l'embrasser; en » effet, il étoit situé de telle façon que, bien qu'il parût moins » élevé que les hauteurs qu'on avoit gagnées, il n'en étoit » pourtant point commandé, et il sembloit se dérober et au » canon et à la vue des assiégeants à mesure qu'ils s'en ap» prochoient. » Cependant, l'habileté de Vauban, qui dirigeait

[1] Je renvoie le lecteur à la Wallonnade de l'auteur d'Alfred Nicolas, intitulée *le Désert de Marlagne ;* il y trouvera des détails fort piquants sur les relations que Louis XIV eut avec les bons pères du Désert.

les travaux de siége, devait finir par avoir raison de tous ces obstacles. Le soir du 21 juin, les Français ayant pratiqué une brèche suffisante s'avancèrent pour escalader le fort Guillaume, et emportèrent les premiers retranchements; la garnison, réduite à 1,600 hommes, se rendit aussitôt, et sortit le lendemain pour être conduite à Gand. Wimberg seul obtint la permission de se retirer au château. Quant à Cohorn, qui avait été blessé d'un éclat de bombe, il fut reçu, au sortir du fort, par Vauban, son illustre rival; celui-ci, « après lui avoir donné beaucoup de louan-» ges, lui demanda s'il jugeoit qu'on eût pu l'attaquer mieux » qu'on avoit fait. L'autre fit réponse que, si on l'eût attaqué » dans les formes ordinaires et en conduisant une tranchée » devant la courtine et les demi-bastions, il se seroit encore » défendu plus de quinze jours et qu'il nous en auroit coûté » bien du monde; mais que, de la manière dont on l'avoit em-» brassé de toutes parts, il avoit fallu se rendre [1]. »

Le fort Guillaume emporté, l'attaque continua contre la première enceinte du château, Terra-Nova, dont les Français s'emparèrent le 30 juin. C'est à ce combat que Boileau fait allusion dans une des dernières strophes de son ode :

« Cependant l'effroi redouble
Sur les remparts de Namur :
Son gouverneur, qui se trouble,
S'enfuit sous son dernier mur.
Déjà jusques à ses portes
Je vois monter nos cohortes
La flamme et le fer en main;
Et sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin. »

Restaient encore les ouvrages de la *Médiane* et, derrière tout cela, le vieux château. Mais le prince de Barbançon, voyant la

[1] Racine.

garnison réduite à 2,500 hommes, et n'espérant plus aucun secours du prince d'Orange, capitula le 30 juin. Environ 4,400 alliés avaient été tués pendant le siége, 800 avaient déserté.

« C'en est fait. Je viens d'entendre
Sur ces rochers éperdus
Battre un signal pour se rendre.
Le feu cesse : ils sont rendus.
Dépouillez votre arrogance,
Fiers ennemis de la France;
Et, désormais gracieux,
Allez à Liége, à Bruxelles,
Porter les humbles nouvelles
De Namur pris à vos yeux. »

La garnison sortit du château le 1er juillet, et le même jour, l'échevinage de Namur se présenta devant Louis XIV pour lui prêter serment; mais le « Roi leur fit connoistre que ce n'estoit » pas l'usage de France que les bourgeois prêtassent serment, » et leur dit que s'ils estoient bons sujets, il leur seroit bon » maistre. » Digne réponse d'un monarque absolu, qui ne pouvait rien comprendre au serment réciproque que prêtaient dans nos provinces le souverain et la commune! La bourgeoisie, qui pendant le siége du château avait été dépositaire des clefs de la ville et avait monté la garde, fut alors désarmée. Notre évêque Vandenperre vint à son tour saluer le roi qui le reçut fort bien. Cependant Louis XIV n'ignorait pas combien le clergé lui était hostile ; il en avait reçu plusieurs preuves pendant le siége. C'est ainsi notamment que quelques jours après la prise du fort Guillaume, les Français découvrirent 1,260 bombes toutes chargées dans les caves du couvent des jésuites. « Les bons pères, dit Racine dans une lettre écrite » à Boileau, gardoient précieusement ce beau dépôt sans en » rien dire, espérant vraisemblablement de le rendre aux

» Espagnols, au cas qu'on nous fît lever le siége. Ils parois-
» soient pourtant les plus contents du monde d'être au roi; et
» ils me dirent à moi-même, d'un air riant et ouvert, qu'ils lui
» étoient trop obligés de les avoir délivrés de ces maudits pro-
» testants qui étoient en garnison à Namur, et qui avoient fait
» un prêche de leurs écoles. Le roi a envoyé le père recteur
» à Dôle; mais le P. de La Chaise dit lui-même que le roi est
» trop bon, et que les supérieurs de leur compagnie seront
» plus sévères que lui. Adieu, monsieur; ne me citez point. »
Ne vous semble-t-il pas, ami lecteur, qu'il y a, dans ces phrases, un vieux levain de jansénisme? Les habitants du Namurois n'eurent pas à se louer du séjour des Français. La présence de leur roi n'empêcha pas ces derniers de piller partout et de ravager impitoyablement la province. Ils brisèrent et emportèrent les cloches de la plupart des églises du plat pays, et après la reddition du château, ils obligèrent les chapitres et les paroisses de la ville à racheter les leurs, en prétendant qu'elles appartenaient de droit au général d'artillerie.

Le 3 juillet 1692, Louis XIV reprit le chemin de Versailles avec toute sa cour, et nos vainqueurs, sous la direction de Vauban [1], s'occupèrent à faire disparaître les traces des horribles dégâts que leurs boulets avaient occasionnés.

On améliora les fortifications de la Cassotte et du fort Cohorn, et on éleva entre les deux ouvrages un fortin appelé *Maison du diable*. Au-dessus de la ravine de la Foliette, à peu près à égale distance du fort Cohorn et de Terre-Neuve, on construisit également un bastion casematé dit du *S[t] Esprit* [2],

[1] Du moins, il y a tout à croire que les nouvelles fortifications dont je vais parler sont de ce célèbre ingénieur, car le retranchement élevé aux *Vieux Murs* s'appela longtemps la *ligne de Vauban*.

[2] Je crois que c'est ce fort auquel on donne quelquefois le nom de *Paté*.

lequel couvrait en partie le fort Cohorn et assurait ses communications avec la partie la plus avancée du château.

Un autre ouvrage fort considérable dû à Vauban fut le grand retranchement nommé *ligne de Vauban* ou *des Français*, qui s'étendait sur toute la longueur des Vieux Murs. Le fossé de ce retranchement, taillé dans le roc, avait huit pieds de large sur dix de profondeur, et à ses extrémités se trouvaient deux redoutes, l'une placée au-dessus de la Gueule du loup, l'autre sur la crête de la montagne qui domine La Plante [1].

Telles furent les fortifications construites sur la montagne de Champeau ; mais les Français ne bornèrent point là leurs travaux. En 1693, ils élevèrent sur les hauteurs qui dominent la ville du côté de Heuvis et de Herbattes les forts de St Antoine [2], de l'Espinois [3], de St Fiacre [4] et de Balart [5] dont les ruines se voyent encore de nos jours, et on munit également de retranchements la tour ou *Cense* Coquelet [6].

Tous ces travaux étaient à peine terminés, lorsque les Alliés, après avoir feint une attaque sur les lignes de Flandre, se détournèrent tout-à-coup et se partagèrent en deux corps. Le premier, commandé par le Roi d'Angleterre, qui prit d'abord son quartier au Mazy, forma l'armée d'observation et empêcha le duc de Villeroi de secourir les assiégés. Le second, sous les

[1] De ce côté, la maçonnerie de la redoute est assez bien conservée.

[2] Construit sur l'emplacement de l'ancien hermitage de ce nom, à gauche du chemin de Bomel.

[3] Derrière la propriété de M. Montigny. Le véritable nom de cet endroit est *Pignewart* (lieu de naissance du poëte Jehan Pignewart); de ce mot, on a fait plus tard *Piednoir* et *Espinois*.

[4] Sur la hauteur à gauche du ravin à l'entrée duquel se trouvait l'hermitage de St Fiacre.

[5] Dans l'ancienne propriété du notaire Gislain.

[6] Il en existe encore quelques restes sur le haut de la montagne appelée Coquelet.

ordres de Maximilien Emmanuel, électeur de Bavière et gouverneur des Pays-Bas, vint investir Namur le 1er juillet 1695; l'ingénieur Cohorn devait diriger les travaux d'attaque. Quelques jours auparavant, le marquis de Boufflers s'étant jeté dans la place, le gouverneur comte de Guiscard lui en avait remis le commandement. Les nouveaux travaux de défense construits par les Français, une garnison de 16,000 hommes d'élite et les munitions immenses que l'on y avait rassemblées rendaient l'entreprise bien plus difficile que lors du premier siége [1].

Les Alliés dressèrent d'abord leurs ponts à Wépion, à Beez et à Malonnes et durent rester quelques jours dans l'inaction, en attendant l'artillerie qui devait arriver de Maestricht par la Meuse. L'attaque ayant été résolue contre la porte de St Nicolas, il fallut d'abord enlever les forts détachés et les retranchements qui couvraient les hauteurs de Heuvy et de Herbattes. Le 18 juillet, les alliés donnèrent un assaut à ces ouvrages et les emportèrent après une vive résistance : 1,500 d'entre eux succombèrent et les Français y perdirent 2,000 hommes. Maîtres de ces forts, les assiégeants ouvrirent alors la tranchée contre les bastions de la porte de Saint-Nicolas, pendant que d'autres batteries, placées dans les plaines de Jambes, battaient les bastions de Saint-Roch et des Récollets. Les brèches ouvertes, on s'apprêtait à un assaut, lorsque les Français abandonnèrent la ville et se retirèrent au château (4 août).

[1] Sur le siége de 1695, voir les *Plans des attaques,* notamment le beau plan gravé par F. de Bakker en 1746. — *Lettre au gazetier de Paris sur le siége de Namur,* Cologne, 1695; — *Relation de la campagne de Flandre et du siége de Namur, en l'année* 1695. La Haye, 1696, in fol. avec planches; — *Essai de l'hist. de Namur,* MS. déjà cité; — Galliot, V. 101. — La Société Archéologique de Namur possède une grande et magnifique gravure de Picard qui représente ce siége.

Toutefois, voulant se réserver cette partie de la cité qui se trouve dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, ils firent sauter une partie du pont de Sambre, démolirent les maisons qui se trouvaient sur la rive droite et élevèrent un retranchement avec leurs débris.

Les alliés s'apprêtèrent alors à faire le siége du château. Les nouvelles fortifications que les Français y avaient élevées ne permirent plus de diriger l'attaque principale du côté de la Marlagne, comme on l'avait fait en 1692. Des batteries placées à la Sainte-Croix, le long des remparts entre les portes de Bruxelles et de Joghier ainsi que dans les jardins avoisinants, foudroyaient le fort Guillaume et Terra-Nova; d'autres batteries établies au bastion des Récollets et à Jambes, dirigeaient également leurs feux sur Terra-Nova et le Donjon; enfin le Vieux Mur et les ouvrages avancés de la citadelle étaient attaqués par des canons placés dans la Marlagne et sur les hauteurs de Roney.

Les brèches du château étant jugées suffisantes, l'Electeur fit passer ses troupes dans la plaine de Salzinnes, le 30 août. Les alliés tentèrent à la fois l'escalade de Terra-Nova, du fort Guillaume et de la Cassotte. Après un feu terrible, ils furent repoussés; néanmoins ils demeurèrent maîtres des ouvrages avancés et parvinrent à se loger au pied de la brèche du fort Guillaume. Maximilien-Emmanuel s'apprêtait à donner un second assaut, lorsque Boufflers, voyant l'impossibilité de résister plus longtemps avec une garnison réduite à 4,000 hommes, demanda à capituler, le 1er septembre; le 5 du même mois, les Français sortirent par les brèches avec les marques d'honneur qu'on leur avait accordées par la capitulation [1].

[1] Notre évêque Vandenperre mourut subitement en 1695, en sortant de

C'est ainsi qu'après un siége, non moins glorieux pour les vainqueurs que pour les vaincus, les alliés recouvrèrent Namur; et cela, à la vue d'une armée formidable qui, arrêtée à son tour par la Mehaigne comme l'avait été, en 1692, celle des alliés, voulut se venger de cet échec et se déshonora en bombardant Bruxelles. Que dut dire Boileau? Ami lecteur, Dieu nous garde des conquérants!

Il est une chose qui vous intéressera sans doute davantage que tous ces beaux faits d'armes : que pensaient, que disaient nos pères pendant que les bombes se croisaient au-dessus de leurs foyers, et qu'on se disputait avec tant d'acharnement la terre où ils étaient nés, sans s'embarrasser le moins du monde de leurs propres sentiments? Tout me porte à croire qu'alors, comme aux invasions de 1746 et de 1792, ils voyaient les Français d'assez mauvais œil. A cet égard, nous possédons un témoignage précieux : c'est celui de M. de la Colonie, officier français qui faisait partie de la garnison de Namur, pendant le siége de 1695. Il nous apprend qu'après la prise de la ville, le maréchal de Boufflers avait fait tout son possible pour obtenir des alliés qu'on n'attaquât point le château par l'intérieur de la ville; mais que ses propositions avaient été rejetées. « Les alliés, ajoute le narrateur, eûrent donc la liberté de » faire les attaques par tout où bon leur semblerait, et ils en » sçurent très-bien profiter. Ce qu'il y eut de singulier, » fut l'antipathie marquée des habitans pour notre Nation. » En obligeant les Ennemis de ne point attaquer le Château » par la Ville, on s'intéressoit à la conservation de leurs

chez M. de Boufflers auquel il avait été faire ses adieux. « On parla différem- » ment, dit Galliot, de la cause de cette mort; quelques-uns l'attribuèrent » à la joie qu'il eut de voir sortir les François de Namur, desquels il n'a- » voit pas, disoit-on, sujet d'être content. »

» maisons, de leurs effets et de leur vie même; cepen» dant ils fûrent plus contens d'être exposés à tous les périls » qui les menaçoient, que d'un Traité, qui en retardant » la Prise du Château, les mettoit au hazard de rester sous la » puissance des François. On les avoit pourtant traités avec » toute la douceur possible, et il sembloit même qu'il étoit » plus de leur intérêt d'avoir une Garnison Françoise qu'une » Garnison Hollandoise; parce que les François font une » grande consommation de Denrées et de Marchandises, » qu'au contraire, les Hollandois font aporter tout ce qui » leur est nécessaire, afin que l'argent ne sorte pas de leur » Pays [1]. D'ailleurs ceux-ci n'ont ni société, ni politesse qu'en» tr'eux; et c'est sans doute en quoi ils plaisoient davantage » aux gens de Namur, qui sont eux-mêmes assez grossiers et » brutaux [2]. Ils préféroient l'air assoupi des Hollandois aux » airs éveillés de nos François, qui leur faisoient, disoient-ils, » tourner la tête, par tous leurs mouvemens et leurs raison» nemens éternels, et qui trouvoient mauvais tout ce qui n'é» toit pas fait à leur maniére. Ils ajoutoient que nous nous » aplaudissions seuls, et que nous méprisions le reste du genre » humain; enfin que nous mettions au-dessous de nous, de nous » conformer aux façons des Pays où nous avions à vivre [3] ».

Après le siége de 1695, nouvelles réparations, nouvelles constructions de forts et de retranchements. Outre les travaux

[1] Cette dernière réflexion de l'auteur est très-juste; quant au reste, j'en laisse l'appréciation au lecteur.

[2] En vérité, M. de la Colonie, il me paraît que vous vous exprimez d'une façon quelque peu brutale à notre égard; mais ce que vous ajoutez me réconcilie avec vous.

[3] *Mémoires de M. de la Colonie*, Utrecht—1738. p. 82. — L'auteur, simple cornette dans un régiment de dragons, en 1695, devint plus tard maréchal de camp des armées de l'électeur de Bavière.

exécutés au corps de la place, on éleva définitivement les fortifications de Jambes et le fort Coquelet; on construisit également le fort *Bivouac*, sur la rive droite de la Meuse, presqu'en face de la porte de Saint-Nicolas, et les forts d'Anhaive et de Sainte Barbe, sur les hauteurs de Jambes [1]; enfin, sur la montagne de Champeau, le fort *Camus* s'éleva entre la Cassotte et les Vieux Murs [2].

On arriva ainsi au XVIII[e] siècle, et les premières années en furent marquées par une attaque qui, mieux conduite, eût pu avoir des conséquences très-désastreuses pour notre ville.

Comme vous le savez, on en était alors à la guerre pour la succession d'Espagne, et le 6 février 1701, l'électeur de Bavière avait introduit à Namur les troupes françaises qui soutenaient les droits de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, contre les efforts réunis de l'Empire, de l'Angleterre et de la Hollande. En 1704, pendant que le prince Eugène de Savoie et le duc de Marlborough battaient les Français et les Bavarois à Hochstett, le général Ovekerke qui commandait les troupes hollandaises dans les Pays-Bas, fit une expédition contre notre province. Il passa la Meuse à Seilles, étendit son armée jusqu'à Erpent et, tandis qu'une partie de ses troupes pénétrait dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour la mettre à contribution, il entreprit le bombardement de Namur.

Afin de ne pas affaiblir sa garnison, M. de Ximenès, commandant de la place, venait précisément de faire démolir le

[1] Le premier de ces forts s'élevait sur le terrain dit *des Béronvaux*, le second était situé au-dessus de la propriété de M[r] Ortmans.

[2] GALLIOT, III, 32.— *Essai de l'hist. de Namur*. L'auteur de ce manuscrit attribue à Cohorn la construction du fort de S[te] Barbe. — Le terrain occupé par le fort Camus dépendait de la paroisse de S[t] Jean-Baptiste, qui dans la première moitié du XVII[e] siècle, avait pour curé un certain *Camus*; or, en sa qualité de curé, celui-ci percevait des dîmes sur tous les héritages situés en cet endroit. Serait-ce là l'étymologie du nom de ce fort?

fort de Ste Barbe, sur la montagne de Jambes. Le général Ovekerke s'empara de cette position, y dressa ses batteries et bombarda la ville du 1er au 4 août. Toutefois cette entreprise n'eut pas le résultat qu'il en attendait. Il parvint, il est vrai, à détruire plusieurs maisons et occasionna notamment d'assez grands dégâts dans les couvents des Carmes et des Récollets; mais, d'un autre côté, l'artillerie du château et surtout les batteries que les Français avaient établies à Bouges, opérèrent de tels ravages dans les rangs des Hollandais, que ceux-ci durent abandonner précipitamment la partie. « J'ai ouï dire à » un officier de cette nation, dit un contemporain, que la » question n'étoit pas encore bien décidée : à sçavoir si les » Hollandois avoient bombardé Namur ou s'ils avoient eux- » mêmes estez bombardés devant Namur [1]. »

Mais j'ai hâte d'en finir avec tous ces siéges, et j'en viens à celui de 1746.

A la mort de Charles VI (1740) la France, la Prusse, l'Espagne et la Bavière avaient attaqué à la fois Marie-Thérèse dans ses états d'Allemagne et d'Italie. D'abord épargnés, les Pays-Bas ne tardèrent pas à devenir le théâtre de la guerre. En 1745, Louis XV envahit la Belgique avec une armée de 100,000 hommes commandée par le maréchal de Saxe. L'année suivante, les Français emportèrent Charleroy et vinrent investir Namur sous le commandement du prince de Clermont, dans les premiers jours de septembre 1746 [2].

Comme aux siéges précédents, la ville fut attaquée du côté de la porte de St Nicolas; mais cette fois la défense fut peu

[1] *Essai de l'Histoire de Namur;* — Galliot, V. 109.

[2] Sur ce siége, voy.: les *Plans des attaques;* — *Journal des opérations du siége de la ville, forts et château de Namur.* Brux. in-8o; — *Journal du siége de Namur,* 1746, M. S. d'un contemporain dont je possède une copie; — Galliot, V. 221.

vigoureuse. C'est du reste une chose remarquable que la faiblesse avec laquelle les Hollandais défendirent alors les diverses places de cette Barrière autrefois si ardemment convoitée par les Etats-Généraux et si facilement obtenue d'une monarchie décrépite. La garnison se composait de onze bataillons hollandais et de deux bataillons autrichiens, en tout 7,000 hommes; elle était sous les ordres du comte de Colyar qui, à raison de son grand âge et de ses infirmités, obtint la permission de se retirer, et sortit de la ville, le 13 septembre, après avoir remis le commandement en mains du général Crommelin.

Les Francais établirent d'abord deux batteries vis-à-vis des forts de St Antoine et de l'Espinois et, quelques jours après, dans la nuit du 11 au 12, la tranchée fut ouverte; déjà plus de 400 Hollandais avaient passé à l'ennemi.

Dans la nuit du 18 au 19, les assiégeants étaient maîtres de tous les ouvrages avancés, à l'exception du fort Coquelet et de Jambes. Le 19, à la pointe du jour, les assiégés abandonnèrent Jambes après avoir fait sauter trois arches du pont de Meuse; à 7 heures du matin, le fort Coquelet se rendit et à 11 heures on arbora le drapeau blanc sur la ville. Les Français s'apprêtèrent alors à faire le siége du château où la garnison s'était réfugiée, non sans de nouvelles désertions. Les batteries ayant été élevées à la fois contre le Donjon, Terre-Neuve et le fort Orange, le feu recommença dans l'après-midi du 24; une bombe fit sauter un des magasins à poudre et le feu ne tarda pas à se communiquer aux bâtiments voisins, notamment à l'église de St Pierre. Au bout de quelques jours, les Français s'étaient emparés du fort Camus et de divers ouvrages extérieurs; ils avaient pratiqué des brèches suffisantes au château et au fort Orange, et s'apprêtaient à donner un

assaut, lorsque les assiégés arborèrent le drapeau blanc, le 30, à 6 heures du soir. La garnison demeura prisonnière de guerre.

Je regrette, ami lecteur, de ne pouvoir insérer ici en entier la relation manuscrite dans laquelle j'ai puisé quelques détails, mais cela m'entraînerait trop loin. Il est cependant une circonstance qu'il faut que je vous rapporte.

D'après l'usage du temps, les cloches d'une ville prise appartenaient au grand maître de l'artillerie (c'était alors le comte d'Eu); mais d'ordinaire les habitants rachetaient leurs cloches au moyen d'une somme fixée à l'amiable. Après la prise de Namur, les Français demandèrent d'abord 80,000 liv., puis finirent par se contenter de 36,000 (6,000 couronnes). Le Magistrat ou le Clergé n'ayant pas voulu fournir cette somme, un détachement de canonniers français alla saisir les *estaineries* qui se trouvaient chez quelques habitants, annonçant que le lendemain il enleverait le plomb des toits, des gouttières et des fenêtres; et en effet, il commença à dépendre les cloches à S[t] Aubain, aux Carmes et aux Jésuites. Ce commencement d'exécution donna à réfléchir, et les 36,000 livres furent accordées. La relation manuscrite ajoute ici : « Nota que le Magistrat devoit » faire convoquer les métiers, puisque la chose concernoit les » bourgeois, et qu'il ne devoit accorder ou traiter de sa propre » autorité. D'ailleurs les François ont épargné la ville en mettant » les batteries dehors la ville; c'est pourquoy les François seront » mécontents du peu d'attention que le Magistrat a pour eux. »

Le 4 octobre, le conseil provincial et le magistrat prêtèrent serment en mains de l'intendant français, et le 23, après un *Te Deum* chanté à S[t] Aubain, la ville fut illuminée.

A toute époque, il y eut, hélas! des flatteurs. Voici une œuvre namuroise qui s'adresse à Louis XV; je dois dire que je n'ai trouvé que celle-là :

Cette ville te voit avec plaisir, grand roy!
Daignes lui conserver ses anciens priviléges.
Ainsy que ton ayeul, sois sûr de notre foy;
Nous ne fîmes jamais aucuns vœux sacriléges
Et tu nous verras tous, avec un cœur soumis,
Repéter à l'envi : Vive, vive Louis!

Le traité conclu à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, mit fin à la guerre, et les Pays-Bas furent restitués à notre bonne Marie-Thérèse. Les Français sortirent de Namur, le 10 février 1749. S'il faut en croire les relations contemporaines, ce fut à la grande satisfaction de tous nos bons bourgeois; ceux-ci purent alors se livrer librement à leurs élans poétiques et fabriquer, comme d'habitude, force anagrammes, chronogrammes, acrostiches et autres élucubrations de même nature. Je possède une douzaine de ces pièces en latin et en français; si encore nos compatriotes avaient composé quelque bonne *paskeye* wallonne! J'en citerai néanmoins quelques-unes des moins mauvaises, comme un reflet des idées du temps :

Si rex Ludovicus expoliavit Namuranos
In exitu Ludovici exultemur.
Pax repetita venit, abierunt Galli;
A talibus hospitibus libera nos, Domine!

Sur la nation françoise.

Sauf le roy et les officiers,
Avec messieurs les grenadiers,
Sçais-tu ce que produit la France?
Gens de bien tout comme je danse.

A Mr de Lucé[1].

Le diable qui te baptisa
A dessein *Luce* te nomma.
Dès que tu parus sur nos bords
L'on vit clair dans nos coffres forts.

[1] Jacques Pineau, baron de Lucé, intendant des provinces du Hainaut et de Namur, pendant l'occupation française.

A Mr de Séchelles [1]

Séchez-les! c'est bien la parole
Que l'on donne et que l'on reçoit;
Et l'exploiteur est si adroit
Que nous n'avons plus une obole.

—

Heureusement pour nous, M. de la Colonie écrivit ses mémoires en 1738!

Après le départ des Français, on nous laissa enfin tranquilles pendant une quarantaine d'années, et, s'il faut en croire nos pères, ce fut un temps bien heureux, ami lecteur. Mais avant d'arriver à notre chère indépendance, il nous restait à passer par de nouvelles épreuves, et quelles épreuves! Revenons à notre château.

Vous savez que Joseph II fit démanteler diverses forteresses de la Belgique, et cela dans le but d'obliger les Hollandais à abandonner les places de la Barrière. C'était un assez singulier moyen, mais, enfin, il réussit complétement. L'époque où commencèrent, à Namur, les travaux de démolition nous a été conservée par le chronogramme suivant qui donne la date de 1782 :

NAMUR VOIT AVEC DOULEUR SES BASTIONS ABBATUS, ECRASÉS.

Je vous fais grâce de la pièce de vers qui accompagne ce trait d'esprit [2].

En 1782, on avait commencé l'œuvre de la destruction par les forts et les ouvrages avancés qui entouraient Namur; en 1784, on démantela la citadelle. Enfin, les terrains des fortifications du château ayant été exposés en vente publique par

[1] Jean Moreau Sr de Sechelles, « intendant en Flandre et des armées du roy », pendant l'occupation française.

[2] GALLIOT, V. 255.

le receveur général des domaines, furent adjugés définitivement le 26 septembre 1789 [1].

Toutefois la destruction de la citadelle ne fut pas complète. Les États de Namur y firent exécuter quelques réparations en 1790 [2], et en 1792, les troupes autrichiennes qui avaient dû abandonner la ville, le 21 novembre, se retirèrent dans le château et s'y défendirent, jusqu'au 2 décembre suivant, contre les Français commandés par le général Valence. Quelques mois plus tard (25 et 26 mars 1793), ces derniers abandonnaient la ville sans combat; mais c'était pour y entrer définitivement l'année suivante. Le 12 juillet 1794, vers cinq heures du soir, le général Hatry qui commandait l'armée républicaine, somma la ville de se rendre et sur le refus de la garnison autrichienne, une canonnade assez vive commença le même soir. Toutefois, la résistance ne fut pas longue : le 17, les Français entrèrent dans la ville et, peu d'heures après, le château capitula [3].

A partir de cette époque, la citadelle fut complétement abandonnée, et les fortifications furent remplacées par des jardins.

En 1816, on commença la construction de la citadelle actuelle et les travaux dirigés par le général Krayenhof [4] ne furent terminés qu'en 1825. Bâtie dans les mêmes limites que l'ancienne, elle comprend, comme celle-ci, trois parties distinctes : le *Donjon*, la *Médiane* et *Terre-Neuve*. Elle a,

[1] Note manusc. de M. Crombet.

[2] *Édits et placards de Namur.*

[3] J'emprunte ces dates précises au vol. manusc. intitulé : *Notes contemporaines par Crombet* (Soc. archéol.); c'est un recueil précieux pour cette espèce de renseignements; voici ce que j'y trouve après la prise de 1794 : « Le 22 juillet 1794. — L'arbre de la liberté est planté au « soir sur la place de S[t] Remy. C'est un sapin. »

[4] Secondé par le colonel Evers, le major de la Rochelle et le capitaine Alewyn.

pour ouvrages avancés, le fortin appelé *Tour Carrée*, et les lunettes dites de *gauche*, du *centre* et de *droite*, cette dernière occupant une faible partie de l'emplacement de l'ancien fort Orange.

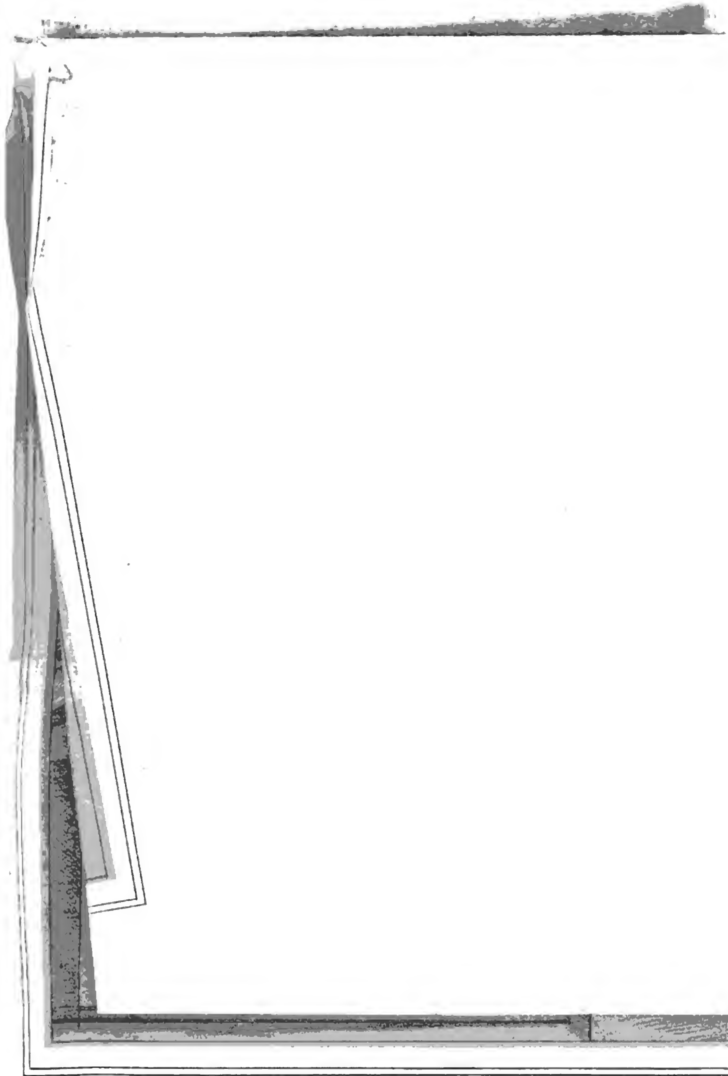
Que de changements, n'est-ce pas, ami lecteur? Ah! que ne pouvons-nous encore, au lieu de ces glacis immenses et de ces murailles nues, retrouver les jolis vignobles de Buley et de Champeau, le vieux donjon des comtes avec ses tourelles pittoresques, la collégiale dont les vitraux étincelaient aux derniers rayons du soleil couchant, et le beffroi jetant dans la vallée le son lent et majestueux de la cloche du ban!

Mais il était écrit que Namur devait se dépouiller, peu à peu, des divers monuments qui rappelaient son passé, et tout ce que nous pouvons faire, c'est d'admirer, sur le beau plan de *Bruin*, l'aspect pittoresque que présentaient encore au XVIe siècle, la ville et le château de Namur [1].

JULES BORGNET.

[1] La planche ci-jointe est un fac-simile de la gravure insérée dans l'ouvrage de Georges Bruin intitulé : *De præcipuis totius universi urbibus;* Colon. Agrip. 1572. Seulement, dans la légende explicative, j'ai ajouté quelques indications qui ne se trouvent pas sur le plan original. De tous les anciens plans gravés de la ville de Namur, c'est sans contredit le meilleur; toutefois, en ce qui concerne le château, je dois dire qu'il est peu intelligible.

Bruin nous apprend que ce dessin lui a été communiqué, en 1578, par Arnoldus Mazius, alors professeur de théologie et chanoine de St Aubain, à Namur. Mazius avait accompagné au Concile de Trente notre premier évêque, Antoine Havet. En 1578, il fut nommé doyen du chapitre et conserva cette dignité jusqu'à sa mort arrivée le 2 septembre 1592. (Voy. *de Warick, sacra diœc. nam. chron.* et *Notice sur la Cathédrale de Namur*, p. 266.)



CINQUIÈME PROMENADE,

ORIGINE ET PREMIÈRE ENCEINTE DE LA VILLE.

> Et présentement, elle demeure en cest estat assise très-magnifiquement sur lesdites deux rivières, l'une l'arrousant seulement, et l'autre la passant à travers.
>
> *Croonendael.*

> Nobiliorem eam (urbem) celebrioremque reddunt Mosa et Sambra, limpidissimi fluvii qui eam intersecant ac lambunt magnisque commodis afficiunt..... Pulchra est et amœna.
>
> *Georgius Bruin.*

Lorsque Croonendael et Bruin écrivaient ces lignes en l'honneur de la bonne ville de Namur, je ne fais nul doute, ami lecteur, qu'ils se reportaient, par la pensée, sur cette montagne de Champeau où nous nous retrouvons après une interruption assez longue. Et regardant d'un œil filial cette tant belle vallée où repose Namur, ces collines verdoyantes ou ces rocs décharnés qui l'enserrent de toutes parts, ces deux rivières limpides qui la fertilisent et y versent l'abondance, vous vous écrierez avec Bruin : « Pas de plus beau, » de plus doux séjour que Namur! »

Une chose vous étonnera cependant : c'est de voir que Namur, malgré la position favorable qu'il occupe au milieu d'un pays riche en productions de toute espèce, se trouve encore resserré dans les limites que lui avait assignées le XIVe siècle. Il y a là matière à plusieurs observations très-intéressantes ; mais nos compatriotes étant assez susceptibles, le sujet serait trop scabreux. Tout bien considéré, je me contenterai de vous dire comment Namur est devenu ce qu'il est, et non ce qu'il aurait pu devenir.

Laissant de côté les légendes entassées par l'imagination patriotique de nos ancêtres, on peut hardiment conclure, de ce que nous avons vu dans nos précédentes promenades, que Namur a été, pendant les cinq premiers siècles de notre ère, le siége d'un établissement romain. Que si nous ne trouvons, sous l'occupation romaine et sous les premiers Mérovingiens, aucune mention de notre ville ni de la plupart des localités belges, c'est uniquement parce qu'il y a pénurie presque complète de documents sur cette époque. Comme l'attestent les découvertes d'antiquités gallo-romaines et franques qui se font chaque jour sur notre territoire, la Belgique et en particulier la province de Namur, n'étaient pas des solitudes boisées ou marécageuses, ainsi qu'on le croirait en lisant certains historiens. Tout prouve au contraire que, pendant la domination de Rome, le pays était cultivé et peuplé ; et l'on peut croire que lorsque les Francs arrivèrent, ils occupèrent les villas et les localités habitées par les gallo-romains, si même, ce qui me paraît fort probable en présence du petit nombre des envahisseurs, ils ne laissèrent pas la plupart des anciens habitants dans la tranquille possession de leurs biens. Ce sont là des présomptions qui, de jour en jour, acquerront plus de certitude à mesure que s'élargira le cercle des découvertes archéologiques.

Mais abordons les faits.

La première mention certaine de Namur se trouve dans Sigebert de Gembloux. Ce chroniqueur nous apprend qu'en 689 Pepin de Herstal combattit Gislemar, fils du maire Warathon, près du château de Namur, *Namucum castrum* [1]. A partir de cette époque, notre ville est désignée de la manière suivante : *castellum Namurcum* dans la vie de S[t] Bertuin mort en 698 [2]; *castrum Namugo,* au commencement du VIII[e] siècle, dans un continuateur de Frédegaire [3]; — *Namucum*, dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de 832 [4]; — *Namuurum castrum*, dans Flodoard, à l'année 960 [5]; — *villa Namucum*, en 961 [6] et en 987 [7], dans une chronique de l'abbaye de Gembloux; — *Namucum vicus*, dans un diplôme d'Othon III, de 985 [8]; — *civitas Namon*, dans l'Anonyme de Ravenne qui paraît avoir écrit au X[e] ou au XI[e] siècle [9]; —

[1] « Inter Pipinum et Gissemarum filium Warathonis apud Namucum cas- » trum pugna committitur. » *Sigeberti chronica* dans Pertz, VIII, 327.

[2] « Locis igitur diversis transcursis ad castellum quod Namurcum vo- » catur, pervenit. » *Acta S. Belg.* V, 180.

[3] « Ad castrum *Namugo* contra hostem Gislemarus consurgens...» Dom Bouquet, II, 451.

[4] Cité par De Marne, 28.

[5] « Anno 960. Quidam Brunonis hostium, Robertis nomine, Namuurum » castrum muniebat. » *Flodoardi annales*, dans Pertz, V, 405.

[6] «... in villa Namuco, 3 idus aprilis 961. » *Gesta abbatum gemblacensium* dans Pertz, X, 529.

[7] «... dedit... et in villa Namuco aliquantum vineæ...» *Gesta abb. gembl.*, dans Pertz, X, 534.

[8] «... in vicis Trajecto, Holo, Namuco, Deonanto ...» Miræus, I, 51.

[9] «... Delo Francia Rhenense nominavimus sunt civitates, id est, Nasaga, » Dinantis, Oin, Namon...» *Ravenn. anonymi*, lib. IV, num. 26, cité par De Marne, (27).— L'Anonyme de Ravenne est du VII[e] siècle selon De Marne (27); du IX[e], d'après une dissertation insérée au tome X des *Rerum italic. script.* de Muratori; du X[e] ou peut-être du XI[e], selon Schayes (*Bull. de l'Acad.* 1845, II, 78).

civitas Naumene [1] et *civitas Namucum* [2], dans la vie de S[t] Poppon composée au XI[e] siècle.

La plupart de ces citations me sont fournies par les écrivains qui, avant moi, se sont occupés de l'origine de Namur [3]. Des travaux plus modernes sur la numismatique du moyen-âge viennent, au besoin, confirmer ces preuves. Nous y apprenons que Namur possédait, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, c'est-à-dire au moins à partir du VII[e] siècle, et peut-être même à partir du siècle précédent, un atelier monétaire d'où sont sorties plusieurs pièces que les amateurs se disputent avec l'acharnement que vous savez. Celles de la période mérovingienne portent : *Nammuco* et *Namuco c* (astro?); sur celles de Louis-le-Germanique, Charles-le-Chauve (IX[e] siècle) et Louis d'Outremer (X[e] siècle), on lit : *in vico Namuco* [4].

Les textes et les légendes de monnaies nous montrent donc d'abord un château (castrum, castellum), un village ou un bourg (villa et vicus) aux IX[e] et X[e] siècles, puis enfin une ville, une cité (civitas) au XI[e] siècle [5].

[1] « Et primum in Naumene civitate cum Wazone devenit. » *Acta Sanct.* II. tom. jan., p. 648.

[2] «... in Namuco civitate cum Wazone episcopo. » Dom Bouquet, II, 462.

[3] Voy. notamment De Marne, 27 et 28; — Schayes, *les Pays-Bas*, etc., II, 489; — le mémoire intitulé : *Responsum ad quæsitum : Quelles sont les places dans les 17 prov. et le pays de Liège qui, depuis le 7e siècle jusqu'au 12e exclusivement, ont pu passer pour des villes?* Bruxelles, 1818.

[4] Voy. diverses notices de Ch. Piot, dans la *Revue de la Numismatique belge*; IV, 322; VI, 366; 2e série, II, 140. Je m'étaye également ici d'une note manusc. que m'adresse ce même écrivain, auquel nous sommes redevables de tant d'utiles travaux sur la numismatique du pays.

[5] Je ne sais trop si l'on doit prendre à la lettre toutes ces dénominations de *castrum*, *castellum*, *villa*, *vicus*, *civitas*; c'est ainsi, par exemple, qu'il n'y avait pas place, ni sur le rocher ni en-dessous, pour une véritable *villa* comme l'entendaient les latins. Aussi je traduis ce mot par *village*.

« Paris n'a pas esté fait tout en un jour, » dit l'ancien adage. Il en a été de même de la plupart de nos villes et de Namur en particulier : ce n'est que par des agrandissements successifs qu'elles sont devenues telles que nous les voyons aujourd'hui. Examinons donc quels ont été les commencements de la capitale du pays namurois.

Ce point n'est pas aussi facile à déterminer que vous pourriez le croire au premier abord. J'ai déjà dit la rareté de nos documents pour l'époque antérieure au XIVe siècle. Il en résulte qu'on se retrouve mieux dans les rues ou sur les murailles de Jérusalem, d'Athènes et de Rome que dans notre modeste Namur, bien que celui-ci soit quelque peu plus moderne, n'en déplaise à nos bons vieux annalistes. Et cependant plusieurs auteurs se sont déjà occupés de cette question.

Parmi les écrivains qui ont tenté de restituer l'ancien Namur je dois mentionner Croonendael. Le premier [1] il a abordé cet ouvrage aride et difficile. Il ne s'est pas contenté de s'étayer de la tradition; il a même quelquefois (chose assez rare pour l'époque) consulté les comptes de ville [2]. Ce qu'il dit des enceintes urbaines est incomplet et très-court; mais, en résumé, c'est encore ce que nous possédons jusqu'ici de plus exact. Les auteurs, qui sont venus ensuite, y ont ajouté peu

[1] *Galliot* cite, il est vrai, des manuscrits du XIVe et du XVe siècles; mais comme j'ai eu souvent occasion de m'assurer qu'il fait remonter au XIVe siècle, par exemple, un manuscrit qui est bien du XVI, j'avoue que je ne puis plus lui accorder de confiance en des cas semblables.

[2] Le plus ancien compte cité par Croonendael est celui de 1362-1364; après mûr examen je crois pouvoir affirmer que nous possédons presque tous, si pas tous les comptes de ville qui existaient de son temps.

de chose [1] et ont commis des erreurs assez graves [2].

Voici la marche que j'ai suivie. M'apercevant que Croonendael était exact pour la partie que j'ai pu vérifier par les manuscrits contemporains, j'ai dû lui accorder confiance pour le reste. Mes présentes recherches s'étayeront donc principalement des assertions de ce chroniqueur, pour la période antérieure au XIVe siècle; à partir de cette dernière époque je m'en tiendrai uniquement aux sources contemporaines. Il y aura dans ce travail, bien des points qui resteront obscurs; on y rencontrera sans doute aussi des erreurs, car ce n'est souvent que par la comparaison de plusieurs textes différents et d'un sens parfois douteux que je suis parvenu à établir la position d'un édifice ou d'une muraille; mais du moins je crois n'avoir rien négligé pour découvrir la vérité.

Donnons d'abord une idée générale des diverses enceintes de Namur.

Le bourg primitif ne comprenait que la partie de la ville actuelle située dans l'entre Sambre et Meuse. C'est ce que j'appellerai la première enceinte.

[1] Je ne parle ici, bien entendu, que des anciennes enceintes de la ville; en ce qui concerne les fortifications modernes, les noms des anciennes rues, les dernières vicissitudes de quelques monuments, etc., on trouvera des détails neufs et presque toujours exacts dans Galliot et les *Légendes namuroises*.

[2] Les auteurs qui se sont occupés de cette question sont Gramaye, *Hist. Nam. tom. secund;* — De Marne, p. 97, 390 à 391; — Galliot, I. 70 à 84; II, 69, 124 à 125; III, 23 à 33, 72, 80, 220; V, passim; — J. Pirpurniaux, 2e et 3e légendes; — *Histoire du Comté de Namur* (Biblioth. nation.) En ce qui concerne ce dernier ouvrage, je dois dire que j'y ai commis quelques erreurs capitales; j'aurais dû m'en tenir à Croonendael et rejeter les modernes. Quant aux inexactitudes qui se trouvent dans les ouvrages de mes devanciers, je ne les mentionnerai que lorsque cela sera indispensable. Le lecteur jugera lui-même : je mets sous ses yeux les pièces du procès.

La seconde enceinte était construite sur la rive gauche de la Sambre. Selon nos historiens, elle renfermait la rue du Pont, le haut de la Grand'place actuelle, et la moitié de la rue des Brasseurs jusqu'aux moulins de la Batte. On y pénétrait par la porte Gaiette.

Croonendael semble reporter aux temps d'Albert II, qui règnait au XI[e] siècle, la construction de la troisième enceinte. Celle-ci commençait au confluent des deux rivières, suivait à peu près les rues actuelles des Fossés et de la Marcelle, passait derrière S[t] Aubain, puis sous le séminaire et venait aboutir à la Sambre, à l'endroit où s'élève le nouveau pont. On pénétrait dans cette enceinte par les portes principales de Hoyoul, Sainiau et S[t] Aubain.

Enfin la quatrième enceinte, qui paraît avoir été commencée vers le milieu du XIV[e] siècle et qui ne fut terminée qu'un siècle plus tard, est, à peu de chose près, notre enceinte actuelle; on y entrait par les portes de S[t] Nicolas, de Samson (de Fer), et en Trieux (de Bruxelles).

Quant à l'enceinte bastionnée, il suffira de dire que les principaux travaux remontent au XVII[e] siècle, et qu'elle a été ensuite augmentée ou modifiée de toutes les façons jusqu'à notre époque.

Vous vous apercevrez que je me contente d'indiquer approximativement la date de quelques unes de ces constructions. J'imite en cela la réserve de mon guide, et j'y suis d'autant plus porté que je rencontre d'énormes contradictions dans les auteurs plus modernes. J'ajouterai que chacune de ces fortifications n'a pu être achevée qu'après un laps d'années assez considérable. Lorsque nous voyons, par exemple, travailler à la quatrième enceinte pendant plus d'un siècle, et cela alors que la puissance politique et industrielle de la commune est à son

apogée, ne pouvons-nous pas affirmer que les enceintes antérieures, construites à une époque où notre ville n'était guères qu'une bourgade, ont dû exiger plus de temps encore? Il faut le dire aussi : on se fait parfois d'étranges idées de toutes ces constructions. A lire nos historiens lorsqu'ils racontent les faits du XIVe siècle, il semblerait vraiment qu'on se trouve au XIXe siècle, c'est-à-dire à une époque où l'État, disposant des ressources de toute la nation, peut, au besoin, appliquer une partie de ses revenus à quelque immense travail et le terminer en peu d'années. Ce n'est pas ainsi que les choses se passaient au moyen-âge. Lorsque des travaux de fortifications devenaient nécessaires, la commune *seule* décidait, exécutait et payait. Le souverain n'intervenait guères que pour engager la ville à exécuter les travaux, et l'autoriser à lever de nouveaux impôts qui la missent à même de rassembler les sommes nécessaires. Bien rarement (je ne pourrais citer que deux ou trois exemples) il accordait un minime subside [1]. Or, supposons un moment que Namur, maintenant plus riche qu'il ne l'était au moyen-âge, n'ait pas l'honneur d'être une place de guerre, et qu'il doive se donner une enceinte fortifiée. En combien d'années estimez-vous qu'il pourrait rassembler les deux ou trois millions nécessaires pour mener à bonne fin un ouvrage aussi considérable? Si quelque budget de la ville vous est tombé sous la main, vous devez savoir à quoi vous en tenir à cet égard, et vous penserez avec moi que, le cas échéant, notre conseil communal se trouverait singulièrement embarrassé. Ce sont là toutes considérations indispensables pour bien comprendre avec quelle lenteur ont dû s'achever les travaux que nous allons examiner de près.

[1] Je supprime ici les notes. La vérité sur tous ces faits se fera jour à mesure que nous avancerons.

Maintenant, acceptez mon bras, ami lecteur, et descendons en ville.

« Ce chasteau (de Namur) ainsy basty, dit Croonendael, a esté » cause que en bas d'icelluy a, par après, esté bastie la ville. » Et, à mon avis, il a raison le digne chroniqueur. J'imagine qu'à l'établissement gallo-romain succéda, au Ve ou au VIe siècle, un château franc qui commandait les vallées de la Sambre et de la Meuse. Plus tard, quelques modestes habitations se sont élevées sur l'étroite bande de terrain qui s'étend au bas du rocher, à l'endroit où les deux rivières viennent mêler leurs eaux. Puis, bientôt, les édifices qui satisfont aux premières nécessités sont venus compléter la bourgade : l'église pour la nourriture spirituelle, le moulin pour les besoins matériels. Tels ont dû être, me semble-t-il, les commencements de Namur.

Si l'on considère que le quai de la Plante, la plus grande partie des fortifications de la porte actuelle et le rempart Ad aquam sont des conquêtes modernes opérées sur les eaux, on comprend combien il était facile de fortifier ce bourg primitif, auquel la Meuse et la Sambre servent de fossés naturels. Il suffisait en effet de placer une porte à chacune des extrémités du demi cercle que forme le terrain placé entre le rocher et les rivières. C'est là l'origine de la première porte de Bordial et de la porte de Notre-Dame, sans contredit les deux plus anciennes de Namur. Deux autres s'élevèrent postérieurement : la seconde porte de Bordial et celle de Buley placées respectivement en avant des deux premières. Enfin, à une époque que je ne saurais déterminer, on construisit les portes du pont de Sambre et de Grognon, cette dernière à l'endroit le plus convenable pour l'établissement d'un port. Que

tous ces édifices existassent au XIV[e] siècle, cela n'est pas douteux; mais préciser l'époque de leur construction est impossible. C'est ce qu'a fort bien compris Croonendael, et je l'imiterai dans cette sage réserve.

Première porte de Bordial. — La porte de *Bordial*, *Bordeal*, *Bordiaus* ou *Bordeaul* prenait sans doute son nom des *bordes* ou *bourdeaux*, c'est-à-dire des baraques ou cabanes bâties, en dehors du bourg, sur les Trieux de Salzinnes. Vous souriez, ami lecteur, et je devine que vous songez à une étymologie assez équivoque. Mais il est bon de vous rappeler que la signification que j'attache au mot *borde* est bien sa signification primitive, et non celle à laquelle malicieusement vous pensez. D'ailleurs, ce serait avoir une idée bien injurieuse des mœurs de nos aïeux que de supposer qu'à cette époque ils possédassent des établissements de ce genre. Toutefois comme, avant toute chose, il faut être véridique, je dirai qu'un fait bien connu pourrait, à la rigueur, vous donner raison : c'est que les troubles, qui aboutirent à la révolution de 1256, eurent pour cause ou prétexte les excès commis dans une maison fort mal famée établie près de l'abbaye de Salzinnes [1].

Aucuns songeront sans doute ici à l'étymologie du nom de la ville de Bordeaux formé, dit-on, des deux mots celtiques *Bur* et *Wal* (forteresse gauloise) [2]. Ils chercheront aussi à établir un rapprochement entre le nom latin de la ville de Bordeaux, *Burdigala*, et celui de *Bourgal* l'un des fabuleux fondateurs de Namur. Mais tout cela me paraît bien forcé, et, pour ma part, je m'en tiens à ma première étymologie, moins savante, il est vrai, mais toute naturelle et partant préférable.

[1] Les Histoires de Namur, à l'année 1256. — « Lupanariam domum » dit la légende de S[te] Julienne. dans les *Acta Sanct.* I. vol. aprilis, p. 471.
[2] Malte-Brun, édit. Huot, II. 164.

Seulement, je profiterai de l'occasion pour vous faire part d'un mien rapprochement qui me semble assez raisonnable. Nous avons vu que nos anciennes légendes considèrent Bourgal comme le constructeur de la première enceinte du château, et qu'au XVIe siècle, on désignait encore par *Bourgaille* une partie de cette première enceinte [1]. Je crois tout simplement que ce dernier mot *Bourgaille* est une corruption des mots *Burg-Wall* (retranchement du château) [2], par lesquels on désignait, dans l'origine, toute cette ceinture de murailles et de tours, et que plus tard, lorsque leur véritable et primitive signification aura été perdue, on en aura fait un nom d'homme : celui de notre fabuleux Bourgal.

C'est seulement depuis environ deux siècles [3] que le nom de Bordial s'est transformé en celui de *Bordeleau*, dénomination ridicule s'il en fût jamais, puisque la Meuse ou la Sambre baignait le pied de toutes les portes de la primitive enceinte.

La première porte de Bordial, que je trouve mentionnée dans le plus ancien compte de ville, celui de 1362-1364 [4], et que le plan de Bruin nous représente sous forme d'une immense tour carrée, s'élevait à peu près à égale distance du grand moulin de Sambre et de la première porte actuelle de Bordeleau, c'est-à-dire à 85 mètres environ en deçà de cette porte [5]. A partir du XIVe siècle, les comptes communaux en

[1] Voy. la 1re *Promenade*.

[2] Une impasse de Bruxelles, non loin de St Gery et du vieux château, portait aussi le nom de *Borg-Wal* ou *Borchwal*. Voy. Henne et Wauters. *Hist. de Bruxelles*. I. 12.

[3] Gramaye qui écrivait dans la première moitié du XVIIe siècle, se sert encore de l'expression *Burdealensis* pour désigner cette porte.

[4] «... pour rebas et beuchons dont on refist le porte en Bordiaus deleis » le molin de Sambre... » fol. 14.

[5] Galliot (III, 23) dit qu'elle « étoit située un peu au delà du moulin » de la Sambre, à l'endroit où il y a quelques années, on voyoit un petit

font mention [1], mais assez rarement toutefois par la raison sans doute qu'après la construction de la seconde porte de Bordial, elle devint à peu près inutile. Je la trouve cependant encore indiquée sur un plan de la fin du XVI[e] siècle [2]; mais les plans militaires des siéges de 1692 et 1695 ne la représentent plus. Elle n'avait pas néanmoins disparu complétement. Je crois que c'est à cet édifice, et non à la seconde porte de Bordial, dont je parlerai tantôt, que s'appliquent certains passages des registres aux résolutions du Magistrat. J'y vois qu'en 1714, on mit en adjudication le pavage de la chaussée qui s'étendait depuis le pont extérieur de la porte de Bordeleau jusqu'au troisième pont des fortifications modernes, et que l'entrepreneur devait démolir « la vieille porte et tour » si on le jugeait à propos [3]. Cette démolition ne fut pas exécutée, car certain bourgeois obtint, en 1733, la permission de bâtir sur un terrain contigu à la tour de la porte [4]. Au milieu du siècle dernier, il y avait encore en cet endroit un fossé et un mur crénelé, et du texte du document dont je m'étaye, il résulte que c'étaient là des restes de l'ancienne porte de Bordial [5]. Un pont de bois était jeté sur le fossé. Celui-ci ayant été

» pont de bois, un peu *en deça* de l'entrée du château, nommée le chemin » verd. » Mais, il est à remarquer que depuis le temps où écrivait Galliot, cette entrée du chemin vert a été reportée beaucoup plus avant. Autrefois elle se trouvait à 40 mètres environ en deça de la première porte actuelle de Bordeleau.

1 «..... barirez dele premire porte en Bordial...» *C. de ville*. 1408, fol. 8.

2 Celui qui se trouve dans l'ouvrage de Georges Braun, intitulé : *Theatrum urbium præcipuarum totius mundi*. Col. Agripp. 1581.

3 *Résol. du Magistrat*, V[e] reg. fol. 142 v[o].

4 *Résol. du Magistrat*, VII[e] reg. fol. 245 v[o]. — Voy. aussi VI, 128.

5 « Le premier pont de la rue de Bordeleau avec son fossé revêtu et la » muraille à crénaux.... Toute la maçonnerie, voutes, fossés avec ses re- » vêtemens, bascule, pont levis et toute la dépendance de la *seconde* porte » de Bordeleau..... La *troisième* porte de Bordeleau avec son passage

comblé vers 1780, la localité conserva la dénomination « au pont de bois, » dénomination qui servit d'enseigne à la maison située sur l'emplacement de celle qu'habite aujourd'hui l'éclusier. Quant à la porte elle-même, elle occupait toute la largeur de la rue, en deçà de cette maison, et lorsqu'elle eut entièrement disparu, ce terrain, d'abord inoccupé, fut ensuite converti en *pakuse* [1].

Deuxième porte de Bordial. — La *deuxième*, *derraine*, *desseurtraine* ou *deffourtraine* porte de Bordial, évidemment plus moderne que celle dont je viens d'exposer les vicissitudes, s'élevait à peu près à l'endroit où se trouve de nos jours la première porte de Bordeleau, c'est-à-dire au bout de la rue du Moulin. D'après le plan de Bruin, elle se composait d'un bâtiment carré flanqué de deux tours semi-circulaires [2]. Je ne connais pas la date de son érection; elle est mentionnée dans les documents des premières années du XV[e] siècle [3], mais rien ne nous dit qu'elle n'existât pas longtemps auparavant [4]. Une muraille construite sur le versant de la montagne

« vouté.....» *Convention du* 8 *décembre* 1755 entre le Magistrat de Namur et la garnison hollandaise, dans les *Résol. du Magist.* X[e] reg. fol. 99. Cette pièce a été imprimée.

[1] Renseignement oral, et GALLIOT, III, 23.

[2] Voy. aussi GALLIOT, III, 23. Il confond, à mon avis, la seconde porte avec la première.

[3] «... œuvrez ale derraine porte et tour en Bordial...» *C. de ville*, 1408, fol 11 v°. — « Rendut... à faire une petite maison pour waitier estante au « desseur delle desortraine porte de Bordeaul... » — «.... ronde tour delle « desortraine porte de Bordial...» *C. de ville*, 1413, passim. — Pour nos ancêtres, les mots *tour* et *porte* sont souvent synonimes.

[4] De ce que je trouve cette porte mentionnée pour la première fois en 1408, il ne faut pas en conclure qu'elle a été construite à cette époque. D'abord, les comptes pour l'époque antérieure sont en petit nombre; en second lieu, ces documents ne mentionnent un édifice que lorsqu'il a exigé des réparations. Je fais cette observation une fois pour toutes.

la reliait à l'enceinte du château [1]; une autre, beaucoup plus courte, s'étendait depuis cette porte jusqu'à la Sambre et fermait entièrement le passage de ce côté [2].

J'ignore à quelle époque la seconde porte de Bordial a été modernisée et remplacée par celle que nous voyons de nos jours. Tout ce que je sais, c'est que cette dernière existait déjà au XVIII[e] siècle.

Il me paraît qu'il n'y avait pas de murs d'enceinte proprement dits le long de la rive droite de la Sambre. L'espace étant fort étroit, les maisons de la rue servaient elles-mêmes de fortifications; et, d'ailleurs, le grand moulin de Sambre était comme une espèce de bastion qui pouvait très-bien servir à défendre cette partie de la ville.

En suivant le cours de la rivière, on rencontrait la porte placée sur la rive droite, à l'extrémité du pont.

Porte du pont de Sambre. — Croonendael ne donne aucun nom à cette porte qui me paraît contemporaine du pont de Sambre. Galliot et d'autres après lui la désignent sous le nom de *Caius*. C'est peut-être une fausse interprétation du texte de Croonendael : celui-ci parle en effet d'une porte *Caius*, mais il entend par là la porte *Gayette* dont je parlerai à propos de la seconde enceinte. Dans les documents du XIV[e] siècle et des siècles postérieurs, l'édifice en question est invariablement appelé : *porte du pont* [3] ou *maison de la porte du pont de*

[1] Voy. les anciens plans de Namur, et Galliot, III, 23. Celui-ci relie cette muraille à la première porte de Bordial, par suite de la confusion indiquée ci-dessus.

[2] «... mur que on at fait deffour le porte en Bordial, allante des jemials » à Sambre. *C. de ville.* 1409, fol. 66.

[3] « Item à pont de Sambre, comenchant à l'uys delle maison le barbier » jusques ale porte dou pont... » *C. de ville,* 1390, fol. 14. — *Transports de la cour de Namur,* reg. de 1437 à 1438, fol. 127 v°. — *Reg. aux crimes* ...de 1517 à 1541, fol. 60.

Sambre[1]. Ce n'était donc pas une porte fortifiée comme celles que nous venons d'examiner; mais un simple passage pratiqué sous une maison. C'est aussi l'idée que le plan de Bruin nous donne de ce monument; nous y voyons en effet la tête du pont, sur la rive droite, occupée par deux maisons à pignon aigu; sous une de ces maisons s'ouvre le passage qui faisait communiquer entre elles les deux parties de la ville. Cet édifice n'était pas même une propriété urbaine, car, sans cela, on trouverait, dans les comptes de ville, quelque mention des réparations qui ont dû y être exécutées à partir du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIe.

Cette porte est encore mentionnée dans les documents du XVIIe siècle [2]. Il est probable qu'elle disparut, soit en 1695 lorsque les Français démolirent le pont et la plupart des maisons situées sur la rive droite de la rivière, soit en 1696, époque où tous ces édifices furent reconstruits et où l'on élargit la partie de la rue qui conduisait au pont [3].

A côté de ce pont, en avançant vers le confluent, on rencontrait d'abord l'Applé, puis quelques maisons, et enfin un pan de mur qui joignait à la porte de Grognon [4].

Porte de Grognon. — Croonendael ne mentionne point cette porte, probablement parce qu'elle n'avait d'issue que sur la rivière. Il ne faut pas conclure de ce silence qu'elle n'existait

[1] «... maison condist la maison dele porte, séante à Namur au piet du » pont de Sambre au costé devers l'Aplet... » *Transports*, reg. de 1466 à 1469, fol. 334. — Si l'on pouvait se fier au plan de Bruin, dans ses plus petits détails, on dirait qu'il y avait un passage sous chacune des deux maisons.

[2] «... maison séante joindante la porte du pont de Sambre... » *Compte des Grands-Malades*, de 1607 fol. v°.

[3] Voyez la 4e *Promenade*.

[4] «... mur en Groingnon qui stat sor l'yawe... » *C. de ville*, 1364, fol. 14 v°.

pas ; car on la trouve mentionnée dans les plus anciens comptes de ville [1]. C'est là, évidemment, qu'a dû être établi notre premier port, et, mieux que celle de Bordial, la porte de Grognon eût mérité le nom de porte de Bordeleau. Point. Elle a été appelée *Grognon*. De Marne pense que c'est « à cause de la » figure de groin ou de tête de porc que les remparts y fai» soient [2]. » De Marne étant un écrivain d'ordinaire fort judicieux, je voudrais admettre son explication; mais, franchement, je ne le puis. J'ai beau écarquiller les yeux, je ne vois là qu'un angle plus ou moins aigu, comme on en rencontre à tout confluent de rivières. Et d'ailleurs, à quoi bon se mettre l'esprit à la torture lorsque les étymologies se présentent tout naturellement. On a d'abord l'ancien mot français *groing* qui signifie cap ou promontoire [3], or notre port de Grognon est bien un cap s'il en fût jamais. L'auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* [4] m'indique une origine tout aussi rationnelle : le wallon *disgrogneter* (écorner, ébrécher) suppose nécessairement un primitif en *grogn* que représente très-bien notre mot *grognon* ; cette dernière expression, synonyme de *brèche*, ferait donc allusion à quelque angle de mur ou de rivage qui aurait été emporté par les eaux.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir des premières années du XVII[e] siècle au moins, le Magistrat a toujours veillé à ce qu'une hure de sanglier ou un groin de porc (peu m'en chaut)

[1] «.... pour rebas et beuchons dont on refist.... le porte en Groinguon...» *C. de ville*, 1364, fol. 14.

[2] De Marne, 390.

[3] Roquefort, *Glossaire de la langue romane*.

[4] Complétement étranger à la linguistique, je ne puis mieux faire, me paraît-il, que de m'étayer de l'autorité de M. Charles Grandgagnage. Aussi aurai-je recours à son extrême obligeance chaque fois que, dans ces *Promenades*, il s'agira d'origines anciennes.

se trouvât sculpté sur la porte de Grognon. Une représentation de ce genre, provenant de cette porte, est restée longtemps à l'entrée du chemin vert; c'est sans doute celle que notre tailleur d'images, Jehan de Launoy, avait eu charge d'exécuter en 1601 [1]. Deux bas-reliefs semblables se trouvaient, il y a peu d'années encore, enchâssés dans le fronton de la porte.

La porte de Grognon existait donc certainement en 1364. Je vois par le compte de 1385 qu'en cette année on s'occupa de « parfaire l'ovrage dele tour de Grognon » [2]. Comme ces termes sont peu explicites et que les comptes des dix années antérieures nous manquent, je ne sais trop s'il s'agit là d'une construction nouvelle, ou d'une simple réparation. D'après le plan de Bruin et les beaux plans militaires du XVII[e] siècle, cette porte était un bâtiment carré muni d'une forte tour placée du côté de la Sambre. Telle aussi je la vois figurer dans un plan manuscrit de la fin du XVIII[e] siècle.

Cet édifice occupait l'emplacement où se trouve la porte actuelle. Depuis que cette dernière a été débarrassée de son fronton, sous prétexte qu'il menaçait ruine, elle n'est rien moins que monumentale, et ressemble assez bien à l'entrée d'une grande cour. Mais si la porte est maintenant réduite à sa plus simple expression, en revanche le port a été bien amélioré. Autrefois, l'onde limpide (*limpidissima*, dirait cet honnête Bruin) venait baigner le pied des murailles. Seulement, à quelque distance, on remarquait, aux basses eaux, un ilot, qui, s'il faut en croire l'archevêque de Cambrai, Jean Sarrazin, se

[1] « A Jehan de Launoy, entrelailleur, luy at esté payé pour avoir gravé » ung escussons servant à la porte de Groignon, XX livres. » — « Audit, » pour avoir fait une hure de pourceau pour mettre à ladite porte, III » livres. » *C. de ville*, 1601. fol. 116.

[2] *C. de ville*, 1385. fol. 17.

serait formé à la suite de l'inondation de 1571 [1], mais que je regarde plutôt comme un atterrissement naturel dû à la rencontre des deux rivières. Aujourd'hui, nous y voyons un beau et vaste port qui a été construit dans les années 1847 et 1848. Aucuns mécontents prétendent, il est vrai, qu'il n'y vient ni bateaux ni marchandises. Le fait est qu'on n'en voit guères; mais cela n'en vaut que mieux, à mon avis. L'air y est vif, la vue belle, l'espace libre et l'on n'y rencontre âme qui vive, toutes choses indispensables pour faire une bonne promenade.

Pendant les travaux qui ont amené la découverte de bon nombre de médailles romaines, vous avez dû remarquer sur le sol, au milieu de débris informes de tuiles et de poteries antiques, deux pierres sur chacune desquelles se trouvait sculpté un *grognon*. Comme je vous le disais tantôt, ces sculptures, espèces d'armoiries parlantes, ornaient autrefois la porte, et j'avais toujours espéré qu'elles seraient respectées par les constructeurs du port moderne. Ce vœu d'antiquaire a été exaucé : une de ces hures se trouve enchâssée en tête de la construction. Je remercie du fond du cœur celui qui a eu cette heureuse idée. Quel qu'il soit, ce respect pour les vieux souvenirs namurois lui portera bonheur, soyez-en assuré. Vous me direz peut-être : « Après tout, la pierre était belle et solide, » on l'a employée; le grand mérite! » Le grand mérite, dites-vous? A mon avis, c'est déjà bien beau de ne pas l'avoir mutilée avant de l'utiliser. Je pourrais vous citer telle administration communale d'un chef-lieu de province qui, possédant de bons vieux tableaux à volets, n'a trouvé rien de mieux à en faire que de les employer, en guise de lattes, dans les plafonds de son hôtel-de-ville.

[1] *Relation du voyage et de l'ambassade de Jean Sarrazin*, dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, VIII, 53.

Nous avons examiné la partie de l'enceinte urbaine qui longe la Sambre. Suivons maintenant la rive gauche de la Meuse; nous arriverons bientôt à la porte de Notre-Dame qui, par sa position, correspondait à la première porte de Bordial placée de l'autre côté de la montagne.

Porte de Notre-Dame. — Cet édifice est mentionné dans nos plus anciens documents, c'est-à-dire dès les premières années du XIVe siècle [1]. Il fermait la rue et faisait pour ainsi dire corps avec l'église de Notre-Dame. A droite, la grande tour carrée de cette collégiale, adossée elle-même au rocher, s'avançait un peu en dehors de l'alignement de la porte, et servait aussi à défendre cette partie de l'enceinte urbaine [2]; à gauche, il est probable que, dans l'origine, une muraille de quelques mètres de longueur descendait jusqu'à la Meuse.

Comme je vois qu'en 1408, on répara la herse de la porte de Notre-Dame [3], je serais assez porté à croire qu'à cette époque l'édifice n'était pas encore abandonné comme point de défense. Plus tard, peut-être, mais j'ignore à quelle époque, on établit au rez-de-chaussée l'école de la collégiale, et l'étage fut converti en chapelle des fonts baptismaux; on pénétrait dans cette chapelle par l'intérieur de l'église de Notre-Dame. Ce furent là, sans doute, deux circonstances qui la firent survivre non-seulement à sa contemporaine la première porte de Bordial, mais encore à toutes les autres portes anciennes de

[1] ...« sor le maison ki fut Henri le borgne alle porte Nostre-Dame... » *Répertoire de la table des pauvres de Namur, de* 1313. N° 107. Arch. de l'État.

[2] L'ancien chœur de l'église de Bouvigne est de même engagé dans la muraille de la ville, à côté de la porte qui conduit à Crèvecœur. C'est du reste ce qu'on rencontre assez fréquemment; car ces anciennes tours d'église servaient, au besoin, de forteresses.

[3] « Rendut à... ouvrant az restials dele porte Notre-Dame. » *C. de ville* 1408, fol. 17. Voyez aussi un autre article au même folio.

Namur, si l'on en excepte celle de Fer. Dans la *paskeye* de 1730, la porte Hoyoul, se dolentant sur sa fin prochaine, s'exprime en ces termes en parlant de la porte de Notre-Dame :

« Onne grâce a-je portant èco à d'mander
A monsieu l'Mayeur, si vou bin m'y l'acuarder :
C'est qu'ja co onn' pitit' sou el reuw' Nostre-Dame;
Ell' n'est nin grande, c'est comme onn' pitit' madame [1];
Elle est ossi vie qui nos [2], elle est foirt antique,
Min j'i sais foirt bin qu'elle est bonne catholique :
Elle est tot près d' l'èglige; elle a on pid d'vint,
Elle a on pid fou; y faut dire qu'elle y est sovint.
Elle woit les baptèmes, ka d'vint leie les fonts y sont;
Elle est si vie qui ji n'saurais vo dire si nom.
Ji prie donc monsieu l'Mayeur d'awet compassion
Di s'pitite orphulenne qui n'a pus pon d'raujon [3].
I n'ia longtimps qu'on l'voléve awet abatèwe,
Min portant onne brave tiesse la todi bin sotnue.
Elle n'a pus persone po z'èpaichi s' t'affront,
Si n'est s'pus près voisin, li chenone Degrimont.
Qu'est-ce qui j'dis? Ji sais bin qui n'a waute do l'fé;
Car il est foirt nauji d'leie, là bin passé.
J'espère portant qui les gins d' l'èglige el sotairont,
Comme aussi l'bonne Nostre-Dame qu'elle poite à s'front [4].

Mais si la porte de Notre-Dame avait résisté aux destructives idées d'embellissement du Magistrat de 1730, ses accointances

[1] En effet, elle était moins large que la porte Hoyoul et n'était pas comme cette dernière, munie de deux tours.

[2] Beaucoup plus vieille même; mais l'auteur de la *Paskeye* n'était pas obligé de le savoir.

[3] Allusion, sans doute, à ce fait que l'échevinage était le tuteur né des orphelins.

[4] Allusion à la statue de la Vierge, placée dans une niche au-dessus de la porte, du côté de la ville. Cette statue en bois se trouve maintenant dans une maison de cultivateur, à Jambes.

avec l'église et la statue de la Vierge enchâssée dans sa façade n'étaient guères propres à la sauver du marteau des démolisseurs français. Elle tomba en 1803 avec l'antique collégiale dont elle avait partagé les destinées depuis tant de siècles.

Le plan géométrique qui nous a été conservé de cette porte, nous la montre sous forme d'un donjon rectangulaire du côté de la ville et hémisphérique du côté du pont. Cette construction était large d'environ vingt-cinq pieds et longue de trente-cinq [1].

Porte de Buley. — En continuant à suivre la rue de Notre-Dame on arrivait à la Porte de Buley, qui correspondait à la deuxième porte de Bordial placée de l'autre côté de la montagne de Champeau. Croonendael l'appelle porte *des hermitages* parce qu'elle conduisait en effet aux hermitages de S[t] Martin et de S[t] Georges dont je vous ai dit la position [2]. En dehors de cette porte se trouvaient également les lieux dits : *Au gallier* (noyer) [3], le *Rywal* [4], le *tienne de Pellecul* [5], la *Sauvenière* au-dessus de Buley [6], *entre deux haies* au-dessus de la Plante [7] et enfin *la Plante*, localité déjà connue sous ce nom en 1381 [8], et dont le sol fut exhaussé en 1760 et 1761, au moyen de terres provenant d'ouvrages que l'on exécutait alors au château [9]. Mais le véritable nom de cette porte, celui sous lequel elle est invariablement désignée dans tous les documents, est

[1] *Plan figuratif de la ville de Namur*, dressé par F. J. Denis et certifié conforme le 5 juillet 1810. Ce plan manuscrit, fait sur une fort grande échelle, se trouve aux archives de la ville de Namur.

[2] Voy. la 1[re] Promenade.

[3] *Transports*, reg. de 1423 à 1428, fol. 67.

[4] *Transports*, reg. de 1437 à 1438, fol. 180.

[5] *Répertoire du grand hôpital*, de 1458, fol. 311 v°.

[6] *Transports*, reg. de 1413 à 1418, fol. 368.

[7] *Transports*, reg. de 1423 à 1428, fol. 187.

[8] Voy. la 1[re] Promenade.

[9] *Résolutions*, XI, 102.

Buley. On appelait ainsi tout le versant de la montagne voisine jusqu'au delà du point dit de nos jours *Tienne qui rotte* [1]. Sur ce versant, exposé à l'est, se trouvaient les principaux vignobles du souverain et ceux de quelques particuliers [2], vignobles qui produisaient un petit vin probablement semblable à celui que donnent les raisins récoltés à Huy [3].

Je crois que les premiers retranchements de Buley ont dû être élevés à l'époque où l'on construisit le pont de Meuse. Il est possible aussi que, dans le principe, il n'y eut point de porte en maçonnerie, mais seulement des ouvrages provisoires, tels qu'un retranchement en terre muni de palissades. En effet, si le compte de 1385 parle de travaux de maçonnerie exécutés aux lices (palissades) de Buley [4], d'autre part, l'examen du document paraît démontrer que ce n'est pas là un ouvrage considérable tel que l'était, à cette époque, la construction d'une porte de ville. De plus, il est à remarquer que les autres comptes du XIV[e] siècle et ceux de la première moitié du XV[e] ne mentionnent de ce côté que la barrière, les lices, les bailles extérieures, le fossé en-dessous de la montagne, le petit pont des bailles et le guet en bois de

[1] Il paraît que la montagne *marchait* déjà en 1733. Je lis dans une résolution du Magistrat, du 20 avril de cette année (VII[e] reg. fol. 215 v°) : « Par résolution de la Cour, de ce jour, seront conduict 300 tomberaux de » terre au kuay de la Plante à prendre et charger des esboullemens de la » montagne derier la maison Evrard ditte les bailles en ladite Plante. »

[2] «... à Goffin du Stordoir, le vingnon mondit signeur, pour ses wai- » ges..... de soingnier et faire soingnier et waingnier les vingnes mondit » singneur en Bulley et ailleurs entour Namur... 9 livres. » *C. du domaine*, » 1356, fol. 70. Voy. aussi fol. 71 et 87. — *C. de ville*, 1473, fol. 22.

[3] La question des vins namurois est traitée ex professo dans la 4[e] des *Légendes namuroises* de Jerome Pimpurniaux.

[4] «... pour estofes et iournées de machons et manovriers à l'ovrage as » liches en Buley... » *C. de ville*, 1385, fol. 16 v°. — Voy. aussi quelques articles au même folio.

Buley [1]. Tous ces ouvrages étaient évidemment placés en amont de l'alignement du pont de Meuse. En 1429 les maisons qui obstruaient l'entrée de ce pont [2], furent abattues. Puis, au milieu du même siècle, on construisit la muraille qui joignait à « la tour, demi rond et porte » que, sans doute peu de temps auparavant [3], la commune avait fait élever au pied du pont [4]. Évidemment il s'agit bien ici de Buley et non de Jambes. Aussi à partir de cette époque divers documents mentionnent-ils la *nouvelle* porte placée entre la montagne de Buley et le pont de Meuse [5]. Le faîte de cet édifice fut, bientôt après, orné d'une bannière de cuivre sur laquelle étaient peintes les armoiries de la ville [6].

[1] « ...asseir le barire de Buley ...» *C. de ville*, 1407, fol. 4 v°.— «...wayt » en Buley... » *C. de ville*, 1413, fol. 13 v°. — «... faire le fosset amon le » terne de Bullet... le steliche amon ledit terne... » *C. de ville*, 1430, fol. 15 v°. — « ...faire et ordener au dechà du pont de Meuse entre le pont » et le wait de bos allencontre de Bulley, ung pan de mur... » *C. de ville*, 1441, fol. 20 v°. — « ...petit pont des bailles en Buley... » *C. de ville*, 1473, fol. 39 — « ...maison séant au dehors des lichez en Buley en lieu » condist au galhier... » *Transports*, 1423 à 1428, fol. 67. — « ...maison » stisant en Buley près des defourtraines bailhes devant le stordeur de » Mons. le conte... » *Répert. du grand hôpital de* 1458, fol. 317.

[2] ...« abattre les maisons entour le pont de Moese dechà et delà... » *C. de ville*, 1429, fol. 15.

[3] Comme les comptes de 1437, 1442, 1453 et 1454 manquent, il est possible que la porte de Buley a été construite pendant ces années.

[4] « ...pour 35 piès demi de grant banquement .. mis en œuvre ceste » présente année au fondement et elle de mur de la tour et demi rond que » les dis esleux ont fait faire au piet du pont de Meuse avec une porte... » *C. de ville*, 1456, fol. 33.

[5] ...maison séante en Buley hors delle novelle porte, joindante d'aval » alle ruwalle qui vat à Mouse... » *Répert. du grand hôpital* de 1458, fol. 311 v°. — « ...nuefve porte allant en Buley au piet dou pont de » Mouse... » *C. de ville*, 1460, fol. 40.

[6] « A Ernequin le paintre, pour avoir rapointiet et reppoint à oille une » banière de coeuvre portant les armes de Namur, assize sur le tour estant » au piet dudit pont de Meuse... 12 heaumes. » *C. de ville*, 1473, fol. 63 v°.

S'il peut y avoir doute sur la nature des premiers retranchements construits de ce côté, il ne peut y en avoir, ni sur l'époque approximative (milieu du XVe siècle) de la construction de la porte de Buley, ni sur son emplacement. Elle se trouvait au bout de la rue actuelle de Notre-Dame, dans l'alignement du pont de Meuse, et se composait d'un bâtiment carré défendu par une seule tour ronde placée du côté du fleuve [1].

Mur entre la porte de Buley et le château. C'est également au XVe siècle que je trouve mentionné, pour la première fois, le mur qui reliait la porte de Buley au château des comtes. En 1465, la commune avait décidé d'établir un guet sur *la Rochette*, au milieu des vignobles du souverain. On appelait ainsi le roc qui se trouvait au-dessus de la porte de Buley dans l'endroit dit : *Tienne du comte* [2]. Quelques années plus tard, on acheta le vignoble d'un certain Henrion Ghiart, et, en 1473, les élus firent construire, à travers cette propriété, une muraille qui commençait à la porte de Buley et montait vers le château [3]. Cette construction n'était pas encore terminée en 1475 ; la même année, les palissades plantées dans les vignes du dessous du château furent réparées et on posa, sur la Rochette, les fondements d'une tour qui joignait au préau ou cour du château [4]. Cette tour sur la Rochette est la même

[1] Plans du XVIe et du XVIIe siècles.

[2] «... le rochette estant ens ès vignes ou tierue le conte au desseur du » piet dudit pont... » *C. de ville*, 1466, fol. 31.

[3] «... mur fait sur l'héritage et vingne de Henrion Ghyart, commenchant » ledit mur ale porte en Bulleit au piet du pont de Meuse et montant à » mont vers le castel... » *C. de ville*, 1473. fol. 22.— Les comptes de 1470, 1471 et 1872 manquent; au fol. 35 de celui de 1486 on trouve une mention de l'indemnité accordée à Ghyart pour le même fait.

[4] «...pour XXVIII paires de caulch et de savelon... livrez... au barbaquesne » dedens le chastiau de Namur pour mettre en œuvre au faire les fonde- » mens d'une tour sur le Rochette joindant au praial dudit chastiaul au

qui fut occupée par les Namurois lors de la révolte de 1488 [1].

Dans tout ce qui précède, il s'agit bien d'un ouvrage entièrement nouveau; on ne peut donc faire remonter au delà de la seconde moitié du XV[e] siècle la première construction du mur qui reliait la porte de Buley au château des comtes.

Il y a quelque apparence que la tour sur la Rochette est notre tour *Joyeuse;* quant à la tour *César*, elle remonte probablement aussi à cette époque. J'avoue que je croyais ces constructions beaucoup plus anciennes, sans néanmoins ajouter foi aux légendes que je vous ai rapportées. C'est ainsi que tombent peu à peu toutes nos illusions d'antiquaire. Du reste, je dois vous dire que dans aucun document je n'ai rencontré ces noms de César et Joyeuse, ce qui me porte à croire que c'est encore là quelqu'une de ces inventions modernes si dangereuses pour les chercheurs d'origines.

Maintenant, revenons, je vous prie, sur nos pas.

Rempart Ad aquam. — Je vous ai dit que tout ce terrain est une conquête opérée sur les eaux à une époque assez moderne. En effet, dans le principe la Meuse s'avançait jusqu'aux propriétés privées qui longent de nos jours le rempart Ad aquam. Quelques ruelles munies de portes descendaient de la rue de Notre-Dame à la Meuse, et les maisons de cette rue avaient leurs issues sur la rivière. Pas de fortifications

» pris de VI aidants le paire... » *C. de ville*, 1475, fol. 54. — « A..... qu'ilz » ont ouvré au fouyr pierres delez S[t] George pour les amener d'illec et » mettre en œuvre aux murs desur le Rochette en amont allant vers le » chastial... » *Ibid.*, fol. 56 v°.

[1] « A Henri de Seron acompagné de dix compagnons ale garde dele tour » estant surle Rochette... luy fut délivré... pour leur entretenement en » icelle tour, X florins de Rin. » *C. de ville*, 1488, fol. 153 v°. — Voyez *Troubles du comté de Namur, en* 1488, dans les *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, II, 27. J'ignorais, à celle époque, la position de la tour sur la Rochette.

ni de muraille d'enceinte de ce côté [1]. En temps de guerre, on se contentait de murer les *postis* des ruelles et des maisons riveraines [2].

C'est seulement dans les premières années du XVIe siècle que la commune entreprit d'élever une muraille d'enceinte de ce côté, depuis le pont de Meuse jusqu'à la porte de Grognon. Dans ce but, elle établit une cotisation sur les habitants, et les travaux commencèrent vers 1511. Mais comme, nonobstant les ressources créées de cette manière, il manquait encore l'énorme somme de 10,000 livres, on prit le parti de s'adresser à Charles-Quint [3]. Dans leur requête, les mayeur,

[1] Je lis ce qui suit au fol. 20 vo du *C. de ville* de 1441 : « A Jehan de » Villereche, de marchandise faite à lui, par lesdits esleux, de faire et or- » dener au dechà du pont de Meuse, entre le pont et le wait de bos allen- » contre de Bulley, ung pan de mur de L piés de long ou environ, de » VI piés de spès et de XVI piés de hault... » Ceci doit s'entendre, me paraît-il, d'un mur qui reliait le pont au guet de Buley, et non d'un mur qui prenant au pont se serait étendu, en aval, le long du fleuve. Le motif de mon interprétation est que le pont est du XVIe siècle, et que si le mur actuel du rempart eût existé à cette époque, on n'eût pas construit l'arche qui se trouve engagée sous ce rempart.

[2] « Item rendut à Werar le paveur et à Austin pour ovraige de mache- » nerie fait par yaus au stoppeir XVII postich sur Moese, le premier commen- » chant et estant derier le maison Williame le panetier, et le derrain derier le » maison le plebain de Nostre-Dame... » *C. de ville*, 1408, fol. 5 vo. — « ...pour VI navéez de piere miesez en oevre à stoppeir lez postich devant » dit... S'y tenoit chascune naveie XLVIII beingnons... » *Ibid*. fol. 6. — L'année 1408 est celle de la bataille d'Othée. On peut voir, par d'autres comptes, que semblable précaution était prise dans tous les moments critiques.

[3] « Charles, par la divine providence, esleu empereur des Romains, toujours auguste, etc. A nos amez et féaulx les chief et trésorier-général, comis sur le fait de noz demaine et finance, salut et dilection. De la part de noz bien amez les maire, eschevins et esleuz, ou nom du corps et comunalté de nostre ville de Namur, nous a esté exposé et remontré coment nostre dite ville de Namur est scituée sur la frontière ; à ceste cause, passez sont dix ans que lesdits exposans se sont emploiez, pour la fachon et construction de boulnercq et aultres fortiffications du costé vers la rivière

échevins et élus remontraient à l'empereur la nécessité de fortifier cette partie de l'enceinte, les sacrifices personnels que la ville s'était imposés, et, enfin, l'impossibilité où elle se trouvait d'achever, sans aide, l'œuvre qu'elle avait entreprise. Ils demandaient en conséquence, outre « quelque gracieuse somme de deniers, » l'abandon d'une autre somme

de Meuze, grandes sommes de deniers tellement que ladite ville est grandement à l'arière; ont aussi nagaires advisé pour le nécessité de faire murailles, thours et fortiffications du costé vers la rivière de Meuze, actendu que sur icelle rivière, prenant au pont de Meuze et descendant du long de ladite rivière, n'a aucunes murailles ne aultres fortiffications, ains sont maisons lesquelles ont postich par lesquelz de jour et de nuyt on peult entrer et yssir hors de ladite ville et passer par bateau ladite rivière, qui est choze bien dangereuse; à raison de quoy, et pour y faire murailles et fortiffications, lesdits exposans, non obstant leur grande povreté, que marchandise sur laquelle ilz sont fondez n'ait aucun cours, et que ladite ville, à cause desdites réfections faictes et des grandes tailles et aydes qu'ilz nous paient, est si allarière qu'ilz ne peullent furnir ne parfaire les ouvraiges encomenchiez, ont accordé paier, chacun selon sa faculté, quelque petite somme de deniers pour comenchier lesdites murailles et fortiffications sur ladit rivière, lesquelles murailles et fortiffications nécessaires cousteroient dix mil livres de XL groz plus que ledit accord ne pouroit monter; par quoy impossible seroit, des deniers de ladit ville, furnir nos dites aydes et lesdites fortiffications sans nostre ayde. En oultre, est vray que deffunct de bonne mémoire Guillaume, conte de Namur, par ses lettres patentes, acorda ausdits exposans prendre et avoir en ses forestz dudit pays et conté de Namur certaine quantité de bois pour emploier à la fortiffication de ladite ville; néantmoins, nostre receveur-général de Namur, soubz umbre que par aucun temps les lettres d'octroy de ce faisant mencion ont esté desmanevées, pendant lequel temps leur a convenu acheter de nostredit receveur aucunes pièce de bois qui ont esté emploiez à la fortiffication de ladit ville, et combien que depuis ohstencion luy ait esté faicte des dites lettres, voelt constraindre lesdits exposans au paiement dudit bois et, que pis est, ne leur voelt doresnavant souffrir prendre ny avoir esdits bois pour ladite fortiffication, qui leur tourneroit à très-grant interrest et domaige, sy comme ilz dient, en nous requérant très-humblement iceulx exposans que, en ayant regard à leur povreté, leur veullons quicter et remettre la somme de soixante livres que nostredit recepveur-général de Namur prétend luy estre deue à cause du bois dessusdit, et avecq ce leur ordonner, octroyer et accorder

de soixante livres que le receveur des domaines réclamait induement de la ville. La démarche faite par la commune eut un plein succès : par ses lettres du 6 avril 1521, l'Empereur lui accorda la remise qu'elle réclamait et un subside de 1,000 livres payable, en quatre années, sur l'aide générale du comté. Par un autre diplôme du 16 janvier 1522, il lui permit également de créer 600 livres de rente héritable affectées sur la communauté [1]. Ainsi aidés, nos pères se remirent à l'œuvre, et élevèrent le mur d'enceinte qui existe encore de nos jours [2].

quelque gracieuse somme de deniers, pour leur aidyer à furnir aux frais qui leur conviendra faire à la façon et construction desdites tours, murailles et aultres fortiffications nécessaires de ladit ville, et sur ce leur impartir nostre grâce. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées et sur icelles eu vostre advis, ausdits exposans inclinans favorablement à leur dite supplication et requeste avons quicté et remis, quictons et remettons de grâce espécial, par ces présentes, ladit somme de LX livres prétendue par nostre dit recepveur-général de Namur, luy estre deue à cause des bois dessus déclaré, et en oultre avons de nostre plus ample grâce ordonné, octroyé et accordé, ordonnons, octroions et acordons ausdits exposans prendre et avoir de nous la somme de mil livres, du pris de XL groz de nostre monnoie de Flandres la livre, pour une fois; dont voullons et ordonnons qu'ilz soient paiez et contentez par les mains de nostre dit recepveur-général de Namur en quatre années advenir par égale portion, et des deniers de sa recepte venans et procédans des aydes à nous acordez et à accorder par les Estas de nostre dit pays et conté de Namur, dont la première année escherra au jour S[t] Jehan Baptiste 1523 prochain venant, pourveu que lesdits exposans seront tenuz de employer icelle somme de mil livres dudit pris ès ouvraiges, réparations et fortiffications de ladite ville et en nul aultre usaige, sur paine de la recouvrer sur eulx, et que dudit emploie ilz feront deuement apparoir chacun an aux comis que par nous seront ordonnez..... Donné en nostre ville de Bruxelles, le VI[e] jour d'apvril, l'an de grâce mil V[c] et XXI avant Pasques.... » *C. de ville*, 1523, fol. 24. Au même compte, fol. 25, figure en recette la somme de 250 livres pour la première des quatre années.

[1] Ce diplôme se trouve au fol. 21 v° du *C. de ville* de 1523.

[2] « Aultre despense faicte par lesdits esleux en plusieurs manières » d'ouvrages, tant de machonnerie comme aultrement, encomenchié sur » la rivière de Meuze au derière l'aitre Nostre-Dame...» *C. de ville*, 1522, fol. 133.

C'est donc à cette époque que l'on doit reporter la suppression d'une arche du pont de Meuse vers la rive gauche. Un guet était établi sur ce rempart derrière l'hôpital [1]; un autre, contre le pont [2]. La fenêtre murée, à fronton triangulaire, que l'on aperçoit dans la muraille est peut-être un reste de ce dernier guet.

A propos de ce détail d'architecture, je voudrais bien connaître la véritable signification de certaines pierres sculptées que l'on rencontre, ou plutôt que l'on rencontrait autrefois (car les constructions du port de Grognon en ont masqué plusieurs), dans le mur d'enceinte du côté de la Meuse, à partir de la tour du Doyen jusqu'à la porte du Cul-du-Tan. Ces pierres, d'assez grande dimension, portent ou une demi-sphère tantôt seule tantôt entre deux croix de S[t] André, ou deux demi-sphères placées l'une à côté de l'autre, ou une croix de S[t] André, ou, enfin, une croix semblable coupée horizontalement au point d'intersection par un bâton qui forme deux nouvelles branches.

Que de fois ces sculptures ont exercé notre imagination de collégien! En vrais Namurois, nous étions unanimes sur un point : c'est que les croix n'étaient autre chose que des échasses. Mais il y avait de graves et bruyantes discussions sur les *boules*, comme nous les appelions. Les uns prétendaient qu'elles indiquaient les gouffres ou tournoiements de la Meuse; les savants, ceux qui avaient feuilleté Galliot, soutenaient au contraire qu'elles désignaient les endroits de nos murailles battus en brèche lors des anciens siéges.

Aujourd'hui, qu'une vingtaine d'années s'est écoulée depuis cet heureux temps, je suis loin d'être fixé sur la véritable

[1] *C. de ville*, 1571, fol. 33 v°.
[2] Il figure, ainsi que le précédent, sur plusieurs plans de Namur.

signification de ces signes hiéroglyphiques. J'ai quelquefois remarqué de ces demi-sphères dans les murs de châteaux construits au XVI[e] siècle; puis-je en conclure que les espèces de bas-reliefs dont nous nous occupons représentent des croix de S[t] André et des globes impériaux? Je n'en sais trop rien. Comme ces pierres se trouvent placées sans ordre et souvent dans des endroits peu apparents, j'aimerais autant croire que ce sont de simples détails d'architecture qui décoraient quelque ancien monument démoli à l'époque où l'on construisit le rempart [1]. Ce sont là toutes hypothèses que je soumets à votre appréciation; quant à moi, je m'abstiens.

Comme bien vous le pensez, le rempart eut plus d'une fois à souffrir du voisinage de la Meuse. C'est ainsi, pour ne citer que ce fait, qu'un pan de mur s'écroula aux grandes eaux de 1571 ou de 1574 [2]. Il paraît avoir mieux résisté à l'inondation de 1740, bien qu'à cette époque les eaux couvrissent non-seulement tout le terre-plein du rempart, mais même le mur d'appui, depuis la porte de Grognon jusque derrière l'hôpital [3]. De nos jours, la muraille qui est fort dégradée en certains endroits, a été un peu consolidée par l'exhaussement du chemin de hallage.

Dans le principe, ce mur d'enceinte, comme tous les anciens murs de ville, était sans parapets. On peut du reste s'en

[1] Je pense ici à la chapelle de S[t] Remi, au Cabaret ou ancien hôtel-de-ville et au perron communal qui furent abattus dans les années 1514 et 1515. Je voudrais me persuader que nos demi-sphères et nos croix proviennent de quelqu'un de ces monuments. S'il en était ainsi, il ne faudrait plus songer aux croix de S[t] André et aux globes impériaux, car tous trois remontaient à une époque bien antérieure à celle de la domination bourguignonne.

[2] «... pour ouvrages de fer... emploiez... au mur qui avoit esté tombé » au rivaige Ad aquam... » *C. de ville*, 1574, fol. 90.

[3] Récit contemporain inséré à la p. 307 de *La Meuse*.

convaincre par les *rayères* ou meurtrières pratiquées dans la partie basse de la construction. Quelques maisons du rempart, et ce sont les plus anciennes, se trouvent encore assez endessous du sol actuel; et lorsque dans l'été de 1852, on a travaillé au canal de la rue Courte, vous avez pu remarquer que le mur de l'ancien cimetière s'enfonce sous terre à deux ou trois mètres de profondeur.

A partir de l'établissement de ce mur d'enceinte, il y eut donc là une espèce de rue [1]. Cette rue prit dès lors le nom de *rempart Ad aquam*. Je n'en suis pas surpris. Ne sommes-nous pas dans le siècle en *us*, c'est-à-dire au temps où l'on inscrit sur les monuments les initiales S. P. Q. N.; où l'on remplace les vieilles dénominations d'échevinage, de mayeur, de bourgmestre par celles de sénat, de consul, de questeur? Mais, pour Dieu, comment a-t-on pu s'aviser de donner des noms latins aux rues! Il eût été trop vulgaire, sans doute, de dire : *Boulevard de Meuse*. On a dit, et le langage officiel est : *Rempart Ad aquam*. Or comme tout le monde n'est pas obligé de savoir le latin, il en résulte que le populaire prononce ordinairement rempart d'*Alle quanne* ou d'*Aux quannes* (du coin ou des cornes).

Plus tard, on appliqua contre la muraille ce que nos documents du XVI[e] siècle appellent des *terrées*, c'est-à-dire des parapets. Je ne saurais indiquer la date de cet ouvrage, non plus que l'époque où le sol entier du rempart fut mis au niveau de celui de la rue voisine. Toutefois ce ne fut pas avant la fin du XVII[e] siècle, car le Refuge de Moulins, une de ces maisons bâties en dessous du sol actuel et auxquelles je faisais tantôt allusion, porte la date de 1665. Une chose plus certaine, c'est qu'au siècle dernier le rempart Ad aquam était orné d'une

[1] Galliot, V. 46.

rangée de beaux tilleuls. Je crois que cet embellissement eut lieu vers 1730, époque où l'échevinage, alors dirigé par notre grand-mayeur d'Hinslin, fit planter des arbres sur tous les anciens remparts de la ville [1]. Ces arbres furent abattus vers 1818. Pour ma part, je n'en ai connu que deux qui, mutilés et rabougris, avaient dû leur conservation à leur office de porte-réverbères. Puis l'un de ces arbres a fini par disparaître tout-à-fait. L'autre, dont il ne restait qu'un fragment de tronc, a été taillé en forme de borne par les ordres d'un officier du génie, digne Namurois qui a voulu conserver, jusqu'au bout, le dernier souvenir des beaux tilleuls sous lesquels avait joué sa vieille mère.

Combien de fois, passant à côté de cet humble poteau, placé près de la tour du Doyen, je me suis demandé quand on rendrait à Namur sa ceinture verdoyante d'autrefois! Ce vœu vient enfin d'être exaucé. En l'an de grâce 1852 le collége échevinal à fait réparer le sol du rempart, lui a rendu ses tilleuls et, d'une espèce de rue, souvent fort malpropre, il a fait une promenade qui, avec le temps, deviendra chère à tous nos *Sarrazins*.

Avant d'en finir avec ce rempart, je dirai que la tour du Doyen, dont je vous parlais tantôt, tire son nom de la maison et du jardin du doyen de la collégiale de Notre-Dame, propriété qui occupait l'emplacement des maisons longeant de nos jours la rue Courte.

[1] *Essai de l'hist. de Namur, par un Namurois*. Manusc. de 1740.

SIXIÈME PROMENADE,

LE PONT DE MEUSE.

Sur le pont d'Avignon
Tout le monde y passe.

Pont de Liége et pont de Dinant,
Pont de Namur bien en avant.

Vieux refrains.

Les légendes nous apprennent qu'environ deux cents ans avant J.-C. le prince Bourgal bâtit les tours de Piedfort, Bourgal et Joyeuse sur la montagne de Champeau; puis, fit jeter sur la Meuse un pont au milieu duquel s'éleva une quatrième tour appelée Beauregard [1]. Nous avons vu, ami lecteur, ce que valent Bourgal et les légendes. Tâchons, encore une fois, de découvrir la vérité.

Croonendael et Gramaye, nos plus anciens annalistes, n'indiquent pas la date de la construction du pont de Meuse. De Marne regarde comme très-probable que ce monument a été

[1] Voy. la 1re *Promenade*.

élevé, en même temps que la porte de Buley, sous le règne d'Albert II, c'est-à-dire dans la première moitié du XIe siècle [1]. Il me paraît à peu près certain que le pont n'est pas antérieur à la porte de Notre-Dame, car s'il eût existé à l'époque où l'on construisit celle-ci, on l'eût reportée un peu plus en amont, de manière à placer l'entrée du pont dans l'intérieur de la ville. C'est ce qui m'induit à croire, avec De Marne, que le pont de Meuse et la porte de Buley sont contemporains. Mais s'ensuit-il de là que ces deux constructions remontent au temps d'Albert II? En vérité, j'hésite à me prononcer. Pour l'affirmative, on alléguera que le XIe siècle est aussi l'époque de la construction des premiers ponts en pierre de Liége [2] et de Dinant [3], et que cette dernière ville ne devait pas être plus riche que Namur, déjà pourvu de sa troisième enceinte par le même Albert II. Mais l'opinion contraire peut être soutenue également. D'abord, la construction ou la réparation des ponts étant, comme celle des murs d'enceinte, une charge communale, on ne voit pas trop comment Namur aurait pu se procurer les ressources nécessaires pour entreprendre un ouvrage aussi coûteux; je vous dirai tantôt la difficulté qu'éprouva la ville lorsqu'il lui fallut, au XVIe siècle, restaurer le pont. En second lieu, on ne peut guères alléguer que ce monument était indispensable pour relier les deux parties du comté séparées par la Meuse, puisque le vieux pont d'Andennes subsista jusqu'en 1150 [4].

[1] De Marne, 390.

[2] Le *Pont des Arches*, anciennement appelé *Pont de Reginald*, construit vers 1036.

[3] Sur ce pont, qui paraît avoir été élevé vers 1080, voy. une charte dans Miræus, (I, 267) et Galliot, (V, 305).

[4] La plus ancienne mention que je trouve de ce pont, après la bataille d'Andennes de 1150, époque où il fut détruit, est la suivante : « *Pesche-» ries de Seilles*. — Des pescheries monseigneur en l'eau de Seilles nuls

Galliot, sur la foi d'une chronique qu'il dit être du XIV[e] siècle, rapporte que le pont fut totalement renversé par les eaux en 1175 [1]; mais je vous ai déjà dit que j'étais loin d'avoir pleine confiance dans les appréciations de mon estimable devancier, en ce qui concerne l'âge des manuscrits.

Un document de 1265, dans lequel se trouvent indiqués les droits du comte de Namur, ne mentionne pas, il est vrai, le pont de Meuse, mais il parle du winage par terre et par eau, ce qui s'entend, peut-être, des droits que l'on percevait pour le passage au-dessus et en-dessous du pont [2].

Comme vous le voyez, il n'y a rien de positif pour toutes ces époques. Dans le doute, il est prudent de s'abstenir, et si ferai-je.

Toutefois, de ce manque de renseignements, il faut se garder de conclure à la non existence du pont. Tout ce que je veux établir, c'est que nous ne possédons, en ce qui le concerne, aucune notion certaine avant le XIV[e] siècle; mais il est probable que sa construction est, de beaucoup, antérieure à cette époque.

A partir du XIV[e] siècle, c'est-à-dire du moment où nos archives deviennent plus nombreuses, je trouve notre pont mentionné à diverses reprises, notamment dans un manuscrit

» mannans du ban de Seilles ne peuvent pescher en l'eau de Monseigneur.
» sinon a un petit harnas comme ils ont accoustumé; et commence l'eau
» de Seilles en hault tirant vers Sclayn à l'espine à l'ile à Crety, et val en
» bas vers Huy jusqu'au viel pont d'Andenelle et aux vielz archiers. »
Reg. aux couvertes rouges dit : Aux esselles, fol. 23. Arch. du Roy. Chambre des Comptes, n° 1004. Ce manuscrit est une copie d'un registre du XIV[e] siècle.

[1] Galliot, V, 4.

[2] « Et si a li cuens le wienage par tiere et par euwe, ki vaut par » an LXIX libres namurois. » *Papier velu*, fol. 27, v°. Arch. du Roy. Ch. des Comptes, n° 1001. — C'est une copie, faite au siècle dernier, d'un manuscrit de 1265.

de 1345 [1] ainsi que dans le plus ancien compte communal, celui de 1362 à 1364 [2].

A cette époque, le pont de Meuse était, me paraît-il, établi de la manière suivante. Lorsqu'on partait de Namur, on passait d'abord au-dessus de sept arches en pierre. Sur la septième pile s'élevait une tour carrée, percée d'une porte, qui défendait l'entrée du pont. Venaient ensuite un pont-levis qui s'abaissait sur la huitième pile; puis, une neuvième arche avec tablier en bois recouvert d'un pavement; enfin, une dixième arche, construite en pierres ou en solives, et qui s'appuyait sur la culée de la rive droite [3]. Il semble que dans le principe cette extrémité du pont n'était défendue par aucun ouvrage: comme nous le verrons bientôt, elle touchait presque à l'église de S[t] Simphorien de Jambes et aux premières maisons de cette commune, alors très-rapprochées de la rive.

Le compte de ville de 1362 à 1364 nous fournit des renseignements précieux, qui ont peut-être trait à la reconstruction dont parle un auteur moderne [4], mais que celui-ci reporte à l'année 1360.

Nous y voyons d'abord qu'on plaça sur la tour du pont un comble garni de lucarnes. Pour le cas où ces détails pourraient vous être agréables je dirai que les planches du toit étaient des douves de tonneaux de vin de Rhin et d'Auxerre,

[1] « Ce sont les droitures dou winaige Mons. le conte de Namur que on prent à pont de Meuse. » *Registre velu*, fol. 80, v°. Arch. du Roy. Ch. des Comptes, n° 1002.

[2] Voy. les notes ci-après.

[3] Pour éviter des répétitions continuelles, je préviens le lecteur que je compterai toujours les piliers et les arches du pont à partir de Namur, et que je considérerai, comme existant encore, l'arche dont la tête d'aval est maintenant engagée en entier dans le rempart Ad Aquam. Cette arche sera par conséquent *la première*.

[4] GUILLERY. *La Meuse*, p. 531.

et que de grosses ardoises vertes de Fumay formaient la couverture extérieure [1]. Ce comble fut terminé en 1364. La même année on mit également à prix la construction des arches entre la tour et la rive droite [2]. Comme nous ne possédons plus les comptes des vingt années suivantes, il serait impossible de vérifier si cette construction fut réellement exécutée. Sous la date du 5 décembre 1368, je vois aussi trois entrepreneurs s'obliger, corps et biens, devant l'échevinage, à parfaire le pont de Meuse, comme ils s'y étaient engagés par l'acte d'adjudication [3]. Tout cela semble nous indiquer, vers ces années, une reconstruction au moins partielle.

[1] « ...Pour XX mil de verde eskaille renforchié achatié à Fumain... » pour covrir le porte sor le pont de Mouse; costat chascuns milliers pris » à Fumain, XXV vies gros...» — « Pour le nevaige de XX mil d'eskaille et » pour XXIV kewes voides de Fumain à Namur; et pour le descherchaige et » portaige de le neif en le tour sor le pont de Mouse .. XI escus VII hardis...» — « ...Pour XXXIII planches de XIV piès de long de quen ons parvestit le cha- » role de le porte sour le pont de Mouse...et pour IIII planches de quartier » pour faire les winbierges dez bawisines... Et pour III planches de quoy » ons fit moles...» *C. de ville*, 1364, fol. 15, v°. — « ...Pour XXV cherrées » de Rins et d'Aussay voides por... faire latte le comble de le porte... » *Ibid.*, fol. 16, v°. — *Bawisines* est sans doute le même mot que *Bawette*. Je crois qu'on doit entendre par *winbierges* ou *wibièges*, les deux pilastres et le fronton d'une lucarne de toit dite *fenêtre à la flamande*. Quant au mot *charole*, il m'est inconnu.

[2] « ...Marchandise de faire les arvos entre le tour sor le pont de Mouse » et dou pileir dou costeit devers Jambes, et pour l'arche entre ledit pileir » et le ville de Jambes... » *C. de ville*, 1364, fol. 18.

[3] « L'an LXVIII, III jours de décembre, pardevant (*maire et échevins*)... » s'obligarent et abandonnarent leurs corps et tous leurs présens et » à venir meubles et héritables, Colignon de Chaynéez, Thirion de Bretegny et Desiers de Templous, de parfaire le pont de Mouse bien et » loyalment en le manière que marchandé en est; et de chu que fait y ont, » s'il y faut riens, il le doient parfaire, restoreir et remiudreir par dit » d'ouvriers... » *Reg. aux sentences et soumissions concernant le criminel...* 1363 à 1383. fol. 185. Arch. de la ville. Cette précaution, à l'endroit des entrepreneurs, n'était pas chose insolite.

Quoiqu'il en soit, il me paraît que la partie du pont entre la tour et Jambes était bien construite de la manière que j'indiquais tantôt. La neuvième arche, avec tablier en solives recouvertes d'un pavement, est mentionnée en 1364 [1], et le compte communal de 1386 nous parle du pont-levis [2].

Les faits suivants viennent corroborer mon dire.

Il résulte de divers documents du XIV[e] siècle que les habitants de Wierdes, de Faux et de tout le territoire de l'alleu de Wierdes, devaient, à titre de *fonsage et retenage* du pont de Meuse, contribuer aux frais d'entretien et de réparation d'une partie de ce monument. Cette obligation prenait sa source dans l'exemption des droits de chaussage et de tonlieu dont ils jouissaient à Namur. En 1388, un différend s'étant élevé, à ce propos, entre les Elus de Namur et les habitants de Wierdes, la cause fut portée devant l'échevinage. Les Elus soutenaient que leurs adversaires devaient réparer à leurs frais la partie du pont qui se trouvait entre le pont-levis et l'*archière*, c'est-à-dire, selon moi, la neuvième arche [3]. Ils rappelaient que, l'année précédente, la commune avait fait reconstruire cette portion du monument en

[1] ... « pont de fustaille do pont de Mouse... » *C. de ville*, 1364, fol. 12 v°.

[2] ... « refaire le pont leviech à pont de Muese... » *C. de ville*, 1386, fol. 19 v°.

[3] Je rassemblerai ici, en une seule note, les observations que me suggère l'examen de plusieurs textes cités dans cette sixième Promenade. — Il me paraît bien établi qu'au delà de la tour du pont se trouvaient d'abord un pont-levis (8e arche), puis une arche en solives recouvertes d'un pavement (9e arche). Mais existait-il une dixième arche; celle-ci était-elle également en bois; le monument était-il, dans le principe, dépourvu de tête de pont sur la rive droite? Ce sont là trois questions qui restent obscures, en l'absence d'un texte suffisamment précis, mais auxquelles je réponds affirmativement jusqu'à preuve du contraire.

Le mot *archière* du document inséré à la note suivante signifie bien *arche de pont*, comme on peut s'en convaincre par diverses notes de

planches et solives, recouvertes d'un pavé, et ils demandaient en conséquence que la partie adverse leur payât 200 heaumes, prix des quarante planches qui avaient été employées à cet ouvrage. A ces allégations, ceux de Wierdes répondaient que lorsqu'il était nécessaire de réparer le pont de bois, ils n'étaient tenus qu'à fournir deux planches ou un chêne fendu en deux. L'échevinage pris pour arbitre statua, sans toutefois préjuger le fond, que les habitants de Wierdes payeraient 102 heaumes applicables à la dernière réparation [1].

cette Promenade. En l'entendant de cette manière, les expressions : *certaine partie du pont, savoir entre le pont-levis et l'archière*, se traduisent, selon moi, par : *l'arche qui se trouve entre le pont-levis et l'arche placée contre la rive droite.* — Mais *archière* pourrait peut-être signifier ici *une fortification munie d'archières ou meurtrières*, et le sens du passage cité plus haut serait alors : *l'arche ou les arches qui se trouvent entre le pont-levis et le retranchement, servant de tête de pont, placé sur la rive droite.* La première interprétation me paraît préférable : 1° parce que je ne trouve nulle part le mot *archière* employé dans le sens de *retranchement muni de meurtrières ;* 2° parce qu'il n'y eut, à ce que je crois, aucune tête de pont sur la rive droite avant 1429.

[1] « Sur le fait de plait discord pendant entre les VI esleus au governement dele ville de Namur, pour toute le ville de Namur d'une part, et les manans et habitans de Wierde, de Fauz et de tout l'alloez de Wierde... à cause delle refachon ou detenage de certaine partie do pont de Mouze, assavoir est entre le pont leviche et l'archierre, lequele partie li dis VI esleus pour le ville disoient et maintenoient qu'il le devoient chilz del alloez ; et il disoient et maintenoient que quant il y avoit à faire il devoient un chaisne fendut en deuz et plus riens n'en devoient. Si avoient li VI esleus de l'année passée fait celle certaine partie toute nueve de bonnez planchez et de boins merins, et bien pavé deseur, qui avoit costé grant argent. Mais lidis VI esleus n'en demandoient fors que les planchez là il en avoient quarante, et ycelles demandoient-il à cheaz doudit alloez jusques ale somme de II c heamez au mains qu'il en pooient devoir. Et il dissent cheaz del alloez qui n'en devoient paier que II planchez ou un chaisne fendut en deuz..... Et sor chu lidis maires et eschevins... pour nourir pais et amour entre cheaz dodit alloez et le bonne ville de Namur, par bonne et amiable composition, dissent et prononcharent tuit d'un acort, pour chu que ceste partie dodit pont entre le pont levich et l'archière astoit faite toute nuefe et si finement que, sens male fortune, par raison il n'y faroit riens mettre devens XX ans,

D'autres documents viennent compléter les explications que je viens de vous donner sur cette partie du pont de Meuse.

De temps immémorial, il existait entre Namur et Jambes [1] un certain droit d'*entre cours* en vertu duquel les deux communes devaient se livrer réciproquement les criminels fugitifs. Lorsque, par exemple, un Namurois coupable de quelque délit s'était enfui à Jambes, le mayeur et les échevins de Namur se transportaient sous la porte du pont. Le mayeur de Jambes s'y rendait également accompagné de son échevinage; là, placé sur sa *hauteur*, c'est-à-dire sur son territoire[2], il écoutait la plainte qu'il mettait en garde de ses échevins. Ordinairement ceux-ci se retiraient pour délibérer. S'ils accordaient l'extradition, les deux échevinages se retrouvaient en présence au

XXX ou XL ou plus, et chu astoit au prouffit dodit alloez que de chu que fait astoit, chilz dodit alloez rendissent az dis VI esleus quatrevins heamez et encore XXII heamez desseure..... Et quant, en tempz à venir, il farat auchune choze ale dicte partie dodit pont de Mouze, entre le pont levich et l'archire, se paient adont cheaz de Wierde, de Fauz et tous cheaz del alloez de Wierde, soit un chalsne fendut ou copeit en deuz, soit plus ou mains ensi qu'il le doient, et demeurent en autreteil droit ou possession qu'il ont esté do tempz passeit... Et est assavoir que le droit de faire ou detenir le dicte partie dodit pont de Mouze est pour chu que cheaz dodit alloez de Wierde son quittes à Namur de chachage et de tonnilh. Che fut dit et ordineit par lesdis maieur et esquevins l'an de grasce milhe CCC. IIII^{xx} et wit, XVIe iour de novembre...» *Reg. aux sentences et soumissions concernant le criminel...* 1383 à 1389, fol. 28, aux arch. de la ville. — Voy. aussi *Répertoire des causes et questions...* fol. 39, au même dépôt. — Je lis au *C. de ville*, de 1388 (fol. 2 v°) : « Item rechut lequeil » lidis esleus ont eut à ceaux dele aloux de Wierdes, pour le fonsage qui » doient à pont de Muese.. IIII^{xx} hiamez. »

[1] Jambes était une terre namuroise, mais la seigneurie du lieu appartenait au comte de Namur et à l'évêque de Liége.

[2] Un passage des *Chartres de Jambes* (*Reg. velu*, fol. 108) prouverait, au besoin, que cette partie du pont de Meuse dépendait de la commune de Jambes. On y lit que lorsqu'un homme, coupable de quelque méfait, traverse la Meuse afin de se réfugier à Namur, le maire de Jambes ou son sergent peut le poursuivre et le saisir « si avant comme le pont leurs vat... »

même endroit, et la remise du prisonnier s'effectuait au-delà du pont-levis et du beffroi, c'est-à-dire de la tour sur le pont [1]. Il me paraît résulter de tout ceci que cette tour marquait la limite de la commune de Namur, et j'en trouverais, au besoin, une preuve dans ce qui a lieu de notre temps. En effet, le corps de garde, la loge du portier et les trois dernières arches du pont de Meuse font, de nos jours encore, partie de la paroisse de Jambes. Aussi, lorsqu'une personne morte à Namur doit être enterrée à Jambes, il est d'usage que le clergé de la paroisse urbaine conduise le corps jusqu'au dessus de la septième pile, c'est-à-dire à l'endroit où se trouvait anciennement la tour et où, plus tard, on éleva l'espèce de porte dont je vous entretiendrai bientôt; le clergé de Jambes s'avance jusqu'au même point et reçoit le corps. Ce sont là, bien évidemment des souvenirs qui se rattachent à l'ancienne limite de la *franchise* de Namur.

Puisque j'en suis aux choses judiciaires, il ne sera pas hors de propos de dire que le pont de Meuse fut, maintes fois, le théâtre d'exécutions criminelles.

Au bon vieux temps, à cette époque où les *compositions* étaient admises dans les cas d'homicide, donner un coup de dague en bonne guerre était chose qui se voyait assez communément et qui, moyennant certaines formalités à remplir, se payait en pélérinages à la S[te] Larme de Vendôme, à N.-D. de Rochemadour, à S[t] Jacques en Galice ou à d'autres localités plus éloignées encore. Mais si nos pères étaient fort indulgents

[1] «...li maires de Jambes chiaux jugiez à mort doit délivrer à mayeur » de Namur pardevant les eskevins de Namur, sur le pont de Moize, delà le » berfroit..—... doit yestre délivreis delà le pont levich devers Namur....» *Chartres de Jambes* — Voy. aussi deux remises de prisonniers dans le *Répert. des causes*, fol. 12 et 35 v°.

à l'endroit des coups qui se donnaient dans un combat loyal, ou pour venger un parent homicidé, en revanche ils punissaient sans merci les meurtriers par guet-apens, les voleurs de grands chemins, les pécheurs contre nature et autres endiablés criminels. Le même jour, le coupable était arrêté, condamné et précipité dans la Meuse du haut du pont [1]. C'était expéditif, peu coûteux, et, après tout, plus miséricordieux que de laisser pourrir un homme en prison pendant quarante ou cinquante ans. Mais quoi! nous n'avons plus les idées qu'avaient nos pères.

C'est probablement à la suite des dégâts occasionnés par la terrible inondation du mois de février 1409 que des travaux considérables durent être exécutés au pont de Meuse. Il paraît même que la chose était urgente, car il fallut remettre, à une autre année, la restitution du dernier quart de l'emprunt forcé qui avait été établi sur la bourgeoisie pour effacer les traces de l'inondation : ces ressources servirent à restaurer la plus grande partie du pont dans le courant de l'année 1413 [2].

Jusqu'alors aucun ouvrage, servant de tête de pont, n'était établi sur la rive droite. Les guerres désastreuses que nous eûmes à soutenir contre le pays de Liége, vers l'époque de

[1] Voy. quelques cas semblables dans les *Sentences et soumissions concernant le criminel...* Reg. de 1363 à 1383, fol. 107 et 163; Reg. de 1517 à 1541, fol. 24 v°, 43, 49.

[2] « Ramembranche que on doit encore aux bonnez gens delle ville de » Namur dou prest qu'il ont fait... dont lez III paiemenz en sont rendus » payez... et l'autre quarte part que on devoit rendre cesty année n'at » point estet rendus, par l'accord de nostre dit très redouté seigneur et » dez bonnez genz de la dite ville, pour et au cause delle nécessitet qui » estoit au pont de Mouze et que on at refait et réparet en le plus grande » partye cesty année... » *C. de ville*, 1413, fol. 33 v° comp. avec le fol. 13 où l'on voit que plusieurs piles du pont furent reconstruites. Sur cet emprunt, qui montait à 3,009 couronnes et demie, ou 8,125 moutons environ, voy. le fol. 3 v° du *C. de ville* de 1409.

l'avénement de Philippe-le-Bon au comté de Namur, engagèrent nos aïeux à s'imposer de nouveaux sacrifices. Dans le cours des années 1429 et 1430, les maisons qui gênaient l'entrée du pont sur les deux rives furent démolies ; ainsi disparurent notamment l'église de S[t] Simphorien [1] et quelques maisons de Jambes [2].

En 1429 on commença à élever un boulevard en tête du pont. La commune avait d'abord projeté d'établir une fortification en maçonnerie; mais comme la chose pressait et que l'on s'attendait chaque jour à une attaque des Liégeois, on résolut de construire cet ouvrage en bois et terre; ce qui fut exécuté dans les années 1429 à 1431 [3].

Ces fortifications provisoires subsistèrent un quart de siècle; dans l'intervalle on recouvrit, en 1448, le comble de la tour

[1] Ce fut sans doute alors que l'église fut reconstruite en amont du pont de Meuse, vers la ruelle actuelle du Calice (ou S[t] Calixte). Elle y resta jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Détruite au siége de 1695, on la rebâtit alors à l'endroit où nous la voyons encore de nos jours.

[2] «...abattre les maisons entour le pont de Moese dechà et delà...» *C. de ville*, 1429, fol. 15. — «... ouvret outre Moeze à parmettre sus » scanchons le tour Jehan de Naninez... et plusseurs murs et maisons en » Jambez...» *C. de ville*, 1430, fol. 8. — «...ouvret à mettre sus scanchons » le moustier de S[t] Simphorin...» *Ibid.* fol. 9. — «...ouvret outre Moeze » à abattre le moustier de S[t] Simphorin...» *Ibid.* fol. 9 v°.

[3] «...ouvret et comenchiet à l'ouvraige dez boulloirques outre Moese...» *C. de ville*, 1429, fol. 24. — « Item rendut à tous les ouvriers machons » dele fallisse et dele trowelle dele ville de Namur, le XVIII juing que on » marchandat à eulx de livrer toutez lez estoffez de pierez de chauche, et » de savlon qu'il fauroit à l'ouvraige que on avoit intention de faire à piet » du pont de Moeze, et ausi de faire et assire ledit ouvraige tout sus. » Lequel ouvraige on n'a peut faire de piere, anchois la convenut faire de » bos pour le haste et dobte que on avoit des guerez...» *C. de ville*, 1430, fol. 8. — «...marchandise faite... de remplir de terre lez bolluerques du » pont de Moeze...» *C. de ville*, 1431, fol. 8 v°. — Il est à remarquer que le compte ne mentionne aucun retranchement qui aurait existé anciennement au même endroit.

placée sur le pont [1], et en 1452 on construisit la pile qui soutenait le pont placé sur le fossé du boulevard de Jambes [2]. Enfin, dans les dernières années du règne de Philippe-le-Bon, au moment où la guerre contre les Liégeois recommence pour finir avec la destruction de Dinant et de Liége, les travaux reprennent avec une nouvelle énergie, et l'on s'occupe tout à la fois à établir des boulevards extérieurs aux portes en Trieux, de Samson et de S[t] Nicolas, ainsi qu'à la tête du pont de Meuse [3]. En 1465, nous assistons d'abord à une visite des travaux de fondations, et il résulte, de cette espèce d'expertise, que les fondements du nouveau boulevard ne furent pas posés sur pilotis [4]. Les travaux commencèrent aussitôt et furent terminés l'année suivante. On établit ainsi un fort boulevard en maçonnerie : il se composait de deux demi-tours placées au bord du fleuve et reliées par une courtine semi-circulaire [5]; c'est la construction qui existe encore de nos jours en majeure partie. Au-dessus de la porte de ce boulevard, on avait, comme d'habitude, placé une niche qui devait contenir quelque image vénérée. Cette niche elle-même avait pour support une pierre dans laquelle on sculpta deux écussons aux armes du duc et de la ville, armoiries qui furent peintes et dorées [6]. Vous voyez

[1] *C. de ville*, 1448, fol. 46 v°.

[2] «...faire le pilier de piere qui est fait et ordonneit au dessoubs du pont » de Meuse...» *C. de ville*, 1452, fol. 22 v°. — «...marchandise faicte... » d'un bastardial à faire au dessoubs du pont de piere, au delà du pont de » Meuse pour getter et assir le fondement du piller qui illec est fait...» *Ibid*. fol. 60.

[3] *C. de ville*, 1465, fol. 19 v°, 38 v° et suiv.

[4] *Ibid*. fol. 121. Ici encore, aucune mention d'ouvrage en maçonnerie qui aurait existé antérieurement.

[5] *C. de ville*, 1465, fol. 38 v° et s., 121. — *C. de ville*, 1466, fol. 20 — Comp. les anciens plans de Namur et la porte actuelle.

[6] «...pour une piere en lequelle on at fait et tailliet les armes de mondit » seigneur le duc et les armes de sadite ville de Namur, en deux escuches

que nos pères avaient le sentiment de l'art et savaient mêler l'utile à l'agréable. Enfin, ces travaux de défense furent complétés par le placement d'une forte chaîne en fer que l'on tendait, tous les soirs, le long du pont, et qui interceptait ainsi le passage sous les ârches [1].

Nous avons vu que la plus grande partie du pont avait été reconstruite en 1413. Les glaces et les inondations aidant, un siècle s'était à peine écoulé qu'il fallut de nouveau songer à le rétablir. Or, Namur n'étant rien moins que riche, la reconstruction projetée devait rencontrer des obstacles insurmontables. Aussi la commune, malgré plusieurs démarches infructueuses, prit-elle le parti de faire un nouvel appel à la générosité de notre jeune souverain, l'archiduc Charles, qui venait d'être inauguré comme comte de Namur [2]. A l'appui de sa demande, elle fit valoir l'insuffisance des ressources de la ville, l'état de délabrement dans lequel se trouvait le pont de Meuse, qui menaçait de s'en aller avec la première débâcle de glaçons, enfin, le préjudice qui en résulterait pour le souverain, tant au point de vue stratégique que sous le rapport des droits qui se

» et une fenestre de pierre pour mettre ens une ymaige au desseure et » assize sur ladite pierre mise au boulluerc dudit pont de Meuse... » VII moutons. » *C. de ville,* 1465, fol. 46. — *Ibid.* fol. 59. — « A Henri » le poindeur pour avoir point et doré les II escus qui sont assis et tailliés » en une pierre au bolluerc dudit pont de Meuse, armoyés des armes de » monseigneur le duc... IV moutons. » *Ibid* , fol. 138 v°.

[1] « A Collart le tisseur, pour le terme de VII mois, et pour ses paines » d'avoir serré et desserré deux fois le jour, du matin et du vespre, le » grande chaisne qui est mise et assize au devant des archierez dudit pont » de Mouse...» *C. de ville,* 1465, fol. 139. v°. — Dans une convention conclue en 1755, entre la ville de Namur et le gouverneur hollandais, il est encore fait mention « de la logette (placée contre le pont de Meuse) de » laquelle on tiroit cy devant la chaîne pour barrer une des arches du » pont. » C'est, aujourd'hui, la logette de l'octroi.

[2] Charles fut inauguré à Namur au mois de novembre 1515.

percevaient pour le passage au-dessus et en-dessous du monument [1]. Et, en effet, depuis que notre bon petit comté était passé, avec la plupart des provinces de l'ancienne Belgique, de la domination de nos souverains particuliers sous celle de

[1] « Charles, par la grâce de Dieu... A noz amez et féaulx les chiefz, trésorier général, commis sur le fait de noz demaine et finances, salut et dilection. De la part de noz bien amez les maieur et eschevins de nostre ville de Namur nous a esté exposé et remonstré comme en icelle ville ait ung grant pont de piere apellé le pont de Mouze, dessus et dessoubz lequel pont se ceullent et lieuvent, à nostre proffit, par nostre receveur général illecq, certains drois, pasage et winage; or est que iceluy pont est au présent tellement derugné et désemparé qu'il est en dangier de tomber à la prochaine saison d'iver, dont ariens dommage inestimable et sy en pouroit advenir grant inconvénient, parce que nosdis drois seroient perduz et que le passage de ceulx qui arivent audit lieu de Namur tant de noz pays de Bourgonne, Luxembourg que aultres seroient cloz, et que plus est noz ennemis poroient facillement venir en nostre conté de Namur par delà l'eaue et pillier, bruller et adommagier noz subgetz sans empeschement, et aussi se guerre s'esmovoit en nosdis pays de Bourgonne et Luxembourg seroit impossible de les secourir de gens d'armes ne d'artillerie, qui poroit causer la perdicion et destruction d'iceux pays ; pour quoy obvier et remédier, lesdis exposans nous aient par pluiseurs fois donné à congnoistre, comme encoires font présentement, ce que dit est pour leur devoir et acquit, en nous requérant très instament y volloir avoir regart, et actendu et considéré que nostre dite ville de Namur n'est puissante de biens pour à sa seule charge porter les frais de la réparation dudit pont, que nostre plaisier soit leur octroyer et accorder une bonne somme de deniers pour emploier et subvenir aux frais et despens qu'il conviendra faire pour le réparacion d'icellui, et sur ce leur impartir nostre grâce. Pour ce est-il que nous, les chozes dessus dites considérées, désirant icellui pont estre réparé et remis en bon seur et souffisant estat pour les raisons dessus dites, et sur icelles eu l'avis premièrement de nostre amé et féal conseillier et receveur général de Namur, Nicolas Rifflart, en après cely de noz amez et féaulx les gens de noz comptes à Lille et conséquamment le vôtre, et après avoir oy le rapport d'aucuns nous serviteurs que avons ordonné pour visiter l'estat dudit pont, nous estant derreniement audit pont (*lieu?*) de Namur, a (*et?*) le grande excesssive somme de deniers qu'il conviendra exposer pour ladite réparacion, et du dommage que nous et nostre dite ville de Namur porons avoir se ledit pont périssoit et tumboit à ruyne, combien que ne soions aucunement tenuz à la réparacion d'icelui pont et que nous et noz prédicesseurs n'y avons jamais contribué, ains sont les

la puissante maison de Bourgogne, le pont de Meuse était devenu d'une grande importance. C'était le seul qui se trouvât sur toute la Meuse moyenne dans les états de l'archiduc, et, par conséquent, l'unique passage entre la Belgique à l'ouest du fleuve et les nombreux domaines successivement ajoutés au riche héritage recueilli par Marie de Bourgogne. Cette importance devait s'accroître encore quelques années plus tard, alors que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie se trouvèrent réunies sous le sceptre de Charles-Quint. Celui-ci fut, paraît-il, frappé de la justesse des motifs allégués par la commune, car, par ses lettres du 8 juillet 1516, il lui accorda un subside de 2,400 livres, bien que les frais de réparation du pont dussent être tout entiers à charge de la ville de Namur.

Les travaux à effectuer étaient, du reste, considérables et la commune n'avait mis aucune exagération dans son exposé. Il

dits de Namur tenuz y furnir sur les impôts assiz et aultres drois que par nostre octroy ilz prendent et lieuvent en icelle ville pour furnir aux charges et affaires d'icelle, voulons, vous mandons par ces présentes que par nostre dit receveur général de Namur présent ou aultre advenir, et des deniers de sa recepte, vous faicles paier et délivrer ausdis exposans ou à leur command par eulx, en quattre années advenir, par égalle porcion, dont la première année escherra au jour dele saint Jehan Baptiste XV c XVII prochain venant, la somme de deux mil quatre cens livres du pris de XL groz monnoie de Flandres la livre... que leur avons ordonné... avoir de nous pour une fois pour emploier aux ouvrages, pieres, bois et aultres matiers qu'il conviendra faire et recouvrer pour le réparacion dudit pont de Mouze, à charge et condicion que, moiennant lesdis II m IIII c livres, lesdis exposans seront tenuz de furnir et satisfaire entièrement à tous coustez, frais et despens qu'il conviendra soustenir et supporter pour le remettre en bon seur et souffissant estat, et le entretenier à tousiours à leursdis coustz, frais et despens, sans que, soubz umbre de l'ayde et secours que leur faisons présentement par ceste desdites deux mil IIIIc livres, ilz puissent cy après queroler, demander ou prétendre aucune chose pour le réfection, réparacion et entretènement dudit pont... Donné en nostre ville de Bruxelles, le VIIIe jour de juillet l'an de grâce mil Vc XVI, et de nostre rengne le premier. » *C. de ville*, 1516, fol. 39.

ne s'agissait de rien moins que de « remettre sus icelui (pont) » que les grandes eaues et glacez avoient rompu au long dudit » pont de hault en bas [1] ». On se mit donc de suite à l'œuvre, et, favorisé par le temps, on put dès la première année travailler, sans désemparer, depuis le commencement d'août jusqu'à la fin de novembre 1516.

On voit, par les détails des comptes communaux, que le pont fut reconstruit en entier dans le cours des années 1516 à 1520, en pierre de taille extraites, du moins en majeure partie, de la roche de la Tierce-fontaine près de Wépion [2]. Le monument présente bien en effet le style architectural de cette époque. Ce ne furent pas, du reste, les seuls travaux exécutés au pont de Namur sous le règne du grand empereur : la clef de la septième voûte (tête d'amont) porte en relief la date et le signe suivants

1545
4
d

qui indiquent une reconstruction, au moins partielle, de cette arche.

Je viens de vous dire que dans sa requête adressée à l'archiduc Charles, l'échevinage avait attiré l'attention du prince

[1] *C. de ville*, 1516, fol. 155. — « A esté marchandé, par l'ordonnance de » messeigneurs, aux machons, en achat de piere de taille pour refaire icelui » pont, tant pour les pillers...» *Ibid.*

[2] *C. de ville*, 1516, fol. 155 à 169. — *C. de ville*, 1518, fol. 30 v°, 121 et suiv. — « Audit Piercon paié... pour ses paines d'avoir fait et remis à » point la moitié dele première archierre du pont de Meuze du costé d'a- » mont, l'avoir mis jus et remis sus; ladite ville luy at livré les pieres, » cauche et savelon; pour celui at esté paié... LXXV livres. » *C. de ville*, 1519, fol. 81. — *Ibid.*, fol. 100. — « A Gerard des Croisiers... pour ses » paines d'avoir refait le IIII° archierre du pont de Meuze de sà le porte, » l'avoir mis jus et remis sus à ses despens, ladit ville luy at livré les » pieres, cauche et sauvelon... CXLI livres I sol VI deniers. » *C. de ville*, 1520, fol. 76 v°. — « Audit Gerard... pour ses paines d'avoir parmonter » le dernier pilier du pont de Meuse du costé vers Bulei, aussi bien que le » premier illecq fait... VII livres, XVII sols. » *Ibid.*

sur le préjudice que la destruction du pont occasionnerait sous le rapport des différents droits qui se payaient pour le passage au-dessus et en-dessous du pont. Vous désirez une explication? La voici.

Ces *droitures*, comme on disait autrefois, étaient de deux espèces : venait d'abord le droit de *portage, chaussage et pontenage du pont de Meuse* qui était perçu au profit de la commune, et qui constituait une de ses ressources ordinaires. J'ignore quelles matières y étaient sujettes. Au XIVe siècle, il était annuellement affermé pour une somme de sept à huit moutons [1].

Le *winage du pont de Meuse* était un droit perçu au profit du souverain ; vers le milieu du XIVe siècle il rapportait annuellement environ 130 livres [2]. On ne levait ce droit que sur les marchandises prises en gros, c'est-à-dire sur le tonneau de vin, la charge d'un cheval ou la manne de poissons frais et salés, la tonne ou le millier de harengs frais et saurs, la charretée de lièvres et de lapins sauvages, le poinçon de miel, le cabas de figues ou de raisins, chaque cent livres de fromages durs, la charretée ou la hotte d'œufs, la charretée de sel, l'*assise* de guède, le tonneau de graisse ou d'huile de hareng, la *daghe* (peau entière?) de cuir non travaillé, la pièce de drap, le train de bois de construction ou de bois flottés. On payait

[1] «...pour portage, chachage et pontenage du pont de Muese... VIII mou» lons, VIII heaumes demi. » *C. de ville*, 1386, fol. 2. — Un droit de *portage* ou *chachage* était également perçu aux autres portes de ville. — « Par le maieur, eschevins, jurez et plusieurs autres bonnes gens dele » ville de Namur furent mis à offre le porte, pontenage et chachage do » pont de Mouse, par III ans, ensi qu'il est accostumé, à entrer ens au » iour saint Piere awoust entrant l'an 1383... Demoré à chacun an » VII mouton, le mouton compté pour X vies gros. » *Reg. aux sentences et soumissions concernant le criminel*... 1365 à 1383, fol. 185.

[2] «...pour le winaige monseigneur au pont de Moise à Namur... » CXXIX livres IIII sols. » *C. du domaine*, 1356, fol. 12.

en outre trois tournois pour chaque cent livres pesant de marchandises, un vieux gros pour tout bateau ponté, et la moitié pour un bateau sans pont (ou *rot*). Enfin, un juif était considéré comme objet de marchandise et, partant, imposé à 30 petits tournois; mais le *winechier*, ou percepteur de l'impôt, pouvait le laisser passer moyennant sept vieux esterlins [1].

[1] « Ce sont les droitures dou winaige monseigneur le conte de Namur que on prent à pont de Moise. — Promirement tous avoirs de pois doit III tornois li cens de winaiges. Item I pontchons de larme IIII petis tornois, et autretant li tonnes de herrens. Et li tonnias de vin soit grans ou petis VIII tornois, et li milliers de herrens et de bokchors qui n'est en tonne I paresis. Et s'il est en tonne, cescuns tonias doit IIII tornois de winaige. Item une daghe de cuir poillut III tornois, et cuirs tanneis tout tailliés ne doit riens, et salvesine, livres, conins une cherette et uns chevaus doit XV tornois, et une cherette de deus chevaus II sols de tornois de celle dicte salvesine. Item li dras entier doit II petis tornois. Item une assise de wesdre doit III tornois. Item une banste de pisson, soit freis soit salleis VI tornois. Item une cople de figes et de roisins VI tornois. Item une keuwe de sayn de herrent soit grande ou petite IIII tornois. Item uns chars à seil IIII tornois. Et une charette II tornois. Item uns yuwys doit XXX petis tornois; et on le lait passeir par greit et par acord pour VII vies estellin. Et se alcune denrée cheist en alcun winaige dele conté de Namur et il paiaist là et puis revenist par Namur, il doit paiier à Namur le winaige s'il le devoit plus grant et descompteir ce qu'il aroit paiet ailleurs, et s'il n'estoit plus grans il ne devoit plus. Item doit li cens pesans de durs fromaiges III tornois. Item li charette d'oes II tornois. Item li bos d'oes I tornois. Item li somme de pisson à un cheval II tornois. Et li charon qui passent à winaige dou pont de Moise ont VIII jours de retour, et se li winaige dou retour vault miech que chis qui est passeis, il doit le crut et soi tient li wynechiers à queil qu'il woilt. » *Registre velu*, fol. 80 v° et 272. Chamb. des comptes, n° 1002, aux arch. du Royaume. La même pièce est reproduite aux fol. 21 et 8. du *Reg. commençant l'an* 1393, Chambre des comptes, n° 1003, et au fol. 83 du *Répertoire des causes et questions*, arch. com. de Namur. — « A winaige dou pont de Moese doit-on prendre pour cascune givée de mairins X vies paresis, parmi le forlargeche, I frank compteit pour X sols VI deniers paresis. Item doit cascun saisse de voillez I voille. Item cascun nef qui a rot I vies gros, et chis qui n'at point de rot demi vies gros. Encore doit cascune navée de mairins ale volenteit de chiaus qui lievent le winaige. » *Reg. commençant l'an* 1393, fol. 88 v°.

En digne Namurois, vous possédez sans doute votre De Marne et votre Galliot; vous avez donc souvenance de notre comte Jean III, qui vendit sa principauté à Philippe-le-Bon. Malgré son office de souverain ou plutôt à cause de cet office, il était fort endetté, et l'on prétend que nos voisins les Liégeois, avec lesquels il eut maille à partir, y furent pour quelque chose. Afin de se tirer d'affaire, il vendit plusieurs de ses droits régaliens. Il existe notamment un acte du 28 août 1419, passé devant la haute cour de Namur, et par lequel il vend à l'échevin Philippart de Fumal, pour la somme de 500 florins d'or, le winage du pont de Meuse. Il nous y apprend qu'il avait conclu ce marché à cause de « certain affaire » qui lui estoit sorvenut touchant les bezoignez de son pays en » la conteit de Namur », et que cette somme « avoit esté mise » et convertie en ès nécessiteis et bezoingnes touchant sondit » pays ». Cet acte, dans lequel on énumère les objets soumis au winage, ne mentionne plus guères que les droits sur les bois de construction et les bateaux, et nous y voyons, en outre, que le winage était chargé de deux rentes dues à Notre-Dame de Geronsart et au pannetier héréditaire, Guillaume de Bossimé [1].

Par cet acte de 1419, Jean III s'était réservé la faculté de racheter le winage. Je doute fort qu'il ait jamais usé de cette faculté. Mais il est certain que le rachat fut fait, j'ignore à quelle époque, par un de ses successeurs. Au XVIIe siècle, le winage, qui ne se levait plus que sur les bois flottés passant sous le pont de Meuse, était affermé annuellement pour 41 livres [2].

Mais laissons de côté le winage et revenons à notre vieux pont dont il me reste à décrire les vicissitudes jusqu'à nos jours.

Galliot nous apprend qu'*une partie du pont fut emportée par*

[1] *Transports de Namur*, reg. de 1457 à 1438, fol. 8.
[2] *C. du domaine*, de 1672 à 1673, fol. 16 v°, arch. de l'Etat.

les eaux lors de l'inondation de 1571, et qu'il fut de nouveau *considérablement endommagé*, par les glaçons, l'année suivante [1]. Ces assertions sont évidemment très-exagérées. Les comptes de 1571 et des deux années suivantes ne disent mot de ce désastre et des réparations qui auraient dû en être la conséquence. Mais, au compte de 1574, je vois figurer divers achats de ferrailles employées à réparer les piliers, qui avaient été endommagés par les glaces « aux grandes eaux dernières [2]». Ces derniers mots font-ils allusion à l'hiver précédent ou à l'inondation de 1571? Le point est douteux, mais toujours est-il que, dans ces années, on n'exécuta aucun ouvrage considérable en maçonnerie.

Pour le siècle suivant, Galliot rapporte qu'*une partie du pont fut renversée*, au mois de septembre 1643, par un terrible débordement de la Meuse, et que, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1677, la débâcle des glaçons *l'endommagea considérablement* [3]; mais, ici encore, il faut se garder de prendre ces assertions à la lettre, à moins toutefois que notre historien n'entende parler des arches du pont de bois.

A la fin du XVIIe siècle, le pont de Meuse était encore terminé, du côté de Jambes, par trois arches en bois, la plus rapprochée de la tour formant pont-levis. Ces trois arches ayant été démolies au siége de 1695, lorsque les Français assiégés abandonnèrent la ville pour se retirer au château, elles furent reconstruites, la même année, dans l'état où elles se trouvaient avant le désastre [4].

[1] GALLIOT, V. 59 et 60.
[2] *C. de ville*, 1574, fol. 90.
[3] GALLIOT, V. 80 et 92.
[4] « Ayans... raccomodé aussy le pont-levis au pont de Meuse... » *C. de ville*, 1695, fol. 187. — « Ayans raccomodé... le pont courant du pont de » Meuse. .» *Ibid* fol. 188 v° — « Ayant... refait les trois archers de bois

Cette partie du pont de Meuse éprouva, comme nous allons le voir, des désastres de toute nature. Reconstruite en 1695, une quarantaine d'années plus tard, elle menaçait déjà ruine. Je vois en effet que, par acte du 30 septembre 1739, Hubert Petiaux (dont vous pourrez apprécier le génie mécanique en lisant la première des *Légendes namuroises*) obtint « l'entre- » prise de la démolition et réédification de trois arches du pont » de Meuse du costé de Jambes », et que cet ouvrage fut terminé la même année [1]. Le peu de durée (environ 52 jours) et le prix de l'ouvrage (750 florins) démontrent à l'évidence qu'il s'agit ici d'arches en bois. Et, en effet, il existe une ordonnance du Magistrat de Namur, du 15 octobre 1739, relative au service du ponton et des nacelles employés au passage sur la Meuse, pendant la démolition et la réédification des arches *en bois* du pont [2].

Le monument était restauré d'une année lorsque arriva la fameuse inondation du mois de décembre 1740. Il résista à cette rude épreuve, bien que deux arches fussent couvertes par les eaux [3]; mais, en revanche, il eut de nouveau à souffrir lors du siége de 1746 : le 19 septembre les assiégés s'apprêtant à se retirer dans la citadelle, abandonnèrent la ville après avoir fait sauter trois arches du pont [4]. Il faut nécessairement entendre par là les trois arches vers Jambes. En vertu d'une

» du pont de Meuse quy ont estez rompues pendant le siége de cette ville...» *Ibid.* fol. 192 v°. — « Ayant travaillé sur les pilliez du pont de Meuse du costé de Jambes, et remplis de pieres les entredeux des sommiers remis au même pont. » *Ibid*, fol. 195 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1695, fol. 193 et 212 v° et 1696, fol. 215.

[1] *C. de ville*. 1739, fol. 113 et 163 v°.

[2] *Collection de placards*, aux archives de la ville.

[3] Récit contemporain inséré à la p. 307 de *La Meuse*.

[4] « Dès les cinq heures du matin (19 sept.) le pont de Meuse est sauté en trois arcades. » *Journal du siége de Namur*, manusc. déjà cité.

convention du 17 octobre 1746, Denis-George Bayart fut chargé de les reconstruire d'après les dessins de l'architecte Baviaty [1]. La somme payée pour une partie seulement de l'ouvrage prouve qu'il s'agit d'un pont en pierres et non plus de simples tabliers en bois [2]. Toutefois, il faut bien admettre que les deux dernières arches seules étaient en pierre, et qu'un pont-levis continuait à exister contre la vieille porte, car il est fait mention de ce pont-levis dans un document de 1755 [3].

Dans le huitième pilier, et sous le trou destiné à faire jouer la mine, se trouve une pierre portant pour inscription :

H. I. P.
1760.

Ces trois initiales sont celles des nom et prénoms du second élu, Hubert-Joseph Petiaux, probablement le fils de cet autre Petiaux dont je vous parlais tout à l'heure [4]. La voûte de la troisième arcade du pont de Meuse du côté de Jambes (ou la huitième arche), qui avait été construite en bois, se trouvant alors en danger imminent de crouler, le Magistrat décida, sur le rapport du second élu, que le rétablissement de cette arche serait fait par voie de régie, sous la surveillance de ce fonctionnaire, et qu'entre temps un bac serait affecté au passage du public [5]. C'est donc à cette époque que remonte la construction de l'arche décorée d'une moulure dont le dessin dou-

[1] *Apologie des gros piliers de la Cathédrale*, pièce manusc. aux arch. de l'État.

[2] « A Denis George Bayart a été payée la somme de 5,000 florins, pour » *partie* de ses devoirs et débours, pour la réédification du pont de Meuse » qu'on avait fait sauter avant le siége du château.... » *C. de ville*, 1746, fol. 437.

[3] *Convention du 8 décemb.* 1755, déjà citée.

[4] D'après Jérome Pimpurniaux (*Lég. nam.* p. 5 et s) le premier H. Pétiaux serait mort le 10 janvier 1751.

[5] *Résolutions du Magistrat*, reg. XI, fol. 90. — *C. de ville*, 1760, fol. 84.

teux est une imitation maladroite de celle qui orne les archivoltes des arches construites sous Charles-Quint. Ainsi, à partir de cette année, tout le monument se composa d'arches en pierre.

C'est vraisemblablement alors que disparut la tour du pont que je vois encore figurer sur une vue de Namur du commencement du XVIIIe siècle [1]. On la remplaça par une espèce de porte que nous avons tous connue, car elle subsista jusque vers 1828. Elle se composait de deux pilastres de style rustique, surmontés chacun d'une boule placée sur un piédestal; d'où la dénomination de *Dames* qui leur fut vulgairement appliquée. Le sentiment populaire est que ces espèces de colonnes ont servi autrefois à un pont-levis; mais il est certain qu'elles ne portaient aucune trace d'un semblable usage; seulement on y remarquait des *battées* destinées à recevoir les battants d'une porte. Je crois donc que c'étaient tout simplement les deux pilastres d'une porte qui aura été posée là, après la démolition de l'ancienne tour, pour continuer à marquer les limites de la franchise ou commune de Namur.

Nos vieillards rapportent qu'à la fin du siècle dernier, probablement en 1794, la Meuse fut prise en amont et en aval du pont, et que l'on songea un moment à rompre les glaces à coups de canon. Lorsque la débâcle arriva enfin, tous les avant-becs ou arcs-boutants de la tête d'amont furent entraînés par la violence du choc. La reconstruction de cette partie du pont remonte donc aux dernières années du XVIIIe siècle.

Enfin, vers 1806 on reconstruisit la tête d'aval de la troisième arche (ou seconde arche actuelle).

Pour terminer ce que j'avais à vous dire sur le pont de Meuse, il me reste à le décrire dans son état actuel. A cet égard, je ne

[1] Cette vue est signée J.-B. Werner et la gravure est de Christ. Léopold; Augsbourg.

puis mieux faire, me paraît-il, que de transcrire ici ce que porte un document en quelque sorte officiel :

« Les neuf arches dont il se compose ont pour largeurs res-
» pectives, à partir de la rive gauche : 14m 30, 14m 00, 14m 30,
» 14m 20, 14m 00, 12m 94, 11m 60, 6m 00, et 6m 60. — Les
» voûtes sont surbaissées, à l'exception des deux dernières,
» qui sont en plein-cintre ; leur hauteur sous clef est, à l'étiage,
» de 8m 04 pour les cinq premières, et respectivement pour les
» quatre dernières, de 7m 69, 7m 59, 6m 79 et 6m 39. — La longueur
» totale du pont est de 143m 85 et son débouché de 107m 94 » [1].

A ce que dit M. Guillery, j'ajouterai que l'arcade engagée sous le rempart, ainsi que les six premières arches, malgré quelques restaurations plus modernes, présentent bien le style architectural du XVIe siècle. C'est donc le plus ancien pont de la Meuse belge ; c'est aussi le plus long, si l'on en excepte celui qui a été élevé au Val-Benoît, près de Liége [2].

Pauvre vieux pont, que de fois j'ai rêvé en le regardant de ma fenêtre ? Lorsque la lune se lève derrière la montagne d'Erpent, l'ombre des piliers s'allongeant dans les ondes argentées, lui donne des proportions gigantesques. On dirait d'un vieil aqueduc romain, et je me plais alors à me représenter le payen Bourgal, placé sur sa tour de Beauregard, et s'apprêtant à résister aux légions de Caius Caligula.

[1] GUILLERY, *La Meuse*, p. 311. Il est bien entendu que M. Guillery ne tient pas compte de l'arche engagée sous le rempart Ad aquam.

[2] La longueur de ce pont est de 150 mètres. *La Meuse*, p. 312.

SEPTIÈME PROMENADE,

LE PONT DE SAMBRE.

..... Si autem haec umbris et nocte profunda
Contingunt, quanto gravius toti imminet urbi
Discrimen, dum prima quies gratissima serpit,
Securosque tenet. Jamjam Sabis alveus illam
Haud capit, at ponte obstructo perrumpit in urbem.
Gab. de Plumecocq.

Vous avez déjà dû remarquer, ami lecteur, et vous remarquerez encore plus d'une fois dans le cours de ces promenades, que l'on peut bien rarement remonter jusqu'à l'origine de nos anciens édifices. Aujourd'hui, je me trouve de nouveau fort embarrassé : point de faits, point de dates; notre modeste pont de Sambre passe inaperçu, et, moins heureux encore que le pont de Meuse, on ne lui fait pas même l'honneur d'une fabuleuse légende! Restent les hypothèses.

Pour moi, j'imagine qu'un bac ou des nacelles ont pu suffire jusqu'au moment où la population s'étant considérablement

22.

augmentée, les relations entre les deux parties de la ville devinrent aussi plus fréquentes; et, partant, je suis assez tenté de croire que la construction du pont de Sambre est postérieure à l'établissement de la seconde, et peut-être même de la troisième enceinte.

En tout cas, ce pont existait au moins à la fin du XIII[e] siècle, puisqu'on le trouve mentionné dans un manuscrit qui date des premières années du siècle suivant : je veux parler de ce précieux *Répertoire de* 1313 qui nous a déjà fourni et qui nous fournira encore plus d'un détail de ce genre [1]. Il est vrai que ce document ne dit pas que le pont était en pierre; mais je pense qu'il ne peut y avoir doute à cet égard.

A partir de 1313, le pont de Sambre est mentionné à diverses reprises [2]; toutefois c'est seulement dans les premières années du XV[e] siècle que je trouve des détails intéressants.

Mon digne maître et devancier, feû Jérôme Pimpurniaux, observe, avec beaucoup de raison, que « si deux belles ri» vières coulent à nos pieds, nous payons cet avantage assez » cher par les inondations qui ne manquent jamais de se re» produire à de courts intervalles. » Et, comme preuves à l'appui, il nous donne de curieux détails sur les divers débordements de la Sambre et de la Meuse [3]. Parmi ces événements désastreux il en est un qu'il touche assez légèrement [4]

[1] « Entour le pont de Sambre. » *Répert. de la table des pauvres de Namur, de* 1313, n° 105. Voy. aussi le n° 4.

[2] Voy. le *Poillu papier*, de 1323, fol. 49, et le *Compte de ville de* 1390, fol. 14.

[3] *Légendes namuroises*, p. 19, 77 et s.

[4] *Lég. namuroises*, p. 19. L'auteur n'indique pas la date de cette inondation, mais les détails qu'il donne se rapportent bien au débordement de 1409.

et sur lequel je m'arrêterai davantage : je veux parler de l'inondation du 22 février 1409 (ou 1410, nouv. style) [1].

De même que celle à laquelle nous avons assisté, il y aura tantôt quatre ans, l'inondation de 1409 paraît avoir été principalement causée par une crue subite de la Sambre; aussi les ravages n'atteignirent-ils que la partie de la ville située en amont du pont. Nous pouvons juger de l'étendue de ces ravages, non point d'après le récit toujours un peu exagéré d'un chroniqueur ou d'un poëte de la localité, mais par les détails des comptes communaux, sorte de documents qui n'étant point destinés à la publicité, sont romanesques à la manière du grand livre d'un banquier ou des notes d'un employé de la cour des comptes.

Il semble donc que les eaux de la Sambre n'ayant pas su trouver un écoulement assez rapide dans le bassin de la Meuse, vinrent, par les fossés, s'amasser contre les murs de la troisième enceinte. Le choc fut terrible : les portes de S[t] Aubain et de Sainiau ainsi que les tours et les murailles à partir de la Sambre jusque derrière le marché de l'Ange furent renversées ou minées de telle sorte qu'il fallut les reconstruire presque en entier; les flots emportèrent également le grand moulin de Sambre et les moulins de la rue des Brasseurs; enfin, le pont fut tellement ébranlé qu'il se trouvait « en très grand péril de cheoir et d'alleir à ruwine et » perdicion par défaute de fondement [2]. »

Le premier moment de stupeur passé, nos pères songèrent

[1] Le jour S[t] Pierre ad cathedram « dit CROONENDAEL, ce qui s'accorde avec le *Compte de ville*, de 1409, fol. 5, où je lis que les grandes eaux finirent le 23 février.

[2] Sur cette inondation, voy. les *C. de ville* de 1409 et 1410, passim, et notamment le fol. 4 v° du second.

aussitôt à réparer tous ces désastres. A cette époque on n'avait pas à solliciter pendant plusieurs années les secours des ministres ou des chambres. Aussi les choses marchaient-elles rapidement. D'après le conseil du comte et du consentement de la commune, on établit sur tous les bourgeois une taille ou contribution personnelle qui devait être perçue, en trois termes, dans le courant de l'année, et qui produisit une somme de 3009 couronnes et demie [1]. Les trois collégiales de Namur y ajoutèrent de leur côté un don de 100 couronnes de France [2].

Ces sommes devaient être uniquement consacrées à réparer les dommages causés par les eaux [3]. Comme elles étaient insuffisantes et que les bourgeois avaient déjà assez libéralement délié les cordons de leurs bourses, on recourut, l'année suivante, à une mesure moins onéreuse. A la prière du comte et du consentement des bourgeois, la commune décréta un emprunt forcé. Les chefs de famille furent imposés selon leurs ressources, savoir : 107 à 4 couronnes, 106 à 3 couronnes, 178 à 2 couronnes et 111 à une couronne. Les 1213 couronnes fournies par ces 502 chefs de familles devaient être

[1] « Item rechut à Williame de Gravir, cambgeur delle ville de Namur, » qui fut commis par le conselle de Mons. le conte et par l'acort dez bonnez gens de sa dite ville à leveir et rechevoir à chiaus qui furent ordeneis de payr à l'asisse ordonneie en ledite ville et franchise de Namur » as III paiement.... Monte en tote somme ladite assisse... 3009 coronez » et demie... (*ou*)... 8,125 m. 9 h. 4 1/2 wihots. » *C. de ville*, 1409 fol. 3 v°.

[2] « Item rechut.... au fait delle grasce que lez chapltez lez ont fait » alle boine ville cest année pour et en aide delle réparacion dicelle ville, » 50 coronnez de Franche. Encor... lez dis chapitez sont tenus envers le » boine vilhe de 50 coronnez... » *C. de ville*, 1409, fol. 4.

[3] « Item est assavoir que de la somme de 305 coronnez... qui demorat » à payer dele taille faite et ordeneie en ledite ville pour et à cause dele » réfection d'icelle après lez grandez aiwez.... » *C. de ville*, 1410, fol. 4.

restituées en quatre termes; on les employa principalement à effacer les dernières traces de l'inondation [1]. J'allais oublier de dire que notre grâcieux souverain, Guillaume II, voulut bien faire don à la commune de cent chênes pris dans ses forêts domaniales [2].

Nous aurons, quelque jour, à revenir sur les dégâts essuyés par le mur d'enceinte et les moulins; aujourd'hui ne nous occupons que du pont de Sambre.

Comme vous l'avez vu, le monument périclitait; aussi s'empressa-t-on de l'étayer [3], puis, la même année, on reconstruisit la pile ou une des piles, au moyen de pierres tirées de la carrière que l'abbaye de Salzinnes possédait devant son moulin de Vocain [4]. En 1411, le pont fut pavé [5]. Pendant ces travaux on avait également retiré du lit de la rivière les

[1] « Item est assavoir que en cesti année, ale priière et accort de Mons. » le conte et des bonnez gens de sa dite ville de Namur, considéreit le » très-grant nécessiteit qui estoit apparant de aidier ale réparacion et » fortification d'icelle ville tant en murs, tours, portez et aussi au pont » de Sambre liqueil estoit en très grant péril de cheoir et d'alleir à ruwine » et perdicion par défaute de fondement, comme en autres plussieurs » manières, fut ordeneit que certainez personnez.... prestaissent à ledite » ville certaine somme d'or et d'argent, parmy ayant bonne fin del ravoir » à certains jours... valent les 1213 coronnez dessusdites... 3,275 mou- » tons, 1 1/2 h. » *C. de ville,* 1410, fol. 4 v°. — Deux quarts de l'emprunt furent remboursés en 1411, et un en 1413; quant au quatrième, il ne l'était pas encore en 1417 et je doute fort qu'il l'ait jamais été.

[2] *C. de ville,* 1410, fol. 34.

[3] *C. de ville,* 1409. fol. 72.

[4] *C. de ville,* 1410, fol. 11 et 19 : — « Item rendut à madamme l'abesse » de Sallesinez pour se faliese estante devant son molin de Sallezines, ale » queile on at pris le plus grande partie dez siéges et doblials mis au » pont de Sambre... » *Ibid.* fol. 52. Cette carrière est probablement celle qui se trouve près du chemin conduisant de la Maison de pierre à la « *laide coppe.* » — *C. de ville,* 1411, fol. 5 v°.

[5] *C. de ville,* 1411, fol. 13.

pierres et les décombres que les eaux avaient amassés aux abords des arches ainsi que vers le confluent [1].

Je viens de dire que l'on reconstruisit *la pile* ou *une des piles*. Il semblerait en effet, d'après le compte communal, que le pont reposait sur un seul pilier ; toutefois comme les termes dont se sert le document sont peu explicites, rien n'empêche de croire que le pont se composait alors de trois arches, comme nous le trouvons au XVIIe siècle.

Antérieurement aux désastres que je viens de signaler, une petite chapelle, dédiée à la Ste Vierge, se trouvait placée entre l'escalier qui conduisait à l'Applé, et la porte par laquelle on pénétrait dans la primitive enceinte. Il paraît que cette chapelle souffrit aussi de l'inondation de 1409, car on dut la restaurer l'année suivante. Or, comme la mère du Sauveur était en grande vénération chez nos bons et pieux ancêtres, la commune n'épargna rien pour lui ériger une demeure convenable.

Si je comprends bien les comptes communaux, l'image sainte (probablement une statue) était placée sous un chapiteau ou toit, et quelques degrés conduisaient à cette chapelle qui était fermée d'une grille en fer ouvragé. On y remarquait en outre un grand tableau peint sur plomb. Ce tableau, œuvre d'un artiste du nom de Baudhuin, représentait la Ste Vierge entourée d'anges, et l'on voyait en-dessous les portraits du comte Guillaume II, de sa femme Jeanne de Harcourt, de son frère Jean et d'autres personnages, avec leurs armoiries [2].

Exposée aux injures de l'air et aux intempéries d'un climat

[1] *C. de ville*, 1409, fol. 10, 13. — *Ibid.* 1410, fol. 11.

[2] *C. de ville*, 1410, fol. 25 v°, 33 v° et 38. « — ... pour le grande treilhe » de fier... qui doit estre mise devaut l'imarge desor le pont où on vat à » l'Apleit, pesante 725 libres, au pris de 9 wihots le libre partant que » c'estoit mezaiziez ovraigez... » — *Ibid.* fol. 45. — «... pour le chapitial » fait devant et à l'image do pont de Sambre... Gons, charnires et serre...

dont les variations subites ne vous sont que trop connues, l'œuvre du peintre namurois se détériora sans doute assez tôt, mais la chapelle subsista jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Mieux garanti que le pont de Meuse du choc des glaçons et de la fureur des ondes, le pont de Sambre ne paraît plus avoir éprouvé de désastres semblables à ceux que j'ai signalés tantôt. Ce n'est pas cependant que les inondations manquèrent. Celle de 1505 notamment fut terrible. Un poëte namurois, l'échevin Gabriel de Plumecocq, qui a chanté ce sinistre événement en vers latins, nous a transmis des détails assez curieux et auxquels on peut ajouter foi, tout en tenant compte, bien entendu, de l'exagération naturelle à ceux qui montent Pégase [1].

Cet hiver de 1505, les rivières se trouvaient gelées à une grande profondeur lorsqu'un dégel subit, accompagné de pluie, survint dans les premiers jours de janvier. Les glaces s'amoncelèrent contre le pont, et, de même qu'en 1409, l'eau ne trouvant pas d'issue, couvrit la majeure partie de la ville. Le pont néanmoins sortit sain et sauf de cette épreuve, et

» parmy le poiiée de fier pessante 87 lib. mise as greis dele monteie dudit » chapitial. » *Ibid.* fol. 54. — «... pour 80 lib. de plonc... pour faire le » tauvelial delle ymagene du pont de Sambre, à 1 hiame le lib... » — «... à Baulduin le poindeur pour le tauvelial devant dit qu'il at fait et qui » est assis au desseure delle ymage sur le pont par debors l'enclosure où » il at pointe et ordennée une ymagene de N. D. acompaignié de plui» seurs angles et au dessoubz faites les réparations de mon dit très-re» doubté seigneur, de ma très-redoubtée damme sa très chière et amée » compaigne, de Mons. Jehan de Namur et d'aultres, ledit tauvelial ar» moyet de leurs armes, pour ses paines parmy ses estoffes... 14 mou» tons. » *C. de ville*, 1411, fol. 29 v°.

[1] J'attribue ce petit poëme à G. de Plumecocq parce qu'il est l'auteur de la *Descriptio comitatus Namurcensis*, pièce de vers de même facture qui se trouve ordinairement jointe à la première; celle-ci se trouve, en majeure partie, dans la légende que J. Pimpurniaux a consacrée aux inondations (p. 77 et s.). Voy. aussi GALLIOT, V. 42.

il en fut encore de même lors de l'inondation de 1571 qui causa tant de ravages.

Mais si l'élément aquatique l'épargna au XVI[e] siècle, le XVII[e] lui réservait une attaque d'un autre genre et sous laquelle il devait infailliblement succomber.

En effet, lorsqu'au siége de 1695 les Français abandonnèrent la ville pour se retirer au château (4 août), ils voulurent conserver la possession de la partie de la ville placée entre les deux rivières. Dans ce but, ils firent sauter une des deux piles du pont de Sambre, démolirent les maisons voisines sur la rive droite et élevèrent un retranchement avec leurs débris [1]. Comme vous l'avez vu, ils n'en capitulèrent pas moins le 1[er] septembre suivant [2].

Après le départ des Français et des troupes alliées dont la présence n'était guères moins désastreuse pour le pays, on songea à faire disparaître les traces du siége. Les dégâts étaient considérables. La porte qui donnait entrée sur le pont, l'antique chapelle de la Vierge, l'Applé, le pont lui-même, tout cela avait disparu; des ruines partout! c'était là la part qui nous revenait d'ordinaire dans toutes ces belles querelles de rois dont nous ne pouvions mais.

La vieille *maison de la porte* ne fut pas reconstruite et l'on fit bien, car on put ainsi élargir le passage qui devint désormais une rue. Quant au pont, force était bien de le réédifier. Aussi, dès le 13 septembre 1695, la reconstruction

[1] *Plan du siége de 1695, par F. de Bakker.* On voit d'après ce plan que le pont reposait sur deux piles, et on lit à la légende : « Pont de » pierre sur la Sambre dont l'ennemi a fait sauter un pilier. » Des deux côtés du pont sur la rive droite, on aperçoit un parapet désigné dans la légende : « Parapets que l'ennemi a fait des pierres et poutres des maisons » qu'il avoit abatues. » — Voy. aussi le plan de C. Elliger.

[2] Voy. la 4[e] *Promenade.*

était-elle adjugée à Jean Pierart, pour le prix de 4,900 florins [1]. Mais tout n'était pas fini et c'est seulement alors que le Magistrat dut se trouver embarrassé. D'une part, la saison était trop avancée pour que l'on pût terminer cet ouvrage avant l'hiver; et, d'autre part, il importait cependant de rétablir au plus tôt les communications entre les deux villes. La commune recourut à un expédient fort sage.

Par une convention signée les 17 et 18 octobre 1695, et qui fut ratifiée par S. M. le 12 décembre suivant, Antoine Thiry, Lambert Auchamps et J.-B. Noël entreprirent « de faire un » pont de bois sur les débris du pont de Sambre, à leurs fraix, » pour la communication d'une partie de cette ville à l'autre, » au soulagement des bourgeois, facilité des passants et ré- » tablissement du commerce des bourgeois désolés de la partie » de Sambre et Meuse. » Une clause de ce contrat stipulait que le pont de bois, de même largeur que l'ancien, serait achevé en dix-huit jours et subsisterait jusqu'au 1er mai 1696 [2].

J'ai dit que ce pont devait être construit *aux frais* des entrepreneurs, et à bon droit vous vous étonnez d'un désintéressement si extraordinaire. Mais il est bon de vous faire observer qu'en sa qualité de fermier du grand moulin de Sambre, Antoine Thiry était personnellement intéressé au prompt rétablissement des communications entre les deux parties de la ville. De plus, « en considération des grands » fonds qu'ils étoient obligés d'exposer pour la construction » dudit pont, » on permettait aux entrepreneurs de percevoir, pour le passage au-dessus et en-dessous du monument, certains droits que je crois inutile de détailler ici, et dont furent

[1] *C. de ville*, 1696, fol. 285.
[2] *Édits de Namur*, coll. manusc. de la Soc. archéol. litt. P.

exemptés les habitants de Namur et de Jambes, ainsi que les militaires et les ouvriers occupés aux travaux de fortifications. Comme vous le voyez, tout était réglé pour le mieux. C'est par suite de la perception de ces nouveaux droits qu'il fallut solliciter l'autorisation du souverain, et non à cause de la construction elle-même, car les ponts ainsi que les remparts étaient des propriétés communales.

Nous avons vu que ce pont provisoire devait subsister jusqu'au 1er mai 1696. Dans le courant de cette année, on se mit à l'ouvrage : les matériaux provenant de la démolition des maisons situées sur la rive droite furent retirés de la Sambre, le mur d'eau de l'Applé fut rétabli et l'on reconstruisit également le pont [1].

Celui-ci fut établi sur les anciennes piles [2]; seulement, aux arcades ogivales qui devaient exister auparavant on a substitué des voûtes surbaissées en arc de cercle. Il y eut peut-être un autre changement : le pont construit au XVe siècle était muni de *passettes* [3]. Si je comprends bien ce mot, c'étaient des espèces de retraites ou gares établies sur les piles, comme il en existe encore deux sur le pont de Meuse. Ces gares furent-elles

[1] «... pour avoir quitté les terres et matériaux hors de la Sambre provenantes des maisons démolies pendant le siége. » *C. de ville*, 1696, fol. 217. — « Audit Pinpurneaux... pour avoir refait une grande partie » de la muraille le loing de la Sambre du costé de l'Applé... » *Ibid.* fol. 195. — « Ayans mis des grosses pierres dessoub le pont de Sambre pour » bouger les pilliers de bois quy supportent ledit pont (*août*)... » *Ibid.* fol. 194. — « Ayans stançonné le pont de Sambre, retiré les deux grands » piliers de bois... » *Ibid.* fol. 198 v°. — « Primes à Jean Pierart ayant » obtenu le restablissement du pont de Sambre au prix de 4900 florins, » lequel avoit esté démoly par les François pendant le siége dernier... » comme par la passée du 13 septembre 1695... » *Ibid.* fol. 285.

[2] La largeur du pont, entre les garde-corps, est de 8 m. 50. La longueur est, pour la tête d'amont, de 41 m. 50; pour la tête d'aval, de 42 m. 62.

[3] *Convention des* 17 *et* 18 *oct.* 1695 citée plus haut.

toutes conservées dans le principe ; c'est ce que je n'ai pu découvrir. Mais au moins une d'entre-elles continua à subsister sur l'avant-bec placé vers la rive droite. Peut-être, ami lecteur, vous souvenez-vous d'un certain Pierre Patart qui y avait établi sa modeste échoppe ; le bonhomme s'y livrait à une industrie qui serait aujourd'hui sans objet : la confection et le raccommodage des boucles de souliers et de hauts-de-chausse.

Soit dit, en passant, ces gares devaient être autrefois de quelque utilité. Au XVIIe siècle, et probablement à une époque antérieure, lorsque l'Applé se trouvait sous les eaux, le marché aux poissons se tenait sur le pont de Sambre [1] et les passettes formaient des espèces de réduits des plus utiles pour l'étalage.

Nous avons vu que la petite chapelle de la Vierge avait disparu avec les édifices qui l'avoisinaient. Toutefois le souvenir de cet antique monument ne s'éteignit pas tout-à-fait. Au moyen des revenus dont la piété de nos ancêtres l'avait doté, on fonda dans la collégiale de Notre-Dame un bénéfice qui conserva le titre de *Beatæ Mariæ supra pontem Sambriæ* [2].

Lors de la terrible inondation de 1740, l'œuvre de Jean Pierart n'éprouva point de désastres considérables, bien que, comme nous l'apprend un poëte contemporain,

L'eau surmonta bien haut l'appui du pont de Sambre [3].

Comme cela pourrait vous paraître une exagération poétique, écoutez un autre contemporain qui s'est contenté, lui, de nous raconter cet événement en vulgaire prose :

« Le pavé du pont de Sambre, dit-il, quoy que bien haut

[1] *Édits politiques de la ville de Namur*, chap. IX, art. 2.
[2] GALLIOT, III. 199.
[3] Voy. cette pièce dans les *Légendes nam*. p. 85.

» at aussy esté tout couvert des eaux, en telle sorte que le » milieu estoit aussy navigable qu'ailleurs ; une partie des » gardes-foux ou appuis dudit pont at esté couvert d'eau de » quattre à cinq doits d'hauteur, de façon que la Sambre » couloit avec une extrême rapidité embas de cette partie » des murailles ou garde-foux dudit pont, et en formoit une » espèce de batte dont le courant venoit entrer dans la ville [1]. »

Je ne sache pas que, depuis sa reconstruction opérée en 1696 jusqu'à notre époque, des travaux considérables aient été exécutés au pont de Sambre. Hâtons-nous donc d'arriver au XIX[e] siècle et d'achever cette monographie.

Et d'abord, je m'étonne d'une chose, c'est que lors de la retraite du corps d'armée de Grouchy, les Français que poursuivaient vivement les Prussiens, n'aient pas fait sauter le pont afin d'assurer leur retraite. Peut-être le temps leur manqua-t-il? Il y eut là cependant une fusillade assez vive et le terrain fut défendu pied à pied.

En 1827, la Société concessionnaire de la canalisation de la Sambre remplaça, par un mur d'appui droit, l'ancien mur avec siége qui régnait des deux côtés du pont, et supprima la gare établie sur l'un des avant-becs.

Nous avons assisté, il y a quelques années, à une restauration complète du monument. Lors des travaux qui ont eu lieu en 1843 et 1844 le corps intérieur de la maçonnerie est resté intact, mais les têtes d'amont et d'aval ont été reconstruites intégralement et quelques réparations ont été effectuées aux avant-becs. C'est alors aussi que l'ancien garde-corps a été remplacé par une balustrade en fer.

Ce dernier changement n'a pas été du goût de tout le

[1] *La Meuse*, p. 309. — Voy. aussi GALLIOT, V. 137.

monde : nos *colebis*, musards et amateurs du rien faire (on prétend qu'ils sont assez nombreux à Namur) trouvaient là, en effet, un siége des plus commodes et des plus agréables. C'est qu'on est si bien sur le pont de Sambre! Un de nos poëtes l'a dit :

Dissus l'pont d'Samb', Maria, qu'on est bin auche
D'aller r'chandi s'vie annette au solia!
On s'sint r'viquer, i chonn' qui ça rèchauche,
Qu'on sint couru dell' laume dins ses ouchats.
Tot chonn' novia, tot chonn' bia, tot amuse :
L'avroul qu'on sach', les molins qui toun'nu,
Les batias d'pirr's qui mouss' nu dins l'ècluse,
Et l'aiw' dell' batt' qui chait avou grand brut.
I n'ia nin mêm' jusqu'aux fayé's imauches
Auiené's véla qui n'vo faienuch' plaigi.
On rit di vauie li paour qui s'astauche
Po lir' padzo çu qui s'y trouv' sicrit.
Waiti dins l'aiw', vos y viero l'aublette
Fé r'lur' si panss' co pus blancq' qui d'l'argint.
Levez vos ouies, c'est l'mochet qui s'apprette
A fond' su s'proie tot è n'fian chonnant d'rin.
Ni diri nin à l'vauie tourner dins l'air,
Avou ses ail's balant's et s'l'air doirmau,
On anch', on saint qui spépie ses paters?
Et l'mannet m'vé ni sonch' qu'à fait do mau.
Volla qui mouss', v'la qui part comme on flèche;
Didins ses griff's il a d'jà on accis,
Pauv' pititt' biess' qui v'neuf, contint, di rèche
Fou do ferrant po n'y pus r'bouter l'pid! [1]

Le pont ainsi restauré et embelli fut bientôt mis à une rude épreuve. Il vous souvient, sans doute, encore de cette crue subite du 18 août 1850 qui répandit la désolation

[1] Au risque de passer pour indiscret, je dois dire que ces vers sont extraits d'un petit poëme inédit de mon parent et ami, A. Demanet, l'auteur de l'*Oppidum Atuaticorum*, dissertation en vers wallons insérée dans les *Annales de la Société Archéol. de Namur*, II. 397.

dans toute la vallée de la Sambre. Vous avez vu la rivière se presser contre le pont avec un bruit terrible, obstruer presqu'entièrement les arches devenues trop étroites, et s'élancer ensuite en vagues furieuses et écumantes jusques au confluent. Alors, tandis que d'autres ponts modernes s'écroulaient, le nôtre sortait victorieux du combat, montrant pour toutes blessures quelques pierres enlevées et l'assise supérieure d'un avant-bec dressée debout contre la balustrade.

S'il plaît à Dieu, ami lecteur, il résistera encore de même pendant de longues années.

HUITIÈME PROMENADE.

SECONDE ENCEINTE DE LA VILLE.

Que sais-je...
Montaigne

.... je vois bien quelque chose;
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très-bien.
Florian.

Nous voici arrivés, ami lecteur, à la partie la plus embrouillée, la plus obscure, peut-être, des origines namuroises. Cette obscurité se conçoit aisément : les travaux de défense de la seconde enceinte urbaine ont disparu depuis bien des siècles sans laisser aucune trace, et, en second lieu, les rares indices fournis par les sources manuscrites ne remontent pas au-delà du XIVe siècle. Toutefois, ne nous décourageons pas. Abordons de front la difficulté, et, s'il est possible, jetons quelque jour sur cette inextricable question.

Vous avez vu que Namur primitif s'abritait sous le rocher dont le donjon des comtes couronnait la cime altière. Lorsque ses habitations eurent couvert l'espace compris entre ce rocher

et les eaux, force fut bien à nos pères de chercher un autre territoire. Or, en face d'eux, au-delà des rivières qui les étreignaient dans de si étroites limites, ils voyaient s'étendre, de chaque côté, une belle plaine que Dieu semble avoir destinée à devenir l'emplacement d'une cité florissante. Ce fut au-delà de la Sambre qu'ils cherchèrent l'espace qui leur manquait, et l'examen des lieux démontre assez bien qu'il ne pouvait en être autrement. Cette rivière étant assez étroite et d'un cours bien moins dangereux que celui de la Meuse, le nouveau quartier se trouvait encore sous la protection de la forteresse, les communications entre les deux parties de la ville étaient faciles et la construction du pont, qui devait les relier un jour, peu dispendieuse. De plus, les nefs marchandes qui alimentaient le commerce de Namur avec le Hainaut et le pays de Liége trouvaient, à l'embouchure de la rivière, un port sûr et commode. Ce sont là tous avantages que la Meuse ne présentait pas au même degré. Dès l'origine, il y eut donc, sur la rive gauche de la Sambre, quelques habitations de pêcheurs et de nautonniers, des magasins et un lieu de débarquement pour les marchandises, de modestes chantiers où nos ayeux fabriquaient leurs *sambroises*, leurs *nagues*, et leurs nacelles. Puis, lorsque le nombre de ces habitations se fut accru, on songea à les protéger par un mur d'enceinte, ou plutôt par un simple retranchement. Voilà, j'imagine, de quelle manière s'est formée cette nouvelle ville et il serait puéril de chercher à assigner une date à ces premiers commencements. Aussi me refusé-je à attribuer à quelqu'un de nos comtes l'honneur d'avoir fait construire le second bourg. Tout au plus pourrait-on, sans sortir des limites de la vraisemblance, dire que sous le règne de l'un de nos Albert on éleva des travaux de défense autour de ces nouvelles habitations. Mais, au vrai, c'est là un

point totalement ignoré. Croonendael, avec sa réserve habituelle, n'en dit mot. Nos historiens modernes, qui cependant n'ont eu d'autre guide que lui [1], sont, il est vrai, plus explicites; mais les divergences que présentent leurs textes prouveraient à elles seules qu'ils ont obéi aux caprices de leur imagination. Et, en effet, le plus ancien d'entre eux, Gramaye, confondant le deuxième mur d'enceinte avec le troisième, en attribue la construction à Albert I, vers l'an 1000 [2]; De Marne tombe d'abord dans la même distraction, rectifie ensuite ce point et indique Albert II qu'il fait vivre de 1018 à 1037 [3]; enfin, Galliot reporte cette construction au règne d'Albert I, vers l'an 990 [4].

Abandonnons donc, pour le moment, les écrivains modernes et ouvrons les annales de Croonendael : « Depuis, dit-« il, (la ville) fut agrandie oultre le Sambre, comprenant les » maisons de Hosdan, d'Oultremont et de Seron [5], ensemble

[1] De ce que dit Gramaye à la fin de son *Historia Namurci*, on peut déjà conclure qu'il a connu le texte de Croonendael; et d'ailleurs, le chap. IV de ses *Antiquitates urb. et com. nam.* n'est que la traduction, mais traduction infidèle, du vieil annaliste. — Le *M.S. du baron d'Harscamp*, cité par De Marne, n'est autre que l'ouvrage de Croonendael, ouvrage que Galliot, à son tour, a copié presque textuellement.

[2] Gramaye, *Antiquitates*, ch. IV.

[3] De Marne, p. 97 et 390.

[4] Galliot, I, 70 et III, 25.

[5] Je ne connais pas l'emplacement de ces anciens édifices; mais, selon toute probabilité, ils étaient situés sur la partie de la Grand'Place actuelle qui se trouve entre l'entrée de la rue du Pont et le Marché aux Foins. Un écrivain du siècle dernier, qui a suivi Croonendael, l'interprète de la même manière. « On poussa, dit-il, le dernier agrandissement par delà la « Sambre, qui comprennoit les anciennes maisons de Hosden, d'Outre-« mont et de Seron et le marché de St Remy, pas si avant qu'est aujour-« d'huy le marché nommé le Marché aux Foins... » *Chronique du pays et comté de Namur,* écrite au commencement du XVIIIe siècle. (Bibl. de la Société Archéol. de Namur.)

» la place de S[t] Remy, où est présentement le marchié, à l'en-
» trée duquel estoit une porte appellée la porte de Caius et doiz
» icelle les fosséz appeléz Floris dont demeure encoires ung
» pan de muraille; et sont dessus fossez basty la maison
» d'Esclay et les maisons nueves prez la halle au bled, et com-
» prenoit aussi la moictié de la rue des Vifs, terminoit ainsi
» jusques aux molins del Bate et aultres sur Sambre. De ma-
» nière que lors, et encoires du temps de Albert II, estoit de-
» hors la ville l'église ou bien le cloistre de S[t] Aubain et les
» paroiches de S[t] Leu et S[t] Jehan Evangéliste que les vielles
» lettres eschevinales de Namur appellent souvent emprez et
» au dehors ladicte ville. »

Comme vous le voyez, tout ce qu'on pourrait conclure de ce texte, c'est que le retranchement qui entourait la seconde ville serait antérieur au règne d'Albert II, c'est-à-dire au XI[e] siècle, époque où la ville fut de nouveau agrandie. Puisque notre guide n'en dit pas davantage, m'est avis que ce que nous avons de mieux à faire est de l'imiter.

La date de la construction de ce *vallum* reste donc un mystère; mais au moins, direz-vous, on connait exactement les limites de la seconde enceinte! Point. Croonendael n'est pas même complet à cet égard. Ici, toutefois, on peut discuter, résoudre même certaines questions. C'est ce que j'essayerai de faire à l'aide du texte cité plus haut, ainsi que de quelques renseignements manuscrits des XIV[e] et XV[e] siècles, et aussi, parfois, en procédant par hypothèses.

Grâces à notre vieil annaliste nous connaissons assez bien les limites de la nouvelle ville vers l'Ouest et le Nord; mais il n'en est pas de même du côté de l'Est, c'est-à-dire vers Gravières. Comme le vaste champ des suppositions reste ouvert, j'en hasarderai une en disant que de ce côté le

retranchement commençait en face de Grognon, vers l'endroit où l'on construisit plus tard la tour Malgarnie. Deux motifs me paraissent militer en faveur de cette supposition. D'abord, les premières habitations ont dû principalement s'élever en aval du pont, dans l'endroit le plus rapproché du confluent. En second lieu, de même que vers l'Ouest la ligne d'enceinte arrivait en face de la première porte de Bordial, de même aussi, vers l'Est, elle devait se terminer à peu près vis-à-vis de la porte de Grognon. De cette manière, le port était exactement fermé, et son entrée défendue par les deux points extrêmes de l'enceinte qui se protégeaient mutuellement.

Je le répète, ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle paraît très-naturelle quand on examine les lieux.

En la supposant fondée, le retranchement, après avoir quitté la rivière se serait dirigé sur la rue du Bas de la Place, vers l'entrée de notre rue de Brunswick; arrivé là, il aurait formé un angle droit et longeant la rangée de maisons où se trouve l'hôtel de ville, il aurait été aboutir à l'entrée de la rue de l'Ange. De toute cette partie de l'enceinte, si tant est qu'elle ait jamais existé, il n'est resté aucune trace, et je n'en ai trouvé nulle mention dans les documents manuscrits.

A partir du point où nous sommes parvenus, nous pourrons avancer avec plus de certitude.

Une porte fermait l'entrée de la rue de l'Ange; on la trouve désignée dans nos plus anciens documents sous les noms de *porte en vis*, *porte* ou *maison de la porte Gaet, Gayet*, ou *Gayette*, *porte St Remy*, ou enfin *porte Caius*.

La première dénomination est la plus ancienne [1]. Elle disparut au commencement du XIVe siècle; mais le même mot

[1] « Del porte en vis dechi à Sambre. » *Répert. de* 1313, n° 104.

servit à désigner la principale rue de la nouvelle ville, la rue *de Vis* [1], qui, à l'époque de la Renaissance, s'appela abusivement rue *des Vifs* et qui est devenue notre rue *des Brasseurs.*

Ce mot *vis* vient évidemment de *vicus*, comme on le voit par les titres latins du XIII[e] siècle où la rue actuelle des Brasseurs est mentionnée sous cette forme latine [2]. Les expressions *porte en Vis* et *rue de Vis* reviennent donc à dire porte et rue du *vicus* ou du bourg. Cette dénomination latine ne s'est pas seulement conservée dans le nom d'une rue, elle servit même assez tard à désigner toute la nouvelle ville. C'est dans ce sens que l'emploie un testament de 1272 où l'on voit Nicolas de Jameda léguer deux sols affectés sur une sienne maison située *à Namur, dans le bourg* [3]. De même encore, un document du XVI[e] siècle, nous apprend que Jean Jonglet, président du conseil provincial, habitait une « maison à S[t] Remy joindant à la porte Gayet, *au bourg* » dudit Namur [4]. » S'il fallait d'autres exemples du fréquent emploi du mot *vicus*, je dirais qu'on retrouve ce mot dans la terminaison de *Brusevis* [5] ancien nom de la rue actuelle de Brunswick, et dans celle de *Heuvis* qui désigne un autre quartier de Namur. J'ajouterais enfin qu'on appelait aussi *en Vis* une porte de Dinant ainsi qu'un quartier situé en face de

[1] « Maison et chambe breserese en le rue de vis. » *Acte de* 1295, au musée de Gand.

[2] « ... cum Udela dicta Dodo et Johannes eius filius habent et possident quamdam domum cum masura sitam in vico vici. » *Acte de* 1270. Chartrier de Geronsart, aux arch. de l'Etat à Namur.

[3] « ... lego... luminari ecclesie S[ti] Martini in Buleio duos sol. capiendos ad domum meam sitam Namuco, in vico, » *Test. de* 1272. Chartrier des Croisiers, aux arch. de l'Etat.

[4] *Comptes du bailli de Namur,* de 1505 à 1506. Chamb. des Comptes, n° 15203, aux arch. du Roy.

[5] J'aurai plus tard à revenir sur ce nom.

Bouvignes [1], et que la ville de Liége possède une rue *Neuvice*, mot qui semble être la traduction de *novus vicus*.

Je crois donc l'étymologie suffisamment établie, et je ferai remarquer, en passant, que cette dénomination latine est un argument à invoquer en faveur de l'ancienneté de la seconde enceinte de Namur [2].

Je ne trouve aucune étymologie certaine de l'appellation *Gaiette* [3]. Nous avons encore de nos jours une tour *Joyeuse;* aurions-nous eu autrefois une porte Joyeuse ou *Gaiette?* Dans ce dernier mot, qui pourrait être le féminin de *Gaiâ*, géant, préférez-vous voir une allusion à la hauteur de l'édifice? Enfin, *Gaiette* ou jais (qui vient de *gagates*) indiquerait-il la teinte sombre de la porte? Ce sont là toutes hypothèses que je soumets à votre curiosité et auxquelles, pour ma part, je n'attache aucune importance [4].

La dénomination de St Remy [5], donnée très-rarement à cet édifice, lui vient évidemment de sa position à l'entrée du marché de ce nom, au milieu duquel se trouvait l'antique

[1] «... cortil et vingne... estant deseure le porte en vis dessoubz » Aigrimont... — ... une pièce de vingne gissante emprès l'abbie de Leffle... » en lieu condist en fons des vis... » Manuscrit aux arch. de l'Etat à Namur, fol. 61 et 175 v°.

[2] Je parle ici, bien entendu, des dénominations usitées avant le XVIe siècle.

[3] « Defors le porte Gayet » *Poillu papier,* fol. 36 v°. — «... maisons » qui furent Servais le chasceur entre le porte Gaet et le maison Johan » de Wyerde. » *C. domaine,* 1356, fol. 15. — «... maison séante à St Remy » devant le porte Gayette faisant le touket dele ruwe condist Sallenike. » *Transp. de Namur,* 1418-1423, fol. 117.

[4] Pour les mots Galâ, Gaièle et Gaielte, voy. Ch. Grandgagnage, *Dict. étymol. de la langue wallonne*, et Roquefort, *Gloss. de la langue romane.*

[5] «... maison et jardin séant en le rue du Cul d'Oison par laquelle on va » de la porte St Remy à la porte Hoyoul. » *Transp. de Namur,* reg. de 1437-1438, fol. 79 v°. — Voy. *Ibid.* fol. 243 v°.

chapelle de S[t] Remy. Quant à celle de *Caius*, que je trouve une seule fois dans Croonendael [1], c'est un souvenir de la légende qui attribue à Caius Caligula la fondation de notre ville.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'existence de cette porte. Toutefois n'allez point vous figurer un de ces édifices massifs accompagnés de tours et dont la porte de Fer nous offre un spécimen assez curieux; c'était un simple passage pratiqué sous une maison particulière, et je ne puis mieux la comparer qu'à celle qui se trouvait à l'entrée du pont de Sambre. C'est sous cette forme que nous la représentent les plans du XVI[e] siècle, et tout fait présumer qu'ils sont exacts. Aussi, dans les titres des XIV[e] et XV[e] siècles, l'édifice est-il fréquemment désigné « maison qu'on dit la porte Gayette ou la porte à S[t] Remy » [2]. Nulle part, il n'en est fait mention comme d'une porte fortifiée, d'une propriété communale, mais bien comme d'une propriété particulière qui, au XV[e] siècle, appartint successivement à Gillotial Turpin, à Jamar, à Guillaume de Fumal et à Thomas aux Lovignis [3]. Cette circonstance est venue m'expliquer le silence que les comptes communaux gardent constamment sur cette porte

[1] Voy. le texte inséré ci-dessus.

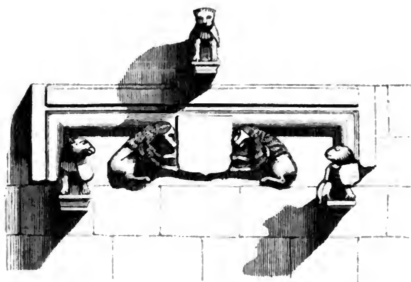
[2] «... maison... séant à sains Reme à debout delle ruwe Salnike et » joindant... alle maison et tenure qui fut Gillotial Turpin condist le » porte Gaiet. » *Sommier du Grand-Hôpital.* — « .. sur le maison con- » dist le porte à S[t] Remy... » *Transports de Namur*, reg. de 1418-1423, fol. 58. — Voy. aussi les textes cités à la note suivante.

[3] Voy. la note précédente et *Transp. de Namur*, reg. de 1418-1423, fol. 47, 48 et 58. — Une seule fois, à ma connaissance, la porte Gayette est désignée « la tour et porte Gayette à S[t] Remy. » C'est dans un document du XV[e] siècle reproduit par GALLIOT, (V. 15); mais ce texte n'est pas décisif parce que, pour nos pères, les mots *porte* et *tour* sont fréquemment synonymes.

ainsi que sur celle du pont de Sambre : ce silence provient uniquement de ce que la ville n'avait pas à sa charge l'entretien de ces édifices.

L'auteur des *Légendes namuroises* nous apprend que la porte Gayette fut détruite vers le milieu du XVIe siècle [1]. Telle a dû être, du moins approximativement, la date de sa démolition; en effet, je la trouve encore mentionnée en 1513 [2], et Croonendael qui écrivait à la fin du même siècle en parle comme d'un édifice qui n'existait plus de son temps.

S'il fallait en croire Galliot un fragment de la porte Gaiette serait parvenu jusqu'à nous : c'est le bas-relief enchâssé dans le mur de la maison qui forme le coin des rues de l'Ange et du Bailli et dont je donne ici le dessin.



[1] *Légendes nam.* p. 13.
[2] « A Adam le paveur pour demie verge de cauchie ouvrée à le porte » Gaiette. » *C. de ville,* 1513, fol. 102. v°.

Une seule pierre, longue d'environ 1 m. 70, forme ce linteau de porte ou de fenêtre au centre duquel se trouve un écusson soutenu par deux lions rampants. Au-dessus et en dessous de cette pierre, sont disposés trois autreslions sculptés en ronde bosse et portant chacun un petit écusson. Bien qu'au premier abord les lions placés au centre rappellent une époque beaucoup plus ancienne, il me paraît que l'on ne peut guères faire remonter ce petit monument au-delà du XVI[e] siècle. Quant à l'inscription « AVX CINCQ LIONS. 1718 » gravée sur l'écusson central, c'est, sans nul doute, une chose faite après coup. Ce fragment provient-il bien de la porte Gayette? Du moment où l'on admet que cette porte était un simple passage pratiqué sous une maison, je ne vois aucune difficulté à admettre également que ce linteau a appartenu au même édifice; mais évidemment il n'a pu surmonter qu'une porte particulière et non le passage public qui devait être beaucoup plus large, puisque c'était la seule entrée pour pénétrer dans le bourg. Ainsi entendue, la tradition me paraît susceptible d'être admise.

En quittant la porte Gayette, l'enceinte urbaine traversait le terrain occupé, au XVI[e] siècle, par l'hôtel d'Esclaye devenu plus tard l'hôtel d'Yve (maison de M. L. Briard), puis longeait pendant quelque espace la rue des Fossés Fleuris. Un pan de mur de cette partie de l'enceinte existait encore dans la seconde moitié du XVI[e] siècle [1]. C'est probablement à ce reste que De Marne fait allusion en disant que lors de la reconstruction de l'hôtel d'Esclaye, en 1704, « on démolit un mor» ceau de murailles de cette enceinte, qu'on trouva épaisses » de six à sept pieds » [2].

[1] Voy. l'extrait de la chronique de Croonendael inséré plus haut.

[2] DE MARNE, p. 391. Il a puisé ce fait dans la *Chronique du pays et comté de Namur* citée précédemment.

La dénomination de *Fossés Fleuris*, qui subsiste encore aujourd'hui, est un souvenir de la seconde enceinte de Namur; elle n'est pas moderne, car les fossés *frory* ou *floris* sont mentionnés à partir du XVe siècle [1].

Vers l'entrée de la rue du Four, le retranchement formait de nouveau un angle droit et se dirigeait sur la Sambre : il y aboutissait vers l'emplacement du moulin de la Batte, vis-à-vis de la première porte de Bordial placée sur la rive opposée. Toutes les recherches que j'ai faites, soit dans nos documents, soit sur les lieux mêmes, dans le but de retrouver quelque trace de cette partie de l'enceinte, n'ont abouti à aucun résultat.

Malgré l'existence du fragment de mur signalé par Croonendael et De Marne à côté de la porte Gayette [2], je suis fort porté à croire que le *vicus* ne fut jamais entouré de murailles et qu'on se contenta, comme on le faisait le plus souvent à cette époque, même pour des localités plus importantes, de le défendre par un fossé et un simple retranchement muni de palissades [3]. Si semblable chose eut lieu primitivement lorsqu'on établit la troisième enceinte, ne peut-on pas, à plus forte raison, penser qu'il en fut de même de la seconde? C'est, à mon avis, la seule manière d'expliquer l'absence d'une véritable porte de ville et le silence absolu que gardent nos documents sur la fortification du second bourg, alors qu'au

[1] *Transports de Namur*, 1399-1412 et 1413-1418, passim.

[2] Etait-ce bien là d'ailleurs un mur d'enceinte? Tant de fois j'ai été trompé par de semblables indications, que j'en ai conservé un peu de défiance.

[3] C'est seulement par leur keure de 1192 que les Gantois obtinrent de la comtesse Mathilde l'autorisation d'entourer leur ville de murs et de fossés. Voy. Van der Meersch, *Mémoire sur la ville de Gand*, dans le vol. XXV des *Mémoires couronnés de l'Académie royale*.

moyen de ces mêmes documents, on peut reconstituer toutes les autres enceintes.

Nos annalistes sont unanimement d'accord que vers l'Ouest le nouveau quartier ne s'étendait pas au-delà du moulin de la Batte. Cependant d'anciens titres signalent de ce côté deux autres fossés creusés bien en dehors des limites que nous venons d'examiner : ce sont d'abord les fossés Conettes, les mêmes probablement que ceux désignés sous le nom de « fossés vers les » Wendes »[1], et, en second lieu, « les fossés de la place des Tis» seurs »[2]. Je suppose que de nouvelles habitations ayant continué à s'établir le long de la Sambre, en amont des moulins de la rue des Brasseurs, on songea à entourer ces habitations d'un second retranchement qui, partant de la rivière, suivait d'abord une partie de la rue du Puits Conette, formait ensuite un angle droit, coupait la rue du Président, et venait enfin se rattacher au retranchement primitif dont il formait en quelque sorte l'annexe.

Comme vous le voyez, ami lecteur, j'avais raison de vous dire, en commençant, que la question est assez difficile à résoudre.

Je me résume : à une époque fort reculée, et qu'il sera toujours impossible de préciser, des habitations se sont insensiblement élevées sur la rive gauche de la Sambre. Plus tard, mais à une époque également inconnue, on a entouré ce nouveau bourg d'un simple retranchement en terre garni de palissades, et défendu par un fossé. Cette fortification primitive formait

[1] «... maison séante en le ruwe de vis devant et alencontre delle rue » des fossez connettes... » *Transports de Namur*, 1423-1428, fol. 176.— Voy. aussi reg. de 1399-1412, passim. — « Item. Li maison Bauduin » Velrant en fossés vers les wendes. » *Répert. de* 1313. N° 103. — Nous examinerons un autre jour la position de ces *wendes*.

[2] « Item doit... sur le maison qui fut Badewin le iouene séant en » fosseis en le place de texeur. » *Sommier du grand hôpital*, aux arch. de l'État.

un parallélogramme dont un des deux grands côtés longeait la Sambre, et qui s'étendait vis-à-vis de l'ancienne ville depuis le confluent jusqu'aux moulins de la Batte. Du côté de la campagne, une seule porte, celle de Gaiette, donnait entrée dans ce *vicus*. Plus tard, encore, l'enceinte urbaine fut reportée vers l'ouest jusqu'à notre rue du Puits-Conette.

Il va sans dire qu'il n'existait pas de mur de défense le long de la Sambre. Aussi, de ce côté, n'ai-je à signaler que la porte appelée de nos jours : *porte du Confluent*. L'appellation est logique, je l'avoue ; néanmoins, avec tous les vieux Namurois, je persisterai à dire *porte Biwau*, désignation qui me rappelle son vrai et antique nom *Billewart*.

Et d'abord, peut-on voir, dans cette appellation, une corruption du mot *boulevard*, ou plutôt *bolluerques*, selon la forme usitée à Namur? Je ne le pense pas. D'autres portes et tours ayant pris le nom des propriétaires des terrains dans lesquels elles ont été construites, je penserais plutôt à une origine de ce genre.

Le Répertoire de 1313 cite notamment un certain Billuart dont la maison se trouvait assez près de la Halle aux Bleds. Je ne connais pas l'emplacement de cette Halle, mais tout fait supposer qu'elle s'élevait non loin de la porte Biwau [1]. Je trouve encore un Billuart dans un autre document du même siècle [2], et l'on sait, du reste, que c'est là un nom fort commun dans toute la vallée de la Meuse.

[1] « Deleis le halle del bleid. — Item sor le maison Billuard à greis... » *Répert. de* 1313, nº 96. Il est à remarquer que dans cette énumération des rentes dues à la table des pauvres, on a suivi, autant que possible, l'ordre des rues ; ainsi, avant le quartier de la Halle aux bleds, viennent le marché ou rue de l'Ange, St Remy, le pont de Sambre, l'Applé ; puis, immédiatement après la halle, la porte Hoyoul, la Neuveville, etc.

[2] *Reg. velu*, fol. 82 et 272.

Au moyen-âge ce quartier n'était pas disposé de la même manière que nous le voyons de nos jours. En aval du pont s'élevait d'abord l'ancienne *Halle à la Chair*, beaucoup moins étendue que la Boucherie actuelle, puis la chapelle de S[t] Crépin devenue celle des Bouchers, et enfin la porte Billewart. Mais ces édifices ne formaient par une ligne continue et parallèle au lit de la rivière; ils étaient placés assez irrégulièrement de façon à laisser entre eux et la Sambre un emplacement vide, de forme plus ou moins triangulaire, qui servait probablement de lieu de débarquement. A partir de la porte Billewart, il existait un mur d'enceinte qui allait se rattacher à la tour Malgarnie placée en face de la porte de Grognon [1]. La présence de ce mur était nécessitée par la défense de la place, et c'est le même motif qui, au XIV[e] siècle et probablement aussi à d'autres époques, porta nos pères à établir une palissade en dessous de la Boucherie [2].

La porte Billewart était, selon toutes les apparences, une simple porte de rivage comme nous en voyons encore le long de la rivière. Elle est mentionnée dès la fin du XIV[e] siècle [3], et je la vois encore figurer sur des plans du XVII[e] [4]. J'ignore si elle disparut longtemps avant la construction de celle que nous connaissons et qui date du siècle dernier. Il nous reste à examiner celle-ci.

[1] «... rendut por les murs dele ditte ville à repareir entre le ruwalle » Billewar, deleis l'osteit de Floreffe jusques al tour de S[t] Servais que on » soloit apeleir Magarnie. » *C. de ville* 1385, fol. 15 v°. Voy. aussi les plans du XVI[e] siècle.

[2] «... les liches et les postiaus mis desous le hal dele char... » *C. de ville* 1364, fol. 12.

[3] «... à faire traus à fier et à mailhet al porte Bilhewar et al porte en » Grognon. » *C. de ville* 1385, fol. 25.

[4] Notamment celui de Blaeuw : *Novum ac magnum theatrum urbium belgicæ regiæ.*

A mesure que nous avancerons dans nos promenades, vous vous convaincrez davantage que le XVIIIe siècle fut fatal à la plupart de nos anciens édifices. Que de monuments de toute espèce ont disparu à cette époque! Parmi ces monuments, il en est un dont nous aurons bientôt à décrire les vicissitudes : je veux parler de la porte Saineau dont la démolition fut adjugée, le 22 juin 1728, à Hubert Petiaux et à Denis-Georges Bayart, ces deux grands entrepreneurs de l'époque que nous avons déjà vu intervenir à propos du pont de Meuse. Pour les dédommager des frais considérables que devaient entraîner les travaux de démolition, on leur accordait notamment la propriété de la place appelée Biwau ainsi que la « muraille de » refermeture du côté de la Sambre, » à charge toutefois d'y élever « une porte de pierre de taille, y laissant un passage » suffisant et commode pour y passer une charrée de foing. » Au-dessus de ce passage et à côté, il leur était permis de construire des habitations dont la face vers la Sambre s'élèverait sur l'enceinte urbaine. Toutefois, par mesure de prudence, on leur enjoignait de n'ouvrir, du côté de la rivière, aucun jour au rez-de-chaussée et de placer des barreaux aux fenêtres de l'étage [1].

C'est donc à cette époque que remonte la construction du grand bâtiment dans lequel est pratiqué le passage qui conduit de la Sambre au Marché aux Foins. La porte est de style rustique; le cintre, dont la clef est décorée d'un écusson aux armes de Namur, s'appuie sur des pieds-droits très-élevés, élévation nécessitée par la circonstance rappelée tantôt, et qui concourt à donner de l'élégance à cette porte : La partie supérieure du monument est occupée par un fronton

[1] *Résolutions du Magistrat,* reg. VI, fol. 205 et suiv.

brisé au-dessus duquel sont assises deux statues de vieillards représentant la Sambre et la Meuse, et qui semblent verser le contenu de leurs urnes dans une conque placée au centre du fronton. Ces statues, d'un dessin un peu lourd, sont néanmoins assez bien exécutées, et celui des deux vieillards qui se trouve du côté de Gravières est plein de mouvement. En somme la construction est d'un aspect fort agréable, et il est vraiment à regretter qu'elle se trouve à peu près cachée aux yeux du public. En fait de constructions municipales, c'est évidemment ce que nous avons de mieux à Namur; il est vrai que ce n'est pas dire beaucoup. Aussi, j'engage vivement nos édiles présents et futurs à aller, de temps en temps, s'asseoir à la porte de l'Applé, en face de Biwau; ils puiseront là, j'en suis certain, des inspirations architecturales qui ne seront pas sans profit pour l'embellissement de la bonne ville de Namur.

Je vous ai dit que l'un des constructeurs de la porte Biwau s'appelait Denis-Georges Bayart. Or, ce nom me rappelle que l'église de l'abbaye d'Everbode possédait un maître-autel exécuté par D. G. Bayar, sur le dessin de Feuillan Houssar; tous deux étaient des artistes namurois, et leur œuvre ne fut achevée qu'en 1757 [1]. C'est sans doute ce même Bayart qui exécuta les sculptures de la porte de Biwau. L'idée du monument lui appartient-elle également, ou n'a-t-il été que l'exécuteur d'un dessin que lui aurait fourni son compatriote Houssar? C'est un point que je n'ai pu éclaircir.

Une dernière observation avant de finir.

Vous avez vu que les armoiries de Namur taillées sur la clef de voûte de la porte Biwau sont restées intactes. C'est là un

[1] Goethals. *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, IV. 182.

fait exceptionnel et qui, partant, a dû attirer votre attention, car le ciseau a fait disparaître impitoyablement tous les signes semblables gravés autrefois sur la face de nos anciens édifices. A bon droit vous vous élevez contre ces actes de vandalisme et vous semblez m'en demander la cause. Bien que je ne puisse l'assurer positivement, je suis à peu près certain que les auteurs de ces stupides mutilations ne furent autres que les commissaires-adjoints aux commissaires nationaux de la République française, Adant et Saunier, ou du moins leurs dignes acolytes, le lieutenant-général Estienne et les membres de la légion des Sans-Culottes belges et liégeois. Certain livre que je vous engage fortement à lire [1] vous apprendra que le 11 février 1793, Adant et Saunier s'étant rendus à l'hôtel-de-ville, intimèrent aux officiers municipaux l'ordre de faire enlever les armoiries qui se trouvaient dans la salle des séances ; injonction à laquelle la Municipalité dut obtempérer en partie. Je dis *en partie,* car elle essaya d'abord de les couvrir d'une couche de mastic. Malheureusement elle avait affaire à des gens qui aimaient peu les demi-mesures. Aussi, dès le lendemain, deux membres de la légion des Sans-Culottes vinrent-ils « requérir la municipalité de faire » disparoître les armoiries et signes aristocratiques qui exis- » toient dans la salle de ses assemblées et sur la façade ou » frontispice de la maison commune, » ajoutant « que si » on ne satisfaisoit pas de suite à cette réquisition, ils » avoient des bras pour en exécuter l'objet par eux-mêmes. » Le 13, nouvelle requête du même genre pour l'abolition des « signes aristocratiques ; » et comme la chose n'allait

[1] *Protocole des délibérations de la municipalité de Namur, en* 1793, (p. 45 à 57), publié par la Société Archéol. de Namur.

pas assez vite au gré des requérants, ceux-ci mutilèrent en sortant quelques écussons qui se trouvaient dans une des chambres de la maison commune. Enfin, le lendemain, l'objet leur tenant, paraît-il, au cœur, ils vinrent dire à la Municipalité « qu'ils avoient remarqué que l'on mastiquoit les » armoiries de la chambre échevinale, mais que cela ne suffi- » soit pas, qu'il falloit les raser; » et joignant l'exemple au précepte, ils brisèrent eux-mêmes une partie des écussons qui ornaient cette salle.

D'après ce qui précède, je suis assez bien fondé, ce me semble, à rejeter toutes les mutilations de ce genre sur les personnages dont je parlais tantôt. Et d'ailleurs si on ne la rattachait pas à un système, il serait difficile d'expliquer la disparition complète de tous les écus armoriés qui décoraient autrefois nos monuments. Un seul avait donné, semble-t-il, des preuves de *civisme* et a ainsi quelquefois échappé à l'orage : c'est le vieil écusson au lion de Namur. Eh bien, vrai! cette exception me fait plaisir, me raccommode presque avec les compagnons du citoyen Estienne. Malgré leur union avec ces étrangers avides qui ruinèrent notre pays, il y avait donc encore chez ces hommes un reste de patriotisme et le souvenir de la ville natale n'était pas complétement éteint dans leur cœur.

Et sur ce, ami lecteur, vous convierai-je à une promenade le long de la troisième enceinte.

NEUVIÈME PROMENADE.

TROISIÈME ENCEINTE DE LA VILLE :

Depuis le confluent jusqu'à la tour St Jacques (Beffroi).

Li son del Côparei
E co drin mèz orei,
Kékfei j el pinz oit :
I m soul eco k el vik
Cis' Côparei antik
Ki tan d jin on rodvl.
Simonon (Li Côparei).

Le troisième mur d'enceinte, dont je vais vous entretenir, ami lecteur, commençait sur la rive gauche de la Sambre, en face de la porte de Grognon, allait rencontrer la porte Hoyoul placée au point de jonction des rues du Bas de la Place et de Brunswick, et se dirigeait vers le bas de la rue du Chenil, après avoir laissé à droite la rue des Fossés et à gauche celle de la Marcelle. Il longeait ensuite la place du Palais de justice, puis, formant un angle, passait derrière St Aubain et venait aboutir à la Sambre en aval du nouveau pont.

Tel nous trouvons ce mur dès les premières années du XIV[e] siècle. Des documents authentiques établissent clairement sa position. L'époque seule de sa construction est sujette à controverse ; c'est donc une question qu'il importe d'examiner au plus vite.

Croonendael n'est guères explicite sur ce point. D'une part, il semble, comme vous l'avez vu, attribuer la construction du troisième mur d'enceinte à Albert II qui, selon lui, aurait régné de 1046 à 1107 [1]. D'autre part, lorsqu'il vient à décrire cette troisième enceinte, il se borne à dire qu'elle est antérieure à 1213 : — « Le second agrandissement se voit encoires » clairement doiz la tour qui est sur la sortie du Sambre à » l'opposite de la maison qui de l'aultre costel appartient à » l'abbaye de Floreffe, et comprent les portes que l'on dict de » *Hoyoul* par laquelle l'on va encoires présentement vers les » Cordeliers, la porte de *Saynaul*, au marché des febvres, » allant vers celle que l'on nomme présentement de Sansson, » et la porte de *S[t] Aubain*, et finit derrière l'église et les » Grises-Sœurs, lesquelz, parmy ce, furent encloz dedans la » ville avec lesdites paroiches de S[t] Leu et S[t] Jehan, lequel » agrandissement estoit desjà faict de l'an 1213, veu que doiz » lors les mayeur et eschevins de Namur tindrent leurs plaix » à la place S[t] Remy.... ; car ce que par aucuns comptes de » ceste ville se dict que la porte de Hoyoul fut fondée l'an 1393, » se doibt entendre par ung renouvellement de porte et non » aultrement. — »

Quant à nos historiens modernes, ils ne sont nullement d'accord sur la date qui doit être assignée à ces ouvrages :

[1] Voy. le texte inséré au commencement de la 8[e] *Promenade*. — Il est à remarquer que Croonendael ne reconnaît que deux Albert, comtes de Namur.

Galliot la reporte à l'année 1064, et De Marne indique la fin du XII[e] siècle [1].

Une circonstance rapportée par les annalistes namurois semblerait prouver que De Marne, tout au moins, est dans le vrai : ils nous apprennent en effet que lorsque Baudhuin-le-Courageux vint assiéger Namur, en 1188, la ville fut emportée à la suite d'un assaut donné aux murailles derrière S[t] Aubain. Toutefois, il est à remarquer que ce détail si précis ne se trouve, à ma connaissance, dans aucune chronique ancienne [2].

Quoiqu'il en soit, l'existence de cette troisième enceinte est attestée, à une époque qui diffère bien peu de celle qu'indique De Marne, par un document relatif au grand béguinage de Namur et sur lequel j'aurai à revenir par la suite. Cet acte, qui est de 1235, c'est-à-dire d'un demi siècle seulement postérieur au siége de 1188, mentionne bien clairement les murailles de l'enceinte urbaine placées derrière S[t] Aubain [3]. C'est le plus ancien document que j'aie découvert à ce sujet ; mais à dater du siècle suivant les renseignements abondent. Ouvrons, par exemple, les *Répertoires* de 1313 et de 1323, qui tant de fois nous ont déjà servi. Nous y voyons figurer les trois portes de cette enceinte : S[t] Aubain, Saienial et Hoyoul, ainsi que certaines maisons, vers les Croisiers et S[t] Aubain, détruites « pendant la guerre de Namur » ; ce qui s'entend ou de la révolte de 1313 ou d'un des siéges antérieurs [4].

[1] GALLIOT, III, 25 ; — DE MARNE, 391 ; — GRAMAYE confond la seconde enceinte avec la troisième.

[2] Je reviendrai sur cet épisode, dans la *Promenade* suivante.

[3] Voy. la *Promenade* suivante.

4 *Répert.* 1313, N° 85, 87 et 97 ; on lit en outre, au N° 85 « ....por 3 ma- » sures ki furent arses ele werre devant les Croisiers... » — *Le Poillu papier* de 1323, fol. 13 v°, 61 et 64 ; on y lit aussi, au fol. 44 ; « Item, sor » li maison et sor le tenure qui fut Jorge de Saint Abain. Si ne rechiet

Enfin, j'ajouterai qu'à partir du milieu du XIVe siècle, on reconstruisit peu à peu les tours et les murs de la troisième enceinte. Cette restauration n'ayant évidemment pas eu d'autre cause que l'état de vétusté dans lequel se trouvaient les murailles, on doit en conclure que celles-ci remontaient à une époque assez reculée; nos ancêtres en effet construisaient solidement.

On peut donc admettre, me paraît-il, que la troisième ligne de fortifications, peut-être commencée au XIe siècle, était certainement achevée au siècle suivant.

Je viens de faire allusion à une restauration de la troisième enceinte urbaine. Cette restauration eut lieu sous les règnes des deux Guillaume, c'est-à-dire entre les années 1362 à 1408 [1]; elle fut presque complète, en ce sens que plusieurs tours et la plus grande partie des murailles furent reconstruites jusqu'aux fondements. Néanmoins il n'y eut aucun changement dans la direction de la ligne fortifiée. Ces travaux n'étaient pas terminés lorsqu'arriva la désastreuse inondation du mois de février 1409 (ou 1410, nouv. style) [2]. Les eaux ouvrirent d'énormes brèches dans les murs, à partir de la haute Sambre jusqu'au delà de la porte Saienial, et plusieurs années furent employées à réparer ces dégâts.

» nient li dite maison de l'Ostelerie, puis le tens ke li maisons fut arse elle » werre de Namur....—Item, sor une masure qui fut mon singneur Weri » Descleis deseur les lices defors le porte St Albain....Si fut li maisons arse » elle werre de Namur. »

[1] Il est possible que les travaux aient été commencés avant cette époque, mais nous ne possédons pas de compte de ville plus ancien que celui de 1362-1364; de même, après 1408, on ne peut pas toujours distinguer les travaux qui n'étaient qu'une suite de la grande restauration commencée depuis un demi siècle, de ceux que nécessitèrent les dégâts causés par l'inondation de 1409.

[2] Sur cette inondation voy. les 7e et 10e *Promenades*.

A dater du milieu du XV[e] siècle, il n'y eut plus que des réparations partielles. Cette ceinture de fortifications était, du reste, devenue assez inutile, depuis l'achèvement des travaux de la quatrième enceinte; aussi ne tarda-t-elle pas à être abandonnée comme point de défense. Dès le commencement du XVI[e] siècle, le Magistrat commença à permettre aux bourgeois d'ouvrir des portes dans les murailles, afin qu'ils pussent avoir accès soit aux fossés, soit dans les propriétés situées au delà; toutefois on leur imposait invariablement pour condition de laisser le dessus de la muraille libre [1]. Au siècle suivant, on fit plus : on combla peu à peu les fossés, et nos pères furent autorisés à bâtir contre les murailles, à occuper même plusieurs tours. Puis, le 16 novembre 1640 [2], la commune, obtint du Roi la permission d'aliéner définitivement tout le terrain occupé par les fortifications communales de la troisième enceinte, ainsi que les *forières* ou terres vagues avoisinantes ; elle en profita largement. Cependant, à la fin du XVII[e] siècle, la ligne des murailles, bien qu'ébréchée en certains endroits ou enclavée dans les constructions modernes, était encore en grande partie complète, comme on peut s'en convaincre par les beaux plans militaires du siége de 1695 [3]. Le commencement

[1] Voy. les comptes de ville de celle époque et notamment ceux de 1571 et des années suivantes.

[2] Je puise cette date dans une note du *Reg. des biens et acquestes de la comp. de Jésus...* fol. 7, manusc. aux arch. de l'État.

[3] Voy. le magnifique plan du siége de 1695 publié par Nicolas Visscher d'Amsterdam. Ce plan a été tracé sur les lieux par M. de Strackwitz, major d'artillerie, et gravé par D. Stoopendaal ; les allégories et autres accessoires paraissent avoir été dessinés par C. Elliger et gravés par G. Vander Gouwe. Je le désignerai à l'avenir par les mots : *plan de Visscher*. — Il en existe une réduction, très-exacte, gravée par F. de Bakker en 1746 — Je n'ai rencontré jusqu'ici qu'un seul exemplaire de chacun de ces plans qui sont d'une rare exactitude et qui m'ont été du plus grand secours dans toutes mes recherches.

du XVIIIe siècle lui fut surtout fatal. C'est alors que disparurent notamment quelques tours ainsi que les deux portes Hoyoul et Saienial, et que les bourgeois démolirent les anciens murs qui leur étaient échus en partage. Aujourd'hui, nous en sommes réduits à trois tours plus ou moins complètes et à quelques fragments épars de murailles, qui servent comme de jalons à l'antiquaire, pour lui indiquer la position de cette vieille enceinte communale qui bientôt ne sera plus qu'un souvenir. C'est en suivant ces jalons pas à pas, qu'après avoir décrit, d'une manière générale, les vicissitudes des antiques fortifications de Namur, nous allons reprendre méthodiquement l'examen de chacune de leurs parties.

Tour Malgarnie. — J'ai dit qu'un mur prenant à la porte Billewart allait se rattacher à la tour Malgarnie [1]. Celle-ci s'élevait sur la rive gauche de la Sambre, à peu près en face de la porte de Grognon ; elle se trouva plus tard enclavée dans le refuge de l'abbaye de Floreffe (maison de M. Piéton), d'où le nom de *tour de Floreffe* qui lui est communément donnée dans les derniers siècles. Il est probable que l'édifice primitif datait de l'époque de la construction de la troisième enceinte, si même il ne faisait pas partie de la seconde, ainsi que j'ai cherché à l'établir précédemment [2].

Malgarnie ! Que d'hypothèses à faire sur cette antique dénomination, et quel beau texte pour les amateurs de légendes ! Déjà je vous vois donnant carrière à votre imagination et cherchant, dans l'histoire de nos siéges, quelque curieuse origine. Hélas ! moi aussi j'ai cherché et je n'ai rien, absolument rien trouvé. Faute de mieux, je me contenterai donc de vous dire

[1] Voy. la 8e *Promenade*.
[2] *Ibid.*

que Malgarnie fut démolie en 1385, pour cause de vétusté, et que, la même année, on posa la première pierre de la nouvelle tour [1]. Elle fut appelée *tour de Saint-Servais*, du nom du patron de Maestricht sous la protection duquel elle fut probablement placée ; nous verrons en effet que plusieurs édifices du même genre portaient ordinairement au front la statue de quelque saint vénéré.

La *marchandise*, la *devise*, ou, si vous aimez mieux, le cahier des charges de sa construction nous a été conservé; puisons-y quelques détails.

La nouvelle tour était de forme ronde, et, à cause de sa position à l'entrée de la rivière, une des plus fortes de cette ligne de fortifications. Elle avait 84 pieds de haut. La voûte du rez-de-chaussée se trouvait placée à la hauteur de la partie supérieure des murailles voisines. Un escalier, pris en partie dans l'épaisseur de la maçonnerie, conduisait aux deux étages dont l'un était voûté ; chacun de ces étages était éclairé par trois ou quatre fenêtres et deux ou trois meurtrières. Au-dessus de la première voûte, c'est-à-dire au niveau du pavé du premier étage, s'ouvraient deux portes latérales qui donnaient entrée sur la partie supérieure des murs de la ville vers les portes Hoyoul et Billewart. L'épaisseur des murs était de cinq pieds au rez-de-chaussée et au premier étage, de quatre pieds et demi au second [2]. Le comble fut adjugé, l'année suivante, à la suite d'une proclamation faite dans toutes les églises [3]. On mit aussitôt la tour en état de défense, et l'on y plaça

[1] « ....pour journées d'ovrirs à faire le fondement dele tour de Saint » Servais, joindant à l'osteit de Floreffe, que on soloit apeleir Malgarnie. » *C. de ville*, 1385, fol. 9. — « ....à tous les ovrirs dele tour de Saint Ser- » vais pour leur promire pire... 20 hiames. » *Ibid*, fol. 26 v°.

[2] *C. de ville* 1385, fol. 13 et 14 v°.

[3] *C. de ville* 1385, fol. 28; 1386, fol. 11 v°.

notamment des *espringalles*, espèces de balistes ou de catapultes [1].

La tour de Floreffe figure sur tous les anciens plans de Namur. Le faite en fut brûlé lors du bombardement de 1704 [2], et Galliot nous apprend qu'elle existait encore en partie à la fin du siècle dernier [3]. Elle a disparu complétement.

Mur entre la tour Malgarnie et la porte Hoyoul. — A partir de la tour Malgarnie, la muraille de la ville se dirigeait en droite ligne sur la rue du Bas de la Place où elle se reliait à la porte Hoyoul. Elle fut également reconstruite en 1385 [4], et il n'en reste plus aucune trace.

Certains plans des XVIe et XVIIe siècles [5] placent une tour à peu près au milieu de cette courtine. Et, en effet, parmi les travaux exécutés en 1386, figure le comble d'une tour servant de prison, près de la porte Hoyoul [6]. A la rigueur, ce texte pourrait s'appliquer à Malgarnie (dont le comble, comme je viens de le dire, fut adjugé la même année), si un autre texte du commencement du XVIe siècle ne venait démontrer clairement l'existence, entre la porte Hoyoul et Malgarnie, d'une

[1] *C. de ville* 1386, fol. 20. — On lit au même folio : « ....pour ung quar» tron de chire à chirer les cordes des espringalles... » Pour la signification du mot *espringalle*, voy. Daniel, *Hist. de la milice françoise*, I, 562; De Caumont, *Abécédaire d'archéol.* 403; et Roquefort, *Gloss. de la langue romane*.

[2] *Chronique du pays et comté de Namur*, du XVIIIe siècle, à la Société Archéologique de Namur. — Sur le bombardement de 1704, voyez la 4e *Promenade*.

[3] Galliot, II, 69.

[4] « Encor fut marchandeit... de faire et répareir les murs entre ledite » tour de St Servais et le porte Hoioul... » *C. de ville* 1385, fol. 18.

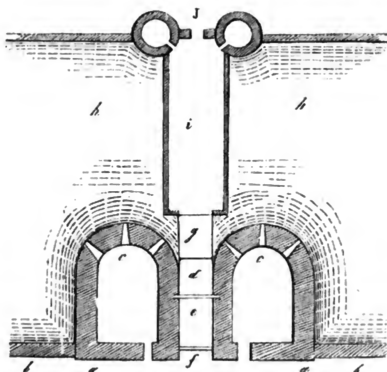
[5] Notamment ceux de Braun et de Blaeuw. Sur le plan de G. Bruin cette tour est à côté de la porte Hoyoul.

[6] *C. de ville* 1386, fol. 12. — « ....estofes pour le comble dele prison de» leis le porte Hoioul.... » — « ....ouvreit entre le tour ale prison et le » porte Hoioul... » *Ibid.* fol. 22.

tour qui portait, comme cette dernière, le nom de S[t] Servais [1].

Je ne possède pas d'autres renseignements sur cet édifice que les plans militaires de la fin du XVII[e] siècle n'indiquent plus. Ce ne devait être, en tout cas, qu'une tour semi-circulaire comme nous en rencontrerons encore.

Porte Hoyoul.—Les portes des deux dernières enceintes de Namur paraissent avoir été construites sur un plan assez fréquemment suivi en Belgique et ailleurs pour les constructions de cette nature. Comme on le voit par la figure ci-dessous, elles se



composaient d'abord d'un édifice rectangulaire du côté de la ville (*aa*) et présentant très-peu de saillie sur le rempart (*bb*).

[1] «....pour les fourières qui sont selon les murs entre le tour Malgarnie » et le tour S[t] Servais, sur les fossés dele porte Hoyoul.. » *C. de ville* 1515, fol. 17.

Vers la campagne, cette massive construction était munie de deux *mailles* ou tours hémisphériques (*cc*), entre lesquelles s'ouvrait le passage principal (*d*) défendu par une herse (*e*) et une porte *(f)*. Un pont-levis *(g)*, jeté sur le fossé *(hh)*, donnait accès à ce passage. Venait ensuite un pont non mobile *(i)* dont les murs de côté étaient parfois percés de meurtrières. Au delà du fossé, on rencontrait un boulevard, espèce de poste avancé qui servait de tête de pont; ce boulevard, indifférement appelé *gemials*, *lices*, *bailles* [1] ou même *barbacanes*, était construit en bois ou en maçonnerie et se composait le plus souvent d'une poterne défendue par deux tours jumelles *(j)*.

Mon dessin est un simple croquis, dans lequel je me suis attaché à reproduire les formes générales de ces édifices et non le plan exact d'une des portes de Namur [2]. En ce qui concerne

[1] Je crois que, dans ce cas-ci, le mot *bailles* ne peut être pris dans le sens de palissades. Sur la signification de ce mot, voy. Daniel, *Hist. de la milice françoise*, I. 602 à 604 et Ch. Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wall.*, I, 41 et 331.

[2] Je ne possède pas de données suffisantes pour dresser un plan complet et géométriquement exact; mais si l'on veut se convaincre que ma description n'est pas idéale, on n'a qu'à lui comparer la vue de Namur, par G. Bruin, en ce qui concerne la porte St Nicolas et surtout celle de Samson. La même disposition se retrouve, plus nette encore, dans le dessin de la porte Ste Catherine à Bruges, reproduit dans *l'Hist. de l'archit.* de M Schayes, (IV, 112). Voy. aussi ce que cet écrivain dit de la porte de Termonde à Gand (*Ibid.* 113) et de celles de la ville de Malines : « Les » ponts en pierre, bordés de murs percés de meurtrières, qui conduisaient » à ces portes, étaient précédés d'avant portes, dont la plupart étaient » également cantonnées de tours jumelles. » (*Ibid.* 118). Enfin on peut aussi comparer De Caumont, *Abécédaire d'archéol.*, p. 428 et 429. Quant à la forme de l'édifice principal, on la trouvera notamment indiquée sur les plans des siéges de 1692 et 1695.

Les tours jumelles et les poternes des portes Hoyoul et Saienial ne sont pas figurées sur le plan de Bruin, parce qu'elles ont dû disparaître assez tôt, c'est-à-dire lorsqu'on commença à bâtir sur les fossés et lorsque la

les détails, ces formes pouvaient varier et variaient en effet beaucoup. Mais ce que je viens de dire suffira, j'espère, pour que nous nous comprenions à l'avenir, et, partant, m'évitera des redites inutiles Occupons nous donc maintenant de notre porte Hoyoul.

Cet édifice prenait son nom de la petite rivière dont un bras lui servait de défense. On le trouve mentionné dans le Répertoire de 1313, et le même document ainsi que les comptes communaux des XIVe et XVe siècles, parlent notamment des *jumias*, *gemialz* ou tours jumelles de cette porte [1].

J'ignore si la porte Hoyoul fut comprise dans la grande reconstruction effectuée au XIVe siècle. En présence des nombreuses lacunes qui existent dans la série des comptes de ville de cette époque, on ne pourrait qu'émettre des suppositions Je suis toutefois plus porté à croire que, sauf certains changements ou réparations qui ne modifièrent pas d'une manière sensible la forme générale des édifices, les trois portes St Aubain, Saienal et Hoyoul demeurèrent telles qu'on les avait élevées au XIe ou au XIIe siècle. Mais à la différence de ses deux sœurs, la porte Hoyoul n'eut point à souffrir de l'inondation

quatrième enceinte fut entièrement terminée. Je ne trouve plus aucune mention de ces tours jumelles (*jemials*) à la fin du XVe siècle.

[1] « Item, li maison... qui gist ens ès jumias alle porte Hoyoul, 40 libres. » *Répert.* 1313, n° 97. — « ... pour l'extimation qui fut faite des maisons » prises ens ès jemials de la porte Hoyoul... » *C. de ville* 1393, fol 18. — « ... quairialz, dobleaus et entaulemens de taille pour mettre à curiement » dez fossés devant la porte Hoioul et pour faire lez cretialz dez gemialz » as 2 costés ... » *C. de ville* 1407, fol. 8 v°— « Premiers pour 1 dez jemals » dele porte Hoyoul dou costeit viers le porte Sayneal... 2 sols tournois... » pour l'autre gemal 2 sols 6 den. lovignis... » *C. domaine* 1406-1407, fol. 35, aux arch. du Roy. — En ce qui concerne le mot *jumial*, on trouvera dans la *Promenade* suivante des textes beaucoup plus précis à propos de la porte St Aubain. On peut aussi comparer *C. de ville* 1409, fol. 66.

de 1409, dont les ravages amenèrent la reconstruction presque complète des portes S[t] Aubain et Saienial.

A ma connaissance, un seul travail important fut exécuté à la porte Hoyoul, dans le cours du XIV[e] siècle : ce fut l'établissement d'un pont levis [1]. Un document peu postérieur m'apprend aussi que des portes, ouvertes dans les flancs de l'édifice, donnaient entrée sur les galeries des murailles et qu'au delà du fossé se trouvait une barrière, ou, en d'autres termes, une rangée de palissades placées, sans nul doute, en avant des tours jumelles [2].

D'après un usage assez généralement suivi, les portes et les tours principales de l'enceinte urbaine étaient décorées de quelque statue religieuse qui donnait parfois son nom à l'édifice, et que l'on plaçait d'ordinaire au-dessus de l'entrée du côté de la ville [3]. La porte Hoyoul se trouvait sous la protection de la S[te] Vierge. Deux statues de Marie, enchâssées dans de jolies niches en bois et qui ornaient l'édifice depuis longtemps, furent repeintes en 1410 et en 1443 [4]. Cette coutume pieuse était encore en usage au XVII[e] siècle, car nous voyons qu'en 1624, notre peintre Guillaume du Rieu fut chargé de restaurer le

[1] « ...item, tant que à fondement à faire al porte Hoioul pour aseir le » pont leviech... » *C. de ville* 1393, fol. 9 v° — Voy. aussi la *marchandise* de ce pont au fol. 11 v° du même compte et le fol. 22 du *C. de ville* 1407.

[2] « ... ouvreit de machenerie... à faire l'anglée au deffour delle barire » delle porte Hoioul dou costeit devers le porte Saienial.. » *C. de ville* 1407, fol. 4 v°. — Voy. aussi un autre article au même folio.

[3] Voy. les 5[e] et 6[e] *Promenades.*

[4] « A Pietre le poindeur pour refaire et respoindre lez deux ymagez de » Nostre-Dame mises à le porte Hoyoul et pour faire le saint Jaquême qui » est mis à le porte Saienial.. 11 moutons .. — « ... pour 12 piez de » planchez de quartier dont on fist les maisons des 2 ymagez devant dites... » 33 heaumes. — « ... à Johan Daisse le scringnier pour se deserte de » faire lez dites deus maisons dez imagez ... 27 heaumes » *C. de ville* 1410, fol. 47. — Voy. aussi 1443, fol. 19 v°, 23 v°.

Christ de la porte Hoyoul [1]. Nos pères tenaient à embellir ainsi leurs monuments; naturellement amis du pittoresque, ils n'hésitaient pas à dépenser quelques florins, lorsqu'il s'agissait de la dignité communale. C'est ainsi encore que le comble de la porte Hoyoul, de même que celui des autres édifices de ce genre, était surmonté de bannières peintes et armoriées dont la hampe était fixée dans un pommeau doré [2].

La porte Hoyoul possédait un ornement d'une autre nature, qui fit longtemps la joie de nos bons aïeux. Dans les premières années du XVIIe siècle, on y plaça une horloge et un carillon dont les sons joyeux se faisaient entendre dans toutes les circonstances solennelles. Sous la date du 14 mars 1618, il existe un acte par lequel Jean Groignart s'engage à fondre dix-sept cloches pour ce carillon, non compris « la grosse servant à » l'horloge *nouvellement* dressée. » Elles furent acceptées par la ville le 22 juin suivant. Quant à l'horloge, œuvre d'un certain Pieter Roman, elle sonnait l'heure, la demi-heure et le quart [3]. L'horloge avait son *gouverneur* nommé par l'échevinage. Mathieu Taviers fut pourvu de cet emploi en 1680, et son fils Gérard cinq ans plus tard [4].

On peut juger de l'aspect de la façade extérieure de cet

[1] *C. de ville* 1624, fol. 155 v°.

[2] « ... A Piètre le poindeur pour 6 banièrez qu'il at pointez, armoyéez » et doréez au prix de 40 hiames le pièce, et pour tous lez grans pomiaus » et lez petiz pomelez dele porte Hoioul, delle tour Stievene Sallet et delle » tour Pau d'arge, delle tour de Bordeal poindre de vermillon... 23 mou- » tons, 3 heames. » *C. de ville* 1413, fol. 30. — « ... pour 6 platines » d'arain... pour faire banièrez pesantez 36 libres à 5 hiames le libre... » *Ibid.* fol. 29 v°.

[3] *Résolutions du Magistrat*, I, 18 v°, à l'année 1619. — *Ibid.* II, fol. 176 v°. — *Inventaire des pièces des liasses*, 5e vol. aux arch. de la ville.

[4] *Résolutions*, II, 206 v°. et III, 41 v°. — Le gage annuel de Gérard Taviers était de 50 florins.

édifice, par la vue de Namur insérée dans l'atlas de Bruin. Quant à la façade qui était tournée vers la Grand'place, voici



comment elle se trouve figurée dans une mauvaise peinture de la fin du XVIIe siècle.

Cette haute et massive construction est surmontée d'un clocheton dans le style du commencement du XVII[e] siècle, époque où, comme nous venons de le voir, fut établie l'horloge. Derrière le comble qui couronne la partie rectangulaire, s'élèvent les toits des deux *mailles* ou tours hémisphériques. C'est, à peu près, l'aspect que présente encore de nos jours la porte de Fer, sauf le clocheton et les flèches élancées des deux tours. D'après l'élévation au-dessus des maisons voisines, on pourrait également supposer qu'il y avait deux étages; quant à la partie supérieure du passage qui s'ouvrait sous l'édifice, on ne l'aperçoit pas sur le tableau qui me sert de guide [1]; je suppose que c'était un plein-cintre.

Il me reste à décrire les dernières vicissitudes de cet antique monument.

Sa destruction remonte à 1730. Le 20 mars de cette année, les travaux de démolition « d'une partie de la tour » de Hoyoul » avaient été adjugés à Hubert Petiaux pour le prix de 870 florins, et il s'était engagé à déposer à l'hôtel de ville les cloches, l'horloge et le cadran; de plus, il devait faire transporter les décombres à la Plante et à la porte S[t] Nicolas. Toutefois la destruction ne fut pas alors complète : elle ne concerna, semble-t-il, que la partie de l'édifice située dans l'alignement de la rue [2]. Le 19 juillet suivant, la ville vendit à Hubert Petiaux « le terrain restant de la tour

[1] Ce tableau, fort mauvais sous le rapport de l'art et très-curieux au point de vue historique, se trouve au musée de la Société Archéologique de Namur : il représente une joute sur des échasses. C'est un dessin fort naïf et que, par cela même, je crois exact. La réduction que j'en donne ici est fidèle; seulement, la perspective a été rectifiée.

[2] J'ai déjà dit que, pour nos pères, les mots *porte* et *tour* sont parfois synonymes. Voici ce premier texte : « L'obtenteur sera obligé de démolir » ladite tour de fond en comble, jusque dans ses fondements, depuis la

» d'Hoyoulx par luy démolie entre la maison des trois navettes « et celle de Remy Hennin. » Le 13 septembre, on imposa à Philippe Pimpurniaux, entrepreneur des travaux de construction du quai de la Plante, l'obligation de « démolir le restant de » la tour de Hoyoul jusqu'à dix pieds au-dessus du roch de » chaussée de la rue. » Enfin, un an après, le 26 septembre 1731, Petiaux acquit encore « le terrain de la tour Hoyoul » entre les maisons Joseph Phasel et Paul Faisan, » à charge de démolir incessamment le restant de la tour jusqu'à deux pieds au moins au-dessous du sol. Il semble résulter de ces textes que tout l'emplacement de l'ancienne porte, à l'exception de la partie qui se trouvait dans l'alignement de la rue, devint la propriété de Petiaux. Il s'engaga à construire des maisons sur le terrain qui lui avait été concédé; mais, en revanche, on lui accorda, pendant six années, exemption de la taille réelle et ordinaire, et une diminution, pour les années suivantes, aussi longtemps que les nouveaux édifices resteraient en sa possession [1].

Ces détails vous donneront une idée de la grandeur et de la solidité du monument; ils serviront en outre à compléter la légende que feu Jérôme Pimpurniaux lui a consacrée [2]. Vous trouverez dans son ouvrage des extraits de trois poëmes composés à cette occasion. Deux de ces poëmes sont en français; le troisième est cette *Paskeye* de la porte Hoyoul, la plus ancienne pièce de ce genre qui nous soit parvenue. A ce titre

» muraille qui est sur la droitte, allant vers les P. P. Récollets, en laissant » la thour en derrière icelle et les recoupant à plomb de ladite muraille, » jusqu'au dessus du comble. » *Résolutions*, VII, 56. — Rapprochez de ce texte les vers de la *Paskeye* insérée plus bas.

[1] Tous ces actes sont insérés dans le *Reg. aux Résolutions*, VII, 56, 74, 77 v° et 155 v°.

[2] *Lég. namuroises*, p. 17 à 28.

vous me permettrez d'en insérer ici les vers qui touchent de plus près à l'histoire de l'édifice.

La porte Hoyoul commence par déplorer l'indifférence et le mépris qui s'attachent souvent à la vieillesse. Puis, jetant un regard sur elle-même, elle continue en ces termes :

Por mi qu'wan jestet jonne ons avet peu d'mi,
J'asteve même li crainte di tous les ennemis.
Aujourdhû, pove miserabe, vomla condamnée,
Pa l'mayeur et l'magistral a es dimembrée,
Comme l'an passé mi pauve sou li puate Sauniâ.
Vomla ossi comme leye diven l'meme embaras.
Quage fait non pu q'leye po no traiti ainsi?
No n'avant fait a persone qu'honeur et plaigis,
Annonçant les grandes fiesses, ossi les porcessions.
Nos fieus sonné les cloques di tot nos carillon.
A moinse qui sine fuche pu tête po les Aurjouans [1].
Qui n'saven passé al dicause avou leus effans.
On va puarté, dis-ton, mi tiesse, mi brès, tom'quar
El Plante, ès Gravere et sus torto les remparts.

. . . .

Ly sentence aujourdhu el maujo d'ville es puartée :
C'est Petiau qui l'a entrepris à onze heures et d'mée.
Gy n'a pû rin q'chys mois po songy bin à mi;
I fo pol prumi d'octobe qui m'euche dimoli
A poine di cinquaute pistoles d'amende po l'hospitau [2].

. . . .

Gi so portan binauche qui c'est onn' homme comme li
Qui a pris l'commission, gim fie bin a li;
Gy li pardonne mi muare et ly scé bon gré,
Po si qu'cest on brave homme rempli dy charité.
Cest po sla qui jel fait l'heritier di tos mes bins;
Gy vou qui les euges to seu, tot entierement.

. . . .

[1] *Aurjouwans*, *Argéants* ou *Géants* qui faisaient partie de l'ommegang namurois, ou grande procession de la dédicace. C'étaient d'énormes machines en osier, mues par des porteurs cachés à l'intérieur. Chacun de ces géants avait un ou plusieurs gardes chargés de l'abaisser au passage des portes de la ville.

[2] Condition assez fréquemment insérée dans les cahiers des charges des travaux à exécuter pour la ville. Quoiqu'en disent certains détracteurs de l'ancien temps, nos pères avaient parfois de bonnes idées.

Camarade Taviet, touchi vitment li carillion,
Fio cor oiu di totes mes cloques li bia son.

. . . .

Touche donc, dispaige tu on pau, camarade Taviet,
Car gy wet bin quon n'mi vou ley qu'on bret [1].
Com tape puto es laiwe, gi leimreit biaco mia
Qui dol ley ainsi sechi au solia;

. . . .

Adiet Nameur, adiet Saint R'met, adiet maujots,
Adiet Gravaire, adiet Lilon, adiet tortos!
Adiet chacheux, adiet Havresses, adiet Melans,
Ginne vos vieret pu jamais chachi to les ans.
Vos guerres seront passées, vonne sero qu'onne nation.
Pu q'mi et m'sou [2] no fiens vos separations;
Por mi gy croid qu'on nos a ainsi condamné
Po mette ente vos deux one grande amitié.
Au moins qu'totte li ville fuche tortote Melans,
Et les faubourgs Havresses avou les paysans.
Solas m'console et gi mour avou grand plaigis,
Sig so cause qui vos seros des si bons amis.

. . . .

Adiet donc torto les voisins po l'dairaine fie,

. . . .

On fret ben sor nos des gazettes et des chansons;
Avou l'ten savo ben vos otes ce quon diret?
On diret qu'tot au bout do marchy d'Saint R'met
Y ni aveve onne grande tou qu'on s'apelet Houyoux.
On la abatu po satisfait les jaloux,
Au moi d'mars, l'an mil sept cens et trente, vola tot,
Por mi ginne scé pu qu'dire, sisnè adiet tortos! [3]

Nous avons vu que dans l'acte du 20 mars 1730, le Magistrat s'était réservé le carillon et l'horloge de la porte Hoyoul. Pimpurniaux n'a pu découvrir le sort de ces cloches, et il suppose qu'elles auront été abandonnées à l'insouciance d'un

1 Cette expression « on bret » prouve bien ce que j'ai dit plus haut, que, dans le principe, il ne s'agissait que de la demolition d'une partie de l'édifice.

2 *M'sou*, c'est-a-dire la porte Saicnial. En effet, les échasseurs *Melans*, qui représentaient l'ancienne ville, étaient séparés des *Avresses* par les murs de la troisième enceinte.

3 J'ai suivi l'orthographe de l'original imprimé chez Oger Lahaye, imprimeur et libraire, dans la rue de la Croix, à l'enseigne de la Boule.

concierge peu amateur d'antiquités. S'il se fût agi de manuscrits, de peintures ou d'objets d'art, la supposition eût été naturelle, il faut l'avouer. Mais ici, le cas est bien différent : les cloches sont en métal, ce métal a une valeur assez considérable, et nos anciens échevins (on doit leur rendre cette justice) savaient calculer. Il existe en effet un avis par lequel le Magistrat informe le public que, le 18 mai 1744, on vendra au plus offrant « 16 belles cloches ayant ci-devant servi à un » carillon », et dont le poids s'élève à 3703 livres et demie [1]. Il s'agit là des cloches du carillon de la porte Hoyoul. Quant à la cloche principale, elle fut transportée dans la tour du beffroi actuel. Elle y resta jusques vers 1834, époque où on la plaça dans le campanile de l'hôtel de ville. Elle s'y trouve encore de nos jours et porte l'inscription suivante, accompagnée des écussons de la ville et du Sr de Marbais : MAGISTER JOHANNES GRONGNART GANDENSIS FVSOR TOTAM HARMONIAM FECIT, 1618. ANTHOINE DE MARBAYS, CHEVALIER, Sr DE LA HAYE ET MAYEVR DE NAMVR, Ao 1618.

Ainsi disparut la tour Hoyoul. Dans son malheur, elle s'était consolée en pensant que c'était à Petiaux qu'elle devait sa mort. Petiaux ne fut pas ingrat : dans la façade d'une des maisons qu'il éleva sur l'emplacement de la porte, il fit placer une représentation plus ou moins exacte du vieil édifice ; elle y demeura un siècle et disparut par suite de l'établissement d'une de ces affreuses *boucanières* [2], qui viennent chaque jour diminuer le nombre de nos vieilles et pittoresques enseignes [3].

[1] *Coll. de placards imprimés*, aux arch. de la ville.

[2] C'est-à-dire l'encadrement extérieur des vitrines de magasins. *Boucanières* est une expression namuroise dont j'ignore l'origine.

[3] Cette représentation, taillée dans le bois, a été donnée à la Société Archéologique ; elle servait d'enseigne à la maison No 972.

La porte Hoyoul était placée en travers de la rue du Bas de la Place, à l'entrée de la rue de Brunswick : elle occupait la largeur de la première de ces rues ainsi que le terrain sur lequel on construisit plus tard les maisons cotées de nos jours N[os] 919, 972 et 973. Le mur qui sépare les maisons N[os] 972 et 971 s'élève, sous forme de quart de cercle, jusqu'au second étage; d'après la tradition, ce serait là un restant de notre antique porte. Je ne vois aucun motif de rejeter cette tradition; mais alors il faut admettre que, dans le but de gagner de l'espace, on n'a laissé subsister que le revêtement extérieur de la *maille*, car le mur actuel n'a guères plus d'un pied d'épaisseur. Quant à la cave de la maison N° 919, elle est assez moderne; mais sa voûte paraît s'appuyer contre les anciens fondements de la porte Hoyoul. Enfin, d'autres substructions existent encore sous le pavé de la rue entre les maisons N[os] 919 et 973.

Mur entre la porte Hoyoul et la tour S[t] Jacques. — A partir de la porte Hoyoul le mur d'enceinte suivait, parallèlement à la rue des Fossés et à quelques trente mètres de cette rue, une ligne qui venait aboutir à la grosse tour S[t] Jacques.

Avant d'aller plus loin, il est bon de vous faire observer qu'au moyen âge les murailles des villes n'étaient pas munies de parapets, comme elles le sont de nos jours. Vers l'intérieur de l'enceinte, elles se dressaient à partir du niveau du sol, et du côté de la campagne descendaient ordinairement jusqu'au fond du fossé. Sur la partie supérieure de la muraille se trouvaient les *galeries* ou *allées* : elles consistaient en un chemin de ronde ménagé soit entre deux petits murs dont l'un était crénelé, soit entre un mur et une balustrade en bois. Dans le premier cas, la galerie était parfois couverte et devenait alors un véritable couloir. Des meurtrières allongées étaient pratiquées à peu de distance du sol. On arrivait sur les allées

supérieures, au moyen d'escaliers en pierre partant du pied du rempart, ou par de petits huis percés dans les flancs du premier étage des tours et des portes [1].

La partie de l'enceinte urbaine que nous examinons en ce moment fut presque entièrement reconstruite, sur un plan semblable, dans le cours des années 1386 et suivantes [2]. On adjugea les travaux de maçonnerie à raison de quatre moutons par toise. L'épaisseur des murs était de sept pieds. De dix en dix pieds environ s'ouvrait un arveau ou une arcature de quatre pieds de profondeur qui s'appuyait sur des pieds-droits [3]. Une *archière* ou meurtrière était percée en dessous de chaque arceau. Sur la partie supérieure de la muraille on remarquait un mur crénelé, épais de trois pieds, qui protégeait les défenseurs; il devait avoir au moins six pieds de haut [4]. Une *archière* allongée était également pratiquée entre deux créneaux. Du côté de la ville, et parallèlement à ce mur du chemin de ronde, régnait une balustrade en bois [5].

[1] Comp. DE CAUMONT, *Abécédaire*, p. 427;—SCHAYES, *Hist. de l'Archit.*, II, 178 à 182, et IV, 111 et suiv.; — HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles.* — Un escalier de ce genre se trouvait dans le jardin de Mess. Smale, à côté de la tour St Jacques dont je parlerai plus loin. Voy. *C. de ville* 1390, fol. 18.

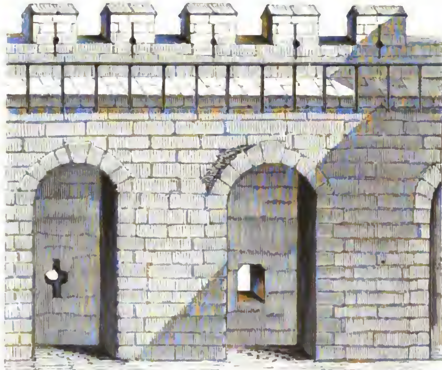
[2] *C. de ville* 1386, fol. 21 et 1390, fol. 12 v°, 13 v° et 18.

[3] Pour ces arceaux, voy. SCHAYES, *loc. cit.* et notamment le dessin de l'enceinte de Gand, II, 182; — HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, I, 18 et la planche jointe à cette page; on y lit que les murs de la première enceinte de Bruxelles étaient épais de 84 cent. et, y compris les arcades cintrées qui les renforçaient à l'intérieur, de 2 m. 21 cent, soit 7 pieds.

[4] Pour que les défenseurs fussent à l'abri, il fallait que le mur crénelé eût au moins six pieds. Nous verrons plus loin que la muraille à créneaux, qui surmontait la tour St Jacques, était haute de dix pieds.

[5] « Encor fut marchandeit.... de faire et répareir les murs delle ville.... » C'est assavoir de metre jus les murs devens et defours partout où be- » soing serat et à devens delle ville tourneir ayre à 10 piés ou à 12 d'es- » pause séans sur pileis, le pileis pris à boin fons et tout ce monteit de

C'est ce que j'ai essayé de rendre dans le dessin suivant.



Une portion assez considérable (mais tout à fait informe) de

» teile espesse que li murs revingnent de 6 piés à l'entauleir bokias à » porter l'entaulement qui saderont un piés, et ces mêmes pileis de 4 piés » de pan; et doient estre li angleis pour pileis de 2 piés de menre et de » piet et demy de creste et de 3 piés de keuwe et de deus et deus et demy » tirchies ces 3 muisons atant de l'un comme de l'autre et les pendans des » airs de piet et demy de creste, de 2 piés de keuwe et de 2 et demy et de » trois sens estre scoflach derir. Et entre 2 pileis desos les arvous une bone » archire de sconchons. Et à deseur entaulement aussi suffisant que les » atres devant teil que li ville l'at achateit et pour le fuere que on l'at, et » doient seyr chis entaulemens aussi halt que li haus des crétias des vies » murs.... Et entre 2 crétias une archire. Encore doit avoir à derier dele » maison Maroie Spilhar une mailhe.... » *C. de ville* 1386, fol. 21. — « ....ouvreit de machenerie.... à faire les traaz des hamaidez do postich » issant delle porte Hoioul sur les murs vers le porte Saienial.... » — « ...à » faire traaz sur lez allées dez murs pour lez soulhes dez poiies entre la » porte Saienial et le porte Hoioul... » — « ....pour 2 beingnons de pire » mural... pour stoppeir lez traaz où li soulhes dez poiiez sur les murs

ce mur existe encore dans les dépendances de la maison de la rue du Bas de la Place cotée N° 914. Il était protégé par une *maille*. Cette expression s'applique non-seulement aux demi-tours entre lesquelles s'ouvrait le passage des portes de ville, mais également aux tours, semi-circulaires à l'extérieur et à pan droit vers l'intérieur, placées de distance en distance le long des murailles et à portée de trait les unes des autres.

La *maille*, en face de laquelle nous sommes arrivés, s'élevait derrière la propriété de Marie Spilar, d'où son nom *tour Maroie Spilar* ou *tour le Spillarde* [1]. Les fondements en furent assis, dans le cours de l'an 1388, sur un terrain vierge encore, paraît-il, de semblables constructions [2]. Le mesurage, fait à la fin de la même année, constata que l'édifice avait alors vingt-deux pieds et demi de hauteur [3]. On y travaillait encore en 1390 [4]. D'après le cahier des charges, il semblerait que cette tour ne devait pas s'élever au-dessus des courtines avoisinantes, car on n'y parle que du rez-de-chaussée. Il est probable que les deux étages furent construits en 1389 [5], puisque l'adjudication du comble eut lieu l'année suivante, pour le prix de 148 moutons; ce comble avait six pans et chacun de ceux-ci était orné d'une fenêtre à la flamande [6].

» sont mis... » — « A deux soyeurs pour 200 piez d'oevre à soier quartelaige » pour faire poiiez sur les murs...» *C. de ville* 1407, fol. 4 v°, 5, 12. — Comp. le passage de la *Promenade* suivante relatif aux murs de la tour Williame Deure. — La forme *crétias* n'est pas dans ROQUEFORT, mais on y trouve *crestiau* et *carneaux*. Le wallon moderne de Namur a conservé cette dernière expression.

[1] *C. de ville* 1386, fol. 21; 1388, fol. 18 v°. — « ...pour une grande pau- » serre mize à l'uisserie delle tour le Spillarde.... » *C. de ville* 1408, fol. 25.

[2] *C. de ville* 1388, fol. 9. — La *devise* ou cahier des charges de cette maille se trouve au f. 18 v° du *C. de ville* 1388. — Voy. aussi *C. de ville* 1390, f. 12 v°.

[3] *C. de ville* 1388, fol. 18 v°.

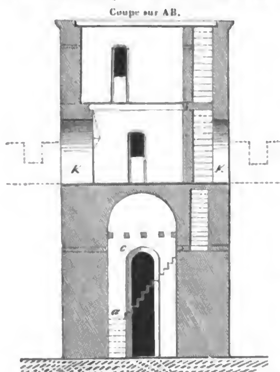
[4] *C. de ville* 1390, fol. 12 v°.

[5] Le compte de 1389 manque.

[6] « ....6 feniestes flamenges... » *C. de ville* 1390, fol. 21.

La tour Marie Spilar nous a été conservée, à peu près, telle que Henri Merial l'avait construite au XIV[e] siècle. Elle se trouve dans les dépendances de la maison, décorée d'une jolie frise de la Renaissance, qui fait face au Marché aux Foins. Cette masse de maçonnerie est devenue une espèce d'énorme pilier auquel on a adossé plusieurs bâtiments, circonstance à laquelle l'antique tour doit et devra peut-être longtemps encore sa conservation. Les anciens combles ont seuls disparu; au-dessus du plafond du second étage on a élevé, dans des temps assez modernes, un mur de quelques pieds de hauteur qui soutient un toit fort disgracieux.

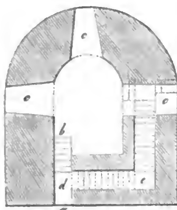
Voici une coupe de cet édifice dans laquelle je supprime le pan vers la Grand'-Place, afin de vous permettre d'embrasser d'un seul coup-d'œil tout l'intérieur de la tour [1]. Sa hauteur est de 13^{m} 50 cent. ou 46 pieds. Son plus grand axe, pris hors d'œuvre est de 8^{m}; la longueur du pan droit vers la ville, de 6^{m} 80. L'épaisseur des murs est de 1-80 et 2^{m} au rez-de-chaussée; mais cette épaisseur varie beaucoup aux étages.



On pénétrait anciennement dans la tour par une petite porte

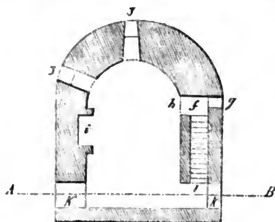
[1] Dans ce dessin et les deux suivants, l'échelle est de 0,005 pour mètre.

en plein cintre, maintenant murée, qui se trouve dans le pan droit au point *(a)*. On doit descendre plusieurs marches *(b)* pour arriver à l'aire du rez-de-chaussée établie 1m 60 plus bas. Cette aire se trouvant à peu près au niveau du sol de la rue, il en résulte qu'un escalier de même hauteur devait exister en dehors. La pièce basse, voûtée en cul de four, est percée de trois grandes *traitières* en plein cintre, ou arcatures *(ccc)* qui servaient aux espringalles et aux autres machines de guerre, et dont la hauteur démésurée (4m 40) semble démontrer que l'emploi de ces machines exigeait un grand développement. De nos jours, le rez-de-chaussée est divisé en deux parties par un plancher moderne en bois que je supprime dans la coupe insérée ci-dessus. Du sol du rez-de-chaussée jusqu'à la clef de la voûte, la hauteur est de 6m 50; en ajoutant 0m 50, épaisseur présumée de cette voûte, on obtient environ 7 mètres ou 24 pieds pour l'élévation du plancher du premier étage. A droite du palier sur lequel s'ouvrait l'ancienne porte, commence un escalier *(d)* pratiqué dans l'épaisseur du mur qui fait face à la place d'Armes, et se dirigeant vers le pan à droite où il aboutit au palier *(e)*. A partir de là, l'escalier se continue dans le même mur jusqu'au toit.



Montons cet escalier. Il aboutit à un second palier *(f)* qu'éclaire à droite une petite fenêtre *(g)*; à gauche, une porte *(h)* donne entrée dans la pièce du premier étage dont voici le plan. Cette petite salle est munie d'une cheminée *(i)* et éclairée par deux fenêtres *(jj)* dont la partie inférieure est fermée par un

mur à hauteur d'appui. Une autre fenêtre, fort large, et dont je ne tiens pas compte dans le plan parce qu'elle est moderne, est percée dans le pan placé vers la ville. Près de cette fenêtre sont les deux portes latérales *(kk)*, qui donnaient entrée sur les allées des courtines.



Le plancher du premier étage se trouvant, comme je l'ai dit, à environ 7 mètres du sol, nous connaissons ainsi la hauteur ordinaire des galeries des murailles urbaines qui était de 24 pieds.

Dans l'épaisseur du mur de droite, à côté de la porte latérale, se trouve l'escalier *(l)* qui conduisait au second étage. Celui-ci est, à peu de chose près, la répétition du premier. Je terminerai donc ici cette longue mais indispensable description, me contentant de signaler les deux crochets en fer qui se trouvent scellés dans le revêtement extérieur de l'édifice, de chaque côté et vers la partie supérieure de quelques fenêtres. Peut-être y suspendait-on des espèces de mantelets, qui servaient à garantir les défenseurs de la tour des traits lancés par les assiégeants.

Grosse tour St Jacques (Beffroi actuel). — A cet endroit se trouvait anciennement une tour qui fut démolie jusque dans ses fondements, lors de la grande restauration opérée au XIVe siècle. Celle qui la remplaça était la plus considérable de l'enceinte.

Au moyen-âge on bâtissait d'ordinaire sur le point culminant des remparts une ou plusieurs tours, à dimensions

colossales, d'où l'on pouvait épier l'approche et les mouvements de l'ennemi. Telles étaient à Louvain la tour appelée *Verloren kost*, et la tour *des Drapiers* à Bruxelles [1]; telle était aussi à Namur la tour St Jacques.

Comme il s'agissait d'un ouvrage considérable, les Élus eurent recours aux lumières de Godefroid de Boufiaule, l'architecte de la tour de Bouvignes. Il voulut bien se charger de faire le plan de l'édifice et de dresser le cahier des charges [2]. Il dirigea lui-même les travaux des fondations qui furent établies, sur pilotis, au mois de mars 1388 [3]. Entre-temps, la mise en adjudication de la maçonnerie avait été annoncée à tous les ouvriers du Namurois et du pays de Liége [4]. L'appel fut entendu. La même année, Gerard de Balastre, Johan Chapelet, son fils Jehennin, Colart de Roney, Henri de Bouges et Gerard de Faulx obtinrent l'entreprise, à raison de 27 moutons par chaque pied de maçonnerie en hauteur [5]; et ils s'engagèrent devant l'échevinage à exécuter loyalement les conditions du marché [6]. La même année on se mit à l'œuvre, et la tour fut élevée

[1] SCHAYES, *Hist. de l'Architecture*, IV, 109, 114 et 118.

[2] « Item rendut à maistre Godefroi de Bofiaule, maistre delle ovrage » delle tour de Bovingne, à cause et pour l'ordinance et devise qu'il fist, » luy venut à Namur al proire des Esleus, do fondement dele tour St Ja- » queme et de tout l'ovrage dele macenerie... 3 moutons. » *C. de ville* 1388, fol. 25.

[3] « Encor ont li devant nomeis sies Esleus rendut à cause des fondemens » dele tour Saint Jakemme. » *C. de ville* 1388, fol. 9. — « Encor... rendut » pour mairin à faire brusich à ledite tour St Jakeme et pour faire hor- » demens. » *Ibid.* fol. 14 v°. — « ... rendut pour journées de carpentiers » à faire et à drechier les awilhes do fondement dele dite tour. » *Ibid.* fol. 15.

[4] «... pour l'anunchement dele ovrage dele tour saint Jakeme pour » envoier à Dinant, à Bovingne, à Huy et à Lige et à tous les ovriers » et y fut portée li copie delle marchandise. » *C. de ville* 1388, fol. 23 v°.

[5] *C. de ville* 1388, fol. 16.

[6] *C. de ville* 1388, fol. 24.

jusqu'à la hauteur de trente-deux pieds [1]. Les lacunes qui existent dans la série des comptes communaux de la fin du XIV[e] siècle, ne me permettent pas d'indiquer l'époque de l'achèvement des travaux. Il est certain toutefois que la tour n'était pas encore terminée en 1393; ce qui n'empêcha pas qu'en 1388 on n'y posât la porte d'entrée [2] ainsi que les barres de fer traversant les grandes *archières* du rez-de-chaussée et destinées à soutenir les bombardes [3].

La lenteur de ces travaux ne doit pas nous étonner : l'état de délabrement dans lequel se trouvait l'enceinte urbaine exigeait une prompte restauration ; pour y parvenir il fallait des sommes énormes [4], et la ville, qui supportait seule ces charges, était loin de posséder des ressources inépuisables. Quand on examine attentivement les comptes communaux, on se convainc qu'une sage prévoyance présida à tous ces travaux. Lorsque la reconstruction d'une tour ou d'une courtine était décidée, on l'abattait et, consacrant toutes ses ressources à ce seul objet, si c'était un simple mur on le reconstruisait entièrement, s'il s'agissait d'une tour on l'élevait du moins à la hauteur des

[1] Le mesurage des travaux exécutés se faisait deux ou trois fois par an. Le premier fut opéré, le 16 juin 1388, par Colard de Jangnées, maître des ouvrages du comte, et en présence des ouvriers de la ville ; on trouva onze pieds et l'on tailla une croix en cet endroit. Le dernier mesurage que je trouve est de 1393; mais il est à remarquer que les comptes manquent de 1394 à 1400, et de 1401 à 1406. Voy. *C. de ville* 1388 fol. 16, 17 et 17 v°; 1390, fol. 12; 1393, fol. 4.

[2] *C. de ville* 1388, fol. 21 v°.

[3] « ... pour 3 bars de fier à metre aux archires dele tour saint Jakemme, » pour aseyr sus bombardes, pesant 101 libres, le libre 4 wibos. » *C. de ville* 1388, fol. 19.

[4] On vient de voir que les travaux de construction de la tour St Jacques avaient été adjugés à raison de 27 moutons par chaque pied de maçonnerie en hauteur, soit pour le tout (environ 114 pieds) la somme de 3,078[m]; c'est à peu près l'équivalent de la recette communale en 1388; celle-ci s'élève en effet à 3658 moutons.

galeries des murailles et on se hâtait d'armer le rez-de-chaussée. L'achèvement de la tour avait lieu les années suivantes. Comme la prudence exigeait que l'on se tint sans cesse en garde contre les attaques de l'ennemi, on n'ouvrait de cette manière qu'une seule brèche à la fois, et encore cette brèche n'existait-elle pas longtemps car les travaux étaient poussés avec énergie. Revenons à notre tour.

L'espèce de cahier des charges dressé par Me Godefroid de Bofiaffe est parvenu jusqu'à nous. C'est une pièce à consulter pour l'histoire de l'architecture militaire en Belgique; partant, je la place en note [1]. Au moyen des détails insérés dans ce

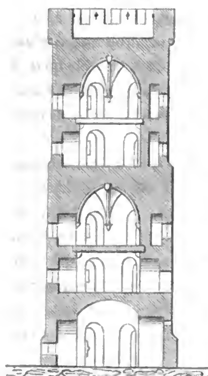
[1] « C'est li devise et ordinance dele tour qui serat faite devant le maison » Jamar d'Acoche que ons apeile le tour St Jakeme. Premiers, doit » li dite tour est ronde et doit avoir XLIIII piés ens el crois. Après, li ville » doit livreir fons desconbreit et li ovrieis durent metre et aseyr le pre» mir tas de bankement à l'espese de 13 piés et demy et celi bankement » d'un piet de spes et le secon bankement de 7 pous ou de 8 et de 5 piés de » lon et de 4 et celi secon bankement sbatut après 1 faux mole à bonnes » jointures revenant à ron et là sus comenchié de bon quarelin de tailhe » bien poinceneit porsiwant de jage de 3 piés de lit et de 2 et demy jus» ques à premir enbasement et revenant dedit bankement jusques à celi » enbasement à 12 piés de spes et serat chis embasemens à reis de terres ou » 1 piet plus halt. En après monteir le dicte tour sus à plon jusques az » alées des murs et là devens ordiner une volte à cul de for arasant az » alées des murs. En après par terre ordiner une bone userie à costeit par » devier le maison Mons. Sumaule faite de rebas et de bonchons. et celle » dite userie avoir 1 retour pour faire une altre userie pour aleir en l'es» tage desos par terre et à devant dele premire userie aseyr une montée de » greis qui serat en l'espece do mur de 3 piés de pas et demenrrat li dite tour » de spes à defours dele dite montée de 6 piés et à devens de 3 piés, et ade» sus de cele dite volte hachier 40 piés volte et tout sur 10 piés et demi de » spes dequeis li premirs estages serat de 14 piés, et faire 3 feniestes de » 7 piés d'ovreture à devens et alant 7 piés de parfon aussi large devens » que defours et cascune fenieste à 2 sconchons de 2 piés de large et de » 6 piés de halt et ces dites feniestes voltées de 2 soumiés et d'une cleif » cheu devenz faites de rebas et de bonchons, et faire une bone volte à » cascune fenieste et tous sconchons, tiestes de volsure sbatut à fier et à » mailheit et faire deus useries sur les alées de murs de 3 piés de rebas et de

document et en tenant compte de ce qui existe encore de la tour S[t] Jacques, on peut reconstituer la coupe que je donne

» bonchons et à bones volsures à deseur et faire une chemnée entre deus » useries entre 8 piés et neuf de quels les jambes seront de rebas et de bon- » chons jusques à soumier et les bokias et chimases teiles qu'il sont ale » porte en Triez, et faire 2 armaires si avant qui se poront hébregier; et » ordiner une montée de greis qui yrat aussi halt que li tenestrée de bos » et faire une userie en celi estage et asoyr bokias pour le dite tenestrée de » bos et faire une altre montée de greis et une altre userie qui yrat en l'es- » tage desus là ilh arat une volte à thir poins qui arat 26 piés volte et tout » et faire 2 feniestes teiles que les altres devant. Et de là en amont monteir » 40 piés de halt sur 9 piés de spes volte et tout. Si arat une estage de bos » tenestrée et tout de 14 piés de halt et metre boins bokias à porteir le te- » nestrée et en celi estage 3 feniestes teiles que les altres devant, et ordi- » neir une montée de greis qui yrat asi halt que li tenestrée de bos et faire » une usserie en celi estage et faire une altre montée de greis qui irat en » l'estage dele volte et là une altre userie et tenrat chis dis estages 26 piés » volte et tout, et faire 2 feniestes teiles que les altres devant et faire » cele dite volte à une crois d'ogive en le manière que celle de S[t] Servais, » et doient estre tous li pendans des voltes dessusdites de piet et demy, et » faire à cascune montée de grés 2 feniestes à costeit deviers le ville et » hachier le dite tour à deseir de le deseurtraine volte 10 piés sur 7 piés de » spes et faire 7 crétias et ces dis crétias entaulier et faire à cascun 2 scon- » chons pour aleir al défense et à deses de cascun crétial un boin entau- » lement d'une pice et à deseur de crétias ce qui demenrat sur l'espese de » 7 piés entauler d'entaulement de 5 pouch qui seront de 2 pices et de trois » et en ce dis estages faire et ordineir 2 chafoirs et les armaires apparte- » nans à ce là on les vorat ordineir par le consel dez esleus et faire 2 ais- » semence là on le vorat ordineir et deveront li ovrieis osteir les pires dele » vies tour pour metre à leur proufit jusques à rey des terres et deveront li » ovriers faire le secon enbasement qui ferat enbasement et enchapement » là on le vorat ordineir et deverat avoir en l'estage à rey de terres 3 ar- » chires et deveront li ovrieis celi ovrage bien et loyalement faire, bien » moieleir, bien morteleir de bonne grosse chache et de savlon atant de » l'un comme de l'atre et toutes estofes livreir exepteitfier et plon, mais » li ovriers le deveront metre en œvre tout là besoing serat, et de ce qui » plairat az esleus à faire des chingles de deus costeis dele tour et desos » alant auvecqs le tour et que troveit y serat à mesure li dis ovriers le » doient faire à four remplage de ce que ons arat des altres deseur et de- » sos, bien desconteit le quarelin qui fuist mis à deus costeis des chin- » gles... » *C. de ville* 1388, fol. 16.

ici et dont l'échelle est de 0,002 pour mètre; pour obtenir cette vue intérieure je suppose abattue la portion occidentale de l'édifice. Comme les monuments de cette nature ne sont pas communs dans notre pays, je décrirai celui-ci tel qu'il était au XIVe siècle, et j'indiquerai les principales modifications qu'on lui a fait subir dans des temps plus modernes.

Coupe sur A B.



La tour St Jacques est ronde. Son diamètre hors d'œuvre est, à sa base, de 44 pieds. Autrefois elle s'élevait de 90 pieds au-dessus des galeries des murailles urbaines; si à ce chiffre on ajoute 24 pieds, hauteur approximative de ces murailles (non compris le mur crénelé), on obtient une élévation totale de 114 pieds [1]. L'épaisseur des murs est de 12 pieds au rez-de-chaussée, et de 10 et demi pour les deux premiers étages; il était de 9 pieds pour les troisième et quatrième, et de 7 pour le couronnement.

Le rez-de-chaussée se compose d'une seule pièce, voûtée en cul de four, et dont le diamètre est d'environ 20 pieds. Plaçons-nous au centre de cette pièce, la face tournée vers la rue des Fossés. Nous avons, à notre droite, une espèce de couloir pratiqué dans l'épaisseur du mur et qui autrefois, débouchait à l'extérieur : c'est l'ancienne

[1] J'ai vérifié les mesures indiquées par le document inséré à la note précédente et je n'ai trouvé que des différences fort minimes. Je compte ici en pieds de St Lambert (3 pieds 4 pouces pour 1 mètre).

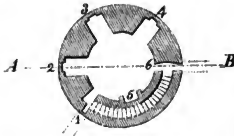
porte d'entrée; la partie supérieure en est seule conservée sous forme de fenêtre qui prend jour au-dessus d'un petit bâtiment dépendant de l'habitation de M. Wodon-Gomrée (N° 899). De nos jours le pavé du rez-de-chaussée se trouve au niveau de ce couloir; je crois que dans le principe l'aire était établie à cinq ou six pieds plus bas, ainsi que nous l'avons observé à la tour Marie Spilar. En face de nous se trouvent deux arcatures ou grandes *traitières* en plein cintre donnant sur les anciens fossés; elles sont terminées par un mur droit percé d'une *rayère* [1] ou meurtrière d'environ trois pieds et demi de haut. A notre gauche, en face de l'ancienne porte, se trouvait une troisième traitière dans laquelle on a ouvert la porte d'entrée actuelle.

Entrons dans ce couloir dont je vous parlais tantôt; nous avons à notre droite l'escalier qui conduit aux étages. Large de trois pieds et éclairé, entre chaque palier, par deux petites fenêtres carrées, il est établi dans l'épaisseur de la muraille qui fait face aux rues de l'Ange et de la Monnaie, c'est-à-dire dans la portion de l'édifice qui n'était nullement exposée aux béliers et aux catapultes de l'ennemi; encore l'architecte avait-il usé de précautions, car l'épaisseur de la maçonnerie, entre l'escalier et le revêtement extérieur, est de six pieds.

Suivons cet escalier; nous arrivons à un premier palier éclairé à gauche par une petite fenêtre : là, se trouvait la porte latérale (1) qui conduisait sur les murailles vers la porte Saienial. A droite, une porte donne entrée dans la salle du premier étage dont voici le plan. Cette pièce, haute de 14 pieds avait anciennement un plafond en bois reposant sur des corbeaux ; on l'a remplacé par une voûte, au siècle dernier. On y remarque trois

[1] Le mot *rayette* est encore usité dans nos campagnes.

grandes arcatures en plein cintre (2.3.4), terminées par un mur



droit percé d'une fenêtre rectangulaire de quatre pieds de haut qui prenait jour sur le fossé. A droite de la porte, se trouve une grande cheminée (5). Traversons cette petite salle; nous arrivons à une porte qui ouvre sur un couloir (6) éclairé par une fenêtre, reste de la seconde porte latérale qui conduisait sur les murs de l'enceinte urbaine vers la porte Hoyoul. Cette porte est encore visible à l'extérieur : elle est placée à côté d'un mur de l'hôtel de Hollande. On voit par la position de ces portes et les lignes pointillées du plan que le mur d'enceinte formait à cet endroit un angle dont la tour occupait le sommet. Le but de cette disposition était évidemment de protéger la courtine qui s'étendait vers la porte Saienial. Un escalier prend pied dans ce couloir et conduit au second étage. Celui-ci, y compris l'épaisseur de la voûte, a 26 pieds de haut. De même que le premier étage, il se compose d'une seule pièce pourvue d'une cheminée; mais il y a ces différences que nous n'y trouvons que deux fenêtres et que la voûte, très-bien conservée dans son état primitif, est en tiers-point ou ogivale. Au dessus de ce second étage, on en trouvait autrefois deux autres qui n'étaient que la répétition de ceux que nous venons d'examiner : le troisième étage, à plafond horizontal en bois, était haut de 14 pieds, on y comptait trois fenêtres; le quatrième, dont la voûte était en ogive avec pendentif, avait 26 pieds de haut et prenait jour par deux fenêtres. Enfin, au-dessus, le mur s'élevait encore de dix pieds et était percé de sept créneaux. Ce couronnement, ainsi que les deux derniers étages ont disparu. Seulement, on a conservé, à la hauteur de huit pieds, les murs

du troisième étage sur lesquels repose le comble actuel.

On voit que, dans le principe, la vieille tour portait fièrement sa couronne de créneaux au-dessus de toutes les autres tours de la ville. Je ne trouve nulle part qu'à cette époque elle fût terminée par une flèche. C'est seulement un demi siècle plus tard que je la vois pourvue d'un comble en ardoises [1], et rien ne nous dit qu'à cette époque elle eût conservé son élévation primitive.

La tour S[t] Jacques se trouvait derrière les propriétés des familles patriciennes des Smale et des Barbesalée [2], et en face de la maison de Jamar d'Acoz située au-delà du fossé [3]; d'où les diverses dénominations données à cet édifice. Elle subsiste encore de nos jours, mais diminuée de 42 pieds : c'est notre beffroi actuel. Telle n'a pas toujours été sa destination ; vous avez vu en effet que la tour de l'église S[t] Pierre servait à cet usage, et qu'elle continua à renfermer la cloche du Ban jusqu'en 1746, époque de sa destruction [4]. Ce fut, si je ne m'abuse, au XVI[e] siècle que la commune voulut avoir, outre son antique *ban cloke*, une cloche uniquement destinée à annoncer à tous ses membres l'ouverture et la fermeture des portes de la cité, ou, en d'autres termes, une *cloche d'heure*, une *cloche-porte*. On la plaça dans la tour S[t] Jacques, et ce fut peut-être à la même époque que cette tour fut diminuée de moitié et pourvue d'un campanile, c'est-à-dire mise à peu près dans l'état où nous la

[1] « ...escaille mise... sur le tour S[t] Jacque... » *C. de ville* 1460, fol. 37.

[2] *C. de ville* 1388, fol. 16.— « ...pour 4 toises de mur faites alencontre » delle tour Saint Jaqueme entre le cortil messire Semale et le cortil de » madame Catherine, femme de Mons. Godeffroid Barbesalée... » *C. de ville* 1390, fol. 14.

[3] *C. de ville* 1388, fol. 16. — *Transports de la cour de Namur,* reg. de 1456 à 1459, fol. 270.

[4] Voy. la 3[e] *Promenade*.

voyons aujourd'hui. A défaut de preuve positive, divers motifs



m'engagent à reporter ces changements au XVI[e] siècle: le plan de Bruin, de 1575, nous montre déjà l'édifice surmonté d'un campanile pourvu d'une cloche; c'est vers ce même temps que la tour S[t] Jacques perd son nom ancien pour prendre celui de *cloche-porte* [1]; c'est alors aussi que la ville commence à rétribuer les individus chargés de sonner la cloche d'heure le matin et le soir [2]. J'ajouterai

[1] « A Jehan des Preit, cordier, » pour cordes... pour la cloische » porte, ban cloische, etc. » *C. de ville* 1571, fol. 75. — « A » Bertholomé dele Lonzeu, vairier, pour deux vairiers mises » aux chambres de la thour de la » cloische porte... » *Ibid.* fol. 76. Il est à remarquer que je n'ai examiné qu'une partie seulement des comptes du XVI[e] siècle. En compulsant ceux que je n'ai pas vus, peut-être découvrirait-on la date exacte de ces changements.

[2] « A Pierre de Paye et Jehan » Martin pour avoir sonné la » cloische porte de ceste ville de » Namur, chacun jour du matin » et du soire, aux heures accoustumées.... » *C. de ville* 1571. fol. 89.—Comp. *Résolutions du Magistrat*,

toutefois que le campanile actuel est évidemment plus moderne.

La vue de Namur, publiée par Bruin, indique un pont de bois placé sur le fossé et aboutissant à une porte pratiquée dans le bas de la tour S[t] Jacques. C'est sans doute sur cette autorité que Galliot s'appuie lorsqu'il dit que l'édifice « étoit » percé par le bas, et servoit aux habitans pour entrer et sor- » tir à pied de la ville, au moyen d'un pont de bois dressé sur » le fossé qui entouroit la ville de ce côté là [1]. » Je ne puis admettre l'existence de ce pont et pour cause. Je n'en ai trouvé nulle mention dans les documents manuscrits, et le mur inférieur de la tour n'offre aucune trace de porte vers la rue des Fossés. D'ailleurs, une porte placée en cet endroit eût affaibli inutilement la défense, puisque ce passage eût abouti, dans l'intérieur de la ville, non à une rue mais à des propriétés particulières [2]. L'erreur provient, à mon avis, de ce que le graveur de l'atlas de Bruin [3] aura pris, pour un pont, la digue ou *dodaine* figurée contre la tour S[t] Jacques, sur le dessin d'Arnoldus Mazius [4].

J'ignore si des changements furent apportés à l'édifice pendant le XVII[e] siècle [5]. Le 26 novembre 1732, Philippe

III, 56 v°, où l'on voit qu'en 1687, J.-F. Wilmart, demeurant dans la tour de la cloche-porte, avait la charge de sonneur.

[1] GALLIOT, III, 28.

[2] Les rues de la Monnaie et de Bavière sont du XVIII[e] siècle.

[3] Et par là j'entends aussi la vue de Namur qui se trouve dans l'ouvrage de Guicciardin. Cette vue et d'autres encore ne sont qu'une réduction de celle de Bruin.

4 J'ai déjà dit que ce dessin avait été communiqué à G. Bruin par notre chanoine Mazius. Le graveur a également converti en ponts les *dodaines* placées contre les tours des Arbalétriers et de Magdeleine (4[e] enceinte).

[5] Il est probable qu'il n'y en eut pas de considérables. Je n'ai examiné que quelques comptes de ce siècle, mais les *Résolutions du Magistrat* que j'ai lues attentivement, et qui d'ordinaire mentionnent les travaux de cette nature, sont muettes à cet égard pendant la même époque.

Pimpurniaux (un parent, peut-être, de l'estimable auteur des *Légendes namuroises*) obtint, pour une somme de 1995 florins, l'entreprise des travaux de restauration de la tour. Ces travaux consistaient principalement dans la réparation d'un pan du toit, l'établissement d'une lucarne, la construction d'une nouvelle porte et la pose de vingt-huit ancres. Parmi celles-ci devaient être compris les lettres et les chiffres

S. P. Q. N.
R.
1733.

qui existent encore et qui nous indiquent la date de l'achèvement de ces travaux [1].

Quelques années plus tard, la vieille tour St Jacques reçut, provisoirement, une autre destination. On était en 1746 et l'on s'attendait de jour à autre à être attaqué par les Français. Or, depuis trois ans, le greffier Ramquin était occupé à classer les archives du Magistrat; dans la crainte des bombes, ces archives furent transférées sous les voûtes de la tour de la cloche-porte [2]. Je me représente d'ici l'attitude inquiète du greffier surveillant le transport de ses chartes et de ses manuscrits, au milieu du désordre et du bruit inséparables de semblables moments. Qu'il dut souffrir! Vous sauriez, ami lecteur; ah! c'est que vous ne savez combien on s'énamoure de ces vénérables reliques des temps passés, lorsqu'on a vécu solitairement avec elles pendant quelques années. Ce fut sans doute un beau jour pour Ramquin (Dieu l'ait en son saint Paradis, le digne homme!) que celui où les archives de la commune furent réinstallées dans leur ancien local. Il reprit alors ses travaux, au

[1] *Résolutions*, VII, 198 v°.
[2] *Résolutions*, X, 59 v° et 80 v°.

grand profit de sa bonne ville natale et de tous les amis des antiquités namuroises. C'est dans le même but de conservation des archives et dans la prévision de nouveaux siéges qu'en 1755, la ville alloua 250 florins à H. J. Petiaux, pour remplacer par une voûte le plafond en bois qui surmontait le premier étage [1].

Je ne sache pas que, depuis lors, des rèparations considérables aient été exécutées à la tour du beffroi. Telle qu'elle existe, c'est un monument digne d'être conservé, car malgré les changements qui ont été apportés à la voûte du premier étage et à quelques autres parties de l'édifice, celui-ci nous offre encore un curieux et rare spécimen de l'architecture militaire de nos aïeux.

Nous en avons fini avec la tour elle-même; parlons un peu des cloches.

Elle sont au nombre de deux. Quant à la cloche principale, je trouve d'abord un avis du 11 avril 1736 par lequel le Magistrat avertit ses administrés que, le 18 du mois, on raccommodera la cloche-porte et que, pendant ce temps, on fera sonner celle du Ban pour signal de l'ouverture et de la fermeture des portes de la ville [2]. Ce qui prouve, encore une fois de plus, que, jusqu'en 1746, la cloche du Ban à l'église S[t] Pierre et la cloche-porte à la tour S[t] Jacques étaient bien deux choses distinctes. Le 31 juillet 1738, Anne-Barbe Gouverne, veuve de Jacques Feraille [3], s'engagea à refondre l'ancienne cloche qui pesait environ 4200 livres, et à en confectionner une nouvelle

[1] *Résolutions*, X. 83 v°. Le document porte : « il faudroit voûter le second » étage. » Mais il est clair qu'ici le rez-de-chaussée est compté pour un étage. Il suffit du reste d'examiner l'intérieur de la tour pour se convaincre que la voûte du premier étage est moderne et que celle du second est du XIV[e] siècle.

[2] *Coll de Placards*, aux arch. de la ville.

[3] Sans doute le fondeur de la cloche banale ; voy 3[e] *Promenade*.

dont le diamètre serait augmenté de quatre pouces, et le poids, de 800 livres. La nouvelle cloche, qui fut suspendue dans la tour, le 5 décembre de la même année, portait les deux inscriptions suivantes : JE SUIS REFONDUE CHEZ LA VEUVE FERAILLE PAR.... BINAMÉ. — BIS REFVSAM BIS SENATVS AVGET : CAROLO CLAVDIO NAMVR DELZEE PRÆFECTO [1].

Ce *chronicon duplex* qui donne le chiffre de 3478 (deux fois 1739) nous apprend que lorsque la cloche fut refondue pour la seconde fois, le Magistrat en augmenta le poids, et que Charles Claude de Namur d'Elzée était grand mayeur de la ville.

Une nouvelle cloche fut placée dans la tour le 13 novembre 1782. Elle avait été fondue par A. J. Vandenheyn avec le métal de l'ancienne et pesait 5700 livres. Enfin ce même métal fondu une quatrième fois, pour la somme de 946 fr., a servi à former la cloche actuelle dont le poids est de 4820 livres et qui fut posée le 30 novembre 1832. C'est aussi l'œuvre d'un Vandenheyn.

Au mois d'octobre 1841, l'administration communale a fait placer dans le campanile de la tour S[t] Jacques une horloge confectionnée par Wagener de Paris. Ce fut à cette occasion que l'on y suspendit la petite cloche qui sonne la demi-heure. Cette cloche pèse 894 kilogrammes ; elle a été livrée par le fondeur Van Aerschot, de Louvain, pour la somme de 2952 francs [2].

. . . .

Vous l'avouerai-je, ami lecteur, j'aime cette cloche. Lorsque, dans mes promenades solitaires, la brise du soir m'apporte

[1] *Résolutions*, VIII, 114.
[2] Renseignements fournis par MM. Ad. Borgnet et Th. Dandoy.

ses sons lents et majestueux, il me semble parfois entendre la vieille Ban-cloche de nos pères, et tous les grands événements des siècles passés se déroulent alors devant moi.

. . . . Ecoutez! la cloche banale résonne, ses volées se succèdent rapides et irrégulières; sans doute un danger menace la commune. Les ponts-levis se relèvent, les herses tombent, nos bourgeois sortent précipitamment de leurs demeures et courent aux murailles. Les uns préparent dans les tours les espringalles et les arbalètes de siége; les autres se rangent côte à côte derrière les créneaux et, l'œil au guet, l'arc tendu, s'apprêtent à défendre bravement leurs foyers. Ce n'est pas une fausse alerte, car un nuage de poussière s'élève sur les collines lointaines et descend lentement vers la cité. Il se dissipe enfin, et des flots de soleil viennent inonder la plaine où se pressent de nombreux ennemis. C'est Baudhuin-le-Courageux qui s'avance avec ses Hennuyers; c'est Walerand suivi de ses Luxembourgeois; ce sont les Champenois et les Flamands qui viennent, mais en vain, pour sauver l'intrépide Francon de Wesemael.

. . . . Les volées ne discontinuent pas et la grande voix d'airain semble entonner encore un chant de guerre. Mais nos aïeux ne sont plus agités comme ils l'étaient tantôt. Ils se rangent tranquillement et avec ordre sous la bannière du métier; les quatre maîtres de chaque corporation parcourent les rangs; ils examinent avec soin l'armure et l'équipement des compagnons. Aucun de ceux-ci n'a fait défaut : ils sont là, revêtus du hoqueton rouge et noir qui recouvre la pesante cotte de mailles; les uns portent fièrement sur l'épaule l'arc ou l'arbalète, les autres s'appuient sur la hallebarde, la lourde pique ou la longue épée à deux mains. Le silence se fait tout-à-coup : le grand mayeur, armé de pied en cap, est

sorti de l'hôtel de ville; il se dirige vers le perron et debout sur la plus haute marche de cet antique symbole des libertés communales, il élève fièrement vers le ciel l'étendard au lion de Namur. Trois fois la noble bannière s'est balancée sur la foule, et trois fois la foule l'a saluée d'un cri unanime : Namur pour la vie! Les trompettes sonnent, la troupe se met en marche. Partez, mes braves bourgeois! Allez combattre à Visé, à Huy, à Bouillon, à Carnières, à Noville; vos éternels adversaires, les Liégeois, ont mis le comté à feu et à sang, répondez-leur par l'incendie de leurs villages, de leurs châteaux et de leurs riches monastères; courez secourir vos intrépides frères de Bouvignes; allez vous joindre aux héroïques Flamands de Courtray, et aidez-les à abattre l'orgueilleuse chevalerie de France; suivez vos souverains à Othée, à Grave, à Montlhery, à Morat, en attendant qu'un jour, sous Tilly, Wallenstein et Bucquoy, vous alliez déployer dans les champs de la Germanie l'antique bravoure wallonne. Allez.....

. . . . Un vent contraire se lève tout-à-coup, on n'entend plus la cloche du ban..... Silence! Elle tinte de nouveau, mais sur un ton triste et lugubre. L'airain sonne-t-il donc un glas funèbre? Ah, c'est que la commune est en deuil! Elle a voulu repousser un prince qui avait violé son serment; mais ses fils ont succombé dans une lutte inégale et le souverain se venge aujourd'hui. Pauvres victimes, le bourreau va faire tomber vos têtes et planter son hideux trophée sur les portes et les tours de la ville; vous autres, plus malheureux encore, vous allez être expulsés de la terre natale, aux sons de cette cloche tant aimée que vous entendez pour la dernière fois. Oui, pleurez, car bientôt vous n'aurez plus de patrie.

. . . . La cloche sonne encore à pleines volées et ce n'est plus le signal des batailles. L'orage s'est

éloigné, le soleil luit sur la bonne commune; tout y respire aujourd'hui le calme et la liberté. Les vingt-quatre corps de métiers sont cependant sur la place et l'animation court dans leurs rangs, mais ils ont déposé leurs armes. Quel bruit et quels accents confus! Pourquoi la foule se dirige-t-elle vers l'église des Frères Mineurs? Qu'y va-t-elle faire? — Nos plébéiens vont élire leurs bourgmestres, ces véritables représentants de la bourgeoisie dans le pouvoir communal. Ils vont se cotiser généreusement pour relever, à grands frais, cette vieille enceinte urbaine que les siècles ont ébréchée et qui doit être la sauvegarde de leurs franchises. Jaloux de leurs priviléges, ils vont peut-être rejeter le subside que réclame le monarque. Toutefois ne vous y trompez point : ce n'est pas une populace mutinée que vous avez devant vous. Ces obscurs bourgeois savent qu'ils sont nés sur une terre libre et ils connaissent l'étendue de leurs droits; mais ils savent aussi qu'ils sont sujets, et leur opposition pour être ferme et énergique n'en sera pas moins respectueuse.

. . . . Écoutons! la cloche du beffroi, par ses sons calmes et majestueux, semble annoncer une solennité nationale. C'est une inauguration qui se prépare : le prince et la commune vont s'unir l'un à l'autre par des liens indissolubles, et d'aujourd'hui seulement il y aura un souverain, il y aura des sujets. Voyez! c'est Guy de Dampierre, c'est Guillaume-le-Riche, c'est le glorieux Philippe-le-Bon, c'est ce terrible Charles-le-Téméraire lui-même qui vont jurer de conserver intactes les libertés namuroises et recevoir le serment de leurs bourgeois. Ce sont encore nos bons archiducs Albert et Isabelle qui viennent prendre possession de la cité, et celle-ci salue en eux la jeune royauté belge. Mais, hélas, ce n'est là qu'un avant-goût trompeur de l'indépendance!... Les temps de

la réparation ne sont pas arrivés; sans doute, aux yeux de Dieu, nous n'avons pas encore assez souffert.

. . . . Nous sommes désormais dans une ère tranquille; tout l'annonce : les volées de la cloche sont vives et joyeuses, les Namurois sont en délire. Quelle vie, quels riches costumes, quelles décorations splendides dans les rues! Que se passe-t-il donc aujourd'hui? — Une foule compacte et animée débouche de la rue du Pont sur la place S[t] Remi : c'est la grande procession de la Dédicace qui sort de la collégiale Notre-Dame. Voici les doyens des métiers avec leurs bâtons armoriés; les compagnies d'arbalétriers, d'arquebusiers et d'escrimeurs; les dignitaires civils, les abbés portant la mître et le bâton pastoral; Goliath et toute la famille des géants, Saint Georges, le dragon et la pucelle, les quatre fils d'Aymon et l'enchanteur Maugis, Charlemagne et ses douze pairs, toute la série enfin de nos personnages des légendes....

. . . . La scène change, mais la cloche tinte toujours joyeusement. Quelles sont donc ces deux troupes d'hommes gigantesques qui viennent se ranger sur la place? Approchons, nous sommes bien à Namur, car voici les Mélans et les Avresses. Ils se dressent sur leurs échasses et se heurtent bruyamment dans une mêlée confuse. Vous fermez les yeux! Ne craignez rien : c'est un combat terrible, il est vrai; mais ce combat ne fera pas verser des larmes.

. . . . Tout est rentré dans le calme; cependant la cloche continue à faire retentir les airs de ses sons réguliers et solennels. L'étiquette est de rigueur aujourd'hui. Les carosses de monsieur le grand mayeur et de messieurs les échevins sont arrêtés sur la place S[t] Remi. Ils sont suivis et précédés de députations de l'évêché, du clergé, de l'antique Alma Mater et de cavaliers aux costumes brillants.

Le cortége, qui s'avance gravement au travers d'une haie de soldats, s'arrête en face de l'hôtel de ville. Monsieur le grand mayeur, vieillard à cheveux blancs, se dirige vers un jeune cavalier qui attire tous les regards : il est vêtu d'une longue robe de soie noire et porte sur la tête une couronne de laurier. Le vieillard aide le jeune homme à descendre de cheval et, aux cris enthousiastes de la foule, le conduit par la main vers le perron de l'hôtel de ville. Pourquoi tous ces honneurs? Est-ce encore un jeune souverain qui fait sa joyeuse entrée? Non, c'est un *Primus* de Louvain, et Namur triomphe dans un de ses plus nobles enfants; un jour, peut-être, cet enfant, devenu homme d'état, magistrat ou savant jurisconsulte, illustrera à son tour sa bonne ville natale....

. . . . Mais les sons de la cloche s'éteignent peu à peu. Plus de soleil, plus de vie, plus de bruit. Toutes ces ombres brillantes se sont évanouies; un brouillard lourd et pénétrant s'élève du sein des eaux et se répand dans la vallée. La cloche ne reprend qu'après un long intervalle sur un ton lent et monotone. Où suis-je? Hélas, l'illusion a fait place à la triste réalité : ce ne sont plus les volées de la Bancloche qui viennent frapper mon oreille; c'est la Cloche-porte qui rappelle en ville mes compatriotes attardés dans tous les cabarets d'alentour; nous sommes au XIX[e] siècle!

. . . .

Pour Dieu, que nos conseillers communaux conservent précieusement la vieille tour S[t] Jacques!

DIXIÈME PROMENADE.

TROISIÈME ENCEINTE DE LA VILLE :

Depuis la tour S[t] Jacques jusqu'à la porte des Joghiers.

Nous sommes vieilles plus de huit cents ans;
N'est-ce pas un grand âge?

Complainte sur la porte Hoyoul.

Eheu! Eheu! ego quondam
Senis gloria Namuræ,
Ejus decus historiæ,
Sic vos vultis ut peream!

Rhithmus elegiacus turris Saunia.

Nous nous sommes quittés au pied de la tour S[t] Jacques et nous nous retrouvons aujourd'hui au même endroit. Puisque ainsi vous le voulez, ami lecteur, poursuivons notre route.

Mur entre la tour S[t] Jacques et la porte Saienial. — A partir de la tour S[t] Jacques, l'enceinte urbaine suivait, parallèlement à la rue des Fossés, une ligne qui, après avoir décrit une légère courbe, venait aboutir à la porte Saienial. Une restauration de ce mur eut lieu en 1394 [1], et la partie voisine de

[1] *C. de ville* 1394, fol. 3.

la porte dut être reconstruite après l'inondation de 1409 [1]. Dans ces derniers temps on a démoli un restant de murailles d'environ sept pieds d'épaisseur, qui traversait l'ancien couvent des Ursulines (maintenant la propriété de Mr Deldime, n° 941); une pierre sculptée représentant une aigle, a été retirée du revêtement de ces murailles et enchâssée dans un mur moderne. Cette figure, que l'on retrouve aussi sur les monnaies namuroises des deux Guillaume [2], est, sans doute, un souvenir des travaux exécutés en 1394. C'était là, à ma connaissance, les derniers restes du rempart qui s'étendait de la tour St Jacques à la porte Saienial.

Une tour était adossée à cette courtine. Elle était placée à peu près en face de l'entrée de la prison actuelle, derrière la maison occupée au XIVe siècle par Etienne Sallet [3] et plus tard par Jehan le Moine [4]; d'où les divers noms donnés à cet édifice qui s'appelle aussi quelquefois *petite tour deseur la Motte* [5]; la propriété dite *Motte le comte* se trouvait en effet au-delà du fossé.

[1] «... pour défaire une masse de mur deleis le porte Saienal à costeit devers le maison Stienne Salleis. » *C. de ville* 1409, fol. 27 v°. — Voy. aussi 1410, fol. 27 v°.

[2] Cette aigle n'apparait sur les monnaies de Namur que sous le règne de Guillaume I. C'est, peut-être, une allusion à ce fait qu'à partir de ce prince (1363) nos souverains relevèrent directement de l'Empire.

[3] « ... maison qui fut Stievene Salleit séante au marchiet des fèvres... » allante par deriere jusques as murs de le ville.» *Transports*, reg. de 1413 à 1418, fol. 249. — Voy. aussi reg. de 1418 à 1423, fol. 180 v°, et le *Plan de Visscher*.

[4] *C. de ville* 1448, fol. 46, v°. — D'après un manusc. du XVIIe siècle, ce serait la même que celle qui est parfois nommée « tour derrière la maison Guillaume Garin. »

[5] « ... pour une journée à meneir merrien dou comble delle petite tour » desur le Motte devant le maison Stievene Salleit. » *C. de ville* 1407, fol. 20. — *Petite* tour est dit ici comparativement à la tour St Jacques.

La tour Etienne Sallet, qui était de forme hémisphérique, fut reconstruite dans les dernières années du XIVe siècle [1], sur les fondements de l'ancienne. L'adjudication des travaux eut lieu en 1393 [2] et l'on y travaillait l'année suivante [3]. D'après la *devise*, elle devait être de même hauteur et probablement de même dimension que celle de Marie Spilar. Il est donc inutile de nous y arrêter ; aussi me contenterai-je d'ajouter qu'elle fut surmontée d'un comble couvert d'ardoises, en 1407 [4]. En 1448, la foudre tombant sur cet édifice y occasionna de grands dégâts qui furent réparés la même année [5].

La tour Etienne Sallet figure encore sur les plans du siége de 1695. Enclavée dans l'enceinte du couvent des Ursulines, elle ne tarda sans doute pas à disparaître ; je n'en ai plus retrouvé aucune trace.

Porte Saienial ou Sainiau. — La porte *Sainiealh, Sainnialh, Saienial, Sainial*, et, dans des temps plus modernes, *Sainiau* et *Saunia* était placée à l'entrée de la rue qui, de nos jours, conduit du Marché de l'Ange vers les Quatre-Coins.

Bâtie probablement à la même époque que la porte Hoyoul [6]

[1] C'est la forme que lui donne le *Plan de Visscher*.

[2] « Item, tant que al tour Stievene Salé que li ville at derir de se maison » li queile diet estre escortie de fons en comble à comenchier de boin qua- » relin sur le sige du vies fondement... Et serat cele dite tour aussi halte » a deseur des murs asavoir li cruppe dele dite volte qu'il est li tour a » derir dele maison Maroie-Spillar... Et serat li cul de for... » *C. de ville* 1393, fol. 4.

[3] *C. de ville* 1394, fol. 3.

[4] *C. de ville* 1407, fol. 13 v° et 26. — Sur cette tour, voy. aussi *C. de ville* 1407 fol. 20 v° et 1413, fol. 30.

[5] « ... ouvret à le tour estant au derriere dele maison Jehan le Moisne, » sur le marquiet des fèvres, qui avoit esteit desrompue du cop de ton- » noire... » *C. de ville* 1448, fol. 46 v°.

[6] « Dedens le porte Sainnialh. » *Répert. de* 1313, n° 88. — Voy. aussi n° 87.

elle se composait, comme sa contemporaine, d'un édifice coupé à angles droits du côté de la ville et se terminant, vers l'extérieur, par deux tours semi-circulaires [1]. Un guet était établi au-dessus du pilier ou au milieu du pont, appelé *pont du Chevolet*, qui donnait accès au monument [2], et au-delà du fossé se trouvaient deux *gemials* ou tours *jumelles* [3].

Je vous ai déjà parlé bien des fois de l'inondation de 1409 et des ravages qu'elle exerça. Les portes Saienial et S[t] Aubain eurent particulièrement à en souffrir et tout fait supposer que leur destruction fut presque complète [4]. Les comptes de ville témoignent de la violence du choc : une partie de Saienial s'écroula et ses débris encombrèrent tellement les abords qu'on fut obligé d'ouvrir une brèche aux murailles derrière la Marcelle, pour livrer passage aux habitants. Les pièces d'artillerie qui armaient cette porte tombèrent dans les fossés, les herses ainsi que les bois de construction furent entraînés par les flots jusque au Pont Spalart et aux Frères-Mineurs [5]. On s'occupa

[1] Voyez le *Plan de Visscher*.

[2] *C. de ville* 1414, fol. 9.

[3] « ... faire en ès germials à le porte Saienial, a dessous dou pont as » deus costeis, encontre les terres, dele bauteche delle chachie, 2 masselez » de mur chascune de 3 piez de spes. » *C. de ville* 1408, fol. 9.

[4] « ... faire le descombre des murs cheus alle porte Saienial et quérir » fondement pour le tour delle dite porte. » *C. de ville* 1409, fol 6. — » Rendut à... ouvrant ou mois d'avrilh... az fondemens et oevre delle » porte Saienial et az murs d'entre le porte S[t] Albain et le tour Messire » Johan de Namur. » *Ibid.* fol. 8 v°. — « ... defaire une ronde masse de » mur renversée estante devant le porte Saienial. » *Ibid.* fol. 27 v°. — Voy. aussi fol. 2 et la note suivante.

[5] « Rendut à... ouvrant entre le derrain jour de marche et le 27e jour » d'avrilh.... à ralleir querire bombardez, restialz et viez merriens que li » aiwe en avoit meneit as pons Spalar et as Freres Mineurs. » *C. de ville* 1409, fol. 71. — « ... pour 2 pis à li acheteit en ès grandes aiwez à » traweir lez murs entour le porte Saienial et le tour pou dragent en le » Marcelle. » *Ibid.* fol. 79. — « ... recouvrir le toit dele maison Cotte de

au plus vite de la reconstruction de l'édifice; toutefois, ces travaux ne furent achevés qu'en 1412, et le comble ne fut même couvert d'ardoises que deux ans plus tard [1]. Une fois la porte remise en état, on se hâta de lui rendre son artillerie et, entre autres pièces, deux bombardes de grande dimension [2].

Comme les autres édifices de cette nature, Saienial était placée sous la protection de quelque image vénérée : on y voyait notamment un St Jacques [3]. Lors de la reconstruction dont je viens de parler, ses voisins se cotisèrent et, aidés d'un subside de la commune, ils enchâssèrent dans la façade une représentation de la Ste Vierge, qui avait été peinte et dorée par cet artiste du nom de Baudhuin que nous connaissons déjà [4]. Puisque j'en suis à parler beaux-arts, j'ajouterai que Piètre, autre peintre de Namur, peignit et dora également

» fier joindant à le porte Saienial que on avoit traweit et briziet pour alleir » en ledite porte requerir les artillerieez quant lez murs dele dite porte » cheirent et à le paroit dele dite porte qui aussi fut adont traweie. » *Ibid.* fol. 81. — « ... pour frais et despens fais.... le semedy que on trawat les » murs dele ville en le Marcelle pour y passeir nacelles... » — « ... pour frais » et despens fais le lundy ensuivant... en revenant de vizenteir les murs, » portes et tour dele dite ville et de requerir bombardes en ès fosseis... » — « ... pour despens fais le derain jour de février.... présens les esleus et » pluseurs autres qui avoient stancheneit à le porte Saienial avoiquez plu- » sieurs charpentiers, pour le péril qu'il y avoit.... » *Ibid.* fol. 84.

[1] *C. de ville* 1410, fol. 27 v°. — « ... marchandise de monteir le tour » dele porte Saienial. » *C. de ville* 1411, fol. 15. — *C. de ville* 1412, fol. 15. et 1414, fol. 26 v°.

[2] «... ouvret.... à le tenestrée delle porte Saienial comme aux deux sclies » où lez II grandez bombardez sont ateléez. » *C. de ville* 1414. fol. 15 v°.

[3] « ... à Piètre le poindeur... pour faire le saint Jaqueme qui est mis à » le porte Saienial. » *C. de ville* 1410, fol. 47.

[4] « Qui a esteit doneit et fait de grasce en l'oneur dele viergene Marie, » aus voisins d'entour le porte Saienial, en alliganche dele dorure et poin- » ture de l'image delle dite porte qui leur at costeit 11 coronnez. à Bal- » duwin le poindeur, 3 coronnez. » *C. de ville* 1411, fol. 34 v°. — Voy. aussi la 7e *Promenade*.

une bannière et deux dragons destinés à l'ornement de l'édifice [1].

Telle était la porte Saienial, qui présentait probablement le même aspect que la porte Hoyoul. Après avoir servi d'arsenal au XVe siècle [2], elle fut plus tard convertie en prison et elle servit en même temps de remise aux *Géants* et aux autres machines de la grande procession de la Dédicace [3]. Avec le temps, les ouvrages extérieurs disparurent; lorsque, à la fin du XVIe siècle, on construisit la portion de rue qui se dirige vers les Quatre-Coins et qui reçut le nom de rue du *Pont de Chevolet*, des maisons prirent successivement la place des tours jumelles, du fossé et du pont [4]. La porte seule continua à subsister, mais engagée en partie dans les propriétés voisines. Non-seulement elle était devenue inutile; elle présentait encore un obstacle à la circulation. Sa destruction définitive était donc imminente : elle ne tarda guères.

Déjà, dès les premières années du XVIIIe siècle, la porte Saienial gênait extrêmement le Magistrat. Je n'en veux d'autre preuve qu'une permission octroyée, en 1714, à Marguerite Seroz, de faire rompre quelques pierres du vieux monument afin de pouvoir appuyer les solives de sa maison. En accordant cette autorisation, l'échevinage prit soin de stipuler que dans le cas où l'on viendrait à démolir la tour, la requérante ne

[1] « ... à Piètre le poindeur pour son solaire de le banière qu'il at point » et dorée, 40 heaumes, et pour lez deus dragonz dele porte Saienial. » *C. de ville* 1414, fol. 28.

[2] *C. de ville* 1452, fol. 64.

[3] *C. de ville* 1642, fol. 129 et s. Voy. aussi ce que je dis plus loin sur la démolition de la porte Saienial.

[4] Les tours jumelles ne figurent sur aucun de nos plans qui tous sont postérieurs au XVIe siècle. Pour la construction de la rue du Pont de Chevolet, sur laquelle j'aurai à revenir plus tard, voy. *C. de ville* 1641, fol. 31 et s., et *Transports*, 1641-1642, à la fin.

pourrait prétendre à des dommages-intérêts à charge de la commune [1]. Cette prudente réserve annonce assez la mesure à laquelle on allait recourir : à tout prix, il fallait embellir la ville, la débarrasser au plus vite de toutes ses antiquailles. Lorsque, durant sa gestion, un échevin n'avait pas contribué d'une manière active et efficace à la destruction de quelque vieil édifice, il ne mourait pas satisfait. Aussi tous ces braves gens du siècle dernier ont tellement travaillé de la pioche et du marteau qu'ils n'ont rien laissé à faire à leurs successeurs. Et c'est vraiment dommage, car je vous assure que ceux-ci se fussent montrés, sous ce rapport, dignes de leurs devanciers.

Au commencement de 1728, messieurs du Magistrat, cette fois « bien intentionnés de faire desmolir la tour Saigneau, » pour l'embellissement et aisance de la ville », accomplirent d'abord quelques formalités à l'égard de l'Officialité dont les prisons occupaient cette porte, et procédèrent ensuite à l'adjudication des travaux de démolition.

Elle eut lieu le 22 juin : les entrepreneurs, (je devrais dire les éternels destructeurs) Hubert Petiaux et Denis Georges Bayart s'engageaient à démolir la *tour* ou *fausse porte Sainiau* [2] de telle façon que l'on pût paver au-dessus des fondements qui se trouveraient dans l'alignement de la rue. Ils devaient en outre opérer certains changements au rez-de-chaussée et à l'étage de la porte de Fer, où les prisons de l'Officialité allaient être établies, et élever sur la seconde voûte de cette porte, un comble sous lequel on placerait les géants et les autres machines de la Dédicace. Comme ce n'était pas chose facile que de démolir semblables masses de maçonnerie, on accordait certains

[1] *Résolutions*, V. 131 v°.
[2] Comme on le voit, *tour* est encore ici synonyme de *porte*.

avantages aux entrepreneurs. On leur abandonnait tous les matériaux à provenir de la démolition, excepté toutefois le Christ en bronze, les deux figures et la Vierge qui servaient d'ornement au vieil édifice ; on leur cédait la propriété de la place Biwau à charge d'y élever la porte que vous connaissez [1] et celle du terrain qui, après la destruction de Saienial, se trouverait en dehors de la voirie ; enfin, on leur accordait, pendant douze années, exemption de la taille réelle et ordinaire en ce qui concernait les maisons qu'ils élèveraient sur les terrains cédés, et une diminution de taille aussi longtemps que ces édifices seraient possédés par les entrepreneurs ou leurs enfants [2].

Ainsi conclu, ainsi exécuté. On se mit à l'œuvre, et l'antique monument disparut comme tant d'autres. J'aime à croire, pour l'honneur de mes compatriotes, que la porte Saienial fut regrettée et pleurée comme le fut, bientôt après, sa sœur la porte Hoyoul. Et, en effet, outre le pieux souvenir que lui accorde la *Paskeye* de la tour Hoyoul [3], on trouve les quatre vers suivants dans une des complaintes françaises composées à l'époque de la démolition de ce dernier édifice :

« A ma sœur la porte Saunia
On lui en fit de même ;
A peine deux ans il y a :
Ce fut dans le Carême [4].

Si la porte Hoyoul a été le sujet de complaintes françaises et d'une *paskeye* wallonne, en revanche on a consacré à la

[1] Voyez la 8e *Promenade*.
[2] *Résolutions*, VI, 196 v° et 205. — *Ibid*. IX. 75.
[3] Voyez les vers cités dans la 9e *Promenade*.
[4] *Légendes namuroises*, 23.

porte Saienial un petit poëme latin et la plus longue inscription lapidaire que j'aie rencontrée à Namur.

Quant au poëme, c'est une œuvre de Mr Charlier, abbé de Géronsart, intitulée *Rhythmus elegiacus turris Saunia dum destrueretur anno* 1728. Quoique composée en vers tant soit peu burlesques, elle ne manque pas de sel et contient certains détails assez curieux [1].

Comme d'habitude, Saienial commence par rappeler son antique origine qu'attestait notamment le crucifix, vieux de deux mille ans, qui décorait sa façade.

« Hélas! s'écrie-t-elle ensuite en s'adressant à ses compatriotes, hélas! tous je vous ai vus naître, tous je vous ai reçus

[1] Elle se trouve insérée à la fin du reg. aux *Actes capitulaires de St Aubain*, de 1744 à 1768. Une note inscrite à la fin du poëme nous apprend qu'il fut adressé au curé d'Erpent, le sieur Rosar, surnommé *Tamburinus* parce qu'il venait fréquemment en ville et qu'il n'en sortait que lorsque le tambour annonçait la fermeture des portes. Comme ce *Rhythmus* ne contient pas moins de 136 vers, je me contente d'insérer ici les huit premières strophes, pour donner une idée de ce genre de poésie:

Ego quæ tot per sæcula
Inconcussa stabam manens,
Cœlos et terras intuens
Nunc deprimor ad Tartara.

Unus annorum bis mille
Visus in me crucifixus
Et thesaurus sarracenus
Pro mea stant vetustate.

Eheu! quæ vos nasci vidi
Omnes cuncti quotquot estis,
Promptaque meis adytis
Excipere semper fui.

Si rex palmas referebat
Atque ducebat captivos,
Numquid non triumphans eos
In me caute recludebat?

O! quoties vos vidistis
In me Gallos ad quadrantes
Sacculos fune pendentes
Prodere de pinnis meis!

Festa vestra nuntiabam
Quæ Kermessæ nuncupantur
Et capita ponebantur
Gigantum tunc ad fenestram.

Qui scribantur Avressæ
Perdidisse victoriam?
Nonne quod ultra Saulniam
Noscebantur aufugisse?

Si cerasa, poma, nuces,
Pueri vestri volebant,
Ad me statim concurrebant
Et coëmebant lætantes...

sous ma voûte. Lorsque le souverain revenait victorieux d'une expédition, c'était à mes murs épais qu'il confiait ses captifs; et combien de fois n'avez-vous pas vu les prisonniers français, suspendant leurs bourses à mes créneaux, implorer votre pitié? J'annonçais aussi vos kermesses, et, au jour de la grande Dédicace, les têtes des géants apparaissant à mes fenêtres vous conviaient à la joie. Dans les luttes entre vos échasseurs, si les Avresses reculaient au-delà de mes limites, c'est qu'ils se reconnaissaient vaincus. Enfin, vos enfants désiraient-ils des cerises, des pommes, des noix, on les voyait accourir joyeusement vers les étaux adossés à mes flancs. »

« Tous ces souvenirs n'ont pu me sauver : le Magistrat et l'Officialité m'ont condamnée. O voisins charitables, venez à mon secours. »

« Plût à Dieu que vous vécussiez encore, vous, mes anciens voisins, Bosman, le fabricant de trompettes, de *brocalis* et de lampes, Faubert, le tambour, Montpleinchamps, Chavée et le ménétrier Dewis! Sans doute, vous invectiveriez durement vos compatriotes et vous leur reprocheriez leur indifférence. »

« Mais vous tous qui vivez encore : toi Marguerite Syo et toi Léonard Jacques, qui, à l'ombre de mon toit, avez débité si longtemps vos *gawes* et vos marmites; toi, ami Dewander, qui reposes paresseusement sous ma voûte; toi magister Pierre; toi, boulanger Lupus, qui vendais si cher tes pains à mes prisonniers; toi, apothicaire Massart, dont j'ai supporté en silence tant de mauvaises odeurs; toi, cordonnier Rosart; toi aussi, boiteuse Madeleine, en souvenir de notre vieille amitié, n'aurez-vous pas compassion de moi, souffrirez-vous que mon corps soit mis en pièces par le pic et le marteau? »

« Hélas! c'est vainement que je vous supplie! Nul de vous n'a pitié de la pauvre porte Saunia, de ce monument qui,

jusqu'à ce jour a fait la gloire du vieux Namur et l'ornement de son histoire. »

« Mais ma ruine ne restera pas impunie : vous porterez tous la peine de votre crime. Je ferai pleuvoir sur vous la poussière, les cendres, la chaux, le sable, les ordures, les éclats de pierre et de bois, le fer et les briques. Sous ces mille formes, je pénétrerai dans vos yeux et vos oreilles, dans vos narines et dans votre gorge, dans les coins les plus cachés de vos demeures. Et vous surtout, ingrats voisins, je ne vous épargnerai pas. Toi, cordonnier Rosart, je répandrai une poudre impalpable sur tes souliers, tes pantoufles et tes bottes; toi, apothicaire Sylvestre, je souillerai tes fioles et tes boites; toi, magister Pierre, tu priseras de la poussière au lieu de tabac; toi, paresseux Dewander, je te rejetterai de mes flancs; toi, Marguerite Syo et toi Léonard, son neveu, je remplirai de cendres vos pots et vos marmittes; toi enfin, Marie aux oranges, tu ne viendras plus, sous mon utile abri, vendre tes pommes et tes noix. »

« ... Mais je vous laisse. Je vais vers d'autres voisins qui me respecteront davantage, et, pour châtiment, je vous attends sous les voûtes de ma prison, au-dessus de la porte de Fer. »

Il me reste à vous faire connaître l'inscription lapidaire à laquelle tantôt je faisais allusion. Pour cela, il est indispensable que nous nous écartions un peu de notre route et que nous nous transportions aux casernes. Là, dans le mur qui soutient les terres du rempart, nous trouvons un petit monument assez curieux. Il se compose de trois pierres superposées. Vient d'abord une tête très-mutilée, coiffée d'un de ces bonnets rabattus sur le côté comme on portait au moyen-âge et qui rappellent le bonnet phrygien. Qui sait si ce n'est pas là un

symbole de la liberté communale! En dessous, on lit sur la seconde pierre ce chronogramme

oRIGINE
oU eXtraCtIon
De Ce neUf MUr

qui indique la date de 1728. La troisième pierre enfin porte les vers suivants qui méritent toute votre attention. Sans doute, *la risme n'est de grand artifice* dirait Croonendael; mais vous vous rappellerez que c'est un échevin ou un élu namurois qui parle et vous excuserez les fautes de l'auteur. A cette époque, nous nous entendions mieux à faire de bonnes *paskeyes*, voire même des vers latins, que de la poésie française. Voici donc les *vers :*

SAYNIAU VIEUX BATIMENT CE MONUMENT GOTIQUE,
PAR SA DESTRUCTION FOURNIT A MA FABRIQUE.
LES PRISONS ICI PRES A LA PORTE DE FER,
TIRENT LEUR ORNEMENT PAR LE MEME REVERS.
SAYNIAU ÉTOIT JADIS LA PORTE DE LA VILLE,
MAIS ESTANT AU PUBLIQUE DEVENUE INUTILE,
DE SES MATERIAUX LE SENAT DE NAMUR,
ORDONNAT SAGEMENT DEN FAIRE ICI CE MUR.
AINSI LANTIQUITE DE MA NOBLE ORIGINE
RELEVE MON HONEUR ET FAIS QUE JE DOMINE
SUR TOUS LES AUTRE MURS QUI NONT PAS COMME MOI
LEXTRACTION SI NOBLE ET ILLUSTRE A LA FOIS.

Reprenons haleine, car la période est longue. Comme vous le voyez, il s'agit là de notre porte Saienial, et les vers viennent corroborer les détails fournis par la vulgaire prose. Les deux

premières lignes exigent seules un petit commentaire. En effet, je ne lis nulle part que des matériaux de Saienial le *sénat de Namur* (traduisez : le Magistrat) *ordonnat sagement d'en faire ici ce mur*. Ce n'est point là cependant une licence poétique. Il faut se reporter à un arrangement conclu le 19 juillet 1728 entre la commune et H. Petiaux. Cette convention avait pour objet la construction d'une « muraille pour retenir les terres du rem» part derrière les cazernes [1]. » Je n'ai pas sous les yeux les conditions de la *proclamée* ou, en d'autres termes, les clauses du marché ; mais il est probable que Petiaux obtint l'autorisation d'employer à ces travaux les matériaux de l'édifice qu'il allait abattre. C'est ce qui m'explique la présence dans ce mur, de la tête véritablement antique qui surmonte l'inscription et qui provient, sans nul doute, du vieux monument de Saienial.

La porte néanmoins ne disparut pas toute entière. De chaque côté de la rue, le revêtement extérieur des deux mailles existe encore jusqu'à la hauteur des greniers. Au moyen de ces vénérables restes vous pouvez reconstruire par la pensée le plan de cette massive construction : elle occupait le terrain sur lequel s'élèvent les maisons cotées des Nos 738, 739, et 856 (1. 2.), 857 ainsi que la partie de la rue qui sépare ces deux séries de numéros [2]. Il y a peu d'années, on remarquait encore, enchâssée dans la façade de la maison N° 739, une naïve représentation en pierre de la porte Saienial.

J'en ai fini avec le vieux monument. Dieu fasse paix aux échevins namurois !

[1] *C. de ville* 1728, fol. 196, et 1729, fol. 198.

[2] Les maisons N° 739 et 856 occupent l'emplacement des deux mailles. — Je désigne ici par 856 celle des deux maisons portant ce N° qui est la plus rapprochée des Quatre-Coins.

Mur entre les portes Saienial et St Aubain. — Ce mur prenait à la porte Saienial, coupait en deux parties d'inégale grandeur l'espace de terrain compris entre les rues de la Marcelle et de Bruxelles, et, se dirigeant vers l'ouest, venait aboutir à la porte S[t] Aubain dont j'indiquerai tantôt la position.

Il fut réparé et rehaussé sur toute sa longueur, dans le cours des années 1407 et 1408. D'après le cahier des charges, on devait abattre l'ancienne maçonnerie partout où elle menaçait ruine et élever le nouveau mur sur sept pieds d'épaisseur. Ce rempart, comme celui que nous avons examiné dans notre *Promenade* précédente, était surmonté d'une galerie protégée par un mur percé de créneaux et d'*archières* [1].

Ces travaux étaient terminés quand arriva l'inondation de 1409 qui renversa la majeure partie de cette courtine; les dégâts furent réparés en 1409 et 1410 [2].

[1] « Item est assavoir que lesdis esleux, par le conseil dez bones gens » de ladite ville et d'ovriers ad ce cognissans, miesent à offre de refaire et » rehachier lez murs entre le porte Saienial et le tour Pau d'Argent. » *C. de ville* 1407, fol. 9. — « Item est assavoir que lesdis esleus... mizent » à offre de refaire et rehachier les murs de ladite ville entre le tour delle » maison qui fut messire Williame Deure et le porte S[t] Albain. C'est assa- » voir de metre jus lesdis murs deffour et devens si avant qu'il seront » troveis malvais... Item de remonter cesdis murs à plaine oevre desseur » le viez machenerie, dele espeisse de 7 piés ou de chu de speisse que li » viez machenerie est, si hault que lesdis esleus le trouveront à leur con- » seilh. Et sur cesti remontement faire bonnez alléez à ledite espeisse et » sur ce asseir boins bokias de 2 piés et de piet et demy de keuwe do mains, » pour porteir les entaulemens qui seront mis sus de 5 pols de spes... Et » desseur cez entaulemens faire et asseir boins crétials dont li tampenials » seront de 2 piez et demi de spes et les souls de 2 piés et de 4 pols de spes » d'une pièche. Item de faire les faches des crétials bien stoffeis de 2 et » d'une, aussy les entaulemens des crétials tous de 5 pols de spès de mains » et de 2 piés de long le menre pièche, et de faire en chascun tampenial des » crétials une bonne archure... » *C. de ville* 1408, fol. 6.

[2] *C. de ville* 1409, fol. 27 et 27 v°. — *C. de ville* 1410, fol. 19, 26 v° et 38. — Voy. aussi la note suivante.

Cette partie des murailles existait encore à la fin du XVII[e] siècle. Il n'en reste plus que deux fragments assez notables, mais dont malheureusement la forme primitive n'a pas été conservée en entier : dans la Haute-Marcelle les petites maisons cotées 730 à 736 sont adossées à l'ancien rempart ; une tour et un pan de mur assez considérable, que nous examinerons tantôt, servent également de limite septentrionale à la propriété N° 238 située dans la Basse-Marcelle. Enfin, il y a quelques années, on a démoli un troisième fragment qui se trouvait non loin de la rue du Chenil dans le jardin de la maison N° 146 occupée par M[r] le président Bouché.

Deux tours protégeaient cette courtine.

Celle que l'on rencontrait d'abord, en partant de la porte Saienial, se trouvait derrière le béguinage de Thomas le Cok, c'est-à-dire quelque peu à l'est de la rue de l'Ouvrage, occupant ainsi le milieu entre la seconde tour et la porte Saienial [1]. C'était probablement un édifice semi circulaire. Elle est appelée dans les plus anciens documents *tour Pau d'Argent* et quelquefois aussi *Pou* et *Pal d'Argent* [2]. Elle prit sans doute ce nom de quelque propriétaire du voisinage. Pau d'Argent est

[1] « Item est assavoir que lesdis esleus... mizent à offre de faire les murs » dele Marcelle... assavoir dele tour Pau d'Argent jusquez à une grant » trau qui fut fait aus grandez aiwez en ès murs qui cheirent à l'encontre » de l'ospital Saint Jaqueme... » — « ... assavoir dudit grant trau jusquez » as murs qui demoreis estoient delez le porte Saienial... » — « ... pour » faire une noeve colire de bos au béghinage Thomas le Cok, partant que » on avoit deshournet en leur maison à refaire I trau qui estoit ès murs » dele ville au derière dudit béghinaige. » *C. de ville* 1410. fol. 26 v° et 38. — » Item, rechut que li béghinage dele maison qui fut Thomas le Kok doit » pour le tour sur lez murs derier leur maison séant en le Marchelle. » *C. dom.* 1406-1407, fol. 53 v°.

[2] La première dénomination, qui est la plus commune, est employée dans les textes que j'insère ici. Pour les deux autres, voy. *C. de ville* 1409, fol. 74 et 14.

en effet un nom patronymique [1]; mais je ne voudrais toutefois affirmer que ceux qui le portaient habitassent dans les environs de cette maille.

Quoiqu'il en soit, je la vois mentionnée dès 1408, époque où l'on travailla aux petites portes latérales qui, du premier étage, conduisaient sur les allées supérieures des murailles [2]. Je trouve en outre qu'au moins dans la seconde moitié du XV[e] siècle elle était pourvue d'un comble [3]. Elle fut démolie en partie et reconstruite en 1473 [4].

La tour Pau d'Argent ne figure plus sur les plans militaires des siéges de 1692 et 1695; il est probable qu'elle avait disparu peu de temps auparavant. En effet, au XVI[e] siècle, les Couleuvriniers, et les Arquebusiers qui leur succédèrent, ayant choisi pour lieu d'exercice la *forière* ou terrain vague qui s'étendait au pied des murailles urbaines depuis la porte Saienial jusqu'à la tour *Pau d'Argent*, celle-ci prit le nom de *tour des Arquebusiers* qu'elle portait encore un siècle plus tard [5]. Le

[1] Au fol. 43 v° du *C. dom.* 1356 figure une taille de bois dite Jehan Pau d'Argent, et un M[r] de Pau d'Argent est mentionné au fol. 121 du *C. de ville* 1509.

[2] « ... 2 huisseriez à le tour Pau d'Argent pour alleir de l'unc mur à » l'autre. » *C. de ville* 1408, fol. 23. — Voy. aussi 1413, fol. 30.

[3] *C. de ville* 1460, fol. 37.

[4] « ... manouvré au parmettre jus le tour Pau d'Argent. » *C. de ville* 1473, fol. 38. — Voy. aussi fol. 31 v°.

[5] « Soit mémoire d'une fourière... joindant à le porte Saienial tirant jus» ques à le premire tour des murailles devers S[t] Aubain, a ésté rendue... aux » culvriniers... pour faire leur trairie et esbatement. » *C. de ville* 1508, fol. 17 v°. — Des dames de la Ramée... pour les forières sur les fossez de la » ville depuis la thour des harquebuziers jusques à certaine thour derier » la maison Baduelle. » *C. de ville* 1624, fol. 18. — « ... congié donné » de faire une boutique sur le pont du Chevolet, joindante à l'entrée des » harquebuziers par delà la porte de Sayneau du costé de la porte sainct » Aulbain. » *Ibid.* fol 26. — Voy. aussi la fin du *Reg. aux transports* de 1641-1642.

Serment qui avait son entrée au-delà de la porte Saienial, contre le pont du Chevolet, adossa ses *berceaux* au rempart et conserva la *forière* jusqu'en 1642 époque où elle fut définitivement aliénée par la commune. Les religieuses de la Ramée, dont le refuge était établi dans la maison N° 236, occupaient la *forière* joignante jusqu'à la tour Baduelle.

La seconde tour prit successivement les noms de *tour Williame Deure* [1] et *tour Antoine Baduelle* [2] des noms des propriétaires voisins. Elle fut aussi appelée *tour de la monnaie* [3], parce qu'elle était placée derrière l'ancien hôtel des monnaies des comtes de Namur, plus tard le collége des Jésuites et maintenant l'Athénée.

Cet édifice semi-circulaire est mentionné, sous la première de ces dénominations, au compte communal de 1385, époque où sa toiture fut réparée [4]. Au XVIe siècle, il était loué par Hercules de Jambline, St de Doyon et chanoine de la cathédrale, qui habitait l'ancienne maison Baduelle. Ce chanoine, un des principaux bienfaiteurs des Jésuites de Namur, leur légua cette maison, et bientôt après, le 27 novembre 1603, l'échevinage vendit à la Compagnie la tour de la Monnaie ainsi que la *forière* qui s'étendait le long des murailles. Toutefois cette vente n'était faite qu'à titre provisoire : la commune se réservait le droit de rachat, en cas de nécessité, et obligeait les acheteurs

1 *C. de ville* 1385, fol. 17 v°. — Pour la position de cette tour, voy. les fol. 9 du *C. de ville* 1407 et 6 du *C. de ville* 1408, textes insérés dans une note antérieure. Voy. aussi *C. de ville* 1409, fol. 27 v° et 1410, fol. 15 v°.

2 « De Anthoine Baduelle... pour certaine thour derrière sa maison » en la Marcelle emprès la grosse tour de la porte St Albain. » *C. de ville* 1578, fol. 23, comp. avec fol. 18 du *C. de ville* 1624.

3 *C. de ville* 1515. fol. 206.

4 « ... rendut à recovrir et répareir le toit et le covreture al tour derir » le maison Mons. Wilhiam Deure, chevalier. » *C. de ville* 1385, fol. 17 v°. — Ce chevalier figure à l'audition du compte communal de cette année.

à « entretenir ladite thour et la muraille de la ville, tant dehors » que dedens, la largeur de ladite maison et jardin. » Cette dernière stipulation n'était pas inutile, car le même acte nous apprend que l'édifice était alors « fort gasté, alloit en déca- » dence » et que le toit en « étoit rompu [1]. » En 1640, la commune ayant obtenu du roi la faculté d'aliéner définitivement toutes ses propriétés de même nature, la compagnie de Jésus se rendit adjudicataire de la *maille* Williame Deure, par acte du 3 juin 1642 [2].

Cette tour existe encore derrière l'ancienne maison Baduelle, habitée de nos jours par Mr le notaire X. Anciaux (N° 258). Sa forme est la même que celle de la tour Marie Spilar. Mais ses dimensions sont autres et sa conservation est loin d'être aussi complète. Son plus grand axe pris hors d'œuvre est d'environ 7 mètres, et la longueur du pan droit vers la ville de 7,50. Le rez de chaussée, dont le pavement repose, me dit-on, sur l'orifice d'un puits, n'est éclairé que par de simples meurtrières. La disposition des étages a été complétement modifiée. Du second étage actuel une porte latérale donne entrée sur la galerie ou chemin de ronde du rempart, dont un pan long de

[1] Acte dans les *Transports de la cour de Namur*, reg. de 1603 à 1606.

[2] *Reg. des biens et acquestes de la compagnie de Jésus à Namur*, fol. 6 et 7 aux arch. de l'État. — *Transports*, 1641-1642. — L'octroi du 16 novembre 1640, est analysé dans ce dernier registre. On y lit que la ville avait obtenu l'autorisation d'exposer en vente « les forières, jardins, » tours, maisonnements et autres parties de fonds tant siz ès fossés de la » 2e fermeture que de toutes autres places lui appartenantes » ; que les personnes qui acheteraient des forières « situées proche les canaux des » eaux coulantes par les fossés ne pourroient nuire à iceux, mais de- » vroient les entretenir et faire nettoyer » ; que celles qui obtiendraient « des places joindant aux murailles pourroient bastir sur icelles et que s'il » leur convenoit les percer par embas, on leur désigneroit le lieu pour ce » faire, auquel cas ils devroient y faire accommoder un postil fermé d'une » bonne porte. »

huit mètres a été conservé. Ce mur à 2,25 d'épaisseur. Dans sa partie inférieure je ne trouve aucun indice *certain* [1] de ces grandes arcatures dont je vous ai entretenu à propos des murs voisins de la porte Hoyoul. La galerie qui le surmonte est garnie des deux côtés d'un petit mur à hauteur d'appui, dépourvu de créneaux et de meurtrières, qui n'eût été à peu près d'aucune utilité pour la défense, et que, partant, je considère comme assez moderne.

Porte S, Aubain. — Cette porte prenait son nom de l'église qui se trouvait dans le voisinage; elle s'élevait au bas de la rue du Chenil, à peu près dans le prolongement de la ligne des murs de jardin qui bornent vers le sud la place du palais de Justice. C'est par erreur que Galliot, et d'autres après lui l'appellent *Porte en Trieux ;* cette dénomination ne s'appliqua jamais qu'à l'ancienne porte de Bruxelles. C'est également par erreur qu'ils l'ont placée sur la Sambre [2].

La porte S[t] Aubain est mentionnée dans des documents qui remontent aux premières années du XIV[e] siècle [3]. De même

[1] Dans la partie occidentale du pan de mur, on remarque, à la vérité, une espèce de caveau assez profond; mais il pourrait être moderne et j'y verrais difficilement une ancienne *traitière*.

[2] Cette porte est constamment désignée sous le nom de S[t] Aubain. J'en suis fâché pour *Galliot* (II, 69), *J. Pimpurniaux* (p. 14) et l'auteur de l'*Histoire du comté de Namur* publiée en 1847 (p. 24); mais ils sont tombés à cet égard dans une grave erreur. Quant à la position de l'édifice, entre quelques douzaines de textes que je pourrais citer, je me contenterai des suivants : « Item, rendut à... azqueilz ilh fut marchandeit par lesdits » esleus de défaire 2 massez de murs qui estoient cheywes joindant alle » porte de S[t] Albain à costeit devers le tour messire Wilh. Deure... » — « ... pour défaire une autre masse de mur deleis le porte S[t] Albain à costeit » devers le tour messire Johan de Namur. » *C. de ville* 1409, fol. 27 et 27 v°.

[3] « Defours le pourte sent Aubayn. » *Répert. de* 1313, n° 85. — « Item, » sor une masure qui fut monsingneur Weri Descleis, deseur les lices » defors le porte Saint Abain... Si fut li maisons arse elle werre de Namur. » *Poillu papier* de 1323, fol. 44.

que ses deux contemporaines, c'était un édifice massif, muni du côté de la campagne de deux mailles ou tours hémisphériques, entre lesquelles s'abaissait une herse. Un pont levis, jetté sur le fossé, conduisait au retranchement extérieur, composé de deux tours jumelles et d'une poterne que défendaient encore, semble-t-il, un second fossé et une palissade [1].

L'inondation de 1409 fut fatale à cet édifice : elle en détruisit la majeure partie. On le reconstruisit dans le cours des années suivantes [2] et l'un des comptes communaux nous fait connaître

[1] ... pour le réfection du pont de Muese et do pont al porte Saint Albain.» *C. de ville* 1385, fol. 23. — « Item, tant que à l'uevre al porte St Albain » à comenchier promiers à fondement et rosteir les terres pour avoir » bon fons à faire le macenerie do pont levich... » — « ... pour metre et » aseir ledit pont. Premiers faire tranchie de 12 piés de large et de 14 piés » de halt, c'est à entendre que de pierchier et traweir le cachie entre les » deux eiles des jumeas à devant dele tour et les deux eile dechi au fons do » foseit... » — « ... reprendre 2 pileis qui feront batte pour ledit pont he- » biegier » *C. de ville* 1393, fol. 7. — « ... pour une toise de mur à répa- » reir le torettes des jumeas de Saint Albain... » *Ibid.* fol. 9. — « Item, » tant que al marchandise do pont leviec à Saint Albain dele carpenterie... » Encore deverat li ovriers faire 1 restias alle dite porte St Albain pour » laissier et sus et jus en tens de nécessiteit... Encore deverat li ovriers » faire et livreir stofe d'un restias à seyr entre les deus mailhes qui sont » à devant do pont leviet pour clore et ovrir alencontre desdites mailhes...» *Ibid*, fol. 10 v°.—« Item rendut por les costenges do pont de bos al fausse » postierne à Saint Albain... » *C. de ville* 1394, fol. 6 v°. — « ... pour » 2 maisons tenante l'une à l'autre... gissant au deffours dele porte » (St Aubain) asseis près dez jemials de St Albain. » *C. dom.* 1406-1407, fol. 38. — « ... les 2 torettes des jemials delle porte St Albain... » *C. de* » *ville* 1410, fol. 14 v°. — « ... les deus tours jemellez dehors le porte » St Albain... » *C. de ville* 1417, fol. 18. — Voy. aussi *C. de ville* 1364, fol. 13 et 1393, fol. 9 v°.

[2] « ... défaire une des masses delle porte St Albain estant à costeit de- » vers le ville joindant à pont... » — « ... pour défaire le pareilhe masse » de celle devant dite à l'autre costeil do pont... » — « ... défaire et abat- » tre le grant pan delle tour qui estoit demoreit alle porte St Albain... » *C. de ville* 1409, fol. 27 et 27 v°. — « ... pour 559 piés de petis quairials » mis en oevre az deux germelle devant le porte St Albain. . » *C. de ville* 1410, fol. 14 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1409, fol. 23 v° et 1410, fol. 28.

une particularité assez curieuse en matière de mesure : c'est que déjà alors les Namurois se servaient du *pied de St Lambert*, encore usité de nos jours malgré toutes les lois modernes. Les entrepreneurs des travaux de construction s'étaient plaints en effet de la longueur du pied dont on s'était servi pour mesurer et vérifier leurs ouvrages. Dans le but de faire cesser tout doute à cet égard, l'échevinage envoya à Liége « prendre le droit » piet alle droite clawière de St Lambert. » Cette vérification de l'étalon légal eut pour résultat de faire connaître que la réclamation était fondée, et, en conséquence, une juste indemnité fut accordée aux entrepreneurs [1].

La destruction de cette porte qui, malheureusement, n'a inspiré à nos aïeux ni complainte, ni *paskeye*, ni *rhithmus elegiacus*, ne remonte pas à une époque bien reculée. Si, d'une part, nous apprenons qu'une vieille tour fut « mise jus » à St Aubain en 1517 [2]; d'autre part, le compte communal de 1578 mentionne encore la grosse tour de la porte St Aubain [3], et l'on voit figurer au compte de l'année suivante la *tour au Chinisse* et la *tour des Chiens* [4], dénominations qui ne peuvent guères s'appliquer qu'au retranchement extérieur, ou aux tours jumelles placées près du *Chenil* qui a donné son nom à la rue actuelle. Enfin, les documents du milieu du XVIIe siècle continuent à faire mention de la porte du Chinisse et des deux portes de St Aubain [5]. Toutefois l'époque de la démolition

[1] *C. de ville* 1413, fol. 16.
[2] *C. de ville* 1517, fol. 95.
[3] *C. de ville* 1578, fol. 25.
[4] *C. de ville* 1579, fol. 72 et 84 v°.
[5] « ... petite maisonnette estante entre les deux portes de St Aulbain au » devant du Chinisse. » *C. de ville* 1624, fol. 38. — « Des dames béné- » dictines.... pour certaine forière en dessoubz leur jardin.... allante jus- » ques au fossez de la ville et à la porte d'en hault du Chinisse, et enbas

approchait, car l'antique édifice ne figure plus sur les plans du siége de 1695 [1].

Mur entre la porte St Aubain et la tour Jean de Namur. — A partir de la porte S[t] Aubain, l'enceinte urbaine suivait, parallèlement aux murs des jardins qui longent vers le sud la place du palais de justice et à environ neuf mètres en deça de ces murs, une ligne qui était encore visible il y a quelques années et qui venait aboutir à la tour Jean de Namur.

Ces murs qui avaient été réparés en 1390 [2] furent détruits en partie par l'inondation de 1409. On les reconstruisit aussitôt [3]. Au commencement du siècle dernier ils subsistaient encore depuis le bas de la rue du Chenil jusqu'au palais des gouverneurs. Entre eux et les murailles des jardins qui bordent la place, s'étendait une espèce de cour très-allongée dans laquelle on entrait par une porte placée vers la rue, et qui venait aboutir à la chapelle du palais.

» à vingtz pieds proche d'icelluy Chinisse .. » *Ibid.* fol. 30. — Voy. aussi *C. de ville* 1641, fol. 39.

[1] Mais bien sur les plans de Braun et de Blaew qui sont antérieurs. Quant à la vue qui se trouve dans l'atlas de Bruin, elle n'est d'aucune utilité en ce qui concerne la partie de l'enceinte que nous examinons en ce moment, et cela à cause du point de vue où s'est placé le dessinateur.

[2] « ... marchandeit de réparreir à derier delle hosteil Mons. Jehan de » Namur les etauelemens des murs et les murs delle dite ville... » *C. de ville* 1390, fol. 18.

[3] « ... az machons et ovriers ovrant az murs derier le maison messire » Johan de Namur, sour les fosseis Clamal à asseir le premier piere... » *C. de ville* 1409, fol. 13. — « ... défaire une autre masse de mur derier » l'osteil messire Johan... » — « ... pour défaire une autre masse de mur » joindante à celle devant dite... » — « ... pour défaire une autre masse » de mur deleis le porte S[t] Albain à costeit devers le tour mess. Johan de » Namur... » *Ibid.* fol. 27 et 27 v°. — « Item est assavoir que lezdis » esleus.... misent à offre de monteir et faire les murs derier l'osteil Mons. » Johan de Namur, assavoir dudit hosteil messire Johan jusquez az viez » murs qui demoreis sont. » *C. de ville* 1410, fol. 12.

Une partie de cette courtine fut démolie en 1712 [1]. Ses derniers restes ont été arrachés à grand'peine dans les années 1849 et 1850 [2].

Tour Jean de Namur. — Si, sur un plan de la ville on prolonge directement la ligne des fossés venant de la porte St Aubain, et la ligne des fossés partant de la Sambre, on arrive à former un angle dont le sommet se trouve sur l'emplacement occupé de nos jours par la cour d'assises. C'est à ce point de jonction qu'il faut placer la tour dont nous allons parler.

Elle se trouvait ainsi, comme l'indiquent les comptes de ville, derrière l'hôtel habité notamment par Jean de Namur, seigneur de Winendael (Jean III), puis par le comte de Croy Sr de Porcien, et qui après avoir servi de résidence aux gouverneurs de la province est devenu le palais de justice. De là les noms de *Jehan de Namur, de Croy* ou *de Porcien* donnés à cette tour, qui, je crois, s'appelait aussi tour *Warnier de Saint Aubain* [3].

De sa position à un angle saillant on peut conclure que c'était une des fortes tours de l'enceinte. C'est aussi l'idée qu'en donnent certains plans, du reste assez inexacts, de Namur.

Quoiqu'elle soit probablement plus ancienne, c'est seulement en 1407 que je la trouve mentionnée pour la première fois [4]. Elle fut entièrement détruite par les eaux en 1409,

[1] *C. du dom.* 1711-1712, fol. 271 v°, aux arch. de l'État.

[2] Ils traversaient les jardins des maisons de la place St Aubain cotées N° 197 et 198.

[3] C'est probablement à cet édifice que s'applique le texte suivant : « ... parmi 2 deniers que messire Johan de Namur doit pour le tour qui » fut maistre Warnier de St Albain séant sur lez fosseis. » *C. du dom.* 1406-1407, fol 33 v°.

[4] « ... faire traaz de soulhes entre le porte St Albain et le tour mess. » Johan de Namur... » *C. de ville* 1407, fol. 5.

puisque, la même année, nous la voyons reconstruire sur pilotis; cet ouvrage fut terminé les années suivantes [1]. Je ne sais trop pourquoi il fut question de la démolir en 1414 [2], et j'ignore si ce projet fut mis à exécution [3]. Il est certain toutefois que l'édifice existait trois ans plus tard, car à cette époque on y exécuta divers travaux à la « grande chambre », au « porche » et à la « garde-robe » [4].

Il est encore fait mention de cette tour dans les documents de 1554 et 1555 [5]. Peut-être fut-elle démolie lorsque, au commencement du XVII[e] siècle, on agrandit l'ancienne résidence du comte Jean III.

Mur entre la tour Jean de Namur et la Sambre. — Parvenue à la tour Jean de Namur, l'enceinte urbaine formait un angle et se dirigeait vers la Sambre, où elle aboutissait un peu en aval du nouveau pont, après avoir décrit une légère courbe.

Si vous avez jeté les yeux sur un plan de Namur ancien, vous vous êtes sans doute demandé pourquoi nos pères avaient

[1] Rendut.... à.... qu'il ovrarent à broisich dele tour derier l'osteil messire Johan de Namur... » — « ... premiere piere assiese à l'oevre delle » tour derier l'osteil messire Johan de Namur... » *C. de ville* 1409, fol. 18 v°. — « Item est assavoir que lesdis esleus.... misent à offre de faire et » monteir le tour derier l'osteil messire Johan de Namur... » *C. de ville* 1410, fol. 12 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1414, fol. 10 v°.

[2] « ... despendut pour les esleus.... au revenir de visenter le tour de » Mons. Jehan de Namur pour icelle mettre jus pour le meilheur... » *C. de* » *ville* 1414, fol. 26.

[3] Les comptes de ville de 1415 et 1416 manquent.

[4] « ... pour 18 piez de listez d'estre misez en le tour Mons. Jehan de » Namur.... pour une fenestres de 3 et de 2 piés. » *C. de ville* 1417, fol. 7. — « ... marchandise.... de paver la grande chambre dele tour Mons. Jehan » de Namur, le porche et le garde robe... » *Ibid.* fol. 9.

[5] *C. du dom.* 1553-1554, fol. 122, et 1554-1555, fol. 131 et 139. — La tour est encore indiquée sur le plan de Blaew, de 1649; mais il est à remarquer que ce plan n'est qu'une reproduction de celui de Braun qui date de 1581.

donné cette forme singulière à leur troisième enceinte; pourquoi, à partir de la tour Jean de Namur, ils n'avaient pas prolongé directement la ligne des remparts jusqu'à la grosse tour sur Sambre (Stordoir), ce qui leur aurait permis, au moyen d'un mur plus court de moitié, de circonscrire un espace de terrain beaucoup plus étendu. Je me suis demandé, je me suis dit tout cela. Mais comme je tiens nos pères pour gens prudents et sages, je me suis dit aussi que, pour agir comme ils l'ont fait, ils avaient eu sans doute des motifs plausibles. Le principal de ces motifs est peut-être le suivant Il est certain que tout le quartier de l'Arsenal est peu élevé et qu'il l'était encore moins autrefois. Peut-être, au XIIe siècle, ne trouvait-on là qu'un terrain marécageux fort souvent inondé par les eaux de la Sambre, et partant inhabitable. En admettant cette hypothèse, on s'expliquerait la dénomination de *Joghier* donné à une porte voisine, le nom de *Bas-Pré* que porte encore ce terrain, la nécessité de ces pilotis sur lesquels on dut établir les fondements de la tour Jean de Namur, et enfin l'absence d'habitations dans ce quartier jusqu'à une époque relativement assez moderne.

Quoiqu'il en soit de mon hypothèse, l'existence de cette partie de la troisième enceinte est attestée, dès la première moitié du XIIIe siècle, par un document auquel j'ai déjà fait allusion [1], et son histoire se mêle à quelques épisodes très-intéressants de nos annales. A ce titre, permettez-moi, ami lecteur, une digression à tous ces détails que je reconnais fort arides.

Vous savez sans doute que Henri l'Aveugle, se trouvant sans enfant, avait, en 1163, assuré son héritage à sa sœur Alix, à

[1] « ... tres domos sitas in fraterno vico prope S^um^ Albanum, *extra* » *muros*... contuli in elemosinam perpetuam... » *Diplôme de* 1235; Chartrier de Géronsart aux arch. de l'État. — Voy. la *Promenade* précédente.

son époux le comte de Hainaut et à leur fils Baudhuin, surnommé plus tard le Courageux. Le 1er avril 1184, la donation fut confirmée au profit de ce dernier, devenu comte de Hainaut depuis 1171. Quelques années après, la naissance d'Ermesinde — événement auquel on ne devait guères s'attendre vu l'âge avancé du comte de Namur — vint naturellement jeter du froid sur les relations amicales qui jusqu'alors avaient existé entre l'oncle et le neveu. Des premiers dissentiments furent bientôt suivis d'une guerre ouverte. En 1188, Baudhuin, assez rudement traité par Henri, vint l'assiéger dans sa capitale à la tête de 300 chevaliers et d'une armée dont les historiens du Hainaut font monter le chiffre à 30,000 cavaliers et fantassins. Notre comte avait à lui opposer 240 chevaliers et 20,000 hommes de milices tant à pied qu'à cheval. Les Namurois se défendirent en hommes de cœur qu'ils étaient [1]; mais enfin ils succombèrent et nombre d'entre eux restèrent au pouvoir de l'ennemi. Les autres suivirent le comte Henri dans le château tandis que les Hennuyers pillaient cruellement la ville, au grand regret de Baudhuin, car il chérissait ses futurs sujets et il en était également aimé. Ce désastre fut bientôt suivi d'un plus grand : les défenseurs du château voulant déloger les chevaliers du Hainaut établis dans l'intérieur de l'enceinte urbaine, mirent eux-mêmes le feu à la ville qui fut presque toute réduite en cendres. Beaudhuin posa alors ses tentes entre le château et la Marlagne, et bloqua étroitement son oncle. Serrés de près, manquant de vin, de bierre et même d'eau, les Namurois furent bientôt forcés de se rendre [2].

[1] « Namurcensibus autem hominibus viriliter se defendentibus, » dit Gislebert, clerc de Baudhuin le Courageux, et par conséquent chroniqueur assez hostile à la maison de Namur.

[2] *Chronica Gisleberti*, p. 181. Je ne trouve que bien peu de détails sur

Tel est, en abrégé, le récit du meilleur chroniqueur à consulter pour toute cette époque. En ce qui concerne le siége de la ville, il se borne à dire qu'après une défense vigoureuse les Namurois furent pris par force *(demum per vim capti sunt)*. Le texte de Croonendael, qui cependant n'est qu'une traduction libre de celui de Gislebert, porte que les « Hennuyers rompirent les murs, » et nos historiens modernes précisant encore davantage les faits nous apprennent que l'assaut fut donné aux murailles derrière St Aubain [1]. C'est d'ordinaire le résultat auquel on arrive lorsque l'on veut remonter aux sources. Quoiqu'il en soit, la résistance que rencontra Baudhuin prouve à elle seule l'existence de ces murailles.

Sans parler ici des échecs éprouvés par Thibaut de Bar et Walerand de Limbourg dans leurs attaques contre la ville de Namur, on doit nécessairement admettre que la troisième enceinte existait en 1256-1258. Sans la protection de ces murailles, comment les Namurois et les Luxembourgeois eussent-ils pu résister à la fois aux défenseurs du château et aux troupes flamandes et champenoises qui vinrent aux secours du brave François de Wesemael [2] ?

Passons au XIVe siècle. Après avoir suivi en Italie son cousin l'empereur Henri VII, notre comte Jean I en était revenu,

ce fait dans les meilleures chroniques. Les *Annales fossenses* (Pertz, VI, 31) rejettent l'incendie de Namur sur le compte de Baudhuin ; — les *Annales Laubienses* (Ibid. VI, 25) signalent seulement la prise de Namur ; — enfin, la *Sigiberti continuatio aquicinctina* (Ibid. VIII, 425) porte : « Cum autem.... Henricus comes lecto decumberet, Balduinus undecumque » contracto exercitu, castrum milite nudatum et defensoribus repperiens, » inexpugnabile castrum namucense, ut putabatur, fortuna sibi arri- » dente, cepit. » Nous voilà bien loin du récit de Gislebert.

[1] De Marne, 169 ; — Galliot, I, 149.

[2] Voy. 2e et 4e *Promenades*.

dans le courant de l'année 1313, et à son arrivée sur les bords de la Meuse il avait trouvé Namur en pleine révolte.

Nos historiens du siècle dernier, royalistes quand même, n'ont voulu voir dans ce soulèvement que le fait d'une *populace mutinée*[1]. Cependant les anciens annalistes, d'ordinaire peu portés pour les gens de commune, l'attribuent uniquement aux impôts dont le comte avait surchargé ses sujets. Je crois en effet que nos pères devaient avoir de justes motifs pour en venir à semblable extrémité, et que, comme en 1256, comme en 1293, la violation des franchises de la cité causa tout le mal. Pendant la guerre de Flandre, Namur avait fourni des hommes pour défendre la cause nationale; il est assez vraisemblable que Jean I sut aussi y trouver les sommes nécessaires au soutien des droits de sa maison et à son expédition d'Italie, et que les exigences du souverain, se renouvelant sans cesse, finirent par lasser nos ancêtres. Le mécontentement populaire, longtemps comprimé, éclata enfin. Les bourgeois se rallièrent au cri de « Namur pour la vie »[2], secouèrent le joug et bloquèrent le château où se trouvaient les enfants du comte. Jean, revenu au pays, réclama vainement le secours des Hutois qui assiégeaient Spontin; mais il réussit mieux auprès d'Arnould, comte de Looz qui arriva bientôt « avec force Hasba» nois. » La cité révoltée fut investie et sans la résistance courageuse des bourgeois, elle eût été emportée de vive force à la suite d'un assaut donné aux murailles derrière St Aubain. Cette attaque fut suivie de plusieurs autres qui furent également

[1] Voy. DE MARNE (321) et GALLIOT (I. 385).

[2] « Audire me memini diverbium in vulgo frequens » Namurois pour la « vie...; et cum legam in tumultu illo sub Joanne comite, plebi symbolum » fuisse » Namur pour la vie « volenti significare Namurci libertatem » usque ad aras sibi defendendam, cepi dubitare an non ex hoc fonte dic» terium manaverit. » GRAMAYE.

repoussées. Mais enfin, serrée de près, la commune dut signer deux actes de soumission le samedi après l'Exaltation de la Ste Croix (1313). La sentence, prononcée le 24 septembre suivant, condamnait vingt-quatre bourgeois à rester en prison aussi longtemps que le souverain le trouverait à propos, et soixante autres à un pèlerinage à St Jacques en Galice. De plus, elle mettait à la charge des révoltés la réparation des dommages essuyés par les Namurois restés fidèles à la cause du prince, et elle obligeait la commune à payer une amende de 18,000 livres tournois [1].

Tels sont les épisodes dont j'avais à vous entretenir; revenons maintenant à nos vieilles murailles.

Partant de la tour Jean de Namur, le mur d'enceinte longeait à l'ouest l'hôtel des gouverneurs en suivant une ligne qui, reportée sur le plan de Namur moderne, séparerait le palais de justice de la maison N° 135 qui lui est contigue et dont le jardin occupe l'emplacement du fossé de la ville [2]. Il traversait ensuite la cour de la gendarmerie actuelle : l'extrémité orientale de cette cour ainsi que la partie des bâtiments de l'ancien palais des gouverneurs qui donne sur les cloîtres de St Aubain étaient donc séparées, par le fossé, de la partie occidentale où se trouvaient les remises et les autres dépendances de l'hôtel; un pont jeté sur le fossé donnait accès à ces dépendances [3].

[1] Sur cette révolte, voy. *deux chartes originales* aux archives de la ville; — *Inventaire du chartrier de Namur, par de Masnuy*, chap. XX. N°s 4 et 5; — Zantfliet (*Ampliss. coll.* V. 166); — Hocsemius (*Chapeaville*, II, 365); — Croonendael qui cite un chroniqueur namurois plus ancien, Gerardus de Jacea; — Gramaye, *Antiq. com. Namurc.* — De Marne (321) et Galliot (I, 385) me paraissent avoir un peu amplifié, au gré de leur imagination, l'épisode de l'escalade des murailles.

[2] Le niveau de ce jardin est de 1^m^ 90 moins élevé que celui de la cour du palais de justice.

[3] « ... raccoustrer le pont de bois hors le Postil allant aus estableries de

De là, passant derrière et à peu de distance de la tour de la cathédrale, la muraille urbaine venait aboutir à l'angle formé par la rue de l'Arsenal et par celle qui conduit de St Aubain au Séminaire; des fragments assez considérables de cette muraille, épais d'environ sept pieds, ont été démolis, il y a peu d'années, derrière les maisons du fond de St Aubain, cotées 191 et 192 [1]; de plus, il existe encore dans ce parcours des restes assez considérables des canaux et des vannes dont j'aurai tantôt à vous entretenir.

Parvenue au point de jonction des rues de l'Arsenal, du Séminaire et de l'Évêché [2], la ligne des murailles se dirigeait vers la Sambre où elle aboutissait à quelques quinze mètres en aval du nouveau pont, et non à la porte de Joghier comme l'indique le plan de Braun [3]. Tous les textes anciens prouvent surabondamment l'exactitude de cette direction; on y lit que le grand béguinage, sur l'emplacement duquel on a construit, au siècle dernier, la majeure partie du Séminaire, se trouvait en dehors de la ville, et que le fossé le séparait du refuge de Malonnes ainsi que des Sœurs Grises (plus tard Récollectines),

» l'hostel Mons. le Gouverneur ...» *C. de ville* 1551, fol. 72 v°.— « ... es» tables de l'hostel du roy hors le Postil... » *C. de ville* 1624, fol. 16. — Le plan de *Visscher* et d'autres plans manuscrits du siècle dernier montrent bien clairement le canal ou l'ancien fossé ainsi que le pont, mais on n'y découvre plus la muraille urbaine. Quant au pont, dont la voûte existe encore sous le sol de la cour de la Gendarmerie, il se trouvait sur la limite actuelle de cette cour, vers le Palais de Justice.

[1] Lorsqu'on démolit le mur placé derrière la maison N° 192, on trouva quatre pièces romaines dont deux moyens bronzes de Marc-Aurèle et de Magnentius.

[2] L'endroit où l'ancien canal pénètre sous le séminaire est indiqué par une petite porte maintenant murée qui se trouve dans la partie du bâtiment faisant face à la rue de l'Arsenal.

[3] Au lieu d'un angle, le graveur de l'Atlas de Braun a tracé une courbe qui n'a pu exister.

propriétés situées en dedans de l'enceinte [1]. C'est d'ailleurs la direction que suit, à peu près [2], le canal, qui, au XVII[e] siècle, avait remplacé l'ancien fossé, et dont l'embouchure fut découverte lorsqu'on établit la culée de gauche du nouveau pont.

A l'endroit où la rue de l'Évêché fait sa jonction avec celle du Séminaire se trouvait le *Postil des béguines* que l'on trouve aussi désigné quelquefois *Postil de S[t] Aubain*. Comme l'indique le mot *postil*, c'était une poterne ou simple porte pratiquée dans le mur; elle devait sans doute sa première dénomination à cette circonstance qu'elle donnait accès au grand béguinage de S[t] Aubain, la seule habitation qui, dans le principe, s'élevât, de ce côté, au-delà de l'enceinte. Il est même assez probable que cette poterne, établie évidemment après coup, n'a

[1] « ... Item, à l'ospitaelh defour le Postil... » *Répert. de* 1313, N° 114. — « ... Soeur Nicole, prieuse du couvent condist delle tour séant en une » ruelle qui joint à le large rue S[t] Albain et dame Jehanne Beufis prieuse » de la maison et couvent condist le grand hospital des béguines séant au » dehors le Postil de S[t] Aubain. » — *Transports de Namur,* reg. de 1445 à 1450, fol. 176 v°. — « Des noires seurs béghines résidentes emprèz les » Joghiers pour les estances des fossez au derière de leur habitation... » *C. de ville* 1515, fol. 3. — « Item, encoire une double serrure à la porte » estante ou jardin des béghuynes grises sœurs allant ou jardin des » béghuynes hors le Postil... » *C. de ville* 1554, fol. 74. — « ... de la mai» son ayant appartenu au S[r] de Feroz hors le Postil... laquelle a esté » acquise pour y ériger un séminaire... » *C. dom.* 1670-1671, fol. 291. — Voy. aussi *Transports*, reg. de 1641-1642, à la fin. Je pourrais citer d'autres textes, et en grand nombre, car c'est cette partie de l'enceinte qui m'a demandé le plus de recherches; mais je pense que cela suffit. Voir d'ailleurs les notes ci-après. — L'évêché actuel occupe l'emplacement du refuge de Malonnes et du couvent des Récollectines.

[2] Je dis *à peu près*, car il est certain que la partie du canal la plus rapprochée de la Sambre a été détournée. On lit notamment dans un acte avenu en 1735, entre le Séminaire et les Récollectines, que ces dernières furent autorisées à remplacer l'ancien canal longeant leur jardin, par un autre canal en courbe passant au travers du jardin du Séminaire et allant aboutir à la Sambre. (*Arch. des Récollectines*, communication de M[r] le chanoine Wilmet).

eu d'abord d'autre destination que de faciliter cet accès. Elle est mentionnée dans les documents des premières années du XIVe siècle [1] et le pont jeté en cet endroit sur le fossé fut reconstruit en 1408 [2].

Braun place trois tours entre la tour Jean de Namur et la Sambre, ce qui, comme vous allez le voir, concorde avec les textes. En tenant compte de la rectification indiquée plus haut, on pourrait même dire que la position qu'il leur donne est assez exacte [3].

D'après une règle rigoureusement suivie au moyen-âge, l'une de ces tours était évidemment placée à l'angle formé par la Sambre et les fossés de la ville. Sa position est du reste indiquée par d'anciens textes où nous lisons que le jardin des Sœurs Grises, qui forme la partie méridionale du jardin de l'Évêché actuel, aboutissait aux fossés et à une tour [4]. Il existe

[1] « ... hospital defours le postich Saint Albain... » *Poillu papier*, de 1323, fol. 61. — « ... et dez béghins pour le cens dele tour dou postich dez » béghinez... » *C. domaine* 1406-1407, fol. 32 v°. — Voy. aussi *Répert. de* 1313, N° 114 déjà cité.

[2] « ... deffaire, deffour le postich dez béguinez, en ès fosseis encontre les » terres, deus masselles de mur pour sus asseir un pont... » *C. de ville* 1408, fol. 7.

[3] Il ne faut pas perdre de vue que les plans de Bruin, de Braun et de Blaew ne sont pas des plans géométriquement exacts. Comme j'ai pu constater plusieurs points évidemment fautifs, je n'y ajoute foi qu'autant que des documents anciens viennent attester leur véracité.

[4] Par une requête adressée au Magistrat, les sœurs grises demandent la permission d'établir une porte sur les murs, afin, disent-elles « que nos » voisins ne viennent par dessus les murs en notre jardin, laquelle chose » nous tourneroit à desplaisir s'aucuns les y veoit aller d'une tour à l'au- » tre. » *Pièce du XVIe siècle,* communiquée par Mr le chan. Wilmet. — « Des sœures grises de cette ville résidentes proche le Joghier pour les » estanges du fossez de la ville derière leur maison... » *C. de ville* 1641, fol. 1. — « Des sœures grises de cette ville pour certaine fourière qu'elles » tiennent du loing des murailles et thour estante derrière leur couvent...» *Ibid.* fol. 46 v°.

encore en cet endroit une ancienne construction voûtée, appelée *Belvédère*, qui pourrait bien être le soubassement de la tour. Cette dernière serait donc celle que nos anciens documents désignent sous le nom de tour *Jean de Waret*, et qu'ils nous indiquent comme la plus rapprochée de la porte des Joghiers [1].

Si l'on admet, ce qui paraît assez vraisemblable, que les trois tours de cette courtine s'élevaient à égale distance l'une de l'autre, on devra placer la seconde tour assez près de la partie ancienne du bâtiment du Séminaire qui donne sur la rue de l'Évêché; et comme elle se trouvait ainsi à côté de la poterne dont nous parlions tantôt, ce serait à elle que s'appliquerait la dénomination de *tour du postil des béguines* que nous rencontrons dans les documents du XVe siècle.

D'après le principe qui vient de me servir pour indiquer la position de la tour précédente, je placerai la troisième non loin de l'édifice du XVIe siècle (N° 191) qui se trouve derrière St Aubain.

Ces deux dernières mailles sont désignées sous les noms de tour *Henra Maistra* (ou *Heirart le Maistre*) et tour l'*Official;* mais, en l'absence de textes bien précis, je ne saurais dire à quel de ces édifices s'appliquaient respectivement ces dénominations.

[1] « ... de messire Robert de Hemetinnez, sire de Denéez pour se maison » qui fut le sire de Sombreffe et pour le terre gisant entre Sambre et lez » murs derier se maison... Pour le tour qu'il tient sur Sambre... Pour lez » murs qui sont encontre cette tour et le maison Jehan de Wareix... » *C. du domaine* 1406-1407, fol. 28 v°. — « Item rechut que li chappitle Saint Albain » doit par an à Monseigneur... pour le tour qui fut Johan de Wareix... » *Ibid.* fol. 33 v°. — « ... pour le maison qui fut Pirey de Hermoyez joindant à l'osteil qui fut de Sombreffe qui est Mess. Robert de Soye... » *Ibid.* fol. 36. — Item est assavoir que lesdits esleus marchandarent... de » rencuirier et refaire loyalement le tour plus prochaine dez Jokiers » derier le maison Mess. Robert de Soye... » *C. de ville* 1408, fol. 10. — « ... hourder à le torette derière le maison Gillechon Rassin delez lez » Joghierez... » *C. de ville* 1413, fol. 17.

Ils semblent, du reste, avoir été abandonnés de bonne heure, comme point de défense. La tour *Henra Maistra*, dont une partie fut peut-être démolie en 1497, était déjà aliénée au commencement du siècle suivant; celle de l'*Official* paraît avoir été détruite en partie au commencement du XVII[e] siècle. On ne les trouve plus indiquées sur le plan de *Visscher* [1].

Fossés de la troisième enceinte. — Maintenant que nous avons parcouru le circuit de nos anciens murs, disons quelques mots des fossés qui leur servaient de défense.

Ordinairement ces fossés prenaient leur nom de la tour ou de la porte dont leurs eaux baignaient le pied. Parfois, cependant, ils recevaient des dénominations distinctes. Ainsi, entre la porte Hoyoul et la tour S[t] Jacques étaient les *fossés des*

[1] Comme la position de ces deux tours ne m'est pas suffisamment prouvée, je réunirai ici dans une seule note les principaux textes qui les concernent : « ... et des Béghins pour le cens de le tour dou postich dez » Béghinez... » *C. du dom.* 1406-1407, fol. 32 v°. — «... ouvret à le tour » l'official estant en le ruelle des béghines à S[t] Albain devant le puch... « *C. de ville* 1456, fol. 38 v°. — « ... la tour qui est joindant au postich des » béghines que on dist le tour Henra Maistra... » *C. de ville* 1493, fol. 10 v°. — « De Jehan le marlier de S[t] Aubain pour une vieille tour acquis à » icelle ville estans entre les Joghiers nommé le tour qui fut Henra Maistra » estant *emprès* le porte allant dehors le postich des béghines que on dist » le tour de l'official... » *C. de ville* 1508, fol. 13. — Du... pour une viel » tour acquise à icelle ville estant emprès le postich des béghines nommé » le tour Henra Maistra emprès le tour de l'official... » *C. de ville* 1515, fol. 11. — « ... thour aupres du postil des béghines nommée le tour Heirart le Maistre, emprès le tour l'official... » *C. de ville* 1571, fol. 8 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1497, fol. 19 (d'après un manusc. intitulé *Antiquités*) et le *Reg. des biens de la Comp. de Jésus,* p. 6, déjà cité. — L'*Inventaire des pièces des liasses* aux arch. de la ville mentionne « la fausse » porte de l'official » en 1598; mais cet inventaire a été écrit à la fin du siècle dernier. Enfin, je ferai observer que le mot *emprès* employé ci-dessus n'est pas très-concluant, puisqu'au *C. de ville* 1578, fol. 23, la tour Williame Deure ou Antoine Baduelle est indiquée comme se trouvant *emprès* la porte S[t] Aubain; or, elle en était éloignée d'environ 90 mètres.

Claweteurs [1]. On appelait *fossés de la Motte* ou *sur la Motte*, ceux qui s'étendaient entre les tours S[t] Jacques et Etienne Sallet [2]; on trouvait également en cet endroit le vivier dépendant de l'antique propriété dite *la Motte le Comte* et un abreuvoir pour les chevaux [3]. Enfin, on désignait par *Clamals*, *Clamaux*, *Clamart* ou *Clama* le fossé compris entre la porte S[t] Aubain et la tour Jean de Namur [4]. Arrivé à ce dernier point, le fossé se bifurquait. Une branche tournant à gauche, le long de la troisième enceinte, prenait le nom de *fossés hors Postil* et allait gagner la Sambre [5]. L'autre branche, qui conservait la dénomination de *Clamal*, se dirigeait en droite ligne vers la grosse tour sur Sambre (Stordoir); ce fossé, comparativement plus moderne, et dont il existe encore des traces dans le jardin de l'ancien hôtel de Falais (maison de M[r] Bruno), servait à enclore le terrain que nos pères avaient d'abord laissé en dehors de l'enceinte urbaine.

Il est probable que, dans le principe, tous ces fossés étaient simplement gazonnés [6] et peut-être défendus extérieurement

[1] « ... maison séante en lieu condist sur les fossés de claweteurs en » dehors de la porte Hoyoul, joindant du costé d'amont, vers le Motte, » à... » *Transports*, 1455-1456, fol. 114 v°.

[2] *C. de ville* 1407, fol. 22.

[3] *C. de ville* 1508, fol. 13 et 18 v°.

[4] « ... à Rigar le fossieur ouvrant à fossés Clamals entre le porte S[t] Albain » et Sambre... » *C. de ville* 1408, fol. 31 v°. — Voy. *ibid*. fol. 4 et 21 v°.— « ... az machons ovrant az murs derier le maison mess. Johan de Namur » sour les fosseis Clamal... » *C. de ville* 1409, fol. 13. — « ... petits quarials pris à fosseis Clamals deleis Sambre... » *C. de ville* 1410, fol. 9 v°. — *C. de ville* 1411, fol. 12. — « ... pour une fourière estant sur les fossez » Clama allant jusques à le tour sur Sambre... » *C. de ville* 1515, fol. 18. — Un *Jehan de Clamals* figure dans un document du XV[e] siècle; avait-il donné son nom aux fossés, ou en avait-il tiré le sien?

[5] « ... faire le buse allante des fosseis Clamals ès fossés de deffours le » Postich... » *C. de ville* 1408, fol. 20. — Voy. *Ibid*. fol. 16 et 30.

[6] « ... pour 2 milliers de wazons à wazeneir az deffour le postich des » béghines... » *C. de ville* 1408, fol. 33; voy. aussi fol. 28.

par une palissade qui faisait l'office de chemin couvert [1]. A partir du commencement du XV[e] siècle, on en *cuvra* plusieurs, c'est-à-dire que l'escarpe et la contrescarpe reçurent un revêtement en pierres de taille [2].

La commune avait un employé, espèce de garde des eaux, chargé entre autres soins, de veiller à ce que l'eau des fossés fût renouvelée chaque semaine [3].

Ce n'était pas la Sambre, comme cela paraît assez naturel au premier abord, qui portait ses eaux dans les fossés de la troisième enceinte. Bien que le sol dans lequel étaient creusés ces fossés fût beaucoup moins élevé que celui où se trouve reportée l'enceinte actuelle, il y avait cependant certains endroits où, pour obtenir une véritable dérivation de la Sambre à travers les fossés, on eût dû creuser à une trop grande profondeur. En second lieu, on craignit peut-être d'entourer la ville d'une rivière dont les crues subites auraient pu amener des désastres considérables [4]. Ce fut donc le Hoyoul qui servit

[1] « ... à Johan Mareie pour 75 verges de suefs qu'il a faites sur l'orire » des fosseis de deffour le Postich... » *C. de ville* 1408, fol. 30.

[2] « ... quairialz, dobleaus et entaulemens de taille pour mettre à cu- » riement dez fossés devant le porte Hoyoul... » *C. de ville* 1407, fol. 8 v°. — « ... marchandise... de cuvrer les fosseis dele ville entre le porte » Saienial et le tour séante au derier dele maison Stievene Salleit... » *C. de ville* 1411, fol. 15. — « ... faire les fondemens des cuiriogez sur les » fossés dehors le porte Saienial... » *C. de ville* 1417, fol. 6.

[3] « ... audit Jehan de Monstroel pour ses waiges, service et sallaire de » penseir aus fossés, yauwes et pesseriez de ladite ville ceste présente » année de jour et de nuyt, et pour renoveller et rendre novelle aywe ès » fossés d'icelle, chascune sapmaine, 20 moutons... » *C. de ville* 1428, fol. 13.

[4] La grande inondation de 1409, dont j'ai déjà parlé, me parait avoir été causée par cette circonstance que les eaux de la Sambre, n'étant pas alors contenues, comme elles le sont de nos jours, par les remparts derrière l'Arsenal et vers la porte de Bruxelles, auront envahi le *Bas-pré* et se seront amassées contre les murs depuis la Sambre jusqu'à la porte Saienial.

à alimenter ces anciens fossés, comme il alimente encore ceux de l'enceinte bastionnée. Voilà pourquoi on lit si fréquemment, dans les comptes de ville, que les meuniers des moulins vers les Dames-Blanches et les Frères-Mineurs ont été obligés de retenir les eaux du Hoyoul, afin que celles-ci puissent être dirigées jusques derrière les fossés du Postil [1].

Deux canaux au moins amenaient le Hoyoul sous les murs que nous venons d'examiner : l'un prenant au *Saulcy moulin*, derrière les Dames-Blanches, longeait la *Motte le comte* et aboutissait aux fossés vers la tour Etienne Sallet [2]; l'autre partant des fossés de la quatrième enceinte, dans lesquels coulait également le Hoyoul [3], passait par les Croisiers et débouchait vers la porte St Aubain [4]. Les fossés Clamals fournissaient l'eau aux fossés hors le Postil [5], et avaient, semble-t-il, leur décharge

[1] « ... à Johan Martin qui li fut donneit pour alleir diere as moulniers » desur Hoyoul qu'il ne tenissent point l'aiwe pour emplir les fosseis .. » — « ... à Jar pour trois nuityéez qu'il voillat à le ventaire de desseur le » Sachi molin à laissier l'aiwe pour emplir lez fosseis de deffour le postich » de béghinez... » — *C. de ville* 1408, fol. 32 v°. Voy. aussi fol. 41.

[2] « ... pour 3 journées à leveir à pluisseurs fois le ventesial de Hoioul venant elle Motte et ès fossez... » *C. de ville* 1407, fol. 22. — « ... manouvré à le batte sur Hoyoul et au nettoier les fosseis qui viennent du Saulchy » moulin en le Motte... » *C. de ville* 1455, fol. 42. — « ... faire ung petit » fossé et corot passant au loing dele Motte qui amaine l'eaue de Hoioul » dedens les fossés de ladite ville et pour aller ès fossés de l'ostel Mons. » de Croy... » *C. de ville* 1462, fol. 34 v°. — L'hôtel de Croy occupait l'emplacement du Palais de Justice. — Voy. aussi 1460, fol. 28.

[3] *C. de ville* 1423, fol. 8 v° et 10.

[4] « ... ouvret au courot vennant des deffourtrains fossés parmy lez Croi» siers pour aller ens ès fossés dele porte St Albain... » *C. de ville* 1421, fol. 7. — « ... pour une grande buse... menée ou courot dont l'aiwe vat » des grans fossés aus Croisiers et ès fossés dou dougnon dele ville... » *C. de ville* 1429, fol. 21 v°.

[5] « ... faire le buse allante des fosseis Clamals ès fossés de deffours le » postich... » — « .... pour 1 baul de faul à faire une buze à le première » slanche dez fosseis Clammal, à emplir les fossés de dessous, 25 heaumes.

dans la Sambre, à côté de la tour actuelle du *Stordoir* [1]. Enfin, on pouvait également faire écouler dans la rivière les eaux des fossés hors Postil [2].

Comme dans tout ce parcours le terrain n'est point plan, on avait dû établir une suite de *stances* ou *dodaines*, c'est-à-dire de digues-écluses. En partant du confluent, on en trouvait d'abord une en dessous de la tour Malgarnie, pour séparer les eaux du fossé de celles de la Meuse [3]. La seconde se trouvait à la tour S[t] Jacques [4]; c'est celle que les graveurs de nos anciens plans ont convertie en pont. Une troisième, dite « première » stanche des fossés Clamals, » était établie au pied de la tour Jean de Namur, séparant ces fossés de ceux du Postil; la communication avait lieu au moyen d'une buse en bois qui traversait la digue [5]. La *deseurtraine stanche* ou digue des fossés Clamals devait se trouver contre la grosse tour sur Sambre [6]. Enfin, une dernière dodaine s'élevait entre la rivière et les fossés hors Postil [7].

« Pour 7 espesses dolses à faire le covreture dele dite buze... 17 1/2 heau» mes... » *C. de ville* 1408, fol. 20 et 23.

[1] « .... pour une pieche de bos four moison... à faire une buze portante » l'aiwe dez fosseis Clamal en Sambre, 60 heaumes...» — « ... buze mize à le » desseurtraine stanche ès fosseis Clamals...» *C. de ville* 1408, fol. 21 v° et 23.

[2] « ... à Gilain le moulnier pour ovrir le trau do bachin do grant molin » de Sambre pour laissier et dewidier l'aiwe hors dez fosseis de deffour le » postich .. » *C. de ville* 1408, fol. 39.

[3] « ... à wider lesdis fosseis entre li stanche dessous le tour S[t] Servaix et » le porte Saienial... » *C. de ville* 1407, fol. 4. — « ... dodenne en Gra» vières delès le tour S[t] Servais... » *C. de ville* 1465, fol. 49. — Voy. aussi *C. de ville* 1510, fol. 96.

[4] « ... fossés au dehors dele porte Saienial allant d'icelle porte jusquez » alle dodaine dele tour Saint Jaque... » *C. de ville* 1460, fol. 15 v°. — « ... dodenne estant devant le tour S[t] Jaque sur les fossés... » *C. de ville* 1465, fol. 62.

[5] « ... ouvret à le stance derière le maison Mons. Jehan de Namur... » *C. de ville* 1412, fol. 20. — *C. de ville* 1408, fol. 23, texte inséré ci-dessus.

[6] *C. de ville* 1408, fol. 21 v° et 23. Texte inséré ci-dessus.

[7] « ... pour 30 pièccz de ron bos... pour faire staches alle stanche deffour

Quant à la forme de ces dodaines, elle devait être la même que celle de la batte Mérial (quatrième enceinte) reconstruite en 1407. Celle-ci avait quatorze pieds d'épaisseur; au milieu était pratiqué un arveau de neuf pieds d'ouverture dans lequel un venteau s'élevait ou s'abaissait au moyen d'une vis [1].

A la fin du siècle dernier, on voyait encore sur les fossés du Postil, entre la Gendarmerie actuelle et le Séminaire, trois vannes moins anciennes que celles dont je viens de parler et que l'on appelait *vannes des drapiers*, parce que c'était en cet endroit que les membres de l'honorable corporation de la Hanse procédaient au lavage de leurs laines et de leurs draps [2].

Porte des Joghiers. — Si, comme je le crois et comme j'ai cherché à l'établir, une tour se trouvait à l'angle du jardin de l'Évêché, près du nouveau pont, un mur partant de cette tour et longeant la Sambre devait aller rejoindre la porte appelée si ridiculement de nos jours *Porte du Jeu de Quilles.*

La dénomination *de* ou *des Joghiers*, que l'on rencontre déjà dans les documents des premières années du XIV[e] siècle, s'appliquait à tout ce quartier [3]. Il y avait là un abreuvoir pour

» le postich... » *C. de ville* 1407, fol. 20 v°. — Comp. fol. 33 v° et *C. de ville* 1408, fol. 39.

[1] « ... al esteit ordineit de faire en le moienne delle batte... un arvol » de 9 piés d'ovreture qui arat le largèce delle dite bate tenant 14 piés. » lequeilz airs deverat avoir 7 piés de montée ou plus et ens faire ordenner » pour laissier sus et jus une ventaire à vis... » *C. de ville* 1407, fol. 7.

[2] La maçonnerie de ces vannes existe encore : la première se trouve derrière l'écurie de la Gendarmerie, au mur de la maison N° 183; la seconde, à la maison N° 184; la troisième, au Séminaire. Le canal débouchait vers le nouveau pont.

[3] « Devens le porte Sent Aubain et le Joghiers... » Item, li maison » Gilotrans el ruelle à Ioghiers... » *Répert.* de 1313, N° 100. — *Joghiers* est la forme la plus usitée; on trouve aussi aux XIV[e] et XV[e] siècles : *Joghirs*, *Joukiers* ou *Jonkiers*, *Jokiers*, *Joghières*, et, au XVI[e] siècle, *Joghuier*.

les chevaux[1], et l'on y trouvait aussi un lieu de débarquement pour les marchandises venant de la Sambre[2].

Ce mot *Joghiers* est peut-être une forme du mot *Jonkeu* ou *Jonkois* encore usité à Liége et qui sert à désigner un endroit couvert de joncs. Or vous savez, et les riverains de la Sambre le savent encore mieux, que cette partie de la ville est un terrain bas et très-humide, nature de sol qu'affectionnent les joncs. Que si cette étymologie ne vous plaît pas, libre à vous d'en rechercher une autre. En tous cas, vous n'admettrez pas, sans doute, que de *Joghiers* on ait pu faire *Jogy* et *Jeu de Quilles*. C'est, en effet, une des plus singulières corruptions de mots que j'aie rencontrées dans mes recherches sur la cité de Namur. Cette déplorable manie de *franciser* tous nos noms locaux me remet en mémoire l'aventure qui advint à un vieux bonhomme appelé Pieltin. Celui-ci avait à toucher ses modestes émoluments près de certaine administration de notre ville. La première fois qu'il se présente dans les bureaux, on lui demande son nom : — « Pieltin, Monsieur, pour vous servir, fit-il. » — Alors le chef en se rengorgeant : « Ecrivez, dit-il, sur l'état, » *Perd le temps.* » Les *Joghiers* et bien d'autres noms ont eu le sort du bonhomme ; on dirait vraiment que nous avons honte de nous servir du langage que parlaient nos bons vieux pères.

La porte de Joghier est mentionnée pour la première fois, d'une manière bien précise, dans un document de la fin du XIV[e] siècle[3]. C'était, sans doute, une simple porte de rivage qui exigeait peu d'entretien ; aussi ne trouvé-je aucun détail sur cet édifice jusqu'à l'année 1578, époque où il fut reconstruit tel, à peu près, que nous le voyons aujourd'hui, c'est-à-dire

[1] *C. de ville* 1460, fol. 30 v°.
[2] *C. de ville* du XVI[e] siècle.
[3] « ... porte de Joukiers (Jonkiers ?)... » *C. de ville* 1386, fol. 21 v°.

sous forme d'un modeste fronton reposant sur deux pieds-droits. Cette seconde porte subit elle-même certains changements au siècle dernier, comme l'indique l'inscription

RESTAURATUM

1763

gravée dans le fronton vers la rue.

Mais ne nous occupons que du fronton de 1578, de celui qui fait face à la Sambre.

C'est d'abord une large pierre divisée en trois panneaux qui portaient autrefois des armoiries, peut-être celles du souverain, du gouverneur et de la ville [1]. Les écussons ont disparu comme tant d'autres : il ne reste dans les deux coins supérieurs du panneau central que les lettres

P H

En dessous de cette pierre se trouve une tablette supportée à ses extrémités par deux consoles. Chacune de celles-ci est ornée d'un écusson dont les armoiries, également effacées, étaient, comme l'indiquent les mots

R. D. FEVTRE HANNON

placées dessous, celles de Robert de Feutre, alors mayeur de la ville, et de Thierry Hannon, premier élu, bourgmestre ou *chairier*, vieux mot qui signifie receveur.

[1] « ... pour 19 beignons de pieres murauhes employées à la neuve porte » du Joghuier et à l'Applez... » — « A Franchois le Bidart, dit Jadin, pour » avoir livré une grande pierre mise deseur la porte du Joghuier et y » escript en grosse lettres quand elle y seroit esté mise, meismes y gravez » aulcunes armoieries, lui payé... 18 livres. » *C. de ville* 1579, fol. 69 v°.

Sous la tablette et entre les deux consoles, on voit une pierre dont l'inscription est restée complétement intacte. La voici :

LAN. QVE. NAMVR. FVT. DE. PESTE. AFFLIGEE.
ET. Q. PAR. GVERRE. ON. LA. TASCHOIT. BAS. METRE.
THIERY. HANON. CHAIRIER. ET. BOVRGMAISTRE.
SOLICITA. QVE. IE. FV. ERIGEE. ✠ 1578.

La tournure du vers vous fait sourire. Je vous excuse volontiers, mais ne puis vous imiter. La guerre et la peste! Hélas, le poëte ne dit que trop vrai! Ce fut là encore une terrible époque. Au lieu de nous plaindre et de murmurer contre le présent, comme nous le faisons sans cesse, m'est avis que nous agirions beaucoup mieux en jetant un regard sur le passé et en comparant notre situation avec celle de nos pères. Peut-être alors n'aurions-nous pas assez de voix pour remercier Dieu qui, après tant de dures épreuves, a daigné nous élever si haut dans l'estime des peuples. Libertés, bien-être, indépendance, que de maux soufferts avant d'arriver là!

Vous me demandez une explication. Allons nous asseoir un instant au soleil, et je vous dirai tout ce que cette inscription a de vrai et de triste.

L'an que . . . .
. . . . . par guerre on la taschoit bas metre.

Comme nous l'avons déjà vu, au mois de juillet 1577, don Juan d'Autriche, poussé à bout par les États, s'était emparé du château de Namur qui assurait ses communications avec le Luxembourg. L'année suivante, les confédérés belges, maîtres d'une partie du comté, commencèrent l'investissement de notre ville. Vous savez comment se termina cette malheureuse

campagne : la déroute de Gembloux assura à Philippe II la possession de la Meuse, et Alexandre Farnèse qui succéda, la même année, au brillant mais malheureux bâtard de Charles-Quint, acheva de nous replacer sous le joug espagnol.

L'an que Namur fut de peste affligée,

Si vous avez lu les histoires et les mémoires du temps, vous aurez pu vous faire une idée de ce qu'étaient ces guerres de religion, guerres atroces où les deux partis disputaient de cruauté. Quoiqu'à cette époque la province de Namur se soit trouvée dans une situation assez tranquille, comparativement à d'autres provinces, elle eut néanmoins encore bien des ravages à essuyer, bien des maux à souffrir. A diverses reprises, les partis des Confédérés et les bandes espagnoles commirent de grandes dévastations sur son territoire. A peine le villageois pouvait-il distinguer ses ennemis de ceux qui se disaient ses alliés. A ces excès, ajoutez ceux que commettaient les *Vributiers* et *boutefeux*. Les édits portés contre ces misérables peignent si bien la désolation de nos contrées que je ne puis résister à l'envie d'en rapporter au moins un fragment. Bien qu'il soit d'un date un peu postérieure, il n'en est pas moins applicable à l'époque qui nous occupe. « Au moyen de cette longue et misérable
» guerre intestine, porte un placard du 12 novembre 1599, l'on
» voit s'accroître iournellement les dangers des chemins en
» plusieurs endroits de nos pays de par deça, par l'audace de
» nos rebelles, vributters, voleurs agreteurs desdits chemins,
» et autres mauvais garnemens, venans tant des villes de deça
» que d'outre mer estans distraites de nos obéyssance, iusques
» à oser courir en trouppes de quarante, soixante, quatre-vingt,
» voir cent hommes ou plus, au milieu et entrailles de nosdits

» pays, tellement que sans évident péril de mort ou emprison-
» nement il n'est loisible à personne de nos bons sujets d'aller
» ou hanter d'une ville à l'autre, n'est avec grande et coûta-
» gieuse escolte et convoy des gens de guerre, ou notable re-
» tardement de la négociation et traffique, par dessus la totale
» ruyne et désolation des bonnes gens tombans ès mains de ces
» voleurs et vributters, au contraire à l'enrichissement de nos
» dits rebelles, qui par ce moyen tirent et espuisent une infi-
» nité de deniers par larcins et rançons; lequel inconvénient et
» indignité se reconnoit principalement avenir par la dépopu-
» lation dudit plat-pays, et nomément pour estre les grands
» chemins royaux par trop serrez et couvert de bois, hayes,
» genêtres, ronches et buissons qui y sont creuz d'un costé et
» d'autre à faute d'habitation et agriculture, accédant de plus
» que lesdits chemins sont si fangeux et incommodes que les
» passans sont plus souvent arrestez ès lieux difficils et estroits,
» n'ayant moien quasi d'en sortir ni d'eux deffendre ou sau-
» ver.. [1] »

Par suite de ces brigandages, le commerce avait cessé. Les cultivateurs, se voyant exposés à être torturés ou rançonnés par les partis ennemis, abandonnaient peu à peu leurs tristes foyers. Le voyageur qui osait s'aventurer dans la campagne ne rencontrait souvent que des villages déserts. Les éléments eux-mêmes semblaient conjurés contre les hommes. Peu d'années se passaient sans que l'on eût à déplorer ou un hiver rigoureux ou des pluies continuelles. A la suite de ces fléaux survenaient nécessairement la famine et la peste.

D'après ce qui précède vous ne vous étonnerez pas si j'ajoute que durant toutes ces années la disette fut extrême. Les

[1] *Placard sur les chemins*, à la suite des Coutumes de Namur.

comptes communaux nous apprennent notamment que, dans le cours de l'année 1575, le Magistrat dut faire des provisions de grains « pour subvenir à la nécessité desdits grains dont » estoit pour lors presse universelle » [1].

Quant à la peste ou maladie contagieuse, quelque soit le nom qu'il faille lui donner, nos documents du XVe siècle et surtout ceux du XVIe en font de fréquentes et douloureuses mentions. Néanmoins ses ravages ont été parfois singulièrement exagérés par nos historiens, et je vous engage à n'ajouter aucune foi au chiffre des victimes qu'ils nous donnent, chiffre qui, s'il était exact, nous forcerait à attribuer à Namur la population des plus grandes villes de l'Europe au moyen-âge [2]. Il en était de ces pestes comme de nos épidémies modernes : quelques terribles qu'elles fussent, on finissait par s'habituer au danger; et la mort de leurs proches, le trépas horrible qui les menaçait eux-mêmes n'empêchait pas nos ancêtres de se livrer, avec une sorte de frénésie, aux bruyants

[1] *C. de ville* 1575, fol. 70 v° et 73. — Voyez aussi 1571 et suiv.

[2] Pour le XVe siècle, nos historiens mentionnent deux grandes pestes : celles de 1400 et de 1455. Quant à la première nous ne trouvons aucun détail si ce n'est que l'on fut obligé d'agrandir le cimetière de l'église Notre-Dame (*C. de ville* 1400, fol. 3 à 5). En ce qui concerne la peste de 1455, le compte contemporain n'en parle pas, mais en revanche il donne d'amples détails sur la fête du mois de juillet qui fut une des plus brillantes de toute cette époque. Cependant *Gramaye* indique le nombre des morts : il fut, dit-il, de 2,400 (édition de 1634). C'est aussi le chiffre que donne *Galliot* (V. 15), et il est déjà suffisamment exagéré, me paraît-il. Mais nous allons voir mieux que cela. L'édition de *Gramaye*, de 1708, porte 25,000 morts! et là-dessus, Dewez nous dit naïvement : « La ville de Namur fut souvent ravagée par la peste dans le 15e et le » 16e siècles. Cette cruelle contagion enleva en 1455, 25,000 habitants. Ce » nombre est une preuve de la grande population de cette ville dans ce » tems. » *Dict. géog. de la Belg. et de la Holl.* Cette énormité a été reproduite par d'autres écrivains et qui sait si, dans quelque temps, on n'augmentera pas encore le chiffre?

plaisirs de la *Dédicace*. Aussi, pendant le XV[e] siècle et les premières années du siècle suivant, si l'on excepte quelques mesures prises lorsque le fléau redoublait de violence, le Magistrat ne paraît guères s'être occupé de l'assainissement de la ville. C'était cependant par là qu'il eût fallu commencer, car la maladie puisait, en grande partie, sa force dans la malpropreté des rues, et dans la présence d'une soldatesque débauchée. Pour toute cette époque, il se contente de rétribuer une sage-femme chargée « d'assister les femmes enceintes infectées » de la peste »; un prêtre et un chirurgien sont en outre attachés au service des pestiférés [1].

Mais vers le milieu du XVI[e] siècle, alors que la peste revient, pour ainsi dire chaque année, décimer la population namuroise, un changement notable s'opère. Par les édits les plus sévères, le Magistrat interdit l'entrée de la cité aux étrangers arrivant des villes en proie à la contagion; — ordonne aux personnes qui ont communiqué avec des infectés de se retirer dans leurs maisons et de n'en sortir que depuis une heure jusques deux heures de l'après-midi, et avec un bâton blanc à la main; — veille à ce que le transport et l'ensevelissement des cadavres se fasse de nuit et avec toutes les précautions requises en semblable cas; — interdit aux cabaretiers la vente des oisons, aux fripiers l'achat et la vente des vieilles hardes et des linges, aux poissonniers le débit des harengs dans un endroit autre que près de la porte Billewart, aux revendeurs de fruits l'achat des denrées venant des pays infectés; — défend de déposer les fumiers et les immondices en face des habitations, de tenir des lapins et des porcs, si ce n'est, en ce qui concerne ces

[1] Voy. les *C. de ville* du commencement du XVI[e] siècle. — Au compte de 1519. (fol. 148) on lit qu'il y eut cette année 282 pestiférés *indigents*, enterrés aux frais de la commune.

derniers, dans des *rangs* ou étables placés le long des rivières ; — prescrit et fait exécuter le nettoyage des rues et des égoûts; — prend, en un mot, toutes les mesures propres à assainir la ville et à diminuer l'intensité du fléau. L'hôpital S[t] Roch est affecté spécialement aux bourgeois; on loge les Allemands et les autres soldats étrangers dans des huttes élevées sur les Herbattes et à la S[te] Croix.

En lisant les comptes de ville du milieu du XVI[e] siècle, on se convainc que, dans ces années calamiteuses, notre échevinage prit vivement à cœur le soulagement de ses administrés. Outre la *saige dame* qui continuait à assister tout spécialement les femmes enceintes, deux sœurs grises, auxquelles la commune accordait pour leur nourriture vingt sols par semaine et un pot de vin par jour, allaient de maison en maison prendre soin des malades. Quant aux chirurgiens ou barbiers (car la saignée, que pratiquaient principalement ces derniers, jouait le principal rôle dans le traitement de la peste), ils se montrèrent peu disposés à risquer leur vie. Les licenciés Jean Favelly et Jean Pignewart, successivement chirurgiens jurés de la ville, pendant les années 1554 et 1555, eurent soin de faire stipuler dans leurs commissions qu'ils soigneraient tous les malades, hormis les pestiférés. Force fut donc de recourir aux médecins étrangers, notamment à ceux de Louvain et de Gand. Etienne Wilkin, qui arriva de cette dernière ville, possesseur d'un remède prétenduement efficace, puis M[re] Jean Snyus, ne purent s'entendre avec la commune; d'ailleurs le premier déclara qu'il ne savait saigner et le second ne parlait pas la *langhue franchoise*. Deux Liégeois se risquèrent aussi, pendant un mois et moyennant une forte rémunération, à venir saigner nos compatriotes. Un autre opérateur, le pauvre Jean Vannier, qui vint ensuite, au traitement journalier de six sols, succomba

à la tâche au bout de six semaines; enfin, on eut encore recours à un certain Me Paul de Huy, qui arriva en 1556 et cessa son service après une vingtaine de jours. En fin de compte, il fallut bien, je crois, se contenter des deux sœurs grises, des bonnes *seurettes de St François*, comme les appelaient nos pères.

Le service religieux s'organisa plus aisément. L'échevinage et les curés urbains nommèrent et entretinrent à frais communs un prêtre chargé d'administrer les secours spirituels aux malades de l'hôpital St Roch. Pendant les années 1554 et 1555, trois prêtres, dont je veux conserver le souvenir, acceptèrent cette sainte et dangereuse mission : ce furent Jean de Hallochie le sire Georges Deve et le *Fils de Dieu*. Ces deux derniers, au moins, succombèrent, victimes de cette admirable charité qui distingue si éminemment le clergé catholique. Ajoutons, pour être juste, qu'ils rencontrèrent des émules dans le clergé régulier : durant ces mêmes années, deux cordeliers de Namur se dévouèrent au service des pestiférés, après que la commune eut délivré un titre constatant que leur couvent n'y était nullement obligé.

Malgré les sages mesures qu'il avait prises, le Magistrat ne parvint pas immédiatement à son but. Il y eût même, paraît-il, en 1578, un redoublement d'intensité dans la maladie, et l'on fut obligé, cette année, de construire dans les plaines de Salzinnes un cimetière spécial qui fut béni solennellement par notre premier évêque, Antoine Havet [1].

Mais faisons trêve à tous ces lugubres souvenirs, et convenons-en : ce fut une triste époque que le XVIe siècle.

[1] *Edits du Magistrat*, reg. de 1564 à 1571, coll. manusc. aux arch. de la ville.—Les *C. de ville* du XVIe siècle, notamment ceux des années 1554 à 1556 et 1571 à 1583. — Comp. aussi Galliot, V. 45. 54 et 55.

ONZIÈME PROMENADE.

QUATRIÈME ENCEINTE DE LA VILLE :

Depuis la porte des Joghiers jusqu'à la porte en Trieux.

.... ainsy fait-il à esbahir qu'ayant la ville despendu tant d'argent si fraschement à la vieille fermeture... ceux de Namur s'allirent bouter à cette nouvelle charge.

Croonendael.

S'il est un point admis sans conteste par tous nos annalistes, c'est que les fortifications de la quatrième enceinte ont été commencées en 1414, 1415 ou 1416. Ce n'en est pas moins une erreur, comme nous le verrons tantôt, et cette erreur en a amené une autre. On a prétendu que notre comte Guillaume II, en faisant exécuter ces travaux, avait été mû par le désir de se mettre en garde contre les effets de la haine que les Liégeois avaient vouée à l'allié de leur cruel prince, Jean de Bavière [1].

[1] La défaite des Liégeois à Othée fut principalement due à la diversion qu'opéra sur le flanc de leur armée un corps de 400 cavaliers et de 1000 fantassins envoyé par le duc de Bourgogne. Nos annalistes prétendent que c'étaient là des milices namuroises que commandait le comte Guillaume de Namur. Voy. mon *Hist. du comté de Namur*, pag. 154.

Certes, le voisinage des Liégeois ne fut pas sans influence sur nos travaux de défense en général. Chef-lieu d'un petit pays enclavé presque en entier dans la principauté de Liége, Namur, menacé chaque jour par ses puissants et non moins turbulents voisins, dut songer de bonne heure à se garantir de leurs attaques. Ce fut donc principalement contre Liége que s'élevèrent ces quatre rangées successives de tours et de murailles dont j'ai entrepris de décrire les vicissitudes. Mais, outre que la date assignée par nos historiens à l'érection des remparts de la quatrième enceinte est tout à fait erronée, si ce motif eût seul guidé nos pères, ceux-ci se seraient naturellement contentés d'augmenter la force de la ligne de défense dont nous avons parlé dans nos deux précédentes promenades.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le véritable motif des constructions militaires dont nous nous occuperons aujourd'hui. Ce motif je le trouve dans l'augmentation de la population namuroise vers la fin du XIVe siècle, augmentation due au développement de notre industrie [1].

Après les désastreuses guerres de 1319 à 1321, que le comté de Namur soutint avec assez de gloire contre Liége, plus d'un siècle s'écoule pendant lequel, à l'exception d'une querelle de peu d'importance avec le Brabant, notre petit pays jouit d'un calme profond [2]. C'est là un fait peut-être unique dans l'histoire de nos provinces au moyen âge et dont il importe de tenir compte. Durant ces paisibles années, nos souverains, par d'heureux achats, agrandissent d'un tiers le territoire qu'ils

[1] « Ultimum oppidi incrementum coepit aucto mirum in modum incolarum numero, conclusa moenibus, quam jam inde comites libertate et privilegiis donaverant, nova urbe, » dit GRAMAYE, écrivain qui n'est pas aussi inepte que semble le dire DE MARNE.

[2] Les révoltes des métiers, dont je parlerai tantôt, ne durent avoir en effet qu'une influence bien passagère sur cet état de choses.

avaient reçu de leurs ancêtres, et nos pères, déposant le heaume et le hoqueton de bataille, se livrent avec confiance aux arts de la paix. Déjà Jean I avait conclu des traités avec les brasseurs et les tanneurs de Namur. Sous les règnes de ses successeurs, des chartes de libertés sont accordées à nos communes, les principales corporations de métiers sont reconnues légalement par le comte ou l'échevinage, le travail s'organise sous toutes les formes, la richesse et l'aisance se répandent enfin parmi le peuple. Au règne de Guillaume I remonte notamment la charte d'abord octroyée aux férons de Marche-les-Dames et qui devint bientôt la loi commune pour tous ceux qui se livraient au travail du fer. Vers la même époque, le plomb, le fer, la houille et la derle s'exploitent sur des points nombreux de notre territoire; des usines à plomb, des fourneaux et des forges où le fer se fond et revêt mille formes, s'établissent sur les bords de tous les petits affluents de la Meuse, au sein de ces immenses forêts de chênes qui couvrent notre territoire. Dans cet heureux pays, les industriels du bon vieux temps trouvent ainsi tout à la fois, le minerai presque à la surface du sol, le bois qui alimente leurs fourneaux, le cours d'eau qui fait mouvoir leurs *makas*. Ouvrez les comptes du domaine du XIVe et du XVe siècles, et vous verrez naître pour ainsi dire la grande industrie qui fait aujourd'hui la richesse du pays wallon, industrie dans laquelle nous devions, grâce aux facilités que la Providence nous prodiguait, devancer nos voisins du nord et de l'ouest.

Le chef-lieu du comté avait naturellement sa part dans ce développement de la richesse commune. Chaque année, au mois d'octobre, les marchands étrangers arrivent à la foire de Herbattes, dont l'origine paraît fort ancienne, mais où ils affluent principalement à cette époque à la faveur de la paix dont jouit notre

pays, à la faveur aussi des priviléges tout spéciaux qui leur sont accordés par nos derniers comtes. Des sauve-gardes précieuses protègent également ceux de nos commerçants qui se rendent aux foires d'Anvers, du Brabant et de la Flandre [1]. Toutes nos corporations de métiers s'organisent d'une manière définitive. Enrichies par le commerce, elles commencent bientôt à jouer un rôle dans l'administration de la cité, et nous voyons se reproduire sur un plus petit théâtre les mêmes faits que nous observons dans les grandes communes. Lisez, par exemple, le récit des révoltes namuroises de 1352 et de 1371, et vous vous convaincrez que ce ne sont plus, comme celles qui les ont précédées, des soulèvements du peuple tout entier, mais bien des émeutes de gens de métiers telles qu'en fournit l'histoire des provinces voisines.

La seconde moitié du XVe siècle fut donc une ère de véritable progrès, un temps heureux où l'industrie, contenue dans de sages limites, n'avait pas comme aujourd'hui pour compagnes trop souvent inséparables, la misère et la démoralisation des classes populaires. Or ce développement de l'industrie nous avait valu une population relativement nombreuse et riche, qui se trouvait trop à l'étroit dans le Namur primitif. A côté de l'ancienne ville s'était élevée une ville nouvelle qu'aucun rempart ne protégeait contre les attaques de l'étranger. Là est véritablement la raison d'être de ces fortifications qui, commencées déjà en 1357 et terminées en majeure partie vers le milieu du siècle suivant, vinrent donner à la ville de Namur ses dimensions actuelles.

[1] Voy. *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, dans le tome 27 des mém. couronnés de l'acad. roy. Voy. aussi le 3e point du diplôme de Guillaume I, du pénultième de mai 1357 (original aux arch. com.) et mon *Hist. de Namur*, pag. 37.

Mais, direz-vous, si la situation de Namur était alors si prospère, comment se fait-il qu'il lui ait fallu un siècle entier pour construire sa quatrième enceinte? Je trouve à cela plusieurs motifs fort plausibles.

Lorsque, au moyen âge, une ville établissait une seconde ligne de défense en avant de son enceinte primitive, loin de détruire ou d'abandonner celle-ci, elle l'entretenait au contraire avec le plus grand soin. Pour l'époque antérieure au XVI[e] siècle, ce soin se conçoit: c'était une garantie précieuse en cas de siége. Cette conservation ne se conçoit plus aussi bien dans les temps plus modernes. Mais quoi! nos communes tenaient à ces vieux remparts dont l'érection leur avait coûté si cher et à l'ombre desquels elles avaient si longtemps abrité leurs franchises. Il fallut même tous les grands siéges de l'époque de Louis XIV pour les convaincre enfin de la complète inutilité de ces antiques fortifications. Alors seulement celles-ci furent abandonnées et elles ne tardèrent pas à disparaître. Ainsi firent toutes nos cités, ainsi fit Namur. A l'époque où nous sommes parvenus, le troisième rempart conservant toute son utilité, nos pères apportent le plus grand soin à sa conservation. Or, comme vous l'avez vu, ces travaux constituent une charge exclusivement municipale et ils sont relativement immenses. Jugez-en. Dans l'intervalle qui s'écoule environ entre 1350 et 1450, la commune reconstruit d'abord entièrement sa troisième enceinte, la restaure ensuite en partie après l'inondation de 1410 et élève en même temps sa quatrième ligne de défense; outre cela, elle doit encore tenir en bon état et même relever les trois portes du quartier placé sous le château ainsi que les deux ponts sur la Sambre et sur la Meuse. La lenteur de ces travaux ne doit donc pas nous surprendre; il y aurait plutôt lieu de s'étonner que Namur ait pu mener à bonne fin des

ouvrages aussi considérables, alors qu'ils coûtaient si cher et que les ressources communales étaient si bornées. La cité ne parvint en effet à les effectuer qu'en se créant, à partir du milieu du XIV[e] siècle, des ressources extraordinaires.

Puisque nous touchons ce point, peut-être vous sera-t-il agréable, ami lecteur, de connaître les revenus de notre bonne ville au moyen âge.

Que dès le principe même de son institution, notre vieille commune ait eu la faculté de percevoir certains impôts, cela n'est point douteux. Une charte du mois de septembre 1299 nous apprend que, de temps immémorial, les Luxembourgeois étaient exempts, par toute la terre de Namur, de divers droits notamment du droit de *fermeté*, et que la même franchise existait en faveur des Namurois, sur toute la terre de Luxembourg [1]. De même, l'amende infligée à nos pères par le comte Jean I, en punition de la révolte de 1313, fut en partie payée par les particuliers, et en partie prélevée sur les *fertés* de la ville [2].

Le mot *fermeté* (firmitas) et son diminutif *ferté* nous disent assez dans quel but on perçut d'abord les impôts communaux: ils désignent, en effet, non seulement une forteresse, une ville munie de remparts, mais aussi l'impôt établi pour l'érection et l'entretien des fortifications [3].

En quoi consistaient, au XIII[e] siècle, ces droits de ferté ou les *fertés*, pour me servir de l'expression usitée chez nous? C'est ce qu'il est impossible, en l'absence de documents contemporains, d'établir d'une manière certaine. Toutefois, on

[1] *Charte originale* aux arch. de la ville, boîte 12.
[2] *Diplôme original* aux arch. de la ville, boîte 26.
[3] Du Cange.— A Namur, *fermeté*, *fermeture* et *refermeture* désignent plus particulièrement l'enceinte fortifiée; *fertés* ou *freteit*, les impôts; *ferteleurs*, les fermiers de l'impôt.

peut admettre, avec beaucoup de vraisemblance, que ces fertés étaient, à peu de choses près, les mêmes que celles qui sont indiquées dans les comptes communaux du XIVe siècle sous les dénominations suivantes : — *chaussage* ou *portage des portes de ville*, c'est-à-dire les droits perçus aux portes de la cité sur les chars et les bêtes de somme, pour l'entretien de la voirie urbaine ; — *pontenage du pont de Meuse*, droit de même nature payé à la porte du pont ; — *ferme des fossés de la ville ;* — *fertés des usuriers*, probablement l'impôt prélevé sur les étrangers tenant table de prêt [1] ; — *ferté de Dinant*, c'est-à-dire les droits sur le cuivre venant de Dinant [2] ; — *amendes de la Hanse*, ou amendes encourues par les membres du métier de la draperie namuroise ; — enfin, quelques cens de peu de valeur dûs à la communauté. — J'évalue le tout, pour l'année 1385, à la somme d'environ 124 moutons [3].

Des revenus aussi faibles ne pouvaient évidemment suffire à tous les besoins de la commune. Aussi dut-on avoir parfois recours à des impôts extraordinaires qui se levaient en vertu d'un octroi du souverain ; d'où le nom d'*octrois communaux* donné à l'ensemble même des impôts perçus par la ville.

Le plus ancien de ces octrois qui nous ait été conservé est daté de l'année 1268 [4]. Guy de Dampierre réclamait de la

[1] « Item rechut pour le ferteit dez useriers que, à Noël de cesti année, » revient en la main dezdis esleux ; si n'at on trovei à cui leveir ledite » ferteit à aultre que à Johan Sarasin, partant qu'il n'y at, de présent, » aultres useriers de deffour ; à queil Johan ont li dis esleux rechu pour le » terme del St Johan promier, 14 moutons. » *C. de ville* 1407, fol. 1 V°. — » Voy. aussi 1409 fol. 2.

[2] « De la ferté de Dynant.... est assavoir qu'elle est quittée... à la dite » ville de Dynant, et aussi elle est pareillement quittée audit Dynant à » tous ceux de la dite ville de Namur... » *C. de ville* 1452 fol. 2 V°.

[3] Voy. le *C. de ville* 1385.

[4] Et non 1260, comme on l'a imprimé d'après une copie fautive, et comme on continue de l'imprimer dans des documents officiels.

bourgeoisie de Namur une amende qu'elle avait encourue à l'occasion de Godefroid de Donglebert. Dans le but de faire la paix avec son souverain, la ville s'engagea à lui payer en cinq termes et endéans Pâques (13 avril) 1270, la somme de 1000 livres louvignis; et Guy, de son côté, pour la mettre à même de se procurer cette somme, lui permit de lever, pendant le même laps de temps, c'est-à-dire pendant moins de deux ans, un droit sur chaque setier de vin et sur chaque hanap (pot) de bière vendus en ville [1].

Il est possible que d'autres permissions du même genre aient été accordées à différentes reprises, mais je n'en ai retrouvé aucune trace avant le milieu du XIVe siècle. A cette époque, la commune ayant eu à s'occuper de la reconstruction de la troisième enceinte et de l'établissement de nouveaux remparts en avant de celle-ci, dut bien songer à se créer des ressources plus considérables que celles qui lui étaient fournies par les anciennes fertés. Ce fut là l'origine de ces octrois pour levée de nouveaux impôts qui furent successivement concédés par nos souverains, et que nous allons examiner.

Les deux plus anciens actes dont nous ayons à nous occuper

[1] « Nous Guis cuens de Flandre et marchie de Namur, faisons savoir à » tous ke come notre foiable bourgois de Namur eussent descort à nous, » pour un foufait ke nous leur demandiens pour l'occoison Godefroit de » Donglebert, nostre bourgois de Namur devant dit, pour avoir notre » pais et nostre amour, nous ont donné et promis à paier mil libres de » Louveignois à cinc termines..... Et est assavoir ke nous à nos bourgois » de Namur devant dis avons otriié kil pueent faire asisse en notre vile » de Namur sour les vins ke on i vendra, en tele manière k'il aront de » chascun sestier ke on i vendra deus deniers lovignois de quelconques » vin ke ce soit, deseure le fuer ke eschevin i aroient mis, et de chascun » hanap de cervoise ke on i vendra un denier il le poront vendre trois » mailles...... données l'an del Incarnation M. CC. sissante et wit. » — *Diplôme original* aux arch. de la ville, boîte 12.

sont datés du pénultième de mai 1337. L'un de ces actes est une espèce de convention conclue entre Guillaume I et la ville de Namur, et constitue un véritable échange de bons procédés [1]. A la demande de celle-ci, le comte apporte certains changements à l'ancienne loi municipale et, en retour, la commune autorise ses souverains à lever à toujours, et pour leur profit particulier, certains droits sur le vin, la bière et l'hydromel [2]. Ce n'est pas là, comme on le voit, un octroi communal; aussi aurais-je passé cet acte sous silence si l'on n'y trouvait la plus ancienne mention de la quatrième enceinte. En effet, le comte y abandonne à la commune les *warisseaux* ou terrains vagues situés le long des fortifications de la ville *vieille et nouvelle*, tant en dedans qu'en dehors. Il l'autorise à adjuger ces terrains, à titre d'indemnité, aux bourgeois dont les héritages ont dû être occupés pour l'établissement des nouveaux remparts; s'il y a lieu, à louer ou à mettre à cens le surplus; et à en employer le revenu aux travaux de défense et aux autres besoins communaux [3].

[1] « Comme en nostre ville et franchise de Namur ilh aist de temps passeit eut acunnes loys, costumes et usaiges... qui astoient grevables, » pesans et très-redoubtaubles à nous subgis, borgois... nous, à le proire, » requeste et grande instanche de cheaus de nostre ditte ville..... à la fin » dessus dite et pour certaines rémunérations hiretables que chis de nostre » dite ville nous en ont fait... avons... lesdites loys, costumes et usaiges, » en aulcuns poins chi dessous contenus, mueis, amenris et modefiiés par » exprès à profit comun de nous et d'eaus... » *Diplôme original* aux arch. de la ville, boite 12.

[2] L'hydromel de Namur était, parait-il, en réputation, puisqu'il en est fait mention au vers 26,798 de *Godefroid de Bouillon* (coll. de chron. belges inéd.)

Il y a en ces pays et en ces régions (*Palestine*)
De mousques à foison, qui sont en leur maison
C'on nomme vaissiaus d'ès, bien parler en savons :
On en brasse en Namur le boire as compaignons.

[3] « Encores avons-nous octroiet et concédeit que nous dis maires et

On voit par le second acte du même jour que des impôts sur certaines boissons et denrées non spécifiées, et qui avaient été accordés (peut-être à une date antérieure) par un diplôme qui nous est inconnu, devaient se lever pendant sept années, c'est-à-dire du 1r mai 1357 au 1r mai 1364, au profit du comte et de la ville, deux tiers au premier, un tiers à la seconde. Guillaume I déclare que pendant la huitième année (1r mai 1364—1r mai 1365) il ne touchera plus à son tour qu'un tiers de l'impôt. Il autorise en outre la commune à percevoir à son seul profit ces mêmes impôts, pendant deux autres années encore (1r mai 1365 — 1r mai 1367), à charge d'en employer le produit aux fortifications urbaines. Il déclare enfin que ce sera seulement à partir du 1r mai 1364 qu'il commencera à jouir, et cela à perpétuité, des droits sur le vin, la bière et l'hydromel qui lui ont été accordés par le diplôme analysé précédemment [1].

» eschevins... puissent les warisialz d'entour le fermeteit de Namur, vies » et novelle, devens et defours, saisier et prendre et ycheaus ou partie » d'eauz rendre à cheaus cui héritaige sierat et est occupeit par le ferme- » teit novelle, par juste et loiaul estimation, et de ces dis warisials qui » par teil voie ne sieroient entrepris et occupeit qu'ilh les puissent.... » loweir ou accensir en héritaige et des deniers, rentes et revenues qui en » naistroient faire le profit des fermeteis et autres nécessiteis dele dite » ville. » *Diplôme* cité ci-dessus.

[1] « Guilleames, contes de Namur, fasons savoir à tous que com nos bien » ameis li maires, eskevins, jureis, borgois et manans de nostre ville de » Namur.... nos aient doneit por nos, nos hoirs et successeurs contes de » Namur, acunes droitures à prendre et à avoir chascun an hiretablement » sor les bevraiges qui sieront vendus en nostre dicte ville et frankise.... » Partant que ferteis couroient en nostre dicte ville à jour de may l'an de » grasce mil trois cens chinquante sept, sor touttes denreies et devoient » courir sor toutes denreies le tierme de sept aneies continueiement en- » siwans le jour de may dessus dit, enqueiles ferteis nos avons les dus pars » et chis de nostre dicte ville le tierche... » *Diplôme original* du pénultième de mai 1357, aux arch. de la ville, boîte 12. — Au premier abord cette charte paraît assez obscure ; pour en saisir le sens, il faut la comparer avec l'autre diplôme du même jour.

Bien que je n'aie pu retrouver les diplômes mêmes qui les ont octroyés, il est certain que la ville perçut, sinon immédiatement après le 1r mai 1367 (fin de l'octroi précédent) du moins à dater du 30 novembre 1383, les *fertés des beuvraiges et des bokaiges* [1] *des moulins*, c'est-à-dire certains impôts sur les boissons et les denrées moulues.

En effet, en cette dernière année 1383, notre gracieux souverain et la commune de Namur étaient au mieux ensemble. C'est ce que prouvent notamment deux actes dont l'un malheureusement ne nous est parvenu que sous forme d'analyse. Par l'un de ces actes, qui porte la date du 14 novembre 1383, Guillaume I modifie, à la demande de la commune, quelques dispositions de son ancienne loi, et cela en récompense de « certains émoluments et subventions » accordés à lui-même et à ses deux fils, Guillaume et Jean [2]. Par le second acte, daté du 30 novembre de la même année [3], on voit que le comte avait remontré à la ville la nécessité de se pourvoir de bonnes fortifications et d'artillerie, et que ses fils l'avaient priée de les aider à payer les dettes qu'ils avaient contractées en allant, en pays étranger, soutenir l'honneur de leurs armes. La commune fit amplement droit à ces demandes. Elle accorda 6000 florins aux fils du comte et à ce dernier une autre somme 1,100 florins, le tout payable en sept années; elle promit en outre de réparer à ses frais les fortifications *moyennant la concession et octroi de plusieurs points et articles.*

[1] Au fol. 1 V° du *C. de ville* 1393, on lit *molages* au lieu de *bokages.*

[2] Cette « modération de la loy de Namur » se trouve dans le recueil de privilèges inséré à la suite de la *Coutume de Namur*, édit. de Gramme, p. 158.

[3] C'est la date que porte l'analyse qui se lit dans Croonendael. Il semble cependant qu'il dut être antérieur à la pièce précédente. S'il y a erreur, elle est du reste peu importante.

Par ces derniers mots, je crois qu'il faut entendre la permission de percevoir des impôts sur les boissons et la mouture de certaines denrées. Cette interprétation s'étaye de divers textes [1], notamment d'un diplôme de Guillaume II, daté de la S[t] André dernier jour de novembre 1392, qui y fait évidemment allusion et que je vais analyser.

Cet acte nous apprend que, plusieurs années auparavant, Guillaume I considérant les guerres qui désolaient les provinces voisines et prévoyant les désastres qui pourraient en résulter pour la ville de Namur dont les fortifications et l'artillerie étaient alors en assez mauvais état, avait requis la commune de faire les réparations et les achats nécessaires; — que celle-ci y avait consenti volontiers; — que pour atteindre le but désiré, elle avait sollicité du souverain la permission de percevoir certains droits sur le vin, l'hydromel et la bière, ainsi que sur les denrées moulues dans les moulins de la franchise, impôts qu'elle ne pouvait percevoir sans son consentement; —

[1] Cela résulte aussi très-clairement : 1° d'un diplôme du comte Guillaume I, du 12 décembre 1385, par lequel on voit qu'il avait autorisé la communauté de la ville de Namur, vieille et nouvelle, à percevoir les impôts sur les boissons et les moulins pendant une année entière outre les années précédemment accordées : « .... rechivoir les fertez des beueraiges et des » bocaiges des molins de notre dite ville et franchise nouvelle et viez par » le terme et espaucc d'un an entier ensuivant toutes les autrez annéez » que faire le puellent. si comme il appert par lettres sur ce faites. » *Dipl. original* aux arch. de la ville, boîte 12. — 2° D'une sentence arbitrale prononcée le 21 février 1389, par Guillaume et Jean, fils du comte Guillaume I, sur un débat survenu entre les élus de l'année et les anciens fermiers des vins, où l'on voit que des impôts sur les vins furent perçus du 30 novembre 1383 au 30 novembre 1386, ainsi que du 30 novembre 1388 au 30 novembre 1389. *Dipl. original* aux arch. de la ville, boite 12. — 3° Du fol. 4 du *C. de ville* 1386 où on lit que Guillaume I avait autorisé la ville à « leveir les ferteis et asises dele dite ville par l'espause d'une année » oultre les altres anneés. » — 4° Enfin, en ce qui concerne la période du 30 novembre 1384 au 30 novembre 1385, du fol. 1 du *C. de ville* 1385.

enfin, que le comte, déférant à la requête de la commune, lui avait accordé ces impôts pendant un certain laps de temps. Comme, en 1392, cet octroi était près d'expirer et que les travaux se trouvaient en voie d'exécution, la commune demanda une prolongation qui lui fut accordée le 30 novembre de cette année par la charte dont nous nous occupons [1]. Le nouvel octroi devait durer neuf ans, c'est-à-dire du 30 novembre 1392 au 30 novembre 1401. L'impôt était établi sur les vins étrangers et du pays, l'hydromel, la bière, vendus en gros ou en détail, sur l'épeautre, le nud grain, l'orge, les fèves et les pois moulus dans les moulins de la ville et de la banlieue, sur le pain venant de l'étranger, enfin sur le brai vendu dans l'étendue de la franchise pour être conduit au dehors [2].

[1] « Comme de par nostre très-chier et très-redoubté seigneur et père de » bonne mémoire... ait esté remonstré à nos bien amés le maieur, esche- » vins, jurés, les bonnes gens, les quatre des mestiers et à toute le univer- » sité de nostre ville et franchise de Namur qu'il estoient esmeutes grans » guerres et discentions entre les marches et pays marchissans, desquelz » grans périls et mals poroient avenir à le ville, pays et contey de Namur » et faire grans damages et par espécial à ycelle nostre ville qui apparan- » ment souffroit grans deffaultes et avoit nécessité de réparer, tant en » murs, en tours, en artilleries comme en cauchiez; si fu à euls signifiiet » et requis de y mettre remeide convenable adfin qu'elle fuist ramendée et » réparée en ses deffaultes; et ad ce respondissent nostrez dittes gens de » nostre ditte ville et franchise que volentiers à le démonstrance dessus » dite il obéiroient et le feroient refaire de leur propre, mais que li dessus- » dis nostre très-redoubté seigneur et père leur volsist donner pooir, » licence et actorité de prendre, assener, lever et recevoir sur certaines » fertés de bevrages en le ville et franchise de Namur, assavoir sont des » vins, des miès et des cervoisez et sur lez bocages des molins dele dicte » ville et franchise, sens lequelle licence, auctorité et pooir faire ne le » pooient; et pour ce, à leur priière et supplication, nostre dit très-re- » doubté seigneur et père leur concédat et octriat les dites fertez » ... *Diplôme original* du dernier novembre 1392, aux arch. de la ville, boîte 12.

[2] Voici, pour ceux qui aiment les détails, comment les droits étaient perçus. Le vendeur payait sur le tonneau (tenant 2 queues) de vin de

Par le même acte, le comte stipule que le produit des impôts devra être employé en entier aux ouvrages de défense [1]. En outre, il déclare, pour le passé comme pour l'avenir, absoudre entièrement la commune de toute emprise faite ou à faire sur ses domaines dans le but de fortifier la ville, excepté toutefois en ce qui concerne les eaux, les moulins et les chemins [2].

Vers la même époque, on levait sur chaque pièce de drap étranger un franc de France (25 heaumes de Namur) dont deux tiers appartenaient au souverain et un tiers à la ville. L'absence de tout diplôme relatif à ce droit et les lacunes qui existent dans les comptes de ville ne me permettent pas de dire à

Beaune, de France, de Rivière, d'Auxerre, de St Jean et d'autre vin venant d'amont, vendu à broc (c'est-à-dire en détail) dans la ville et franchise de Namur, 3 moutons; — sur le même vin vendu en gros, 1 mouton; — sur le tonneau de vin de Buley récolté hors de l'enceinte ou dans les environs de Namur, la moitié des droits indiqués ci-dessus pour les vins d'amont ; — sur l'ème de vin de Rhin, d'Alsace, de Moselle et d'autre vin venant d'aval et vendue à broc, 2/3 de mouton ; — sur le même vin vendu en gros, 1/4 de mouton ; — sur l'ème de miel (hydromel) vendue en gros ou à broc, 1/2 mouton; — sur chaque cervoise forte, thibus ou hoppe, 1/3 de mouton ; — sur chaque cervoise foible 1/8 de mouton ; — sur les miels et bières du dehors, même droit; — quiconque faisait moudre à Namur ou dans la franchise, à quelque moulin que ce fût, payait 3 wihots par muid d'épeautre et 1 wihot par setier de nud grain, orge, fèves et pois ; — s'il allait faire moudre hors franchise, il était sujet aux mêmes droits; — pour le pain fabriqué à l'étranger le vendeur payait le double des droits ordinaires, le tout calculé sur le muid; — enfin, sur chaque muid de brai vendu en la ville et franchise pour être conduit dehors, il payait 1/2 vies gros. — Il est à remarquer que les vins étaient soumis à l'impôt : ceux d'amont, dès le moment où ils étaient embarqués sur la Meuse, entre Maizières et Namur; ceux d'aval, dès le moment où ils se trouvaient sur la Meuse, entre la Tour as Vaches (Ahin) et Namur. — La maille de Hollande, dite armée, valait alors 19 1/2 heaumes; et le franc de France, 26 heaumes. Quant au mouton qui était la monnaie de compte, il valait 15 heaumes.

[1] « ... ès ouvrages, réfections, réparations et amendement de nostre ditte » ville et au plus nécessaire, tant as murs, tours, fortreches, fossez, artil- » leries, pons, postis et cachies » — *Diplôme* indiqué ci-dessus.

[2] *Idem.*

quelle époque il fut établi et quand il cessa d'être perçu. Il figure dans les recettes communales de 1390, 1393 et 1394 pour une trentaine de moutons [1].

L'octroi que je viens d'analyser expirait le 30 novembre 1401. Il ne fut pas continué aussitôt. Ce fut seulement par un diplôme du dernier septembre 1403, que Guillaume II autorisa la commune à percevoir de nouveau des impôts extraordinaires, depuis le 1r octobre 1403 jusqu'au 30 novembre 1409.

J'ai peu de choses à dire sur cet octroi : il est accordé dans les mêmes circonstances et dans le même but que le précédent dont il n'est, pour ainsi dire, que la reproduction textuelle. Les droits à payer sont aussi les mêmes [2]; mais ils ne frappent plus que les boissons, c'est-à-dire le vin, l'hydromel, la bière (cervoise, thibus et houppe) et toutes autres boissons faites de grain. Comme dans l'acte précédent le comte prescrit d'employer entièrement le produit des nouveaux impôts aux travaux de fortifications, le tout selon qu'il paraîtra le plus convenable aux deux élus de la ville [3].

Nous avons vu que les fertés des bokages des moulins n'avaient pas été rétablies par la charte de 1403. Comme le produit de cet impôt figure néanmoins aux comptes communaux

[1] « Encores font li devant nommeis siies esleus recepte pour ceste dite » année et pour une novelle débite qui fut accordée de part nostre redoblé » Seingneur... au maieur, jureis delle Hanse et à touz les drappiers ussans » de vendre draps en ledite ville et frankise et de metre sur cascun drap » aforen 1 franc de franche... *C. de ville* 1390, fol. 3. — Voy. aussi 1393, fol. 2 v. et 1394. fol. 2. — Ce droit rapporta à la ville, en 1390, 31 mout. 8 heaumes, 1 1/2 wihot; en 1393 et 1394, 27 m. 11 h. — Sauf pour ces trois années, les comptes manquent de 1389 à 1399.

[2] Sauf que l'on paie sur les vins récoltés en la franchise de Namur, le même droit que sur les vins d'amont; mais les droits ne seront payés que par les seconds vendeurs. A cette époque, la maille de Hollande valait 27 heaumes, et le franc de France 36.

[3] *Diplôme original*, aux arch. du Roy. Chartrier de Namur.

de 1407 et des années suivantes, il faut, pour s'expliquer le fait, recourir à une charte octroyée par Guillaume II, le 6 décembre 1406, c'est-à-dire trois années avant la fin de l'octroi que je viens d'analyser. Le comte nous apprend par cet acte qu'il a délibéré avec la commune au sujet des travaux de défense, et qu'il s'est mis d'accord avec elle sur la nécessité de rassembler de l'argent le plus brièvement possible [1]. En conséquence, il l'autorise à percevoir, mais pour une année seulement (du 30 novembre 1406 au 30 novembre 1407), outre les droits qu'elle lève en vertu de l'octroi de 1403, les anciens impôts qui existaient, avant cette dernière époque, sur les boissons et les denrées moulues. En ce qui concerne ces anciens impôts, il ne fait d'exception que pour le droit sur les vins vendus en gros [2]. Cela revient à dire que, pendant la

[1] Les Liégeois étaient alors en pleine révolte contre leur évêque Jean de Bavière.

[2] « ... comme nous et les bonnes gens de nostre ville de Namur » ayons eu regart et considération ensemble sur le fait du fortefiement » d'icelle nostre ville de Namur et aviset que pour ledit fortefiement » faire convenroit bien et briefment avoir argent; et pour ce et pour avoir » cedit argent semble bon à nous et à nos dictes bonnes gens de le reco- » vrer et avoir par le manière qui s'ensieut, c'est asavoir que nous leur » avons accordet et par ces présentes lettres leur accordons qu'il puissent » prendre et lever sur les vins, mielx, cervoises, hoppes et autres bevraiges » et sur les bockaiges des molins telles fertés et deubs encore qui y es- » toient par avant aveucques et outre ce que jà en levoient... exceptet » tant seulement des vins vendus en gros en nostre dicte ville de Namur » que nous volons qui demeure en l'estat comme en devant, affin que mar- » chans estraingnes n'aient cause d'eslongier nostre dicte ville... » *Diplôme daté du jour St Nicolas l'an* 1406, transcrit au fol. 181 V. et suiv. du *Reg. commençant l'an* 1393; ch. des comptes, N° 1003, aux arch. du Roy. — Le texte n'est pas clair; je crois l'avoir interprété de façon à rester d'accord avec les termes de l'octroi précédent et les comptes de ville. Les comptes manquent pour les années 1401 à 1406, mais en comparant celui de 1407 avec ceux des deux années les plus rapprochées, je vois qu'en 1407 le produit de l'impôt sur le vin subit une baisse, tandis que le produit sur le miel et sur la bière fut plus que doublé.

période du 30 novembre 1406 au 30 novembre 1407, on dut payer un simple droit sur les vins vendus en gros et sur les denrées moulues, et un double droit sur les vins vendus en détail, sur l'hydromel et sur la bière. Par le même acte, Guillaume autorise la commune à percevoir, aussi longtemps qu'il le percevra lui-même et à partir du 30 novembre 1406, un droit d'un heaume sur chaque tonne de hoppe et cervoise vendue en ville et dans la franchise, sauf toutefois pendant la durée des banvins, temps durant lequel on ne peut vendre de la bière [1]. A partir de cette année, ce droit d'un heaume continue à figurer dans les comptes communaux [2]. Il en est de même des fertés des bokages des moulins, bien que l'acte de 1406 ne l'eût fait revivre que pour une année; d'où je conclus qu'il y eut à ce sujet une ou plusieurs autorisations que nous ne connaissons pas.

L'octroi de 1403 finissait au 30 novembre 1409. Il fut continué, en vertu d'actes qui ne nous sont point parvenus, d'abord pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre 1412 [3]; puis prolongé pour six années jusqu'au 30 novembre 1419 [4].

[1] « ... avons à nos dictes bonnes gens de nostre dicte ville de Namur » accordet et accordons de prendre et avoir sur cascun toneal de hoppe » et cervoises vendus en nostre dicte ville et franchise de Namur ung » hyamet pareillement à tel terme durant que nous y avons et prendrons » ung desdis hyamet, exceptet le terme des bans vins que on n'y devrat » vendre hoppe ne cervoise, et à commenchier par ceulx de nostre dicte » ville à lever le deubt doudit hyamet à le dicte saint Andrieu darrain » passé. » — *Diplôme* indiqué en la note précédente.

[2] « Item rechut... pour le deubt d'unk hialmeit que mons. le conte a » accordeit à ceulx de sa dite ville de Namur à leveir sur chascun tonial » de hoppe que on venderat en ladite ville et franchise si longhement que » souffert serat de ly vendre... 42 moutons. » *C. de ville* 1407, fol. 1 V.

[3] Voy. le fol. 1, du *C. de ville* 1410.

[4] Ici il y a une contradiction que je ne puis expliquer. D'après la charte de 1419 que je vais examiner l'octroi précédent finissait le 30 novembre 1419. Cependant en tête du *C. de ville* 1418 on lit que c'est la 6e année des six accordées par Guillaume. Le compte de 1419 manque.

L'octroi pesait toujours sur les mêmes objets, mais il est possible que les droits aient été augmentés [1].

La seconde année de son règne, Jean III renouvela l'octroi accordé par son frère. La charte qu'il promulgua à ce sujet, le 4 octobre 1419, est de nouveau une espèce de reproduction des octrois précédents. Comme dans ceux-ci, nous y voyons le souverain remontrant à la commune la nécessité d'achever « les » biaus ouvraigez qui commenchiez sont à la nueve fermeteit, » tant en murs, tours, fossez, comme en autre manière »; — la commune acquiesçant à ce désir et réclamant du comte la faculté de lever des impôts extraordinaires; — enfin le souverain accordant cette autorisation, puis stipulant que le produit de ces impôts sera entièrement consacré aux travaux de fortifications et qu'on ne pourra entreprendre aucun ouvrage considérable avant que « toutez œvres, soient parfais entour le » nueve et viese fermeteit des murs de la ville. »

Ces impôts, qui devaient durer du 30 novembre 1419 au 30 novembre 1425, frappaient comme auparavant les boissons et les denrées moulues. Les droits à payer sont les mêmes que ceux indiqués dans l'octroi de 1392, sauf qu'ils sont doublés en ce qui concerne les vins d'amont [2].

A partir de cette époque, les impôts sur les boissons et les

[1] Si l'on compare les recettes du compte de ville de 1400 avec celles des comptes de 1408 et années suivantes on voit que ces recettes sont souvent plus que doublées, sauf en ce qui concerne l'hydromel.

[2] *Diplôme original* du 4 octobre 1419, aux arch. de la ville, boîte 12. —Pour la perception de ces droits, voy. la note détaillée insérée plus haut à propos de l'octroi de 1392. Il n'y a d'autres différences que les deux suivantes : 1° on paie six moutons sur le tonneau de vin d'amont, vendu à broc; 2° comme dans l'octroi de 1403, les droits sur les vins du pays ne sont payés que par les seconds vendeurs. — A cette époque, la maille de Hollande armée valait 38 heaumes; le bon franc de France, 50 heaumes et 2 wihots.

denrées moulues continuèrent à se percevoir sans interruption jusqu'à la fin du siècle, en vertu d'un octroi de six années accordé par Jean III, et de trois octrois de vingt ans concédés par Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire [1]. Je n'entrerai pas dans de nouveaux détails à ce sujet, ce que j'en ai dit suffisant pour la période qui correspond à la construction de la quatrième enceinte. Je me contenterai d'ajouter qu'à partir du 1r mars 1474 (vieux style) de nouveaux impôts furent établis sur les vins, la bière, l'hydromel, les harengs et saurets, le drap fabriqué à Namur, les cuirs, le fer, le miel, l'huile, les porcs, les moutons et brebis, les laines, les pelles de fer et certaines marchandises passant sur la Sambre et la Meuse [2].

Au moyen des octrois dont je viens de faire l'historique, les ressources de la ville s'accrurent d'une manière sensible. J'ai dit qu'en 1385, le produit des anciens impôts s'éleva à 124 moutons [3]; la même année, les nouvelles redevances établies sur le vin, l'hydromel, la bière et les bokages des moulins rapportèrent, à elles seules, 3158 moutons [4]; et 4955 en 1429, dernière année du règne du comte Jean III [5].

Tels étaient les revenus ordinaires de la commune au moyen âge. En présence de la grandeur des travaux que l'on avait à exécuter, cela ne pouvait évidemment suffire. Voyons donc de quelles autres ressources Namur pouvait disposer au besoin.

[1] Ces octrois sont indiqués au premier feuillet des *Comptes de ville*.

[2] Voy. *C. de ville* 1475, fol 26 et s. et 1476, fol. 26 et s.

[3] Je prends le compte de 1385, parce que c'est le plus ancien qui ait été conservé, si l'on excepte celui de 1364 où les monnaies sont autres.

[4] En voici le détail : vin, 1825 moutons; hydromel, 121; bière 334; bokages, 878.

[5] Savoir : vin, 2400; hydromel, 325; bière, 1010; bokages, 1220. — On pourrait y ajouter le droit d'un heaume sur la bière établi par la charte du 6 décembre 1406 et qui rapporta, en 1429, 244 moutons.

Dons du Souverain. J'ai déjà dit que les travaux de fortifications étaient entièrement à la charge de la commune, et que le souverain n'intervenait dans cette dépense que pour une part fort minime et tout-à-fait volontaire. Il est temps de prouver cette assertion. Prenez note de deux dons faits par Guillaume II, en 1407 et en 1410, l'un de 240 planches de chênes [1], l'autre de 100 chênes [2]; ajoutez-y un don de 1000 francs (ou 3200 moutons) fait par Philippe-le-Bon et payable en cinq années à partir de 1439 [3]; et vous aurez, à peu de chose près, la somme des libéralités de nos souverains, pendant la période qui précéda l'avénement de Marie de Bourgogne [4].

Corvées des fossés. Galliot, d'après une chronique contemporaine rapporte qu'au mois de janvier 1672, tous les habitants de Namur travaillèrent à approfondir les fossés de la porte de Fer. Le premier et le second jour, vinrent l'évêque et le clergé séculier; le troisième jour, ce fut le tour du clergé régulier; puis arrivèrent successivement diverses brigades qui travaillèrent chacune pendant une journée, savoir les élèves du séminaire, les nobles et autres exempts, le conseil provincial, le Magistrat, les jésuites et leurs écoliers, les quatre compagnies bourgeoises, etc. [5]. Le contemporain qui a noté ce fait, assez extraordinaire il est vrai au XVII[e] siècle, ne se doutait pas qu'il nous transmettrait ainsi le dernier souvenir d'un

[1] *C. de ville* 1407, fol. 11.

[2] *C. de ville* 1410, fol. 34.

[3] « De la somme de mil francs... que... Mons. le duc de Bourgogne...
» de sa grâce espéciaule a donné et concédé à sa dite ville de Namur pour
» iceulx employer à la forlification et réparation de la noeve fermeté de sa
» dite ville et non autrement... » *C. de ville* 1439, fol. 7.

[4] C'est là, en effet, tout ce que je trouve dans mes notes; mais il est à remarquer que la collection des comptes de ville n'est pas complète. — En 1477, Marie de Bourgogne donna 1000 florins et 100 chênes.

[5] Galliot. V. 89.

ancien usage. Deux ou trois siècles auparavant, le creusement et l'entretien des fossés de la ville constituaient en effet une charge qui pesait personnellement sur les habitants de la commune. Lorsqu'il en était besoin, les élus, ou leur clerc, dressaient une liste de tous les chefs de ménage de la ville et de la banlieue, allaient les convoquer chez eux à *l'œuvre des fossés*, et les distribuaient par groupes de dix [1]. Il paraît cependant que l'on pouvait se libérer de cette charge en payant à la ville une cotisation qui varia selon les époques, et dont la somme s'éleva, pour l'année 1408, à environ 300 moutons [2]. On usait du reste assez rarement de ces corvées.

Tailles ou assises. Ce n'est guères qu'à dater de la fin du XV[e] siècle que la commune commence à accorder, assez fréquemment, des subsides volontaires au souverain. Pour la période de nos anciens comtes, je ne pourrais citer que de rares exemples de dons semblables. Une fois que le bourgeois avait acquitté son droit annuel de bourgeoisie, il était libéré envers son seigneur [3].

[1] *C. de ville* 1388, fol. 33; 1418, fol. 38 v° et 1425, fol. 34 v°. — « Au » devant dit Mahieu, clerc desdits esleux, pour ses paines et sallaires d'a- » voir mis par escript... le terme de 3 mois, assavoir may, juing et jullet, » la pluspart dudit terme chascun jour 100 personnes, 60, 40 et 30 pour » aller porter terres et faire pallisses et fossés pour la garde et seureté » d'icelle ville... et les aller royer et semonre à che faire chacun à son huis » par dizaines. » *C. de ville* 1475, fol. 136 V. s.—Au *C. de ville* 1420, fol. 42 v°. on voit la ville accorder du vin et de la bière aux compagnons du métier des fèvres qui avaient travaillé aux fossés, outre leur part d'ouvrage.

[2] *C. de ville* 1407, fol. 4. — « ... Rechut... do deubt dele oevre des fos- » seis de ladite ville et dehors ès forbos, à plusseurs à 3 wihots l'oste » à 4 wihots et demi et 1 tour à 9 wihots, à 6 wihots l'oste, voire à chiaus » qui point n'ont volut envoyer leurs aidez à widier lesdis fosseis... » *C. de ville* 1408, fol. 4.

[3] « ... des quelles serviteutes de fourmourtures et de mortemains tous » les bourgois des villes et franchises de notre dite conté de Namur sont » quittez et exempz... en paiant à nous, chacun an, certain deu que on

On eut aussi parfois recours à cette contribution extraordinaire dans le but d'augmenter les revenus communaux et de poursuivre des travaux de fortifications. C'est ainsi qu'en 1409 on établit sur les bourgeois une taille ou assise qui produisit une somme d'environ 8472 moutons; les chapitres de la ville se cotisèrent eux-mêmes à 268 moutons [1]. Une autre taille, ordonnée en 1418, en partie pour les travaux de la *noeve fermeté,* rapporta environ 2260 moutons; mais non sans *grant paine et riotte,* c'est-à-dire non sans grande résistance et querelles de la part des cotisés [2]. C'est probablement à une troisième aide que fait allusion un édit publié le 13 janvier 1435, par lequel on enjoint aux bourgeois, sous peine d'emprisonnement et d'exécution des biens, de venir solder dans la huitaine les trois paiements de l'aide ordonnée, par le souverain et la commune, pour achever les fortifications urbaines [3]. Enfin, une autre aide fut encore accordée par la ville et la banlieue en 1464 et 1465 pour subvenir aux frais de construction de nouveaux boulevards [4].

» dist *bourgoisie*, c'est assavoir chacun bourgois deux sols lovignis qui » valent présentement 14 hiaumez... » *Dipl. de Philippe-le-Bon*, du dernier jour de mars, veille de Pâques, 1430, dans un reg. aux jugements, recharges et conseils de la Cour de Feix, aux arch. de l'Etat.

[1] « Item rechut... à chiauz qui furent ordeneis de payr à l'asisse ordon- » neie en ledite ville et franchise de Namur as 3 paiemens... » *C. de ville* 1409, fol. 3. — Voy. aussi fol. 4, et *C. de ville* 1410, fol. 4, et de 1411, fol. 4. — La plus grande partie de la taille fut payée en 1409; mais en 1411 tous ne s'étaient pas encore acquittés.

[2] *C. de ville* 1418, fol. 5 V. et 1420, fol. 5. — Le compte de 1419 manque; je ne puis donc indiquer la somme perçue cette année.

[3] « ... l'ayde ordenée pour fermer la ville par nostre dit seingneur, » son conseilh et lesdis maires, eskevins, 4 dez mestiers et commounalté » dudit Namur... » *Transports*, reg. de 1428-1436, fol. 353.

[4] Reg. *Antiquités*. — « Encoire ont lesdis esleux levé... à pluisseurs pré- » las, seigneurs d'église, chevaliers, maieur, eschevins, bourgois, manans » et habitans en ladite ville de Namur, et aussi à aucuns paroichiens des

Emprunts forcés. Je ne trouve qu'un seul exemple de cette mesure et je l'ai déjà signalé à propos de l'inondation de 1410. En cette année 302 chefs de familles furent imposés selon leur fortune présumée à une somme totale de 1213 moutons qui devait leur être remboursée, sans intérêt, en quatre termes [1].

Emprunts ordinaires. Les comptes de ville en fournissent peu d'exemples. J'y lis cependant qu'en 1438 la ville emprunta une somme de 1627 moutons au grand hôpital; et, en 1439, une autre somme de 226 moutons à des particuliers [2]. Des opérations plus onéreuses furent les prêts faits par les Lombards, les grands banquiers de cette époque [3]. En trois années, la commune reçut d'eux une somme totale de 1767 moutons [4]. Si je comprend bien le compte, mais je n'oserais l'affirmer, cet emprunt se faisait au taux énorme de 25 pour cent. S'il en était ainsi ce serait à juste titre que le bon clerc Taillefier de

» paroiches de le banlieue... de dons par eulx fais et donnés ceste présente » année, en aidde des bolluers et grans ouvraiges encommenchiés en » ladite ville pour le forteffiement, garde et seureté d'icelle et de grâce, » pour ceste fois... » *C. de ville* 1465, fol. 21 à 27 V. — Je n'ai pas bien tenu note de la somme perçue de ce chef; mais je crois qu'elle fut assez minime.

[1] Voy. la 7e *Promenade*, ou *C. de ville* 1410, fol. 4 V.

[2] *C de ville* 1438 et 1439.

[3] J'aurai à parler, quelque jour, de ces Lombards de Namur qui acquirent de grandes richesses, au moyen de leur banque.

[4] *C. de ville* 1407, fol. 37 et 1408, fol. 4.—« Item est assavoir que pour » les afairez et nécessitez qui sont eskeuwez en ladite ville de Namur ceste » présente année, tant de nouviaus fossés à la noeve fermetet comme en » aultre manière, et pourtant que on ne savoit bonement où prendre l'ar- » gent pour ce faire et que en haste il le convenoit trover, il at estet orde- » net par le conseil de nostre dit très-redoubté singneur et de sa dite ville » de prendre aus Lombars de Namur argent; se y at estet pris et emprun- » tet 300 couronnez de France, 56 hiames pour le couronne, à l'emplette » d'Engleterre, le cent pour 25, dont il doient ravoir couronez d'or que » lez dis esleus content en rechepte au pris devant dit... 1,120 moutons. » *C. de ville* 1417, fol. 4.

Fleurus aurait écrit sur un des registres de la cour de Namur, ce dicton que j'ai rapporté ailleurs [1] :

Les seingneurs mengent les povrez gens,
Les Lombars mengent lez seingneurs,
Les belles femmes mengent les Lombars, etc...

Pensions viagères. Ce fut là une mesure à laquelle on eut assez fréquemment recours dès la première moitié du XV[e] siècle et qui dut finir par obérer la commune. Dans l'intervalle des années 1420 à 1440, il y eut huit créations de rentes dont le capital s'éleva à 24,483 moutons [2]. Chacune de ces pensions était, d'ordinaire, créée *à deux vies*, ou sur deux personnes (deux conjoints, un père et son fils, deux frères, etc.), au taux de 10 ou 12 %, et la rente n'était éteinte qu'à la mort du dernier vivant [3]. La ville pouvait racheter ces *pensions* [4].

Autres recettes imprévues. Deux de ces recettes méritent seules une mention spéciale à cause de leur importance. En 1430, les Dinantais, ayant rompu la trève conclue entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Liége, s'étaient jetés sur le pays de

[1] *Mess. des sciences hist.* année 1851.

[2] *C. de ville* 1420, fol. 5 V. — 1429, fol. 5 V. — 1430, fol. 5. — 1431, fol. 5. — Je n'ai pas noté les folios des comptes de 1435, 1438, 1439, et 1440.

[3] *C. de ville* 1420, fol. 5 v° — 1429, fol. 5 v° — 1430, fol. 5. — « Item, » est assavoir que du gret... de mons. le duc de Bourgoigne, il at estet » vendut ceste présente année... pour les réfection, fortification, répara- » cion et provision de ladite ville, certaines rentez et pencions à 2 viez et » à plusseurs personnez, assavoir à Philippart de Fumalle... 50 clinkars » d'or de rente et pencion auz viez de damoiselle Alid Hellin sa femme et » espeuze et de Philippe son fil... le denier pour 8, montant la somme dudit » vendaige 400 clinkars d'or qui valent à mouton, 1520 moutons. » *C. de ville* 1431, fol. 5. — *C. de ville* 1465, fol. 19. v° et s.

[4] On voit, en effet, au *C. de ville* 1436, fol. 6. V. que la ville employa en *rachat de pensions*, la presque totalité de la somme de 5871 moutons que le duc Philippe lui accorda cette année, à titre d'indemnité.

Namur et selon leur habitude l'avaient mis à feu et à sang. Nos pères, usant de représailles, saisirent à leur tour environ 6000 livres de cuivre et de *mitraille* appartenant à des marchands de Dinant, et les vendirent aux enchères pour la somme de 1136 moutons [1]. Ce fut un des épisodes de cette guerre bien désastreuse pour notre petit comté, mais qui se termina cependant au grand désavantage des Liégeois. Par le traité de Malines, du 15 décembre 1431, le pays de Liége s'engagea notamment à payer au duc de Bourgogne, alors notre souverain, une somme de 100,000 nobles d'or d'Angleterre [2]. Comme le pays de Namur avait eu beaucoup à souffrir de cette guerre [3], Philippe-le-Bon lui accorda pendant quelques années une indemnité assez forte, au moins 13,093 moutons, qui fut probablement prise sur la somme exigée par le traité de Malines [4]. Et c'est ainsi, ami lecteur, que nos voisins les Liégeois

[1] « ... lequel keuvre et mitaille a estet arestet et retenut pour et en nom » de ladite ville, pourtant que ceulx de ladite ville de Dinant avoient rom» put et brisiet le seur estat d'entre mondit sengneur le Duc et l'évesque » de Liége et ars, bruwit, gens ochit et tués et pilliez sur le paiis de Namur » dont pour ce, de l'ordonnance et commandemant le maieur, eskevins, » jurés, le bonnez gens, lez 4 des mestiers et toute la universiteit de ladite » ville et franchise ledit keuvre et mittaille a estet vendus... » *Compte de ville* 1430, fol. 6.

[2] Ou 240,000 florins du Rhin. *Jean de Heinsberg*, par Ad. Borgnet, p. 56.

[3] Sur les ravages causés par les Liégeois, voy. surtout le *C. du domaine* 1430-1431, aux arch. du Roy. et un diplôme de Philippe-le-Bon, du dernier mars 1430, au fol. 57 du *Reg. aux jugements de la cour de Feix*, 1440-1490, aux arch. de l'Etat.

[4] « De Huwe Lorfevre recepveur général de la conté de Namur qu'il a » payet et délivret à ladite ville venant del récompensacion et restitussion » de la gherre des Liégois, pour le prumier paiement d'icelle récompen» sacion, la somme de 500 florins d'or .. 1666 moutons, 10 hiames. » *C. de ville* 1433, fol. 5. — Voy. aussi 1434, fol. 4 v°. — 1435, fol. 6. — 1436, fol. 6 V. Cette année la ville reçut 5871 moutons, que l'on employa presqu'en entier à racheter des pensions viagères. — Le Compte de 1437 manque; peut-être y eut-il aussi une somme payée cette année.

payèrent en partie les fortifications qui furent élevées contre eux.

Maintenant que nous connaissons, à très-peu de chose près, la somme des revenus communaux, voyons quels en étaient les administrateurs.

J'ai dit en commençant, et vous avez pu facilement vous en convaincre, que ces nombreux octrois ou permissions de lever des impôts n'avaient eu d'autres causes que les travaux de fortification. Ils amenèrent aussi une nouvelle institution communale : je veux parler des *élus* ou *bourgmestres*.

Au milieu du XIV[e] siècle, l'échevinage de Namur se compose d'un maire ou mayeur et de six échevins, tous nommés par le comte parmi les membres des familles patriciennes. Ils ont seuls le pouvoir judiciaire. Quant à l'administration proprement dite, ils l'exercent conjointement avec le corps des *jurés* également nommés par le souverain ; de plus, dans tous les actes importants qui concernent la commune, tels que les subsides, les impôts, les aliénations ou acquisitions de biens, la reddition des comptes, etc., on voit toujours intervenir les *bonnes gens* (bourgeois héritables ou rentiers) et les *quatre des métiers* (les quatre maîtres de chacune des corporations d'artisans) [1].

Dans le principe, c'est-à-dire antérieurement aux octrois dont je viens de faire l'historique, les deniers communaux, alors peu considérables, étaient administrés par l'échevinage et les jurés. Dans la suite, les corps de métiers étant devenus

[1] A ma connaissance, l'acte le plus ancien dans lequel interviennent les *quatre des métiers* est l'un des deux diplômes du pénultième de mai 1387 analysé plus haut. Avant cette époque, dans tous les actes passés entre le souverain et la commune, celle-ci est représentée par le mayeur, les échevins, les jurés et la communauté.

plus puissants, il fallut compter avec eux. Toutefois ce changement s'opéra d'une façon insensible. Déjà, dans son diplôme du pénultième de mai 1357, par lequel il autorise la ville à prendre possession des warisseaux qui entourent les remparts, Guillaume I stipule que l'échevinage n'agira qu'après avoir pris conseil des jurés, des bourgeois et de toute la communauté. Il ordonne de plus que les rentes et revenus seront perçus par le clerc (ou secrétaire) de la ville et que celui-ci devra en rendre compte chaque année, en présence de l'échevinage, des jurés, des bourgeois (rentiers) et des quatre des métiers.

Quelque temps après, dans le plus ancien compte communal qui soit parvenu jusqu'à nous, celui de 1362-1364, nous voyons apparaître les *quatre maîtres des ouvrages de la ville*. Ils sont nommés par le mayeur et les échevins pour lever les rentes et les revenus de la cité; et ils rendent compte de leur gestion par-devant le souverain-bailli et le receveur général, députés du comte, l'échevinage, les jurés et plusieurs bonnes gens. C'est là l'origine de nos bourgmestres, et la qualification qui leur est donnée indique bien le motif de leur création.

Plus tard encore, mais à une époque que je ne pourrais préciser, les quatre maîtres des ouvrages furent remplacés par les *six élus au gouvernement de la ville*. Je les trouve mentionnés pour la première fois en 1385 : par un diplôme du 12 décembre, le comte les autorise à établir une assise sur deux cents personnes, dans le but de trouver les deniers nécessaires au paiement d'une aide accordée à son fils Guillaume à l'occasion de son mariage [1]. Le compte communal de cette année nous apprend que ces six élus avaient été nommés, du consentement du souverain, par le « conseil et l'élection » des mayeur,

[1] *Diplôme original* aux arch. de la ville, boîte 12.

échevins, jurés, bourgeois non de métiers, quatre des métiers et toute la communauté. Leur compte fut ouï par le souverain-bailli et deux chevaliers que Guillaume I députa à cet effet, par le mayeur et les échevins, le receveur-général du comté, les jurés, les quatre des métiers et *grant fuison de la communauté* [1].

Cet état de choses subsista jusque dans les dernières années du XIV[e] siècle [2]. Il fut modifié par l'octroi du dernier novembre 1392 qui remplaça les six élus par *trois élus*. D'après la charte d'institution, le souverain doit élire annuellement un prud'homme, et tous les bourgeois (l'université de la ville) en choisissent également deux qui sont rééligibles les années suivantes. A moins d'empêchement légitime, ils ne peuvent refuser cette charge, sous peine d'une voie à N. D. de Rochemadour. Leurs principales attributions consistent à affermer ou lever par eux-mêmes les impôts, et à en appliquer entièrement le produit aux travaux de fortification de la manière qui leur paraîtra la plus convenable; ils lèvent les tailles et assises des années écoulées; de plus, ils ont l'administration des revenus et la garde des archives des hôpitaux. Ils doivent gérer les affaires de commun accord, c'est-à-dire que rien ne peut être entrepris par eux si l'élu du souverain n'est pas d'accord avec les deux élus nommés par la communauté. Des peines sévères sont portées contre quiconque les injurie dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, une ou deux fois l'an, les élus rendent compte de leur gestion par-devant les mayeur, échevins, jurés, bonnes gens, quatre des métiers et toute la communauté,

[1] Voy. le commencement et la fin du *C. de ville* 1385. — *Grant fuison*, c'est-à-dire grand nombre de bourgeois.

[2] Voy. les *C. de ville* et un *Diplôme original* du 21 février 1389 aux arch. comm.

ainsi qu'en présence de quelques députés du prince quand celui-ci veut en envoyer [1].

Ouvrant les comptes de ville de 1393, 1394 et 1400, les seuls qui restent pour la période écoulée entre la charte que je viens d'analyser et celle dont je vais vous entretenir, je vois que le souverain choisit pour élu, Jacquemart de Bossimé, écuyer et son panetier héréditaire, c'est-à-dire un membre de la noblesse [2].

Chaque année, les fermes des impôts étaient mises à prix, le second dimanche après la Toussaint, après avoir été criées au Perron et dans d'autres endroits de la ville. L'adjudication définitive se faisait le dimanche suivant, en présence de toute la commune. Les fermiers comparaissaient ensuite devant l'échevinage; là, ils promettaient de remettre aux élus le montant des adjudications et pour sûreté du paiement, ils s'engageaient eux et leurs biens. Dans ce but, ils reportaient en mains du mayeur tous les héritages qu'ils possédaient dans la franchise de Namur, et s'ils manquaient à leurs obligations, ces immeubles étaient vendus au staple comme *gages meubles*. Pendant la durée du fermage, ils s'interdisaient en outre toute espèce de transaction qui aurait eu ces héritages pour objet [3].

L'octroi du dernier septembre 1403 vint de nouveau modifier l'institution dans un sens plus démocratique encore. A partir

[1] *Dipl. original* du dernier novembre 1392, aux archives de la ville, boîte 12. — Malgré la latitude laissée par cette charte, les élus ne rendirent jamais compte qu'une seule fois l'an. — Une des conséquences des pouvoirs attribués aux élus, c'est que ceux-ci avaient la garde et la responsabilité de l'artillerie, des munitions et en général de tous les approvisionnements de la commune. Voy. fol. 49 v° du *C. de ville* 1430.

[2] Voy. le commencement des Comptes de 1393, 1394 et 1400.

[3] Dipl. du dernier novemb. 1392 cité ci-dessous. — *Transports*, reg. de 1413-1418, fol. 308 v°. — *C. de ville* 1428, fol. 20 v°, 21 et 25 v°.

de cette époque, il n'y eut plus que *deux élus*, nommés annuellement par la commune entière. L'un devait être choisi parmi les bourgeois qui ne faisaient point partie des corporations d'artisans; l'autre parmi les hommes des métiers. Leurs attributions restèrent les mêmes. Il leur était prescrit d'appliquer entièrement le produit des impôts aux travaux de défense, et cela de la manière qui leur paraîtrait la plus convenable. Toutefois, ils étaient obligés, avant toute chose, de faire achever les constructions déjà commencées; et s'il arrivait qu'avant cet achèvement, il fût nécessaire d'entreprendre quelque grande construction nouvelle, ils devaient, au préalable, en conférer avec la commune et prendre conseil des délégués du souverain [1]. L'octroi cité stipule, en plus, que les élus devront prêter serment devant les députés du comte et la commune, et que chacun d'eux recevra une rémunération annuelle de 15 francs de France; eux-mêmes auront à déterminer le salaire de leurs clerc et sergents [2].

Le diplôme de 1403 porte que l'un des élus doit être *unck bourgoy nient de mestier*. Il faut entendre évidemment par ces

[1] « Item leur avons ottroiiet.... que premièrement et tous devant soient » parfais li ouvraiges qui sont encomenchiés en tours les fermeteis des » murs de nostre ditte ville, sens faire noveal grant ovraige. Et s'ensi » estoit qu'il fuist nécessiteit de faire aucun noveal grant ovraige, » avant que les dittes oevres fuissent parfaitez, nous vollons et ordinons » que les dis esleus ne le puissent faire sens y appelleir aucuns de nostre » conseilh, ceuls qui ad che nous plairoit ordenneir, et sens chu remons- » treir à nostre ditte ville; et que de le heure que une oevre soit en comen- » chié, que comenchier ne puissent nulle autre jusques à tant que icelle » soit parfaite, sens le congiet et licensse de nous et de toutte nostre » ditte ville se ce n'estoit par cause de nécessitey sens malenghien... » *Diplôme original* du dernier septembre 1403 aux arch. du Roy. (Chartrier de Namur).

[2] *Dipl. original* du dernier sept. 1403, aux arch. du Roy. (Chartrier de Namur).

mots, les rentiers, bourgeois héritables, ou, en d'autres termes, les patriciens, la noblesse urbaine; et, en effet, si vous ouvrez les comptes de ville des XV[e] et XVI[e] siècles, ce sera toujours un nom pris dans cette classe que vous trouverez accolé à un nom véritablement plébéien. Au XVI[e] siècle, l'élu patricien prend le titre de *bourgmestre*, l'élu plébéien s'appelle *second élu*.

L'institution n'ayant éprouvé de nouveaux changements que dans des temps plus modernes, je ne m'en occuperai pas davantage.

Comme nous venons de le voir, l'administration des deniers communaux était complétement entre les mains des élus; mais ils n'avaient aucunement le droit de créer de nouvelles ressources. C'était là un point que le souverain et la ville décidaient seuls de commun accord. L'intervention de la communauté tout entière dans des affaires aussi importantes que la création d'impôts, l'érection des remparts etc., si juste qu'elle fût en principe, avait ses inconvénients. Outre la difficulté d'assembler, dans un moment de presse, la majeure partie des bourgeois, on risquait de dévoiler à l'étranger la pénurie de la cité et la faiblesse de ses travaux de défense [2]. Dans le but de restreindre une publicité qui, dans certains cas, pouvait devenir fatale, le comte proposa un arrangement qui fut accepté. On forma donc, de commun accord, un conseil composé de trente-huit membres, savoir : quatre députés du souverain, le mayeur et les six échevins, les deux élus, six bourgeois (rentiers) et

[1] « ... Point ne nous samble boin que cascun sache le nécessiteit de » nostre dicte ville de Namur, et aussi la communalteit d'icelle ne puet » yestre mise ensemble ne assemblée cascune fois qu'il besoigneroit... » *Dipl. de Jean III*, du 23 juin 1420, dans les *Transports*, reg. de 1437 à 1438, fol. 12.

dix-neuf députés des métiers (un par corporation) [1]. Chaque pouvoir fut ainsi représenté dans ce conseil ; toutefois la part la plus large fut faite aux métiers qui, à eux seuls, en composaient la moitié. Ce corps eut pour mission spéciale de pourvoir à la défense de la ville et de lever, le plus tôt possible et partout où il le trouverait, l'argent nécessaire à cette fin [2]. Cette institution, créée à titre provisoire, ne devait subsister que du 23 juin 1420 au 23 juin 1423, c'est-à-dire, semble-t-il, pendant le laps d'années jugé nécessaire pour l'achèvement des travaux de la dernière enceinte; on se réservait toutefois la faculté de lui continuer ses pouvoirs par la suite, si on le jugeait convenable [3].

J'ignore à quelle époque le conseil des *Trente-huit* cessa d'exister. En tous cas, il est bien probable que les souverains de la maison de Bourgogne restreignirent quelque peu l'intervention de la commune dans la conduite des travaux de défense. C'est ainsi qu'en 1429 la ville accorda une somme de 50 clinkars à un certain Gerard de Brunneur, écuyer, nommé par le

[1] Le dipl. cité dit bien que les six bourgeois et les dix-neuf hommes de métiers furent désignés par la communauté, mais non comment l'élection se fit. Chacune des deux castes (patriciens et plébéiens) choisit-elle séparément ses députés, ou bien l'élection se fit-elle en commun? C'est un point que je n'ai pu éclaircir.

[2] « ... par ces présentes lettres donnons et otroiions plain pooir... de » ordenner et pourveir à le provizion, garde, fortification et réparation de » nostre dicte ville bonnement et loyalment et aussi de quérir et prendre » or et argent partot où avoir bonnement le porront, et au plus brief, à » leur boin advis et ordinance, et ordenner et faire tot ce que nécessaire » sera à nostre dicte ville en quelconque manière que ce soit, et pour faire » et exerceir oudit fait tot ce et de quant que nous et nostre dicte ville faire » en poriens nous meisme se présens y estiens... » *Diplôme du* 23 *juin* » 1420, cité.

[3] « ... et à durer celly commission et ordonnance dou jour dele datte » de cez présentez lettrez en trois ans après enssuiwans et delà en avant se » pau estoit, à l'ordonance de nous et de nostre dicte ville... » *Ibid.*

duc Philippe ***deviseur et ordonneur de l'ouvrage des boulevards et fortification de Namur***, et cela, en récompense de la diligence qu'il avait apportée dans l'exercice de ses fonctions [1].

Dans l'examen rapide que je viens de faire de l'institution des élus vous avez pu constater les progrès lents mais continus que fit dans notre ville l'élément populaire. Après diverses phases vous avez vu l'institution aboutir à ce qu'il y avait, à mon sens, de plus équitable : l'administration des deniers de la commune conférée privativement et par elle-même à deux de ses membres. Mais tandis que, dans d'autres communes plus puissantes, le pouvoir administratif tombe souvent dans les mains d'une aristocratie hautaine qui l'exerce sans véritable contrôle, ou est accaparé de la manière la plus arbitraire par les corps de métiers, chez nous la classe des bourgeois patriciens et celle des bourgeois plébéiens ont chacune leur représentant, et elles se partagent de cette façon la défense et la conduite de leurs intérêts les plus chers. Telle fut l'institution véritablement libérale que nos dignes pères parvinrent à obtenir sans aucune de ces violentes commotions qui, trop souvent, ensanglantèrent plusieurs villes de notre pays... Vieille terre de liberté et d'indépendance, soyez-nous toujours chère !

. . . .

Et la quatrième enceinte, dites-vous?

Je m'aperçois en effet et je confesse franchement, ami lecteur, que mon préambule est bien long; mais, après tout, les détails dans lesquels je suis entré ne sont point étrangers à mon sujet. Avant de vous entretenir de cette quatrième enceinte, ne devais-je pas vous dire quand et à quel propos elle fut élevée;

[1] *C. de ville* 1429, fol. 53 v°.

pourquoi sa construction marcha si lentement ; quelles étaient les ressources dont disposaient nos pères ; quels étaient aussi les fonctionnaires chargés de percevoir les revenus communaux et de les appliquer aux travaux de fortifications ? Maintenant que nous connaissons toutes ces choses, abordons directement notre sujet ; et, en bons ingénieurs, examinons tout d'abord l'emplacement sur lequel nous allons faire surgir de terre nos murs, nos tours et nos portes d'autrefois.

Nous avons vu que le terrain voisin de la petite porte placée à la jonction des rues des Brasseurs et de S[t] Aubain s'appelait *les Joghiers*, et qu'il est encore désigné de nos jours sous le nom de *Bas-Pré* [1]. De ce côté, vers l'Arsenal, se trouvait aussi l'endroit nommé *en Pallières* [2]. Tout ce quartier, dont le sol est fort bas et marécageux, devait être couvert par la Sambre, à la moindre crue d'eau, et c'est ce qui aura probablement déterminé nos pères à le laisser en dehors des murs de la troisième enceinte [3]. Vers le haut de la rue de Bruxelles et du côté de la S[te] Croix, le terrain s'élève. Depuis l'établissement des fortifications, du cimetière et des chemins de fer, il a complétement changé d'aspect. C'était autrefois un sol fort inégal qui servait de pature-commune, d'où le nom de *Trieux* donné à tout ce quartier [4].

Dans le voisinage s'étendait le *Charnial champ* [5], expression que je serais bien tenté de traduire par « champ du charnier».

[1] Voy. la 10e *Promenade*.

[2] *C. de ville* 1475, fol. 50 v°, 84 et 93.

[3] Voy. la 10e *Promenade*.

[4] «... sour se maison et toute se tenure gisans en Triies. » *Répert. du grand hôpital*, du commencement du XVe siècle, fol. 95 v°. — «Entrieuxensis » (porta) a cavitatibus dicta. » GRAMAYE.

[5] « Item, li maison Jehan de Monchias qui siet en Charnialh champ... » *Répert.* 1313, n° 85.

L'endroit convenait parfaitement à une destination de ce genre. Le chemin appelé communément *Charneal ruelle*, qui traversait ce champ, est aussi désigné, mais rarement il est vrai, sous le nom de *Charnier ruelle* [1], et il paraît qu'au XV[e] siècle on y jetait les animaux morts [2]. Par une coïncidence assez singulière, ce fut dans ce même *Charneal champ* qu'en 1783 on établit le cimetière général. Il y aurait là matière à certains rapprochements fort philosophiques, mais ce sont à mon avis choses assez peu récréatives. Que si cette étymologie vous semble trop lugubre, en voici une autre plus riante : *Charneal* pourrait être un diminutif de *Chaurnia* qui, en namurois, signifie charme, et un correspondant du liégeois *Chârnale*, charmille [3].

Les *Stampiauls* étaient du même côté [4]. Nos pères entendaient notamment par là les allées couvertes qui servaient au tir de l'arbalète [5]. Peut-être les serments d'arbalétriers avaient-ils en cet endroit un lieu d'exercice.

Dans les environs de la porte de Fer se trouvait un terrain fertile arrosé par le Hoyoul : c'était *Heuvis* [6]. La seconde

[1] « ... demy mui d'espialte sor un cortil gisant en Charnier ruwelle... » *Répert. du grand hôpital*, fol. 112.—J'aurai à revenir sur cette *Charneal* ou *Charnial* ruelle.

[2] Au fol. 47 v° du *C. de ville* 1447, on voit une rémunération accordée à un individu « pour avoir meneit ung cheval qui estoit mort à S[t] Remi, » en Charneal ruelle. »

[3] CH. GRANDGAGNAGE.

[4] « ... un demi bonnier de terre en lieu condist en ès Stanpials, joindant » d'amont aux hiretaiges de Haslet molin et d'autre costé à Charnial » ruwalle. » *Transports*, 1423-1428, fol. 175. — « Aux Stampiaulx emprès » Charnial rualle. » *Transports*, 1437-1438, fol. 94 v°.

[5] *C. de la trairie de* 1510, fol. 5 v°, 11 v°, 15, 16, 21, 24; aux arch. de la ville.

[6] « Hewis. » *Répert.* 1313, n° 86. — « Heuvis. » *Charte de* 1323 dans GALLIOT, VI, 83.

partie du mot est probablement une corruption de *vicus*, bourg, quartier [1], mais que signifie le radical *Heu?*

Entre Heuvis, l'ancienne ville, la Meuse et les montagnes de Bouges s'étendaient des prairies qui avaient reçu le joli nom de *Herbattes* [2]. Au pied des *Falises* ou carrières de Herbattes [3] et de la montagne de *Burges* ou *Bourges* [4], la partie de ces prés déjà mis en culture s'appelait, à cause de cela, les *Coultures* [5]. Si au contraire on se rapprochait du Namur primitif, on trouvait un terrain déjà couvert d'habitations au XIIe siècle, et qui avait reçu le nom de *Neuveville* [6]. Enfin, vers le confluent, la nature rocailleuse du sol avait valu à ce quartier la dénomination de *Gravières* [7].

C'est sur une partie du terrain que nous venons de parcourir, que nos pères, dans le but de protéger les habitations qui s'étaient élevées en dehors de la ligne fortifiée, établirent leur nouvelle *fermeté*.

La plus ancienne mention de ces travaux de défense se trouve dans un diplôme de 1357, analysé plus haut, par

[1] Comp. *rue de vis*, dans la 8e *Promenade*.

[2] « ... in censibus meis de Villa et Herbatta... » *Charte de* 1192, dans Galliot. V. 350. — « ... totam minutam decimam... de Herbates excepto » foeno de Herbattes... » *Charte de* 1198 dans Galliot, V. 354.

[3] « ... à prendre à promiers profis qui isteront de me falisse en Her- » bates... » *Test. de Jean Duche*, de 1318, Chartrier du grand hôpital, arch. de l'État.

[4] Ce sont les seules dénominations que l'on trouve au moyen âge. De *Burges*, qui vient peut-être de *Burg* (château), nous avons fait *Bouges*.

[5] « ... Court des masures en le Coulture en Herbatte devers le rivière de » Meuse... trois roiiez de terre gissantes en ès dictes coultures... » *Acte de* 1427. — Nous disons maintenant *Keutures*.

[6] « ... in censibus meis de Villa et Herbatta quae Novavilla nominatur... » *Charte de* 1192. Galliot. V. 350. — En 1214, Yolende et Pierre de Courtenay accordèrent à la Neuveville une charte de libertés.

[7] « Gravières. » *Répert.* de 1313, n° 68. — « ... por le maison... qui siet » en Gravires... » *Poillu papier*, fol. 39 v°.

lequel le comte Guillaume Ier abandonne à la commune de Namur les terrains vagues situés tant en dedans qu'en dehors des anciens et des nouveaux remparts. En quoi pouvait consister alors cette *novelle fermeté?* Très-probablement en un simple retranchement muni de palissades et défendu par un fossé. Quoiqu'il en soit, c'est sur ces travaux primitifs, déjà existants au milieu du XIVe siècle, que s'éleva peu à peu la quatrième et dernière enceinte. Sauf d'un seul côté et abstraction faite des bastions, c'est celle qui existe encore de nos jours.

Comme je l'ai dit, ces travaux ne furent achevés qu'à grande peine. On s'occupa tout d'abord du demi-cercle qui s'étend de la Sambre à la Meuse. Les fossés définitifs, déjà commencés en 1388 et qui furent, en 1390, l'objet de différends dont j'aurai plus tard à vous entretenir, n'étaient point encore terminés en 1418. La porte en Trieux existait en 1364. Les deux portes de Samson et de St Nicolas, déjà en voie de construction en 1388, n'étaient pas achevées trente ans plus tard. Dans la première moitié du XVe siècle, on travaillait aux tours et aux courtines qui reliaient ces trois portes. Enfin, vers 1437, on entreprit la construction des murailles qui longeaient la Meuse, et, plus tard encore, celles qui s'étendaient le long de la Sambre.

Comme nous l'avons fait pour la troisième enceinte, suivons, pas à pas, le circuit que je viens d'indiquer. Toutefois, je dois vous prévenir que je me mets en route avec beaucoup moins de certitude que je ne l'ai fait naguères. La quatrième fermeté traversant généralement des terrains vagues, ne touchait en effet ni à des propriétés privées ni à des édifices connus. Il en résulte que les renseignements fournis par les comptes de ville sont moins explicites, et que je n'ai plus,

pour me guider, ces nombreuses transactions entre particuliers, dans lesquelles les tours et les courtines de l'enceinte précédente apparaissaient presque toujours d'une manière si précise.

Mur entre la porte des Joghiers et la grosse tour S[t] Jean. — Cette partie de la quatrième enceinte, ayant la Sambre pour défense naturelle, a été évidemment construite en dernier lieu. C'est cependant de ce point que nous partirons, afin de procéder avec ordre.

Entre la porte des Joghiers (je ne puis m'habituer à dire : Jeu de quilles) et la grosse tour dite du Stordoir, *Visscher* place un saillant de forme rectangulaire ouvert du côté de la ville, et deux tours hémisphériques. Le premier se trouvait à l'endroit où aboutissait la troisième enceinte, c'est-à-dire vers le nouveau pont de Sambre et le coin du jardin de l'Évêché; j'en ai parlé précédemment [1]. Des deux tours hémisphériques, l'une s'élevait dans le prolongement de la rue du Séminaire; la seconde, en face de la porte de l'arsenal qui s'ouvre sur le rempart [2].

Un de ces édifices, qui portait le nom de tour de *Pallière*, fut commencé et voûté en 1475. La même année, on travailla également aux *palis* ou palissades placées au même endroit [3].

[1] Voy. la 10[e] *Promenade.*

[2] *Plan de Visscher,* déjà cité. — Les deux tours hémisphériques figurent également sur un plan manusc. du siècle dernier. aux arch. de la ville.

[3] Au fol. 80 v° du *C. de ville* 1475 on mentionne l'adjudication des pierres mises en œuvre « à commencer une grosse tour assise sur le rivière » dehors le postil des Béghines au lieu dit en Pallières... », et au fol. 93, l'achat de « 48 pieds de lattes pour tourner le voulsure dele tour de Pal- » lière... » Les travaux exécutés aux *palis* sont indiqués au fol. 84. — Comme la *grosse tour sur Sambre* existait déjà depuis longtemps, et que la tour de Pallière s'élevait également sur la rivière, il faut bien admettre que celle-ci est une des tours du plan de *Visscher.*

Ce sont les seuls détails certains que je trouve sur cette courtine.

Les tours disparurent probablement lors de la destruction des fortifications ordonnée par Joseph II. En 1789, on aplanit les débris du rempart qui fut remplacé par un quai [1]. Enfin, sous le gouvernement hollandais, on établit le rempart actuel et on perça la petite porte de rivage, placée dans le prolongement de la rue Verte, qui s'appelle communément *porte de l'Arsenal.*

Tour St Jean, grosse tour sur Sambre ou *tour du Stordoir.* — La position de cet édifice au sommet de l'angle formé par les deux courtines venant des portes en Trieux et de Joghier indique assez que ce devait être une des fortes tours de la quatrième enceinte.

On l'éleva dans le cours des années 1447 à 1449, et on lui donna le nom de *tour St Jean,* ce qui explique pourquoi une niche ménagée dans le mur extérieur reçut une représentation de ce saint [2]. On voit encore au-dessus de la porte d'entrée un bas-relief représentant une tête avec barbe à deux pointes. C'est peut-être un reste de la sculpture qui y fut placée au XVe siècle.

Au milieu du XVIe siècle, cette tour était connue sous la dénomination de *grosse tour de Sambre* [3]. De notables

[1] GALLIOT. V. 273.

[2] *C. de ville* 1447, fol. 45 v°. — 1448, fol. 19, où elle est appelée « la noeve » grosse tour St Jean sur Sambre. » — 1449, fol. 18 et s. — Elle n'est pas désignée d'une manière certaine dans les comptes suiv.; il est cependant probable qu'on y travailla encore pendant plusieurs années. — « Au devant » dit Jehan Goffin pour 4 jours qu'il at ouvret entour le fenestre (niche?) » de ladite tour pour sus mettre et assir un Saint Jehan... 2 m. 2 b. » *C. de ville* 1448, fol. 23 v°.

[3] *C. de ville* 1554, fol. 79 v°.

changements y furent faits en 1624 [1]. Elle fut *redressée* en 1669 à l'époque où l'on travaillait au bastion qui se trouvait au delà du fossé [2], et ce fut probablement alors qu'on en enleva la partie supérieure. D'après la tradition, Vauban y aurait établi un moulin à farine. Ce qui est hors de doute, c'est qu'au siècle dernier on y plaça un pressoir à l'huile, d'où le nom de *Stordoir* sous lequel elle est maintenant connue.

Le pourtour de cet édifice se trouvait presque entièrement en dehors de l'enceinte urbaine, ainsi que nous pouvons en juger par la position de ses *traitières* et par celle du fragment de l'ancienne muraille de la ville qui existe encore sur la droite. Du côté du rempart, sa hauteur est d'environ 9 m. 50 ; au bord de la Sambre, cette élévation s'accroît naturellement de toute celle du terre-plein actuel. Vers le haut, on remarque un cordon qui correspond au pavé de l'étage. On pénètre dans l'intérieur par une porte de forme ancienne, mais nouvellement restaurée qui donne sur le rempart. Lorsqu'on ouvre cette porte, on trouve à droite un large escalier qui conduit à l'étage ; il est pratiqué dans l'épaisseur de la partie du mur qui fait face à la ville. Si on laisse cet escalier à droite, on entre de plein pied dans une salle de forme circulaire, de 9 m. 80 de diamètre ; sa voûte, en plein cintre, est formée de pierres posées par assises horizontales. Quatre grandes *traitières* ou arcatures également en plein cintre, destinées au jeu des machines de guerre, y sont pratiquées dans l'épaisseur du mur qui est de 3 m. ; l'une servait à défendre la courtine vers la porte de Bruxelles, la seconde avait vue sur la Ste Croix,

[1] « ... commenché à desmolir la thour sur Sambre... » *C. de ville* 1624, fol. 97 vo. — « ... parachever la thour sur Sambre... » *Ibid.* fol. 102. — Il s'agit sans doute ici d'une démolition et d'une reconstruction partielles.

[2] *C. du dom.* 1668-1669, fol. 263 vo et 264.

les deux autres regardent Salzinnes et la Sambre. On n'en aperçoit plus de nos jours que la partie supérieure; c'est-à-dire que le plancher actuel est placé à 30 centimètres environ en-dessous de la naissance des arcs qui ont 2 m. 70 d'ouverture; l'aire ancienne doit exister à 2 ou 3 mètres plus bas [1]. Si on monte l'escalier, composé de 33 marches de 22 cent. de haut, on débouche dans la salle de l'étage dont les parois ont été rasées à la hauteur de 2 m. 30. Cette salle est pourvue de trois grandes meurtrières (il devait y en avoir quatre) dont une est conservée dans sa forme primitive. Je n'ai rencontré à l'étage aucune trace de portes latérales qui auraient conduit sur les anciens remparts.

Voilà tout ce qui reste de cette tour qui avait au moins deux étages. En résumé, c'est une construction fort bien faite et qui mérite d'être conservée.

Murs entre la tour St Jean et la porte en Trieux. — A cette courtine, qui s'étendait de la Sambre à la porte en Trieux placée dans le prolongement de la rue de Bruxelles, *Visscher* adosse trois tours hémisphériques [2].

Les plus anciens ouvrages en maçonnerie de la quatrième enceinte ont été évidemment les portes : elles existaient déjà, du moins en partie, au milieu ou dans la seconde moitié du XIVe siècle. De l'une à l'autre s'étendait un simple retranchement auquel on substitua, plus tard, une ceinture de murailles crénelées et de tours [3]. Ce fut seulement en 1418 que la

[1] Voy. ce que j'ai dit à propos des tours Marie Spilar et St Jacques, dans la 9e *Promenade*.

[2] C'est aussi ce que je trouve sur un plan manusc. du siècle dernier aux arch. de la ville.

[3] Si, lors de l'inondation de 1410, un rempart en maçonnerie eût existé de ce côté et vers la Sambre, il me parait que les eaux, rencontrant cette espèce de digue, n'auraient pas renversé les murs de la troisième enceinte.

commune acheta des particuliers le terrain nécessaire à l'établissement des fossés définitifs entre la porte Samson et la Sambre [1]. Il est probable qu'on ne tarda pas à construire les murs, du moins jusqu'à une hauteur suffisante pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main, puisqu'en 1427 les élus firent exhausser la tour qui s'élevait sur la dodaine placée un peu en-dessous de la porte en Trieux, du côté de la Sambre [2]. De 1443 à 1452, toute cette courtine fut élevée définitivement sur une épaisseur de huit pieds. Les comptes de ces années ne mentionnent clairement qu'une des tours; mais on doit admettre cependant que toutes trois sont contemporaines [3]. Ces édifices étaient de simples *demi-ronds*, comme la plupart des saillants de cette enceinte, c'est-à-dire des tours semi-cilindriques sans couverture et ouvertes du côté de la ville [4].

A cette époque, comme de nos jours, on avait parfois à essuyer quelques mécomptes de la part des entrepreneurs des travaux publics. A peine construite, une portion considérable

[1] « ... Mémore que ladite ville, ceste présente année, at pris des héri-
» taiges dez bonnez gens de la ville de Namur pour fare les desourtrains
» fossez entre le porte de Sanson et le porte en Triez et de ladite porte
» alant tous à Sambre. . Se y est trovet 3 bonniers de terre ou environ à
» courtilhage. » *C. de ville* 1418, fol. 41 v°.

[2] *C. de ville* 1427, fol 6 v° et 11 v°.—Comp. *C. de ville* 1443, fol. 14.

[3] « Marchandise de monter l'aile de mur joignant à la porte en Try
» du côté vers Sambre et en rallant alle tour et dodaine qui estoit com-
» menchié au dessoubz de la dite porte en Try, et icelle monter au desus
» de ce qui est encommencé... » *C. de ville* 1443, fol. 14. — « ... mar-
» chandise de l'ouvrage des murs au dessous de la porte en Try, de 8 piés
» d'épaisseur jusqu'au demi rond qui se fera au corron desdits murs... »
C. de ville 1445, fol. 15 v°. — 1449, fol. 18 et suiv. — 1450, fol. 18. — 1451, fol. 22. — Au fol. 24 du *C. de ville* 1452, on voit que cette année on travailla aux fondements de la tour et demi-rond en dessous de la porte en Trieux.

[4] Il y a encore à la porte de Jambes un *demi-rond* construit de cette manière.

de la muraille dont je viens de parler s'écroula au commencement de l'année 1449. Des experts ayant été adjoints aux élus dans le but de « savoir la vérité de la deffaulte desdits » murs, » ils constatèrent d'abord que les matériaux n'étaient pas tels que le portait le cahier des charges, et en second lieu que les pilotis (le brosich) n'avaient point été établis sur toute l'épaisseur du mur, ainsi qu'il en avait été convenu [1].

Cette courtine fut démantelée sous Joseph II comme la plus grande partie de l'enceinte. On en voit encore un fragment considérable à côté de la tour du Stordoir, et certains restes dans les soubassements de la muraille près de la porte de Bruxelles.

Porte en Trieux ou *de Bruxelles.* — La porte *en Trieux*, placée au bout de la rue de Bruxelles, tirait son nom de la nature des terrains environnants. Au XVII[e] siècle on l'appelait plus communément *porte de Bruxelles.*

Des trois portes principales de la nouvelle fermeté, c'est celle qui fut construite la première et sur laquelle nous possédons les plus anciens renseignements.

Le compte communal de 1362-1364 nous apprend qu'on pavait alors au-dessus des voûtes de cet édifice [2]. En 1388, il fut pourvu de *lices* : on entendait par là une palissade formée de forts madriers qui s'élevait en avant et à quelque distance des portes et en défendait les approches [3]. Les travaux de

[1] *Transports*, 1445-1450, fol. 255 v° et 259.

[2] « ... pour 18 bingnons de savaige pavement... pour covrir les votes dele porte en Tries... 3 écus. » *C. de ville* 1364, fol. 13 v°

[3] Premiers rendut pour les estofes... à faire le barire ale porte en Tries, » pour mairins, plances, clas, charnires, pendemens, chevilles de fier, » brokes de fier, serres, cheennez et altres estofes. » *C. de ville* 1388, fol. 17. — « ... pour 2 serres et les cleif, le cheenne, le feru, le crampon » ale porte en Tries... » *Ibid.* fol. 32 v°.

maçonnerie étaient sans doute terminés à cette dernière époque, puisque nous lisons dans le cahier des charges de la tour S[t] Jacques l'obligation d'établir, à l'étage de cette tour, une cheminée semblable à celle qui existait à la porte en Trieux [1]. En 1412, on y plaça deux *images*, (probablement deux bas-reliefs peints) dont l'une fut payée par la commune et l'autre par maître Collart le canonnier, c'est-à-dire le chef de l'artillerie communale [2].

La porte en Trieux était un vaste édifice coupé à angles droits vers la rue et qui présentait de ce côté un développement d'environ 23 mètres. Il projetait sur la campagne deux *mailles* ou tours hémisphériques. Sa forme était, comme vous le voyez, celle de la porte de Fer; mais il avait été construit dans de plus vastes proportions [3].

Pour faire diversion à tous ces détails, je vous dirai que les tours et surtout les portes de ville étaient autrefois de véritables arsenaux d'où, en temps de guerre, on retirait, pour les placer le long des remparts, les bombardes, les balistes et les projectiles [4]. Lorsque la ville était menacée, chacun de ces édifices recevait d'ordinaire une garnison chargée spécialement de sa défense. Elle était placée sous le

[1] Voy. ce cahier de charges dans une des notes de la 9e *Promenade*.

[2] « A Balduwin le poindeur pour une ymaige qu'il at faite en le porte » en Tries dont il est deux. Se en at payet l'une maistre Colart le canonier » et l'autre couste, parmy 3 blokiauz sur coy les taveliaux sont assis, » 39 heaumes. » *C. de ville* 1412 fol. 35 v°.

[3] Telle est l'idée que nous donnent de cet édifice le plan de *Visscher* et la vue des ruines dont je parlerai plus bas. Quant au chiffre de 23 mètres, il m'est fourni par le plan de Denis.

[4] « ... Pour frais et despens fais à 3 ou 4 fois par Jehan dou Masiche, » sez varlez, Perin l'artilleur et autres, en faisant délivrancez d'artilleriez, » de trait de bombardez, de canons, de poulre de bombarde et icellez » mettre et ordonner sur lez deffensez et icellez ausi remettre ens ez portez » après le seur estat criet, 12 moutons. » *C. de ville* 1430, fol. 54 v°.

commandement de quelques nobles ou bourgeois-patriciens, et on lui fournissait les vivres et les munitions nécessaires. C'est ce qui arriva notamment en 1430, lors de la guerre que le Namurois eut à soutenir contre la principauté de Liége. Jean aux Lovignis et Guillaume de Warisoulx, deux des notables de Namur, s'engagèrent à défendre la porte en Trieux. A cet effet, la commune leur adjoignit un certain nombre d'hommes et la petite forteresse fut amplement approvisionnée d'armes et de vivres. Ces vivres consistaient en épeautre, viandes, sel, pois, fèves, fromage de Flandres, lard, beurre, œufs, harengs et bonne bière; on n'oublia pas non plus les chandelles et le bois de chauffage [1]. Les choses étant ainsi disposées, notre milice s'arrangea de son mieux dans les salles et les souterains de l'édifice, et pendant toute la durée de la guerre elle attendit bravement les Liégeois; mais ceux-ci, sans doute décontenancés à la vue de la réception qu'on leur avait préparée, se bornèrent à exercer des ravages dans les environs.

Le vieil édifice avait traversé sans trop d'encombre bien

[1] « ... pour le feraige de 3,000 de virtons délivrés à Jehan aux Lovignis, » Jehan le panetier et Jehan Walrant... 4 moutons. » *C. de ville* 1430, » fol. 40. — « ... qui at estet délivret à Jehan aux Lovignis et Willame de » Warisoul, à commenchement delc guerre, pour faire garnison en la porte » en Triex laquelle il avoient prinse à garder et défendre, espeaultre » 10 muis qui valent au pris de 43 heaumes le muy, 28 mout. 10 heaumes.» *Ibid.* fol. 54 v°. — « ... à Jehan à Lovignis pour plusseurs pourveancez » qu'il at faites en le porte en Triex li et Willame de Warisoul escuier tant » de char, de sel, de pois, de fèvez, de fromaige de Flandrez, de lart, de » buire, d'oelz, de chandellez, de herrens, de houppe, de lingne, comme » en autres manièrez, lesquelles pourveancez ont estet despenduez en war- » dant ladite porte la guere durant par yaulx et plusseurs bonnez gens » estraingniers qu'il ont eut delés eulx, qui montent... 81 moutons » 7 heaumes. » *Ibid.* fol. 56 v°. — La guerre terminée, la ville eut à revendre 6 à 7,000 œufs et 400 livres de beurre dont la majeure partie étaient gâtés. Voy. *C. de ville* 1430, fol. 57 v°.

des époques orageuses, notamment le règne de Joseph II si fatal à nos fortifications, quand un jour, le 7 avril 1798, il s'écroula, montrant tout à coup au soleil ses souterains en plein cintre et ses salles d'armes aux nervures ogivales. Un digne Namurois en fit alors le dessin dont je vous offre une reproduction exacte [1].

Pendant plusieurs années, la porte en Trieux resta ainsi à l'état de ruine. Au commencement de ce siècle, le terrain fut enfin déblayé et l'on y établit une grille de fer flanquée de deux aubètes. L'enceinte bastionnée ayant disparu sous Joseph II, tout ce quartier avait encore une fois changé d'aspect. En sortant de la ville on voyait, à gauche, l'étang *Quérité* qui correspond à peu près au grand fossé de notre porte de Bruxelles. A droite, régnaient deux fossés parallèles : le plus petit longeait le rempart de la Vierge ; sur le second, qui était plus large et plus profond, se trouvait un pont qui conduisait au cimetière [2]. La grille s'ouvrait sur une route pavée qui s'étendait dans le prolongement de la rue jusqu'au tunnel actuel du chemin de fer. Quatre rangées de peupliers d'Italie formaient, de chaque côté de la route, une allée garnie de bancs de pierre et séparée de la voie centrale par des balustrades de bois ; d'où le nom de *bailles* donné à ce quartier. C'était la promenade favorite des jolies namuroises et de nos élégants, alors que les jolies namuroises et nos élégants se promenaient.

[1] Ce dessin, exécuté à l'encre de Chine par Mr F. Montigny, a été réduit avec toute l'exactitude possible.

[2] C'étaient là des vestiges des anciennes fortifications. Le petit fossé était celui de la quatrième enceinte; le grand, celui de l'enceinte bastionnée. Le pont dont je parle faisait communiquer la courtine avec le ravelin de la porte de Bruxelles sur l'emplacement duquel est établi le cimetière.



Ruines de la porte de Bruxelles

Ces bailles furent bien cruellement ensanglantées, il y a quelque quarante ans [1].

C'était le 19 juin de l'année 1815. Pendant trois jours la terre avait résonné sourdement du bruit du canon. C'est qu'à quelques lieues de nous, le plus grand capitaine des temps modernes se débattait en vain dans une lutte gigantesque dont nous devons, nous autres Belges, bénir le résultat, puisqu'il avança l'heure de notre indépendance. Bien que, la veille au soir, cette lutte se fût terminée à Waterloo, l'issue n'en avait été connue à Namur que le 19. Vers sept heures du matin, un soldat français, échappé au désastre, en avait le premier apporté la nouvelle. Ce jour-là, le soleil s'était levé radieux, et, comme d'habitude, nos compatriotes se promenaient dans les *bailles*, ou s'acheminaient lentement vers les guinguettes renommées dites *Nanèche, à l'Agasse, la Raquette, la Maison de pierre* et *à l'laide Coppe*. Cette foule s'écoulait sans graves préoccupations. Le fort de la guerre ayant eu lieu entre l'Escaut et la Sambre, une fois l'armée française battue, on ne pouvait prévoir que Namur allait devenir le théâtre de scènes sanglantes. Toutefois, comme la ville était alors sans garnison, une quarantaine de notables s'étaient d'eux-mêmes organisés en garde bourgeoise et reconnaissaient pour chef Mr Éd. Manderbach. Dans l'après-midi, vingt de ces bourgeois, montant à cheval, s'étaient avancés jusqu'à Belgrade, lorsque vers quatre heures ils apprirent que les Français arrivaient par les fonds de Morivaux. Ils rebroussèrent chemin et ne

[1] Il n'existe, à ma connaissance, aucune relation manuscrite ou imprimée du combat de Namur, de 1815. Le rapport du maréchal Grouchy, inséré dans *le Moniteur universel* (no du 24 juin), ne m'a fourni que quelques indications. J'ai donc eu principalement recours aux récits des contemporains, récits qui ne concordent pas toujours entre eux.

tardèrent pas à rencontrer un détachement de dragons. C'étaient les éclaireurs de l'armée de Grouchy. Le matin même le maréchal qui, depuis la veille, combattait les Prussiens à Wavre, avait appris la perte de la bataille du Mont St Jean. Il s'était mis aussitôt en retraite et ses deux corps d'armée (les 3e et 4e), commandés par les généraux Gerard et Vandamme, se dirigeaient sur Namur.

Tandis que la foule des promeneurs refluait en désordre dans la cité, l'officier qui commandait le détachement de dragons avait appris des gardes bourgeois le but tout pacifique de leur formation et il se dirigeait avec leur chef vers la ville. Arrivés à peu de distance de la porte de Bruxelles, ils essuyèrent quelques coups de feu de la part de la brigade de gendarmerie qui s'était portée à leur rencontre, mais qui après cette décharge s'enfuit à toute bride par la porte de Jambes. Le commandant de la ville, Mr de Villers-Masbourg, après avoir parcouru quelques rues en recommandant aux bourgeois de ne point se mêler d'une querelle qui ne les concernait pas, parvint également à s'échapper.

Cependant, vers cinq heures, les dragons éclaireurs prenaient possession de la porte de Bruxelles. L'avant-garde de l'armée française ne tarda pas à arriver [1]. Elle trouva rangée sur la Grand'place le restant de la garde bourgeoise qui fut priée de continuer son service volontaire. A partir de ce moment jusque dans l'après-midi du lendemain les Français défilèrent dans nos rues. Au dire de tous les contemporains, c'étaient de belles et bonnes troupes. Quelques officiers supérieurs sentaient bien et avouaient parfois à voix basse que leur

[1] Dans cette avant-garde se trouvaient les 11e, 13e et probablement 18e régiments de dragons. Toute la cavalerie était placée sous le commandement du général Excelmans.

cause était définitivement perdue; mais la majeure partie de l'armée conservait cet enthousiasme frénétique que Napoléon avait su inspirer à tous ses soldats et qui leur fit accomplir tant de grandes choses. Bien que la plupart d'entre eux fussent exténués de fatigue ou tourmentés par la faim, on n'eut à déplorer aucun désordre. Il faut le dire aussi : nombre de Namurois reconnaissaient dans leurs rangs d'anciens compagnons de gloire, des amis, des compatriotes [1]. La situation fâcheuse dans laquelle ils se trouvaient excitait d'ailleurs la pitié des habitants qui leur prodiguaient, à l'envi, des vivres, des rafraîchissements et du linge pour leurs blessés. Les désertions furent rares : quelques soldats, gens mariés ou las de ces longues guerres, restèrent dans les maisons où ils avaient été accueillis et, après la paix, regagnèrent leurs foyers.

Le corps d'armée de Grouchy effectua donc sa retraite en bon ordre. Mais comme les 30,000 hommes qui le composaient ne pouvaient, à cause de la disposition du terrain, s'avancer que sur une seule colonne et qu'ils emmenaient avec eux, outre leurs bagages et leur artillerie, de nombreux transports de blessés, il était indispensable d'arrêter quelque temps l'ennemi à Namur. Le général Vandamme fut chargé de la défense de la

[1] Dans le 13e régiment de dragons, dont le dépôt était resté à Namur pendant sept ans, on comptait une centaine d'hommes fournis par le département de Sambre et Meuse. Bien d'autres Namurois devaient se trouver dans l'armée de Grouchy. Ne pouvant les désigner tous, j'aurais du moins voulu consigner ici les noms de ceux d'entre eux qui étaient officiers. Malheureusement on n'a pu m'en indiquer que deux, savoir : Mr Lafontaine, alors colonel d'état major attaché au maréchal Grouchy, plus tard gouverneur de Banka, et Mr Charlier-Gerard, lieutenant adjudant-major dans le 56e régiment de ligne. Grand nombre de Belges se trouvaient encore à cette époque au service de France ; cependant la majeure partie étaient revenus dans le pays après le traité de Paris, de 1814, et l'on comptait parmi eux plus de 2000 décorés de la légion d'honneur.

ville. Grâce à ses dispositions, le 20, vers trois heures de l'après-midi, il ne restait plus hors de la porte qu'une assez faible partie de l'arrière-garde [1]. Ce fut alors que celle-ci se vit attaquée, vers Flawinnes et les fonds de Morivaux, par les premiers tirailleurs prussiens. Quelques canons placés à peu de distance des *Trois Piliers* les arrêtèrent pendant un certain temps. Vers quatre à cinq heures, les derniers Français, appartenant au 22e régiment de ligne, se trouvaient en sûreté derrière la grille de la porte de Bruxelles. Un Belge, le capitaine Borremans, fut chargé de contenir l'ennemi. L'extrême avant-garde de l'armée prussienne, composée uniquement de tirailleurs, arrivait assez en désordre et beaucoup d'entre eux se ressentaient des fréquentes libations qu'ils avaient faites le long de la route. Un feu très-vif ne tarda pas à s'engager. Les Français, protégés par la grille et la vieille muraille de la quatrième enceinte, fusillaient à coup sûr tout ce qui se présentait en vue, et l'on vit se joindre à leurs anciens frères d'armes quelques uns de nos compatriotes qui avaient autrefois suivi l'Empereur dans ses courses à travers l'Europe. Au bruit de la fusillade se mêla, pendant quelque temps, celui de deux canons qui avaient été placés en batterie sur le rempart de la Vierge. D'énormes vides se firent bientôt remarquer dans les rangs des Prussiens qui n'avaient point d'artillerie pour forcer le passage. Nombre d'entre eux succombèrent notamment dans le voisinage de la maison *Breugette*, située à droite des bailles et à peu de distance de la porte.

[1] A l'arrière garde se trouvait la division du général Berthezène composée des 12e (ou 4e), 22e, 56e et 86e régiments de ligne. Dans le 12e (ou 4e) était le capitaine Leloup, officier français bien connu à Namur où il avait servi dans la garde du préfet; il ne se trouvait pas à l'extrême arrière garde, comme quelques contemporains me l'ont rapporté.

Ce combat dura près d'une heure et demie. Vers 6 heures, l'armée française ayant passé la porte de la Plante, le capitaine Borremans abandonna enfin la défense de la grille qui fut aussitôt forcée par les Prussiens. Les soldats du 22e régiment se retirèrent, défendant le terrain pied à pied, et profitant de chaque angle de rue pour abattre encore quelques uns de leurs adversaires. Ils arrivèrent ainsi au pont de Sambre qui était resté intact bien qu'il eût été question de le faire sauter [1]. Profitant de ce que le pont était embarrassé de charrettes, de guérites et de tonneaux, ils se dispersèrent dans les maisons situées sur la rive droite de la rivière, et des fenêtres de ces maisons ils dirigèrent un feu bien nourri sur les Prussiens qui arrivaient par la rue du Pont : ils en abattirent encore une dizaine. Pour en finir avec ces acharnés, les assaillants passèrent la Sambre au gué de Gravières et coupèrent ainsi la retraite à quelques Français.

Toujours combattant, la vaillante petite troupe, réduite alors à une vingtaine d'hommes que commandait un officier blessé, arriva enfin à la porte de la Plante. Les Français y avaient entassé une énorme quantité de fagots auxquels ils venaient de mettre le feu. Les soldats du 22e s'aperçurent du nouveau danger qui les menaçait. Abandonnant une défense désormais inutile, ils se hâtèrent de gagner la porte, traversèrent les flammes en courant et parvinrent à rejoindre l'armée. Cet incendie, ainsi que la nuit qui commençait à tomber, arrêtèrent les Prussiens. Il était alors plus de sept heures [2]. L'armée française, engagée dans l'étroit défilé qui longe la Meuse, put

[1] *Grouchy* rapporte qu'il ne trouva pas le moyen de faire sauter le pont. Il est certain que, dans l'après-midi, des sapeurs restèrent longtemps sur le pont attendant l'ordre, qui heureusement n'arriva pas, de préparer la mine pour faire sauter l'arche qui s'appuie contre la rive gauche.

[2] D'après *Grouchy*, la défense aurait duré jusqu'à 8 heures.

continuer sa retraite jusqu'à Dinant, sans être inquiétée davantage [1]. La même nuit, Grouchy datait de cette ville son rapport à Napoléon.

Lorsque la fusillade s'engagea dans nos rues, les bourgeois s'étaient déjà renfermés chez eux. Il y eut alors un moment d'anxiété terrible. La place ayant été prise de vive force, il était à craindre que l'avant-garde prussienne, exaspérée par la résistance qu'on lui avait faite, n'abusât des affreuses lois de la guerre. Il n'en fut rien cependant. Ce combat n'eut d'autre résultat fâcheux pour notre ville que les inconvénients qui accompagnent toujours le passage des grandes armées.

Le lendemain, 21, les Prussiens se mirent à la poursuite de l'armée de Grouchy par l'entre Sambre et Meuse, et l'on s'occupa à relever les cadavres qui jonchaient surtout le terrain des bailles. On en compta environ 300 [2] qui furent déposés dans une excavation du cimetière [3]. Quant aux Français, leur perte avait été insignifiante : elle consistait uniquement dans quelques hommes qui, trop acharnés au combat, avaient eu leur retraite coupée, et dans un plus petit nombre de blessés qui, recueillis humainement par les bourgeois, furent portés dans les hôpitaux.

Tels furent, ami lecteur, les principaux épisodes du combat de 1815. Ceux de nos compatriotes qui ont dépassé l'âge mûr, les redisent parfois encore à la veillée; fasse le ciel que les plus jeunes n'assistent jamais à l'envahissement de leur patrie.

[1] Les derniers régiments français logèrent à 2 ou 3 lieues de Namur.

[2] « L'ennemi, porte le rapport déjà cité, a perdu des milliers d'hommes à Namur. » C'est là une exagération évidente et qui se conçoit facilement, car Grouchy n'était pas alors à même de connaître la vérité. Les chiffres qui m'ont été fournis varient de 200 à 350.

[3] Une partie de leurs ossements furent mis au jour lorsque, dans l'été de 1850, on élargit la tranchée du chemin de fer.

DOUZIÈME PROMENADE.

QUATRIÈME ENCEINTE DE LA VILLE :

Depuis la porte en Trieux jusqu'à la porte St Nicolas.

Se fortifier ainsi était, de la part de notre redouté seigneur, agir fort prudemment.

Légendes namuroises, p. 18.

Nous nous promenons, ce me semble, ami lecteur, un peu par monts et par vaux. Dans notre dernière excursion, après vous avoir entretenu des fortifications commencées vers 1350, je suis arrivé insensiblement au combat de 1815. Si vous le voulez bien, nous nous reporterons aujourd'hui précisément à quatre siècles en arrière.

Murs entre les portes en Trieux et Samson. — A partir de la porte en Trieux, le mur d'enceinte se dirigeait vers la porte Samson, en suivant la ligne un peu brisée qu'indique le rempart actuel.

Bien qu'on ne puisse, comme le font nos historiens, reporter aux années 1414 ou 1415 la construction de la quatrième *refermeture* de la ville, il est certain qu'il y eut, vers cette époque (et c'est probablement ce qui les aura induits en erreur), une grande activité dans tous les travaux de défense.

Ainsi, le compte communal de 1414 nous apprend que, le 25 octobre de cette année, les deux Elus, Jehan Malconfessé et Jehan de Biesmerée, accompagnés de Mathieu Pieret, le *mesureur* [1] du souverain, se livrèrent à des travaux d'examen et de mesurage qui avaient pour but l'achèvement des nouveaux remparts [2]. Ce texte concerne, il est vrai, l'ensemble des fortifications de la quatrième enceinte. Mais ce qui s'applique tout spécialement à la partie des murs que nous examinons, c'est de voir, en 1417 et 1418, les Elus opérer le mesurage des fossés déjà commencés à cette époque entre les portes en Trieux et Samson, faire les achats de terrains nécessaires à leur achèvement et poursuivre activement les travaux de fossoyage. Ces fossés furent creusés, partie par les bourgeois au moyen de corvées, partie par des ouvriers du dehors salariés à raison de 3 à 5 heaumes par jour [3].

On ne construisit les murs que dans l'intervalle de 1438 à 1443.

La partie de la courtine qui se trouvait entre les portes en Trieux et Samson était défendue par trois demi-ronds et une tour, fermée à la gorge, dite *tour de Masmines* [4]. Comme je

[1] On dirait, de nos jours, le *géomètre*.

[2] « Item rendut le joesdy, 25e jour dou mois d'octobre, que Mathy, le me- » sureur de Monseigneur, fut avoecquez lez dis esleus visenter et mesurer » tout autour dez fourbous pour cause dez noevez fermeturez qui sont » commenchiés, que on tent à parfaire. » *C. de ville* 1414, fol. 28 v°.

[3] « ... prendre les mesurez des noviaus fossez coumenchiés entre le porte » de Sanson et le porte en Triez.... » — « ... à Jehan de Monstroel, le » fossieur, pour son siervice et sollaire d'aler quérir des ouvriers de fos- » serie aval le pays... » — « ... pour le sollaire dou clerq et dou sergant » roiant les gens dele ville et des fourbourz par coruwée... » *C. de ville* 1417, fol. 12. — Voy. aussi *C. de ville* 1418, fol. 41 v°.

[4] Au fol. 13 du *C. de ville* 1438, figurent les dépenses faites « à cause » de la nouvelle fermeture faite ceste présente année à la dite ville en ou- » vraigez de macheneries. » On y trouve notamment l'adjudication, à

l'ai déjà dit, nos pères entendaient par *demi-rond* un saillant de forme semi-sphérique, dépourvu de voûte ou de toiture et entièrement ouvert du côté de la ville. Ces sortes de constructions, qui sont un des perfectionnements apportés à l'ancien système de défense des places, avaient, sur les tours ordinaires, un double avantage : on y introduisait facilement les pièces d'artillerie, et l'on n'y était pas asphyxié par la fumée lorsque ces pièces avaient tiré quelques coups [1].

Des trois demi-ronds dont je viens de parler, deux se trouvaient entre la porte en Trieux et la tour de Masmines ; le troisième s'élevait entre cette tour et la porte de Samson. Ils étaient probablement disposés à égale distance les uns des autres. Il n'en existe plus aucune trace. La tour de *Masmines*, encore indiquée sous cette dénomination dans des documents du XVI[e] siècle, tirait son nom d'une famille gantoise bien connue, et sans doute de Robert de Masmines, l'un des vingt-

raison de 9 moutons 13 heaumes par toise, d'un pan de mur commençant à la porte Samson et allant jusqu'à un demi-rond, puis de ce demi-rond jusqu'au guet de Masmines. Le fol. 13 du *C. de ville* 1439 contient l'adjudication, à raison de 10 moutons par toise, de 100 toises de mur commençant à la porte en Trieux et se dirigeant vers la tour de Masmines. Il résulte du fol. 15 du même compte que ces murs furent faits à partir des fondations et qu'aucun ouvrage de maçonnerie n'existait auparavant. Au fol. 19 du *C. de ville* 1440, on lit l'adjudication du restant de cette courtine, depuis le mur construit l'année précédente près de la porte en Trieux jusqu'à la dodaine et tour « que on prétend faire à Mamynes, y compris » deux demis ronds qui seront fais esdits murs, lesquels demis ronds » seront de telle grosseur et épaisseur que le demi rond qui est entre la » tour et dodenne de Mamines et le porte de Sanson. » Ces demi-ronds devaient avoir 28 pieds en la croix. Le *C. de ville* 1442 manque ; mais le fol. 13 du *C. de ville* 1443 contient l'adjudication des travaux à faire à la tour de Masmines sur ce qui avait été commencé l'année précédente.

[1] Viollet-le-Duc. *Dict. raisonné de l'archit. française*, I, 411. Cet ouvrage, si clair et si méthodique, a paru un peu tard pour moi ; il m'eût épargné bien des recherches et des tâtonnements.

quatre chevaliers de la Toison d'or créés en 1429. Ce seigneur, attaché au service de Philippe-le-Bon, se trouvait en effet à Namur à l'époque où l'on érigea le guet qui porta son nom et qui fut, quelques années plus tard, remplacé par une tour [1].

La tour de *Masmines* est évidemment l'édifice hémisphérique qui subsiste encore en partie au bout de la rue de l'Escalier [2]. C'est peut-être à lui que s'appliquent également les dénominations de *aux Pacquets* et *Tardadvisée* données, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, alors que le nom primitif était déjà perdu, à une tour placée derrière le couvent des Croisiers [3]. Puisque le rez-de-chaussée existe encore, pénétrons-y [4]. Il se compose d'une

[1] «... à Waulier sans manière pour merins qu'il a livrez en le halle des » sollers, pour logier lez chevalz Monseigneur de Maminez... » *C. de ville* 1430, fol. 36. — Ce Robert de Masmines, qui était un personnage influent, avait probablement été envoyé à Namur, soit pour régler l'affaire de l'achat du comté (voy. une charte de 1421, dans *Galliot*, VI. 129), soit pour défendre le pays contre les Liégeois.

[2] Je me contenterai de deux preuves : 1° Le fol. 27 v. du *C. de ville* 1443 mentionne une indemnité accordée aux Croisiers pour l'encombrement de l'héritage qu'ils possèdent au devant de la tour de Masmines. — 2° Il n'y avait, bien positivement, entre les portes Samson et en Trieux, que trois demi-ronds et une tour semi-sphérique. Les demi-ronds avaient 28 pieds en la croix (Voy. plus haut.); or les dimensions de la tour, que les comptes n'indiquent pas, sont tout autres, comme on va le voir.

[3] «... ouvrez à faire parapres entre la porte en Trieu et la tour aux » Pacquetz.... » *C. de ville* 1582, fol. 81. — Voy. aussi *C. de ville* 1577, fol. 82 v°, et 1624, fol. 96. — D'après le *C. de ville* 1581, fol. 70 v°, la tour Tardadvisée était derrière les Croisiers. Un seigneur de Tardadvisée (*Tardavisée* est une dépendance de la commune de Fosses) habitait alors Namur, peut-être dans les environs de cette tour. Il y avait aussi à Huy une tour du même nom.—Quant à la dénomination *Pacquets*, faut-il lire *Pacques* (buis) et y voir une allusion à la position de cet édifice en face du *tienne aux Paukis*? C'est bien hypothétique, je l'avoue,

[4] C'est grâce à l'extrême obligeance de MM. les commandants du génie et de l'artillerie que j'ai pu examiner attentivement tous ces restes de notre ancienne architecture militaire; qu'ils veulent bien me permettre de leur adresser ici mes remerciements.

salle semi-circulaire, voûtée en cul de four et dont le sol a été exhaussé. Sa largeur est de 6-30 et sa longueur de 7-80 [1]. Adossons-nous au mur droit qui s'étend parallèlement à la ligne du rempart. A notre droite, et à l'extrémité de ce mur, s'ouvre l'ancienne porte par laquelle on pénétrait dans la tour; elle conduit à un passage pratiqué sous le chemin de ronde et dont l'issue est actuellement murée. A notre gauche se trouvait une seconde porte; c'était celle de l'escalier qui conduisait à l'étage. A côté de cette dernière porte, dans le mur qui regarde la porte de Bruxelles, était une poterne par laquelle on descendait dans le fossé. La salle est munie de trois grandes *traitières* en plein cintre placées irrégulièrement; c'est en partie dans celle de ces traitières qui avait vue sur la porte Samson qu'on a pratiqué l'entrée actuelle. Toutes ces ouvertures, à l'exception des deux portes d'entrée, l'ancienne et la moderne, sont actuellement murées.

Il est assez probable que, dans quelque temps, on établira une porte de ville à côté de notre vieille tour. Je suis assuré que le conseil communal voudra lui donner le nom de

PORTE DE MASMINES;

à moins toutefois qu'il ne préfère celui de *Tardavisée* qui, je dois le dire, ne serait pas sans quelque à propos.

Sur le plan de *Visscher*, les deux seules parties saillantes de ce rempart sont la tour de Masmines et une espèce de boulevard, de forme rectangulaire, qui existe encore à côté de la chapelle de la Ste Vierge [2]. En face de ce boulevard, et au delà

[1] L'épaisseur des murs vers la ville et la porte de Fer est de 2-12. En supposant que cette épaisseur soit la même partout (elle est peut-être plus considérable dans la partie qui fait face à la contrescarpe), la tour aurait 10-54 à la gorge sur 12-04 de flèche. — Quant aux formes générales de l'édifice, voy. plus loin le plan de la tour Dalida.

[2] C'est aussi ce qu'on remarque sur le plan de *Bruin*.

du fossé, on distingue une autre tour semi-circulaire, probablement la tour *Ste Barbe* dont nous aurons à nous occuper plus tard.

La partie du rempart dont le revêtement vient d'être refait en entier (1855-1856), est une construction qui a été établie sur d'anciennes fondations, vers le milieu du XVII[e] siècle. Une inscription, placée dans ce mur en 1657, rappelait l'époque de ces travaux [1]. Ce fut probablement alors que les demi-ronds disparurent.

Une ruelle dite *des Croisiers*, et plus communément *Charneal ruwalle*, partait autrefois de la rue de Bruxelles et se continuait en-dehors de la ville vers le *Charneal champ* [2]. Je pense qu'elle longeait à l'ouest la propriété des Croisiers et qu'elle débouchait sur le rempart, à côté de la chapelle de la S[te] Vierge. Il y avait, en cet endroit, une poterne et peut-être un pont jeté sur le fossé [3]. C'est là sans doute l'origine du

[1] « Audit (Jacques Dancot) pour avoir tranché dans une pière un qui- » rage avecq un escriteau, laquelle est placée dans la neufve muraille de la » ville que l'on fait au rampart de derier les frères Croisiers... » *C. de ville* 1657. fol. 210.

[2] Voy. la 11[e] *Promenade*.

[3] Le *postil* de Charneal ruwalle est cité au fol. 20 du *C. de ville* 1417. Quant au *pont*, il est mentionné dans les *C. de ville* 1459, fol. 25 v°, et 1461, fol. 50 v°; mais ces textes peuvent, à la rigueur, s'entendre d'un pont placé en dehors de la ville. — En ce qui concerne la *Charneal ruwalle*, voici quelques textes : «... forières estant entre la porte en Trieux » et le ruelle des Croisiers que on dist Charneal rualle ...» *C. de ville* 1452, fol. 11. — «... maison en la rue des Croisiers joindant d'aval à Charnial ruwalle ...» *Transports* 1423 à 1428, fol. 175. — «... terrain gissant au- » delà des fossés de la ville joindant d'amont à Maleveit et allant à le » grande Charnial ruwalle ...» *Ibid*. fol. 186. — En outre, le fol. 214 des *Transp*. de 1437 et 1438 mentionne une pièce de terre « près delle tour » de Mamines joindant à Charnial ruwalle » ; et le fol. 274, une maison « séant à Heuvis, dehors la porte de Samson, joindant du costé d'amont à » Charnial rualle. »

passage souterrain qui, au siècle dernier, conduisait du jardin des Croisiers au bastion de la Croix, placé en face, et dans lequel se trouvait alors englobée l'ancienne tour Ste Barbe [1].

Comme les autres parties des fortifications urbaines, celle-ci se composait, dans le principe, d'un simple mur d'enceinte, de sept à huit pieds d'épaisseur et surmonté d'une galerie à l'usage des combattants. Ce fut seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'on y adossa un rempart [2].

Au lieu de continuer notre route vers la porte Samson, vous m'avez vu, au sortir de la tour de Masmines, revenir sur mes pas, et vous m'avez suivi avec votre bienveillance accoutumée. Je n'ai pas encore tout dit sur le rempart de la Vierge. L'endroit est solitaire : asseyons-nous sur le talus et causons.

J'attirerai d'abord votre attention sur le *Calvaire* placé à l'extrémité du rempart, vers la porte de Bruxelles. Il a été établi par M. Th. Leroy, vers 1806. Pendant de longues années, cet estimable concitoyen n'a cessé de veiller avec le plus grand soin sur ce pieux monument.

Remarquez-vous, à quelques pas de la chapelle de la

[1] Lors des travaux exécutés dernièrement à ce rempart, on a découvert dans les soubassements du saillant rectangulaire placé à côté de la chapelle, et en face de la tour Ste Barbe, une ancienne poterne qui est évidemment celle des Croisiers. Dans la convention du 8 décembre 1755, déjà citée, il est dit que ce souterrain « restera à charge de la ville sur toute » l'étendue dudit rempart et qu'elle pourra en jouir pour en faire son » profit en temps de paix ; à quel effet la porte d'entrée avec ses clefs lui » appartiendront, à la réserve de la porte de sortie qui appartiendra et » sera à la disposition de la garnison ; bien entendu que l'accès de ce souterrain sera libre tant à la ville qu'à la garnison. » — Enfin, lorsqu'en 1787, on vendit la majeure partie du couvent des Croisiers, il fut stipulé que l'acquéreur de la portion située contre le mur d'enceinte jouirait de la sortie sur ce rempart et des deux souterrains ou casemates pratiqués sous le terre-plein. *Prot. du not. Lelièvre*, aux arch. de l'État.

[2] Voy. le fol. 81 du *C. de ville* 1582.

Ste Vierge, cette pierre enchâssée dans la muraille de l'ancien jardin des Dominicains? Elle porte l'inscription suivante :

InEXpVgnabILI MVro foVeat
nos DeI proteCtIo.

Vous l'avouerai-je, ami lecteur, je n'ai jamais pu lire, sans en être touché, cette humble mais fervente prière partie sans doute du cœur d'un homme de bien, d'un vrai patriote. Hélas! c'était bien le moment d'implorer la protection divine. En cette malheureuse année 1680, date indiquée par le chronogramme, nous avions pour souverain le jeune Charles II, le dernier descendant de cette lignée espagnole dont la lâcheté et la décrépitude nous valurent tant de désastres. Depuis quinze ans qu'il était monté sur le trône, les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, ainsi que les usurpations décrétées par la chambre des réunions établie à Metz, avaient diminué de moitié notre comté de Namur et entamé cette belle et glorieuse monarchie fondée par Philippe-le-Bon et Charles-Quint. Abandonnés par le gouvernement espagnol, attaqués par un monarque qui mit au service de son insatiable ambition la force et la perfidie, nos pères ne pouvaient plus que prier Dieu de sauver leur patrie désolée. Mais laissons de côté nos princes espagnols et Louis XIV dit le Grand. Il est, dans l'histoire de notre pays, des époques douloureuses dont je ne saurais vous entretenir de sang-froid.

Nous sommes à quelques pas de la chapelle qui a donné son nom au rempart. Vous savez, sans doute, que depuis bien des siècles, Namur s'est mis sous le patronage de la Mère du Sauveur et que sa plus ancienne église lui était dédiée. C'est, paraît-il, vers le milieu du XVIIe siècle, que nos pieux ancêtres ont commencé à l'honorer tout particulièrement dans l'endroit

où nous sommes arrêtés. Une note contemporaine m'apprend que, le 1er mai 1663, l'image de la Vierge immaculée fut portée solennellement sur le rempart, où on la plaça dans un lieu décent, en attendant que la chapelle qu'on se proposait d'y ériger fût achevée. En sortant de l'église cathédrale, la grande procession de l'Immaculée, du mois de juillet, se dirigeait d'abord vers ce point. On lit également dans cette note, qu'en 1667, époque où elle fut rédigée, outre la procession ordinaire du 17 juillet, une autre avait eu lieu le 22 mai « pour les nécessités publiques et péril d'assiégement [1]. » Il semblerait, d'après cela, qu'une même pensée ait présidé à l'érection de cette chapelle et à la rédaction du chronogramme que nous venons de lire. Les événements qui suivirent ne prouvèrent que trop combien les craintes des Namurois étaient fondées. Dieu, touché peut-être de leurs prières, permit que les trois grands siéges de 1692, 1695 et 1746 n'occasionnassent aucun de ces grands désastres qui accompagnent d'ordinaire les opérations de cette nature.

La chapelle primitive érigée sur le rempart était, sans doute, des plus modestes. Elle subsista près d'un siècle. Son premier agrandissement fut dû à Denis Deblende. Dans une requête adressée au Magistrat, en 1756, il expose que la dévotion à la Ste Vierge, honorée par les Namurois dans une petite chapelle située sur le rempart, s'accroît de jour en jour par le concours des fidèles, et que plusieurs personnes auxquelles il se joint désirent agrandir cette chapelle. A l'appui de sa demande, il invoque la piété de l'Echevinage envers la Mère de Dieu qui, depuis l'érection de ce rempart, y a toujours été l'objet d'un culte public et dont la protection s'est fait sentir à tant de

[1] Pièce insérée à la page 79 de la *Notice sur la cathédrale de Namur* (par M. de Hauregard).

reprises. Il le prie en conséquence de lui permettre d'agrandir le petit monument, s'engageant de son côté à y construire un frontispice qui fera l'ornement du rempart. Par résolution du 13 juillet 1757, le Magistrat acquiesça à cette demande, en stipulant toutefois que la commune n'interviendrait aucunement dans les frais de construction et d'entretien de l'édifice [1]. Beaucoup de nos compatriotes encore vivants ont connu la chapelle érigée par Denis Deblende. Elle subsista jusque vers 1797, époque, où, de par l'autorité de la République française, le culte catholique fut aboli dans nos provinces [2]. La chapelle fut alors démolie ; mais bien des gens, fidèles au culte de la *superstition*, se rendaient encore sur le rempart et, comme leurs pères, priaient Dieu de leur accorder des jours meilleurs. Enfin, en 1806, elle fut reconstruite par les soins de M[r] Minsart, alors vicaire de S[t] Jean Evangéliste. C'est la date indiquée par le chronogramme inscrit au-dessus de la porte de l'édifice actuel :

DeIparæ ConseCrabant naMUrCenses.

S'il fallait en croire bon nombre de nos compatriotes, plusieurs miracles auraient été opérés par l'intervention de la *Vierge du rempart* [3]. Cette pieuse prétention n'est pas nouvelle [4]; mais

[1] *Résolutions*, X, 175. La chapelle devait être allongée de 16 pieds vers la porte de Bruxelles; on se proposait de l'adosser contre le mur du jardin des Dominicains.

[2] Les églises furent fermées à Namur le 27 septembre 1797 et rouvertes le 20 juin 1802. *Note manusc.* de Zoude, ancien curé de N. D.

[3] L'histoire de N. D. du rempart est traitée aux pp. 196 et 197 du vol. intitulé : *Les Vierges miraculeuses de la Belgique*, publié par A. D. R., Brux. 1856.

[4] Ce qui le prouve, c'est une image de 1766 due au burin d'un graveur namurois, I. I. Martin. Elle représente la statue de la Vierge placée dans une élégante niche; on lit en-dessous : *Cecy est en action de grâce à la Sainte Vierge immaculée et miraculeuse au rampart à Namur*.

je vous avoue que je ne vois aucun miracle dans les événements qui m'ont été signalés, et, d'ailleurs, disserter ès matières théologiques n'est point mon fait. Ce qui est incontestable, c'est la vénération que nos populations ont toujours eue pour la Mère du Sauveur. Si ces vieux arbres qui ombragent la petite chapelle pouvaient parler, que de vœux, que de plaintes ils nous rediraient! C'est que depuis le jour où nos ancêtres l'ont édifiée, plusieurs générations sont venues s'agenouiller ici et implorer avec ferveur l'intervention de la douce patrone de la cité. Les uns y ont trouvé l'espérance, la foi en l'avenir qu'ils avaient vainement cherchées ailleurs; les autres y ont puisé la force nécessaire pour supporter l'adversité. Tels sont les bienfaits qui se perpétuent ici depuis deux siècles. En voilà bien assez, me paraît-il, pour justifier notre vénération et notre reconnaissance.

J'ai dit. Remettons-nous en route, ami lecteur.

Porte Heuvis, Samson ou *de Fer.* — La première de ces dénominations, qui lui vient de sa position au milieu du quartier appelé « Heuvis », est la seule que je trouve employée au XIV[e] siècle. Le compte de ville de 1388 parle, tout à la fois, de la porte et tour de Heuvis et de la barrière qu'on y établit cette année comme défense extérieure [1]. Bien que, pour nos pères, le mot *tour* soit souvent synonyme de *porte*, je serais assez porté à croire, d'après ce que je dirai tout-à-l'heure, qu'une seule des deux *mailles* existait à cette époque.

Dans les premières années du XV[e] siècle, on commença à

[1] « Premiers rendut pour les estofes qui ont esteit prises ... à faire le » barire à Heuvis ...» *C. de ville* 1388, fol. 27. — «... une cleif à l'uisserie » dele tour à Heuvis ...» *Ibid.* fol. 32 v°. — «... porte à Heuvis ...» *Ibid.* fol. 33. — «... pour restaulir le serre de wichet à le barire de Heuvis ...» *C. de ville* 1408, fol. 25. — «... ways delle porte de Heuvis ...» *C. de ville* 1413, fol. 19 v°. — *Ibib* fol. 14.

l'appeler plus communément *porte Samson*, et cette seconde dénomination ne tarda pas à prévaloir [1].

Quelle en est la signification? Réminiscence de la Bible, allusion à sa force, disent les uns. — Nom tiré de son emplacement sur la route qui conduisait à Samson, disent les autres. — A mon avis, aucune de ces hypothèses ne vaut. On l'appela Samson, parce que le terrain sur lequel on éleva une partie de l'édifice fut acheté par la ville à un certain Jamar ou Jamoton de Samson [2].

Cette porte, dont une partie existait déjà en 1388, ne fut achevée que longues années après. En 1418 seulement, eut lieu l'adjudication des travaux de construction de la seconde tour, laquelle devait être semblable à celle qui était commencée. On se mit à l'œuvre la même année, et on plaça sous la première pierre « un quart de noble en or et un vies gros » d'argent. » A cette occasion, et suivant une coutume déjà ancienne à cette époque, les ouvriers reçurent une gratification de huit moutons [3]. Ces derniers travaux durèrent plusieurs années:

[1] *C. de ville* 1409, fol. 80. — « L'an mil 417... s'obligarent les personnes » chi-après escriptez de tenir le dit et ordinance de mayeurs et eskevins » de Namur sur et à le cauze de ce qu'il estoient commis et ordenneis au » voillier au wait dele porte con dist de Sanson à Heuvis, et en faisant le » wait, se avoient-ils tous si mai penseit que, tot près d'iaus et de leur wait, » on avoit remplit lez fosseis que on avoit commenchiet là deleis, et briziet » et défait lez talus ...» *Papier des exploits, etc.*, de 1416 à 1424, fol. 23 v°, aux arch. de la ville.

[2] « Rendut al femme Jamar de Sanson pour 6 stiers d'espialte que on li » doit par an por cause de le terre de se cortil qui fut prise por l'empeschement des fosseis à Heuvis ...» *C. de ville* 1393, fol. 17 v°. — «... à Jamoton de Sanson et Francquotte le cheron pour le cens dele saint Jehan » de ieurs deux maisons que ladite ville at acquisez et où le porte de Sanson » est assise et les fossez ens coumenchiés ...» *C. de ville* 1418, fol. 7 v°.

[3] «... marchandise de commenchier, faire et esligier à le porte de Sanson l'autre tour de ladite porte pareilhe, teile et tout ensi ... que l'autre » tour qui coumenchié est ...» *C. de ville* 1418, fol. 9. — «... ouvrel au

en 1424, on adjugeait encore l'entreprise d'exhausser l'édifice [1].

Celui-ci n'est plus, à beaucoup près, ce qu'il était au XV[e] siècle. Elevé probablement de deux étages [2] et surmonté d'un couronnement crénelé, ou plutôt de toitures élancées et munies de girouettes, il devait présenter un aspect fort pittoresque. Des modifications assez considérables y furent sans doute apportées lors de la construction de l'enceinte bastionnée, car tous ces édifices élevés étaient incompatibles avec le système de défense des places admis à cette époque. Aussi une peinture, contemporaine des premiers bastions, nous montre-t-elle la partie supérieure des deux tours dépourvue de créneaux et de toits et presque à l'état de ruines [3]. Vers le même temps, la voûte de l'étage fut recouverte de terre et mise ainsi à l'épreuve de la bombe. Enfin, de nouveaux changements furent faits lorsque, en 1728, on démolit la porte Saienial où se trouvait la *prison de l'évêque*. Vous avez vu en effet que cette prison fut alors transférée à la porte de Fer [4]. Dans ce but, une des pièces du rez-de-chaussée fut disposée pour le loge-

» fondement dele porte de Sanson ... » *Ibid.* fol. 13 v°.—« Item rendut qui » fut mis et assis desous le prumière piere doudit ouvrage, 1 quart de noble » en or et 1 vies gros d'argent montant ensemble 32 biames. « *Ibid.* fol. 7 v°. — «... qui fut donnet en cortoisie à tous les ovrierz et manovriers » dele porte de Sanson, parmy les ovriers dou broussich et cheux qui sa- » chèrent au mouton, pour le promire piere doudit ovrage, ensi qu'il est » d'usage dou temps passet, en le part de ladite ville ... 8 moutons. » *Ibid.* fol. 7 v°. — «... marchandise de l'amorse do mur qui comenchié est au » costel viers le porte en Tries » *Ibid.* fol. 9 v°.

[1] «... marchandize... de hauchier et monter, ceste présente année, le » porte de Sansson ...» *C. de ville* 1424, fol. 7.

[2] Toutes les tours sur lesquelles nous possédons des renseignements certains étaient à deux étages et plus. Il devait en être de même des portes.

[3] Cette peinture, signée : *R. Aubineau* 1666, appartient à M[me] la baronne de Mercx.

[4] Voy. la 10[e] *Promenade*.

ment du *cipier* ou geolier. En même temps, on établit au centre du premier étage, entre les deux tours, une chambre pourvue d'une cheminée et d'une fenêtre, et deux cachots furent ménagés de chaque côté de cette pièce. La partie supérieure reçut une destination qui contraste singulièrement avec celle de l'étage : on imposa aux entrepreneurs l'obligation de le convertir en magasin destiné à recevoir les « machines et » effets de la Dédicace. « Les terres qui couvraient la voûte furent donc enlevées, et on éleva un comble garni, du côté de la rue, d'une fenêtre construite dans des dimensions telles que l'on pût, au moyen d'un *molinet*, tirer dans le grenier les géants, les enfers, les dragons, et les chevaux-godins en usage dans nos fêtes populaires [1].

Je vous ai vu froncer le sourcil lorsque j'ai parlé des cachots de l'Officialité. Quoique ce soient là deux choses bien différentes, sans doute vous vous remémoriez cette inquisition espagnole que vous avez appris à détester et à trop juste titre. Rassurez-vous; nous vivions, nous, sur une terre libre où cette hideuse institution ne put jamais prendre racines, car elle allait à l'encontre de toutes les idées reçues chez nos pères quelles que fussent d'ailleurs leurs croyances religieuses. Mais personne, à cette époque, ne contestait la légalité de l'ancienne juridiction épiscopale, parce que celle-ci n'avait rien de contraire à ce grand principe, admis dans toutes nos provinces, que nul citoyen ne pouvait être distrait de ses juges naturels. Du reste, cette juridiction s'exerçait d'une façon assez bénigne, et ses actes sont passés complétement inaperçus.

A l'époque où furent opérés les derniers changements dont

[1] *Résolutions*, VI, 196 et 205; IX, 75; et X, 99. — Voy. aussi *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises*, p. 18, dans les *Mém. de l'Acad. Roy.*



PORTE DE FER.

je vous parlais tantôt, l'édifice avait déjà reçu sa dénomination actuelle. D'où vient ce nom? Tout simplement de ce que le passage entre les deux mailles était défendu, au XVI[e] siècle, par une porte de fer [1].

Le vieux monument perdit sa destination lorsque toutes nos institutions, bonnes et mauvaises, tombèrent à la fin du siècle dernier. Sous l'Empire et durant la domination hollandaise, il servit de prison militaire. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est occupé par le portier et par un corps-de-garde. Quant à l'étage, ses salles sont à peu près abandonnées.

Puisqu'on a l'obligeance de nous le permettre, je crois que nous ferions bien d'examiner avec soin ce vieux et assez rare spécimen d'architecture militaire.

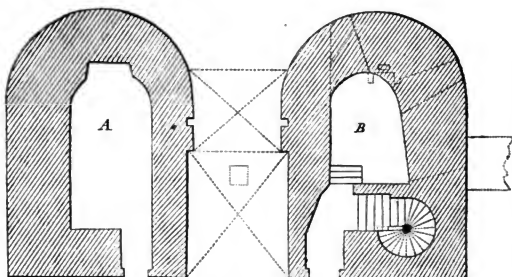
Du côté de la rue, l'édifice présente, sur une longueur de 18 mèt. 40 cent., un mur percé d'étroites et rares ouvertures et d'une porte ogivale. Vers la campagne, l'aspect est tout autre et assez pittoresque, malgré les deux massifs de maçonnerie moderne qui soutiennent la mécanique du pont-levis, les deux longues cheminées de briques accolées aux *mailles*, et, surtout, les toits trop peu élevés dont on a coeffé ces dernières. On se convainc, à la première vue, que la partie de l'édifice déjà construite en 1388 est le rez-de-chaussée de la maille qui regarde la tour Dalida. Le dessin exact qui accompagne cette *Promenade* me dispense d'une plus longue description.

Pénétrons dans l'intérieur dont voici d'abord le rez-de-chaussée [2] :

[1] « A Libillon le serurier .. pour avoir esté à Sanson, à le forge Loys de » Lovain, faire forgier du gro fer pour faire le moitié d'une porte de fer ...» *C. de ville* 1517, fol. 172 v°. — « Item, à le porte de fer à Sampson, » faict une grosse clef ...» *C. de ville* 1554, fol. 71.

[2] Les deux plans qui suivent sont à l'échelle de 0,005 pour mètre.

La maille dans laquelle se trouve actuellement le corps-de-garde, se compose d'une seule pièce A dont une traitière subsiste encore en partie. Le sol a été exhaussé jusqu'au niveau de



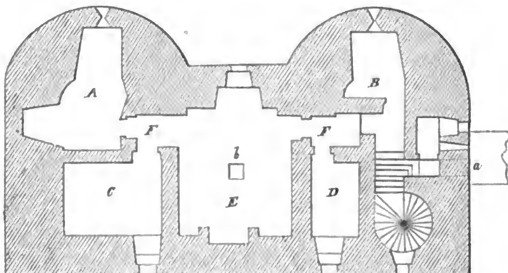
la rue. Le rez-de-chaussée de l'autre tour, à l'angle de laquelle est placé l'escalier en pierre qui conduit à l'étage, se compose aussi d'une seule pièce B dont l'aire ancienne est conservée; mais, en 1728, ce rez-de-chaussée a été divisé en deux parties au moyen d'un plancher placé à 3 mèt. environ du sol : la partie basse est devenue une cave, celle du dessus sert de logement au portier [1].

La disposition intérieure de l'étage a été complétement modifiée au siècle dernier.

En *a* est la porte latérale qui donnait entrée sur la muraille

[1] La cheminée et les deux traitières pointillées sur le plan du rez-de-chaussée se trouvent dans le logement du portier. Les traitières devaient se prolonger dans la partie basse; cependant je n'en ai retrouvé aucun vestige.

de la ville et qui se voit encore dans le parement extérieur. A, B, C, D sont les quatre cachots de l'Officialité dont les



épaisses portes à guichet et à verroux sont conservées dans leur état primitif. La salle E, qui est munie d'une large cheminée et d'une fenêtre donnant sur la campagne, servait à la surveillance ou aux opérations du greffier, etc. Les couloirs FF conduisent à cette chambre et aux cachots. Comme une seule voûte s'étend sur toute la largeur de l'édifice, j'en conclus qu'au moyen âge les cloisons qui forment ces diverses pièces n'existaient pas.

L'entre-deux des mailles était-il muni d'une herse? Le pavé de la pièce centrale et la voûte inférieure, qui du reste ont été renouvelés, ne présentent aucune trace de la rainure dans laquelle on l'aurait fait jouer. En revanche, on remarque au centre de la salle E une ouverture carrée *b* semblable à celles qui se retrouvent dans d'autres édifices de ce genre : elles

servaient à accabler de traits, de pierres, d'huile ou d'eau bouillante les assiégeants qui, dans une attaque de vive force, se trouvaient pris entre la porte et la herse.

L'escalier se continue dans le même angle et aboutit sous les combles; là, se trouve une seule et vaste pièce qui s'étend sur toute la longueur et la largeur de l'édifice.

Dans le mur plat qui réunit les deux tours du côté de la campagne, et immédiatement sous le toit, on distingue un carré de maçonnerie qui marque la place d'une large ouverture. Existait-il là un moucharaby ou un de ces hourts en madriers qui en tenaient souvent lieu? C'est ce que je vous laisse à deviner.

Telle est dans son état actuel la vieille porte Samson. La conserverons-nous longtemps encore? J'en doute et je vous avouerai, entre nous, que je commence sérieusement à trembler pour elle.

Depuis quelques années, j'entends répéter sans cesse que Namur étouffe dans le cercle de fortifications qui l'entoure; qu'il est plus que temps de raser ces remparts qui seuls s'opposent à son agrandissement; que le passage sous la voûte de la porte de Fer est trop étroit et devient de jour en jour plus dangereux..... Quoique je ne partage pas, à cet égard, les patriotiques et très-louables illusions de mes concitoyens, je reconnais qu'il y a quelque chose de fondé dans ces allégations. Mais je tiens aussi pour certain que ce ne sont pas les fortifications seules qui ont empêché Namur de s'étendre, pas plus qu'elles n'ont été un obstacle au développement d'Anvers, de Lille et de bien d'autres cités.

Quoiqu'il en soit, tous ces bruits me paraissaient déjà de fort mauvais augure, car, involontairement, je me remémorais la pauvre porte Saienial. Mais, dans ces derniers temps, on a

été plus loin, et les vœux d'un grand nombre de nos compatriotes ont été nettement formulés dans deux pétitions, l'une très-bien motivée, l'autre basée sur des prétentions au moins singulières. Agissant dans un but tout opposé, les signataires de ces pièces sont pourtant unanimes sur un point : c'est que la porte de Fer doit être démolie. Le sombre édifice leur pèse comme un cauchemar; il semblerait, à les entendre, que la prospérité future de notre ville est attachée à sa destruction.

François des Frères-Mineurs, Godefroid de Bofiaule, Henri Merial, Guillaume delle Bruyère, Colars Jacoris, Jehan de Lonnoy et vous tous, mes vieux maîtres des ouvrages en maçonnerie, tailleurs de pierres et tailleurs d'images, sortez un instant de votre paisible sommeil et écoutez, je vous prie, ce que demandent vos arrières-neveux.

« Notre pétition, disent les uns, a pour but d'obtenir la dé» molition de l'ancienne porte de Fer, si étroite et si disgra» cieuse, et son remplacement par une entrée plus belle et » plus spacieuse. » — « Sur ce point, disent les autres, nous » ne serons pas assez égoïstes pour ne pas unir nos vœux à » ceux des pétitionnaires. » [1]

Les entendez-vous, mes vieux maîtres? Dites-leur donc : « Pendant plusieurs siècles nous avions mis tous nos soins à » orner notre vieille cité de belles et majestueuses églises, » d'élégantes maisons à tourelles et à pignons sculptés. Pour la » protéger contre les ennemis du nom namurois, nous l'avions » ceinte, cette chère mère, de fortifications fières et mena» çantes. Tous ces monuments qui faisaient notre orgueil, les » avez-vous conservés, entretenus avec soin? »

Les conserver, les entretenir! Hélas! mes vieux maîtres,

[1] *L'Ami de l'Ordre*, N° du 19 décembre 1856.

vos belles et majestueuses églises, vos élégantes maisons à tourelles et à pignons sculptés, vos fortifications fières et menaçantes, ils les ont démolies jusqu'à la dernière pierre, pour embellir leur ville, disaient-ils! Et qu'ont-ils élevé en place? Osez avancer dans nos rues, à votre tour considérez leurs œuvres et jugez.... Mais non, pauvres oubliés, enveloppez-vous plutôt de vos suaires et hâtez-vous de regagner vos tranquilles demeures.

La porte de Fer disgracieuse! Ainsi parlaient, il y a un demi-siècle, les destructeurs de notre antique et regrettée église de Notre-Dame. Disgracieuse! Et c'est vous, modernes, qui venez ainsi, sans vergogne, insulter au dernier débris que nous ait laissé le XVe siècle; vous, les constructeurs de la salle du spectacle, de l'hôtel de ville, du clocher de St Nicolas, de l'église des Jésuites [1] et du casino de campagne; vous, les fauteurs de tant d'œuvres sans nom qui ont fait de Namur la ville la plus insignifiante de notre pays au point de vue monumental! Ah, sachez-le bien, un seul de ces anciens « maîtres maçons », comme ils s'intitulaient modestement, avait plus d'art dans la tête et dans le cœur que tous vos architectes ensemble.

Mais vous voulez, dites-vous, une porte plus belle et plus spacieuse. Qu'est-ce à dire? Je me défie, et non sans raison, de tous vos embellissements. Que sera votre belle et spacieuse porte, sinon l'éternelle grille flanquée de deux aubètes? Merci Dieu, nous n'avons déjà que trop d'échantillons de votre savoir faire! Croyez-moi, continuez à paver des rues, à les élargir, à construire des trottoirs.... Ce sont là toutes choses réellement utiles et que vous faites, sans contredit, beaucoup mieux

[1] Je parle, bien entendu, de l'église des Jésuites actuels et non de l'église St Loup, un des plus beaux monuments élevés en Belgique pendant la période de la Renaissance.

que ne faisaient nos aïeux. Bâtissez même d'affreuses maisons ; après tout, qu'avons-nous encore à perdre? Mais ne venez plus, je vous prie, traiter de disgracieuses les œuvres, quelque modestes qu'elles soient, de nos maîtres-maçons du moyen âge et de la Renaissance.

La porte est trop étroite, ajoutez-vous. D'accord ! Mais, voyons, n'y a-t-il pas moyen de s'entendre. Ne pourrait-on satisfaire tout à la fois et les bourgeois raisonnables [1] de l'ancien quartier d'Heuvis qui désirent voir l'entrée de leur rue élargie, et les habitants du quartier voisin qui réclament une nouvelle porte dans le prolongement de la rue de l'Escalier, et enfin les Namurois qui, comme moi, faisant la part des nécessités actuelles, voudraient que l'on conservât cependant un curieux et dernier spécimen de notre ancienne architecture militaire.

Or ce moyen est trouvé depuis longtemps : il consiste à établir cette porte de Masmines, ou de Tardavisée, dont j'ai parlé plus haut [2]. Cela suffira, et de reste, pour déverser sur le quartier de S[t] Aubain une partie de cette foule immense qui se presse, dit-on, aux abords de la vieille porte, et que je n'y ai jamais vue. Que si, par la suite, la mesure n'atteint pas complétement le but qu'on s'était proposé, faisons pour la porte Samson ce que les Bruxellois ont fait pour leur *disgracieuse*

[1] Je dis *raisonnables*, car tous ne le sont pas, témoin la pétition des habitants de la rue de Fer, déjà mentionnée plus haut. A les entendre, faire en sorte que les étrangers, arrivant par les chemins de fer, pussent entrer en ville par une autre porte que celle qui se trouve à l'extrémité de leur rue, serait opérer « une véritable expropriation sans indemnité, « blesser toutes les lois d'une bonne administration et agir à l'encontre « des plus simples notions de justice distributive. » — Que ne réclamaient-ils tout d'un coup la suppression de toutes les autres portes urbaines?

[2] Depuis l'époque où j'écrivais ces lignes, M. le ministre de la guerre a autorisé l'ouverture d'un passage au travers des fortifications, dans le prolongement de la rue de l'Escalier.

porte de Hal. Rendons-lui son élégante toiture ou son couronnement crénelé, donnons-lui quelque destination utile, abattons deux ou trois des maisons qui l'offusquent en partie, établissons un passage sur chacun de ses côtés. Et si, un jour, nos fortifications disparaissent, si la ville finit vraiment par s'étendre jusqu'au pied des collines de Heuvis et de Herbattes, que le vieil édifice indique à nos descendants dans quelles limites modestes vécurent leurs pères, du XIVe au XIXe siècle; de même que la tour du Beffroi sert, de nos jours, à marquer les progrès effectués depuis le XIIe. Gardons-le, comme on conserve parfois au milieu d'un héritage restauré selon le goût moderne, quelque antique tourelle bâtie par le chef de la famille, quelque vieux chêne à l'ombre duquel s'asseyait un parent vénéré. Gardons-le en souvenir de nos ancêtres, de ces braves gens qui, eux aussi, ont travaillé au développement des forces matérielles et intellectuelles de leur patrie.

Tel est mon vœu, ami lecteur. Tel est aussi, je veux le croire, le vôtre et celui de bon nombre de nos concitoyens.

Mur entre la porte Samson et la tour Dalida. — Je n'ai découvert aucun texte ancien qui s'appliquât, d'une manière bien précise, au rempart placé entre ces deux points; mais, d'après une note à laquelle on peut ajouter foi, il aurait été construit en 1437 [1].

Le fragment de maçonnerie ancienne qui touche à la tour Dalida n'est point cependant de cette époque: il me paraît dater de la période espagnole. Et, en effet, il y a une vingtaine d'années,

[1] Cette note se trouve dans les « *Extraictz de plusieurs besoingnes... hors des comptes des esleux de la ville de Namur*. Ces extraits, écrits vers le commencement du XVIIe siècle, forment plusieurs cahiers d'un manuscrit intitulé *Antiquités*, que possède M. Zoude-Gillain. Comme le compte de 1437 ne se trouve plus aux archives de la ville, je n'ai pu vérifier ce point.

on a découvert dans les terres du rempart, à côté de la porte Samson, un fragment de pierre mesurant environ deux pieds et demi de haut sur trois de large. Il portait le restant d'inscription suivante :

TE REPRATION
FAICTE. PAR. LE. S
INE. LA 1616

qui s'appliquait sans doute à la reconstruction de cette partie des remparts.

Les fossés remontent à une date antérieure. Les premiers travaux de fossoyage furent exécutés à la fin du XIVe siècle [1]; puis on les creusa définitivement dans les années 1418 à 1420. Ce fossé fut divisé en deux parties au moyen d'une *stanche* (espèce de digue), et l'on eut ainsi deux réservoirs pour les poissons [2].

C'est que nos pères, ami lecteur, étaient gens qui, en fait d'abstinence de viande, observaient rigoureusement les prescriptions de l'Église. De plus, en bons ménagers, ils s'efforçaient par tous moyens d'accroître les revenus communaux. De là, le soin qu'ils apportaient à ce que les fossés des deux enceintes urbaines fussent toujours fournis de poissons. Au temps voulu, les Élus ordonnaient une pêche générale; partie du produit était vendue au profit de la caisse de la ville, le restant était

[1] Le fol. 8 v° du *C. de ville* 1390 mentionne les fossoyages exécutés à Heuvis, pour faire les fossés entre la chaussée et le Hoyoul.

[2] «... pour 42 verges de fossiage faictz aux fossés en desoubs dele porte » de Sanson alans à Howoul, au pris de 3 biames le verge. » *C. de ville* 1418, fol. 13.— « Marchandise de affonser les fossez au dessous dele porte de » Sansson, de la ditte porte jusques à Houioul, et en le moiienne faire unne » stanche et ordonner desdis fosséz deux savoirs pour le warde dez peis- » seriez de ladite ville... 26 moutons » *C. de ville* 1420, fol. 14 v°.

réparti entre tous les réservoirs. Ce dut être un beau spectacle pour les amateurs de pêche (ils n'ont jamais manqué chez nous) que celle qui fut opérée en l'an de grâce 1428. Elle produisit 12 fousseresses, 15 bèches, 575 carpes, 2250 anteniaux, 4 à 5000 chievekeuwes et 18 lots de goujons [1]. On vendit une partie des anteniaux et des carpes ainsi que tous les goujons, et le reste fut rejeté dans les fossés [2].

Tour Dalida. — Cet édifice s'élève au sommet de l'angle obtus que forme en cet endroit l'enceinte urbaine, et au dessus du canal par lequel le Hoyoul pénètre dans la ville. Déjà commencé en 1436 [3], il portait alors, paraît-il, le nom de *St Georges* [4]. En 1460, l'ouverture servant de passage au Hoyoul fut pourvue d'une espèce de herse [5].

La tour *Damide*, qui fut démolie (sans doute en partie) et reconstruite en 1517, pourrait bien n'être autre chose que cette tour St Georges [6]. C'est probablement aussi la même que celle

[1] Une carpe *fousseresse* est une carpe que l'on garde pour la reproduction, ou une carpe qui a des œufs. — *Bèche* signifie *brochet*. — *Anteniaux* sont, sans doute, poissons d'un an. — Je n'ai pu découvrir le sens du mot *Chievekeuwe*.

[2] *C. de ville* 1428, fol. 5. — Le cent d'anteniaux se vendit une couronne; le cent de carpes, 6 griffons; le lot de goujons, 3 heaumes. — Le *lot* est une mesure de liquides.

[3] Dépenses faites « à cause delle tour encommenchlé sur Hoyoul, c'est » assavoir au deffaire le batte qui y estoit et le mur qui estoit sur icelle. » *C. de ville* 1436, fol. 15. — La première pierre de cet ouvrage fut posée dans l'année; *Ibid*, fol. 31 v°.

[4] Mentionné sous cette dénomination dans le reg. *Antiquités* (cité plus haut) à l'année 1437. Je n'ai jamais rencontré ce nom.

[5] « ... fait un restial qui avalle dele tour sur Hououl en l'eauwe d'icelle » et où on soloit passer communément. » *C. de ville* 1460, fol. 34 v. — Ce texte ne peut s'appliquer à la tour placée sur la sortie du Hoyoul, car celle-ci ne fut construite que quelques années plus tard.

[6] « A... ouvrans... à mettre jus le tour Damide... » — « ... pour avoir » refaict une tour qui s'appelle le tour Damide...» *C. de ville* 1517, fol. 97 v°. — Il ne s'agit sans doute ici que d'une démolition partielle.

qui, à partir de 1523, est constamment appelée *Dalida* [1]. Cette dernière appellation s'est conservée jusqu'à nos jours, après avoir subi une légère altération.

Galliot, s'étayant de notes tenues par un contemporain, rapporte que cet édifice, qu'il nomme « Dali*l*a », fut démoli en 1672 [2]. Comme la tour que nous avons sous les yeux est évidemment du XVe siècle et comme, d'autre part, un document de 1675 mentionne encore la tour Dalida [3], je dois en conclure que le contemporain cité par *Galliot* a voulu parler de l'enlèvement de la partie supérieure de la tour, ou de la démolition du *ron Damide*, lequel se trouvait, à ce que je présume, en face de Dalida [4].

Au XVIIe siècle, la tour Dalida était, comme elle est encore de nos jours, un magasin à poudre [5].

Si l'histoire de cette vieille construction est un peu embrouillée, l'origine de l'appellation *Dalida* me paraît suffisamment claire. Je ferai d'abord observer que tous les documents du XVIe siècle et d'une partie du XVIIe donnent à cette tour les noms de *Damide* puis de *Dalida*. Suivant une coutume généralement admise chez nous, l'édifice a, sans doute, emprunté ces deux dénominations de quelque dame Ide ou Ida, sur l'héritage de laquelle la tour

[1] « A Cornelis l'orfèvre, pour ses paines d'avoir pourtraict sur papier » l'image *Dalida*... 5 sols. » *C. de ville* 1523, fol. 101. — Voy. aussi 1624, fol. 23. — Une seule fois (fol. 75 du *C. de ville* 1572), je trouve *Dallidau*.

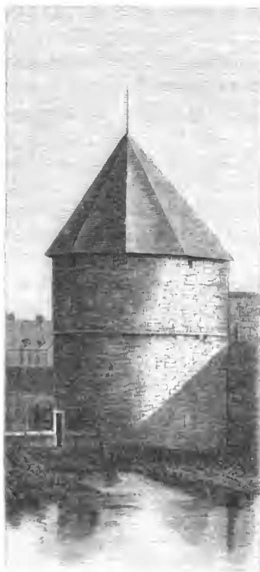
[2] Galliot, V, 89.

[3] *C. domaine* 1674-1675, fol. 213.

[4] « ... raière encommenchié entre le ron Bersabée et le ron d'Amide. » *C. de ville* 1523, fol. 74. — Sur ces *ronds*, voy. la 14e *Promenade*.

[5] Plan de *Visscher*. — Tous ces vieux édifices sont extrêmement bien construits, et forment d'excellents magasins militaires. Je les ai visités, en dernier lieu, par des temps de pluie et de neige et je n'y ai pas aperçu la moindre trace d'humidité. Je dois dire aussi qu'ils sont entretenus avec le plus grand soin.

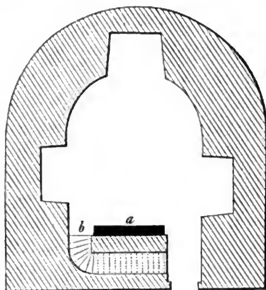
aura été élevée [1]. Plus tard, lorsque la véritable signification du nom de Samson, donné à la porte voisine, a été perdue, nos pères ont cru que leurs devanciers avaient voulu faire allusion au vainqueur des Philistins, et, de ce qu'il y avait une porte *Samson*, ils ont conclu qu'il devait y avoir une tour *Dalila*. Voilà, je crois, comment l'appellation primitive s'est altérée.



Mais laissons-là les étymologies et occupons-nous de l'édifice lui-même. Comme vous le voyez par mes croquis, il présente la forme d'un carré long arrondi en demi-cercle du côté de la campagne. J'ai déjà dit que c'est au moyen d'un canal pratiqué sous cette tour que le Hoyoul pénètre dans la ville. Au-dessus de ce canal, se trouve le rez-de-chaussée. On y arrive, de plein pied, par un passage creusé sous le chemin de ronde du rempart actuel, et qui aboutit d'une part à une porte ouvrant sur la cour des casernes, et

[1] On a donc dit tour *dame Ide*, puis *Damide*, et enfin, par une corruption assez naturelle, *Dalide*. — Dans un acte du XV[e] siècle, je vois

d'autre part à l'ancienne porte de la tour conservée dans son état primitif. Ce rez-de-chaussée se compose [1], comme d'ordinaire, d'une seule pièce à voûte en cul de four, ayant 5m 20 de largeur sur 6m 50 de longueur. Sa disposition est assez semblable à celle de la tour de Masmines; mais ici les deux traitières des côtés sont placées en face l'une de l'autre, attendu qu'il n'y a pas de poterne latérale pour descendre dans le fossé. En outre, on remarque dans le pavé une longue et large rainure *a*, qui servait au jeu de la herse ou plutôt à celui de la vanne.



L'escalier *b*, pratiqué dans l'épaisseur du mur droit et qui conduisait à l'étage, a été muré dans ces derniers temps. On pénètre maintenant dans la pièce supérieure par une porte

intervenir une femme qui s'appelle tantôt *Damidde* et tantôt *Dame Ide*. Il y avait aussi à Strud un fief nommé *pré Damide*. A ce propos je ferai remarquer que nos pères disaient *pré Damide* pour *pré de Damide*, *pré le comte* pour *pré du comte*, *etc.*

[1] Ce plan est également à l'échelle de 0, 005 pour mètre. La tour a 10m 52 à la gorge et 11,06 de flèche. Les deux traitières latérales ne sont pas tout-à-fait en face l'une de l'autre. — On trouvera peut-être assez étonnant que je donne des dessins de constructions si peu remarquables. D'abord, ce n'est pas ma faute si les Namurois ont détruit tous leurs anciens monuments. En second lieu, mon but étant de donner une idée nette de nos fortifications du moyen-âge, il est nécessaire que je fournisse un spécimen de chaque genre de construction.

moderne qui ouvre sur le rempart et que précède une petite cour. Cette pièce est, à peu de chose près, la répétition du rez-de-chaussée; mais ici les trois traitières sont conservées dans leur état primitif. Chacune d'elles forme une espèce de cabinet voûté, haut de 2m 30, large de 2m 20, profond de 1m 74, et terminé par un mur droit, épais de 0.82. C'est dans ce mur droit qu'est ménagée, à hauteur d'appui, une meurtrière fort large et de forme carrée à l'intérieur, mais se terminant vers la campagne par une fente allongée. Entre deux de ces traitières, on remarque les restes d'un manteau de cheminée. A côté de l'entrée de l'escalier (maintenant muré) qui conduisait au-dessus de cette salle, un passage assez étroit s'ouvre dans le mur latéral; il aboutissait anciennement à une porte dont on voit encore la forme dans le parement extérieur du mur qui regarde la porte Samson. Sur le seuil de cette porte apparaissent deux corbeaux. Je ne me rends pas compte de cette ouverture ancienne. Etait-ce une porte latérale donnant sur le rempart et munie d'un pont-levis pour isoler la tour en cas d'attaque [1]? S'il en était ainsi, il faudrait en conclure que le rempart de construction espagnole, qui existe encore de ce côté, n'a pas été établi sur l'emplacement du mur primitif, ce qui n'est guères probable.

Au-dessus de cette pièce, se trouvait un second étage surmonté d'un comble élevé, ou tout au moins un couronnement crénelé. Il a disparu, peut-être en 1672. De nos jours, la tour est couverte d'un toit d'une forme très-disgracieuse.

Murs entre la tour Dalida et la porte St Nicolas. — J'ai dit que la tour Dalida occupait le sommet d'un angle obtus.

[1] Voy les dessins de ces ponts-levis dans Viollet-le-Duc, *Dict. rais. de l'archit. franç.* I. 332.

A partir de ce point, l'enceinte urbaine s'étendait en ligne droite, et en suivant la direction indiquée par le chemin de ronde actuel [1], sur une longueur d'environ 633 mètres [2], jusqu'à la tour placée à peu de distance de l'ancienne porte S[t] Nicolas.

J'ai dit aussi que la quatrième enceinte était déjà commencée en 1357 [3]. Toutefois ces travaux n'avancèrent que bien lentement. Les fossés définitifs n'étaient pas encore achevés en 1390, comme nous le voyons par des actes relatifs à un différend assez grave qui eut lieu cette année et sur lequel j'aurai à revenir quelque jour [4]. Quant aux murs, ils ne furent construits que vers 1437 : c'est du moins à cette époque qu'on éleva la partie située entre les tours Dalida et Madeleine [5].

D'après *Bruin* et *Visscher*, ce rempart était défendu par six tours; mais ils ne s'accordent pas sur la position réciproque des tours proprement dites et des demi-ronds [6]. Je prendrai le second pour guide, sauf une modification que j'aurai soin d'indiquer.

En partant de la tour Dalida, on trouvait d'abord, à une distance assez considérable [7], un demi-rond sur lequel je ne possède aucun renseignement.

[1] Depuis la tour Dalida jusque près du gazomètre, le parapet du chemin de ronde est établi sur l'ancien mur du XV[e] siècle.

[2] Plan de *Visscher*. J'y trouve 168 verges rhinlandiques. Or la verge (*Ruthe* ou perche) rhinlandique vaut 3[m] 766 [cent] 242 [mill].

[3] *Dipl. original* de 1357, cité dans la précédente *Promenade*.

[4] *Dipl. original* de Guillaume I, du 22 août 1391, aux arch. de la ville, boîte 19. — *C. de ville* 1390, fol. 9 v[o] et 10.

[5] Reg. intitulé *Antiquités*.

[6] Entre 1575, date de la vue insérée dans l'atlas de Bruin, et 1695, époque où fut dressé le plan de *Visscher*, bien des changements ont pu avoir lieu.

[7] Entre Dalida et ce demi-rond, il y avait peut-être anciennement un autre demi-rond qui n'existait plus à l'époque où *Visscher* publia son plan.

Venait ensuite une tour semi-circulaire que je tiens être celle de *Maselaine*, encore un nom tiré de quelque propriétaire du voisinage. Elle est mentionnée, comme existant déjà à cette époque, dans le cahier des charges de la tour de Masmines, de 1443 [1]. Au siècle suivant, on l'appela plus communément *Madeleine*[2] qui est le même nom. Ainsi que l'indique *Visscher*, elle s'élevait à égale distance de Dalida et de la porte S[t] Nicolas, c'est-à-dire qu'elle était placée précisément en face du ravin situé entre les anciens forts S[t] Fiacre et Cocquelet. Au milieu du XVI[e] siècle, on y logea les Cordeliers qui s'étaient donné la mission de soigner les pestiférés [3]. Dans le XVII[e], on y établit un magasin à poudre [4].

En quittant cette tour, on trouvait trois demi-ronds qui furent probablement établis à la même époque.

Cette partie de la courtine s'appelait *rempart du Paradis des chevaux*. Comme, à Namur, on donne encore ce nom à un clos d'équarrissage, j'en conclus qu'un établissement de ce genre devait exister dans les environs [5].

Enfin, au-delà, s'élevait encore une tour hémisphérique placée presque à l'angle du rempart. C'était celle dite *du Scanfaire*

[1] Il est stipulé, dans ce cahier de charges, qu'on établira à la tour Masmines « une montée de degrés vers la ville tout ensi qu'elle est faite en la » tour Maselaine en Herbatte. » *C. de ville* 1443, fol. 13. — Cette tour est citée sous le même nom aux *C. de ville* 1488, fol. 175 v° et 1514, fol. 17.

[2] *C. de ville* 1572, fol. 73, et 1624, fol. 10, 23.

[3] « ... ouvrans à la tour Magdaleine à restoupper illecq, pour y loger les » frères piedeschault allans aux infectez... » *C. de ville* 1555, fol. 58 v°. — Voy. aussi fol. 99. — Si le magasin n° 47 n'est pas un restant de cette tour (je ne l'ai pas visité), du moins il en occupe l'emplacement.

[4] *Plan de Visscher.*

[5] « ... petite pièce d'héritaige en la petite Herbatte de Namur, ou lieu » que l'on dict le Paradis des chevauls... » *C. dom.* 1554-1555, fol. 22. — « ... placer deux bouricquès sur le rempart du Paradis des chevaux... » *C. de ville* 1657, fol. 219 v°.

qui fut construite dans les années 1424 et 1425, près de l'ancienne église de S[t] Nicolas et du Scanfaire [1] qui lui donna son nom [2].

Toutes ces tours ont disparu les unes après les autres; il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui [3].

La tour du Scanfaire et la porte S[t] Nicolas étaient reliées par un mur ayant fort peu de développement et formant un angle obtus entre ces deux points.

A l'endroit où nous sommes arrivés, l'ancien rempart s'étendait au-delà de l'enceinte actuelle. D'après les indications fournies par *Visscher*, l'angle dont je viens de parler se trouvait presque au sommet de notre bastion de la porte S[t] Nicolas [4].

[1] Le *Scanfaire* était l'endroit où le souverain bailliage s'assemblait à certaine époque de l'année.

[2] « ... ouvret al ouvraige dou fondement dou dodaine et dele tour delez » le Scanfaire en Herbatte... » *C. de ville* 1424, fol. 14 v°.— « ... marchan- » dise... de hauchier et monter amont le tour et elles de mur delés le Scan- » faire en le petite Herbatte... » *C. de ville* 1425 fol. 9. — Ici, je m'écarte du plan de *Visscher* qui, au lieu d'une tour fermée à la gorge, indique un demi-rond. Je dois le faire, car je ne trouve pas d'autre moyen de placer la tour du Scanfaire, si clairement indiquée dans les comptes de ville comme se trouvant vers cet endroit. D'ailleurs, cet angle devait être défendu, comme tous les autres, par une tour et non par un demi-rond. Peut-être, au temps de Visscher, des changements avaient-ils été apportés à l'édifice primitif. Il est à remarquer en outre que bien que son plan soit géométriquement exact, le graveur a pu et dû commettre quelques erreurs dans des détails aussi minimes; c'est ainsi, par exemple, que la tour Dalida est également indiquée comme ouverte à la gorge, ce qui n'était certainement pas.

[3] Sur un plan du siècle dernier, aux archives de la ville, on voit encore trois de ces tours ou demi-ronds. La première, en partant de Dalida, se trouve au coin du *Hangar*, vers le quartier S[t] Michel; la deuxième, au coin du même *hangar*, vers les *vingt-deux fours;* la troisième, derrière le point central des *vingt-deux fours*.

[4] Le lecteur pourra facilement marquer sur un plan de Namur moderne, les limites de l'ancienne ville. A partir de la tour Dalida jusqu'à la tour du Scanfaire, le rempart du XIV[e] siècle s'étendait en ligne droite et en suivant

L'origine de ce changement de limites est un retranchement construit par les Français, à l'intérieur de la ville, lors du siége de 1695 [1]. Après le siége, ce retranchement fut amélioré et devint la première enveloppe fortifiée, tandis que l'ancien rempart disparut [2]. Lors de la démolition opérée sous Joseph II, cette nouvelle enveloppe fut nivelée à son tour, et l'on disposa le terrain pour l'établissement de nouvelles rues qui restèrent à l'état de projet [3]. Enfin, lorsque, sous Guillaume, Namur redevint une place de guerre, on établit l'enceinte actuelle à peu près sur le tracé du retranchement de 1695.

Porte de Herbattes ou St Nicolas. — Au moyen du calcul que je vous ai indiqué tantôt, vous pourrez, sur un plan moderne, reconnaître assez facilement la position de l'ancienne porte St Nicolas : elle se trouvait placée en dehors des limites actuelles de la ville, et au nord-est de cette affreuse entrée qui a conservé le même nom.

Je la trouve désignée, vers la fin du XIVe siècle, sous les noms de porte *de Herbattes* ou *de St Nicolas;* cette dernière appellation fut bientôt seule employée.

Les comptes de 1388 et des années suivantes mentionnent déjà la porte, la tour, le pont et la barrière de Herbattes ou de St Nicolas [4]. Toutefois, l'édifice ne fut achevé qu'au XVe siècle.

la direction indiquée par le chemin de ronde actuel, sur une longueur de 633^m (168 verges rhinl.). De la tour du Scanfaire à celle de St Roch placée au bord de la Meuse, la courtine avait un développement de 200^m (53 verges.) Enfin, la tour St Roch s'élevait à 309^m (82 verges) de la tour qui existe encore sur la sortie du Hoyoul.

[1] *Plan de Visscher.*

[2] *Plan du siége de* 1746, signé : « Lattré, Parisi. sc. »

[3] *Plan de Denis.*

[4] « ... à faire le barire alle porte en Harbate... » *C. de ville* 1388, fol. 27. — « ... comble dele tour St Nicolai... » *Ibid*, fol. 33. — « ... refaire une » novelle eyle de mur à pont de Herbate... » *C. de ville* 1390, fol. 13 v°.— « ... barirez St Nicolay... » *C. de ville* 1407, fol. 24.

On l'exhaussa successivement en 1417 et en 1423; le comble fut placé dans le cours de cette dernière année, et, en 1424, on le couvrit d'ardoises [1].

C'était sur la porte S[t] Nicolas que, lors du tir annuel du grand serment des arbalétriers, on plaçait le *papegay* ou perroquet qui servait de but. Un contemporain nous a conservé le souvenir de la S[t] Georges de 1490. Ce jour-là (23 avril), la compagnie reçut la visite de l'archiduc Philippe-le-Beau qui « tira d'une arbaleste d'axier et fist très-bien son debvoir. »

Quelques jours plus tard, le prince voulut également prendre part au tir annuel de la compagnie des arbalétriers de l'Étoile

[1] «... marchandise... de faire le porte Saint Nicolay et monter toute sus » par le manière qu'elle est commenchié... » *C. de ville* 1417, fol. 10. — «... aus ouvriers et manouvriers dele porte S[t] Nicolay qui leur fut donnet » en courtoisie pour leur prumière piere, et pour leur seras de leur voltes, » 5 moutons, 8 heaumes... » *Ibid.* fol. 25 v°. — « ... marchandise faite... » de parfaire et monter amont le porte S[t] Nicolai sur ce que fait en » estoit et commenchiet, 8 ou 9 piés de hault fenestret et entauelet... pour » sus assir 1 comble... » *C. de ville* 1423, fol. 10. — « ... marchandize de » faire et drechier le comble dele porte S[t] Nicolai... pour 177 couronnes » de Franche... » *Ibid.* fol. 17. — « A Collart le scailheteur de marchan- » dize faitte à ly de couvrir le comble dele porte S[t] Nicolay bien et souffis- » samment enssi qu'il appartient et au quart point de livrer touttez estoffes, » latez, pielatez, fonssurez de nowez (noblez?), escailhez, claux et touttes » autrez estoffez, assavoir latez de boin cuer de chaine prisez entre qua- » tre dossez sans vilain nou et auboin, escailhez de Martin-fosse dou grant » scansillon et dou moyen, chacune escailhe clawée de deux boins claux, » et toute ladite oevre bien jointe, bien menée, bien partye et bien clawée, » et lez noes, jointicez et ouviertures là elles s'appartenront, tous lez » reguez bien refichiez et rejoins et les feniestres bien plomées partout, » dont il doit avoir de chescune verge ouvrée et estoffée si que dit est, » 10 moutons d'or... » *C. de ville* 1424, fol. 22. — « ... qui fut donnet au » charpentiers dele porte S[t] Nicolay, pour le prumère chevilhe dou comble » de ladite porte, 48 heaumes. « *Ibid.* fol. 28 v°. — « ... aux scailheteurs » qui ont couvert le comble dele porte S[t] Nicolay, pour leur prumère » escailhe... 3 moutons demi. » *Ibid.* fol. 29 v°. — «... aux machons et cher- » pentiers... pour leur prumière stace et piere... 6 moutons... » *Ibid.* fol. 29 v°.

qui avait lieu au même endroit. Il s'y rendit accompagné de toute sa cour et tira fort adroitement les deux premiers coups. Puis, ce fut le tour de Monseigneur de Walhain, du maire de Namur et de tous les compagnons de l'Étoile. Ce premier tir terminé, Philippe-le-Beau reprit de nouveau l'arbalète et ajusta si bien le *papegay* qu'il l'abattit. Le maire de Namur, qui était le *Roi* de l'année écoulée, s'avançant alors vers le prince, lui suspendit sur la poitrine, à côté de l'ordre de la toison d'or, le grand collier du serment auquel appendait le *papegay*. Notre jeune archiduc reprit joyeusement le chemin du château, aux applaudissements de la foule qui, considérant le jeune âge de Philippe (il avait alors onze ans), croyait naïvement « que c'es» toit un droit miracle » [1].

La porte S[t] Nicolas continua à subsister jusqu'en 1695, époque où elle fut entièrement abîmée par les boulets, ainsi que l'église voisine. Après sa destruction, cette partie de l'ancien rempart fut englobée dans l'ouvrage à cornes (bastions S[t] Nicolas et S[t] Roch) qui défendait la ville de ce côté.

[1] *Hist. des compagnies militaires de Namur*, p. 12 et 27, dans les *Mém. de l'Acad. roy.*

TREIZIÈME PROMENADE.

QUATRIÈME ENCEINTE DE LA VILLE :

Depuis la porte S[t] Nicolas jusqu'au confluent.

Si manda à ses enginieurs et mesureurs qu'ils fissent venir grant planteit de machons, cherpentiers et escailheteurs ; et leur at dit : « Or sus, boins » compaingnons ; vous fault ci, au plus tost, be- « soinguer. »

Les dicts de Jehan Taillefier.

Murs entre la porte S[t] Nicolas et la tour S[t] Roch. — Les fossés étaient certainement creusés de ce côté en 1388, car je vois par le compte de ville que dans le courant de cette année on y établit une digue ; elle fut appelée *stance* ou *batte Merial*, du nom d'un riche bourgeois dont la commune acheta l'héritage pour l'établissement des remparts et des fossés de la porte S[t] Nicolas [1]. Quant aux murs, ils me paraissent avoir été construits ou du moins exhaussés entre 1426 et 1428 ; ce fut même

[1] *C. de ville* 1388, fol. 29 v° et 1426, fol. 9, 10. — Je parlerai plus loin de cette stance.

en cette dernière année qu'ils furent munis de créneaux, et qu'on y plaça les entablements [1].

Ce rempart était défendu par une petite tour hémisphérique qui existait déjà en 1428 [2]. Elle portait, dans les premières années du XVI[e] siècle, le nom de *tourette des Arbalétriers* [3]; plus tard, on l'appela *tour de l'Etoile* [4]. C'était en effet entre cette tourette et la grosse tour sur Meuse, c'est-à-dire dans l'angle formé par le rempart que nous examinons en ce moment et le mur longeant la Meuse, que s'étendait le jardin ou lieu d'exercice des arbalétriers du grand serment et des arbalétriers du serment de l'Etoile [5].

Au XVII[e] siècle, la tour de l'Etoile était devenue un magasin à poudre [6]. Cette destination lui fut fatale à l'époque du siége

[1] « ... marchandise des cuiriaigez et ellez de mur estans entre l'estance » delle maison Merial et le dodaine dele grosse tour... » *C. de ville* 1426, fol. 9. — « ... pour le courtils qui fut aquis aux enffans Meriaul estant au » devens dez murs delez le grosse tour sur Moese... » *C. de ville* 1427, fol. 5. — « ... marchandise... de monter, faire et ordonner les murs com- » menchans ale rayère de l'elle de mur qui est esligié hors dele grosse tour » à Moese venant tout oultre dechi ale batte dele maison qui fut maistre » Henri Merial et delà jusques au premier pleit allant viers le porte S[t] Ni- » colay... » *C. de ville* 1428, fol. 8, v°. — « ... marchandise... de cré- » teler et entaueler... les murs entre le grosse tour à Moese et le petite » tour après ensuivans, 7 ou 8 piés de hault... » *Ibid* fol. 9 v°.

[2] Voy. la note précédente.

[3] « ... neuve dodenne... entre le porte S[t] Nicollay et le tour sur Meuze. » joindant ale tourette des arbalestriers... » *C. de ville* 1508, fol. 82. — Voy. aussi fol. 6 v° et 102.

[4] « ... ouvré à la tour S[t] Rocq et à la tour de l'Estoille... » *C. de ville* 1574, fol. 87 v°.

[5] « De 9 vies gros de cens que les compaingnons arbalestriers doibvent » chacun an pour un courtil estant emprès le grosse tour sur Mouze. » *C. de ville* 1508, fol. 6 v°; comp. avec les *C. de ville* 1509, fol. 6 v° et 1510, fol. 6, où l'on voit qu'il s'agit ici du grand serment. — «... courtil » des arbalestriers de l'Estoile entre deux dodennes en Herbattes... » *C. de ville* 1510, fol. 98 v°.

[6] *Plan de Visscher.*

de 1692. Le 4 juin, les Français s'étaient emparés du demi-bastion de S[t] Roch et se préparaient à battre en brèche la grosse tour sur Meuse, lorsque, l'après-midi, le feu prit aux poudres qui se trouvaient dans celle de l'Etoile. L'édifice sauta ainsi qu'un pan de la courtine voisine. La brèche était faite; la ville se rendit le lendemain [1].

Ces brèches furent probablement réparées, car la tour de l'Etoile figure encore sur le plan de *Visscher*.

Je ne trouve, dans les relations du siége de 1695, aucun détail qui s'applique particulièrement à cet édifice; mais comme le principal effort des assiégeants, dans l'attaque de la ville, fut encore dirigé du même côté, il est à croire qu'il ne fut pas plus épargné que les constructions voisines. J'ai déjà dit que, plus tard, toute cette partie de la vieille enceinte fut englobée dans l'ouvrage à cornes qui protégeait la porte S[t] Nicolas.

Grosse tour sur Meuse, *de Meuse*, ou *S[t] Roch*. — Cette tour, de forme ronde, avait plus de 22 mètres de diamètre [2]. Sa position au sommet de l'angle formé par le rempart de S[t] Nicolas et le mur parallèle à la Meuse, dit assez que ce devait être une des plus fortes tours de l'enceinte.

Dès 1423, on s'occupa à faire le plan de cette bastille et à préparer le terrain [3]. Ce fut dans le but de terminer définitivement de ce côté les travaux de défense que, deux ans plus tard, la commune acquit de Jean Merial, plusieurs maisons,

[1] *Siége de Namur*, 2e édit. Paris, 1692, p. 126.

[2] C'est du moins la mesure indiquée sur le *plan de Denis*.

[3] Charpentiers occupés « au liveler et pourtraire l'ouvraige dele grosse » tour à Moeze... » *C. de ville* 1423, fol. 15.—« Item rendut pour pluisieurs » fois, cesti année, que on at estei vizenter le droit liu et plache où on » prétendoit à faire le grande tour au dessous dele porte S[t] Nicolai, et pour » ycelle plache liveler, jeter et ordonner et pourtraire, par le conseil de » pluisseurs et grant cantitet d'ouvriers à chou congnissans... » *Ibid*. fol. 23.

fours à chaux et jardins situés tant en dedans qu'en dehors de la ville ; ce qui était au-delà du fossé joignait au « pré Robert le bâtard de Namur » [1]. Les fondements de la tour furent assis sur pilotis, en 1425 [2]. La construction était déjà assez avancée à l'époque de la guerre de 1430, car on l'a mit alors en état de défense, et elle reçut une petite garnison que commandait un bourgeois notable du nom de Jean Walrant [3]. Cependant on y travaillait encore cinq ans plus tard [4]. Dans le principe c'était, semble-t-il, une tour crénelée [5]; mais, dans la suite, elle fut surmontée d'une toiture [6]. Au XV[e] siècle, elle était munie d'un pierrier de fort calibre [7].

[1] « ... maisons, tenurez, courtils, jardins et chaufours qui sont au de- » soubs dele porte S[t] Nicolay dechà le fosseit et delà, joindans d'unc cos- » teit au preit Robiert bastard de Namur, et d'aultre costeit joindant, au » dechà dou fosseit, aux enffans Meriaul estant au devens dez murs delez » le grosse tour sur Moese... » *C. de ville* 1427, fol. 5. — Ce pré, appelé plus communément *pré messire Robert*, appartint à Robert de Namur, fils du comte Jean I, puis à son bâtard Robert.

[2] « ... ouvret à fondement dele grosse tour au dessoubs de S[t] Nicolay...» *C. de ville* 1425, fol. 19. — « ... pour 54 pièces de mairien... pour le brous- » sich dele grosse tour à Moeze... » *Ibid.* fol. 22 v°. (Je trouve en tout 232 pièces de mairins, valant de 14 à 40 heaumes la pièce; les ouvriers qui travaillent au brousich au mouton gagnent 7 à 7 1/2 heaumes par jour). Voy. aussi fol. 11 et 17. — « ... marchandise... de monter et haul- » chier le grosse tour à Moeze au dessoubz de S[t] Nicolay, 17 ou 18 piés de » hault... » *C. de ville* 1428, fol. 9 v°.

[3] « ... à Jehan Walrant qui li at estet délivret pour la garnison et le dé- » fense dele grosse tour à Moese delez S[t] Nicolay, 8 muis d'espeaulte qui » valent... 22 moutons, 14 heaumes. » *C. de ville* 1430, fol. 54 v°.—Comp. avec ce que j'ai dit dans la 11[e] *Promenade*, à propos de la porte en Trieux.

[4] *C. de ville* 1435.

[5] En effet, en 1444 on établit, sur cette tour, un bon guet de 22 pieds de longueur sur 14 de largeur. *C. de ville* 1444, fol. 33 v°. — Ce guet figure sur le plan de Bruin.

C. de ville 1659, fol. 184.

[7] « ... pour 46 rondes pierres appartenant au gros canon qui est en le » grosse tour sur Meuse. . 5 moutons... » *C. de ville* 1462, fol. 62 v°.

Au XV[e] siècle, une palissade en forts madriers interceptait le passage au pied de la tour, du côté de la Meuse [1]. A certains moments de danger, on établit même en cet endroit une estacade qui fermait entièrement le fleuve en aval de la ville, tandis que des chaînes tendues en travers des arches du pont de Meuse, le fermaient en amont [2].

Cet édifice ne me paraît pas avoir beaucoup souffert à l'époque du siége de Namur par Louis XIV; mais il n'en fut pas de même lors du siége de 1695. Tandis que les batteries établies sur la rive gauche de la Meuse dirigeaient leurs feux sur le bastion de S[t] Nicolas et sur une des faces du demi-bastion de S[t] Roch, les canons brandebourgeois établis dans la plaine de Jambes battaient à la fois l'autre face de ce demi-bastion, la grosse tour sur Meuse et la courtine qui s'étendait le long du fleuve. Les brèches étant devenues praticables, un assaut furieux fut donné au demi-bastion S[t] Roch, le 2 août : il réussit en partie. Les alliés se disposaient à recommencer l'assaut par les trois points que je viens d'indiquer lorsque, le lendemain, les Français capitulèrent [3].

C'est probablement alors que la tour, qui avait beaucoup souffert de cette attaque, fut rasée à la hauteur de l'étage, et

[1] « ... pour 3 loyeures de fer à tenir les mairiens qui sont mis et assis » au dessoubz delle tour sur Meuse, pour deffendre illec le passaige... » *C. de ville* 1476, fol. 50 v°.

[2] « ... ouvret et fait le batte à treviers de Moeze à desoubz dele grosse » tour... » *C. de ville* 1430, fol. 16. — « ... pour avoir refait le bache de » Sallezines, lequel on a eu au serrer le rivière de Mouze en deux lieux, » assavoir au pont de Meuze et ale grosse tour sur Mouze... *C. de ville* 1488, fol. 184 v°. — « .. pour avoir serré de nuyt et deserré de jour, au » matin, la grande baille faicte et assize sur l'eaue au devant dele grosse » tour sur Meuze, le terme de 3 mois... » *Ibid.* fol. 185. — Voy. aussi fol. 185, 194 et 197 v° et la 6[e] *Promenade*.

[3] *Plan de Visscher. — Journal de ce qui s'est passé au siége de la ville et du chasteau de Namur.* Paris, 1695.

qu'on y établit une batterie sur la voûte du rez-de-chaussée. Quelques-uns de nos bons vieillards se rappellent encore l'avoir vue dans cet état. Elle disparut entièrement lors de la construction de l'enceinte actuelle.

Cet édifice appelé, dans le principe, *grosse tour sur Meuse* ou simplement *tour de Meuse*, prit aussi, à partir du milieu du XVIe siècle, celui de *tour St Roch*. Cette dernière dénomination lui vient de sa situation près de l'hôpital St Roch, autre édifice qui a disparu depuis plus longtemps.

L'origine de cet hôpital est fort obscure et son histoire peu connue. Il s'élevait hors de la ville, en face de la grosse tour sur Meuse [1]. *Galliot* reporte son érection à l'année 1349 [2]; mais cette date est évidemment erronée. Si l'hôpital St Roch eût existé à l'époque où l'on travailla aux fortifications de la quatrième enceinte, les comptes de ville en eussent fait mention, comme ils ont mentionné les fours à chaux et les maisons de Merial, le pré messire Robert, etc., qui avoisinaient la grosse tour; de plus, on le trouverait cité dans quelqu'un des documents relatifs aux pestes antérieures au milieu du XVIe siècle. Puisqu'il n'en est rien [3] et que cependant mon estimable devancier s'étaye, dit-il, des archives du Magistrat, je suis très-tenté de croire qu'il existe dans son texte quelque faute d'impression et qu'au lieu de 1349, il faut lire 1549. C'est en effet, en 1551, que je trouve mentionnée pour la première fois certaine chapelle située près de la porte St Nicolas et dédiée à

[1] « ... à la chapelle St Roch hors ceste ville de Namur... » *C. de ville* 1554, fol. 126 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1582, fol. 32 et les *Résolutions*, III, 98 v°.

[2] Galliot, III, 220.

[3] Bien que j'aie consulté beaucoup de documents du XVIe siècle, je dois cependant dire que je ne connais pas les comptes de ville des années 1528 1550.

Monseigneur S[t] Roch [1]; et, dès les années suivantes, on voit la ville faire des achats de vin, de lits et de couvertures pour les malades placés en cet endroit [2].

Comme, au milieu du XVI[e] siècle, la peste était devenue, pour ainsi dire, endémique à Namur, il est probable que le Magistrat aura senti la nécessité d'avoir, aux portes de la ville, un hôpital où l'on pût séquestrer les victimes du fléau. Encore ne suffit-il pas dès l'abord puisque, en 1555, on fut obligé de loger les infectés dans les guets situés autour de la ville et dans des huttes en bois et paille établies sur les remparts, ainsi que le long des fossés et du Hoyoul [3].

Dans le principe, le nouvel hôpital était exclusivement destiné aux bourgeois. Les comptes de ville nous apprennent que les soldats allemands infectés étaient soignés dans des huttes élevées en Herbatte ou à la S[te] Croix [4], et nous y lisons

[1] « .... à la chapelle Mons. S[t] Roch lez la porte S[t] Nicolas... » *C. de ville* 1551, fol. 45.

[2] « A Jehan le Thourier, second esleu, pour avoir envoyé à S[t] Rocque,.... » à deux fois, pour l'assistence des malades illecq infectés de la peste, » deux petitz thonneletz de vin tenans ensemble 99 pots... » *C. de ville* 1554, fol. 100. « — « pour 3 licts et 3 couvertoirs... mis à S[t] Rocq, pour » dessus coucher les pouvres malades... » *Ibid.* fol. 121 v° — « ... livré 11 » couches ou fourmes de litz à l'hospital S[t] Rocque... » *C. de ville* 1574, fol. 112 v°.

[3] « ... à ung homme aiant bouté le feu ès huttes des infectés sur les ter- » rées. paié ung sols... » *C. de ville* 1555, fol. 61. — « ... quérir du bois » pour faire huttes hors la ville servans pour les infectez...; à charier de » l'estrain pour couvrir lesdites huttes... » *Ibid.* fol. 65. — « A Marque le » Conte, placqueur, pour avoir replacquié tout noef pluisseurs ghuetz » allenthour de la ville, lesquelz l'on avoit fait rompre à cause des in- » fectez se y aians tenus... » *Ibid.* fol. 66. — « ... despense faite à cause » des huttes faictes... hors la ville sur les fossetz et joindant de Houyoul, » pour mectre et loger les infectez de la peste estans en grand nombre, et » affin de éviter plus grosse infection... » *Ibid.* fol. 98 v°.

[4] « ... à deux Allemans ayans faict aulcunes huttes pour les infectez de » leur nation... » *C. de ville* 1578, fol. 88. — « ... à deux Allemans pour

qu'en 1578 on plaça sur l'hôpital S[t] Roch une espèce d'enseigne aux armes de S. A. don Juan d'Autriche, afin d'en interdire l'entrée aux gens de guerre et aux étrangers [1]. C'était, du reste, un établissement peu spacieux. Selon toute apparence, il se composait de deux maisons annexées à la chapelle, dont la commune tirait quelque profit lorsqu'elles n'étaient point occupées par les malades [2]. En 1572, un *cathier* ou hospitalier en était le concierge [3]. Dix ans plus tard, on loua les bâtiments à une femme, à condition qu'elle servirait les pestiférés, comme par le passé, si la peste reparaissait [4].

Au XVII[e] siècle, l'hôpital conservait encore sa destination de lazaret. On voit, en 1635, le Magistrat confier à Servais Godart la mission de servir les pestiférés et de diriger l'établissement [5]. Le 15 février 1652, la maison dite « le petit » S[t] Roch » et le jardin qui en dépend sont adjugés par la

» avoir fait des huttes emprès le rieu de la fontaine S[te] Croix .. » *Ibid.* fol. 88, v°. — Voy. aussi la 10[e] *Promenade*.

[1] « A Jehan de Saive, painctre, pour avoir faict sur blan fer une salve» garde les armoiries de Son Altèze, pour apposer sur les maisons et hos» pital de S[t] Rocque en ceste dite ville, affin que les gens de guerres ny » aultres estrangiers ne se missent audit hospital... 20 sols. » *C. de ville* 1578, fol 88.

[2] « De Fransquin, pour les deux maisons estantes auprès de S[t] Rocq les» quelles luy estoient lowées pour 48 sols l'an, et pour ce que ceste an» née, à cause des infectez estans illecq, nulz prouffitz ne s'en est faict. » *C. de ville* 1555, fol. 19.

[3] « Au cathier ou hospitallier de S[t] Rocque... estant infecté de la ma» ladie contagieuse luy payé pour 85 jours... 21 livres, 5 sols. » *C. de ville* 1572, fol. 120.

[4] « De Marie Byart, pour la maison appartennante à la ville hors la porte » S[t] Nicolas joindant à S[t] Rocque, à elle accordée en louvaige par Mes» sieurs... à condition qu'elle ne recepvera en sadite maison nul larchin » ny picorde... Aussy, sy la maladie contagieuse survenoit (que Dieu ne » veuille!), sera tenue de servir les infectez comme du passé... » *C. de ville* 1582, fol. 32.

[5] *Résolutions*, I, 50.

commune, à charge par les adjudicataires d'en sortir si une épidémie survient, afin qu'on puisse y placer les religieux chargés du service des malades [1]. Mais, déjà à cette époque, la peste ne venait plus qu'à de rares intervalles désoler le pays; elle finit bientôt par disparaître entièrement; l'hôpital S[t] Roch perdit sa destination primitive, et je ne le trouve plus mentionné qu'une seule fois, à la fin du XVII[e] siècle. Il fut alors rétabli pour recevoir les soldats malades et blessés, et, en 1691, le roi autorisa les religieuses hospitalières de Namur à y placer cinq ou six sœurs. On leur prescrivait de soigner les militaires espagnols, et même les bourgeois dans le cas où elles seraient requises de le faire. Les services qu'elles étaient appelées à rendre aux malades de la première catégorie devaient être gratuits; mais on leur assurait une rémunération de six sols par jour, pour les soins à donner aux bourgeois [2].

Cette nouvelle institution n'eut qu'une existence bien courte, car, l'année suivante, Louis XIV vint assiéger Namur. Or l'hôpital était depuis longtemps incorporé dans le demi-bastion de S[t] Roch, et vous avez vu que ce bastion fut le but principal de l'attaque. Les boulets qui le bouleversèrent durent également détruire la petite chapelle et le lazaret. Il est certain qu'on ne trouve aucune trace de ces bâtiments sur le plan si précis de *Visscher*. Mais, en supposant qu'une partie de ces anciennes constructions eussent continué à subsister, elles disparurent certainement lors du siége de 1695. On lit, en effet, dans une des relations de ce siége que, le 2 août, une bombe tomba sur le magasin qui se trouvait dans le bastion de S[t] Roch et que tout y sauta [3].

[1] *C. de ville* 1655, fol. 71.
[2] *Résolutions*, III, 98 v°.
[3] *Relation de la campagne de Flandre et du siége de Namur, en*

Avant de reprendre notre promenade sur les anciens murs de la ville, constatons ici qu'en 1655, on établit près de la porte S[t] Nicolas un petit cimetière destiné aux Huguenots [1].

Murs entre la tour S[t] Roch et la tour Ghiselin. — La Meuse sert de fossé à toute la partie de l'enceinte urbaine qui nous reste à examiner, et dans ce parcours elle est assez profonde. De plus, comme, dans les moments de péril, le fleuve pouvait être fermé en amont et en aval de la ville, une attaque sérieuse ne devint à craindre de ce côté que lorsque de grands perfectionnements eurent été apportés à l'artillerie. Nos pères ne songèrent donc à élever des remparts vers la Meuse qu'après avoir achevé de fortifier la ville sur les points où elle n'avait aucune défense naturelle.

Je ne trouve en effet, sur les murailles qui reliaient les tours S[t] Roch et Ghiselin, aucun renseignement antérieur à la seconde moitié du XV[e] siècle. En 1457, les Élus firent établir les fondements de ces murailles, et les travaux de maçonnerie, poussés assez activement, furent terminés vers 1469. Ce mur était percé de *rayères* ou grandes meurtrières à l'usage de l'artillerie [2]. Il était en outre protégé par deux demi-ronds. Le

l'année 1695, 2[e] édit. La Haye, 1696, in-fol. page 32. — Il est bien possible que le magasin dont parle l'auteur de cette relation ait été établi dans ce qui restait de la chapelle.

[1] *C. de ville* 1655, fol. 175 v°.

[2] « ... 6piés de grant banquement... mis en œuvre, ceste présente année, » aux fondemens des murs que lesdis esleux ont encommenchié de faire » faire delés et au deseur delle grosse tour sur Meuse en venant vers les » Frères Meneurs... » *C. de ville* 1457, fol. 26 v°. — « A Jehan de Dinant... » pour ung pan de mur qu'il ont fait, ou terme de ce compte, comen- » chant ale grosse tour sur Meuse venant devers la ville, qui tient de long » 136 piés de plain pan et de haulteur 12 piés demi à rases, et encore une » relongue de 25 piés de long et de 6 piés demi de hault, ens ouquel pan » de mur y sont faites 4 raières... » *Ibid.* fol. 30. — *C. de ville* 1458, fol. 32 v° et 1459, fol. 19. — « ... murs et demi-rond ordonnés au dechà de

plus rapproché de la tour S[t] Roch s'élevait, à peu près, dans l'alignement de la contrescarpe actuelle du fossé de la porte S[t] Nicolas; au XVII[e] siècle, il servait de magasin à poudre. Le second se trouvait au milieu de la courtine qui existe encore, à quelques pas en deçà d'une poterne murée fort anciennement; on s'aperçoit qu'en cet endroit le parement a été entièrement reconstruit sur une longueur de 8 à 9 mètres; c'était le diamètre que la tour avait à la gorge [1].

C'est peut-être à ces demi-ronds que s'appliquent les noms de *S[t] Léonard* et *S[t] Michel* qu'un document du XVI[e] siècle donne à des tours situées le long de la Meuse [2].

Ce rempart, notamment les deux tours et la courtine qui s'étendait de l'une à l'autre, fut fortement battu en brèche, lors du siége de 1695, par les canons brandebourgeois placés dans la plaine de Jambes [3]. Il n'existe plus aucune trace de ces tours. Quant aux murs, la masse de la maçonnerie remonte évidemment au XV[e] siècle [4]; mais les diverses réparations qui y ont été faites en ont un peu modifié le caractère.

Tour sur Hoyoul, Gerard Ghiselin, du Neuf-Rivage ou *du*

» laditegrosse tour sur Meuse.» *Ibid.* fol. 32.—*C. de ville* 1462, fol. 36; 1463, fol. 26; 1469, fol. 41. — D'après le reg. *Antiquités*, on lisait au fol. 21 du *C. de ville* 1464 (il manque de nos jours) qu'en cette année le clergé, les nobles et la bourgeoisie « firent une contribution à la ville pour ayder à » faire les boulewers encommencé, tant du pont de Meuse à S[t] Nicolas » comme aultre part. »

[1] *Plan de Visscher* — Ces deux tours sont également indiquées par *Braun* et *Blaew*.

[2] « A Collin de Marche, le jone, pour avoir fait ung pan de mur sur la » rivière de Meuze, commenchant ale thour S[t] Lienart et revenant jusques » ale thour S[t] Michiel... » *C. de ville* 1527, fol. 74 v°.

[3] *Plan de Visscher.* On peut facilement suivre sur le parement de la courtine les traces de la brèche de 1695.

[4] Ou plutôt au commencement du XVI[e], si le texte du fol. 74 v° du *C. de ville* 1527 (cité dans l'avant-dernière note) s'applique à ce rempart.

Moulin à écorces. — En cet endroit, le rempart forme un saillant sous lequel le Hoyoul sort de la ville. Mais, tandis que de nos jours, il baigne de ses eaux noires et bourbeuses le pied du mur d'enceinte jusqu'aux fossés de la porte S[t] Nicolas, autrefois et jusque dans ce siècle, il cotoyait seulement ce rempart l'espace d'environ 25 mètres et se jetait ensuite dans la Meuse [1].

Sur la droite de ce ruisseau, c'est-à-dire au sommet du saillant dont je viens de parler, on construisit une tour hémisphérique [2] de 12 mètres de diamètre, qui subsiste encore en partie jusqu'à la hauteur des courtines voisines, malgré les ravages qu'y firent les boulets à la fin du XVII[e] siècle [3].

Cette tour, appelée dans le principe *tour sur Hoyoul*, fut certainement construite à la même époque que le rempart que nous venons de quitter. On lit dans le compte communal de 1469 que le comble en fut placé cette année [4]. A défaut d'autre preuve, la dénomination de *tour Gerard Ghiselin*, sous laquelle elle était également et plus généralement connue, indiquerait à elle seule la date de sa construction. Pendant la période de 1463 à 1469, ce Gerard Ghiselin, un des notables namurois, remplit à diverses reprises les fonctions d'Élu [5].

[1] *Plans de Visscher* et *de Braun*. Je calcule ici d'après le *plan de Denis*.
[2] Telle est sa forme aujourd'hui; mais, dans le principe, elle a pu être entièrement circulaire; en effet, l'ancien mur de la courtine de droite se trouvait, je pense, environ à 2 mètres en arrière du mur actuel.
[3] *Plan de Visscher*. Le revêtement de la face gauche date de cette époque.
[4] « ... ouvraige du comble de bois et de charpenterie ordonné sur ladite » tour sur Hoyoul audit lieu de Gravières .. » *C. de ville* 1469. fol. 48. — Voy. aussi fol. 34 v° et 41. — «.... faire le soif en Gravières commenchant » ale tour Gerard Ghiselin...» *C. de ville* 1488, fol. 80 v°.— «... faire le pont » ale ruelle du Cocquelet sur Hoioul emprès le tour Gerard Ghiselin.. » *C. de ville* 1508, fol. 90 — Voy. aussi fol. 80 et 87 (extraits insérés plus loin) et fol. 92 et 95 v° du *C. de ville* 1509.
[5] Voy. le commencement de chacun des comptes de ces années.

Il se pourrait que le nom de *tour au Diable*, que je rencontre dans un document du milieu du XVIe siècle, s'appliquât à notre tour [1]. Mais ce qui est certain, c'est que l'usine qui lui fut adossée lui valut, au siècle suivant, la dénomination de *tour du Moulin à écorces*. On l'appelait aussi, mais plus rarement, *tour du Neuf-Rivage*. A cette dernière époque, elle conservait encore son comble [2]; en 1675, elle fut rasée à hauteur du rempart et celui-ci fut élargi depuis la tour St Roch jusqu'au confluent [3].

De nos jours, un lupanar est venu s'installer dans le moulin, et son enseigne trop bien choisie sert, dans les documents militaires, à dénommer notre vieille tour Gerard Ghiselin. La chose s'est faite, m'assure-t-on, de par l'autorité de l'officier du génie qui commandait à Namur, dans les années 1836 à 1849. Eh bien! c'est à mes yeux une véritable profanation. Libre à Mr le major *** de baptiser, comme bon lui semblait, ses constructions militaires; nous n'y sommes pour rien. Mais ces vieux remparts, ignorait-il donc qu'ils ont été élevés par nos ancêtres à nous, Namurois; que chaque pierre, pour ainsi dire, n'a été placée qu'au prix d'un sacrifice personnel; qu'eux seuls par conséquent avaient le droit de leur imposer un nom? De même que les Romains considéraient leurs remparts comme choses sacrées, nos pères, chez qui cette belle et grande idée s'était perpétuée de siècle en siècle, plaçaient également leurs édifices militaires sous la protection d'une image pieuse. Mr le major *** ignorait sans doute tout cela! Mais du moins, au lieu d'aller choisir une enseigne dans un des épisodes les plus

[1] « ... tour au noef rivaige appellée la thour au diable... » *C. de ville* 1554, fol. 70.

[2] Le plancher et le toit de la tour du Neuf-Rivage furent réparés au milieu du XVIIe siècle. Voy. *C. de ville* 1657, fol. 219 vo et 1659, fol. 183 vo.

[3] *C. du domaine* 1674-1675, fol. 215 et 216 vo.

ignobles de l'histoire de Paris, que ne prenait-il dans nos annales une appellation honnête? Que nous disent tous ces souvenirs venus de l'étranger? Il me semble que celui qui avait été chargé par ses concitoyens de gérer leurs intérêts les plus chers, et qui dans des temps difficiles s'était montré digne de ce choix, il me semble, dis-je, que celui-là méritait bien que l'édifice construit sous sa direction conservât la dénomination que lui avait donnée la reconnaissance publique. Le nom de notre digne Gerard Ghiselin valait bien, à coup sûr, celui de..... Mais Dieu me garde de citer cette sale et honteuse enseigne! Je ne veux pas contribuer à la perpétuer. Je ferai mieux : je supplierai ceux que la chose concerne de la faire disparaître de leurs documents officiels, et de rendre à notre vieux compatriote le souvenir qui lui est bien dû.

Murs entre les tours Gerard Ghiselin et Malgarnie. — Nous n'avons plus ici pour nous guider les beaux plans militaires de la fin du XVII[e] siècle [1] : les plus anciens sont postérieurs à la construction du bastion des Récollets qui est venue changer complétement de ce côté l'aspect de la vieille enceinte urbaine. Tout porte à croire, en effet, que, dans le principe, le rempart s'étendait en ligne droite depuis la tour Gerard Ghiselin jusque vers les fossés de la Malgarnie [2].

[1] J'ai eu en mains un bon nombre de plans militaires. Si je ne cite que celui de *Visscher* c'est qu'il est le plus exact et le plus complet. Comme il est fort rare (je ne connais que l'exemplaire qui se trouve au musée de Namur), ceux qui ne pourraient le consulter peuvent ajouter pleine foi à celui de F. de Bakker, 1746 (fort rare aussi) qui en est la reproduction exacte. Enfin, à défaut de ce dernier, il faut consulter celui qui se trouve annexé à la *Relation de la campagne de Flandre et du siége de Namur en l'année* 1695. 2e édit. La Haye 1696, in-fol. : il me paraît avoir été fait sur le précédent.

[2] Voy. dans une des *Promenades* suivantes le passage relatif au bastion des Récollets.

Privés du plan de *Visscher,* nous devons nous étayer uniquement des plans souvent très-inexacts de *Bruin* et de *Braun*, et, malheureusement, nous ne pourrons rectifier leurs erreurs au moyen des comptes de ville ; car cette source, d'ordinaire si précise, ne fournit que des détails peu explicites sur le rempart que nous allons examiner.

Que, dès les premières années du XVe siècle, il y ait eu, en cet endroit, quelques travaux de défense provisoires, cela est hors de doute [1]; mais il m'est impossible d'indiquer d'une manière exacte la date de la construction du premier rempart en maçonnerie.

Il me semble toutefois que cette construction dut suivre d'assez près celle de la partie des murs la plus rapprochée de la grosse tour sur Meuse. On sait qu'en 1464 et 1465 une cotisation personnelle fut établie sur le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, dans le but de créer les ressources nécessaires à l'achèvement des boulevards déjà commencés entre le pont de Meuse et la porte St Nicolas [2]. Nous avons vu aussi qu'on peut, avec toute certitude, placer entre les années 1457 et 1469 la construction des murs compris entre les tours St Roch et Gerard Ghiselin. Enfin, nous trouvons au compte de ville de 1475, des achats de pierres mises en œuvre aux murs de Gravières [3].

Quoiqu'il en soit, il est certain, comme vous le verrez tantôt, qu'un rempart en maçonnerie existait de ce côté vers le milieu du XVIe siècle. Il fut abaissé et élargi en 1675 [4]. Examinons-le en détail.

[1] « ... ouvret aux ouvraiges dez noviaulx fossés commenchiés sur Muese » en Gravires... » *C. de ville* 1429, fol. 15.

[2] Reg. *Antiquités.* — *C. de ville* 1465, fol. 21.

[3] *C. de ville* 1475, fol. 50 v°.

[4] *C. dom.* 1674-1675, fol. 215, 216 v°.

En nous dirigeant vers le confluent, nous remarquons dans le mur, à côté de la tour Ghiselin, les traces d'une poterne qui a été murée anciennement. La porte de rivage qui lui est contiguë date probablement de 1508, époque où l'on perça la ruelle du Coq, appelée aujourd'hui rue du Tan[1]. Elle prit dans le même siècle la dénomination de porte du *Neuf-Rivage*[2], par opposition sans doute au rivage de Grognon, le plus ancien port de notre ville[3]. Depuis, elle s'appela successivement *porte du rivage de Gravières*[4], de *Gravière à Meuse*[5], ou simplement *porte de Meuse*[6]. C'est de nos jours seulement qu'on lui a donné la singulière appellation de *Cul-du-tan*[7] : elle est fort juste, mais un peu..... sans façon.

Cette petite porte, formée d'un cintre et de deux pieds-droits à bossages, me paraît être du XVII[e] siècle.

La large pierre, enchâssée dans le mur à côté de cette porte, consacre le souvenir de l'inondation du mois de février 1571. Des armoiries et une inscription en relief la décoraient autrefois. Par suite de ce système de mutilation que je vous ai déjà signalé, le tout a été soigneusement effacé, sauf la ligne de repère des eaux placée à près de quatre mètres du seuil de la

[1] On trouve au fol. 87 du *C. de ville* 1508, l'adjudication des travaux à exécuter à la basse Neuveville « où illec sera fait une neuve ruelle allant » tout oultre d'une venue jusques à le neufve porte emprès le tour Gerard » Ghiselin... »

[2] *C. de ville* 1571, fol. 62 v° et 1577, fol. 82 v° et 83.

[3] On sait que pour les riverains de la Meuse, le mot *rivage* est synonyme de *port*.

[4] *Plan de Visscher*.

[5] Galliot III, 72. — *Plan de Denis*.

[6] *Plan de Namur*, annexé à la carte de Belgique de Ferraris, nouv. édit.

[7] Une relation manusc. du siége de 1746 mentionne déjà le *Cul-du-Tan*; mais on n'y voit pas si elle veut désigner par ces mots la porte elle-même, ou seulement l'embouchure du Hoyoul.

porte, et la date suivante du jour où la Meuse atteignit son plus haut période :

7 FÊB

L'élévation du point où se trouve ciselé ce repère nous dit assez combien l'inondation fut effrayante et quels ravages elle dut exercer. Les murailles qui s'étendaient de la porte du Neuf-Rivage à la tour St François eurent particulièrement à souffrir de la violence des eaux : le 7 février, un pan de mur énorme s'écroula derrière le couvent des frères de l'Observance.

Aussitôt la bonne saison venue, le Magistrat fit marché avec les maîtres-maçons Guillaume le Coq et Guillaume delle Bruyre, pour la reconstruction de 26,385 pieds carrés de maçonnerie. Comme je l'ai déjà fait entendre, le nouveau mur, au lieu d'être assis sur les anciens fondements, fut peut-être avancé de deux mètres [1]. Ce fut à cette occasion qu'on acheta cette belle pierre sur laquelle je viens d'attirer votre attention. Jehan de Lonnoy fut chargé d'y inscrire en *grosses lettres eslevées* (en relief) la date du débordement, et d'y sculpter la ligne de repère ainsi que les armoiries de la commune, du gouverneur (le baron Charles de Berlaymont) et de Georges d'Émines, 1er Élu [2].

C'est ainsi, ami lecteur, que nos magistrats d'autrefois cherchaient à éterniser le souvenir des faits contemporains. Comme vous avez déjà pu le remarquer, nos pères avaient un goût prononcé pour ces sortes d'inscriptions. Tout fonctionnaire communal tenait singulièrement à honneur d'inscrire son nom sur

[1] Lorsqu'on se trouve sous la voûte de la porte du Neuf-Rivage, on s'aperçoit que le centre de la maçonnerie, sur une épaisseur d'environ 2 mètres, est beaucoup plus ancien que le restant.

[2] *C. de ville* 1571, fol. 62 v° à 68.

les édifices dont il avait dirigé la construction, dont parfois même il avait dressé le plan. Sur chaque porte de ville, sur chaque tour on voyait des armoiries, une statue de saint, ou une courte relation en *grosses lettres eslevées*. L'échevinage subsidiait-il un établissement religieux ou un hospice, il imposait aux donataires l'obligation de faire ciseler sur la façade soit l'écusson au lion de Namur, soit les armoiries de ses propres membres, soit quelques lignes destinées à rappeler la générosité de la commune. Une inondation survenait-elle, les monuments publics se couvraient de lignes de repères et de chronogrammes [1]. Enfin, lorsqu'une nouvelle maison s'élevait, le propriétaire ne se contentait pas de la décorer d'une de ces naïves enseignes sculptées devenues si rares aujourd'hui, il faisait encore enchâsser dans la façade un cartouche qui portait les emblêmes de son métier ou la date de la construction. Ouvrez nos vieux mémoires contemporains, ouvrez surtout au hasard nos comptes de ville, et vous acquerrez la preuve que la majeure partie des édifices offraient ainsi aux yeux du public leur histoire gravée dans la pierre ou le marbre... Quelle singulière manie, diront certains modernes! Manie, si vous voulez, mais je la loue beaucoup, car elle nous est souvent profitable. Aujourd'hui qu'on s'occupe aussi peu du passé que de l'avenir, si nos échevins s'avisaient de faire chose semblable, on les accuserait sans façon de dilapider les deniers publics. Après cela, j'avoue qu'en ce qui concerne les édifices publics, nous n'avons plus que faire du style lapidaire : dans deux cents ans d'ici (dureront-ils si longtemps?) le mauvais goût qui préside à leur construction n'indiquera que trop bien la date de tous nos monuments......

[1] Ce serait chose assez intéressante et peu coûteuse de relever les anciens repères qui existent encore à Namur, et de les reporter à l'échelle d'étiage placée au pont de Meuse.

Au milieu de la courtine qui relie la tour Gerard Ghiselin à celle placée près du confluent, *Braun* indique une petite tour sur laquelle je n'ai pu recueillir aucun renseignement. Serait-ce celle de *St Philippe* [1] ?

Près de la porte actuelle de Gravières, on voit encore une partie du rez-de-chaussée d'une forte tour ronde établie primitivement sur un diamètre d'environ 18m, mais qui, de nos jours, se trouve encastrée dans le bastion des Récollets et la courtine moderne qui aboutit au confluent [2]. Cet édifice est plus moderne que la tour Ghiselin. Certains détails de la maçonnerie, tels que la forme oblongue et horizontale des canonnières, etc., me paraissent indiquer les premières années du XVIe siècle. Cette tour est, je crois [3], celle qui est désignée sous le nom de *St François* dans les documents du XVIe siècle [4]. Peut-être, dut-elle cette dénomination à son voisinage du couvent des Frères-Mineurs. De même que la tour Ghiselin, elle fut rasée jusqu'à hauteur du rempart dans le courant de l'année 1675 [5].

Il est fort probable que, dans le principe, cette tour s'élevait contre le batardeau établi sur les fossés de la troisième enceinte, en face de la Malgarnie. Lorsque, plus tard, ces fossés furent comblés, on continua le mur entre ces deux tours et

[1] Le fol. 91 du *C. de ville* 1583 mentionne ensemble les tours St Philippe et St François.

[2] La partie encore visible aujourd'hui forme un segment de 13m 50 de corde sur 3m de flèche environ.

[3] Je n'affirme pas; car, à la rigueur, la tour St François pourrait être la précédente.

[4] « ... refaict certain pan de murailles entre la thour St François et la » porte du Neuf-Rivaiges, au derrière du cloistre des frères Cordeliers, sur » la rivière de Mueze... » *C. de ville* 1571, fol. 62 vo. — Voy. aussi 1577, fol. 82 vo, 83; et 1583, fol. 91.

[5] *C. dom.* 1674-1675, fol. 215 et 216.

l'on ouvrit la porte de rivage devant laquelle nous sommes parvenus.

D'après le plan de Bruin, de 1581, un passage existait déjà alors en cet endroit. La porte actuelle, munie originairement d'un pont-levis, est du même style que la porte du Neuf-Rivage. Visscher l'appelle *porte du rivage des Récollets;* Galliot, *porte du trou de Gravières* [1]; et le plan de Denis, *porte du rivage de Gravières.* Nous lui donnons aujourd'hui le nom de *porte de Gravières.*

Fort heureusement pour vous et pour moi, je n'ai plus à traiter aujourd'hui que d'une seule question.

Le Hoyoul et les fossés de la quatrième enceinte. — Le *Hououl, Hoyoul* ou *Houyoulx* prend naissance, à deux lieues de Namur, dans le village de Warisoulx où il a sa principale source à la fontaine du Flohy [2]. A S[t] Servais il reçoit le ruisseau de Védrin et, à partir de ce point jusqu'à Namur, il faisait déjà au XVII[e] siècle, mouvoir six moulins [3] dont deux au moins, celui des Malades et celui d'Hastimoulin, existaient trois siècles auparavant [4]. Arrivé près de l'ancien *maka* d'Heuvis, le Hoyoul reçoit l'Harquet (anciennement *Harkaing*), puis, quelques pas plus loin, il se partage en deux branches. L'une se dirige à

[1] GALLIOT, III. 72.

[2] DEL MARMOL, *Notice sur Warisoulx.*

[3] *Plan de Visscher.*

[4] La situation d'*Hastimoulin* ou *moulin des Croisiers* est bien connue. Le *moulin des Malades* ou *Malevé* appartenait, au XIV[e] siècle, à l'hôpital des Grands-Malades; dans le siècle suivant, il était tenu en accence héritable par Jean Malevé. Un acte de 1339 le place « entre S[t] Servais et » Hastimoulin »; ce doit donc être le moulin appelé successivement *Jadot* ou *Lambillon*, *Ponty* ou *Forain*, car le suivant (moulin *Hock* ou *Ancheval*) est à S[t] Servais même. — Voy. *Répert. des Grands-Malades* de 1573, fol. 42, aux arch. de l'Etat; *Transports* de 1428-1436, fol. 88; et *Les Grands-Malades*, notice insérée dans le tome I des *Ann. de la Société Archéol. de Namur.*

travers Herbattes et les Keutures et va se jeter dans la Meuse en aval de la ville et du nouveau pont ; c'est un véritable canal de décharge qui paraît avoir été creusé vers 1420 [1]. L'autre branche, qui traverse la ville, est le cours naturel du ruisseau. Nous la retrouverons dans nos promenades futures à travers les rues de notre bonne cité.

Ce Hoyoul, si utile de tout temps à la ville de Namur et à sa banlieue, alimentait les fossés de la quatrième enceinte. Il y arrivait par deux points différents. Pour la partie des fossés creusés entre la Meuse et la porte Samson, c'était le ruisseau même qui, avant de pénétrer dans la ville en passant sous la tour Dalida, fournissait l'eau nécessaire. Mais comme, à partir de la porte Samson, le terrain s'élève davantage, on avait dû, pour obtenir le niveau convenable et faire arriver l'eau au pied du rempart qui s'étend entre cette porte et la Sambre, pratiquer une coupure dans la partie supérieure du Hoyoul. Si je comprends bien les comptes de ville, cet aqueduc, appelé communément le *grand courot*, commençait au moulin *des Malades* [2] (peut-être même plus haut), puis se dirigeait parallèlement au ruisseau jusqu'au Chêne d'Hastimoulin. Il traversait ensuite la campagne de Froide-bise, passait sous le pont de Charneal

[1] « ... marchandize faitte de 97 verges de petis fossés de Herbatte fais » delà les grans fossés où le morte aiwe doit courir de Hououl et de Harkaing, au pris de 3 heaumes et demy le verge... » *C. de ville* 1420, fol. 17 v°. — « ... pour frais et despens fais le seconde fois que on fait vizenter » où on feroit le petit fosset de Herbatte qui estoit avisés la prumière fois » dou pré au desseure dele graiguette, que on at fait au dessous... » *Ibid.* fol. 39.

[2] Est-il besoin de faire remarquer que la prise d'eau dut être établie à une si grande distance des murs, par suite de la pente du Hoyoul qui est assez forte ? — Je trouve au fol. 35 du *C. de ville* 1436, une dépense qui prouve que tout cela se faisait après mûr examen : « A maître Mathieu le » mesureur, pour ses peinez et labeur d'avoir fait et ordonné le lineau du » cours de Hoyoul... »

ruelle, et venait aboutir aux remparts derrière le couvent des Croisiers [1]. La partie de ce conduit située entre le moulin des Malades et le pont de Charneal ruelle était déjà couvert en 1423. Comme l'entretien du restant de l'aqueduc occasionnait chaque année des frais assez considérables, on résolut alors de le couvrir en entier. Toutefois ce projet ne fut mis à exécution que plus tard [2]. Ce canal est encore mentionné dans les documents du milieu du XVII[e] siècle [3]; mais comme, sur les plans des

[1] Ce canal se continuait à l'intérieur de la ville, en longeant les Croisiers, et venait aboutir aux fossés de la troisième enceinte, vers la porte S[t] Aubain. Voy. la 10[e] *Promenade*.

[2] *C. de ville* 1420, fol. 32 v°. — 1421, fol. 33. — « ... marchandise de » faire le grant courot venant de Hououl ens ez fossez deffourtrains, com» menchans au chaisne dou Hastel moulin et revenant au ponchial de terre » de Charnial ruwelle... de macenerie...; de chacune verge 14 moutons... » le verge tenant 16 piés et demy... » *C. de ville* 1423, fol. 8 v°. — « ... marchandise faitte... de currier, couvrir, clore et estoffer tout sus » une cantitet dou grant courot... et pourtant que on volloit tout ledit » courot avoir couviert, enssi qu'il est tout oultre entre le ponchial dou » moulin Maulevet et le ponchial de Charnial ruwelle, pour le grant damage » escuiwer que ladite ville avoit tous lez ans...» *Ibid.* fol. 10.— « ... celli » coro affonser et nettiier jusquez ale coronne dez paulx qui sont férus au » fons dudit courot et qui font le linial de l'aiwe... » *C. de ville* 1430, fol. 12. — « ... netoier le corot qui est couvert de piere, comenchant au » molin des Malades et venant d'illec tout oultre vers le ville, jusques à » l'issue de Charnel ruelle, et par lequel corot l'iaue vient dedens les fossés » de ladite ville... » *C. de ville* 1457, fol. 31. — « ... manouvret au reco» vrir le corot venant de Hastemolin en ladite ville... » *Ibid.* fol. 32 v°. » — *Ibid.* fol. 34. — ... nettoyer les fossés descouvers qui sont depuis les » fossés couvers venant dudit Hastemoulin jusques aux murs de ladite » ville, au derière des Croisiers, qui tiennent par messure 68 verges... » *C. de ville* 1460, fol. 31. — « ... à autres personnes... ausquelz on a aussi » prins de leurs héritaiges pour faire ung long fossé dele largesse de deux » verges... venant de S[t] Servaix et amenant les eauves de Hoioul ès fossés » de ladite ville... » *C. de ville* 1486, fol. 34 v°.

[3] Le fol. 172 v° du *C. de ville* 1655, mentionne les grilles de fer placées au canal venant de S[t] Servais; le fol. 174 du *C. de ville* 1656, des réparations faites au canal venant de S[t] Servais dans les fossés de la ville; enfin,

siéges de 1692 et 1695, les fossés qui s'étendent entre la porte Samson et la Sambre sont sans eau, il faut en conclure qu'à cette époque l'aqueduc était abandonné.

De ce qui précède, il me paraît résulter que le conduit souterrain que l'on vient de découvrir dans la station du chemin de fer et qui semble se diriger, en deux branches, sur le rempart de la Vierge, est un restant de l'aqueduc dont je viens de parler [1]. Quant à la Charneal ruelle je serais assez tenté de croire qu'après avoir longé en ville la propriété des Croisiers, elle se continuait en dehors au travers du glacis actuel, allait rejoindre le chemin qui passe derrière le cimetière, puis, de là, se dirigeait sur Hastimoulin, la chapelle S[t] Donat ou la S[te] Croix [2].

Comme il est facile de le prévoir, l'inégalité du sol avait nécessité, dans tout le parcours des fossés de l'enceinte, l'établissement de plusieurs digues ou *dodaines* [3].

La digue qui existait au XVII[e] siècle à la grosse tour S[t] Jean ou du Stordoir devait être alors de création assez récente. Il n'en est fait aucune mention au XV[e] siècle. De ce côté, la Sambre entrait directement dans le fossé, comme de nos jours.

La première digue, établie vers 1427 et désignée sous le nom

le fol. 178 du *C. de ville* 1659, la construction d'un canal en pierre, derrière les Croisiers, pour faire écouler l'eau dans les fossés.

[1] La partie de cet aqueduc qui a été découverte se trouve près de la *platte-forme*, non loin du cimetière. C'est un conduit large d'un mètre environ et de hauteur d'homme ; la voûte est, à peu près, à 80 cent. en dessous du sol de la station du chemin de fer de l'État.

[2] Le *plan de Visscher* indique clairement ces trois chemins. Quant à la partie de la Charnial ruelle qui traversait le glacis, elle a dû nécessairement disparaître lors de l'établissement de l'enceinte bastionnée.

[3] Les comptes de ville se servent des mots *stance* (ou stanche) *batte* et *dodaine*. Je ne sais trop quelle est la véritable valeur de chacun d'eux. *Stance* paraît être une simple digue en terre; et *Dodaine*, un ouvrage militaire.

de *dodaine en dessous de la porte en Trieux*, devait se trouver vers le point où il en existe encore une, c'est-à-dire à l'endroit où le terrain s'élève. Comme ces sortes de constructions s'adossaient toujours à une tour du rempart, il est probable que cette première digue s'appuyait contre celui des trois demi-ronds qui était le plus rapproché de la porte en Trieux. Au centre de la dodaine, se dressait une tour dans la partie basse de laquelle on avait ménagé une petite chambre de quatre pieds de large sur six pieds de long; c'était là que l'on faisait jouer la vanne au moyen de laquelle on pouvait faire écouler dans la Sambre les eaux du fossé [1].

La seconde digue, nommée *dodaine de Masmines*, était adossée à la tour de ce nom; elle fut construite en même temps que cet édifice, vers le milieu du XV[e] siècle [2]. Des documents, postérieurs de deux siècles, la mentionnent encore [3].

Il semblerait qu'au moyen âge le passage pour arriver à la porte Samson était établi sur un remblai. Je lis en effet, qu'en 1462, on pratiqua, en dehors de cette porte et au travers de la chaussée qui y aboutissait, un canal souterrain qui conduisait l'eau d'un fossé dans l'autre [4].

[1] « ... marchandise faite... de monter 10 ou 15 piez de hault le tour dou » dodaine au dessoubz dele porte en Triez par le manière qu'elle est com- » menchié... et avoecque ladite thour faire 2 elles de mur si que pour tenir » aiwe de 7 piét de long à chascun coustel... Et doit avoir en ladite tour » 1 coroz pour passeir l'aiwe...; oudit coros 3 heilles pour mettre des ven- » tisiaulx, et y doit avoir une chambret de 4 piez de large et de 6 piez de » longh pour aller aus ventisiaulx... » *C. de ville* 1427, fol. 11 v°. — Voy. aussi *C. de ville* 1443, fol. 14 et 1624, fol. 39.

[2] *C. de ville* 1440, fol. 19; et 1460, fol. 14 v°.

[3] *C. de ville* 1655 fol. 66.

[4] « ... manouvré au dehors dele porte de Sanson à faire ung fossé au » large de la rue pour assir une busse portant l'iaue de l'un fossé à l'au- » tre... » *C. de ville* 1462, fol. 34 v°. — Voyez aussi le *plan de Bruin*.

Nous avons vu qu'en 1420 on avait approfondi le fossé entre la porte Samson et la tour Dalida. Ce fossé fut partagé en deux parties égales au moyen d'une *stanche*, ou simple digue de terre [1].

Lorsqu'on éleva, en 1436, la tour Dalida, il existait en cet endroit une *batte* qui fut démolie, puis reconstruite à diverses époques [2]. En 1672, on y établit une petite écluse [3].

La dodaine placée contre la tour Magdeleine existait en 1514 [4]. Le graveur de l'atlas de *Bruin* l'a remplacée par un pont qui, en réalité, n'a jamais pu se trouver en cet endroit.

La *dodaine du Scanfaire* fut établie en 1424, lorsqu'on construisit la tour du même nom [5].

Enfin, la *Stanche*, *batte* ou *dodaine de Jehan Merial* est celle dont je trouve la plus ancienne mention : elle est déjà indiquée au compte communal de 1388. Cette batte ayant été rompue en 1407, lorsqu'on la reconstruisit, on lui donna quatorze pieds d'épaisseur, et l'on ménagea au milieu un arveau de neuf pieds d'ouverture dans lequel une vanne s'élevait et s'abaissait au moyen d'une vis. Une vingtaine d'années plus tard, on la surmonta d'une tour demi-circulaire dont le diamètre était de vingt-deux pieds sur vingt-quatre. Cette dodaine fut rétablie au commencement du XVI[e] siècle [6]. C'est également par erreur

[1] *C. de ville* 1420, fol. 14 v°.

[2] *C. de ville* 1436, fol. 15 et 31 v°; et 1572, fol. 75.

[3] *C. dom.* 1672-1673, fol. 206 et 206 v°.

[4] *C. de ville* 1514, fol 17 v°; et 1572, fol. 75.

[5] *C. de ville* 1424, fol. 14 v°.

[6] *C. de ville* 1388, fol. 29 v°. — « ... at estet ordineit de faire, en le moienne » delle batte qui estoit rompue alencontre delle maison qui fut Johan » Merial en Herbatte, un arvol de 9 piés d'ovreture qui aral le largèce delle » dite batte tenant 14 piés, liqueilz airs deverat avoir 7 piés de montée ou » plus, et ens faire ordenner, pour laissier sus et jus, une ventaire à vis... » *C. de ville* 1407, fol. 7. — *C. de ville* 1426, fol. 9 et 10. — « ... et sur la-

qu'elle a été convertie en pont sur la vue de Namur insérée dans l'atlas de *Bruin*.

Comme vous le voyez, les deux digues-écluses les plus rapprochées de la Sambre et de la Meuse étaient surmontées d'une tour. Le but de ces constructions était de rendre plus difficile, en temps de siége, l'approche ou même la rupture des digues, et d'empêcher par là qu'une partie considérable du fossé ne fût mise à sec.

De ce qui précède, je conclus que, dans le principe, c'était la Meuse elle-même qui baignait le pied des murailles de la ville depuis la tour des arbalétriers jusqu'à l'angle du rempart. Lorsqu'en 1425, on construisit à cet angle la grosse tour S[t] Roch, on y adossa également une dodaine [1] qui s'appela plus tard *dodaine de S[t] Roch*.

La majeure partie de ces *stances* ou *dodaines* disparut au XVII[e] siècle, lors de l'établissement de l'enceinte bastionnée [2].

» dite stance (de Jean Merial) faire et ordonner une tour de 24 piés de pan » et de 22 piés de parfon... » *C. de ville* 1428, fol. 8 v°. — « ... ouvrages » de fousseries qui ont esté fais... aux fondemens dele petite tour dele » batte Merial... » *C. de ville* 1429 fol. 13 v°. — « ... neuve dodenne... en- » tre le porte S[t] Nicollay et le tour sur Meuse, joindant ale tourelle des » arbalestriers, pour tenir l'eauwe ès fossés de la ville... » *C. de ville* 1508, fol. 82. — *Ibid.* fol. 102. — *C. de ville* 1510, fol. 98 v°.

[1] *C. de ville* 1425, fol. 17; 1426, fol. 9; 1462, fol. 27 v° et 31 v°; et 1624, fol. 38 v°.

[2] On n'en découvre aucune sur le *plan de Visscher*.

QUATORZIÈME PROMENADE.

FORTIFICATIONS DE TRANSITION.

Par defors les murs dou chastel
Ses barbacanes fist drecier
Por son chastel miaux enforcier.

Roman du Renard.

Namur.... avoit esté regardée de tout temps par nos ennemis comme le plus fort rempart non seulement du Brabant, mais encore du paiis de Liége, des Provinces-Unies et d'une partie de la basse Allemagne...

Racine.

Il est sans doute inutile de vous faire remarquer, ami lecteur, que lorsque Racine s'exprimait d'une façon si louangeuse sur le compte de notre bonne ville, il n'entendait nullement parler des antiques fortifications que nous avons examinées dans nos précédentes promenades. Près de deux siècles et demi s'étaient écoulés depuis lors, et, dans l'intervalle, Namur avait abrité ses belles murailles à créneaux, ses portes menaçantes et ses tours si pittoresques, derrière une suite de courtines et de bastions qui présentaient un aspect bien différent.

C'est que durant ce même intervalle, l'art de la guerre avait fait un énorme pas en avant. Jusque dans la seconde moitié du XV[e] siècle, une place bien emmurée et défendue par une garnison suffisante résistait presque toujours avec succès. Cet état de choses ne tarda pas à être modifié par suite des perfectionnements apportés à l'artillerie, et désormais ce fut au contraire « l'attaque qui l'emporta sur la défense. » Et en effet, quelle résistance ces murailles sans remparts et ces hautes tours aux murs épais de deux à trois mètres pouvaient-elles opposer aux moyens d'attaque inventés et chaque jour perfectionnés par les ingénieurs du XVI[e] siècle et du XVII[e]? Quelques canons amenés subitement en face d'un des points foibles d'une enceinte urbaine abattaient en très-peu de temps d'énormes pans de murailles.

En présence de ces progrès continuels de l'artillerie, il fallut bien songer à perfectionner l'art de la défense des places. Mais « les villes tenaient à leurs vieux murs et ne pouvaient » tout-à-coup s'habituer à les regarder comme des obstacles » à peu près nuls. Si la nécessité exigeait qu'on les modifiât, » c'était presque toujours par des ouvrages qui avaient un ca- » ractère provisoire [1]. » Le système moderne fut donc loin d'être inauguré tout d'un coup : on n'obtint un résultat assez satisfaisant qu'à la suite d'essais sans nombre et après plus de deux siècles d'expérience.

Ce qu'on chercha tout d'abord, ce fut de garantir du feu des batteries ennemies et de l'approche du mineur, ces tours et ces courtines dont la construction avait exigé tant de peines. On s'y prit de diverses manières. Parfois, on établissait en avant des vieux murs, mais en deça du fossé, une seconde

[1] VIOLLET-LE-DUC. *Dict. rais. de l'archit. franç.* I. 425.

enceinte moins élevée qui suivait les mêmes contours et sur laquelle on plaçait des batteries barbettes. D'autres fois, des espèces de forts détachés, construits soit en pieux, branchages et terre, soit en maçonnerie, étaient établis au-delà du fossé, en face des portes, des poternes ou des endroits foibles. Parfois enfin, un rempart de même nature, élevé sur la contrescarpe de l'ancien fossé, reliait entre elles ces fortifications appelées assez indifféremment *barbacanes*, *boulevards*, *bastilles* et *bastillons*. Celles-ci, construites ordinairement sous forme semi-circulaire, reçurent peu à peu des modifications importantes, et le *bastion* moderne fut trouvé.

C'est de ce long enfantement qui forme une véritable époque de transition dans l'histoire de l'architecture militaire que je vous entretiendrai d'abord. Je n'entrerai pas dans de longs développements, attendu que nous n'avons conservé qu'un fragment mutilé de ces ouvrages transitoires, que nous ne possédons aucun dessin correct de l'ensemble des travaux effectués à cette époque, et, enfin, que les comptes de ville, notre source ordinaire, ne sont pas toujours suffisamment précis.

Nous avons vu que, dès la fin du XIV[e] siècle, nos portes de ville étaient munies extérieurement de fortes barrières en madriers. C'est là le principe des fortifications de toute nature qui furent élevées dans le but de défendre l'approche des portes.

Cette défense primitive est généralement désignée dans nos comptes sous le nom de *barrières* [1]. Le mot *lices*, qui se prend quelquefois dans le sens de *palissades* [2], désigne plus

[1] Voy. notamment *C. de ville* 1388, fol. 27 et 32. — 1407, fol. 4 v° et 24. — 1408, fol. 8, 9 v° et 25.

[2] Le mot *lices* est bien pris dans le sens de *palissades* au fol. 12 du *C. de ville* 1364 où on lit : « ... les liches et les postiaus mis desous le » halle delle char. »

particulièrement la défense en maçonnerie qui fut érigée en Buley, dans le cours de l'année 1385[1], ainsi qu'une fortification appelée les *lices sur Meuse* et qui était probablement la même chose[2].

On peut tenir pour certain que, jusque dans les premières années du XV[e] siècle, aucun autre ouvrage ne fut élevé en face des portes de la quatrième enceinte. Mais ce système de défense ne tarda pas à être perfectionné. En 1407, Jean Baduelle, un des notables de Namur, fut envoyé par la commune à Bruxelles et à Louvain à l'effet d'examiner le mode de construction des boulevards[3]. Le temps assez long qui s'écoula entre l'époque de cette délégation et la mise à exécution du projet, nous dit assez l'embarras dans lequel se trouva la commune. Des considérations d'économie et non le défaut de plan l'arrêtèrent sans doute, et ce fut probablement pour le même motif que les nouvelles fortifications ne furent pas construites en maçonnerie. En 1420, on se mit enfin à l'œuvre, mais les travaux durèrent plusieurs années.

Des *boulevards*[4] furent donc établis en face des portes en

[1] « ... pour estofes et iournées de machons et manovriers à l'ovrage » as liches en Buley... » *C. de ville* 1385, fol. 16 v°. — « ... pour 2 voiees » de pierre mural amenées delle faliese en Herbatte as liches en Buley... » *C. de ville* 1407, fol. 5.

[2] « ... rendut pour les estofes qui ont esteit prises à plussieurs gens à » faire les lices sur Muese... » *C. de ville* 1388, fol. 27. Ces *étoffes* sont des » mairins, planches, ouvrages de serrurerie, etc.

[3] « ... pour les frais Johan Baduelle... allans alle lewre à Bruxelles et à » Louvaing pour veoir la manière comment on faisoit les boloires...» *C. de ville* 1407, fol. 27.

[4] Nos pères désignaient par les mots, *bouloir, bolwerk*, ou *bouluerque* un ouvrage défendu par des saillants (comme le rempart *ad aquam*), une tête de pont en bois ou en maçonnerie (comme la porte de Jambes), une fortification extérieure élevée en face des portes (comme le boulevard de Samson), un bastion plat avec deux orillons ou un bastion à angle aigu, en un mot, tout ouvrage extérieur. La dénomination *boulevard* est, comme on le voit, fort vague.

Trieux, Samson et S[t] Nicolas. C'étaient des ouvrages probablement semi-sphériques, formés de deux rangées parallèles de madriers entre lesquelles on entassait de la terre. Ils étaient reliés les uns aux autres par des *palis*, c'est-à-dire par des palissades garnies de fortes haies d'épines, établies sur le haut de la contrescarpe et faisant l'office de chemin couvert. Un retranchement du même genre fut également élevé sur le versant de la montagne de Buley, et servit à relier au château des Comtes la porte placée au pied du pont de Meuse [1].

Ces ouvrages de défense, excellents pour résister à l'artillerie, constituèrent ce que dans d'autres villes on appelait les *lices* et ce qui devint plus tard les *braies* [2].

La commune ne s'en tint pas là. Peu d'années se passaient qu'elle ne consacrât une partie de ses revenus à ces fortifications qui lui avaient déjà tant coûté. Tous nos comptes sont remplis de ces détails. Chaque jour, pour ainsi dire, le mode

[1] « ... ouvret tant aus palis comme aus pons de Herbatte... » *C. de ville* 1420, fol. 25. — « ... lottenet et chariiet mairiens de Champial alle » porte en Tries, à Sansson, à S[t] Nicolay et aus grans fossez pour bou- » loirker lez dittes portes et fossez...» *Ibid.* fol. 27. — « ... à Gille Gillet et » Waulthier le revendeur, sergans de Namur, qu'il ont estet par 3 journées » aus villes et le franchise semonre les chars pour chariier les mairiens... » *Ibid.* — « Item rendut à tous les chars et charettez dele ville, franchize et » banliuwe de Namur et dou païs qui ont amennet lez mairiens dont on at » fait les boulorkes entour le neuve fermetet par coruwée, chescun char » à 4 chevaux le jour un stier d'aviaine... » *Ibid.* fol. 40. — « ... forières » à defours des palis des fosseis de Herbatte... » — « ... forières qui sont » defours les palis dez fosseis dele porte en Triiez jusques à Sambre... » *C. de ville* 1427, fol. 5 v°. — « . . ouvret aux bois à taillier spinez pour » les spinéez des pallis de ladite ville... » *C. de ville* 1430. fol. 14. — « ... faire et ordonner lez spinéez qui sont faites aus fossez defour- » trains... » *Ibid.* fol. 14 v°. — « ... faire le fosset amon le terne de Bul- » let... le steliche amon ledit terne... » *Ibid.* fol. 15 v°. — « pour 26 » pièches de merriens... dont on a fait le steciche autour dele porte San- » son... » *C. de ville* 1431. fol. 12. — Comp. *Ibid.* fol. 8 v°.

[2] Viollet-le-Duc. I, 346, 415, 419, 422.

d'attaque se perfectionne ; chaque jour aussi la commune améliore son système de défense, ne négligeant aucune mesure, ne reculant devant aucun sacrifice, car là est son salut.

C'est dans ce but d'amélioration et en tenant sans cesse compte de ce qui se passe autour d'elle que, dans la construction de la quatrième enceinte dont elle s'occupe activement à la même époque, elle emploie davantage le système des demi-ronds, plus propres, comme je l'ai déjà dit, au service de l'artillerie [1]. C'est aussi dans ce but que les embrasures des tours et des murailles sont complétement modifiées [2].

La guerre qui éclata entre Namur et Liége, dans les derniers mois du règne de Jean III, vint donner une nouvelle activité à ces travaux. Jusqu'en 1429, aucun ouvrage de défense n'avait existé en tête du pont de Meuse, sur la rive droite. On se décida à y établir un boulevard servant de tête de pont. L'échevinage avait d'abord eu l'intention de construire ce boulevard en maçonnerie, et, dans ce but, il avait déjà conclu des marchés avec les entrepreneurs. Mais le temps lui manqua, et dans l'attente d'une attaque très-prochaine des Liégeois, il dut se contenter d'établir, au plus vite, une fortification provisoire du genre de celles qui existaient devant les autres portes. Cette espèce de bastille, dont la forme était probablement semi-circulaire, se composait de deux rangées de madriers reliés au moyen de claies et de paille et dont l'intervalle était rempli de terre [3].

[1] Voy. la 12e *Promenade*.

[2] « ... ouvret au faire traux de kanonières ès ens tours, portes, murs et » raiières d'entour la ville... » *C. de ville* 1429, fol. 11.

[3] *C. de ville* 1429, fol. 24 et 1430, fol. 8 et 8 v°. (Ces deux art. sont insérés dans une note de la 6e *Promenade*). — « ... pour 32 jarbez de » strain... pour placquer lez bolluerques à pont de Moeze... » *C. de ville* 1430, fol. 15. Voy. aussi fol. 11 et 13 v°. — « ... marchandise faite de

Il est fort probable que tous ces travaux furent effectués sous la direction de Gérard de Brunneur qui avait été désigné à cet effet par Philippe-le-Bon [1].

Trente ans s'étaient à peine écoulés qu'il fallut substituer à ces boulevards provisoires d'autres ouvrages qui, dans la pensée de nos pères, devaient sans doute avoir un caractère définitif. Vers 1455, les premières fortifications de la porte de Buley avaient disparu pour faire place à une muraille munie d'un demi-rond qui défendait de ce côté l'entrée de la ville [2]. En 1464, le produit d'une taille extraordinaire levée dans toute l'étendue de la franchise, « en aidde des bolluers et grans ou- » vraiges encommenchiés, » permit de donner une activité nouvelle aux ouvrages de défense [3]. En effectuant ces travaux, nos ancêtres obéissaient, sans nul doute, au juste sentiment de défiance que leur inspirait la haine bien connue des Liégeois contre le duc de Bourgogne; ils ne prévoyaient que trop les désastres que l'animosité ordinaire de leurs voisins allait causer au pays de Namur.

Ces fortifications de 1464, qui vinrent ainsi remplacer celles que nous venons d'examiner, suivirent les mêmes contours au-delà du fossé des anciennes courtines. Elles se composaient de boulevards en maçonnerie établis en avant des portes urbaines.

» remplir de terre lez bolluerques du pont de Moeze... » *C. de ville* 1431, fol. 8 v°. — Comp. un modèle de ce genre de fortifications dans VIOLLET-LE-DUC, I, 422.

[1] « Item rendut à Gérart de Brunneur, escuwir, commis de par Mon- » seigneur le Duc, devisseur et ordonneur de l'ouvraige des boulloirques » et fortifications de la ville de Namur, qui li fut donnet de grase et en » courtoisie, à sen partement, pour le bonne et grande diligence qu'il » avoit faite et mise oudit fortefiement... 50 clinquars qui vallent... 180 » moutons. » *C. de ville* 1429, fol. 53 v°.

[2] Voy. deux notes de la 5e *Promenade*, et *C. de ville* 1468, fol. 40.

[3] Reg. *Antiquités* et *C. de ville* 1465, fol. 21.

Je ne vois pas dans nos comptes que la porte en Trieux ait été pourvue d'un boulevard ; mais cela est probable [1]. Ceux de Samson et de S[t] Nicolas datent de 1465 [2].

Ce sont là, évidemment, les ouvrages indiqués sur les plans de *Bruin* et de *Braun*. Ces plans sont peu fidèles, à la vérité ; mais, à défaut d'autres guides pour cette époque, il faudra bien nous en contenter, sauf à ne pas y attacher plus d'importance qu'ils ne méritent en ce qui concerne la forme des ouvrages de défense.

En face de la porte en Trieux, *Braun* place une grande bastille ronde que contourne le fossé ; c'est aussi ce que paraît indiquer *Bruin*, mais avec un énorme défaut de perspective [3]. Le boulevard de Samson, que ce dernier a dessiné d'une manière peu compréhensible, est figuré par l'autre géographe sous forme d'un ouvrage irrégulier composé de trois demi-ronds reliés les uns aux autres par des courtines [4]. *Braun* n'indique vers la porte S[t] Nicolas aucune fortification extérieure, tandis que *Bruin* place au-delà du pont, à gauche en sortant de la porte, une bastille ronde ou hémisphérique. Il en place une semblablable, mais construite dans de plus vastes proportions, en avant de l'hôpital S[t] Roch [5].

Toutes ces bastilles continuèrent à être reliées au moyen des *palis* construits vers 1420 et dont j'ai parlé plus haut. Des

[1] Le *C. de ville* 1464 manque ; peut être le boulevard en Trieux fut-il construit cette année.

[2] *C. de ville* 1465, fol. 19 v°, 38 v° et 51.

[3] Le défaut est tel qu'on est assez tenté de prendre cette fortification pour la tour S[te] Barbe dont je parlerai plus loin.

[4] Voy. plus loin, la gravure insérée dans le texte.

[5] Ici, l'erreur est encore plus manifeste. Pour comprendre ce plan, on doit supposer que la plus élevée des deux tours est celle de S[t] Roch, placée à l'angle du rempart ; le fossé sépare cette tour de l'hôpital S[t] Roch (placé en dehors de la ville) et de la bastille qui enveloppe celui-ci.

retranchements du même genre furent également établis aux deux grosses tours sur Meuse et sur Sambre [1]. Peut-être même les anciens palis furent-ils perfectionnés. Le compte communal de 1465 m'apprend en effet qu'en cette année on avait pris dans les *forières* ou terrains vagues qui entouraient la ville, les terres nécessaires pour dresser « les terées et rehausser à » l'encontre des murs de la ville. » Je crois qu'il faut entendre par ces mots un retranchement en terre élevé sur la contrescarpe en remplacement des anciens palis et qui devait, mieux que ces derniers, soustraire les murs aux effets de l'artillerie [2].

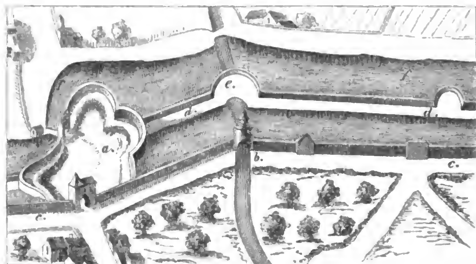
Sur le plan de Braun qui date de 1581, mais sur ce plan seul [3], on distingue, en avant du fossé de l'ancienne enceinte, une seconde enveloppe s'étendant depuis la porte en Trieux jusque vers celle de St Nicolas et se reliant avec le boulevard de Samson lequel en occupe à peu près le centre. Cette fortification, qui fut comme le principe de l'enceinte bastionnée et dont je donne ici un fragment, se composait d'un mur remparé, muni d'un large fossé et défendu par cinq demi-ronds.

[1] « ... pour 14 voitures et demie d'espines, de grans pas et de verges » amenéez au-devant dele grosse tour sur Sambre et dont on a fait illec, » tout au long, une grande et puissante soif, pour le fortification de ladite » ville... » *C. de ville* 1465, fol. 136. — Voy. aussi ce que j'ai dit de la » tour St Roch dans la précédente *Promenade*.

[2] « ... forières entre le porte en Triex allans jusques au fossé dele petite » Herbatte... lesquelles furent, en l'année précédente, toutes destruites » au prendre les terres d'icelles pour faire les terées et rehaucher alen- » contre des murs de ladite ville, pour la garde et défense d'iceulx murs... » *C. de ville* 1466, fol. 8.

[3] On n'en aperçoit aucune trace sur le *Plan de Bruin* dont j'ai donné précédemment un fac-simile et qui date de 1572 ou 1575. Cependant il n'a pu être construit dans l'intervalle qui s'écoula entre la publication de l'atlas de Bruin et celle de l'atlas de Braun.

Ces ouvrages sont de beaucoup antérieurs au temps où Braun publia son atlas. On doit, me semble-t-il, les considérer comme



un perfectionnement apporté aux grands travaux de 1464-1465, ou en reporter l'érection aux premières années du XVI[e] siècle, époque pendant laquelle la commune éleva, de ce côté, de nouvelles et nombreuses défenses [1].

Si nous rapprochons du plan de Braun les renseignements contenus dans les comptes de ville, nous voyons que le premier

[1] Pour se convaincre que la seconde enveloppe dont je parle ici ne peut être d'une date postérieure, il suffit de jeter les yeux sur les nombreux plans de villes insérés dans les ouvrages du XVI[e] siècle qui traitent des guerres de religion; on y verra constamment figurer le bastion espagnol ou italien en avant des fortifications du moyen-âge.

Voici l'explication des lettres que j'ai placées sur le fragment du plan de Braun : *a*, porte et boulevard de Samson; — *b*, tour Dalida sous laquelle passe le Hoyoul; — *cc*, quatrième enceinte avec son fossé; — *dd*, nouvelle enveloppe remplaçant les anciens palis; — *e*, rond d'Amide (?); — *ff*, duves ou fossés.

demi-rond, à partir de la porte en Trieux, s'élevait à peu près à égale distance de cette porte et de celle de Samson. C'est évidemment la tour en forme de carré long arrondi en demi cercle du côté de la campagne, qui, sur le plan de Visscher, se trouve pour ainsi dire enchâssé dans le bastion de la Croix. C'est donc celle qui portait le nom de *tour S[te] Barbe* et à laquelle on avait accès au moyen d'un pont placé sur le fossé à côté de la tour de Masmines [1].

Dans les premières années du XVI[e] siècle, on travailla aussi au boulevard de Samson. Il me paraît incontestable qu'il fut, sinon reconstruit en entier, du moins notablement modifié, puisqu'on jugea à propos de consacrer le souvenir de ces travaux par un écusson aux armes du prince de Castille (Charles-Quint), qui fut placé dans le mur [2].

En face de la tour Dalida, sur le Hoyoul, Braun place un demi-rond qui pourrait bien être le *rond d'Amide*. En continuant à se diriger vers la porte S[t] Nicolas, on aperçoit encore sur le même plan trois autres demi-ronds. Deux de ceux-ci sont peut-être le *rond Bersabée* qui était certainement de ce côté, et le *rond S[t] Liénard* [3]. Le troisième enfin est, sans contredit,

[1] « ... tour S[te] Barbe derrière les Croisiers... » *C. de ville* 1508, fol. 79. — « ... fourières hors des duves depuis la tour S[te] Barbe jusques au bou- » luerq... » *C. de ville* 1516, fol. 21 v°. — « ... pour pierres murauves » mises en oeuvre aux murailles faictz ès fossectz de la ville où l'on au- » roit faict ung pont deseur ledit fosseltz pour avoir accesse à la grosse » tour hors la ville derrière les Croisiers... » *C. de ville* 1576, fol. 72.

[2] Voy. *C. de ville* 1515, fol. 129 v° et s. — Plusieurs chapitres de ce compte sont consacrés aux dépenses faites pour le boulevard de Samson; on lit notamment au fol. 140 : « A... ouvrans à taillier en pieres les armes » du prince de Castille et autres... » — « ... à taillier les armes faictz de » pieres mises sur ledit bouluercq... » — Voy. aussi 1519, fol. 119.

[3] « A . . ouvrans au ron Bersabée estant ès duves de Herbatte... » *C. de ville* 1523, fol. 61. — A ... ouvrans...au faire affust aussi ale platte forme » dele raière encommenchié entre le ron Bersabée et le ron d'Amide... »

la *tour St Jean en Herbatte* qui fut construite, en 1517, en face de la tour Magdeleine et de la chapelle Notre-Dame de Neufpont [1].

Les courtines qui reliaient tous ces demi-ronds se composaient d'une muraille remparée [2]. Elles étaient protégées par un fossé extérieur, solidement établi au moyen de fascines et qui est constamment désigné sous le nom de *duves* ou *douves* [3].

Voilà pour le demi-cercle qui s'étend de la Meuse à la Sambre. J'ai déjà dit que les remparts qui longeaient cette dernière rivière remontaient probablement à la seconde moitié du XVIe siècle [4], et que ceux qui s'étendent parallèlement à la Meuse sont d'un siècle antérieur [5]. Mais soit qu'en 1475 le mur qui s'élevait derrière le couvent des Frères-Mineurs ne fût point encore terminé, soit qu'on ait voulu le renforcer, il est certain qu'on établit alors en cet endroit des palis et un boulevard de bois muni d'embrasures à l'usage du canon. En outre, lors des

Ibid. fol. 74. — « ... comble du ron St Lienart... » *Ibid.* fol. 76. — L'espèce de casemate remplie d'eau qui se trouve dans un bastion, derrière les casernes, pourrait être un reste d'un de ces demi-ronds.

[1] « A ... pour faire une tour aux duves en Herbattes, devant le chapelle » de N. D. de Neufpont .. » *C. de ville* 1517, fol. 93. — « A ... pour avoir » fait et machonné une tour estant en Herbatte nommée St Jehan devant » le tour Maselaine, ayant d'espesseur 6 pietz, 14 pietz de droite jambe...; » icelle tour ayant par devens œuvre 32 pietz en croix... » *Ibid.* fol. 101 vo.

[2] « A ... pour ouvrages qu'il ont encoires fait ès duves de Herbattes, » assavoir au faire trois raières de pieres tenant à mesure... 20 toises... » *C. de ville* 1523, fol. 61. — Voy. aussi la note précédente.

[3] « ... 3 charées de faghos mis en œuvre au faire les duves qui sont en- » tre le tour Ste Barbe et le boulouerq de Sanson... » *C. de ville* 1518, fol. 117. — Voy. aussi *C. de ville* 1516, fol. 21 vo; 1517, fol. 93; 1523, fol. 61. — « ... deux fourières aux deux costez dele tour Magdalainne allans jus- » ques à la thour Dallidau, et l'autre vers Herbatte allant jusques au » finement des dowes... » *C. de ville* 1577, fol. 28 vo.

[4] Voy. la 11e *Promenade*.

[5] Voy. la 13e *Promenade*.

troubles de 1488, on éleva, du même côté, un retranchement qui, prenant à la tour Ghiselin, se prolongeait en amont [1] jusqu'à ce boulevard. Ce retranchement était formé de deux rangées de forts pieux placées parallèlement à six pieds de distance l'une de l'autre et dont l'intervalle était rempli de terre. Chacun de ces pieux, dont la moitié était enfoncée dans le sol, avait dix pieds de hauteur [2].

Quant à la partie de la cité située entre Sambre et Meuse, outre les palis et les lices de Buley dont nos documents continuent à faire mention [3], je rappellerai que la construction du mur qui reliait la porte de Buley au château fut commencée en 1473 [4].

L'une des plus importantes fortifications de cette époque et la seule que nous ayons conservée, du moins en majeure partie, est celle qui fut construite sur la rive droite de la Meuse et qui sert encore aujourd'hui de tête de pont. Au retranchement, formé de mairins et de terre qu'on y avait élevé en 1429, on substitua un ouvrage en maçonnerie dont j'ai déjà parlé [5] et sur lequel je suis forcé de revenir.

[1] *En amont* s'entend ici, comme dans nos documents namurois, par rapport au cours de la rivière.

[2] « ... pour 200 demy et 2 pieds de dosses, au pris de 4 clincars le cent » mis en œuvre au couvrir les rayères des bolluercqs de Gravières... » *C. de ville* 1475, fol. 83 v°. — *Ibid.* fol. 84. — « ... faire le soif en Gra- » vières commenchant à le tour Gerard Ghiselin, venant en amont jusques » au bolvers de bois... » *C. de ville* 1488, fol. 80 v°. — « ... assavoir double » soifz, l'une devant l'autre, entredeux de 6 pietz de large et 5 pietz de » haulteur hors de terre, et les pas féroz dedens terre de 5 pietz... » *Ibid.* fol. 81. — « ... et aussi au porter terre et faire les fossés en Gravières de- » puis le tour Gerart Ghinselin jusques au boluerc de bois illecq fait... » *Ibid.* fol. 191.

[3] *C. de ville* 1473, fol. 10 et 1475, fol. 80.

[4] Voy. la 5e *Promenade*.

[5] Voy. la 6e *Promenade*.

Comme vous le voyez par le dessin ci-contre, ce *boulevard du pont de Meuse* se compose de deux demi-ronds placés l'un en aval, l'autre en amont du pont; ils sont reliés par une courtine formant un angle irrégulier. Telle se présente aujourd'hui la *porte de Jambes*, comme nous l'appelons, nous autres modernes. Mais je crois que la construction primitive a été dénaturée et que le sommet de cet angle, qui lui-même a dû être modifié, était autrefois occupé par un troisième demi-rond. Cette hypothèse paraîtra fort plausible si l'on rapproche d'un texte contemporain assez précis [1], les règles observées au XV[e] siècle dans toutes les constructions de cette nature. Ce boulevard nous paraît un peu lourd aujourd'hui, parce qu'il se trouve enterré jusqu'à moitié de sa hauteur; mais il devait présenter un aspect pittoresque et fort imposant, alors qu'il était surmonté d'un couronnement crénelé et que ses trois tours se reflètaient dans les eaux de son large fossé.

Nous avons vu précédemment que c'est environ entre les années 1510 à 1515 que fut construit le boulevard défendu par trois saillants, qui se voit encore de nos jours entre le pont de Meuse et la porte de Grognon [2]. A la fin du même siècle, la majeure partie des murs de la quatrième enceinte dut recevoir un rempart de terre et un parapet [3].

[1] On lit en effet au fol. 38 v° du *C. de ville* 1465 : « ... demi-rond de la » pointe du boulevard du pont de Meuse... » — Sur ce *boulevard*, voy. *C. de ville* 1465, fol. 19 v°, 38 v°, 46, 49 v°, 121, 138 v°; 1465, fol. 20; 1468, fol. 40, indiqués dans la 6e *Promenade*. J'y ai dit, en m'étayant du plan de *Braun*, que les deux tours qui existent encore étaient reliées par une « courtine semi-circulaire » ; je crois que c'est une erreur. La vue de *Bruin* indique assez bien la tour placée au sommet de l'angle ; mais ce n'est pas, à mes yeux, une autorité suffisante.

[2] Voy. la 5e *Promenade*.

[3] « A ... ayans ouvrez à faire paraprès entre la porte en Trieu et la thour » aux Pacquetz... » *C. de ville* 1582, fol. 81.



J. B. del.

BOULEVARD DU PONT DE MEUSE.

Porte de Jambes.

De ce qui précède, il résulte qu'à la fin du XVI[e] siècle et même dans les premières années du XVII[e], les fortifications de Namur présentaient encore un genre de défense abandonné dans d'autres villes depuis longues années. Il l'était même assez près de nous : à Charlemont, à Marienbourg, à Philippeville. Mais on ne doit pas perdre de vue que dans ces trois localités, érigées en forteresses vers le milieu du XVI[e] siècle, tout était à créer; que les frais de construction furent supportés par le pays entier; et que l'on put, par conséquent, appliquer, du premier jet, le nouveau système de défense. Il n'en était pas de même à Namur : les travaux de fortifications continuaient à être exclusivement à la charge de la commune; d'ailleurs la situation favorable de notre ville et ses deux enceintes devaient, après tout, en faire une place assez défendable, bien que son enveloppe extérieure eût été construite d'après des règles que l'on regardaient alors comme surannées. Toutefois, nos pères n'en restèrent pas là. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, nous voyons apparaître de nombreux *octrois* par lesquels le souverain autorise la commune de Namur à créer des rentes ou à lever de nouveaux impôts dont le produit doit être affecté aux fortifications « commencées et demeurées imparfaites [1]. » Il faut évidemment entendre par ces mots des travaux qui avaient pour but d'apporter à l'enveloppe extérieure que j'ai décrite plus haut, les modifications et les

[1] « Voici les dates de plusieurs de ces octrois telles que je les trouve indiquées aux *C. de ville* 1642, fol. 121 v° et 123, et 1655, passim : 15 novembre 1630, 25 octobre 1632, 11 juin 1635, 8 juin 1639, 25 juin 1643, 24 octobre 1645, 11 avril 1646, etc. — L'*Inventaire des arch. du roy. de Belgique*, tome III. p. 161 et s. mentionne aussi trois aides extraordinaires, l'une de 24,000 fl., les deux autres de 20,000 fl., accordées par les États de Namur, entre les années 1636 à 1642 environ, pour les fortifications de la ville et du château de Namur.

perfectionnements introduits successivement dans l'art de la défense des places. Les anciens boulevards et les demi-ronds passèrent-ils par quelques-unes des formes qu'essayèrent les ingénieurs jusqu'au moment où le bastion moderne fut définitivement trouvé? C'est ce qui est probable, mais je n'oserais l'affirmer en présence de la lacune d'un demi-siècle qui existe dans les plans de Namur [1]. Suivre ces modifications pas à pas serait donc chose à peu près impossible et d'ailleurs fastidieuse. Mieux vaut, pour vous comme pour moi, nous borner à examiner l'enceinte bastionnée telle qu'elle existait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

Mais c'est là un examen qui sera long et qui, partant, mérite bien un chapitre à part.

[1] Je ne connais aucun plan entre celui de *Braun*, de 1581, qui nous montre le système des boulevards semi-circulaires et des demi-ronds, et celui de *Blaew*, de 1649, qui remplace cette enveloppe par une enceinte bastionnée.

QUINZIÈME PROMENADE.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

Namur, devant tes murailles
Jadis la Grèce eût, vingt ans,
Sans fruit vu les funérailles
De ses plus fiers combattants.
Quelle effroyable puissance,
Aujourd'hui pourtant s'avance,
Prête à foudroyer tes monts !
Quel bruit, quel feu l'environne !
C'est Jupiter en personne,
Ou c'est le vainqueur de Mons.

Boileau.

Nous avons vu que, vers les années 1630 à 1646, Namur avait obtenu du souverain l'autorisation de se créer des ressources extraordinaires qui devaient lui servir à achever ses fortifications « commencées et demeurées imparfaites [1]. » Comme les deniers perçus à cette occasion s'élevaient à une

[1] Voy. l'avant-dernière note de la *Promenade* précédente. Quand bien même nous n'aurions pas pour nous guider les dates des octrois indiqués dans cette note, on prouverait facilement par des extraits des *Comptes de ville* que certains travaux avaient été faits avant l'époque que j'indiquerai plus bas. Ils nous apprennent notamment qu'en 1653, le locataire des *forières* (terrains vagues) entre les portes de Bruxelles et de Samson, obtint une remise sur son fermage, parce que ces forières avaient été incorporées dans les fortifications. Voy. *C. de ville* 1656, fol. 225 v°.

somme considérable et que, d'autre part, le système des bastions était alors appliqué partout, il faut bien admettre qu'il s'agit là de fortifications construites d'après ce système. En l'absence de plans et de renseignements, il m'est impossible d'indiquer, d'une manière précise, la forme de ces ouvrages de défense. Si l'enceinte extérieure avec tours hémisphériques, dont j'ai donné un fragment, était, comme je le crois, un ouvrage en maçonnerie, on aura probablement cherché à conserver, autant que possible, les anciennes courtines et l'on se sera contenté de modifier la forme des tours. Ces travaux, commencés dans la première moitié du XVIIe siècle, demeurèrent toutefois inachevés. Ce qui le prouve, c'est une lettre du 17 mars 1655 par laquelle l'archiduc Léopold ordonne au Magistrat de Namur de faire travailler promptement aux fortifications de la ville, et notamment de « relever et mettre en » état les demi-lunes et contrescarpes qui sont allenthour » d'icelle », en l'autorisant à indiquer au gouvernement les moyens les plus expéditifs de faire face à ces nouvelles dépenses.

Ainsi mis en demeure, le Magistrat proposa d'augmenter les impositions communales, de créer des rentes ou pensions sur le corps de la ville et d'aliéner un quart des prairies qui s'étendaient le long de la Sambre, entre la cité et l'abbaye de Salzinnes. Le Roi autorisa ces divers moyens par ses octrois des 24 juillet et 28 septembre 1655 et par celui du dernier janvier 1656.

En suite de ces autorisations, l'ingénieur Benjamin s'étant rendu à Namur par ordre du souverain, indiqua et traça les ouvrages qu'il crut nécessaires « pour la meilleure tuition et » défense » de la ville. Immédiatement après cette visite, le Magistrat procéda à l'adjudication de quelques bastions,

courtines et fossés, « pour donner commencement auxdites » fortifications [1]. »

Un autre document vient corroborer ceux dont j'ai dit la substance. C'est une requête, datée de 1659, dans laquelle la Commune expose que « passé environ trois ans, elle a com- » mencé une nouvelle fortification alentour de ladite ville, » consistante en neuf beaux bastions revestus de pierre qui » vont en brief estre achevez ; s'estant par là tellement espuisée » de deniers qu'elle aura peine de trouver de quoy pour para- » chever les contrescarpes, fossez et terrasses desdits bas- » tions [2].

Ces ouvrages sont désignés dans les documents de l'époque sous les noms de *bastions sur Sambre*, *Chimay* ou *Ste Marie* [3], *St Joseph*, *St Albert*, *St Pierre*, *St Michel*, *St Bernard*, *des Récollets*, *Hoornewerk de Buley*, [4] etc. Mais la plupart de ces noms ayant été, bientôt après, remplacés par d'autres, il m'a été impossible de déterminer la position respective de chacun de ces bastions. Un point est hors de doute, c'est que ce sont les mêmes que ceux dont nous allons nous occuper sous d'autres dénominations.

En 1659, c'est-à-dire l'année même où la Commune exposait son état financier, nous voyons arriver à Namur un autre ingénieur du nom de Janssens. Il y visita également les ouvrages de défense et laissa au Magistrat des instructions sur les

[1] *C. de ville* 1657, fol. 72, 106 et 167 v°. Les octrois des 24 juillet 1655 et dernier janvier 1656 se trouvent, en entier, aux fol. indiqués.

[2] *Résolutions du Magistrat*, II, 73 v°.

[3] Ces trois dénominations me paraissent désigner un seul et même ouvrage ; l'un de ces noms vient, sans doute, de Phil. d'Arenberg, prince de Chimay, qui fut gouverneur de Namur, de 1649 à 1655.

[4] Voy. les *C. du dom.* de la seconde moitié du XVIIe siècle, *passim*.

travaux qui restaient à faire [1]. L'enceinte bastionnée n'était donc pas encore terminée; et, en effet, on continua à l'améliorer dans le cours des années suivantes [2]. Comme je ne possède sur cette époque que des renseignements incomplets [3], je me contenterai d'examiner successivement les divers ouvrages qui constituaient, avant le siége de 1692, le système de défense de la ville de Namur.

Mais avant d'entreprendre cet examen, je dois attirer un moment votre attention sur le changement notable qui s'introduisit au XVII[e] siècle, dans les rapports entre le souverain et la Commune, en ce qui concernait les travaux de fortifications. Par ce que j'ai dit dans nos précédentes promenades, vous avez pu vous convaincre que, durant toute la période du

[1] Le fol. 226 v° du *C. de ville* 1659 nous apprend qu'on alloua 48 florins « à l'ingéniair Jansens, en considération des peines qu'il at rendus en » la visitation qu'il at fait des fortifications, et rédigé par escrit et autre» ment les choses nécessaires qui restent à achever. »

[2] Voy. les *C. de ville* et *du dom.* de la seconde moitié du XVII[e] siècle, cités dans la note suivante, et comp. GALLIOT, V, 89.

[3] Voici cependant quelques dates. La plupart des bastions indiqués sur les plans du siége de 1692, existent aussi sur le plan annexé à l'ouvrage de BLAEW intitulé : *Novum ac magnum theatrum urbium belgicae regiae*. L'approbation de ce livre, qui ne porte pas de date, est de 1649; peut-être a-t-il été publié quelques années plus tard. — Les *Comptes du domaine*, de 1669 à 1673, mentionnent tous les bastions désignés plus haut, ainsi que la demi-lune de l'ouvrage à cornes de S[t] Nicolas. — En 1671, on prolongea les faces des bastions S[t] Michel et S[t] Bernard et on joignit leurs flancs aux vieux remparts; de même, on modifia les flancs des bastions S[te] Marie, S[t] Joseph, S[t] Albert et S[t] Pierre. — De 1671 à 1673, on éleva la demi-lune devant la courtine entre les bastions S[te] Marie et S[t] Joseph. — En 1673, on travaillait encore au Hoornewerk de Buley et on fit le ravelin de la porte de Bruxelles. — De 1673 à 1675, on construisit les redoutes placées à la pointe du bastion S[t] Joseph, devant la porte de Fer et la tour Dalida, et en face de la courtine entre les bastions S[t] Michel et S[t] Bernard. — Enfin, en 1675, on établit la redoute de la Sambre (rive droite).

moyen âge, la ville supporta presque exclusivement les dépenses résultant de ces travaux, et qu'elle seule, pour ainsi dire, en eut la direction. A l'époque où Namur fut appelé, par suite de sa belle position militaire, à devenir l'un des plus forts boulevards de la monarchie espagnole dans les Pays-Bas, cet état de choses dut être modifié. L'insuffisance des ressources de la ville força le gouvernement à intervenir, pour une forte part, dans les dépenses, et cette intervention eut pour résultat inévitable de faire passer dans ses mains la direction des principaux travaux. Il y a loin de l'ordre donné par l'archiduc Léopold en 1655, aux remontrances que nos derniers comtes adressaient à la communauté de Namur. Il est assez probable qu'il y eut, vers cette époque, un arrangement entre le souverain et la ville. Je n'ai pu le découvrir; mais il résulte de nombreux documents que celle-ci conserva, en général, à sa charge, l'entretien des vieux remparts, des portes et des passages tant anciens que modernes, et que tous les ouvrages extérieurs furent construits, modifiés et entretenus aux frais de l'État [1]. C'est ce qui explique la convention de 1755-1756 déjà citée [2]. A cette date, les États-Généraux de Hollande qui, par suite du traité de la Barrière [3], s'étaient en quelque sorte substitués

[1] On voit par le fol. 74 du *C. de ville* 1657 qu'il y avait un compte particulier pour les ouvrages de fortifications. Ces comptes particuliers n'existent plus. A partir du milieu du siècle, les comptes ordinaires de la ville ne mentionnent guères que des travaux exécutés aux anciens remparts. De même, à partir de 1668 environ (je n'ai pas examiné tous les comptes de ce siècle), les comptes du domaine indiquent les travaux faits par le gouvernement aux bastions et aux autres défenses extérieures.

[2] *Convention entre M.M. de la garnison et M.M. du Magistrat de Namur, au sujet des entretiens qui leur incombent respectivement, approuvée par S.A.R. et leurs Nobles Puissances;* du 8 décembre 1755, avec deux articles additionnels du 15 janvier 1756. (Pièce imprimée.)

[3] « Les Etats-Généraux pourront, à leurs fraix et dépens, faire fortifier » les susdites villes et places (Namur, Tournay, Menin, etc), soit par de

au souverain, en ce qui concernait l'état militaire de notre ville, signèrent, de commun accord avec les représentants de la Commune, une convention par laquelle les charges des deux parties contractantes étaient établies sur les bases que je viens d'indiquer. Malgré cet allégement, la ville continua à intervenir, pour une assez forte part, dans les constructions militaires. Faire l'histoire des impôts qui furent prélevés dans ce but, comme je l'ai fait pour la période du moyen âge, serait chose fort intéressante; mais je me verrais forcé d'entrer dans des considérations par trop longues, et, d'ailleurs, j'ai hâte d'en venir à l'examen que je vous ai promis.

Le *bastion des Récollets* placé sur le bord de la Meuse entre les portes du Neuf-Rivage et de Gravières, est le plus ancien de ces ouvrages et le seul qui nous ait été conservé [1]; son origine mérite d'être rapportée.

Nous avons vu que, dès le XV[e] siècle, nos pères avaient déjà reconnu la foiblesse du rempart qui s'étendait derrière le couvent des Frères-Mineurs (Récollets), et qu'ils avaient tenté de remédier à ce défaut par l'établissement d'un boulevard en bois et terre, ainsi que d'un retranchement qui joignait ce boulevard à la tour Gerard Ghiselin [2]. La foiblesse des défenses urbaines placées en cet endroit [3] fut de nouveau constatée en 1652, lors d'une visite qu'en firent le gouverneur du comté

» nouveaux ouvrages, ou en faisant réparer les vieux, les entretenir et » généralement pourvoir à tout ce qu'ils trouveront nécessaire pour la » sûreté et défense des susdites villes et places. » Art. 13 du *traité de la Barrière*, du 15 novembre 1715.

[1] Toutefois le revêtement du flanc gauche a été refait, en entier, il y a quelques années.

[2] Voy. la 14[e] *Promenade*.

[3] Il est assez probable que le boulevard et le retranchement en pieux et terre, dont j'ai parlé dans la précédente *Promenade*, n'existaient plus lors de la visite faite en 1652.

et les membres de notre échevinage. Le capitaine ingénieur Benjamin, qui accompagnait ces fonctionnaires, leur démontra qu'il était urgent de reporter le rempart plus près de la Meuse, ou, en d'autres termes, de le remplacer par un ouvrage bastionné. La Commune se rendit aux raisons alléguées par l'ingénieur ; mais, faute de ressources suffisantes, les choses en seraient peut-être restées là si, trois ans plus tard, elle n'avait été tirée d'embarras par le P. Provincial des Récollets. Celui-ci lui offrit de faire construire le bastion « par » la main d'œuvre de ses frères laïcs et les aumônes des bien» faiteurs du couvent, sans aucuns dépens publics. » L'offre fut acceptée le 2 septembre 1655. En échange du bon procédé des Récollets, on leur abandonnait tout le terrain qui, la construction terminée, resterait libre à l'intérieur de la ville; à cet effet, on leur permettait d'avancer le mur de clôture du couvent à la distance de soixante-cinq pieds de la pointe du nouveau bastion et de quarante pieds de ses faces, à charge toutefois de remplir de terre l'intérieur du nouvel ouvrage [1]. Cet arrangement conciliait tous les intérêts : la ville y gagnait une bonne fortification, et le couvent des Récollets un agrandissement qui lui fut fort utile [2]. Les religieux se mirent donc aussitôt à l'œuvre et les travaux furent terminés l'année suivante.

C'est à ces faits que font allusion les deux pierres sculptées que vous remarquez dans les faces du bastion des Récollets. Un S[t] François, en habit de cordelier, est représenté sur

[1] *Résolutions*, II, 51 v°, et GALLIOT, V, 82. — Quant au transport des terres, il fut fait, du moins en partie, par la Commune. Voy. *C. de ville* 1659, fol. 193.

[2] Pour s'en convaincre, il suffit de tirer, sur un plan de Namur, une ligne droite de la tour Gerard Ghiselin à la tour de S[t] François, près de la porte de Gravières; c'était la direction que devait suivre l'ancien mur.

chacune d'elles, mais dans une pose différente [1], et on lit sur le socle un chronogramme qui atteste que cette construction est due aux seuls Récollets, et dont les lettres numérales donnent la date de 1636.



Les plans annexés à certaines relations du siége de 1692, nous montrent, à gauche du bastion des Récollets, une espèce

[1] Je donne seulement le dessin d'une de ces pierres ; sur l'autre, le saint est debout, et tient une croix dans la main gauche. L'inscription est la même pour les deux bas-reliefs.

de ravelin ou place d'armes saillante qui se rattache d'un côté à ce bastion, et de l'autre à la tour Gerard Ghiselin [1]. C'était sans doute un ouvrage provisoire et non revêtu. Le *plan de Visscher* l'indique sous le nom « d'ouvrage tombé. »

Tandis que nos bons moines, tout en veillant sur leurs intérêts propres, travaillaient ainsi à remédier au défaut signalé par l'ingénieur Benjamin, la Commune avait, comme nous l'avons vu, commencé en 1656 une série de boulevards, bastillons ou bastions [2] qui s'étendait de la Sambre à la Meuse.

En partant de la première de ces rivières, on trouvait successivement les ouvrages que je vais indiquer [3].

Le *demi-bastion de Sambre* me paraît être l'ancien bastion de Chimay ou Ste Marie que j'ai mentionné plus haut. Par sa branche gauche, il se rattachait à la tour St Jean (Stordoir); son flanc droit touchait à l'ancien rempart.

Le *bastion de Monterey* est ordinairement désigné sous le nom de bastion de *Montre*. Cette dénomination n'a pas plus de sens que celle de *Münster* que je trouve sur un plan allemand du siècle dernier. J'ai rencontré, une seule fois, le nom de *Monterey;* ce doit être le véritable. Il est à remarquer en effet qu'une partie de ces ouvrages militaires fut construite sous l'administration du comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas pendant la période de 1670 à 1675. Comme nous le verrons plus tard, les armoiries de ce gouverneur avaient

[1] Voy. notamment le plan annexé à la relation de Racine, in-fol. cité plus bas.

[2] Dans le principe, on se servit principalement des deux premières de ces dénominations. Le fol. 187 du *C. de ville* 1655 mentionne le *bolloire de Gravières;* le fol. 233 du *C. de ville* 1657, le même ouvrage qu'il appelle *bastion derrière les Récollets;* le fol. 200 v° du *C. de ville* 1658, l'anglée du *bastillon en la grande Herbatte*, etc.

[3] Dans ces indications je suivrai principalement le *plan de Visscher*.

été placées sur quelques-unes de ces constructions; il était assez naturel de donner son nom à l'une d'entre elles. Cette défense, qui dans l'origine s'appelait, je crois, bastion St Joseph, enveloppait la porte en Trieux; par son flanc gauche, elle se rattachait à l'ancien rempart; son flanc droit s'appuyait à une courtine moderne séparée de l'ancienne par un fossé sec.

Le *bastion de la Croix* ou des *Croisiers* est certainement l'ancien bastion St Albert. Cette double appellation lui vient de sa position derrière le couvent des Croisiers ou chanoines réguliers de Ste Croix. Un plan français l'appelle aussi *bastion Blanc*. Son flanc gauche touchait à la courtine moderne dont je viens de parler, et son flanc droit à la tour de Masmines.

Le *bastion de Harquet* [1], qui est peut-être l'ancien bastion de St Pierre, prit son nom du ruisseau qui alimentait son fossé. Il enveloppait la porte de Samson et se rattachait par ses deux flancs à l'ancien rempart.

Le *bastion de Samson*, placé à la droite de la tour Dalida, est peut-être celui qui, dans l'origine, portait le nom de St Michel. Son flanc gauche touchait aussi au vieux rempart; mais son flanc droit se rattachait à une courtine extérieure, séparée de la quatrième enceinte par un fossé qu'alimentait le Hoyoul et qui se prolongeait jusqu'à la Meuse. Les trois bastions suivants faisaient corps avec cette enveloppe extérieure qui n'était autre chose que l'enceinte à tours semi-circulaires.

Le *bastion de Lide* (autrefois St Bernard?) se trouvait à égale distance du bastion de Samson et de celui de St Nicolas. Je crois que son véritable nom est *Lede*, comme l'indique un plan manuscrit du siècle dernier. Le marquis de Lede, excellent homme de guerre, se signala vers le milieu du XVIIe siècle et

[1] On lit *Marquet* sur le plan de Beaurain. C'est, évidemment, une faute du graveur.

périt en 1658 au siége de Dunkerque. Peut-être exerçait-il un commandement à Namur à l'époque où l'on construisit ce bastion. Peut-être aussi la dénomination donnée à cet ouvrage de défense n'est-elle qu'un souvenir accordé à un guerrier mort au service de l'Espagne.

Le *bastion de St Nicolas*[1] enveloppait l'ancienne porte de ce nom.

Le *demi-bastion de St Roch* reçut cette dénomination de l'hôpital qui s'y trouvait englobé. Sa position lui valut aussi le nom de *bastion de Meuse*.

Ces deux derniers bastions avec la courtine qui les reliait constituaient l'*ouvrage à cornes de St Nicolas*[2].

Un large fossé enveloppait tous ces ouvrages qui formaient le corps de place. La Sambre le remplissait jusque vers l'endroit où se trouve actuellement le pont de la porte de Bruxelles, il était à sec depuis ce point jusque près du bastion de Harquet; le Hoyoul l'alimentait entre ce bastion et le bâtardeau placé à la pointe du demi-bastion de St Roch.

Le corps de place était ainsi formé de sept fronts que je désignerai de la manière suivante :

Sambre-Monterey ou N° I,
Monterey-Croix ou N° II,
Croix-Harquet ou N° III,
Harquet-Samson ou N° IV,
Samson-Lede ou N° V,
Lede-St Nicolas ou N° VI,
St Nicolas-St Roch ou N° VII.

[1] C'est par une double erreur que le plan de Beaurain lui donne le nom de *Roche* (pour St Roch).

[2] La *Convention de* 1755-1756 l'appelle *ouvrage de Coorne*. Veut-elle dire par là : *ouvrage à cornes*, ou *ouvrage fait par Coehorn?* Dans le second cas, il est à remarquer que cette fortification est antérieure à l'époque ou florissait cet ingénieur.

Il avait pour défenses extérieures :

1. En avant du front I, une espèce de tenaillon ou de bonnet de prêtre avec fossés en partie pleins d'eau.

2. En avant du front II, une demi-lune avec fossé sec.

3. En avant du front III, un grand tenaillon dont une moitié était munie d'un fossé plein d'eau, et l'autre moitié, d'un fossé sec. La branche gauche de ce tenaillon s'appuyait sur la face droite du bastion de la Croix, et la branche droite enveloppait tout le bastion de Harquet. Dans l'intérieur du demi-tenaillon de gauche se trouvait un réduit maçonné qui couvrait un passage ménagé dans la partie du fossé de la courtine du front III qui était sec.

4. En avant du front IV, une redoute ou petite lunette maçonnée.

5. En avant du front VII, une demi-lune en terre avec fossés pleins d'eau.

Tous ces dehors étaient enveloppés d'un premier chemin couvert palissadé, qui s'étendait sans discontinuité depuis la face droite du tenaillon du front I jusqu'à la Meuse.

Ce chemin couvert était défendu, sur toute l'étendue des fronts IV à VII, par l'Harquet qui servait ainsi d'avant-fossé. Plusieurs écluses retenaient les eaux du ruisseau [1]. Parvenu vis-à-vis de l'ouvrage à cornes de S[t] Nicolas, l'Harquet, s'étendant dans la campagne, y formait au besoin un étang assez vaste mais peu profond. Cet étang se trouvait lui-même séparé de l'avant-fossé [2], par une langue de terre sur laquelle on avait établi un avant-chemin couvert.

[1] Une de ces écluses existait encore, il y a quelques années, presque en face du sentier qui conduit à S[t] Fiacre. Plus bas, on retrouve les traces d'autres écluses. Il serait toutefois difficile d'affirmer à quelle époque elles remontent.

[2] On ne tient pas compte ici du fossé qui défendait la vieille enceinte.

Le premier chemin couvert était en outre pourvu de trois réduits de place d'armes situés : l'un, dans le rentrant entre les deux demi-tenaillons du front I; le second, dans le rentrant formé par la rencontre de la face droite du tenaillon du front I et de la face gauche du bastion de Monterey ; le troisième, au milieu de la courtine du front V et en avant du bâtardeau établi dans le fossé de cette courtine.

Ce dernier, ainsi que la redoute ou lunette du front IV, avait été construit en 1674-1675. Une pierre sculptée, enchâssée



dans le saillant de chacun de ces deux ouvrages, constatait

cette date [1]. L'une de ces pierres nous a été conservée [2], et j'en donne ici le dessin comme preuve du goût et de l'habileté que nos vieux tailleurs de pierres apportaient à leurs ouvrages. Elle représente un écu écartelé d'Aragon, Castille, Léon et Sicile (armes d'Espagne). Un écusson à deux loups est placé sur le tout : ce sont les armoiries du comte de Monterey.

Un second chemin couvert, qui s'avançait assez loin dans la campagne, couvrait, de plus, les fronts I et II. Il était palissadé comme le précédent et défendu par une lunette placée à son principal saillant, dans le prolongement de la capitale du bastion de Monterey.

Dès la première moitié du XVIIe siècle, on avait senti que le côté foible de l'enceinte se trouvait vers la porte de St Nicolas; et l'on avait tenté d'y remédier en élevant des fortifications sur les collines de Bouges.

Ce n'était pas la première fois que les pionniers militaires venaient bouleverser le terrain rocailleux de ces hauteurs. On sait qu'à la fin de juin et au commencement de juillet 1554, Charles-Quint, surpris à l'improviste par les armées de Henri II, se retrancha sur la montagne de Bouges [3]. Ce fut aussi l'emplacement choisi par don Juan d'Autriche, dans l'été de 1578.

[1] *C. de ville* 1674-1675. fol. 213.

[2] Elle provient sans doute du réduit placé en tête du bâtardeau du front V. Lorsque toutes ces fortifications eurent été démolies par ordre de Joseph II, on établit, au même endroit, des habitations qui disparurent à leur tour en 1817. La pierre armoriée fut transportée au Moulin-à-Vent avec d'autres matériaux, et encastrée dans le mur d'une des dépendances de la maison de Mr Adam-Hucorne où elle se trouve encore de nos jours.

[3] «... à cause du camp de l'Empereur survenu oudit quartier (de Namur) » environ la St Jehan 54, et y séjournant l'espace de quinze jours... » *C. du dom.* 1554-1555, fol. 86. — Voy. aussi *C. des Grands-Malades* 1553-1554, fol. 20, et *C. de ville* 1554, fol. 66, 80, 104, 107 v°, 125 v°.

Les expressions dont se sert Strada me paraissent s'appliquer à un vaste camp retranché qui devait couvrir toutes les hauteurs au nord-est de Namur. Ces fortifications élevées sous la direction du célèbre Gabriel Serbelloni, par Scipion Campius [1], existaient encore en majeure partie en 1690, ainsi que nous l'apprend un écrivain contemporain [2]. Cependant les relations publiées à l'époque du siége de 1692, ne parlent d'aucun ouvrage de défense qui aurait existé de ce côté. Mais le plan annexé à la relation de Racine nous montre, sur la montagne de Coquelet, un ouvrage bastionné dont le seul front alors existant regardait le ravin de St Fiacre ; et je lis dans une relation manuscrite du siége de 1746 que les Français établirent, sur le *vieux fort*, une batterie de canons qui tirait sur le bastion détaché du Pied-noir. Je n'ai pu retrouver aucune trace de ces deux ouvrages qui étaient très-probablement des restes du camp de don Juan d'Autriche. En revanche, il existe encore sur le rocher au-dessus de la léproserie des Grands-Malades, une enceinte bastionnée assez vaste que je regarde comme un

[1] « Interea munitionem, quam paulo ante designaverat haud procul » Namurco, perurgere Serbellonium sedulo jubet. Elegerat eam Austriacus » in Bugaeo colle, ad fluvium Mosam loci opportunitate inductus, atque » exemplo patris.:... Jamque Serbellonius, excitandis ac defendendis ar» cibus aeque promptus, magna ex parte aggerem ac fossam munitioni » circumduxerat, opera Scipionis Campii Pisaurensis, in machinali scien» tia, Bartholomaeo patre, qui in Harlemensi obsidione obierat, haud mi» noris..... Eodemque tempore Austriacus, inducto jam in castra exercitu, » praeter equites, quos Octavius Gonzaga distribuerat in proximis pagis, » ingravescente morbo illuc deferri se jussit. » STRADA, decas prima, lib. X.

[2] « Don Juan fit construire un fort un quart de lieue de Namur, sur une » eminence nomée Bouge... Comme ce lieu, ou don Juan batit son fort, » est eloigné des chemins, il est presque tout en son entier. Et j'ai admiré » que cent et douze ans n'aient pas été capables d'en détruire les vestiges. » DE MONPLEINCHAMPS, *Hist. d'Alex. Farnèse*, p. 87.

ouvrage de la même époque, d'autant plus qu'un plan publié à Amsterdam, en 1695, le désigne sous le nom de *vieux fort*.

Mais ces travaux n'ayant pas eu uniquement pour but de défendre Namur, il est inutile que nous nous en occupions davantage. Ce qui nous intéresse plus pour le moment, c'est de savoir si avant l'occupation française de 1692-1695, on avait songé à se garantir du même côté. Or, le compte de ville de 1641 contient un passage (malheureusement unique et fort concis) qui prouve qu'en cette année la Commune faisait exécuter des terrassements « aux fortifications de Bouges » [1]. De plus, le Marquis de Feuquière nous apprend qu'au siége de 1692, Vauban embrassa dans ses travaux de sape la redoute de Balart [2]. En supposant même que cet écrivain militaire se soit trompé, et c'est ce que je crois [3], il n'en est pas moins vrai qu'il y avait alors à Bouges quelques travaux de défense qui n'étaient pas achevés, ou qui avaient été abandonnés par les assiégés, puisqu'aucune relation du siége n'en fait mention.

Je viens de décrire les fortifications élevées sur les rives gauches de la Sambre et de la Meuse. Passons maintenant dans la partie de la ville située entre ces deux rivières. Du côté de la Sambre, un long passage parallèle au rocher et défendu du côté de la rivière par une muraille remparée, comme il l'est encore de nos jours, reliait la seconde porte de Bordial à la porte moderne que défendait à droite un petit bastion. Au-delà,

[1] *C. de ville* 1641, fol. 257, v°.
[2] *Mém. de M. le marquis de Feuquière*, édit. de 1750, IV. 207.
[3] Il me semble que si ce fort eût existé alors, on devrait en trouver quelque mention dans les relations du siége. Je dois me défier un peu de cet ouvrage, car j'y ai rencontré certaines appréciations basées sur des faits qui sont complétement erronés.

en face de l'Arsenal, on avait construit, en 1675, une redoute en maçonnerie défendue par un fossé plein d'eau et dont la gorge s'appuyait à la rivière.

De l'autre côté de la montagne, vers la Meuse, un bastion enveloppait l'ancienne porte de Buley; et la seconde porte, placée à l'endroit qu'elle occupe actuellement, s'ouvrait dans la courtine d'un ouvrage à cornes, désigné par l'appellation hollandaise de *Hoornewerk de Buley* parce qu'il avait probablement été construit par quelque ingénieur néerlandais [1].

Certains plans du siége de 1692 placent une petite redoute sur la pointe d'aval de l'île de la Plante, dite *Vastifrotte*. Il existe, en effet, à cet endroit, des substructions assez considérables, mais il m'a été impossible de déterminer l'âge et la destination de l'édifice qu'elles supportaient [2].

Enfin, sur la rive droite de la Meuse, se trouvait l'ancien boulevard du pont de Meuse, avec contrescarpe revêtue. Il avait alors sa forme actuelle, c'est-à-dire que l'on avait fait disparaître la tour ou le *demi-rond* placé au sommet du triangle. Je suis assez porté à croire que cette transformation eut lieu en 1675, comme semblent l'indiquer certaines expressions du compte communal de cette année. Il est du moins certain qu'à cette date on y fit des travaux considérables, et qu'on éleva notamment le corps de garde qui se trouve encore adossé à

[1] Le fol. 217 v° du *C. du dom.* 1672-1673, nous apprend que « la block-» porte de maçonnerie du Hoornewerk » (ouvrage à cornes) de Buley fut construite cette année. Qu'entend-t-il par les mots *block-porte?*

[2] On prétend que « dans l'ancien temps » on levait là certain péage; d'où la dénomination ironique : Vas-t'y-frotter! — Il est probable que les droits du winage du pont de Meuse, se payaient au pont même; aussi j'engage le lecteur à ne pas trop ajouter foi à cette tradition que je donne ici pour ce qu'elle vaut. Je préfèrerais encore, au pis-aller, voir dans cette appellation une allusion, toujours ironique, au courant difficile qui se trouve en cet endroit.

l'intérieur de la fortification [1]. Quant à ce bâtiment, la date de sa construction est indiquée par l'inscription suivante ciselée sur le linteau de l'une des portes :

LAMBERT BODART
BOVRGVEMRE DE LA VILLE DE NA.
NICOLAS PREVD'HOME SECOND
ESLEV. 1675 [2].

En 1691, les Hollandais commencèrent la construction d'une espèce d'ouvrage à couronne, formé de quatre bastions reliés par des courtines. Cet ouvrage, qui enveloppait une partie du faubourg de Jambes, prenait en face du Hoornewerk de Buley et se terminait vis-à-vis de la pointe du bastion des Récollets. A l'époque du siége de 1692, il n'était encore qu'à l'état du terrassement [3].

Occupons-nous maintenant de ce qu'on désignait alors et de ce qu'on désigne encore de nos jours par le mot *Château*.

J'ai dit qu'à l'époque du siége de 1692, le Château comprenait trois parties distinctes : le vieux Château ou Donjon, la

[1] «... payé 241 flor. 16 sols pour 4836 pieds d'ouvrages de massonnerie... » à quoy la forterese qu'on at fait au deseur et allentour de la porte de » Jambe a esté trouvée porter. » *C. de ville* 1675, fol. 233 v°. — «... payé... » tant pour la construction d'un noeu corps de garde fait entre les deux » portes de Jambes. » *Ibid.* fol. 234. (Il est à remarquer que la tour et la porte sur le pont existaient encore à cette époque.) — «... fait des noeuves » bailles de 65 pieds de long allentour de la tour de la porte de Jambes. » *Ibid.* fol. 241 v°. — Voy. aussi *Ibid.* fol. 234 v°.

[2] « Audit Dancot at encor esté payé six pattacons pour avoir livré une » piere de taille avec un cuirache et escriteau servante de couverture à la » porte du noeu corps de garde que l'on a fait à la porte de Jambe... » *C. de ville* 1675, fol. 227.

[3] *Plan de Visscher.*

Médiane et Terra-Nova [1]. Celle-ci, aussi vaste à elle seule que les deux premières, présentait vers l'ouest un front composé d'un demi-bastion qui défendait la porte de secours du Château et se rattachait aux ouvrages de la nouvelle porte de Bordial, d'une courtine qui gravissait la côte, et enfin d'un ouvrage à cornes placé sur le point le plus élevé de la montagne et joint par une muraille au Hoornewerk de Buley. Le demi-bastion gauche était à orillon, et une contregarde revêtue protégeait l'angle du demi-bastion droit. Certaines relations du siége de 1692 [2] parlent également d'une lunette ou redoute casematée qui se trouvait vis-à-vis de la courtine et communiquait avec elle par un passage couvert aboutissant à une poterne. Le plan annexé à l'une de ces relations nous montre en effet, à cet endroit, une petite lunette avec flancs [3].

Au-delà du ravin de la Foliette, qui le séparait de Terra-Nova, se trouvait le fort Orange construit en 1691. On

[1] Voy. la 4e *Promenade*. — Je consignerai ici quelques observations sur cette dernière partie du château de Namur. J'ai dit, dans la 4e *Promenade*, que Terra-Nova avait été construite vers 1640 et l'on a vu que cette assertion s'étayait du seul texte de GALLIOT, lequel, en fait de dates, n'a pas une autorité bien grande; il ne serait donc pas impossible que la construction remontât à une époque un peu antérieure. En second lieu, il est à remarquer que les relations des siéges se servent ordinairement de l'expression *Terra-Nova*, et non de celle de *Terre-Neuve*. Pourquoi cette forme étrangère, à propos d'une forteresse élevée en plein pays wallon, si l'on a voulu tout simplement désigner un terrain nouvellement fortifié? Elle doit avoir quelque raison d'être. Or, il y eut, dans les dernières années du XVIe siècle, deux ducs de Terra-Nova (Carolus et Petrus Aragonius Terranovæ, dit STRADA) qui, en qualité de serviteurs de Philippe II, furent chargés de diverses négociations dans notre pays. Quelque membre de cette famille, pour un motif que j'ignore, aurait-il donné son nom aux travaux de défense en question?

[2] RACINE, *Relation*, etc., p. 38 et DEVIZE, *Hist. du siége du chasteau de Namur*, pp. 324-325.

[3] DEVIZE.

rapporte que Guillaume III, sentant l'importance de Namur dans une guerre contre la France, avait d'abord tenté de s'emparer de cette place, soit qu'il voulût ainsi tenir en bride les Espagnols, soit qu'il craignît que ces derniers ne défendissent mollement la ville si les Français venaient à l'attaquer. Ses artifices ayant été déjoués par le prince de Barbançon, alors gouverneur de notre comté, Guillaume III s'avisa d'un autre expédient. Un jour qu'il se promenait avec le prince sur le terrain où l'on construisit plus tard le fort Orange, il lui fit remarquer l'importance stratégique de cette position, l'avantage qu'elle présenterait à ceux qui viendraient assiéger Namur, et, par suite, la nécessité d'y élever quelques ouvrages de défense. Son interlocuteur convint du tout, mais il allégua la pénurie des fonds; à quoi le descendant du Taciturne répondit qu'il avait déjà avancé des sommes considérables pour le succès de la ligue contre la France, mais que si le gouvernement espagnol n'était arrêté que par cette considération, il fournirait encore volontiers l'argent nécessaire pour construire ces fortifications, tant il les jugeait indispensables pour le succès de la cause commune. La cour de Madrid accepta, et Guillaume fit choix de Coehorn, l'un des plus habiles ingénieurs de cette époque. Ce dernier construisit un fort qu'admira et que perfectionna Vauban.

Quoiqu'il en soit de cette anecdote [1], il est certain que le fort Orange fut érigé par les soins de Guillaume III, aux frais des Provinces-Unies. Aussitôt qu'il fut terminé, le roi d'Angleterre y plaça une garnison composée de troupes choisies de Hollande et de Brandebourg qui ne devait recevoir d'ordre que

[1] C'est Devize, qui nous la rapporte dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 198 et suiv.

de lui seul. Il lui donna pour chef le général Winberghen, homme de cœur et d'expérience, et plein de résolution malgré ses quatre-vingts ans.

La nouvelle forteresse appelée *fort neuf* ou *hollandais*, mais plus souvent *fort Guillaume* , *Orange* ou *Coehorn*, couvrait un espace de terrain beaucoup plus considérable que la lunette de droite qui l'a remplacée. C'était un ouvrage d'une forme irrégulière, surtout vers la droite. Le fossé de la gorge se trouvait assez rapproché du bord du ravin de la Foliette; vers l'ouest, il se terminait par un ouvrage à cornes dont les demi-bastions étaient à orillons. Tous les plans s'accordent sur la forme du fort lui-même; mais ils diffèrent en ce qui concerne les dehors. Les uns placent une contregarde contre la branche droite; d'autres figurent une espèce d'ouvrage semblable devant la face du demi-bastion gauche; d'autres enfin, indiquent une demi-lune devant la courtine. Les relations du siége de 1692 ne font aucune mention de ces dehors.

En plusieurs endroits voisins de la forteresse, la roche était à jour; Coehorn la fit recouvrir de terre afin de tromper les assiégeants qui voudraient y ouvrir des tranchées.

A la gauche du fort Orange, sur l'emplacement de l'ancien ermitage S[t] Georges, les Espagnols avaient établi, vers 1680, une redoute qui n'était alors qu'un ouvrage non revêtu. La *Cassotte*, c'était son nom [1], occupait le point culminant de la montagne, à peu près l'emplacement où se trouve de nos jours la lunette du centre. Elle était reliée par un retranchement à

[1] La *Cassotte* est le nom historique; je n'ai pu en deviner l'origine. Un plan du siége de 1695, gravé par DE FER, l'indique de la manière suivante : « Maison fortifiée appelée *Cachotte*, qui est un cabaret où les soldats de la » garnison alloient se *cacher* pour se divertir. » Quoiqu'il en soit de cette étymologie, il est certain que de *Cassotte*, on a fait *Cachotte*, puis *Cachot* ou *Grand Cachot*.

redans aux carrières de grès qui dominent la Plante. Ces derniers ouvrages couvraient le fort Orange et Terra-Nova du côté le plus accessible.

Ce retranchement paraît avoir été élevé en 1692 pendant le siége de la ville; à la même époque, les assiégeants établirent également une espèce de chemin couvert qui reliait la redoute de la Cassotte au fort Orange [1].

Enfin, il paraît que les Espagnols avaient également commencé, vers les *Vieux Murs*, quelques ouvrages de défense qui, avec le temps, auraient fait de tout le plateau un vaste camp retranché [2]. Il est certain qu'il existait encore en cet endroit des traces des fortifications que nos pères y avaient élevées à une époque inconnue [3]; et l'on a dû, avant le siége de 1692, être frappé de l'excellence de cette position. Mais tout cela resta à peu près à l'état de projet; du moins, les

[1] Devize, ouvrage cité, p. 83.

[2] « Le quatrième Camp retranché que j'ai vû, est celui que les Espagnols » avoient commencé à la tête du Château de Namur, et que nous avons » négligé de mettre à sa perfection, après avoir pris cette Place en 1692.

» La situation de ce Camp est fort avantageuse, et il ne peut être incom- » modé du canon de l'Ennemi, que fort difficilement. Son flanc droit étoit » protégé en partie par la Ville, et par les ouvrages extérieurs du Château » du côté de la Sambre, qui sont au-dedans de ce Camp. Le flanc gauche » va jusqu'au haut de la montagne, dont le revers est impraticable, pour » peu qu'on y voulût travailler; et la tête en seroit excellente, en achevant » son fossé, et étendant sur ce front quelques redoutes à l'épreuve, garnies » de canon.

» Comme on n'avoit pris aucunes de ces précautions, lorsqu'en 1695 » Namur fut attaqué par nos Ennemis, et défendu par M. le Maréchal de » Boufflers, ce Camp retranché ne nous a été d'aucune utilité pour la dé- » fense de ce Château. » *Mém. de M. le Marquis de Feuquière,* IV. 106. Le reproche que l'écrivain adresse aux ingénieurs français est tout à fait injuste : Vauban avait précisément fait ce que conseille M. de Feuquière. Celui-ci l'ignorait sans doute. Je pourrais citer d'autres erreurs du même genre.

[3] Voy. la 2e *Promenade*.

plans du siége de 1692 n'indiquent aucun ouvrage sur la crête des Vieux-Murs, et les relations se bornent à dire que lorsque les Français s'approchèrent de cette hauteur, ils y trouvèrent quelques petits postes ou corps de gardes [1].

On voit par ce qui précède que si l'enceinte bastionnée était terminée en 1692, il n'en était pas de même des défenses extérieures. Il en résulte aussi que, bien avant la courte occupation française qui suivit ce siége, on avait songé à fortifier Jambes, les hauteurs qui s'étendent jusqu'aux Vieux-Murs, et les collines qui dominent la ville vers le nord. Le temps ou l'argent manqua aux Espagnols, et ces projets ne furent pas mis à exécution.

Tel était l'état de nos fortifications lorsque Louis XIV vint attaquer Namur. J'ai donné antérieurement [2] un récit assez abrégé de ce siége ; je le reprendrai ici avec plus de détails [3].

[1] DEVIZE, 35.

[2] Voy. la 4e *Promenade*.

[3] A consulter sur ce siége : 1o RACINE. *Relation de ce qui s'est passé au siége de Namur*. Paris, 1692, in-fol. avec trois planches. C'est la reproduction du récit qui se trouve inséré dans les œuvres complètes de Racine. On peut y ajouter ses lettres à Boileau datées des 3, 15 et 24 juin 1692. Bien que les plans annexés à la *Relation* ci-dessus ne soient pas exempts d'erreurs, je les considère cependant comme les plus exacts de tous ceux publiés à cette époque. L'abbé DEIDIER a donné un abrégé de la relation de Racine (avec deux plans) dans le *Parfait ingénieur françois*. Paris, 1742, in-4o. — 2o DEVIZE. *Siége de Namur avec un journal des mouvements faits pendant ce siége...* 1re et 2e édit. Paris, 1692, in-12 avec un plan. Cette relation, qui est fort détaillée et la plus complète, n'est que la reproduction du journal envoyé au duc de Bourgogne. — 3o DEVIZE. *Histoire du siége du chasteau de Namur*. Paris, 1692, in-12 avec un plan ; c'est la continuation de l'ouvrage précédent. — Nombre d'auteurs ont donné le récit du siége que je vais raconter ; tous, ils ont plus ou moins copié RACINE. Je crois donc inutile de les citer. Je n'en excepterai qu'un seul, qui contient des renseignements utiles, c'est l'*Histoire militaire de Flandres depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement, par le chevalier de Baurain, 2e édit. Paris-La Haye, 1776, in-fol.* Le siége de Namur se trouve au tome II.

L'investissement de la place se fit avec beaucoup d'ordre, et à la grande surprise des alliés qui ignoraient sur quelle ville Louis XIV dirigerait son attaque. Le roi étant venu camper à S[t] Amand, le 24 mai 1692, détacha, dans la nuit du 24 au 25, le prince de Condé et le sieur Quadt. Ils vinrent investir Namur depuis la Sambre jusqu'à la Meuse, tandis que le marquis de Boufflers, avec une partie de l'armée qu'il avait rassemblée dans le Condroz, paraissait devant la place sur la rive droite de la Meuse, et que le S[r] de Ximenès, avec les garnisons de Philippeville et de Dinant et un secours fourni par l'armée du Condroz, venait occuper la Marlagne.

Le 26 mai, le roi de France, parti du Mazy à 3 heures du matin, arriva en vue de la place et établit son quartier sous une tente entre la Rouge-Cense [1] et Flawinne. Le même jour, les Français s'emparèrent des moulins situés en face de l'abbaye de Salzinnes, sur la rive gauche de la Sambre; puis, passant la rivière, occupèrent l'abbaye même. Ils commencèrent aussitôt les ponts de communications sur les deux rivières ainsi que leurs lignes de circonvallation. Il n'y eut, de la part des alliés, aucune tentative pour empêcher l'investissement de la place; seulement, quelques-unes de leurs troupes qui occupaient les hauteurs du Beau-Vallon, en furent délogées par les Français sans résistance sérieuse.

La ligne de circonvallation, à laquelle vinrent bientôt travailler 20,000 pionniers fournis par les provinces conquises, formait un circuit d'environ cinq lieues. Elle prenait à la Sambre,

Il est vivement à regretter que nous n'ayons pas, pour contrôler ces divers récits écrits par des Français, quelque narration faite au point de vue opposé.

[1] La *Rouge-Cense* est la vieille ferme (*li Roche-Cinse*), qui s'élève à côté du château actuel de Flawinnes. Il est à croire qu'à la fin du XVII[e] siècle, ce dernier n'existait pas encore.

au-dessus de Flawinnes, se dirigeait sur Jaumaux, Morivaux, Bricniot et S[r] Marc, passait entre Ronchêne et Frizet, entre Ponty et Champion, et venait aboutir à la Meuse en aval de la Tête-du-Pré. Cette partie de la ligne formait deux quartiers distincts séparés l'un de l'autre par le ruisseau de Vedrin : celui du Roi du côté de la Sambre, celui du prince de Condé vers la Meuse. Vauban, qui devait diriger les opérations du siége, occupait Bouges.

Un pont de bateaux jeté sur la Meuse à la Tête-du-Pré assurait les communications de ces quartiers avec celui de Boufflers qui occupait Geronsart. La ligne de circonvallation, suivant la gauche du vallon qui débouche en face de la Tête-du-Pré, passait par Erpent et se dirigeait sur la Perche à Andoy où elle s'arrêtait. Les bois de Nanines servaient ensuite de défense. En dessous des rochers de Dave, la ligne coupait la prairie [1] et aboutissait à la Meuse. Un pont établi sur le fleuve, un peu en aval, assurait les communications avec le quartier de M[r] de Ximenès qui occupait l'entre Sambre et Meuse. De ce côté, la ligne de circonvallation montait sur Brimay, traversait la Marlagne, embrassant dans son circuit le couvent des Carmes, et finissait à la Sambre, au vallon de Malonne. La communication entre les deux rives de cette rivière avait lieu au moyen d'un pont placé un peu en aval de la Maison-Blanche.

Le 26 mai et les deux jours suivants se passèrent dans les travaux préliminaires du siége. Le Roi fit une visite des divers quartiers et l'attaque de la ville fut décidée du côté de la porte S[t] Nicolas.

Ce fut alors que trente à quarante « dames de qualité »

[1] La prairie de Dave offre des traces de fossés; mais ces ouvrages pourraient fort bien avoir été faits à une date postérieure; par exemple, en 1704, époque où l'on établit en cet endroit quelques retranchements.

envoyèrent demander à l'un des généraux français (on ignorait encore à Namur l'arrivée de Louis XIV) la permission d'abandonner la ville. Bien que leur demande n'eût pas été accueillie, elles persistèrent à se mettre en marche, et elles se dirigèrent vers le quartier du Roi, en lui faisant dire « qu'elles aimoient » mieux être prisonnières de guerre que de demeurer dans une » ville assiégée par un prince si redoutable. » Tout égoïste qu'il fût, le Grand Roi n'était pas inhumain. Il se laissa donc fléchir. Il fit plus : il dépécha à ces Namuroises éplorées un de ses maîtres d'hôtel, pour leur préparer à souper dans un endroit voisin de la ville, où elles couchèrent. Le lendemain matin, il leur « envoya faire compliment » par le duc d'Elbeuf, qui les conduisit en carosse et sous bonne escorte à l'abbaye de Malonne. « On doit écrire, dit à ce propos Louis XIV, ce » qui ne se trouve dans aucune autre histoire; savoir que des » femmes sorties d'une ville assiégée, avec leurs pierreries et » tout ce qu'elles avoient de plus précieux, étant tombées » entre les mains de soldats et de maraudeurs sans officiers, » ont non-seulement été à couvert de toutes insultes, sans » avoir rien perdu, mais encore que ces soldats leur ont aidé » à porter leurs enfants et leurs hardes. » Le narrateur ajoute que les dames ne purent en effet assez admirer la discipline et la retenue de l'armée de France. J'aime à croire, que les choses se passèrent en tout bien, tout honneur : les soldats français ont maintes fois fait preuve de générosité. Je n'en persiste pas moins à dire que, dans cette occasion, nos dames s'exposaient à des périls dont le plus grand n'était pas la perte de leurs hardes ou de leurs pierreries, et que plus inexplicable encore fut l'imprudence de leurs maris. Mais laissons nos pauvres compatriotes sous la sauvegarde des bons moines de Malonne et avançons dans notre récit.

L'armée de siége commandée par Louis XIV se composait de 40 bataillons et de 90 escadrons, non compris le corps que le marquis de Boufflers assemblait dans le Condroz. Une autre armée, formée de 66 bataillons et de 209 escadrons [1], sous le commandement du maréchal de Luxembourg, se posta sur la rive droite de la Mehaigne, avec mission d'arrêter les entreprises que les alliés tenteraient indubitablement dans le but de dégager Namur.

La garnison se composait d'environ 8300 hommes [2] de troupes espagnoles, allemandes, hollandaises et wallonnes [3], sous le commandement d'Octave de Ligne-Arenberg, prince de Barbançon; mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, le fort Orange avait pour commandant particulier le général Winberghen,

[1] En comptant 600 hommes par bataillon et 120 par escadron, on obtient les résultats suivants : *armée de siége* (non compris le corps de Boufflers), 24.000 fantassins et 10,800 chevaux; *armée d'observation*, 39,600 fantassins et 26,280 chevaux; mais il est à remarquer que les dragons et même d'autres corps, qui sont compris ici dans la cavalerie, combattaient également à pied. Du reste, ces chiffres ne peuvent être que très-approximatifs, car le nombre d'hommes variait suivant les régiments. Voy. notamment ALLAIN MANESSON-MALLET, *Les travaux de Mars*, édit. de 1685, III. 50 et 102.

[2] DEVIZÉ et BEAURAIN disent 8280; RACINE, 9280. Le premier chiffre s'accorde avec le détail des troupes que donne DEVIZÉ. En rapprochant ce chiffre du nombre de bataillons indiqués par les deux premiers auteurs, on obtient une moyenne de 470 hommes par bataillon.

[3] DEVIZÉ donne deux listes différentes des troupes qui formaient la garnison; mais les noms sont singulièrement défigurés. Voici ce que je trouve : le régiment de cavalerie du baron de Holdemont, de la maison de Gulpen, la compagnie de cavalerie du Sr Petit, la compagnie de dragons du major Feran, une compagnie de canonniers anglais, la vieille compagnie du château commandée par du Rondeau; trois bataillons espagnols de Mauriquez, Rocaful et Zuniga; quatre bataillons wallons des comtes de Montcront, Quionmerodos, Fabes de Moselles et Grobendonck; deux bataillons hollandais dont un de Duteil; plusieurs bataillons ou régiments allemands de la Motte, princes Charles et Philippe de Brandebourg, de Couorde, Holstein et Lunebourg.

qui se tenait comme indépendant du gouverneur. Coehorn était aussi dans la place, mais les relations (toutes françaises) qui nous servent de guides, ne donnent aucun détail sur la part qu'il prit à la défense.

Toutes choses étant disposées, la tranchée fut ouverte dans la nuit du 29 au 30 mai. Il y eut trois attaques qui furent poussées activement de la manière suivante. L'une, dite *attaque de Boufflers,* était sur la rive droite de la Meuse; la tranchée commençait derrière les bâtiments de la Saline [1], puis se dirigeait sur les retranchements de Jambes, en suivant le rivage, d'abord sous forme de grands zigzags, puis par une longue traverse en crémaillère munie de places d'armes en arrière. Du même côté de la Meuse, une suite de zigzags commençant au bas de la montagne Ste Barbe et se dirigeant perpendiculairement au fleuve, allait également rencontrer la tête du pont. La seconde attaque, appelée *attaque royale*, était sur la rive gauche; la tranchée commençait derrière Plomcot et se dirigeait par une suite de grands zigzags sur l'avant-chemin couvert des ouvrages de la porte St Nicolas. Enfin, la troisième attaque, celle des *hauteurs de Bouges*, consistait en plusieurs places d'armes établies à mi-côte et sur les collines de Bouges et de Coquelet. D'autres travaux du même genre, mais moins considérables, avaient aussi été faits sur la hauteur de Saint Fiacre et aboutissaient au fond qui se trouve entre cette élévation et celle du Pied-noir.

La première et la troisième attaque, qui, toutes deux,

[1] *La Saline* (ou la *Saliva*, comme portent par erreur certains plans) doit être la même chose que *la Bouteille*, bâtiment indiqué sur d'autres plans. Il n'en reste plus aucune trace. Il se trouvait sur la rive droite du ruisseau qui passe à la Haute-Anhaives, dans un verger dépendant de cette ferme et qui s'appelle encore l'*enclos de la Bouteille*.

devaient prendre successivement en flanc et à revers les ouvrages de la porte S[t] Nicolas, avaient uniquement pour but de faciliter l'attaque royale qui était la véritable.

Le matin du 31 mai, deux batteries de cinq pièces de canon placées sur la hauteur de Vigneroul [1], derrière la haute-Anhaives [2], ouvrirent le feu contre la ville et l'une d'elles commença à ruiner le bâtardeau de l'Harquet ou avant-fossé de la porte S[t] Nicolas [3]. A 9 heures du matin, deux autres batteries, l'une de cinq, l'autre de 10 canons, ainsi qu'une troisième de 12 mortiers commencèrent à tirer des hauteurs de Bouges et démontèrent bientôt quelques canons des assiégés. Toutes ces pièces, de même que celles qui furent établies par la suite, dirigeaient principalement leur feu sur les deux faces de la demi-lune ainsi que sur la face et la branche du demi-bastion de S[t] Roch.

Le même jour, les assiégés brûlèrent une partie du faubourg de Jambes.

Dans la nuit du 31 mai au 1[er] juin, la tranchée de l'attaque royale fut poussée jusque près de la palissade de l'avant-chemin couvert. Les assiégeants y firent une parallèle pour la communication des attaques, et dans l'après-midi se logèrent assez facilement sur cet avant-chemin couvert. A l'attaque des hauteurs de Bouges, ils établirent une nouvelle batterie de quatre

[1] *Vigneroul,* hauteur limitée au N.-O. par la route de Liége et au N.-E. par le ravin qui débouche en face de la Haute-Anhaives et qui sépare Vigneroul des *Beronvaux*. Le bois de *Wigneroulx* est mentionné dans un acte du XIII[e] siècle.

[2] Ce mot s'écrit de plusieurs façons ; je suis ici l'orthographe la plus anciennement usitée.

[3] Sur le plan de Beaurain, quelques-unes de ces pièces battent la face gauche du bastion des Récollets ; les relations ne mentionnent rien de semblable.

pièces de canon, et préparèrent, sur le versant, des logements pour les mousquetaires qui, dès-lors, inquiétèrent beaucoup les assiégés, ceux-ci ayant négligé ou n'ayant pas eu le temps d'élever des traverses dans leurs ouvrages de la porte Saint Nicolas. Enfin, un boyau mit ces deux attaques en communication.

A l'attaque de la rive droite, quatre canons placés dans la tranchée vinrent joindre leur feu à celui des premières batteries. Toutes ces pièces tiraient sur la branche du demi-bastion de St Roch et sur la face droite de la demi-lune de l'ouvrage à cornes. A 10 heures du matin (1er juin), Boufflers fit assaillir les retranchements de la porte de Jambes par 300 grenadiers et 400 dragons; ils marchèrent par la tranchée perpendiculaire au pont, et se rendirent bientôt maitres du faubourg, malgré la vive fusillade qui les accueillit dans la rue principale. Les alliés n'ayant conservé que l'ancien boulevard du pont de Meuse, leurs adversaires s'établirent dans les maisons du faubourg et poussèrent, à travers les jardins, une tranchée qui devait aller rejoindre celle partie de la Saline.

La nuit du 1er au 2 juin ne fut pas moins favorable aux Français. Deux nouvelles batteries, l'une de quatre canons, l'autre de mortiers, furent placées dans les tranchées de la rive droite. A l'attaque royale, d'où tiraient alors deux batteries de canons et une de mortiers, les assiégeants passèrent l'avant-fossé (que la rupture du bâtardeau avait mis à sec), s'étendirent sur leur gauche et occupèrent tout l'espace qui se trouvait entre la Meuse et le chemin couvert. Les assiégés ne défendirent pas ce terrain; mais dès que l'ennemi s'en fut emparé, ils firent un grand feu du bastion St Nicolas ainsi que d'une place d'armes située à l'extrémité de la face droite de la demi-lune, et mirent ainsi hors de combat une vingtaine de Français.

Pendant ce temps, la demi-lune et le demi-bastion de S[t] Roch restaient silencieux, car les assiégés, vus de tous côtés dans ces ouvrages, ne pouvaient s'y tenir que la nuit.

On aurait pu, dès ce jour même, effectuer le passage du fossé et escalader la demi-lune, si Vauban, toujours avare du sang du soldat, ne s'y était opposé.

Cette opération s'effectua dans la nuit du 2 au 3 juin. Le fossé de la demi-lune fut comblé, et les assiégeants, la trouvant abandonnée, s'en emparèrent sans éprouver de pertes sérieuses, bien qu'ils y fussent fort exposés au feu des alliés. Ils eurent bientôt fait un logement sur cet ouvrage et s'établirent tout le long du chemin couvert de l'ouvrage à cornes.

Cependant une des batteries de Boufflers avait ouvert une brèche dans la branche du demi-bastion de S[t] Roch. Pendant la journée du 3 juin, un capitaine qui se trouvait de garde de ce côté, se hasarda à pénétrer dans le bastion, en passant sur le bâtardeau du premier fossé, dont la chape avait été enlevée par les boulets. Il n'y trouva que trois soldats qui d'abord prirent la fuite, puis revinrent avec d'autres lorsqu'ils s'aperçurent qu'il n'était point suivi. L'officier ne les attendit pas et parvint à regagner les logements. Toutefois, on ne jugea pas la brèche suffisante et l'on redoubla le feu.

Les travaux de siége continuèrent dans la nuit du 3 au 4. Les assiégeants modifièrent la position de quelques-unes de leurs batteries et en établirent une nouvelle de deux pièces de canon à la tête de la tranchée de Boufflers. Elle devait ruiner le boulevard du pont de Meuse et l'une des piles du pont; mais les assiégés abandonnèrent le réduit, dès que ces pièces eurent commencé à tirer. Néanmoins, deux arches en bois furent détruites, soit par le feu de ces pièces d'artillerie, soit du fait des assiégés eux-mêmes qui se barricadèrent, sans doute, à

la tour bâtie sur le pont. A l'attaque royale, les Français effectuèrent le passage du fossé et attachèrent le mineur à la face du demi-bastion de S[t] Roch dont les pièces d'artillerie de la rive droite continuaient à battre la branche.

Dans la soirée du 4, les assiégeants pénétrèrent dans le demi-bastion de S[t] Roch en passant sur le bâtardeau; ils travaillèrent aussitôt à y faire un logement d'où ils s'étendirent dans la courtine. Ils s'apprêtaient également à attacher le mineur à la face droite du bastion S[t] Nicolas; mais il est probable que les alliés abandonnèrent aussitôt tout l'ouvrage à cornes où la résistance n'était plus possible, et qu'ils se retirèrent derrière la vieille enceinte qui n'en était séparée que par un fossé plein d'eau mais peu profond.

A partir de ce moment, la ville pouvait être considérée comme prise. Si la grosse tour S[t] Roch, qui touchait presque au demi-bastion, se trouvait encore en bon état, il n'en était pas de même de la tour de l'Étoile qui avait sauté dans l'après-midi avec un pan de la courtine voisine. Aussi, le même soir, le roi envoya-t-il sommer la ville, en menaçant de la piller si elle différait de se rendre. Les alliés comprenant qu'il n'y avait plus de résistance possible, battirent la chamade le lendemain matin (5 juin). Par la capitulation qui fut signée dans la soirée, ils s'engagèrent à ne point tirer sur la ville, pourvu qu'on n'attaquât pas non plus de ce côté. La garnison avait d'abord demandé de conserver la partie de la cité située dans l'entre Sambre et Meuse; mais elle dut se désister de cette prétention.

La ville rendue, notre grand mayeur fut admis à l'audience de Louis XIV. Il venait, au nom de la bourgeoisie, le remercier de la bonté qu'il avait eue de ménager la ville et de ne point permettre que l'on y jetât des bombes. Il l'assura « que

» ce traitement disposoit tout le peuple de Namur à luy estre » à l'avenir aussi fidelle qu'il l'avoit esté au Roy Catholique, » tant qu'ils estoient demeurés sous sa domination. » L'avenir prouva bientôt jusqu'à quel point nos compatriotes sympatisaient avec le régime français, et notre digne Mayeur savait sans doute à quoi s'en tenir à cet égard. Mais réfléchissons à la position périlleuse dans laquelle se trouvaient nos pères, et ne le lui sachons pas trop mauvais gré de cette petite flatterie.

« Ainsi, dit Racine; la fameuse ville de Namur défendue par » neuf mille hommes de garnison, fut, en six jours d'attaques, » rendue à trois ou quatre bataillons de tranchée, ou pour » mieux dire à un seul bataillon. » N'en déplaise à l'illustre tragique, je ne trouve point, dans le siége de Namur, matière à l'éloge excessif que les écrivains de son pays ont fait de cette opération militaire. A moins toutefois que cet éloge ne s'adresse à l'habile ingénieur qui dirigea les attaques. Comme Racine le dit lui-même dans une de ses lettres: « Mr de Vauban, avec » son canon et ses bombes [1], a fait lui seul toute l'expédition. »

C'est aussi à la science de Vauban qu'il faut attribuer le petit nombre d'assaillants mis hors de combat [2], et non à un manque de courage chez les assiégés. Tout paraît prouver que leur défense fut aussi bonne qu'elle pouvait l'être, en présence des dispositions habiles prises par l'ennemi, et les narrations françaises sont unanimes à constater qu'ils se défendirent en gens de cœur [3].

[1] Pour plus d'exactitude, il faudrait ajouter *et avec ses tranchées*.

[2] Il s'éleva à 73 tués et 271 blessés, selon Devize qui indique les pertes jour par jour. — Le même écrivain évalue la perte des alliés à 2000 hommes, ce qui est une exagération évidente.

[3] Je citerai seulement deux textes. « Ne croyez pas pour cela qu'on ait » eu affaire à des poltrons; tous ceux de nos gens qui ont été à ces atta- » ques sont étonnés du courage des assiégés. » Racine. *Lettre du 3 juin*

Tout en rendant ainsi justice aux alliés, les écrivains français ne manquent pas, comme on le pense bien, de louanger leurs compatriotes. Pour eux, si la place a été prise, « c'est » qu'il n'y a point d'obstacle qui puisse arrester la bravoure » des François. » Certes, ce langage pèche un peu par l'exagération. Il n'en est pas moins vrai que les assiégeants méritent des éloges pour la vigueur et l'intelligence qu'ils déployèrent dans les divers assauts. On aime à lire dans les conteurs du temps ces anecdotes qui peignent, en quelques traits, le caractère d'une nation. Ainsi, dans une tranchée, un lieutenant aux gardes est blessé. En semblable occasion, les soldats timides quittent un endroit périlleux sous prétexte de conduire leur officier à l'ambulance. Mais dans les tranchées de la porte S[t] Nicolas, chacun fait son devoir; les grenadiers se tournent vers leur tambour : « Reconduis le lieutenant, lui crient-ils, »nous avons de quoi nous occuper ici. ». — Un autre jour, un soldat pose, au même endroit, trois gabions qui sont successivement enlevés par les boulets ennemis. Le soldat, dépité, se croise les bras. A l'ordre que lui donne son supérieur : « J'en » porterai un quatrième, répond-t-il, mais je serai tué. » Il pose en effet le gabion et un boulet lui casse le bras. Il se tourne vers l'officier : « Je vous l'avais bien dit, » fait-il; et il va tranquillement, un bras portant l'autre, se faire amputer [1]. A ces

1692. » — Cela fait connoistre que les François ont eu à faire à de braves » gens, et que s'ils avoient moins de valeur, il seroit difficile qu'ils vins» sent aussi souvent à bout des grandes entreprises que le Roi leur fai » exécuter. » DEVIZÉ. *Siège du château*, p. 231.

[1] Les écrivains français de cette époque ont l'habitude de prêter aux Suisses de singulières naïvetés. En voici une que rapporte RACINE (*Lettre du 15 juin*). La scène se passe dans la tranchée du fort Orange. Un boulet de canon emporte la tête d'un Suisse. Un autre Suisse, son camarade, placé à côté de lui, se met à rire de toute sa force : « Oh! oh! dit-il, cela » est plaisant; il reviendra sans tête dans le camp. »

soldats si dévoués, il fallait des chefs dignes d'eux : ils ne leur manquèrent pas. Si la roture ne pouvait que bien rarement atteindre à un grade élevé, il faut avouer que ceux que la naissance favorisait aussi injustement n'épargnaient pas du moins leur sang dans les combats ; et, pour ne parler que des siéges de Namur, on vit plus d'un membre de la haute noblesse du royaume payer de sa vie son dévouement au drapeau. Enfin, les soldats étaient-ils blessés mortellement, il n'était pas rare de voir leurs aumôniers[1] venir, sur le champ de bataille même, adoucir leurs derniers moments par les consolations de la religion. Parmi ces prêtres, un surtout se distingua ; peut-être aussi dut-il à sa naissance et au poste élevé qu'il occupait, le privilége de n'être point resté inconnu [2]. C'était l'abbé de Grancé, aumônier du Roi, dont toute l'armée admira le courage. On le vit confesser les blessés presque sur la brèche, et sans que les balles qui sifflaient autour de lui et semaient partout la mort, pussent le distraire de sa pieuse mission.

Mais il est bien temps que je reprenne mon récit.

Durant la trêve qui suivit la capitulation de la ville, on modifia la position des divers corps de l'armée assiégeante. Le camp du Roi fut placé à côté du Désert de Marlagne [3], et

[1] Il y avait, dans chaque régiment, un aumônier qui faisait partie de l'état-major. « Sa piété et son courage, dit l'auteur des *Travaux de Mars,* » sont d'une grande utilité dans le régiment où il est incorporé. »

[2] Un autre aumônier du Roi, l'abbé de Beuvron, mourut pendant le siége. — Un troisième, dont les relations ne parlent pas, fut enterré au Désert de Marlagne : c'est François de Harcourt. Sa pierre tumulaire est encore dans la chapelle, mais l'inscription a disparu en partie. On y lit qu'il mourut de la fièvre, au camp de Namur, le 25 juin 1692. Il était docteur en Sorbonne et aumônier du Roi.

[3] Voy. GGGG. Le *Désert de Marlagne.* — Je ne sais ce qui peut avoir donné lieu à l'opinion, généralement répandue à Namur et fort erronée, que Louis XIV logea à la *Maison Blanche.* L'hôte le plus illustre de cette

l'on disposa les troupes pour l'attaque qui devait se faire par l'Entre-Sambre et Meuse. A cet effet, quarante-quatre escadrons et quinze bataillons formèrent une première ligne qui s'étendait de la Meuse à la Sambre, depuis le pont de Wépion jusqu'à l'abbaye de Malonne. En avant de cette première ligne, dix bataillons composant la brigade du roi devaient se porter sur les hauteurs plus rapprochées du château. Entre ces deux lignes se trouvait le parc d'artillerie avec quatre bataillons. Enfin, huit escadrons de dragons occupaient les bords des deux rivières, à gauche et à droite de la brigade du roi.

Le 7 juin, cette brigade se mit en marche sous le commandement du prince de Soubise, pour venir camper sur les hauteurs qui lui avaient été désignées, c'est-à-dire (à ce que je crois [1]) sur la crête des Vieux-Murs. Le prince de Soubise avait reçu l'ordre de placer ces troupes au bas de la crête; mais s'apercevant qu'elle n'était occupée que par quelques trois cents ennemis, distribués en plusieurs postes, il eut l'heureuse idée de se concerter avec Vauban qui se trouvait précisément du même côté, occupé à examiner le château. L'attaque de la position fut immédiatement résolue. Les dix bataillons, précédés d'une compagnie de grenadiers et de cinquante fusiliers, s'avancèrent en conséquence sur une seule ligne, descendirent un vallon assez profond, franchirent un fossé, puis remontèrent par les bois jusque sur la crête des Vieux-Murs. Ils y trouvèrent les postes avancés qu'ils repoussèrent jusqu'à une seconde éminence [2], où se tenaient cinq bataillons ennemis qui

habitation, pendant les grandes guerres de cette époque, fut le duc de Holstein-Pleun, alors maréchal de camp, qui y prit son quartier, lors du siége du château, en 1695.

[1] Il est à remarquer que DEVIZE ne désigne pas nominativement les lieux; mais on peut les reconnaître à la description qu'il en fait.

[2] Probablement l'endroit où l'on érigea plus tard le fort Camus.

devaient soutenir les avant-postes. Ces bataillons ouvrirent alors un feu fort vif qu'ils continuèrent jusqu'au moment où, abordés eux-mêmes par l'ennemi, ils furent obligés de se refugier sous leur contrescarpe. Les Français eurent 66 tués et 309 blessés dans cette première action, ce qui suppose une résistance plus vigoureuse que n'indiquent leurs relations. Mr de Soubise put ainsi s'établir à cinquante pas de la redoute de la Cassotte; il passa la nuit au bivac, tandis que Vauban, qui se trouvait à cette première action avec Mr de Mesgrigny, se hâtait d'en aller rendre compte au Roi.

La prise de ces hauteurs permettant aux Français d'établir immédiatement leurs tranchées à une distance assez rapprochée des ouvrages, les alliés voulurent reprendre le terrain qu'ils avaient perdu. Le 8, à trois heures du matin, ils firent une sortie qui occasionna une vive fusillade de part et d'autre, mais n'aboutit à aucun résultat : un corps de troupes ennemies ayant été détaché pour les tourner, ils furent obligés de se retirer derrière leurs retranchements. Les Français commencèrent alors à établir leurs batteries de mortiers et de canons, et la tranchée fut ouverte la nuit suivante (8 au 9 juin), en arrière de la ligne qu'ils avaient conquise.

Il n'y eut d'abord que deux attaques dirigées à la fois contre le fort Orange et contre Terra-Nova [1]. Celle de droite prenait aux *Vieux-Murs;* celle de gauche commençait dans un fond entre ces Vieux-Murs et la crête suivante. Dès la nuit du 8 au 9 juin les deux tranchées furent reliées l'une à l'autre et parvinrent, la première à cinquante pas de la Cassotte, la seconde à septante pas de la contrescarpe du fort Orange. La même

[1] Sur la disposition des attaques, voir le plan joint à cette *Promenade*. C'est une réduction de celui qui accompagne la relation de Racine; je n'y ai ajouté que la légende.

nuit, plusieurs batteries, comprenant vingt pièces de canon, établies pendant la trève sur le glacis de la porte de Bruxelles et à la Sainte Croix, commencèrent à tirer sur les ouvrages du château [1].

Les jours suivants, malgré le mauvais temps et le roc qu'ils rencontrèrent, les assiégeants poussèrent leurs tranchées à peu de distance de la Cassotte que les alliés fortifiaient de leur côté et qui fut, dès le 10, battue par quinze mortiers et huit canons [2].

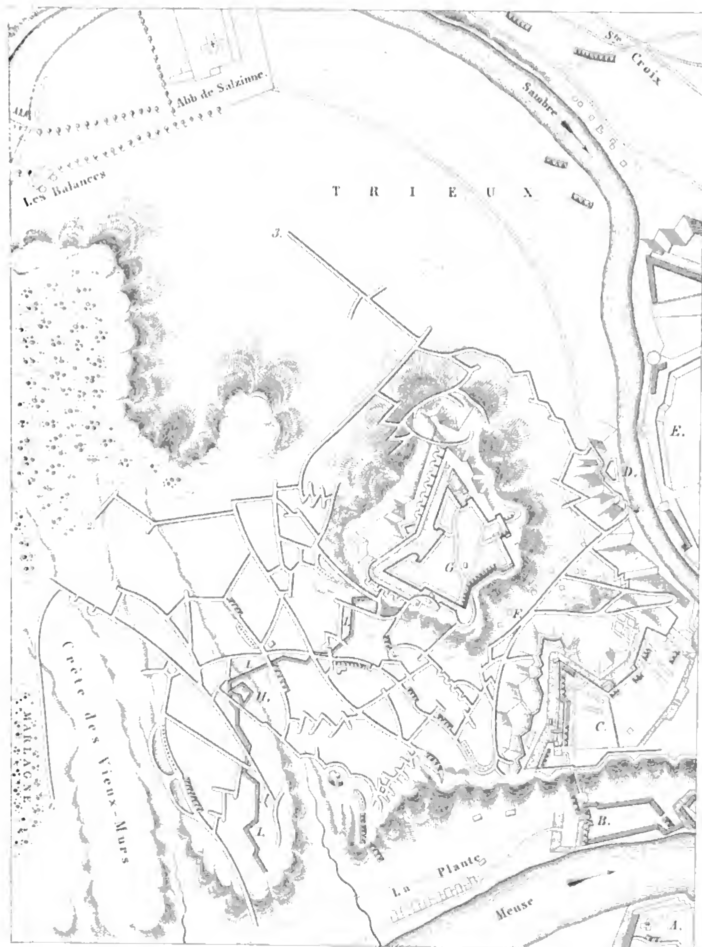
Le lendemain, vingt-six mortiers et vingt-quatre canons tiraient sur le château.

Le 12, tandis qu'on élargissait les tranchées de la droite et de la gauche qui embrassaient la Cassotte, les assiégés travaillèrent à établir une espèce de chemin couvert à l'abri duquel ils pourraient se retirer dans le fort Orange, lorsque le moment serait venu d'abandonner la redoute.

Jusques alors, le canon n'avait pu incommoder beaucoup le fort Orange et Terra-Nova. Tous deux, en effet, se trouvaient protégés par les ouvrages avancés contre lesquels les assiégeants dirigeaient tous leurs efforts, et qui présentaient, comme je l'ai dit, un front fort étendu. Quatre cents hommes occupaient la Cassotte et ses dehors, et trois cents défendaient le retranchement à redans qui aboutissait à la carrière. Derrière

[1] Le plan de Racine indique six batteries de canons; mais il est probable qu'elles ne furent pas toutes établies en même temps. La position de quatre de ces batteries est marquée sur mon plan. Je n'ai pu, faute d'espace, y faire figurer les deux autres qui se trouvaient: l'une, sur la contrescarpe du demi-tenaillon de droite du front I; la seconde, sur le glacis du deuxième chemin couvert qui défendait les fronts I et II.

[2] Comme les relations n'indiquent pas, d'une manière assez claire, la position des batteries et le nombre de pièces d'artillerie, je renvoie également le lecteur au plan ci-joint.



J.E. del.

ATTAQUE DU CHÂTEAU DE NAMUR, EN 1692.

1. Première attaque. — 2. Seconde attaque. — 3. Troisième attaque. — 4. Quatrième attaque. — A. Jambes. — B. Hoornewerk de Buley. — C. Terre-Neuve. — D. Redoute de la Sambre. — E. Partie de la ville. — F. Ravin de la Foliette. — G. Fort Orange. — H. Cassotte. — I. I. I. Retranchement à redans.

et à droite de la redoute, s'étendait une esplanade assez vaste sur laquelle les assiégés se tenaient en bataille et d'ou ils pouvaient sans cesse renforcer les défenseurs des ouvrages avancés.

Il importait donc avant tout de conquérir cette première ligne. Comme les Français s'attendaient à une vive résistance, ils avaient disposé tout pour la vaincre. Outre sept bataillons, placés comme gardes de tranchées aux deux attaques avec deux piquets de trois cents hommes chacun et huit cents travailleurs, on avait disposé sur la hauteur la plus voisine six bataillons de la brigade du roi, et l'on tenait prêts douze cents travailleurs pour faire les logements sur les ouvrages qui allaient être assaillis.

L'attaque devait se faire : à droite, contre les retranchements, par deux cents mousquetaires gris et noirs [1], disposés en trois pelotons et soutenus par cent et cinquante dragons à pied [2], ainsi que par les grenadiers des gardes françaises et des gardes suisses ; — à gauche, contre la Cassotte, par cent cinquante grenadiers du roi [3] que soutiendraient d'autres grenadiers. Entre ces deux colonnes se tenaient, en réserve, huit compagnies de grenadiers.

Comme il était à craindre que les mousquetaires ne se laissassent emporter par leur ardeur habituelle, Vauban leur ex-

[1] Il s'agit ici des mousquetaires du roi. Ils formaient deux compagnies distinguées par les dénominations *noirs* et *gris;* c'étaient tous gentilshommes issus des meilleures familles du royaume, qui combattaient à pied ou à cheval, selon l'occasion. Leurs armes étaient l'épée et le mousquet.

[2] J'ai déjà dit que les dragons combattaient à pied et à cheval. Comme tous les cavaliers en général, ils portaient l'épée, les pistolets et le mousqueton.

[3] Ce sont là, je pense, les *grenadiers volants*, cavaliers choisis dans toute l'infanterie du royaume, et qui marchaient à la tête de la brigade du roi. Ils portaient le fusil et un sabre, plus un sac (*grenadière*) rempli de grenades; ils étaient ordinairement employés dans les assauts.

pliqua d'abord la disposition des carrières, puis il leur recommanda de s'arrêter sagement dans les endroits propres à les couvrir, de ne point charger dans le cas où ils apercevraient quelques bataillons ennemis derrière les retranchements, mais de tenir bon jusqu'à ce qu'ils fussent secourus par la réserve. Il leur dit aussi qu'il ne voulait point qu'ils allassent « mal à » propos se faire échiner » sur la contrescarpe; et, à cet effet, l'illustre ingénieur retint près de lui cinq tambours au signal desquels ils avaient ordre de revenir aussitôt à leur poste.

Il fut convenu que le signal de l'attaque serait donné par des bombes. Les colonnes devaient se mettre en marche au onzième coup; mais à peine la septième bombe était-elle lancée qu'on entendit crier : tue, tue! du côté de la redoute. Les assaillants montèrent aussitôt la tranchée à revers et s'élancèrent droit sur leurs ennemis. Ceux-ci les accueillirent par une vive fusillade et résistèrent vaillamment [1]; mais enfin, attaqués de toutes parts, ils durent se retirer dans le chemin couvert de l'ouvrage à cornes du fort Orange, retraite qu'ils effectuèrent en bon ordre et par pelotons. Il en demeura même un assez bon nombre sur l'esplanade; ils y résistèrent encore pendant quelque temps à la faveur d'une maison où ils s'étaient retranchés. Forcés d'abandonner ce poste, ils se retirèrent dans une autre maison plus rapprochée du fort, et s'y défendirent

[1] Devizé rapporte ici que les assiégés firent d'abord un grand feu; « mais, ajoute-t-il, comme dès que le sixième enfant perdu des mousque» taires eut avancé, ils reconnurent à leurs soubrevestes que c'étoient des » mousquetaires, ils commencèrent à plier... » Je ne sais si Devizé était Gascon; en tout cas, cette phrase se concilie mal avec ce qu'il dit lui-même plus loin, que les Français eurent 95 tués et 327 blessés, bien que l'action n'eût pas duré une heure. Le même auteur donne la perte essuyée par chaque corps ou régiment. J'y trouve pour les mousquetaires du roi, 6 tués et 17 blessés; pour les grenadiers du roi, 5 tués et 20 blessés.

jusqu'au moment où ils s'aperçurent que la retraite allait leur être coupée par un corps de dragons qui s'étaient avancés du côté de la Plante. Les mousquetaires firent généreusement quartier à tous ceux qui le demandèrent; mais grand nombre de leurs ennemis tombèrent aux mains des grenadiers qui les massacrèrent [1]. Ainsi périrent notamment le colonel Rocaful et d'autres officiers espagnols fort estimés. Un jeune homme de vingt-deux ans, le fils du comte de Lemos, trouva également la mort dans ce combat. Vivement poursuivi par un grenadier à cheval, nommé Sans-Raison, il lui demanda quartier et lui promit cent pistoles s'il voulait lui laisser la vie. Mais le Français, furieux d'avoir vu tomber un instant auparavant un de ses chefs, Mr de Roquevert, tua le malheureux comte. Et comme pour montrer davantage encore que le seul sentiment de la vengeance avait dirigé sa main, lorsqu'on vint réclamer le corps de l'Espagnol, il rendit à ceux que l'on avait chargés de cette triste mission, trente-cinq pistoles qu'il avait trouvées sur le mort. « Tenez, leur dit-il fièrement, voilà son argent » dont je ne veux point. Les grenadiers ne mettent la main » sur les gens que pour les tuer. [2]. »

[1] Selon Devizé, les assiégeants auraient *tué* 4 ou 500 alliés. ce qui est inadmissible en présence de la position qu'occupaient ces derniers et du peu de durée du combat.

[2] Racine et Devizé parlent assez longuement de Mr de Roquevert. C'était un officier d'une bravoure merveilleuse et d'une piété singulière; il avait fait ses dévotions la veille et on lui trouva un cilice sur le corps. Sa valeur, sa douceur et sa grande sagesse lui avaient valu le respect de l'armée entière. Le Roi, qui l'estimait beaucoup, dit, après sa mort, que c'était un homme qui pouvait prétendre à tout. Quant à la piété que l'on trouvait chez Mr de Roquevert, les historiens du temps témoignent qu'elle n'était pas rare dans les rangs de l'armée française, et l'un d'eux ajoute fort judicieusement : « Quand on ne craint rien du costé de la conscience, on affronte » les dangers avec une confiance qui éloigne toute sorte de timidité, parce » que l'on est préparé à tous les événemens. »

A la suite de cette affaire, toutes les hauteurs fortifiées qui protégeaient le fort Orange, furent occupées par les assiégeants. Ils s'y logèrent aussitôt, et, malgré le mauvais temps et le roc qu'ils continuaient à rencontrer dans leurs travaux, ils s'avancèrent rapidement vers les ouvrages de défense qu'ils avaient alors en vue.

A l'attaque de la droite, on établit successivement trois parallèles reliées les unes aux autres par de nombreuses tranchées, et dont la troisième se trouvait à une distance très-rapprochée de la branche gauche du fort Orange. On s'avança également, au moyen de doubles sapes, de l'ouvrage à cornes de Terra-Nova. A l'attaque de la gauche, qui communiquait avec la précédente, on tira parallèlement à la courtine, une ligne qui joignait les deux demi-bastions du fort Orange.

Dans la nuit du 14 au 15, on ouvrit une troisième attaque : la tranchée commençait dans les Trieux de Salzinnes, à mi-chemin de l'abbaye et du fort Orange, et se dirigeait sur une quatrième attaque, en suivant le bas des hauteurs. Cette quatrième attaque prenait pied à la redoute de la Sambre et montait le ravin de la Foliette.

Comme ces derniers travaux menaçaient de couper toute communication entre le fort Orange et Terra-Nova, le 18, à la pointe du jour, trois cents hommes de la garnison du château joints à un détachement fourni par les défenseurs du fort, firent une sortie sur les tranchées de l'attaque de la Sambre. Armés d'espontons [1] et soutenus par le feu du fort Orange, ils descendirent à l'improviste dans la tranchée dont ils comblèrent une partie, mirent en fuite les travailleurs ainsi qu'une

[1] L'*esponton* ou demi-pique avait huit ou neuf pieds de longueur; au XVII[e] siècle, la pique était longue de treize et demi à quinze pieds.

cinquantaine de grenadiers, mais finirent eux-mêmes par céder devant un bataillon du régiment suisse de Stopa qui accourut à la défense de la tranchée. Il y eut, de part et d'autre, trente ou quarante hommes mis hors de combat.

Les travaux d'attaque furent continués avec vigueur les trois nuits suivantes. Les tranchées des Trieux, qui communiquaient déjà avec les deux attaques des hauteurs, furent également jointes à celle de la Sambre; et celle-ci fut poussée par le ravin de la Foliette assez avant pour intercepter les communications entre Terra-Nova et le fort Orange, lequel fut ainsi enveloppé de toutes parts. Le canon des Français battait alors [1] le chemin couvert, le fossé, le corps de l'ouvrage et même la gorge du fort Orange, bien que de ce dernier côté on ne vît encore que la crête des murs et l'extrémité des palissades. D'autres pièces battaient en même temps la pointe du bastion droit [2] de Terra-Nova et la contregarde qui la protégeait. Entretemps, on s'occupait à élargir les parallèles et les places d'armes, afin que les troupes pussent s'y ranger commodément au jour de l'assaut. De leur côté, les assiégés ne restaient pas inactifs : bien qu'ils fussent désolés par les bombes, ils relevaient soigneusement leurs palissades et plantaient force chevaux

[1] Comme je l'ai déjà dit, je ne puis mieux faire que de renvoyer au plan que je donne, pour la position des batteries. A celles qui s'y trouvent indiquées et aux deux mentionnées dans une note précédente, il faut ajouter trois batteries de canon placées à Jambes, l'une en dehors du retranchement, la seconde derrière l'ancienne église, et la troisième, sur le bord de la Meuse, un peu en aval du pont. Elles tiraient sur la branche du demi-bastion gauche de Terra-Nova et sur l'enceinte à redans du château. Mais il est à remarquer, quant à ces batteries de Jambes, que les plans seuls les indiquent; les relations n'en parlent pas.

[2] Ou, comme dit Devizé, le bastion gauche (par rapport aux Français); les relations des assiégeants entendent en effet par bastion *gauche* ou *droit*, celui qui est opposé à leur gauche ou à leur droite.

de frise partout où l'artillerie ennemie ouvrait une brèche.

Un accident assez ordinaire dans les opérations militaires de cette nature, vint précipiter le dénouement. Le 21 juin, pendant que le roi était à dîner près du Désert de Marlagne, on entendit un bruit sourd, et bientôt une épaisse fumée s'éleva au-dessus des bois qui se trouvaient entre le camp et les attaques. On crut d'abord que quelque accident était arrivé au parc d'artillerie ; mais bientôt un messager expédié par Vauban vint rassurer tout le monde. Un déserteur ayant fait connaître la position d'un des magasins à poudre du fort Orange, on s'était, dès ce moment, appliqué à tirer sur ce magasin et une bombe venait de le faire sauter avec sept ou huit mille livres de poudre. Ce magasin se trouvant dans un fond, derrière l'ouvrage à cornes, l'explosion avait endommagé un des bastions. D'autre part, les travaux d'attaque étaient à peu près terminés : on avait débouché des dernières parallèles contre les angles des deux demi-bastions. L'assaut fut en conséquence décidé, bien que les brèches ne fussent pas jugées suffisantes, et l'on se contenta, la nuit suivante, d'élargir les tranchées malgré un feu meurtrier des ennemis.

L'assaut avait été fixé au 22 juin, à neuf heures du soir. Vers six heures, les colonnes d'attaque vinrent se placer sur le terrain qu'occupaient les travaux de siége. Elles se composaient : à la droite, de dix compagnies de grenadiers suivies de quatre cents hommes partagés en trois corps ; à la gauche, des grenadiers de Piémont, de cinq compagnies tirées de divers régiments et de deux cents hommes détachés. Sept bataillons, gardes de tranchées, devaient soutenir les colonnes. L'ordre était de se loger sur le chemin couvert et d'y établir une batterie pour élargir la brèche, dans le cas où elle ne serait pas suffisamment préparée.

Au signal donné, les colonnes d'attaque s'élançent, chacune d'elles sur l'angle du bastion qui lui est opposé. Rien n'arrête leur course impétueuse : ni les doubles palissades qu'elles doivent franchir sous le feu de l'ennemi, ni les chevaux de frise qui embarrassent les avenues du chemin couvert. C'est en vain que les assiégés se rallient sur le haut du chemin couvert et essayent de s'y retrancher; partout le succès couronne les efforts des assaillants. Mais tandis que, sur la gauche, les Français sont encore occupés à repousser leurs adversaires dans le fort, sur la droite l'ordre est dépassé. Un lieutenant rassemble une vingtaine de grenadiers : « Allons, enfants, » mes camarades, leur crie-t-il, il faut ici faire parler de nous » en accomplissant une belle action; suivez-moi. » Et leur donnant l'exemple, il parvient à se hisser sur le bastion gauche par une petite brèche qui ne peut guère donner passage qu'à un seul homme à la fois. Ils l'y suivent en criant : « Tue, tue, » tue; à moi point de quartier ; tue, tue, tue ! » Leurs ennemis découragés comprennent que la résistance est désormais inutile. Mais c'est en vain qu'ils demandent quartier; les cris de « Vive le roi » poussés par les vainqueurs étouffent leurs voix, et pendant quelque temps encore on se tue sans se comprendre. Enfin le tumulte s'apaise, les officiers parviennent à arrêter la fureur des grenadiers et le carnage cesse. Tandis qu'on appelle les travailleurs pour faire le logement sur le bastion gauche, les assiégés demandent à capituler.

Bien que la chamade eût été battue en deux endroits différents, les assiégés ne paraissaient pas tous disposés à se rendre; la confusion régnait parmi eux et leurs chefs se renvoyaient l'un à l'autre la mission de s'entendre avec les assiégeants. Le général Winberghen s'opposait de tout son pouvoir à la capitulation. Son grand âge et les fatigues

continuelles qu'il supportait depuis quinze jours, avaient abattu ses forces, mais non son courage. Avant l'assaut, il s'était fait transporter sur le haut d'une brèche, résolu d'y mourir l'épée à la main. Il ne consentit enfin à capituler que lorsqu'on lui eut permis de se retirer dans le vieux château, où il voulait se défendre jusqu'à la dernière extrémité, justifiant ainsi la confiance que Guillaume III avait eue en lui.

Cet obstacle levé, les assiégés fournirent les ôtages pour la capitulation. C'étaient deux officiers dont l'un avait le bras en écharpe, et l'autre la mâchoire à demi emportée. Ils racontèrent qu'un de leurs commandants avait reçu jusqu'à sept coups de bayonnette [1]. On apprit aussi que les assiégés avaient perdu cinq à six cents hommes depuis le commencement de l'attaque du fort Orange, y compris environ trois cents qui venaient d'être tués ou dangereusement blessés dans la dernière action. Leur position avait été des plus pénibles, surtout dans les derniers jours; car les projectiles des Français leur laissaient à peine le temps de respirer. A tout moment, ils voyaient sauter leurs camarades, leurs valets et leurs provisions, et ils étaient si las de se jeter à terre pour éviter les éclats des bombes, que plusieurs d'entre eux avaient fini par rester debout au risque de ce qui pourrait leur arriver. D'autres avaient pratiqué de petites niches dans les retranchements intérieurs de la forteresse et s'y tenaient cachés tout le jour. Pour comble de maux, l'eau était venue à leur manquer; ils n'en avaient d'autre que celle qu'ils tiraient d'un trou qu'ils avaient creusé à l'intérieur

[1] **Depuis une vingtaine d'années au moins, la bayonnette avait été introduite dans les armées françaises. Cette introduction eut pour conséquence inévitable de faire disparaître les piquiers qui formaient auparavant un tiers de chaque compagnie. Il y avait cependant encore des piquiers au siége de 1692.**

du fort. Ainsi s'étaient passés les quinze derniers jours. Il ne faut donc pas s'étonner si l'assaut du 22 les trouva en quelque sorte démoralisés, et s'il ne coûta aux Français que 9 tués et 44 blessés.

Par la capitulation que Louis XIV et le baron de Heyden signèrent le 23 juin, les assiégés obtinrent de sortir avec tous les honneurs de la guerre, c'est-à-dire par la brèche, tambour battant, drapeaux déployés, mèche allumée et balle en bouche. Ils devaient être conduits sous escorte jusques à Gand.

La garnison quitta le fort, le 23 juin, à quatre heures de l'après-midi; elle se composait de 1951 hommes. Avec elle sortit Coehorn qui avait été blessé d'un éclat de bombe. Vauban avait conçu de lui une vive estime [1]; il voulut l'entretenir. Ce dut être une entrevue bien intéressante que celle de ces deux hommes, les principaux acteurs de la grande scène qui se passait depuis trois semaines. Vauban, après avoir dit à Coehorn les paroles les plus flatteuses, lui fit quelques questions auxquelles son émule répondit avec assez de fierté, mais toujours avec à propos. Le sage ingénieur lui demanda notamment ce qu'il pensait de la direction donnée à l'attaque; Coehorn répondit que si l'on avait conduit la tranchée devant l'ouvrage à cornes, ainsi qu'il devait s'y attendre, il s'y serait encore défendu quinze jours et qu'il en aurait coûté bien du monde aux assiégeants; mais que de la manière dont on avait embrassé l'ouvrage, force avait été de se rendre. Il ajouta toutefois que

[1] Quelle belle âme et quel bon citoyen que ce Vauban! Fontenelle voyait en lui un Romain qu'il semblait que le siècle de Louis XIV eût dérobé aux plus heureux temps de la république. Nul homme ne méritait mieux que lui cet éloge. En 1675, il montra combien il était exempt de jalousie, en donnant au gouvernement français le conseil d'accueillir Coehorn, le seul rival qu'il eût en Europe, et qui, mécontent du prince d'Orange, offrait ses services à Louis XIV. *Biographie univ. classique.*

le vieux château, si redoutable qu'il parût, ne tiendrait pas aussi longtemps que le fort Orange. Il y a quelque amertume dans la réponse de l'ingénieur hollandais; mais aussi, quel regret n'avait-il pas dû éprouver en voyant les Français enlever aussi facilement ces hauteurs de la Cassotte qui protégeaient son œuvre!

Les Français prirent donc possession du fort Orange, et les nuits suivantes, ils travaillèrent à faciliter l'assaut contre Terra-Nova.

On distinguait alors trois attaques. A l'attaque d'en haut, les assiégeants parvinrent fort près de la palissade et avancèrent leurs pièces d'artillerie afin qu'elles fissent plus d'effet. A la seconde attaque d'en haut qui occupait le fort Orange, ils ouvrirent les murailles de ce fort en trois endroits différents, pratiquèrent des tranchées et des chemins dans tout l'intérieur pour le passage de l'artillerie et les communications des troupes, et placèrent à la gorge dix-huit canons et quinze mortiers dont trois jetaient des bombes de cinq cents livres; une partie de ces pièces devait battre à revers le chemin couvert de la contrescarpe de l'ouvrage à cornes de Terra-Nova. Enfin, à l'attaque de la Sambre, la tranchée qui montait par le ravin de la Foliette fut poussée jusqu'à la rencontre de la première attaque, et l'on établit, sur le haut et le penchant de la montagne, une parallèle qui prenait à l'angle du demi-bastion gauche et venait aboutir, vers le bas, à l'angle de l'ouvrage qui défendait la porte de secours. Trente pièces de canons et vingt mortiers tiraient alors continuellement : ils dirigeaient surtout leurs feux contre l'angle du bastion droit de Terra-Nova et contre la contregarde qui protégeait cet angle.

Tout annonçait que le siége tirait à sa fin. Le 28, à six heures du matin, quatorze compagnies de grenadiers [1] qui

[1] En tout 805 hommes.

devaient attaquer les chemins couverts sur le haut et vers le bas de la montagne, se tinrent prêtes dans les tranchées. Elles étaient accompagnées de huit cents travailleurs et devaient être soutenues par les quatre bataillons de tranchées, deux pour chaque attaque.

Au signal donné, ces compagnies s'élancent au pas de course sur un terrain où elles doivent marcher une centaine de pas à découvert, rencontrent un premier rang de palissades (contre-chemin couvert) défendues par cent-cinquante assiégés qui se retirent après avoir déchargé leurs armes, fondent en sautant au-dessus de ces palissades sur le véritable chemin couvert, et se rendent maîtres de toutes les contrescarpes depuis la hauteur qui domine la Meuse jusqu'à la descente vers la Sambre, ainsi que de la contregarde du bastion de droite. Un grenadier du nom de La Fosse blesse un officier des assiégés, lui serre la gorge et le force à indiquer l'emplacement de trois fourneaux qui devaient agir contre les assaillants et dont il arrache aussitôt les saucissons. Cependant les vaincus ne pouvant rentrer dans leurs ouvrages que par une seule porte souterraine fort étroite, sont coupés par les grenadiers suisses qui en massacrent un bon nombre.

Comme les alliés s'attendaient à un assaut de la muraille même, l'ouvrage à cornes était bien garni de monde. Un feu terrible de grenades accueillit alors les assaillants dont plusieurs, enflammés par le succès, étaient descendus dans le fossé. Le feu des Français n'était pas moins vif : trente canons tiraient de ce côté, et les mortiers étaient si bien servis qu'il ne tombait jamais moins de six bombes à la fois sur l'emplacement qu'occupaient les défenseurs du château. Soutenus par les compagnies des gardes, les travailleurs firent, durant les deux heures que dura ce feu, deux logements à la droite et à

la gauche de l'ouvrage. L'angle du bastion droit était surtout le théâtre d'actions de valeur. La brèche que l'artillerie y avait ouverte, consistait en deux petits éboulements qui allaient du haut du parapet jusqu'au cordon, le reste n'étant pas vu du canon des assiégeants. Les grenadiers des gardes françaises voulurent se rendre maîtres de cette brèche. En s'aidant des décombres, ils parvinrent à se hisser assez près de la crête. La longueur d'une pique les séparait seulement de leurs ennemis qui se tenaient, l'épée à la main, sur le haut du rempart et les accablaient de grenades. Ils furent enfin obligés de se retirer dans leurs logements de la contregarde et du chemin couvert. Un grenadier nommé Francœur demeura seul sur la brèche. Pendant un quart d'heure encore, on le vit, à différentes reprises, descendre quelques pas pour recharger son arme, puis, remontant sur le haut de la brèche, saisir le moment propice pour tirer sur les ennemis [1].

Toutefois ce combat n'avait pas été inutile. Pendant que l'attention de l'ennemi était attirée sur ce point, on se hâta d'attacher le mineur aux deux côtés de la pointe du bastion gauche. Dès le matin, douze petits mortiers avaient commencé à tirer dans l'autre bastion ; le soir, une batterie semblable vint foudroyer celui-ci.

Malgré la violence du feu, les Français n'avaient eu qu'environ cent cinquante tués et blessés, ce qui s'explique par la foible résistance qu'ils avaient rencontrée dans les dehors et la supériorité de leur artillerie. Le corps du génie, qui, depuis le commencement du siége, comptait déjà dix officiers tués et

[1] « Le Roy... admira la valeur et la présence d'esprit de ce grenadier, » demanda à le voir et parut dans la résolution de le faire officier. » Sa Majesté luy donna quelque argent dans la suite. » DEVIZÉ. *Siége du chasteau de Namur*, p. 307.

seize blessés, en eut encore deux tués et trois blessés à cette attaque.

La nuit suivante fut employée, par les assiégeants, à perfectionner le logement sur le chemin couvert et à attacher le mineur au demi-bastion de droite. Ce travail fut continué avec le plus grand succès dans la nuit du 29 au 30. Les trois bataillons du régiment Dauphin, qui étaient de tranchée à l'attaque des hauteurs, firent ensuite un bon logement sur la lunette ou redoute casematée placée vis-à-vis de la courtine de l'ouvrage à cornes, de manière à en imposer aux flancs des deux bastions dont le feu était fort violent. La casemate de cette redoute ayant été visitée, on y trouva un conduit bien couvert qui aboutissait à une poterne de la courtine, et on se hâta de loger vingt-cinq grenadiers dans ce passage. Pendant qu'on attirait l'attention et le feu des assiégés des deux côtés où se trouvaient attachés les mineurs, une sape fut ouverte vis-à-vis du pied de la brèche du bastion droit, afin d'y tenter un logement. Les huit hommes qu'y plaça un ingénieur, travaillèrent si doucement qu'on se basarda à en faire passer une vingtaine d'autres. Pendant trois quarts d'heure, ils continuèrent la besogne sans être inquiétés. Alors parut sur la brèche un officier espagnol qui se mit à crier : « Mata, mata [1] ! » Les travailleurs, surpris, se laissèrent glisser dans le fossé à l'exception d'un sergent qui s'opiniâtra à rester exposé. Mais le C[te] de S[te] Maure qui, le premier, s'était avisé de faire exécuter ce logement, se mit aussitôt à leur tête et les fit remonter en criant à son tour : « Tue, tue! » Parvenu sur le haut de la brèche, où il avait été suivi par dix grenadiers. « A moi, les trois compagnies de gre- » nadiers, s'écria-t-il ! » Ces compagnies arrivèrent en effet,

[1] C'est-à-dire : *tue, tue!*

avec six détachements de fusiliers qui se trouvaient prêts dans la tranchée, et repoussèrent les assiégés au-delà d'un retranchement que ces derniers avaient commencé à la gorge du bastion. Deux bons logements furent aussitôt faits sur le terrain conquis.

Enhardi par ce premier succès, le régiment Dauphin voulut avoir la gloire de chasser l'ennemi de tout l'ouvrage à cornes dont il occupait déjà une partie. Vers minuit, quelques grenadiers de ce régiment, envoyés en éclaireurs, rencontrèrent un Espagnol qui les prit d'abord pour des compatriotes. Saisi et questionné, il fut forcé d'avouer qu'il venait avertir ses gens de se retirer de ce bastion, et il ajouta que leurs camarades avaient déjà abandonné celui de gauche afin de laisser jouer la mine où il avait ordre d'aller mettre le feu. L'Espagnol n'échappa à la mort qu'en indiquant l'endroit ou se trouvait la mine, et le saucisson fut enlevé.

Les Français se trouvèrent ainsi maîtres des deux bastions. Les logements y furent achevés et mis en défense au point du jour, ce qui découragea tellement leurs adversaires qu'à cinq heures du matin ils battirent la chamade. On se hâta d'en avertir le Roi et, à dix heures, les assiégés envoyèrent leurs ôtages. Louis XIV leur dit tout d'abord qu'il n'écouterait aucune proposition à moins que la garnison de l'ouvrage à cornes ne se rendît prisonnière de guerre, ou que toutes les troupes du château ne sortissent en même temps moyennant une bonne composition. Enfin, on finit par s'entendre et la capitulation fut signée le même jour (30 juin) à des conditions très-avantageuses pour les assiégés. Ils obtinrent, comme les défenseurs du fort Orange, de quitter le château avec tous les honneurs de la guerre. Ils devaient être conduits sous escorte à Louvain.

On put alors connaître l'étendue des maux que la garnison

avait soufferts pendant le siége. Les projectiles des Français avaient opéré de tels ravages qu'on trouva dans l'ouvrage à cornes de Terra-Nova plus de vingt canons renversés et leurs affûts brisés. Le 29, une de leurs bombes ayant donné contre une muraille et les rochers, renversa près de quarante hommes. Les assiégés racontèrent aussi que vingt-sept soldats avaient été tués par deux coups de canon, et qu'une bombe étant tombée sur l'hôpital du donjon, y avait occasionné de tels dégâts qu'une centaine de malades et de blessés étaient restés ensevelis sous les décombres. Outre que l'eau et la bierre leur faisaient défaut, les bombes tombaient sur eux en telle quantité [1] qu'ils ne pouvaient plus se livrer au sommeil, circonstance qui les avait complétement exténués.

Les défenseurs du château sortirent dans l'après-midi du 1er juillet. Le prince de Condé [2] avait été désigné par Louis XIV pour assister au défilé de la garnison. On vit d'abord paraître le prince de Barbançon avec cent cinquante cavaliers. Le gouverneur salua de l'épée le fils du grand Condé, puis s'approcha de lui chapeau bas. Il fut reçu « avec toutes les civilités imaginables. » Le prince français loua beaucoup sa longue défense et lui fit notamment remarquer que toutes les places assiégées par le Roi en personne n'avaient résisté que le tiers

[1] Beaurain donne un état très-détaillé des munitions de guerres apportées et employées au siége; j'en extrais ce qui suit : 196 *canons*, savoir : 6 de 33, 66 de 24, 8 de 16, 16 de 12, 38 de 8, 48 de 4, 14 de 3; — 50,765 *boulets* lancés par ces pièces; — 59 *mortiers*, savoir : 3 de 18 pouces, 32 de 12, 24 de 8; — 9154 *bombes* ; — 8 *pierriers* ; — 20,773 *grenades* ; — 8457 *fusées à bombes*; — 12,950 *fusées à grenades*; — 725.000 (*liv.*) *de poudre*; — 102,472 *liv. de plomb*.

[2] Il s'agit ici de Henri-Jules de Bourbon (1643-1709), fils du grand Condé. Le fils de Henri-Jules se trouvait également au siége de Namur; c'est lui que les relations appellent *Monsr le Duc*. Devizé lui dédia son *Histoire du siége de Namur*.

du temps qu'avait exigé la prise de Namur, compliment délicat auquel son interlocuteur se montra très-sensible. Pendant que les deux chefs s'entretenaient de cette manière, le défilé continuait. Les régiments du Rhingrave et de Barbançon sortirent d'abord; ils furent suivis du régiment du prince Charles de Brandebourg. Les grenadiers de ce corps attirèrent surtout l'attention des vainqueurs, à cause de leurs « bonnets en ma» nière de mitres en broderie de soye sur le devant. » L'auteur, qui me sert ici de guide, dit que ce qui restait de ces grenadiers fut trouvé assez bon; mais il traite assez mal les Wallons [1] et les Espagnols. Il ajoute, toutefois, que « la » pluie qui tomba toute cette après-dinée, n'aida pas à faire » paroistre ces troupes. [2] »

Environ 2,500 alliés défilèrent ainsi devant l'armée assiégeante. Plus de 3,800 hommes avaient donc péri durant le siége; il est vrai, qu'au dire des assiégés, les désertions leur avaient fait perdre huit ou neuf cents soldats. Quant aux Français leur perte n'est pas bien connue. Le chevalier de Beaurain l'évalue à 3,000 hommes, y compris ceux qui moururent de maladie [3]. C'est peu, assurément, pour un siége qui a été

[1] Il faut lire les *Mémoires* du feld-maréchal de Mérode-Westerloo, pour avoir une juste idée de l'état de délabrement dans lequel, grâce à la fatale incurie du gouvernement espagnol, se trouvaient alors les régiments nationaux, en Belgique. Du reste, les corps espagnols n'étaient guères mieux traités.

[2] Devizé. *Siège du chasteau*, p. 350.

[3] Ce chiffre s'accorde assez bien avec ceux qui se trouvent dans Devizé. Pour le siége de la ville, ce dernier donne la récapitulation qni s'élève à 73 tués et 271 blessés. En ce qui concerne le siége du château, j'ai relevé le nombre de tués et blessés qu'il indique aux divers assauts et aux tranchées, et j'arrive à un total de 2200 hommes hors de combat; mais il est à remarquer que l'auteur ne dit pas tout et qu'il omet notamment les pertes essuyées au dernier assaut de Terra-Nova. A part cela, la perte totale serait donc de 2550 hommes.

considéré comme un des plus beaux triomphes de Louis XIV; mais il ne faut pas oublier que cette opération fut conduite par Vauban.

Le soir du 30 juin, des salves réitérées de canon tirées par l'armée du maréchal de Luxembourg avaient fait connaître à Guillaume d'Orange la prise de Namur. De son côté, le bon peuple de Paris n'eut pas plutôt appris cette importante nouvelle que, passant par-dessus l'usage, il fit des feux de joie « sans attendre qu'on lui en eût donné l'ordre [1]. » Puis, historiens, poëtes, peintres et graveurs se mirent à célébrer, sur tous les tons, la victoire du Grand Roi. De toutes ces œuvres inspirées par la flatterie, il nous est resté un magnifique tableau de Vander Meulen (un Belge, hélas!), des médailles d'un fort beau burin et une ode assez pitoyable de Boileau. On n'oublia qu'une chose : ce fut de louer le véritable héros de cette campagne, le modeste Vauban dont les savantes combinaisons avaient épargné tant de sang français.

Le 1er juillet, Louis XIV admit à son audience l'échevinage de Namur. J'ai déjà dit comment les représentants de la commune furent reçus par l'orgueilleux monarque [2]. A l'offre qu'ils avaient faite de lui prêter serment, selon l'ancienne coutume du pays, il leur avait fait savoir que ce n'était pas l'usage de France que les bourgeois prêtassent serment, qu'ils n'avaient qu'à se montrer bons sujets et qu'il leur serait bon maître! Qu'il y avait loin de cette réception hautaine, à nos joyeuses entrées où l'on voyait le prince et ses fidèles bourgeois s'unir par un serment réciproque et solennel! Qu'il y avait loin aussi de l'étiquette fastueuse de la cour de France à ces entrevues

[1] Devize. *Siége du chasteau*, p. 23.
[2] Voy. la 4e *Promenade*.

franches et cordiales où Philippe de Bourgogne, Philippe-le-Beau et Charles-Quint, se mêlant à nos jeux populaires, faisaient assaut de bons mots avec nos goguenards échevins. Il est vrai, hélas! que depuis près d'un siècle, toute relation intime avait cessé entre nos libres populations et leurs souverains dégénérés, et que, partant, les souvenirs de ce bon vieux temps devaient s'être affoiblis peu à peu.

. . . .

Le 3 juillet, Louis XIV quitta Namur [1], après avoir ordonné de réparer et d'améliorer les ouvrages de défense. C'est ce dont Vauban s'acquitta avec son habileté ordinaire.

[1] Nos documents contemporains sont muets sur le séjour de Louis XIV à Namur. Tout ce que je trouve au *C. de ville* 1693, c'est une somme de 3148 flor. 9 1/2 sols payée par la Commune pour le rachat de ses cloches. (Comp. la 4e *Promenade*)

———

SEIZIÈME PROMENADE.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

(*Suite*).

---

sUper In aLto aLto Cantabas, gaLLe, naMUrCo :
nUnC IbI oVat baVarUs ; tU qUasI Capo sILes.

—

L'invincible Namur n'auroit pas été pris,
Si l'Orange en ce temps n'eût valu qu'un Louis.

—

Wilhelmi vires experta est Gallia regis !
Vires, Emmanuel, sensit et illa tuas !
Succubuit tandem : tam fortes nempe leones
Gallorum ad cantum non trepidare solent.

Epigrammes du temps.

Avant de quitter Namur, Louis XIV avait ordonné de faire disparaître les traces du siége et d'améliorer le système de défense de la ville. Ce soin revenait tout naturellement à Vauban [1] regardé, même par ses contemporains, comme le

[1] A ma connaissance, aucun auteur contemporain, si ce n'est DE FEUQUIÈRE (IV. 209. 211), ne dit positivement que Vauban ait été chargé des nouvelles fortifications de Namur. Mais la faveur extraordinaire dont jouissait cet ingénieur ne laisse aucun doute sur ce point : c'était à lui seul que Louis XIV pouvait confier une conquête qui lui tenait tant à cœur. On sait d'ailleurs que le retranchement des Vieux-Murs, dont j'aurai à parler bientôt, est souvent désigné sous le nom de *ligne* ou *mur de*

premier ingénieur de son époque, et à qui la France était déjà redevable de nombreuses et redoutables forteresses. A la science qui ne lui fit jamais défaut, l'illustre ingénieur pouvait joindre ici l'expérience du siége qu'il venait de diriger. Il agit en conséquence.

Aucun ouvrage important ne fut ajouté à l'enceinte bastionnée. Seulement elle fut réparée avec soin, munie de traverses et de logements, en un mot, mise en état de mieux résister à l'ennemi. Ces améliorations portèrent principalement sur l'ouvrage à cornes de St Nicolas. Tout en se réservant la ressource de l'inondation, les Français rectifièrent le cours de l'Harquet ou avant-fossé, placèrent une digue en cascade à son embouchure dans la Meuse, établirent deux bonnes contrescarpes pleines de coupures en deçà et au delà de cet avant-fossé, et élevèrent une contregarde revêtue sur la droite du ravelin, en remplacement de l'ouvrage imparfait qui s'y trouvait lors du siége de 1692[1].

Tout en s'occupant d'améliorer l'enceinte bastionnée, les Français réalisèrent les projets que les Espagnols avaient

Vauban. — J'ai cherché vainement dans nos documents contemporains. quelque trace du séjour de Vauban à Namur. En revanche, j'ai trouvé dans les *C. de Ville* 1693 et 1694, les noms de plusieurs ingénieurs qui furent employés aux nouvelles fortifications et auxquels la Commune payait, de ce chef, une indemnité de logement; ce sont M de Cladèche (mort en 1693), ingénieur principal, Diguet, de Pissy, de Geisen, Gomin, Damoiseaux, Duquesnel, Ancelot, Blavot, de St Paul, Vialiez, Gittard, de Rupey et Marchand. Ces officiers ne firent, sans doute, que suivre les instructions laissées par Vauban.

[1] La relation de Racine, et c'est la seule, parle, il est vrai, d'une « petite lunette revestue qui défendoit la contrescarpe » et qui aurait été enlevée sans résistance le 2 juin 1692; mais le plan annexé à cette relation ne nous montre rien de semblable à la droite du ravelin. La contregarde dont je parle apparait au contraire sur tous les plans à partir de 1695.

conçus dans le but d'empêcher l'approche des portes de Fer et de S[t] Nicolas. Sur les hauteurs qui dominent la ville de ce côté, ils élevèrent quatre bastions détachés ou lunettes qui embrassaient de telle manière la croupe du roc, qu'on ne les pouvait bien voir que du côté de la ville [1]. Chacun de ces ouvrages, pourvu de casemates et construit soigneusement en pierre, avait une contrescarpe également revêtue, munie de traverses et défendue par une forte palissade [2]. C'étaient la *lunette S[t] Antoine*, établie sur l'emplacement de l'ermitage de ce nom, à la gauche du chemin qui conduit d'Heuvy à Berlacomines; celle de l'*Epinois*, ou plutôt du *Piednoir*, ou mieux encore de *Pignewart* [3], séparée de la précédente par le ravin du fond d'Harquet; celle de *S[t] Fiacre*, sur la hauteur opposée à l'ermitage du même nom; enfin, celle de *Balart*, à gauche du chemin qui partant des Keutures se dirige vers Bouges. Tous ces travaux furent poussés avec beaucoup de célérité et mis à perfection par les Français; mais là ne se bornaient pas leurs projets. A égale distance du ravin de S[t] Fiacre et de la lunette de Balart, ils avaient également songé à établir un fort beaucoup plus considérable qui aurait été terminé par un ouvrage

[1] « A la vérité, dit M. DE FEUQUIÈRE (*Mém.* IV. 209), lorsque je les ai » vues, je ne les ai point trouvées bien placées, et il m'a paru qu'elles ne » voyoient pas assez la campagne, pour éloigner la circonvallation ou » l'ouverture de la tranchée. D'ailleurs ces redoutes n'étoient point liées » les unes aux autres, et n'étoient ni couvertes, ni communiquées par un » chemin couvert, qui allât de l'une à l'autre de ces redoutes. »

[2] Ces quatre lunettes (ou *bastions détachés*, pour me servir du terme usité à cette époque) existent encore à l'état de ruines; mais la forme en est parfaitement visible. Toutes sont pourvues de casemates dont la plus vaste et la mieux conservée est celle du fort Balart.

[3] Voy. la 4[e] *Promenade*. — C'est à ce fort Pignewart que s'applique, peut-être, un art. du *C. de ville* 1693, lequel fait mention de soldats prisonniers au fort *Picquart*.

à cornes regardant vers le Nord. Il resta à l'état de projet, peut-être faute de temps [1]. Ce fut dans le but d'y suppléer, du moins en partie, qu'à l'époque du siége de 1695, on éleva, sur la hauteur de Coquelet, les retranchements dont je parlerai plus loin.

Sur la rive droite de la Meuse, et entourant le faubourg de Jambes, l'ouvrage bastionné, commencé par les Hollandais en 1691, continua à demeurer imparfait. Il paraît qu'on n'y mit pas même la main. On avait également projeté d'établir, du même côté, deux lunettes dont la gorge se serait appuyée à la Meuse, et qui auraient été reliées à l'ouvrage de Jambes par un chemin couvert s'étendant le long du fleuve, jusque vis-à-vis du demi-bastion de S[t] Roch. L'une de ces lunettes aurait été placée sur la capitale du bastion des Récollets; la seconde, en face du centre de la courtine entre les tours Gerard Ghiselin et S[t] Roch. Tous ces travaux ne furent pas même commencés [2].

Les ingénieurs français s'attachèrent surtout à fortifier le château, dont les défenses furent, comme on va le voir, singulièrement perfectionnées ou augmentées.

En ce qui concerne Terra-Nova, la courtine entre les deux demi-bastions de l'ouvrage à cornes fut pourvue d'une tenaille, et la petite redoute casematée, dont j'ai fait mention à propos du siége de 1692, remplacée par une lunette communiquant avec la courtine au moyen d'une galerie ou caponnière. La contregarde du bastion droit, en forme de bonnet de prêtre, fut

[1] Cet ouvrage est indiqué par un pointillé sur un des plans annexés à la *Relation de la campagne de Flandre et du siége de Namur en* 1695.

[2] Le même plan indique aussi par un pointillé, ces lunettes et leur chemin couvert, et la légende porte : « Ouvrages qui avoient été projetés « avant le siége. » Le *plan de Visscher* ne nous offre rien de tout cela ; ce qui prouve que les travaux n'ont pas même été commencés.

améliorée, et le chemin couvert, double en certains endroits, muni de traverses. A dater de cette époque, le demi-bastion de gauche est souvent appelé *bastion des cinq frères*, dénomination également donnée à cette partie de la montagne.

Lorsqu'on eut fait disparaître les traces des ravages que les projectiles avaient exercés dans les ouvrages du fort Orange, on s'occupa à perfectionner ses défenses. A cet effet, on éleva une grande demi-lune revêtue, de forme irrégulière, qui couvrait la courtine et partie du bastion gauche. Tout le front de l'ouvrage à cornes fut pourvu d'une double contrescarpe palissadée.

Sur le haut du ravin de la Foliette, à peu près à égale distance de Terra-Nova et du fort Orange, on construisit une grande lunette revêtue, appelée *bastion casematé* ou *fort du S[t] Esprit*. Le but de cette construction était d'assurer les communications entre les deux forteresses et d'empêcher l'établissement des tranchées sur le plateau et dans le ravin de la Foliette, comme Vauban l'avait fait en 1692.

La Cassotte qui, lors du siége précédent, n'était qu'un ouvrage provisoire, devint définitivement une grande redoute revêtue; et la maison dite *du diable*, à droite de cette redoute, fut pourvue d'une flèche.

Un chemin couvert, muni presque en entier d'une forte et double palissade, partait de la pointe du bastion gauche du fort Orange et se dirigeait, en formant un angle, sur les carrières qui dominent la Plante. Le sommet intérieur de cet angle était occupé par la Cassotte [1]. Le fort du S[t] Esprit se trouvait également au sommet de l'angle d'un autre chemin

[1] La lunette du centre occupant l'emplacement de la Cassotte, et la lunette de droite celui du fort Orange, il en résulte que ce chemin couvert était, à peu près, celui qu'on a rétabli dans l'hiver de 1855-1856.

couvert palissadé, de même forme et en arrière du précédent; il était double dans la partie qui regardait la Meuse. Le retranchement du S[t] Esprit aboutissait à l'extrémité du rocher au bas duquel se trouve, de nos jours, le tir à la cible. De ce rocher, le chemin couvert revenait, en suivant le bord de l'escarpement de Buley, se rattacher au bastion gauche de Terra-Nova et fermait de ce côté l'esplanade [1].

Enfin, toute la crête des Vieux-Murs, sur une longueur d'environ douze cent vingt-quatre mètres [2], fut pourvue d'un retranchement en ligne droite, défendu par un fossé de dix-huit pieds de largeur sur dix de profondeur, entièrement creusé dans le roc. Les extrémités de ce retranchement étaient munies de deux redoutes : l'une occupait le dessus de la carrière de grès de la Gueule du Loup; la seconde dominait la Plante [3]. Ce *mur de Vauban* couvrait ainsi tous les ouvrages du château, que la crête sur laquelle il s'élevait dérobe aux yeux de l'assiégeant placé dans la Marlagne. C'était, au dire d'un ingénieur au service de Guillaume III, un « ouvrage d'un travail immense et

[1] La dernière portion de ce chemin couvert a été aussi rétablie, mais sous une autre forme, en 1855-1856.

[2] Ce qui revient aux 325 verges rhinlandiques que je compte sur le plan de Visscher.

[3] Je serais assez porté à croire que les deux redoutes des extrémités et la porte placée au centre de la ligne étaient seules en véritable maçonnerie; que, pour le reste, le retranchement était taillé dans le roc jusqu'à hauteur de la contrescarpe, et que sur cette base on avait élevé un mur non maçonné; d'où la dénomination de *mur sec* donnée encore parfois, de nos jours, à cet ouvrage de défense. La ligne de Vauban a subsisté jusque dans les dernières années du siècle dernier et, on pourrait même dire, jusqu'à la reconstruction de la citadelle de Namur, en 1817. On m'a rapporté qu'à cette dernière époque, on utilisa, dans les nouvelles fortifications, les pierres qui constituaient l'ancien retranchement. Quoiqu'il en soit, le fossé est encore bien visible, mais on ne voit plus guère de traces de maçonnerie qu'à l'extrémité qui domine la Plante.

» d'une dépense incroyable [1]. » Nous verrons cependant qu'il ne fut guère utile à la défense de Namur. C'est que celui qui l'avait fait construire n'avait point agi dans les prévisions d'un siége ordinaire, mais bien dans la pensée de faire de tout ce plateau un vaste camp retranché, destiné à abriter une armée entière.

Comme si ce retranchement n'eût pas suffi pour le but qu'on se proposait, on avait en outre élevé, dans la Marlagne, deux lignes en avant des Vieux-Murs. A la vérité, une seule relation les mentionne [2] et je n'oserais en indiquer la situation [3]; mais cette relation est d'ordinaire si exacte, qu'on serait peu fondé à révoquer en doute l'existence de ces lignes. Nous verrons d'ailleurs que, postérieurement à cette date, d'autres ouvrages du même genre furent encore élevés du même côté.

Vous le voyez, ami lecteur, les Français s'étaient attachés à justifier cette orgueilleuse devise, qu'ils avaient projeté de placer sur la principale porte du château :

REDDI POTEST, NON VINCI [4].

[1] *La campagne de Namur* (p. 59), ouvrage que j'indiquerai bientôt plus au long.

[2] Du moins une seule relation *contemporaine*, car l'auteur du Manusc. N° 6622 (Biblioth. roy.) écrit vers le milieu du siècle dernier, dit que « le » 29 on emporta deux lignes tirées devant le château. » — Voy. plus loin le récit de l'attaque de la ligne de Vauban, sous la date du 30 août.

[3] Presque à chaque pas que l'on fait dans cette partie de la Marlagne, on rencontre d'anciennes tranchées ou lignes de communications, que les gens de la localité désignent encore sous le nom de *retranché*, et dont plusieurs servent actuellement de chemins. Je signalerai notamment une ligne tirée au bas du glacis des Vieux-Murs, et une autre, bien au-delà de l'espèce d'isthme sur lequel se trouve le cabaret dit : « *Au repos du chasseur*. Ces deux lignes, toutes deux parallèles au mur de Vauban, sont réunies par une troisième qui côtoye à peu près le bord de l'escarpement vers la Plante. Elles ne sont pas figurées sur le *Plan de Visscher;* mais il est à remarquer que la seconde de ces lignes se trouvait en-dehors du terrain qu'embrasse ce plan.

[4] Ou, comme on lit autre part : « *Reddi quidem, sed vinci non potest.* »

C'était un défi jeté à la face de l'Europe. Le gant fut immédiatement relevé, et l'insulte lavée par la reprise d'une ville dont la conquête avait été si chère au grand Roi.

D'après les relations les plus estimées, le siége de Namur de 1695 ne fut point chose décidée longtemps à l'avance [1].

Le sens me paraît être : « Namur peut bien être rendu aux alliés en vertu » d'un traité, mais il ne pourra jamais être pris de vive force. » On rapporte qu'après la capitulation de Namur, on y trouva une pierre, portant cette inscription, qui devait être placée sur une des portes de la forteresse. Le Clerc. *Explication hist. des principales médailles frappées pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas.*

[1] Voici la liste des relations *contemporaines* qui m'ont servi; à l'exception de la première, elles sont excessivement rares : I. *Relation de la campagne de Flandre et du siege de Namur, en l'année* 1695. La Haye, 1696, in-fol. avec 4 cartes et plans. C'est un excellent ouvrage, mais parfois trop laconique. Paquot (IV. 114) l'attribue à Jean Tronchin du Breuil, génevois réfugié à Amsterdam, où il rédigea pendant trente ans la « Gazette françoise » Les plans sont exacts et fort bien gravés. — II. *Idem, seconde édition, revûë et corrigée.* La Haye, 1696, in-fol. avec les mêmes cartes. Pas de différence notable avec la précédente. — III. *La campagne de Namur, contenant une relation fidelle de tout ce qui s'est passé de plus mémorable pendant la prise de cette importante place..... presenté à sa Majesté Brittannique par l'un de ses ingenieurs ordinaires.* La Haye, 1695, in-16, avec un plan. Excellent travail signé : D. F. D. M. L'auteur, comme on le voit à la p. 36, devait occuper un grade assez élevé dans l'arme du génie. — IV. *Journal exact de ce qui s'est passé au siege de Namur jusqu'à la prise de la ville; ecrit au quartier de S. A. E. de Baviere à Malone;* in-4° de 9 pp. avec un mauvais plan; sans lieu ni date. *Journal du siege et de la prise du chateau de Namur;* in-4° de 15 pp., sans lieu ni date. Ces deux pièces sont reliées en un seul volume avec la capitulation de la ville et une *Lettre du camp devant Namur*, au bas de laquelle on lit : « A Brusselle, chez Pierre de Pape, 1695. » — V. *Journal du siège de la ville de Namur, depuis le commencement de la marche des alliez qui se fit le* 27 *de juin* 1695 *de la Flandre pour le dit siège, jusqu'à la reddition du chateau.* Bruxelles, Léonard de Pape, in-12 avec une carte. Je ne connais de cette relation que trois passages importants. Elle ne me paraît pas différer de beaucoup de la précédente. — VI. *Lettre au gazettier de Paris sur le siege de Namur, par l'autheur de* (du) *Salut de l'Europe.* Cologne, Pierre Marteau, 1695, in-24. Cette lettre

L'année 1694 s'était passée à s'observer mutuellement : les Français et les alliés avaient conservé à peu près leurs

réduit à sa juste valeur certaines exagérations françaises. — VII. ***Brief aan den courantier van Parys wegens de belegering en t overgaan van Namen; uit het frans vertaald door C. V. H.*** Amsterdam, 1695, in-4°. Traduct. de la pièce précédente. — VIII. ***Journal du siége de la ville et château de Namur***, 1695. Manusc. au Musée de Namur et aux Archives du Royaume. C'est un journal contemporain écrit, évidemment, par un officier qui se trouvait au siége. — IX. ***Plan de la ville et du château de Namur dans l'état qu'étoit cette place lorsqu'elle fut assiégée et reprise en 1695...., tracé en ce temps sur les lieux et dessiné tres exactement par Mr de Strackwitz, major de l'artillerie de S. A. S. le duc de Bronswic et de Lunebourg-Zelle et gravé par les soins de Nicolas Visscher à Amsterdam.*** Ce magnifique plan, d'une exactitude minutieuse, et qui vaut à lui seul les meilleures relations, mesure 0m 93 de haut sur 1m 16 de large, non compris les entourages et la légende. Le seul exemplaire que j'en connaisse se trouve au Musée de Namur; malheureusement il est abîmé en plusieurs endroits, et quelques mots de l'indication ci-dessus ont disparu en partie. Le plan lui-même a été gravé par D. Stoopendaal; les allégories et accessoires ont été inventés et dessinés par O. Elliger, puis gravés par G. Van der Gouwe. — X. ***Plan du siége de la ville et du chateau de Namur.*** A Amsterdam, chez Covens et Mortier. Réduction exacte et bien gravée du plan précédent, signée : « F. de Bakker del. et sculp. 1746. » — XI. ***Journal de ce qui s'est passé au siege de la ville et du chasteau de Namur, par le Secretaire d'un officier general, qui estoit dans la place, lequel a pris soin de n'y rien obmettre de la verité.*** Paris, 1695, in-16. Ce journal, précédé d'un « Etat présent des affaires de » France et des alliez », est d'autant plus précieux que c'est la seule relation contemporaine, écrite au point de vue français, que je connaisse. Malheureusement, les faits y sont rapportés parfois d'une manière un peu confuse, et avec une partialité notoire. L'auteur me paraît être le secrétaire de Boufiers lui-même. — J'ai aussi consulté les Manuscrits 6622, 6671 et 7117 de la Bibliothèque Royale : ils sont d'une insignifiance complète.—Les diverses relations que je viens d'indiquer diffèrent souvent l'une de l'autre. Comme j'aurai à les citer plus d'une fois dans le cours de mon récit, pour plus de concision, je les désignerai à l'avenir au moyen des chiffres romains qui m'ont servi à les classer dans la présente note.

Je citerai, à mesure qu'elles se présenteront, les autres sources moins importantes auxquelles j'ai parfois puisé. Je ne mentionnerai ici que deux écrivains qui ont traité assez longuement l'histoire du siége de 1695 ; ce sont : 1° De Quincy. ***Histoire militaire du regne de Louis le Grand.***

positions respectives. Mais Guillaume III formait dès lors le projet de tenter, l'année suivante, quelque entreprise considérable, soit en Flandre, soit sur la Meuse, selon qu'il trouverait ses ennemis plus ou moins sur leurs gardes, d'un côté ou de l'autre. En conséquence, durant l'hiver de 1694-1695, deux bons corps d'armée furent assemblés dans les Pays-Bas. La mort de la reine Marie (18 janvier 1695) vint retarder, pour quelque temps, l'exécution de ce projet; mais aussitôt qu'il eut pourvu à l'administration de l'Angleterre, le roi passa en Hollande où il débarqua le 24 mai 1695. Le 5 juin, il s'abouchait à Gand, avec Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière [1].

Paris, 1726, in-4°. Le récit du siége de Namur est au tome III. En ce qui concerne le siége de la ville, l'auteur a copié principalement, mais parfois d'une façon si inexacte qu'il devient inintelligible, la relation indiquée ci-dessus, N° I. Pour le siége du château, il s'est surtout étayé du *Journal* français indiqué sous le N° XI. En somme, il n'est guère utile quand on possède ces deux relations I et XI. — 2° Macaulay. *The history of England*. Ce qui rend précieux le récit de cet éminent historien, c'est qu'il l'a écrit d'après de nombreux journaux et documents anglais contemporains du siége.

[1] Ce prince, dont la mémoire est restée longtemps populaire à Namur, mérite une courte note.—Né le 11 juillet 1662, Maximilien-Emmanuel succède à son père, dans l'électorat de Bavière, en 1679. Quelques années plus tard, il se distingue dans les guerres contre les Turcs et emporte d'assaut la ville de Belgrade. A dater de 1689, il sert à la tête de ses troupes sur le Rhin et dans les Pays-Bas. Nommé gouverneur-général des Pays-Bas Espagnols, en 1692, il combat contre la France jusqu'à la paix de Ryswick, en 1697. Le traité de La Haye, du 6 octobre 1698, assigne l'Espagne à son fils, qui meurt l'année suivante. Par son testament du 2 octobre 1700, Charles II, roi d'Espagne, institue pour son héritier Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Maximilien-Emmanuel se déclare pour Philippe. Uni dès lors à la France, à laquelle il rend plus d'un service, il combat parfois les Impériaux avec succès. Mais la deuxième bataille d'Hochstet, gagnée par les Impériaux sur les Bavarois et les Français, le 13 août 1704, l'oblige à abandonner ses états et à se retirer en France. Il est mis au ban de l'empire. Le 2 janvier 1712, le roi d'Espagne, Philippe d'Anjou, lui fait don des Pays-Bas, et Maximilien est reconnu souverain dans le Luxembourg

Les chefs alliés, après s'être mis d'accord, surent attirer en Flandre la majeure partie des forces françaises, tandis que Guillaume donnait des instructions secrètes pour une attaque sur la Meuse. Bientôt le roi d'Angleterre, laissant le commandement de son armée de Flandre au prince de Vaudemont, arriva à Corroy-le-Château, le 2 juillet, pendant qu'une partie de ses troupes investissait subitement Namur. Le même jour, en effet, un corps d'armée, sous les ordres du comte d'Athlone, occupait le pays de la Sambre à la Meuse, en aval de Namur, tandis qu'un second corps, commandé par le baron de Heyden, fermait la place vers l'Entre-Sambre-et-Meuse. Malheureusement pour les alliés, les détachements qui devaient investir Namur du côté de Jambes, éprouvèrent un retard et laissèrent ainsi à Mr de Boufiers [1] le temps de se jeter dans la place. Ce maréchal, l'un des hommes les plus intrépides de cette époque qui compta tant de vaillants soldats, arriva sur les hauteurs de Ste Barbe une heure avant que les assiégeants eussent achevé de passer sur la rive droite de la Meuse, et pénétra dans la ville avec sept régiments de dragons [2], bon nombre de

et le Namurois. La paix d'Utrecht, du 11 avril 1713, lui enlève ces provinces, tout en les lui laissant provisoirement jusqu'à sa réintégration dans ses états de Bavière, réintégration qui est stipulée par le traité de Bade, du 7 septembre 1714. Il retourne alors en Allemagne, et meurt le 26 février 1726, laissant un fils, Charles-Albert, qui lui succède, et qui est nommé empereur le 24 janvier 1742.

[1] Louis-François Bouflers, duc, pair et maréchal de France, né en 1644, mort en 1711. — « On sait quel homme c'étoit que ce maréchal, un des plus intrépides guerriers que la France ait jamais eus. » De Folard. *Hist. de Polybe, avec un comment.* Amsterdam, 1774, III, 74. — De Feuquière (*Mémoires*, passim.) critique beaucoup sa défense de Namur. Quant à sa bravoure, véritablement héroïque, elle n'a jamais été contestée.

[2] Selon de Feuquière (II. 249), en tout vingt escadrons. Au nombre de ces régiments de dragons, se trouvait celui du marquis de Grammont-Fallon, Franc-comtois, dans lequel servait alors, en qualité de cornette, M. de la Colonie, dont j'ai déjà cité les *Mémoires*.

volontaires et Mr de Mesgrigny, habile ingénieur [1] qui avait secondé Vauban lors du premier siége, et qui amenait avec lui plusieurs officiers du génie. Le maréchal eut même le temps de faire diriger sur Dinant, les chevaux de six de ses régiments de dragons qui lui devenaient inutiles [2].

Le soir du 2 juillet, Maximilien-Emmanuel campa également près de Corroy-le-Château. Le lendemain, vers dix heures du matin, les deux souverains arrivèrent en vue de Namur et prirent immédiatement des mesures pour l'établissement des quartiers.

La ligne de circonvallation fut, à peu de chose près, celle de 1692. Les quartiers étaient au nombre de trois. Celui du roi d'Angleterre, s'étendant de la Sambre à la Meuse (rive gauche), comprenait vingt-trois bataillons et cent-vingt escadrons de troupes anglaises, hollandaises et allemandes. Guillaume III, qui s'était d'abord logé au petit château de la Falise, vint s'établir, le 7, à la Rouge-Cense, au-dessus de Flawinnes [3]. Le logement des ingénieurs se trouvait à Bouges; derrière ce

[1] M. de Mesgrigny, maréchal des camps et armées du roi et second ingénieur de France, avait précédé Vauban dans la carrière militaire; Clerville et lui avaient même été ses maîtres (*Biogr. univ. class.*, art. *Vauban*). Ce fut lui qui construisit la citadelle de Tournai en 1672, et la défendit en 1709 contre le prince Eugène.

En général, ses contemporains, compatriotes et ennemis, en font un grand éloge. La *Relation* I l'appelle un « autre Vauban. » Cependant sa défense de Namur a été vivement critiquée. De Feuquière (IV, 335), l'accuse de n'avoir point connu la place. — « Rien, dit de Folard (III, 74), » ne manquoit au maréchal (de Boufflers) sinon un Callimaque.... Avec » cela, les ennemis échouoient devant. »

[2] Les dragons Dauphin se trouvaient déjà à Namur. Leur colonel, le comte d'Albert, apprenant que la place est investie, quitte aussitôt Paris, se déguise à Dinant en batelier, traverse le camp des assiégeants, et pénètre dans Namur en passant la Meuse à la nage. De Saint-Simon. *Mémoires complets et authentiques*. Paris, 1856-1858, édit. in-18, I. 169.

[3] Cette propriété, dont j'ai déjà parlé à propos du siége de 1692, appartenait alors à J.-F. d'Hinslin, mayeur de Namur. Elle avait été acquise du

village et au Rondchêne on avait placé deux petits parcs d'artillerie. Le grand parc se trouvait entre Beez et la Tête-du-Pré. Là aussi, attéraient les bateaux aux munitions de guerre et aux provisions de bouche. Maximilien-Emmanuel occupait le quartier entre la Sambre et la Meuse, avec vingt-quatre bataillons et vingt escadrons de troupes bavaroises et espagnoles[1]. Il logeait à l'abbaye de Malonnes et avait sous ses ordres le général Coehorn[2]. Le duc de Holstein-Pleun, feld-maréchal général des troupes de Hollande, se logea également du même côté, à la Maison-Blanche. Enfin, le quartier de la rive droite de la Meuse était commandé par le lieutenant-général baron de Heyden, établi à Erpent, par le maréchal de camp Flemming, logé à l'abbaye de Géronsart, et par d'autres généraux avec dix bataillons et cinquante-huit escadrons brandebourgeois. Là, campaient aussi deux régiments de dragons liégeois, sous le comte de Berlo[3]. Il y eut dans la suite des changements de troupes, mais la disposition des quartiers resta la même[4].

Les forces françaises, sous le maréchal de Villeroy, se trouvaient

souverain, en 1686. Aucune position ne pouvait être mieux choisie, pour un quartier général, que ce point élevé d'où l'œil embrasse à la fois la Marlagne, la vallée de la Sambre et, dans le lointain, les collines qui dominent la Meuse.

[1] Ces troupes espagnoles étaient des dragons. Au dire de GALLIOT (IV, 344), notre compatriote Boyseau, plus tard marquis de Château-Fort, qui servait dans un de ces corps, assista au siége de 1695.

[2] Coehorn, né en Frise en 1641, mort en 1704, était à cette époque général-major et colonel d'un régiment d'infanterie hollandaise.

[3] Le 6 juillet, ces dragons liégeois eurent ordre de marcher sur Liége, pour servir d'escorte aux convois. Plus tard, ils se dirigèrent vers le Brabant avec le comte d'Athlone. J'ignore s'ils revinrent au siége.

[4] Le nom et la position de chaque régiment sont indiqués sur un des plans annexés à la *Relation* I. Faute de ne pouvoir discerner la nationalité de ces divers corps, je n'ai pu en donner ici un relevé plus exact. Quant au chiffre de ces troupes, en prenant la base indiquée par DE QUINCY, (III, 210), pour l'armée des alliés en 1696, c'est-à-dire six cents hommes

alors en Flandre ; il n'y eut donc pas, dans le principe, de véritable armée d'observation. Le prince de Vaudemont, qui était opposé à Villeroy, manœuvra toujours de manière à se placer entre son antagoniste et les alliés campés sous Namur. Ce ne fut que dans les derniers jours du siége, après le bombardement de Bruxelles, que ces deux armées se rapprochèrent de notre ville.

Comme il fallait attendre, pour commencer le siége, que la grosse artillerie fût arrivée de Maestricht, et les eaux de la Meuse étant alors fort basses, les alliés durent se borner, pendant plusieurs jours, à reconnaître la place, faire les lignes de circonvallation, dresser leurs ponts sur la Sambre à la Maison-Blanche, et sur la Meuse à la Tête-du-Pré et à Wépion, élever des redoutes sur toutes les avenues, et se retrancher fortement dans le village de Bouges ainsi que dans leurs lignes.

Les Français profitèrent de ces jours de répit pour se fortifier davantage encore et se préparer à une vigoureuse résistance. Grâce au secours amené par le maréchal de Boufiers, la garnison se composait de dix-huit bataillons et de huit régiments de dragons, ce qui formait un total de quatorze à quinze mille hommes [1], y compris les compagnies franches, de nombreux volontaires qui n'attendaient qu'une occasion de

par bataillon et cent vingt par escadron, on obtient pour les cinquante-sept bataillons et les deux cents escadrons ci-dessus, 34,200 fantassins et 24,200 cavaliers ; mais je doute qu'on doive se fier entièrement à cette donnée. D'après la *Lettre* VI, l'armée de siége et celle d'opposition se seraient élevées ensemble à cent mille hommes effectifs, dont septante mille fantassins.

[1] D'après une donnée fournie par l'auteur du *Journal* XI, la garnison aurait été seulement de 12,750 hommes ; mais il ne tient pas compte des désertions, toujours fort nombreuses dans les armées de cette époque ; or les Français en eurent assez bien, comme on le voit à la p. 15 de *la Campagne* III. — Les auteurs du parti des alliés varient de douze à seize mille.

se signaler, et le nombre nécessaire de mineurs et de canoniers[1]. Les chefs de cette garnison d'élite étaient tous gens qui avaient fait leurs preuves et dont la plupart avaient pour eux l'expérience du siége de 1692, auquel ils avaient assisté[2]. Le comte de Guiscard, lieutenant-général, était gouverneur de la ville et de la province[3]; mais à l'arrivée de Boufiers il lui avait remis en quelque sorte le commandement supérieur, si bien que le maréchal devint le véritable chef de la défense. Le comte de Leaumont, brigadier, était commandant de la ville, et Mr de Moulinneuf, du château. La lieutenance de roi dans la ville appartenait à Mr Davejan, et les fonctions de major-général étaient remplies par Mr de Bragelonne. Le corps du génie, composé de vingt-deux ingénieurs, se trouvait sous la direction de Mr de Mesgrigny.

[1] La *Relation* XI (p. 65) donne la répartition de la garnison en brigades, sous la date du 19. On y trouve dix-huit bataillons des régiments Dauphin, Piémont, Nice, Beauvoisis, Maulevrier, Bugey, Hainaut, de la Marre, d'Illiers, Solre, Navarre et Courten (Suisse); les milices d'Alençon; neuf compagnies franches de fusiliers; et huit régiments de dragons du Roi, Quelus, Grammont, Ste Hermine, Dauphin, des Barreaux, Gange et Asfelt, étranger. — L'auteur de *La Campagne* III (p. 149) et DE QUINCY (III, 108) donnent chacun une liste qui diffère un peu de la précédente quant au nom et au nombre des bataillons. A l'indication ci-dessus, il conviendrait d'ajouter une compagnie de mineurs, une de canoniers et, peut-être, neuf compagnies d'ouvriers.

[2] On se rappellera qu'au siége de 1692, Boufiers commandait l'attaque de la rive droite de la Meuse.

[3] Le comte de Guiscard avait obtenu cette charge après la prise de la ville. C'était un homme de petite noblesse; aussi « la surprise du choix fut » grande ainsi que la douleur de ceux de Namur, accoutumés à n'avoir » pour gouverneur que les plus grands seigneurs des Pays-Bas. Guiscard » eut le bon esprit de réparer ce qui lui manquoit, par tant d'affabilité et » de magnificence, par une si grande aisance dans toute la régularité du » service d'un gouvernement si jaloux, qu'il se gagna pour toujours le » cœur et la confiance de tout son gouvernement et des troupes qui s'y » succédèrent à ses ordres. » SAINT-SIMON, I, 10.

Aucune des choses nécessaires pour soutenir un long siége ne manquait à cette garnison. La cour de Versailles attachait une grande importance à la conservation de Namur, et Boufflers, qui s'était toujours douté que Guillaume tenterait quelque entreprise sur cette place, avait eu soin qu'elle fût abondamment pourvue de tout [1]. En effet, les assiégés pouvaient disposer de cent-vingt pièces de canon, de huit mortiers, de seize cents mousquets de rechange, de quantité d'autres armes, de munitions de guerre en abondance, et de 100,000 écus. Quant aux provisions de bouche, on avait approvisionné la place pour six mois, et l'on avait eu soin notamment d'enlever dans les environs tout le bétail qui avait été parqué dans la plaine de Salzinne. C'étaient là d'utiles précautions qui n'avaient guère été prises lors du premier siége. Outre cela, la place, comme on l'a vu, avait été rendue bien plus forte. Les assiégés occupaient tout le plateau jusqu'à la ligne de Vauban, ainsi que les postes des Balances et de l'abbaye de Salzinne. Maîtres des quatre forts qui défendaient les hauteurs vers les portes de Fer et de S[t] Nicolas, ils s'étaient également retranchés à Coquelet, endroit qui allait être bientôt le théâtre d'un sanglant combat.

[1] SAINT-SIMON, I, 169. — « Celui qui l'assiégea eût perdu son temps et » ses peines, s'il se fût contenté de bloquer cette forteresse pour la ré- » duire par la famine. On l'avoit si puissamment amunitionnée de toutes » choses qu'on vit bien qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là. » DE FOLARD, III, 74. — Voy. à la p. 160 de *la Campagne* III, la liste de ce qu'on trouva à Namur après la prise du château. — Il existe aux Arch. de l'État, un inventaire manuscrit des munitions trouvées au château après la sortie des Français. Cet état mentionne notamment : 67 canons, dont 19 hors de service, 6 mortiers, 4 pierriers; — 269,900 liv. de poudre; — 20 bombes chargées et 2,215 non chargées; — 19.854 grenades chargées. 11,245 idem, mais hors de service, et 9,726 non chargées; — 38,833 boulets; — 1,750 mousquets à nettoyer, 863 à raccommoder, et 976 canons de mousquets; — 137,567 liv. de farine de froment et 13,520 liv. de biscuit.

En effet, le comte de Guiscard y avait d'abord fait élever un petit retranchement qui, prenant à une maison [1] située au-dessus de Balart, se dirigeait à gauche le long de certaines carrières [2] et embrassait la crête de la montagne, depuis cette maison (appelée plus tard la maison Reignac) jusqu'au ravin de S[t] Fiacre. A l'arrivée des alliés, le maréchal de Bouflers jugea convenable d'occuper ce poste et plaça même une garde dans une *cense* (ferme) ruinée, appelée Coquelet [3], où existait encore une petite tour [4], et qui se trouvait en avant des retranchements. Le commandement de ce poste et des quatre lunettes du Nord fut confié, dès le 3 juillet, à un officier des plus habiles, M[r] de Reignac, qui s'était jeté dans la place, le jour précédent, par ordre de la cour de France [5]. M[r] de Reignac se hâta d'occuper le retranchement avec cinq cents hommes, et l'améliora avec la plus grande célérité, malgré les difficultés du terrain qui, presque partout, ne présentait que du roc. Soit que ce retranchement fût, en réalité, plus fort que ne veut bien le

[1] Ce doit être la maison occupée de nos jours par le sieur Lefebvre. C'est une habitation construite en pierre et dont une partie est assez ancienne.

[2] Ces carrières sont encore exploitées de nos jours ; et cette exploitation a naturellement modifié beaucoup l'aspect du terrain.

[3] Il n'existe plus aucune trace visible de la cense de Coquelet ; mais vers le point qu'elle occupait, dans une terre appartenant à M. Adam-Hucorne, on rencontre des substructions assez étendues qui pourraient être des restes de cette ferme.

[4] L'auteur du *Journal* XI, qui a intérêt à exagérer la foiblesse de ce poste, l'appelle un « colombier » ou « pigeonnier. » *La Campagne* III se sert des expressions « redoute » et « fortin. » On voit par le *Plan de Visscher* que les bâtiments de la cense formaient un ensemble assez considérable; il la désigne sous le nom de « Tour ou Cense de Coquelet. » J'imagine qu'il y avait là une de ces tours carrées, en moellons bruts, que l'on rencontre encore parfois près de l'entrée de nos anciennes fermes.

[5] On lit dans Devize, *Hist. du siége du château de Namur*, qu'après le siége de 1692, la lieutenance de roi, au château de Namur, fut donnée à M. de Reignac, major du régiment de Navarre. Si c'est le même dont il

dire la relation française qui me sert ici de guide, soit que les alliés n'en connussent pas la foiblesse, il est certain qu'ils se bornèrent de ce côté à des démonstrations insignifiantes, et qu'ils permirent ainsi à M. de Reignac de fortifier la cense de Coquelet et de la relier à ses retranchements [1].

Les assiégés, continuant à profiter du répit que leur laissaient les alliés, se fortifièrent aussi sur d'autres points. Le 4 juillet, ils commencèrent à établir à travers la Sambre, contre la tour S[t] Jean (Stordoir), une digue qui devait, d'après les prévisions de M[r] de Mesgrigny, arrêter le cours de la rivière et inonder la vallée depuis la ville jusqu'à la hauteur de la Maison-Blanche. Ils comptaient ainsi empêcher les assiégeants de jeter des ponts à Salzinne, et, partant, les forcer à attaquer de front la ligne des Vieux-Murs [2]. C'est dans ce même but, qu'ils placèrent un poste de cent hommes à l'abbaye de Salzinnes, et un autre de cinquante aux Balances. Ils tentèrent un travail semblable à l'Harquet, afin d'inonder le terrain entre la ville et les forts du Nord; mais ce travail ne paraît pas avoir été achevé. Enfin,

est question ici, on doit en conclure qu'il quitta bientôt ce poste. En effet, il commandait à Huy, en 1694, lorsqu'un détachement de l'armée de Guillaume III vint attaquer cette ville. M. de Reignac, qui s'y trouvait avec onze cents hommes, abandonna la ville et se retira dans les forts où foudroyé par septante-cinq canons et trente-huit mortiers, il obtint après dix jours de tranchée ouverte, une capitulation honorable. Sa garnison était réduite à trois cent cinquante hommes. Daniel, *Hist. de France* (Paris, 1722), VII, 115. De Quincy, III, 17. — J'ai cherché vainement d'autres détails sur ce brillant officier; tout ce que j'ai découvert, c'est qu'en 1696 il servait en Catalogne et y fut blessé. De Quincy, III, 267.

[1] On chercherait en vain quelque trace de ces travaux. Le fort Coquelet, dont les ruines existent encore et qui n'occupe nullement l'emplacement de l'ancienne cense, est d'une époque postérieure.

[2] Les assiégeants ne furent pas longtemps à s'apercevoir que Mesgrigny élevait cette digue; « mais comme l'on vit que les assiégés prenoient mal » leurs mesures et qu'ils auroient pu faire mieux ailleurs, on les laissa » travailler tranquillement. » *Relation* I.

les Français améliorèrent encore les défenses de la ligne de Vauban et établirent sur tout le plateau, des chevaux de frise, des abbatis d'arbres, des logements et des lignes de communication entre les diverses parties du château. Je mentionnerai notamment ici un retranchement, muni au centre d'une redoute, qui reliait les Vieux-murs à la Cassotte; des flèches et des batteries établies sur le front et la droite du fort Orange; et une ligne de communication qui fermait en quelque sorte le bas du ravin de la Foliette.

Le 10 juillet, Guillaume III s'étant rendu, avec l'Électeur de Bavière et tous les généraux, au quartier du baron de Heyden, on alla de nouveau reconnaître la ville, et il fut décidé que l'attaque aurait lieu, comme au siége précédent, par la porte de S[t] Nicolas, tandis qu'on ouvrirait en même temps la tranchée sur la rive droite de la Meuse.

Le même jour et le jour suivant, la grosse artillerie arriva enfin. Les premières pièces furent mises en batterie sur les hauteurs de Vigneroul, derrière la haute Anhaives.

A proprement parler, le siége ne commença donc que le 11 juillet. Les alliés occupèrent la maison de campagne des Jésuites, à Plomcot [1], et Bouflers fit aussitôt mettre le feu à toutes les maisons des faubourgs, ne laissant guère debout que la chapelle de la S[te] Croix, où l'on plaça un poste. La tranchée fut ouverte à Bouges dans la nuit du 11 au 12, et, le 13, les Brandebourgeois commencèrent à tirer des hauteurs de Vigneroul, bien que leurs batteries ne fussent pas encore achevées.

Outre les deux attaques de Coquelet dont je parlerai bientôt,

[1] Je crois qu'il faudrait écrire *Plumecoq* : c'était le nom d'une ancienne famille qui habitait le quartier de la Neuveville et qui était fort connue au XVI[e] siècle.

on en ouvrit une autre, dans la nuit du 13 au 14[1], laquelle, prenant à la maison de Plomcot, devait se diriger sur l'avant-chemin couvert de la porte S[t] Nicolas. M[r] Tettau, général de l'artillerie de Hollande, avait le commandement de cette attaque.

Elle était protégée par une autre, sur la rive droite de la Meuse, dans le quartier des Brandebourgeois. Leur tranchée, partant du donjon[2] de la Haute-Anhaives, se dirigeait perpendiculairement à la Meuse, en laissant à droite le petit ruisseau et la Saline. Arrivée au bord du fleuve, elle devait en suivant la rive d'assez près, s'avancer vers les retranchements de Jambes, par une suite de petits zigzags.

Une autre tranchée, venant à la rencontre de celle-ci, fut ouverte à Velaine, dans la nuit du 15 au 16, par le général Coehorn.

Dans la même nuit, cet ingénieur, qui dans le principe ne paraît avoir eu que la direction de cette attaque de Velaine et de celle du quartier de Maximilien-Emmanuel, commença à tirer, sur une crête parallèle au mur de Vauban, un long retranchement destiné à empêcher les sorties que les Français pourraient faire de ce côté[3]. On établit aussi dans la Marlagne trois batteries de quatre canons chacune qui tirèrent bientôt sur les deux extrémités des Vieux-Murs.

Mais l'attaque où les alliés concentrèrent principalement leurs efforts, pour le moment, fut celle de Bouges. A en croire

[1] Ou, selon d'autres, du 12 au 13.

[2] Ce petit donjon, dont la tradition attribue la fondation à l'évêque de Liége, Jean de Flandre, fils de Guy de Dampierre, est une vieille construction de forme carrée et passablement conservée qui remonte au moins à cette époque. La tranchée des Brandebourgeois partait du fossé, maintenant à sec, qui entoure le donjon.

[3] Ce retranchement de Coehorn opposé à la ligne de Vauban est indiqué sur le *Plan des lignes et campements.... devant la ville et le château de Namur* annexé à la *Relation* I.

une relation française à laquelle j'ai eu plus d'une fois recours [1], les assiégés auraient été assez surpris de voir les alliés leur faire l'honneur d'attaquer Coquelet, comme s'il se fût agi d'une véritable forteresse. La place, selon eux, n'était guère tenable, et même le C[te] de Guiscard aurait été d'avis de n'y laisser qu'une très-foible garde; mais le maréchal trouva bon au contraire que M. de Reignac y restât avec toutes ses troupes, et il lui envoya même un renfort de quatre compagnies de grenadiers.

Tout porte à croire que l'écrivain français a exagéré la foiblesse des retranchements de Coquelet [2]. En elle-même la position est du reste favorable, et ceux qui la défendaient pouvaient être sans cesse rafraîchis par les troupes campées entre le pied de la colline et la contrescarpe de la place [3]. Ces diverses circonstances expliquent suffisamment l'importance des travaux que durent faire les alliés pour se rendre maîtres de Coquelet et le combat acharné du 18 juillet.

Quoiqu'il en soit, voyons comment s'y prirent les assiégeants dans leur attaque des retranchements de Coquelet. Une

[1] Je parle ici du *Journal* XI dont j'ai signalé plus haut l'importance. En général les relations des alliés me paraissent assez impartiales. Ce *Journal*, au contraire, tombe dans des exagérations parfois assez ridicules; ce qui m'oblige à n'en user qu'avec beaucoup de circonspection. Peut-être y aurai-je encore trop ajouté foi. Il faut lire la *Lettre* VI pour se faire une juste idée de ces exagérations françaises. Elles peinent vraiment, quand on songe qu'elles partent de gens aussi intrépides. Lorsqu'on s'est défendu comme l'a fait Boufflers, on peut hardiment s'avouer vaincu.

[2] L'auteur de *La Campagne* III, ingénieur employé au siége et qui paraît impartial, dit que les Français « étoient couverts de retranchements » doublés et triplés en plusieurs endroits, parfaitement bien fortifiez et » fort avantageusement situez. »

[3] Je ne comprends pas ce que veut dire DE FEUQUIÈRE (*Mém.* IV, 336), lorsqu'il avance que Coquelet ne communiquait pas avec la ville. A cette époque du siége, une partie de la garnison campait encore en dehors de la place, au bas des collines du nord.

tranchée, prenant à droite de l'église de Bouges, se dirigeait sur la grange de la ferme qui lui fait face [1], et allait ensuite, par un angle presque droit, rejoindre un chemin creux [2] qu'elle suivait jusqu'au point où il débouche dans la campagne. A cet endroit, les assiégeants établirent une place d'armes où ils mirent quatre canons en batterie, puis deux autres encore en arrière, pour ruiner la tour de Coquelet, d'où les Français les incommodaient beaucoup au moyen de leurs arquebuses rayées. Une autre tranchée, partant du ravin de S[t] Fiacre, devait venir à la rencontre de celle de Bouges, en se dirigeant sur la gauche de la cense.

Les retranchements de Coquelet qui, paraît-il, n'étaient point munis de canon, ne tardèrent pas à être exposés à un feu terrible. Tandis que la cense était canonnée par les batteries de Bouges, celles de Vigneroul et la grande batterie brandebourgeoise placée près de la Saline [3] prenaient à revers les retranchements et la lunette Balart. Les Français néanmoins résistaient valeureusement, toujours dirigés par Reignac, qui opérait de fréquentes sorties et ne cessait de fortifier davantage encore ce poste dangereux. Bientôt la cense de Coquelet fut entièrement ruinée, et la maison au-dessus de Balart, où se tenait d'ordinaire Reignac, devint le but d'un feu si meurtrier que ses soldats, toujours disposés à la plaisanterie, même dans les plus grands périls, ne l'appelaient plus que le *Château Gaillard*. Enfin, dans la nuit du 17 au 18, les assiégeants poussèrent leurs tranchées à une distance assez rapprochée de la cense, aussi bien à la droite qu'à la gauche. Vers l'ex-

[1] Cette ferme, située en face de l'église, porte le N° 66.

[2] Ce doit être le *chemin du Moulin-à-Vent*. Le sol en a été considérablement relevé à notre époque.

[3] En tout, trente-deux canons et quatre obusiers.

trémité du chemin creux où nous avons laissé l'attaque partie de Bouges, la tranchée s'était bifurquée. A droite, on avait tiré une ligne dans la direction du ravin de S[t] Fiacre ; à gauche, on avait tracé une parallèle tendant à la lunette Balart, et de son crochet, vers le milieu, on avait débouché par une ligne de cent-vingt pas, parallèle à celle de la droite, de façon à embrasser, tout à la fois, la cense et les lignes de Coquelet. La même nuit, les assiégeants établirent à Bouges trois batteries de canons et de mortiers [1] qui commencèrent à tirer au point du jour, et causèrent un grand désordre dans les retranchements ennemis. Aussi, à sept heures du matin, Reignac dut-il abandonner sa maison, qui fut entièrement ruinée par les projectiles. Ce feu continua durant toute la journée jusqu'au moment de l'assaut ; mais, vers le milieu du jour, l'attention des deux partis se porta vers un autre point.

Dès le matin du 18 juillet, Boufiers avait disposé toutes choses pour une sortie qui devait avoir lieu par la porte de Jambes, contre l'attaque que Coehorn poussait du haut de la Meuse vers le faubourg. Le marquis de Grammont en eut la conduite. L'entreprise était assez hasardeuse : outre que la tête de la tranchée se trouvait encore éloignée de douze cents pas des maisons du faubourg, les troupes placées sur les hauteurs de S[te] Barbe ne pouvaient manquer d'apercevoir les Français lorsqu'ils défileraient sur le pont de Meuse. Elle réussit néanmoins par suite de la négligence des assiégeants. Vers deux heures de l'après-midi, deux cents grenadiers, se couvrant des houblonnières, se glissèrent le long de la Meuse, en amont du pont, et cinq cents hommes d'élite, commandés par le marquis de Montbrun, marchèrent droit à la tranchée, suivis de

[1] Une batt. de 4 mortiers, près de la grange de la ferme n° 66, ainsi qu'une autre batt. de 4 mortiers et une de 2 canons en avant de ce point.

dragons partagés en cinq troupes de cinquante maîtres chacune. Deux de ces troupes, sous Mr de Nogent, poussant à toute bride dans la plaine, se rabattirent sur la queue de la tranchée, tandis que Mr de Montbrun chargeait la tête et que les grenadiers attaquaient le centre. Huit cents Brandebourgeois et un bataillon de Coehorn étaient de tranchée ce jour-là. L'attaque avait été si vive et si imprévue qu'ils n'eurent pas même le temps de se mettre en défense. Néanmoins, le bataillon de Coehorn se rallia derrière les haies de Velaine et contint les ennemis jusqu'à l'arrivée de deux escadrons brandebourgeois, descendus des hauteurs de Ste Barbe. Les Français lâchèrent pied à leur tour, après avoir tué ou blessé deux cent cinquante alliés [1], et rentrèrent assez précipitamment dans la place. Le Cte de Morstein, colonel du régiment du Hainaut, y fut tué, avec deux autres officiers et une vingtaine de soldats, et le chef de l'expédition, Mr le marquis de Grammont, y fut blessé, mais assez légèrement [2].

[1] C'est le chiffre que donne *La Campagne* III et c'est le plus élevé que je trouve dans les relations des alliés; les autres disent une centaine d'hommes. Au dire de la relation française (No XI), de mille Brandebourgeois qui se trouvaient dans la tranchée, il n'y en eut que soixante-huit qui furent faits prisonniers; tout le reste fut tué, et les travailleurs français se servirent de leurs cadavres pour combler trois cents toises de tranchées. Je cite ce fait en passant, pour donner une idée des exagérations habituelles de l'auteur. — Une fois pour toutes, en ce qui concerne le nombre d'hommes mis hors de combat dans une action, je prendrai toujours le chiffre avoué par chaque parti. C'est le moyen d'arriver le plus près possible de la vérité.

[2] M de la Colonie, qui servait dans les dragons de Grammont, raconte ainsi le fait : « Je me trouvai, dit-il, commandé dans une de ces sorties ; » notre détachement poussa d'abord fort en avant; nous fîmes même com- » bler quelques boyaux de tranchée, quand un gros de troupes des ennemis » s'étant avancé pour nous prendre, nous fûmes obligés de nous retirer » promptement. J'eûs le malheur d'avoir mon cheval tué sous moi en cette » occasion, et comme chacun ne songe qu'à soi, si je n'avois pas apris à

Ce combat durait encore, lorsque les défenseurs de Coquelet aperçurent une colonne d'infanterie qui se formait en bataille derrière Bouges. Reignac comprit que le moment décisif était venu. Il se hâta de faire avertir Bouflers. Le marquis de Grammont revenait alors de sa sortie. Le maréchal le chargea aussitôt de relever avec sa brigade, celle qui se trouvait près de Reignac. Celui-ci ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Le matin, dans une visite qu'il avait faite des tranchées, Guillaume avait jugé qu'elles étaient suffisamment avancées et qu'il importait surtout de ne pas laisser à l'ennemi le temps de se fortifier davantage encore. Il fit donc faire toutes les dispositions pour une attaque dont il donna la direction générale à M[r] Tettau, et à laquelle il assista bravement accompagné de l'Électeur de Bavière.

Sur la campagne, en face de la lunette de S[t] Fiacre, on posta M[r] de Gatigni avec cinq cents cavaliers soutenus par trois cents fantassins [1]. Le restant des troupes fut disposé de la manière suivante : en face des retranchements, depuis le ravin de S[t] Fiacre jusque vis-à-vis de la tour de Coquelet, on disposa cinq pelotons de cent grenadiers chacun, et derrière eux, huit cents travailleurs, neuf bataillons des gardes du roi, tant anglaises, flamandes qu'écossaises, et sept escadrons. Cette partie de l'attaque, composée principalement d'Anglais,

» voltiger, et que j'eusse été moins alerte, j'aurois immanquablement été » tué, ou tout au moins fait prisonnier, mais je m'élançai à toute course » derrière un dragon et je me sauvai. » (*Mém.* 81.) Voilà un récit qui témoigne, ce me semble, d'une fuite assez précipitée.

[1] Pour la disposition de l'attaque j'ai suivi principalement *La Campagne* III. A cet assaut, l'auteur commandait une réserve de douze ingénieurs; il était donc mieux à même de nous renseigner que tout autre. Il indique sur le plan joint à son récit, la position qu'occupait chacun des corps.

était commandée par le général-major Ramsay, et les brigadiers lord Cutz et Fitz-Patrick. Trois autres pelotons de grenadiers, qui devaient attaquer depuis la tour de Coquelet jusqu'au fort Balart, avaient été placés derrière la tranchée du chemin creux. Ils étaient soutenus à leur tour par trois cents travailleurs, six bataillons et cinq escadrons. Cette seconde partie de l'attaque, formée de Hollandais, avait pour chef le général-major de Salisch et les brigadiers Heukelum et Frisheim. Toute la cavalerie était aux ordres du marquis de la Forêt. Enfin, vingt-deux ingénieurs, placés sous le commandement de l'ingénieur-général du Pui, devaient diriger les travailleurs.

Électrisés par la présence de leur souverain, les Anglais et les Hollandais allaient donner un assaut qui est resté célèbre dans les fastes militaires de cette époque. Il y avait parmi eux un héros digne de se mesurer avec Reignac : c'était lord Cutz. Personne, dit un historien célèbre [1], ne possédait à un si haut degré ce courage de bouledogue qui ne bronche devant aucun danger, quelque terrible qu'il soit. L'Allemagne, la Hollande et la Grande-Bretagne fournissaient nombre de hardis volontaires prêts à marcher à travers toute espèce de dangers; mais Cutz était véritablement le seul homme qui parût considérer semblable expédition comme une partie de plaisir. Il se trouvait si à l'aise sous le feu le plus chaud des batteries ennemies, que ses soldats l'avaient décoré du glorieux sobriquet de *la Salamandre*.

Toutes les dispositions prises, l'assaut se donna vers sept heures du soir. L'attaque et la défense furent également vives. A la droite des Français, près des ruines de cette maison à

[1] MACAULAY. *The history of England.*

laquelle on avait donné le nom de son habile défenseur, se tenait Mr de Reignac. Un bataillon hollandais s'étant glissé dans le petit fond qui se trouve à droite de Balart, fut accablé par le feu de ce fort où commandait le chevalier de Mons, et dut se retirer laissant le glacis couvert de ses morts et de ses blessés. En même temps, les autres bataillons hollandais se jetaient l'épée à la main sur les lignes de Coquelet. Ce fut alors que les assiégés firent jouer les bombes qui avaient été enterrées en demi-cercle, en tête de cette partie du retranchement. L'effet de ces projectiles fut terrible : l'assaut fut arrêté court. L'intrépide Reignac, franchissant aussitôt la palissade, chargea les assaillants avec furie, et ne se retira qu'à l'approche de troupes fraîches qui ne purent cependant le forcer.

Mais si les Français parvenaient ainsi à se maintenir sur la droite, il n'en était pas de même vers la gauche. Les brigades françaises qui relevaient de tranchée n'ont pas le temps de s'échanger contre les nouvelles ; elles se portent toutes deux, avec un peu de confusion, à la défense des lignes qui, de ce côté, étaient fort nombreuses. Les meilleurs officiers et tout ce qui reste encore de grenadiers dans la garnison viennent se joindre à elles. Malgré une résistance furieuse, où tombent deux de leurs meilleurs colonels, le marquis de Vieuxbourg et le comte de Maulevrier, les assiégés sont poussés de retranchement en retranchement, jusqu'au bas de la montagne et dans le ravin de St Fiacre. En vain le maréchal de Boufllers, placé à mi-côte, arrête les fuyards et les ramène plusieurs fois dans les lignes. Il comprend enfin que la résistance devient inutile et il donne le signal de la retraite. Mais cet ordre ne parvient pas à Reignac et au marquis de Grammont qui continuent à lutter avec acharnement sur la droite. Maîtres des retranchements de la gauche, les alliés tournent alors toutes leurs forces contre

ces derniers, et après un combat terrible dans lequel chaque traverse, pour ainsi dire, chaque palissade devient le théâtre d'une lutte acharnée, ils parviennent aussi à s'emparer de cette partie des défenses de Coquelet et à rejeter les derniers défenseurs dans le ravin de la lunette de Balart. Toutefois Reignac, quoique blessé d'un coup d'esponton, ne se tient pas encore pour battu. Il rallie un certain nombre de dragons et de grenadiers et, soutenu par le feu de la lunette, il ressaisit une partie du retranchement qu'il est une dernière fois forcé d'abandonner. La retraite se change alors en déroute : les Français poursuivis l'épée dans les reins par *la Salamandre*, se précipitent en désordre vers la place; mais nombre d'entre eux tombent encore sous le fer des Anglais ou se noyent dans l'Harquet débordé. Ils parviennent enfin dans la ville, où quelques-uns de leurs ennemis, trop acharnés à la poursuite, pénètrent avec eux et sont faits prisonniers. Il était alors dix heures du soir [1].

Comme je l'ai dit, Guillaume assistait d'assez près à cette lutte. Ému à l'aspect de tant de bravoure, il sortit de sa froideur habituelle et, mettant sa main sur l'épaule de l'Électeur, on l'entendit s'écrier avec enthousiasme : « Regardez, regardez » mes braves Anglais ! » [2] Il convint aussi, dit-on, que jamais

[1] On pense bien que le *Journal* XI n'avoue pas cette déroute sur laquelle les relations des alliés, quoique souvent fort dissemblables dans les détails s'accordent unanimement. Selon l'auteur français la retraite se fit « en fort » bon ordre. » A Dieu ne plaise que je lui sache mauvais gré de son assertion : elle part d'un sentiment trop louable. Malheureusement, elle se concilie mal avec ce fait, que rapporte *La Campagne* III, d'un capitaine anglais qui suivit les assiégés de si près qu'il entra avec eux dans la ville. La *Relation* I dit aussi que « le major Biesenbruck fut blessé et prison- » nier dans la ville avec quelques officiers anglois qui avoient poussé avec » trop d'ardeur. »

[2] MACAULAY.

colombier n'avait été si vigoureusement assailli ni défendu avec tant de vaillance, et que cette attaque ressemblait plus à une bataille rangée qu'à un assaut [1]. La durée de l'action, la quantité de troupes qui y prirent part [2] et le nombre d'hommes mis hors de combat expliquent l'exclamation du roi d'Angleterre. La relation française avoue une perte d'environ huit cents hommes tués et blessés [3], perte que les alliés font monter à dix-huit cents [4]. De leur côté, les assiégeants conviennent qu'ils eurent quatorze à quinze cents hommes mis hors de combat [5], outre plusieurs officiers de marque qui y furent tués, notamment le colonel de Willerbeck et le lieutenant-colonel

[1] *Journal* XI.

[2] *Du côté des alliés.* En évaluant le bataillon à six cents hommes et l'escadron à cent et vingt, on obtient un total de 13,140; mais il faut distraire de ce chiffre 1940 cavaliers et 300 fantassins qui ne donnèrent pas, ce qui réduit ce nombre à 10,900. Le *Journal* VIII dit que seize bataillons furent employés, soit 9,600 hommes. Mais je répéterai que ce chiffre de six cents hommes par bataillon est trop élevé. — *Du côté des Français.* Selon la *Relation* I et DE QUINCY, les retranchements furent défendus par huit bataillons (soit 4,800 hommes), un *gros* détachement de dragons, et le *reste* des grenadiers de la garnison.

[3] *Journal* XI.

[4] « Si l'on en croit les assiégés, ils n'eurent dans cette occasion que 800 » hommes hors de combat, dont 300 furent tués et 500 blessés. Mais l'on a » sçu de bonne part par des gens non partiaux qu'ils y eurent passé 1,800 » hommes de tués ou de blessés dans la chaleur de ce combat. » *La Campagne* III. — De fait, en présence des habitudes de l'auteur de la relation française, on est assez autorisé à augmenter son chiffre. Le marq. de Feuquière, homme assez systématique et qui a aussi ses exagérations, rapporte que les Français perdirent 3,000 hommes et que tout ce qui se trouvait dans les retranchements y fut tué (*Mém.* IV, 210 et 330).

[5] Dans les relations des alliés, les chiffres varient de mille à dix-sept cents tués ou blessés *La Campagne* III, dont les détails paraissent en général exacts, accuse une perte de quatorze cents hommes dont quatre cent cinquante restèrent morts sur le terrain. — A son tour, le *Journal* XI, relation française, prétend que les alliés laissèrent dix-huit cents tués sur place et quinze cents blessés; la disproportion qui existe entre le chiffre des morts et celui des blessés prouve à elle seule l'inexactitude de cette assertion.

d'Oxenstern [1]. Quoiqu'il en soit de ces chiffres, cette vigoureuse résistance de Coquelet eut surtout pour résultat d'enlever à la défense bon nombre de ses meilleurs soldats; or, la mort d'un millier, voire même de quinze cents alliés, ne compensait nullement la perte d'un seul bataillon français.

Pendant que les assiégeants concentraient la majeure partie de leurs efforts contre Coquelet, tout en avançant, comme nous le verrons tantôt, les tranchées ouvertes au bas des collines des deux côtés de la Meuse, les assiégés continuaient aussi leurs travaux de défense. Le 16, M. de Mesgrigny ayant, après bien des efforts, achevé sa digue de la Sambre, fit arrêter le cours de la rivière, croyant par là pouvoir inonder la plaine de Salzinne; mais, comme l'avaient prévu ses adversaires, il n'obtint point le résultat désiré. Il reporta dès lors ses soins aux ouvrages de la porte S[t] Nicolas. On fit venir l'eau dans les fossés de la vieille enceinte qui étaient alors à sec; on établit partout des traverses pour se garantir du feu des batteries de Bouges et de la rive droite, et, enfin, on travailla à un retranchement intérieur, espèce de *retirade*, qui avait à peu près la forme d'un ouvrage à cornes. Placé en-deça de la quatrième enceinte, il commençait à l'ancienne église de S[t] Nicolas et venait aboutir au vieux rempart de Meuse, près de la tour la plus rapprochée de celle de S[t] Roch. La construction de ce retranchement, qui a été vivement critiqué [2], avançait très-lentement, car on ne pouvait y travailler que la nuit, tant le terrain était labouré pendant tout le jour par les projectiles

[1] Ou, selon d'autres, le colonel Billerbeck et le lieutenant-colonel Weukersum de Carl.

[2] On peut lire cette critique dans DE FEUQUIÈRE, *Mémoires*, IV, 256 et 262. Il ne m'appartient pas de la discuter. Je pense toutefois que cet écrivain est dans l'erreur lorsqu'il dit que la muraille vers la Meuse, entre les tours S[t] Roch et Ghiselin, n'était pas remparée.

qu'y lançaient incessamment les alliés. Le maréchal, qui avait une foi entière dans l'habileté de l'ingénieur en chef, encourageait les travailleurs par sa présence, et il fut à différentes reprises couvert de terre par les bombes. En résumé, tous ces efforts n'aboutirent qu'à fatiguer inutilement et diminuer encore la garnison.

Revenons à nos attaques des hauteurs. Maître de Coquelet, où il se rendit le 19 juillet, dès quatre heures du matin, Guillaume III y fit aussitôt placer des batteries pour répondre au feu des lunettes de St Fiacre et du Pied-Noir [1]. Le soir du même jour, les Français incendièrent le faubourg de Jambes dont Coehorn s'empara dans la matinée du 20.

Il importait, avant toute autre chose, de se rendre maître de la lunette de Balart dont le feu inquiétait singulièrement les travailleurs, dans les tranchées établies au bas des hauteurs de Bouges : les alliés s'en occupèrent après la prise de Coquelet. Ce petit fort, battu surtout, et depuis plusieurs jours, par les batteries brandebourgeoises de Vigneroul et de la Saline, résistait encore avec succès, bien que la gorge et le flanc droit en fussent entièrement ruinés. Dans la nuit du 24 au 25, les assiégeants s'étaient logés à l'angle du chemin couvert, mais n'avaient pu franchir le fossé. La nuit suivante, ils se rendirent maîtres de tout le chemin couvert et pratiquèrent deux mines dans la face droite de la lunette. Ils se disposaient à la faire sauter, lorsque le 26, à la pointe du jour, ses défenseurs se rendirent [2]. Le chevalier de Mons demeura prisonnier de guerre

[1] On plaça, à cet effet, dans les retranchements de Coquelet et aussi en-dehors, 7 canons et 2 mortiers.

[2] D'après les relations des alliés, la garnison se serait rendue afin d'éviter l'effet des mines. Le *Journal* XI dit que les assiégeants attaquèrent et prirent la lunette à la faveur d'un fort brouillard.

avec quelques officiers, un ingénieur, un chirurgien et une cinquantaine d'hommes du régiment Dauphin.

Dès ce moment, les alliés purent attaquer franchement les ouvrages de la porte S[t] Nicolas. Examinons ce qui s'était passé de ce côté, durant les attaques contre Coquelet et Balart.

En ce qui concerne l'attaque de la rive droite de la Meuse, j'ai dit qu'arrivés au bord du fleuve, en laissant la Saline à droite, les Brandebourgeois devaient s'avancer vers les retranchements de Jambes. C'est ce qu'ils firent au moyen de nombreux zigzags munis de redoutes en terre et en sacs à laine. Sur cette partie de l'attaque, destinée à agir uniquement contre la ville et les forts du nord, ils établirent successivement des batteries pour soixante canons, neuf mortiers et un obusier, dont le feu fut dirigé contre l'ouvrage à cornes de S[t] Nicolas, le grand bâtardeau, les quatre vieilles tours de Meuse. la courtine entre les deux tours les plus rapprochées de celle de S[t] Roch et le flanc gauche du bastion des Récollets. Mais si les batteries élevées contre l'ouvrage à cornes continuèrent à agir jusqu'à la fin du siége, il n'en fut pas de même de la plupart de celles placées plus en amont du fleuve : à mesure que l'une d'elles avait fait son effet, on avançait les pièces d'artillerie pour battre un autre point.

Là ne se bornèrent pas les efforts des assiégeants de la rive droite. Parvenus près des retranchements de Jambes, les Brandebourgeois établirent une grande parallèle qui suivait assez bien les courtines de l'ouvrage à couronne inachevé et venait finir à la Meuse, en face du Hoornewerk de Buley.

Quant à l'autre tranchée, ouverte, la nuit du 15 au 16, à Velaine, à la hauteur de la tête d'amont de l'île, elle fut avancée par des zigzags jusqu'aux dernières haies de ce hameau. A partir de ce point, on établit une grande parallèle

qui s'avançait, en arrière de la précédente et à travers les jardins de Jambes [1], jusqu'à la hauteur de Grognon.

Sur la rive gauche de la Meuse, à l'attaque du général Tettau, on avait, au sortir de Plomcot, formé deux grands zigzags aboutissant à une première parallèle sur laquelle on avait placé vingt canons, que secondaient cinq mortiers établis en arrière. De cette première parallèle, on avait débouché à droite et au centre par des demi-parallèles qui allaient à la rencontre des boyaux de communication descendant de Bouges ; à gauche, on s'était dirigé, le long de la Meuse, par une suite de petits zigzags, jusqu'à une seconde parallèle placée à environ quatre-vingts mètres de la palissade de la pointe de l'avant-chemin couvert, et dont l'extrémité gauche embrassait la contregarde établie contre le fleuve. On devait en déboucher au centre par une sape debout sur l'angle de l'avant-chemin couvert, à gauche par des zigzags aboutissant à la digue-cascade de l'avant-fossé. Plus tard, cette parallèle fut jointe à la tranchée descendant de Bouges, par le chemin voisin de Balart, et l'on établit en avant et en arrière vingt-huit pièces de canon.

Outre les batteries que je viens d'indiquer, les assiégeants qui, dès le 20 juillet, disposèrent d'un nombre considérable de gros canons et de mortiers, avaient pour ainsi dire semé de batteries toutes les hauteurs situées au nord de la ville, depuis le bord du ravin de St Fiacre, jusqu'à la colline qui, de nos jours, domine à gauche le ravin des Grands-Malades. Ces pièces d'artillerie, dirigées principalement contre les ouvrages de la porte St Nicolas, mais dont quelques-unes battaient le bastion de Lède, augmentèrent sans cesse jusqu'au moment

[1] Cette grande ligne suivait une direction parallèle au chemin qui conduit de Jambes à Dave, à quatre-vingts ou cent mètres à droite de ce chemin, en se tournant vers Dave.

où, dans les derniers jours du siége de la ville, elles se trouvèrent au nombre de quatre-vingt-neuf canons, vingt-deux mortiers et onze obusiers, chiffres qui ajoutés à celui des pièces indiquées plus haut, formaient un total de cent et septante-cinq bouches à feu pour la rive gauche seulement [1].

Cette nombreuse artillerie causa bientôt d'incalculables désordres dans les défenses des assiégés. Dès les derniers jours du mois, certaines brèches étaient praticables; aussi Guillaume III résolut-il de tenter un premier assaut.

En effet, dans l'après-midi du 27 juillet, les Français qui étaient de garde au château, s'aperçurent que les assiégeants se dirigeaient en force vers la porte de S[t] Nicolas. Le C[te] de Guiscard y courut, tandis que le maréchal allait, en toute hâte, rassembler les troupes campées à la porte de Bruxelles. Bientôt on vit sortir des ravins qui aboutissent à la rive gauche de la Meuse, des colonnes d'infanterie qui, à mesure qu'elles débouchaient dans la plaine, se mettaient en bataille. De même qu'à l'assaut de Coquelet, l'attaque avait été partagée en deux. Quatre bataillons anglais, commandés par le général-major Ramsay et le brigadier Georges Hamilton, précédés de trois cents grenadiers de leur nation aux ordres du colonel Collinwoud, et accompagnés de trois cents travailleurs, devaient sortir du centre de la parallèle et se diriger sur la pointe de l'avant-chemin couvert ou deuxième contrescarpe de la ville.

[1] La position de chacune de ces pièces est minutieusement indiquée sur les *Plans de Visscher*, et de *de Bakker*. Il est probable (je n'en ai point de preuve) que, de même qu'à l'attaque des Brandebourgeois, certaines batteries furent abandonnées après quelques jours, et les pièces qui y avaient servi placées dans de nouvelles batteries. — Il est bien entendu que dans le total que j'indique, je ne fais plus figurer les canons destinés à battre les forts du Nord et dont j'ai parlé antérieurement.

Quatre bataillons hollandais, commandés par le général-major Lindeboom et le brigadier Frisheim, précédés aussi de trois cents de leurs grenadiers sous le colonel Labadie et accompagnés de trois cents travailleurs, devaient sortir de l'extrémité gauche de la parallèle, passer sur la digue de l'avant-fossé et attaquer la contregarde.

Le signal de l'assaut fut donné à cinq heures du soir. Les colonnes d'attaque, sans paraître s'inquiéter du feu de la lunette de S[t] Fiacre qui donnait en plein dans leurs rangs, s'avancèrent en bon ordre et avec une extrême furie sur les points qui leur avaient été assignés [1]. Les Anglais, après avoir repoussé au delà de l'Harquet une sortie des assiégés, s'emparèrent assez aisément de la pointe de la contrescarpe et éprouvèrent d'abord, paraît-il, peu de résistance [2]. Mais pendant que les travailleurs faisaient le logement derrière eux, le long du glacis, avec des sacs à laine, des gabions et des fascines, le

[1] L'auteur de la relation française (*Journal* XI) dit que ces colonnes « demeurèrent fermes malgré le feu du canon de la redoute de S[t] Fiacre » qui les voyoit de revers et qui donnoit au travers de leurs bataillons, » et il ajoute qu'elles « partirent en bon ordre et avec la dernière furie pour » attaquer l'avant-chemin couvert. » Mais il semble que ces éloges lui ont beaucoup coûté, car, plus loin, il prétend « que si les ennemis n'avoient » pas eu la précaution de faire enivrer d'eau de vie toutes les troupes » destinées pour l'attaque, il n'y en auroit eu aucune qui eust pû soutenir » de sang-froid la boucherie que l'on en faisoit. » C'est là une de ces aménités dont l'auteur se montre assez prodigue à l'égard de ses ennemis.

[2] Ici, je dois mettre presque entièrement de côté le *Journal* XI (et DE QUINCY qui le copie) dont l'auteur chante victoire d'un bout à l'autre du récit de cet assaut qui se termina cependant, comme il faut bien qu'il en convienne lui-même, par la prise du chemin couvert. Toutes les relations des alliés et le *Plan de Visscher,* qui est si exact, ne laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard. — Selon la *Relation* I, la défense des Français « ne fut » pas fort grande ni fort opiniâtrée; » or l'auteur avait intérêt à exagérer plutôt la résistance.

feu y prit tout-à-coup et les assiégeants se trouvèrent entièrement à découvert, surtout sur leur gauche où ils restèrent exposés à toute la mousqueterie de la contregarde. Ils tinrent toutefois bon; mais ils eurent ainsi, en fort peu de temps, quarante ou cinquante tués, jusqu'au moment où leurs logements eussent été rétablis vers l'angle de la contrescarpe, ainsi que près de l'écluse qui retenait les eaux de l'avant-fossé et formait l'inondation. L'attaque des Hollandais, en attirant d'un autre côté la majeure partie des forces des assiégés, leur fut aussi une utile diversion.

Les Hollandais, profitant du terrain que les eaux de la Meuse, alors fort basses, laissaient à sec le long des fortifications, et des brèches que les canons brandebourgeois avaient faites à la contregarde et au bastion de S[t] Roch, s'étaient glissés en majeure partie le long du fleuve et avaient hardiment assailli les brèches. Ils y furent reçus avec vigueur par les assiégés que dirigeaient surtout MM. de Reignac et Davejan, et que de nouvelles troupes rafraîchissaient sans cesse. Repoussés deux fois avec perte, les Hollandais revinrent une troisième fois à la charge, parvinrent jusque sur le sommet de la brèche de la contregarde dont ils restèrent même maîtres pendant assez longtemps et, repoussés de ce point, finirent par se loger sur la pointe de cet ouvrage. La nuit seule mit fin à ce combat, qui avait duré plus de trois heures, et qui coûta encore aux alliés six cents hommes tués et blessés [1], parmi lesquels bon nombre d'officiers et l'ingénieur-général du Pui qui mourut des suites de sa blessure. Les assiégeants se trouvèrent ainsi maîtres de tout

[1] C'est le chiffre que donne l'auteur de *La Campagne* III : il mentionne notamment huit ingénieurs tués et quatorze blessés. Les autres relations varient beaucoup sur ce point. La *Relation* I dit trois à quatre cents hommes tués et blessés ; le *Journal* VIII, plus de huit cents.

l'avant-chemin couvert, depuis l'écluse de l'inondation jusqu'à la Meuse, et de la pointe de la contregarde. De ce dernier côté, la lutte ne cessa même pas alors : toute la nuit, on continua à se disputer le terrain pied à pied ; enfin, les alliés s'étendirent sur toute la branche de la contregarde, s'emparèrent du bâtardeau qui retenait les eaux du fossé principal, et finirent par se loger au pied de ce bâtardeau.

Comme d'habitude, le roi d'Angleterre — qui, pas plus que Maximilien-Emmanuel, ne ménagea ses jours durant le siége, — assistait d'assez près à cette attaque et donnait ses ordres sous une grêle de boulets. Alors que l'action était dans sa plus grande furie, il aperçut, avec surprise, au milieu des officiers de son état-major, Michel Godfrey, vice-gouverneur de la banque d'Angleterre. Ce personnage était venu au quartier général prendre quelques arrangements pour faire parvenir les fonds destinés à l'armée, et il avait voulu voir par lui-même ce que c'était qu'un assaut. Guillaume ne put s'empêcher de manifester son mécontentement. « Monsieur Godfrey, lui » dit-il, vous ne devez pas vous exposer à ces dangers. » Vous n'êtes pas soldat, et ne pouvez par conséquent nous » être de quelque utilité ici ! — Sire, objecta son interlo- » cuteur, je ne cours pas plus de danger que Votre Majesté.— » Ce n'est pas cela, monsieur, dit Guillaume. Je suis où » mon devoir m'appelle, et je puis, sans présomption, con- » fier ma vie à la garde de Dieu. Mais, vous,... » Il n'acheva pas : un boulet de canon parti des remparts étendit Godfrey mort à ses pieds. Cette terrible leçon et la crainte d'être *Godfreyé* (ce fut dès lors l'expression en usage) n'arrêtèrent cependant pas les curieux. Malgré les défenses les plus sévères et la menace du fouet, Guillaume aperçut plusieurs fois des gens de sa maison se glisser dans les tranchées et près des

endroits les plus exposés au feu, pour satisfaire leur dangereuse curiosité [1].

L'attaque de la contrescarpe de S[t] Nicolas avait été fort habilement combinée avec une autre qui se donnait, à la même heure, sur un point tout opposé. On se rappelle que les Français, outre un poste qu'ils avaient établi à Salzinnes, occupaient le petit château des Balances. Ils s'étaient fortifiés dans les jardins de cette habitation, et près de là, vers le bas de la montagne, ils avaient même élevé quelques retranchements, comptant ainsi fermer le passage alors fort étroit qui se trouvait entre les hauteurs et la Sambre. Ils avaient toutefois négligé d'établir en cet endroit une forte coupure qui leur eût été d'un excellent secours. Comme l'occupation de ce passage était indispensable aux alliés dans l'attaque qu'ils projetaient contre la ligne de Vauban, depuis quelques jours Coehorn avait pris des mesures en conséquence. Sur les collines de la rive gauche de la Sambre, en face des Balances et de l'abbaye de Salzinnes, il avait fait placer septante-trois canons [2] qui devaient battre les retranchements dont je viens de parler et balayer toute la plaine. Le plan de l'attaque fut confié à l'ingénieur hollandais. Vers cinq heures, toutes les dispositions étant prises, les troupes hollandaises et bavaroises, commandées pour ce coup de main, s'avancèrent dans l'ordre suivant [3]. Sur la rive gauche

[1] Macaulay. — « C'est dans cette attaque du 17 (27) juillet, ajoute l'his- » rien anglais, que le capitaine Shandy reçut sa mémorable blessure à » l'aisne. »

[2] Savoir : trois batteries de 11, 11 et 8 canons sur la colline en face des Balances ; une batterie de 23 canons et une de 7 sur la hauteur (la Boverie), en face de l'abbaye ; enfin, une de 13 canons sur la hauteur entre la chaussée de Bruxelles et Salzinne-les-Moulins.

[3] Pour le nombre et la disposition des troupes, j'ai suivi ici le *Journal* VIII qui est le plus circonstancié sur ce fait.

marchaient dix-huit cents hommes, formés en trois corps et précédés de deux cents carabiniers. Deux troupes composées, la première de trois cents fantassins, la seconde de six cents, s'avançaient par la rive droite; elles étaient suivies de trois cents hommes d'infanterie, formant l'arrière-garde, et d'un corps de cavalerie qui devait s'élancer dans la plaine aussitôt que le passage serait forcé. Enfin, cent-cinquante mousquetaires de l'Électeur, placés sur trois bateaux dont les bords étaient garnis de forts madriers à l'épreuve du mousquet, avaient ordre de descendre la rivière, de débarquer en face des Balances et d'y dresser un pont. On avait placé la tête des troupes de chaque rive en ligne avec les bateaux. Les colonnes s'avancèrent dans cet ordre jusqu'à l'endroit désigné, protégées par le feu des batteries établies par Coehorn sur la rive gauche de la Sambre. Arrivé au pied de la montagne qui supportait les Vieux-Murs, le corps de la rive droite fut assailli par le feu des Français postés sur la hauteur, ce qui ne l'empêcha pas d'attaquer avec une extrême vigueur les retranchements des Balances. En même temps, deux mille alliés simulaient une attaque contre les Vieux-Murs, et les batteries de la Marlagne ouvraient leur feu sur la ligne de Vauban. Attaqués ainsi de deux côtés à la fois, les assiégeants se hâtèrent de garnir cette ligne et détachèrent six cents fantassins et trois petits détachements de cavalerie qui devaient soutenir, ou plutôt retirer la garde des Balances. Les assiégeants s'emparèrent donc assez facilement de ce poste, dont la prise ne leur coûta qu'environ une trentaine d'hommes mis hors de combat [1]. Ils établirent leur pont aux Balances, s'y fortifièrent et

[1] Le *Journal* XI attribue cet échec à la lassitude des Français. Il paraitrait aussi qu'il furent un peu surpris. De plus, l'élite de la garnison devait s'être portée du côté de la porte St Nicolas.

s'emparèrent en même temps de l'abbaye, la garde qui s'y trouvait l'ayant abandonnée aussitôt qu'elle se fut aperçue que le passage était forcé.

A la suite de cette affaire, Mr de Mesgrigny abandonna définitivement l'ouvrage de la digue de la Sambre dont l'effet, en supposant qu'il eût été produit, devenait complétement inutile en présence de l'occupation des Balances par les alliés. Il reconnut aussi l'inutilité du retranchement intérieur de St Nicolas, qu'il devenait tout à fait impossible de mener à bien.

Pendant que les alliés continuaient leurs travaux contre les ouvrages de la porte St Nicolas, ils s'étaient décidés à une grande attaque contre la ligne de Vauban, attaque dont la prise des Balances n'avait été que le prélude. Elle eut lieu le 30 juillet. Déjà, la veille, les bataillons campés de ce côté avaient assailli les deux lignes établies en avant des Vieux-Murs, dans la Marlagne [1]. Ils les avaient enlevées avec beaucoup de facilité et s'étaient décidés à remettre au lendemain l'attaque de la ligne de Vauban. Voici comment Coehorn disposa les troupes chargées de s'emparer de cette ligne.

Le général Schwerin [2] devait s'avancer, par la Marlagne, sur le front du retrauchement avec cinq cents grenadiers, quinze cents fantassins et mille travailleurs munis de fascines, d'outils

[1] J'ai déjà parlé de ces deux lignes, sur la foi de l'auteur de *La Campagne* III : « Le même jour, 29, dit-il, on attaqua deux lignes que les » François avoient tirées devant le château entre la Sambre et la Meuse. La » première étoit deffendue par deux bateries de 12 pièces de canon, et par » un bon nombre de troupes. L'action se passa avec beaucoup de vigueur » de part et d'autre, et dès que cette ligne fut emportée, on tourna les » canons qu'on avoit pris contre la seconde ligne des assiégés, laquelle on » emporta aussi. S. A. E. avoit entrepris de faire attaquer le même jour le » grand retranchement avancé qui étoit tout coupé dans le roc...; mais » cette affaire fut renvoyée au lendemain. »

[2] C'était un général hessois, au service de Hollande.

et d'échelles d'assaut. Partis de la Plante, sous le commandement du général-major Arnheim, les Brandebourgeois, au nombre de cinq cents grenadiers, soutenus par deux mille fantassins, leurs grands mousquetaires, les gendarmes et les grenadiers à cheval, devaient, en gravissant la montagne [1], venir attaquer les Français sur leur flanc gauche. Maximilien-Emmanuel, ayant Coehorn sous ses ordres, commandait les troupes espagnoles, bavaroises et hollandaises qui allaient agir par la droite, du côté de Salzinne. Comme c'était l'attaque la plus exposée au feu de l'ennemi, on forma les colonnes sur trois lignes. En tête, marchaient cent-cinquante grenadiers bavarois, trois cents hommes dirigés par Mr Rolas, douze cents fantassins et trois cents travailleurs. Venaient ensuite trois mille hommes, commandés par le Cte de Rivera. La troisième ligne était formée d'un millier de fantassins aux ordres du Bon de Spaer. Mille cavaliers et dragons protégeaient la gauche et la droite de ces trois lignes.

Le signal de l'attaque fut donné vers quatre heures du matin par un baril de poudre que l'on fit sauter dans la plaine de Salzinne, afin d'avertir les Brandebourgeois logés de l'autre côté de la montagne. Le général Schwerin commença l'attaque le premier. Il gravit brusquement la côte qui lui était opposée, essuya un feu fort vif et s'empara néanmoins du retranchement avec assez de facilité, car les défenseurs n'y firent qu'une courte résistance. L'attaque de l'Électeur et celle du général Arnheim ne furent pas moins heureuses. Les alliés n'auraient donc essuyé que des pertes insignifiantes si, parvenus sur le dessus du plateau, ils ne s'étaient laissés emporter

[1] Sans doute par le ravin dit *Fond Baré* ou *Lemaître* qui s'ouvre derrière l'auberge appelée « chez Madeleine. »

trop loin par leur ardeur. Sur la gauche de Maximilien-Emmanuel, trois cents hommes avaient été détachés pour se saisir du canon placé au devant du fort Orange. Ils s'aperçurent qu'il avait été retiré pendant la nuit, mais ils tombèrent sur quelque deux cents hommes, qu'ils poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'aux palissades du fort Orange, où ils s'arrêtèrent pendant une heure. Ils finirent par battre en retraite, couverts par d'autres troupes que l'on fit avancer dans ce but. Voyant ce mouvement rétrograde, les Français les poursuivirent à leur tour, non sans leur faire perdre assez de monde. De même, les grenadiers brandebourgeois et les soldats de Schwerin s'étant jetés sur la contrescarpe de la Cassotte et de la Maison-du-Diable, s'y maintinrent aussi pendant quelque temps, et n'abandonnèrent ce poste qu'en laissant plusieurs des leurs sur le terrain. Par suite de ces imprudences, les assiégeants eurent environ deux cents hommes mis hors de combat.

Ainsi fut conquis ce fameux retranchement, devant lequel les Français s'étaient vantés de tenir en échec, pendant un mois, l'armée des alliés et d'abattre six mille ennemis [1]. La relation française [2] rapporte que le brigadier d'Asfeld, qui commandait ce jour-là, avait reçu de Boufflers l'ordre de ne point s'opiniâtrer à défendre la ligne de Vauban [3]. Le peu de résistance que les Français opposèrent à l'attaque, atteste la vérité de cette assertion [4]. C'était du reste le parti le plus

[1] *La Campagne* III.

[2] *Journal* XI.

[3] C'est aussi ce qu'avoue la *Relation* VIII : « Les ennemis, dit-il, abandonnèrent leurs lignes sans résistance. » — Je crois cependant qu'il ne faut pas prendre ceci à la lettre. A en croire de Quincy, une forte résistance fut opposée au général Schwerin.

[4] Il y a une bonne histoire dans la relation française (*Journal* XI,

sage à prendre. On put sentir dès lors les conséquences de la faute qu'avait commise Boufiers en ne ménageant pas davantage ses hommes, dans la défense des ouvrages avancés de la ville.

Maîtres de la ligne de Vauban, les alliés tirèrent aussitôt une grande parallèle sur toute la crête entre les Vieux-Murs et la Cassotte.

Revenons à l'attaque de la ville. Depuis l'assaut du 27 juillet, on avait avancé les tranchées de la manière indiquée plus haut, et placé les dernières batteries. Après avoir perfectionné les logements, les assiégeants avaient attaché le mineur à la première contrescarpe, fait sauter la majeure partie du grand bâtardeau du fossé principal dont les boulets brandebourgeois n'avaient pu avoir entièrement raison, et enfin, établi le long de la contregarde et du bâtardeau une tranchée par laquelle

p. 119.). Après la prise des Vieux-Murs, l'Electeur avait fait demander une suspension d'armes, afin que l'on pût, de part et d'autre, retirer les morts et les blessés restés sur le terrain. Boufiers, auquel on en référa, « répondit » qu'il n'avoit point de connoissance qu'on eût attaqué ce retranchement » (le mur de Vauban); que n'ayant pas jugé à propos de le garder, il avoit » envoyé ordre à ses troupes de se retirer; que si M. de Bavière en le faisant » occuper avoit perdu de ses soldats.... il vouloit bien que M. de Moulineuf » (commandant du fort Orange) lui renvoyast ses morts et ses blessés....; » qu'il n'estoit pas nécessaire que cela fust réciproque, parce qu'il n'y en » avoit aucun des siens. Cela fut exécuté par M. de Moulineuf qui fit rassembler environ 168 corps morts et quelques blessés que l'on porta dans » leurs tranchées, ayant eu l'honnesteté de ne les pas dépouiller. Les » ennemis firent sur cela beaucoup de civilité.... » — Le dépit de n'avoir pu conserver la ligne de Vauban perce dans ces lignes. — L'auteur de *La Campagne* III dit : « On a pu juger par la quantité de leurs morts » qui restèrent sur le terrain que la perte des François n'a été guère » moindre que celle des assiégeants.» — Il me paraît évident que les Français ont dû perdre quelque monde en abandonnant les Vieux-Murs, mais que la perte des alliés, grâce surtout à leur imprudence, a été beaucoup plus considérable.

ils pourraient monter à l'assaut du demi-bastion de St Roch et du vieux rempart de la ville. Ce fut également dans ces derniers jours, qu'ils joignirent la première parallèle à la tranchée venant de Bouges, et qu'ils établirent deux batteries de canons sur le front de la flaque d'eau.

Entre-temps, une artillerie formidable n'avait cessé de battre les ouvrages de la ville. Les défenses de la porte St Nicolas n'offraient plus que des ruines. De larges brèches se remarquaient notamment à la face droite du bastion de St Nicolas, ainsi qu'à la pointe et à la face gauche du ravelin. Le demi-bastion de St Roch était ouvert de toutes parts et la contregarde à peu près rasée. Enfin, de semblables brèches existaient aux quatre tours sur Meuse, à la courtine à gauche de la tour St Roch, à celle entre les deux tours les plus rapprochées de cette dernière, et au flanc gauche du bastion des Récollets.

Un second assaut fut en conséquence fixé au 2 août, entre sept et huit heures du soir. Lord Cutz, à la tête de deux cents grenadiers anglais, soutenus par les gardes d'infanterie de la même nation de tranchée ce jour-là, devait attaquer l'angle saillant de la première contrescarpe. On avait confié au brigadier Dedem et à deux cents grenadiers hollandais soutenus par les régiments de Heyden et de Tettau, le soin d'assaillir le demi-bastion de St Roch. Ces colonnes étaient accompagnées de quatre cents travailleurs avec leurs officiers et une brigade d'ingénieurs que dirigeait le colonel Tobias Reinard.

Les Anglais, qui avaient le rôle le plus facile, repoussèrent bientôt les ennemis d'une partie de la contrescarpe, établirent leurs logements en moins d'une demi-heure, et n'éprouvèrent qu'une perte assez insignifiante, bien qu'ils fussent restés quelque temps exposés à l'artillerie du fort St Fiacre et à la

mousqueterie du ravelin [1]. Mais il n'en fut pas de même de l'autre partie de l'attaque. Les Hollandais, se glissant par la tranchée le long de la Meuse, étaient montés jusqu'au dessus de la brèche du demi-bastion de S[t] Roch. Celui-ci était coupé par une traverse. Quelque effort que fissent les assaillants, les Français se maintinrent dans la partie de l'ouvrage voisine de la courtine, et repoussèrent même leurs adversaires jusqu'au logement qu'ils venaient d'établir sur la descente de la brèche, à l'angle du bastion. Puis, sans cesse renforcés par des troupes fraîches, ils finirent, après un combat opiniâtre qui dura jusqu'à minuit, à chasser les Hollandais de ce logement. Ces derniers se retirèrent alors au pied du bâtardeau et de la contregarde, se contentant de garder les postes qu'ils avaient conquis les jours précédents [2]. Cet assaut coûta encore aux alliés deux à trois cents hommes. Comme on a dû le prévoir, les Hollandais surtout avaient perdu du monde : la plupart des officiers des régiments de Heyden et de Tettau se trouvaient notamment au nombre des morts ou des blessés [3]. De leur côté, les Français n'étaient point sortis de cette lutte opiniâtre sans laisser un certain nombre des leurs sur le terrain ; parmi les morts figurait M[r] Davejan, lieutenant de roi, qui s'était comporté avec beaucoup de vaillance.

Le roi d'Angleterre avait fait tout disposer pour un assaut

[1] Ce n'est pas ce que dit la relation française (*Journal* XI) qui prétend qu'ils furent repoussés. A lui seul, le *Plan de Visscher* prouve le contraire.

[2] Le *Journal* VIII l'avoue franchement. Selon lui, les Hollandais avaient ordre de se loger sur le demi-bastion; mais comme le terrain était fort peu spacieux et que l'on y était exposé à un feu terrible, « il fut impossible » d'y loger. »

[3] A ma connaissance, nous ne possédons plus que deux monuments funéraires qui rappellent le siége de 1695. L'un est la pierre tombale (qui se trouve à l'église de S[t] Nicolas) du baron J. B. du Mont-Andrée, tué à l'assaut du 2 août. Je signalerai l'autre plus loin.

général qui devait se donner, le 3 août, au bastion de S[t] Nicolas, à la demi-lune et à la courtine de Meuse. Dès la pointe du jour, les assiégeants commencèrent à tirer de toutes leurs batteries, et, avant huit heures, les diverses brèches se trouvèrent dans un tel état, qu'au dire du narrateur français on eût pu y monter à cheval. Cependant Boufflers voulait soutenir encore un assaut. M[r] de Mesgrigny, qui venait de visiter les brèches, lui représenta d'abord vainement qu'elles n'étaient plus tenables. Boufflers finit cependant par consulter les brigadiers qui se rangèrent à l'opinion du C[te] de Guiscard, lequel soutenait que la résistance n'était plus possible et qu'il n'y avait pas un seul moment à perdre si l'on voulait obtenir une capitulation honorable. Une autre considération agit aussi sur l'esprit de l'intrépide maréchal : ce fut celle du grand nombre d'officiers et de soldats blessés qui se trouvaient dans la ville, qu'on ne pouvait songer à transporter au château, et auxquels il fallait à tout prix éviter d'être faits prisonniers de guerre [1]. Boufflers céda enfin. A midi, au moment où les alliés se disposaient à l'attaque, les assiégeants arborèrent le drapeau blanc au château et battirent la chamade. Au même moment, le C[te] de Guiscard parut sur une des brèches et s'adressant au général Ramsay qui était de tranchée, il le pria de prendre avec lui deux officiers, ajoutant qu'il en ferait autant de son côté. Les deux chefs se rencontrèrent à moitié chemin sur la brèche où ils s'embrassèrent. Alors le gouverneur dit à son interlocuteur qu'il était disposé à rendre la ville, si on voulait lui accorder une capitulation honorable. M[r] de Ramsay se hâta d'aller rendre compte au roi des propositions de M[r] de Guiscard. Après

[1] C'est Daniel (*Hist. de France*, VII, 115) qui nous apprend cette dernière circonstance. Voy aussi de Quincy, III, 132. — Le nombre de ces blessés est indiqué plus bas.

quelque discussion sur certains articles, la capitulation fut signée le 4 août, vers midi, pour la ville, les forts de S[t] Fiacre, du Piednoir et de S[t] Antoine, ainsi que pour l'ancien boulevard du pont de Meuse [1]. On accordait aux Français quarante-huit heures pour se retirer au château, et on leur laissait la partie de la ville située dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, de même que le pont de Meuse jusques et y compris le pont levis de la tour placée sur ce pont.

La trêve expirait le 6 à midi. Les Français, au nombre d'environ huit mille [2], quittèrent la ville, y laissant plus de deux mille blessés [3] qui, aux termes de la capitulation, devaient être et furent en effet transportés, en majeure partie, à Dinant, alors sous la domination française. M[r] de Guiscard passa le dernier la Sambre, en même temps que le comte de Bruay, général de bataille au service d'Espagne, nommé gouverneur du comté par l'Électeur, entrait en ville avec six bataillons et occupait tous les postes. Le même jour, on s'occupa à changer la position des batteries, qui ne commencèrent le feu que le 12. Le roi d'Angleterre prit son quartier à l'abbaye de

[1] Je vois par les *Résolutions du Magistrat* (III, 119 v°) que la ville intervint dans cette capitulation : elle députa à cet effet les échevins de Glimes, de Brabant et Thomaz.

[2] Selon *La Campagne* III, sept mille hommes. On verra plus loin pourquoi je n'ai pas admis ce chiffre. MACAULAY, qui porte la garnison à seize mille hommes, dit qu'elle était réduite de moitié à l'époque de la capitulation de la ville.

[3] « En vertu de laquelle capitulation, les François gardèrent la partie de « la ville, au-delà de la Sambre, pour leurs blessez et malades qui étoient « en grand nombre, dont environ 1,600 furent envoyez à Dinant, et 500 « qui ne purent être transportez restèrent là. » *La Campagne* III. p. 69. — C'est aussi le chiffre que donne le *Journal* IV. La *Relation* I dit dix-huit cents blessés et malades. Le *Journal* VIII, plus de dix-huit cents, sans les officiers. MACAULAY, quinze cents blessés. Cet affaiblissement de la garnison est la meilleure réponse aux exagérations de la relation française.

Malonne, que Maximilien-Emmanuel quitta pour se placer au Désert de Marlagne [1]. Les ingénieurs furent logés près de la Maison-Blanche. On renvoya à l'armée du prince de Vaudemont une partie des troupes campées jusqu'alors sous Namur, de manière à ne conserver pour le siége que quarante-huit bataillons et vingt-cinq escadrons. Le nombre d'hommes nécessaire pour garnir les lignes fut fixé à trois mille quatre cents, non compris cent vingt-cinq officiers de tout grade, commandés par un général-major, un brigadier et quatre colonels, nombre qui s'éleva dans les derniers jours du siége à près de cinq mille hommes et sept cents travailleurs.

Les Français prirent aussi leurs dispositions. Le comte de Leaumont fut chargé de la défense de la Basse-Ville, ou quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse, avec MM. de Grammont et de Reignac. Un brigadier devait prendre poste à la Basse-Ville et un autre au chemin couvert du fort Orange, fort dans lequel continua à commander Mr de Moulinneuf [2]. Mr de Millancourt, lieutenant de roi au château, resta toujours dans le chemin couvert de la Cassotte. Boufiers se logea dans un souterrain [3] rapproché de l'attaque; le Cte de Guiscard dans un autre, et les troupes s'accommodèrent des hangars pour se mettre à l'abri de la bombe.

De leur côté, les alliés déployèrent dans leurs attaques plus

[1] Voy. Gggg. *Le Désert de Marlagne*, p. 156. Maximilien-Emmanuel occupait trois cellules de l'hospice, et sa suite (*aulici*) était logée dans les cellules des religieux.

[2] Le commandement du château de Namur lui avait été confié après le siége de 1692.

[3] Ces souterrains se trouvaient dans le haut front de Terra-Nova. Divers plans les indiquent sous la dénomination de *Souterrains de Boufiers*. Les avait-il fait creuser, ou bien ce nom leur vient-il du séjour qu'il y fit? C'est ce que j'ignore.

d'habileté qu'ils n'en avaient montré dans le siége de la ville. C'est qu'à partir de ce moment, Coehorn, qui jusqu'alors avait été tenu assez à l'écart, devint le seul et véritable chef de l'attaque. En l'élevant au grade de lieutenant-général, Guillaume III lui donna la direction absolue des travaux de siége [1], et lui adjoignit, pour le seconder dans ses opérations, le colonel Tobias Reinard et le lieutenant-colonel Vleugel, principaux directeurs des approches.

Douze jours se passèrent toutefois sans résultats apparents. La grosse artillerie que l'ingénieur hollandais avait réclamée

[1] J'ai lu souvent que Coehorn avait dirigé les opérations du siége de 1695. Cette assertion n'est vraie qu'en partie. Dans les diverses relations contemporaines qui m'ont servi, Coehorn n'est mentionné qu'à propos de la tranchée de Velaine et des attaques contre les Balances et les Vieux-Murs, attaques qui toutes deux aboutirent à un résultat inespéré et coûtèrent peu de monde. C'est évidemment la seule part qu'il prit au siége, antérieurement à la capitulation de la ville, tandis qu'à partir de ce moment on voit qu'il dirige tous les travaux. C'est aussi ce qu'il faut conclure de deux passages de *La Campagne* III (p. 84) et de DE QUINCY (p. 139). A ce propos, LE CLERC (*Hist. des Prov. Unies des Pays-Bas*) rapporte quelques faits assez curieux. Selon lui, l'attaque de Namur aurait été d'abord dirigée par un ingénieur allemand (il ne le cite pas) auquel la place n'était pas assez connue, et qui, du reste, n'était pas des plus habiles. Il fit consommer inutilement une si grande quantité de poudre qu'on finit par craindre qu'elle ne vint à manquer. Guillaume III, qui était peu accessible aux personnes qu'il ne connaissait pas, avait complétement négligé Coehorn, le seul homme capable de donner de bons avis. Ce fut dans ces circonstances qu'il le fit enfin venir près de lui. Il lui demanda comment on devait s'y prendre pour forcer la place, et combien d'hommes il faudrait employer dans les assauts. Le célèbre ingénieur demanda un jour de réflexion. Le lendemain, revenu près du roi, il lui dit franchement que l'attaque n'avait pas été faite comme elle aurait dû l'être, et qu'il fallait s'y prendre différemment. Il lui indiqua aussi le nombre d'hommes nécessaire, et Guillaume, dont il avait enfin gagné la confiance, lui en fournit le double. Dès ce moment, tout changea de face (t. III, p. 428) — Mais à quelle époque se passa l'entrevue dont parle LE CLERC ? Il me paraît que ce fut après la prise de la ville, et au moment où l'on se préparait à l'attaque du château.

pour en finir, n'arrivant pas, il s'était mis à dresser des batteries et à ouvrir des tranchées qui avaient pour but principal de tenir l'ennemi en haleine et de lui faire croire que, comme en 1692, on attaquerait de front les ouvrages avancés du château [1]. Ce but fut atteint, comme nous le verrons par la suite [2].

Durant ces travaux préliminaires, les Français ne demeuraient pas inactifs [3]. Dès les derniers jours du siége de la ville, ils s'étaient décidés à conserver la partie de la cité située entre la Sambre et la Meuse, où ils trouvaient un emplacement convenable pour leurs malades, des fours, des magasins et de la bonne eau qui leur manquait à la citadelle. En conséquence, ils avaient fait sauter deux arches du pont de Sambre, et, des débris des maisons qu'ils avaient abattues le long de la rive droite de cette rivière, ils s'étaient fait un retranchement opposé à l'autre partie de la ville. Pendant les premiers jours qui suivirent la capitulation, ils se crurent, paraît-il, en sûreté dans ce quartier. Mais, vers le 10 août, ils commencèrent à prévoir que leurs ennemis ne se contenteraient pas d'attaquer le château, et ils résolurent alors de se retrancher le mieux possible dans la Basse-Ville. MM. de Leaumont, de Grammont et surtout de Reignac furent chargés de ce soin. L'infatigable

[1] *Journal* VIII.

[2] De Quincy (III, 139) nous apprend en effet que les assiégés s'attendaient à ce que leurs adversaires attaqueraient de front les dehors du château. C'est aussi ce que dit le *Journal* XI (p. 166 et 222). Il faut voir dans cette relation, l'embarras dans lequel se trouva M. de Mesgrigny, lorsque, le 21, les alliés démasquèrent toutes leurs batteries de la ville « La manière dont ils » (les assiégeants) se servoient pour ce siége surprit bien des gens, et » particulièrement M. de Megrigny, qui avoit donné toutes ses attentions » à fortifier les endroits par où naturellement ils devoient faire leur at» taque » p. 197.

[3] Tous ces détails sur la situation intérieure des assiégés ne se trouvent, comme on le pense bien, que dans le *Journal* XI.

défenseur de Coquelet commença par faire retrancher l'antique collégiale de Notre-Dame, et il parvint à établir une communication entre cette église et le château, au moyen d'un pont qui partait de la tour du clocher. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, le 11, les alliés commencèrent à tirer sur la porte de Grognon, malgré toutes les représentations des Français. Boufflers voulait à son tour écraser la ville sous ses boulets et ses bombes; mais on lui représenta qu'il n'en tirerait aucune utilité, et que d'ailleurs il y avait des ménagements à garder [1]. D'après la relation française dont je m'étaye ici, les assiégeants auraient donné leur parole qu'ils n'attaqueraient point par la partie de la cité dont ils étaient maîtres et que même ils ne tireraient pas sur la Basse-Ville. A cet égard il est bon de rappeler ce qui s'était passé, le 4 août, entre les chefs des deux partis. Un autre écrivain français nous apprend que, lors de la rédaction de la capitulation, le maréchal avait fait tous ses efforts pour engager les alliés à accepter les articles de la capitulation de 1692, c'est-à-dire à ne point attaquer par la ville [2], mais qu'ils n'y voulurent jamais consentir. « Les » alliés eurent donc, ajoute-t-il, la liberté de faire les attaques » partout où bon leur sembleroit, et ils en sçurent très-bien » profiter [3]. » On ne trouve en effet dans la capitulation de 1695

[1] Ceux qui lui adressaient ces remontrances ignoraient que les principales batteries des alliés allaient être établies dans la ville même, et, l'ignorant, ils voulaient peut-être éviter de fournir aux assiégeants un motif d'ouvrir leur attaque par ce côté. — « Il n'a point esté décidé, dit le » *Journal* XI, p. 171, si cette conduite estoit bien bonne, mais il est seur » que M. le mareschal ne s'y rendit qu'avec peine. »

[2] La capitulation de 1692 portait en effet que, pendant le siége du château, on ne tirerait point ni de la ville sur le château, ni du château sur la ville, avec liberté aux deux partis de rompre cet article lorsqu'ils le jugeraient à propos, sauf à en donner préalablement avis. — Il est à remarquer toutefois, qu'en 1692, les assiégés n'occupaient pas la Basse-Ville.

[3] De la Colonie. *Mémoires*, 82.

aucun texte d'où l'on puisse arguer contre la bonne foi des alliés. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les chefs français avaient laissé la bourgeoisie en pourparlers avec Maximilien-Emmanuel, afin d'obtenir dans son propre intérêt que le château et la Basse-Ville ne fussent point attaqués par la ville cédée [1]. Que se passa-t-il dans ces pourparlers entre les bourgeois et l'Électeur? C'est ce que j'ignore [2]. Toujours est-il que nos pères n'obtinrent pas cette réserve. Leur fut-elle refusée par la considération que c'était précisément de la ville qu'allaient partir les coups les plus funestes aux assiégés? La chose est assez probable. Possible aussi n'insistèrent-ils guère. Qu'ils fussent mal disposés à l'égard des Français, c'est ce dont nous ne pouvons douter en présence des assertions bien précises des écrivains français eux-mêmes [3]. Pour en finir avec

[1] Le *Journal* XI, p. 155, est la seule relation qui mentionne ce fait. L'auteur ne songe pas qu'il se contredit lui-même. En effet, si les Français avaient chargé la bourgeoisie de s'entendre sur ce point avec les alliés, c'est qu'ils n'avaient rien obtenu par eux-mêmes.

[2] Les *Résolutions du Magistrat* ne disent mot de cette entrevue. Seulement, on lit au fol. 119 v° du vol. III : « Le 12 dudit mois (août) les » eschevins Paquot, d'Otreppe et Godinne ont esté députez vers monsr. le » chef président au camp ; » ce qui pourrait fort bien se rapporter aux pourparlers dont parle la relation française.

[3] J'ai rapporté, dans la 4e *Promenade*, ce que dit, à l'endroit des Namurois, M. de la Colonie. — « Je sçai bien que l'on me dira au sujet de » Namur, que le peuple qui y étoit renfermé, n'étoit point affectionné, et » qu'il auroit été fort difficile d'en tirer un grand service pour la défense » de la place. J'en conviens; mais au moins falloit-il en tirer par force le » service qu'on n'en auroit pû tirer de bon gré. » De Feuquière, *Mémoires*, IV, 349. — La place (Namur), une des plus fortes des Pays-Bas, avoit la » gloire de n'avoir jamais changé de maître. Aussi eut-elle grand regret » au sien et les habitants ne pouvoient contenir leurs larmes. Jusqu'aux » solitaires de Marlaigne en furent profondément touchés, jusques là qu'ils » ne purent déguiser leur douleur; encore que le Roi touché de la perte de » leur blé qu'ils avoient retiré dans Namur, leur en eût fait donner le » double et de plus une abondante aumône. Ses égards à ne les point trou- » bler furent pareils.... Malgré tant de bonté, ils ne pouvoient regarder

cette question, je dirai qu'un fait démontrerait à lui seul la bonne foi des assiégeants : c'est l'étonnement qu'ils éprouvèrent en voyant que leurs adversaires ne prenaient aucune mesure pour les empêcher d'élever des batteries dans la ville [1]. Je suis donc autorisé à ne voir que l'expression d'un dépit mal déguisé, dans ce reproche de déloyauté que l'auteur de la relation française adresse, à tant de reprises, aux chefs de l'armée alliée.

Forcés ainsi de renoncer à l'espoir qu'ils avaient conçu, les Français continuèrent activement leurs travaux dans la Basse-Ville. Afin de se garantir des batteries de Gravières, ils élevèrent notamment plusieurs traverses sur le rempart Ad aquam. Comme les fortifications qui existaient autour de ce quartier, le long de la Sambre et de la Meuse, remontaient à une époque assez ancienne, une large brèche fut bientôt ouverte à Grognon; et, dans la nuit du 13, M. de Reignac, qui était descendu au pied de cette brèche, put constater que la Sambre n'avait en cet endroit qu'un pied et demi de profondeur [2]. Un assaut était donc fort à craindre de ce côté. La nuit du 15 surtout, les assiégés s'attendirent si bien à une attaque qu'ils se mirent immédiatement en mesure de la repousser. On barricada toutes

» un François après la prise de la place. » Saint Simon, I, 7. — Ceci se passait, il est vrai, en 1692; mais nous voyons par les mémoires de MM. de la Colonie et de Feuquière qu'une domination de trois années n'avait pas davantage *affectionné* nos pères aux Français.

[1] « Les assiégés ne s'y opposèrent point, quoiqu'ils l'eussent pu faire, » même avec leur mousquetterie des ouvrages de Terra-Nova. On n'a » jamais pû comprendre la raison de cette indifférence, sinon qu'ils étoient » tellement intimidez par le feu continuel de nos canons et de nos bombes. » qu'ils n'osoient sortir de leurs soûterrains. Aussi ne voyoit-on presque » personne dans le château. » *Relation* I, p. 39.

[2] Il ne faut pas perdre de vue que jusqu'à l'époque de la canalisation de la Sambre, il y avait en cet endroit un gué dont les Prussiens profitèrent, en 1815, pour couper la retraite des Français (voy. la 11e *Promenade*). Du reste, quoi que l'on fasse, un attérissement s'y formera toujours.

les rues de la Basse-Ville, les postes furent distribués, les traverses des rues de Grognon, de Notre-Dame et du rempart Ad aquam occupées, des réserves placées à l'Applé, sur la place S[t] Hilaire et sur le pont de Meuse. Un assaut effectué dans ces rues étroites et dans de telles circonstances eût abouti à une affreuse boucherie. Les alliés n'y avaient sans doute aucunement songé. Les Français n'en demeurèrent pas moins sous les armes pendant seize heures. Entre-temps, les batteries des alliés criblaient de projectiles les maisons de Grognon qui leur cachaient l'escalier du château, cet escalier lui-même et une des grosses tours du donjon où se trouvait le magasin à poudre. Une pluie abondante qui survint et qui continua pendant toute la journée du 16, donna quelque répit aux assiégés; elle amena une crue considérable de la Sambre, ce qui rendit l'assaut à peu près impraticable de ce côté.

Le feu redoubla le 18. Quatorze batteries tirèrent à la fois dès le point du jour et ne cessèrent leur feu qu'à la nuit. Déjà, à différentes reprises, Boufflers avait voulu opérer une sortie plus considérable que celles qui avaient eu lieu jusqu'alors. Il n'avait cédé qu'aux représentations qu'on lui avait faites, qu'il était prudent de ménager les troupes et de les réserver pour la défense des chemins couverts. Cette fois, il ne voulut plus rien entendre et disposa tout pour une action de ce genre, qui fut arrêtée pour la nuit du 19 au 20 [1]. Vers minuit, cinq cents grenadiers sortirent de la contrescarpe de la Cassotte. Averties à temps par leurs sentinelles, les gardes des tranchées se disposèrent en trois corps, et s'apprêtèrent à les repousser. En effet, lorsque les Français s'élancèrent en criant, selon leur habitude : « Tue, tue! », ils furent reçus si vigoureusement

[1] Ou, selon certaines relations, dans la nuit du 18 au 19.

qu'ils eurent peine à soutenir une première décharge. En voulant se retirer par l'endroit d'où ils étaient venus, ils rencontrèrent les troupes qui devaient les soutenir, et, forcés de prendre à droite, ils essuyèrent le feu parti des tranchées. En même temps, une troupe d'environ cent-cinquante dragons sortie par la porte de secours, fut accueillie comme l'avaient été les grenadiers. Les Français durent donc se retirer, vivement poursuivis jusqu'à leurs palissades par les dragons d'Espagne [1], et l'expédition n'aboutit ainsi qu'à mettre hors de combat un nombre peu considérable d'hommes de chaque parti [2]. Les alliés, revenant de la poursuite, coururent à leur tranchée et la poussèrent une quarantaine de toises en avant, sans que leurs adversaires s'en aperçussent. Ce fut la dernière entreprise de cette nature tentée par les Français : Bouflers comprit enfin qu'il était grand temps de ménager son monde [3].

Cependant, on tenait plus péniblement que jamais dans la Basse-Ville. Du côté du château, les alliés avaient relié leurs tranchées les unes aux autres, et une nouvelle batterie, qu'ils venaient d'élever sur le bastion des Récollets, menaçait de rompre les traverses du rempart Ad aquam. Néanmoins M. de Reignac ne se décourageait pas. Malade des suites des fatigues continuelles qu'il éprouvait depuis six semaines, il trouvait encore, dans son indomptable énergie, la force d'agir sans cesse.

[1] Comme d'habitude, la relation française ne sait avouer l'insuccès de cette sortie. Un fait qui prouve à lui seul (ainsi que le fait observer la *Lettre* VI) que les assiégés eurent le dessous, c'est que chaque dragon reçut une gratification de deux pistoles, et que tous les officiers de ce corps furent avancés en grade. Ces dragons espagnols, qui figurent plusieurs fois avec honneur dans les relations du siége de 1695, étaient, je crois, en majeure partie, des Belges.

[2] Il y eut du côté des alliés huit hommes tués et quarante-un blessés.

[3] Un reproche que DE FEUQUIÈRES adresse plus d'une fois à Bouflers, est de ne pas avoir assez ménagé ses hommes. Voy. notamment *Mémoires*, IV, 348.

Depuis deux jours, le feu de la place se ralentissait : toutes les embrasures des canons étaient rompues, une partie des pièces démontées et les assiégés avaient été obligés de se réfugier dans les caves, attendu que toutes les maisons étaient effondrées [1]. Ils jouirent cependant de quelques heures de repos, le 21 août. Au point du jour, au lieu de tonner comme d'ordinaire, le canon de l'ennemi resta silencieux. Du haut de la forteresse, les Français voyaient distinctement toute la cavalerie des alliés en mouvement et la majeure partie de leur infanterie rangée en bataille sur les plateaux voisins de la Hesbaye. Ils crurent que Villeroy arrivait enfin à leur secours et qu'ils allaient assister à une lutte d'où dépendait leur délivrance. Vain espoir! A sept heures du matin le feu recommença avec bien plus de force encore qu'auparavant : c'étaient les nouvelles pièces d'artillerie que Coehorn, depuis le 12, travaillait à placer dans la ville et qui partaient toutes à la fois [2]. Du haut d'une hauteur voisine de la porte de Bruxelles, Guillaume III et Maximilien-Emmanuel furent « témoins du bonjour qu'on » donnoit aux ennemis [3]. » Coehorn, sûr de son fait, paria alors quatre cents pistoles contre l'Électeur, que la place tomberait en leur pouvoir le 31 août, et nous verrons qu'il s'en fallût de bien peu qu'il ne gagnât son pari [4].

Les Français furent consternés. Leurs adversaires s'en aperçurent à l'agitation qui régnait au château. Près de deux cents hommes de la garnison tombèrent ce jour-là tués ou blessés, bien que les remparts fussent complétement abandonnés. Les

[1] Je ne sais s'il n'y a pas quelque exagération dans les dégâts dont parle la relation française ; c'est un point que je n'ai pu contrôler au moyen des documents contemporains.

[2] Elles jetaient jusqu'à trente bombes à la fois, dit DE QUINCY.

[3] *Journal* VIII.

[4] MACAULAY.

chevaux, effrayés de cet horrible tintamarre, se détachaient, couraient à l'abandon et se jetaient sur les palissades et dans les fossés où les boulets les abattaient. Mr de Mesgrigny, qui avait mis tous ses soins à fortifier les endroits par où les ennemis auraient dû naturellement faire leur attaque, se sentait impuissant contre un feu semblable, qui devait, semblait-il, avoir pour résultat de bouleverser la forteresse entière. Quant au maréchal, comme insensible à la douleur que lui faisait éprouver la mort du chevalier de Bouflers tué à ses côtés, il ne cessait de réconforter ses compagnons par son exemple, et il y parvint, malgré toute l'horreur de la situation dans laquelle ils se trouvaient. Dans l'impossibilité de parer les coups que lui portait Coehorn, il résolut du moins de se venger, et fit immédiatement tirer sur la ville avec neuf canons et neuf mortiers. Cinq ou six maisons furent ainsi renversées, le premier jour, et plusieurs autres abîmées; mais la bourgeoisie travailla avec tant de diligence à éteindre le feu, que le dommage fut peu considérable. D'ailleurs, les batteries des alliés ayant continué à tonner avec la même furie, les pièces françaises furent bientôt démontées et leur feu cessa. Ces dernières causèrent cependant quelques pertes aux assiégeants et leur tuèrent notamment deux officiers supérieurs. L'un de ces officiers fut le Cte d'Haffert, colonel d'un régiment suédois, qui étant monté dans un des clochers de la ville, pour juger de l'effet des batteries des alliés, eut la tête écrasée par la chute d'une poutre brisée par un boulet français. L'autre, Cornil du Rondeau, maître-de-camp et lieutenant-gouverneur du comté, était un vieillard de quatre-vingt-deux ans, qui avait fait partie de la garnison au siége de 1692 [1].

[1] La pierre tumulaire de Cornil du Rondeau se trouve dans le pavé de l'ancienne église des Carmes; mais l'inscription est en grande partie effacée.

Cependant, le feu des alliés, loin de diminuer, augmentait chaque jour par l'adjonction de nouvelles batteries. Il continua jusque dans les derniers jours du mois. A cette époque, les assiégeants s'étaient emparés facilement de la redoute de Sambre[1]; ils avaient terminé leurs travaux d'approche et élevé leurs dernières batteries. C'est donc ici le lieu d'en rendre compte.

L'attaque se trouvait naturellement partagée en trois par les deux rivières.

Sur la rive droite de la Meuse, dans le quartier des Brandebourgeois, on avait, comme je l'ai dit, conduit deux parallèles qui embrassaient la ville et le château. Ces deux tranchées, en aval et en amont du pont, avaient été garnies de quarante-sept canons, vingt-cinq mortiers et un obusier[2] qui battaient à la fois Grognon et toute la Basse-Ville, l'escalier, la pointe et une des grosses tours du donjon, enfin toute la partie de l'enveloppe de la Mediane et de Terra-Nova qui regarde la Meuse. Il paraît cependant que, le 24 août, les assiégés retirèrent la majeure partie de cette artillerie.

Les travaux, sur la rive gauche de la Sambre, n'avaient consisté que dans l'établissement de batteries. C'est de ce côté, comme on le comprendra facilement, que partirent les coups les plus funestes aux assiégés. On y comptait cent septante et un canons, cinquante-deux mortiers, dix obusiers et trente petits mortiers à grenades, placés principalement à la Ste Croix, sur les remparts de la Sambre et de la porte de Bruxelles, et

[1] La redoute de la Sambre avait été prise, le 25 août, par une soixantaine d'hommes montés sur deux bateaux, tandis qu'on simulait une attaque contre le chemin couvert de la Cassotte. On trouva dans la redoute un officier et vingt-six soldats qui furent obligés de se rendre prisonniers.

[2] Il est bien entendu que je ne tiens pas compte ici des pièces d'artillerie placées dans le même quartier, mais plus en aval, et que j'ai déjà mentionnées à propos du siége de la ville.

dans le terrain de la ville circonscrit entre ces deux remparts et les rues de Bruxelles, du Chenil et de St Aubain jusqu'aux Joghiers [1]. Toutes ces pièces battaient, à la fois, le quartier de Grognon, la pointe et deux des grosses tours du donjon, la branche du bastion bas et la branche droite de l'ouvrage à cornes de Terra-Nova, le ravin de la Foliette, enfin la branche droite de l'ouvrage à cornes du fort Orange.

Dans le quartier entre Sambre et Meuse se trouvaient les grands travaux d'approche. Nous avons vu qu'après la prise des Vieux-Murs, les alliés avaient tiré une parallèle sur la crête du terrain où l'on éleva plus tard le fort Camus [2]. A droite, cette parallèle s'avançait jusqu'au bord de l'escarpement vers la Plante; à gauche, elle allait en rejoindre une autre tirée sur le

[1] Voici, d'après les *Plans de Visscher* et de *de Bakker*, la position de ces diverses batteries : entre la chaussée de Bruxelles et la Sambre, en-deça et au-delà de la chapelle Ste Croix, 32 canons; — demi-bastion de Sambre, 19 canons; — fossé de ce bastion, 2 mortiers; — bastion de Monterey, 8 canons; — le long de la quatrième enceinte, entre ces deux bastions, 10 canons; — fossé entre le bastion de la Croix et le ravelin de la porte de Bruxelles, 12 mortiers; — rempart de la Vierge, à gauche de la tour de Masmines, 7 canons; — sur le rempart de Sambre, depuis la porte de Joghiers jusqu'à la tour St Jean (Stordoir), 30 canons, 2 mortiers, 8 obusiers et 30 petits mortiers à grenades; — jardins des maisons en face de l'athénée et de l'hôtel du gouvernement provincial, 10 canons; — jardin de l'évêché, 9 canons; — jardin d'une des maisons de la place St Aubain, à droite en sortant de l'église, 2 canons; — emplacement de l'externat des Jésuites, 6 canons; — jardin des Jésuites, 14 canons; — emplacement de la cour d'assises, 5 mortiers; — cour de la gendarmerie, 2 mortiers; — cour de l'arsenal, 9 canons et 12 mortiers; — emplacement du quartier moderne du séminaire, 9 canons et 6 mortiers; — jardin à l'extrémité de la rue des Nobles, 4 mortiers; — entrée du pont de Sambre, à côté du Musée, 2 obusiers; — bastion des Récollets, 6 canons; — jardin de l'hospice d'Harscamp, 7 mortiers.

[2] « Nous logeames, porte le *Journal* VIII, à la portée du pistolet de la » palissade de la Cassotte, nous servant d'une petite hauteur qui est paral- » lèle à la dite palissade. » — Voy., du reste, le *Plan de Visscher*.

versant de la montagne. Ces deux lignes, qui n'en formaient à proprement parler qu'une seule, embrassaient tout le front du fort Orange, ainsi que celui de la Cassotte et son chemin couvert. Une autre tranchée, parallèle à celle pratiquée sur le versant des hauteurs vers Salzinnes, et reliée à celle-ci vers le centre, prenait à environ quatre cent vingt mètres des Balances et se continuait dans la direction de la redoute de la Sambre, en suivant à peu près la route qui conduit de nos jours à Fosses. Mais les alliés l'avaient arrêtée à sept ou huit cents pas du bastion bas de Terra-Nova, afin de laisser croire aux assiégés qu'on n'attaquerait pas de ce côté. Vers la tête de cette tranchée, ils avaient placé une batterie de dix canons dont le feu fut dirigé contre la face gauche du même bastion et contre l'angle gauche de la plate-forme du fort Orange. A cette même attaque d'Entre-Sambre-et-Meuse il y avait encore, sur les hauteurs derrière la parallèle, dix canons, quatre mortiers et quatre obusiers qui tiraient sur les dehors du fort Orange et de la Cassotte; enfin, neuf canons, placés sur le déclin et au bas du ravin par où les Brandebourgeois étaient montés à l'assaut des Vieux Murs, battaient les redans de la Mediane et commandaient les deux chemins aboutissant au Hoornewerk de Buley.

Tous ces travaux avaient été conduits avec assez de rapidité et sans trop grande perte d'hommes, malgré quelques sorties et les tonneaux chargés de poudre, de grenades ou de bombes, qu'à diverses reprises les assiégés avaient fait rouler du haut de la montagne.

On comprendra sans peine l'effet qu'avaient dû produire les nombreux projectiles lancés incessamment par toutes les pièces d'artillerie dont disposaient les alliés [1]. Chaque jour, les Français

[1] « On n'a jamais ouï parler d'un feu si terrible, et d'un tel orage de » bombes et de pierres; et cela continua avec taut de fureur et de violence

comptaient soixante ou quatre-vingts hommes hors de combat. Plusieurs de leurs meilleurs officiers avaient succombé, et, parmi eux, Mr de Moulinneuf, qui commandait avec distinction dans le fort Orange, et sur lequel comptait particulièrement Mr de Bouflers. Les hôpitaux [1] offraient surtout un spectacle désolant : ils étaient effondrés par les bombes, et l'on voyait des malades et de malheureux amputés se traîner au dehors, pour échapper à l'incendie ou à une mort affreuse sous les décombres. Le pansement de ces infortunées victimes était devenu presque impossible, car la majeure partie des chirurgiens avait également péri. A cette époque du siége, on ne pouvait plus guère se tenir en sûreté que dans les caves, les souterrains du château et les chemins couverts. Dans la Basse-Ville, les batteries de Gravières et des Brandebourgeois avaient ouvert de larges brèches en Grognon et rompu l'escalier du château, ainsi que le pont de communication établi à la tour de la Collégiale. La Sambre était redevenue guéable. A Terra-Nova, le bastion du bas ne formait plus qu'un tas énorme de décombres. Au fort Orange, de larges brèches étaient également ouvertes le long de la branche droite. Et pour couronner cette œuvre de destruction, dans les deux derniers jours qui précédèrent l'assaut, Coehorn plaça sur le rempart de Sambre quatre cents fantassins qui firent un feu continuel sur les brèches, afin d'empêcher les Français d'y travailler.

Cependant, dans ces derniers jours, une dernière lueur d'espoir avait lui aux assiégés. Après avoir bombardé impitoyablement Bruxelles, le maréchal de Villeroy s'était enfin

« que le château se trouva ouvert, et les défenses rasées de toutes parts. » De Folard. *Hist. de Polybe*. III, 74.

[1] Le 14 août on descendit de la maison du gouverneur au château, deux cents blessés qui furent placés dans l'église de Notre-Dame. *Journal* XI.

avancé pour dégager Namur. Le 28 et le 29, il campa vers Gembloux et la Méhaigne, et du haut des points les plus élevés de la forteresse, les assiégés purent apercevoir les feux de son armée. Par une salve de nonante coups de canons, Villeroy leur donna l'espoir d'une prompte délivrance. La nuit suivante, Boufflers, par des signaux de feu qui s'élevèrent au-dessus des vallées de la Sambre et de la Meuse, pressa son collègue de remplir sa promesse sans délai. Malheureusement pour les assiégés, entre eux et cette armée de secours s'étendaient les lignes inexpugnables de Guillaume [1]. Aussi, le 30, Villeroy sentant l'impossibilité de forcer ces lignes, repassa-t-il la Méhaigne. Frustrés de cette dernière espérance, les assiégés comprirent qu'ils ne devaient plus compter que sur leur propre courage, et ils s'apprêtèrent à soutenir vaillamment l'assaut qu'ils prévoyaient très-prochain et qui avait été en effet fixé au 30 août.

La précaution qu'avait prise Coehorn de laisser la tête de la tranchée inférieure de Salzinne à une si grande distance de Terra-Nova, avait fait croire aux assiégés que l'assaut ne serait pas donné de ce côté [2]. Ils portèrent donc surtout leur attention vers les ouvrages avancés. Voici, d'après la relation française, comment les postes furent distribués dans ce moment suprême. Le comte de Leaumont demeura dans la Basse-Ville avec trois cents dragons et quatorze cents fantassins, et M. de Marigny, dans le Donjon, avec cinq cents hommes d'infanterie. Boufflers

[1] Macaulay.

[2] C'était là, comme on l'a vu, le but des alliés Les assiégés y furent pris : « La brèche de Terra Nova.... estoit si grande et si accessible que l'on » estoit dans la crainte d'y estre emporté, si les ennemis donnoient un » assaut, mais l'on ne pouvoit s'imaginer qu'ils deussent y venir, la teste » de leur tranchée en estant encore à plus de 300 toises. » *Journal* XI, p. 222.

et Mesgrigny, se réservant cinq cents hommes, prirent poste à Terra-Nova, tandis que le comte de Guiscard, avec un millier de soldats, occupait la lunette du S[t] Esprit. M. de Princé, avec cinq cents soldats, eut la défense du fort Orange, et M. de la Cime, avec soixante, celle de la Cassotte. La demi-lune du fort Orange fut confiée à M. de Montagnac qui avait cent hommes sous ses ordres. De Reignac, avec six cents dragons et grenadiers, défendait le poste avancé du même fort, et le marquis de Quélus, avec cent dragons et deux cents fantassins, la gauche du chemin couvert. Enfin, douze cents hommes de pied, aux ordres de M. de Saint Laurent, occupaient les chemins couverts de la Cassotte. De cette distribution, qu'on a lieu de croire exacte, il résulte qu'à cette époque, les assiégés disposaient encore de 6,460 hommes valides [1].

Le 30 août, au point du jour, l'artillerie des alliés élargit de nouveau les brèches jusqu'à onze heures, où le feu cessa tout-à-coup. C'était l'Électeur qui faisait sommer la place. Le comte de Horn, chargé d'e. cuter cette mission en présence du comte de Portland [2], monta sur le rempart des Joghiers, en face du bastion de Bordial, et demanda à parler au comte de Guiscard. Comme le gouverneur ne se trouvait pas là, il dit aux officiers français que le maréchal de Villeroy, après avoir été pendant trois jours en présence des alliés, sans oser risquer le combat, avait jugé à propos de se retirer le matin même et de marcher

[1] Il en résulte aussi que les Français étaient encore au-delà de sept mille hommes lors de la capitulation de la ville. On ne peut admettre en effet qu'ils n'auraient eu que cinq cent quarante tués et blessés depuis cette époque, alors que de l'aveu de l'auteur du *Journal* XI, ils perdaient, surtout à partir du 21 août, soixante à quatre-vingts hommes par jour.

[2] C'était un Hollandais, du nom de Bentinck, qui dès sa jeunesse avait été le favori de Guillaume. Celui-ci, devenu roi, lui donna le comté de Portland dans la Grande-Bretagne et le créa chevalier de l'Ordre de la Jarretière. SAINT SIMON, I. 174.

vers la Mehaigne; que, par suite de cette retraite, tout espoir de secours était enlevé aux assiégés; et que Maximilien-Emmanuel, voulant épargner le sang de tant de braves soldats, faisait proposer à M. de Guiscard une capitulation honorable. La réponse se faisant attendre et plusieurs officiers français profitant de cette espèce de trêve pour reconnaître les brèches de Terra-Nova, les comtes de Horn et de Portland se retirèrent, et le feu recommença pour durer jusqu'à une heure et demie [1]. C'est alors qu'au signal donné, dans la plaine de Salzinne, par l'explosion d'un baril de poudre, commença cet assaut resté célèbre à cause de son acharnement et qui, au dire d'un écrivain militaire, « peut être mis en parallèle avec les plus fameux des anciens [2]. » Dix mille hommes [3], accompagnés de neuf cents travailleurs, s'ébranlèrent à la fois pour attaquer le château par quatre endroits différents [4].

[1] Tel est le récit de la *Relation* I. — Le *Journal* XI rapporte que le comte de Leaumont, un des interlocuteurs du comte de Horn, « répondit » qu'il ne se chargeoit pas d'une telle commission et que M. de Bavière » n'avoit qu'à suivre son chemin, que l'on estoit préparé à le recevoir. » Il ajoute que la même demande ayant été faite par un officier sorti de la tranchée à M. de Reignac, celui-ci « répondit aussi qu'il n'écoutoit point » de semblables propositions, que toutes choses estoient préparées pour se » bien défendre et qu'ils n'avoient qu'à commencer. » P. 228 et 229. — Macaulay fait parler le comte de Portland à Boufflers lui-même; « mais » Boufflers, dit-il, pensait qu'une autre journée de carnage était nécessaire » pour l'honneur des armes françaises. »

[2] De Folard, III, 75.

[3] Ce chiffre donné par l'auteur de la *Lettre* VI s'accorde assez bien avec ceux qui sont indiqués par les diverses relations.

[4] Ces quatre attaques sont fidèlement indiquées sur la « *Veue et pers-* » *pective de la ville et citadelle de Namur.... désigné sur le lieu pen-* » *dant le siége et dedié à S. E. Monsr. le comte d'Athlone, général de* » *la cavalerie des Provinces-Unies, par Constantin Francken, doyen* » *de l'académie royale des peintres et sculpteurs à Anvers.* » Cette planche, aussi belle que rare, est gravée par Bernard Picart de Paris, 1697. Le Musée de Namur en possède un exemplaire.

Le général-major Schwerin devait agir contre la Cassotte et la Maison-du-Diable avec deux mille Hollandais, Hessois et Brandebourgeois [1]. Il marcha droit aux doubles palissades du chemin couvert que défendait Mr de St Laurent. Après une résistance vigoureuse, mais assez courte, ce dernier fut obligé de se retirer dans le chemin couvert de la lunette du St Esprit [2]. Les assaillants voulurent également forcer la Cassotte; mais quelque effort qu'ils fissent, ils ne purent y parvenir, non plus qu'à chasser le Cte de Quélus des traverses qu'il occupait à la gauche du fort Orange. Ils se contentèrent donc d'établir deux grands logements contre les palissades du chemin couvert, l'un en face de la Cassotte, l'autre vers la Plante. Le général Schwerin fit en outre élever une grande traverse servant de parapet, laquelle allait du logement jusqu'à la tranchée. Les défenseurs de la redoute, serrés de si près, abattirent leur pont et bouchèrent la porte.

Tandis que le général la Cave, avec deux mille Brandebourgeois [3], se dirigeait sur le front de l'ouvrage à cornes du fort Orange, le comte de Rivera, sorti de la tranchée supérieure de Salzinne, avec trois mille Bavarois [4], attaquait le même

[1] Selon le *Journal* V. — *La Campagne* III dit deux mille hommes; et le *Journal* IV, trois mille Hollandais. La majeure partie devaient être Hollandais. Les Hessois dont parle le *Journal* V étaient, je crois, au service des Provinces-Unies.

[2] La relation française (*Journal* XI) prétend que M. de Saint Laurent soutint le choc pendant un quart d'heure, mais que M. de Guiscard lui « ayant envoyé l'ordre de ne rien opiniâtrer, » il abandonna cette ligne et se retira dans le chemin couvert du fort du St Esprit. Cette explication n'est guère admissible. Pourquoi cet ordre d'abandonner la Cassotte, alors que partout autre part, on résiste avec un acharnement sans exemple ?

[3] D'après la *Relation* I et la *Vue dessinée par Francken* indiquée ci-dessus. — *La Campagne* III et le *Journal* VIII disent deux mille Hollandais et Brandebourgeois.

[4] *Relation* I. — Sur la *Vue de Francken,* on lit : Attaque des Bran-

fort par la droite. De ce côté, la montagne est très-escarpée. Au lieu de donner l'assaut aux deux petites brèches de l'angle de la plate-forme [1], ainsi qu'il en avait été convenu, il prit trop à droite et se dirigea vers le chemin couvert devant la grande brèche qui s'ouvrait à gauche de cette plate-forme. Cet endroit étant fortement palissadé et garni de monde, les assaillants s'y trouvèrent exposés à un double feu. Le comte de Rivera fut tué l'un des premiers, et le prince de Holstein-Norbourg, qui commandait sous lui, dangereusement blessé peu de temps après. Les Bavarois, privés de chefs, hésitèrent. Au lieu de forcer les palissades, ils en demeurèrent à vingt pas de distance, exposés à un feu terrible qui les décima cruellement et les força enfin, après une longue résistance, à battre en retraite. C'est en ce moment même que lord Cutz en ramena, comme nous allons le voir, une partie au combat.

Ce vaillant officier, que nous retrouvons dans tous les coups de main les plus hardis, commandait le quatrième corps formé de trois mille Anglais [2]. Il se mit lui-même à la tête de trois cents grenadiers d'élite qui sortirent de la tranchée inférieure de Salzinne, pour monter à l'assaut du bastion de Terra-Nova établi vers le bas de la montagne. Le colonel Marsilly, avec cinq cents fantassins, marchait à la droite de cette

» debourgeois. » Or, il est à remarquer que cette vue dessinée par un flamand est dédiée au comte d'Athlone, général hollandais. — *La Campagne* III dit deux mille Hollandais et mille Bavarois; le *Journal* VIII, trois mille hommes; le *Journal* V, douze cents Bavarois et douze cents Brandebourgeois. Je dois ajouter que le prince de Holstein-Norbourg, qui commandait sous le comte de Rivera, était un brigadier hollandais, selon le *Journal* VIII.

[1] La branche droite du fort Orange ne formait pas une ligne droite. Dans la partie la plus rapprochée du ravin de la Foliette, elle projetait en avant une plate-forme rectangulaire.

[2] *La Campagne* III et DE QUINCY portent ce nombre à trois mille cinq cents.

colonne pour empêcher qu'elle ne fût coupée par derrière. Les assaillants avaient à parcourir, à découvert, environ huit cents pas, depuis la tête de la tranchée jusqu'à la brèche qu'ils devaient enlever. Les grenadiers franchirent cet espace avec tant d'ardeur, qu'ils arrivèrent à Terra-Nova longtemps avant les bataillons qui devaient les soutenir et qui, mal dirigés par leurs chefs, perdirent du temps à se former dans l'enclos de l'abbaye de Salzinne. Soit que la colonne d'attaque ne s'aperçût pas de ce retard, soit plutôt qu'une fois lancée en avant elle ne pût s'arrêter sans danger, elle monta résolument à l'assaut et faillit réussir. Les Français, qui ne s'attendaient nullement à une attaque de ce côté, furent un moment surpris. Bouflers y envoya en toute hâte Mr de Martinet avec cent dragons. Cet officier fut tué après avoir repoussé les assaillants. Ils revinrent à la charge, plantèrent leur drapeau sur le haut de la brèche et plusieurs d'entre eux pénétrèrent même dans la place. Les assiégés faiblissaient sous cette attaque acharnée, lorsqu'enfin Bouflers arriva lui-même à la tête de la compagnie des gardes. Une dernière lutte, terrible et décisive, s'engagea alors. Accablés en face par les défenseurs de la brèche dont le nombre augmentait sans cesse, et, sur leur gauche, par le feu de la mousqueterie que Mr de Grammont dirigeait sur eux du haut du bastion de Bordial [1], privés de la plupart de leurs officiers, y compris lord Cutz qu'une blessure à la tête mit pour quelque temps hors de combat, ne recevant d'ailleurs aucun secours des bataillons qui devaient les soutenir, les grenadiers anglais

[1] Coehorn prévoyant le secours que Terra-Nova tirerait de ce bastion, avait fait poster dans les maisons de la rive gauche de la Sambre, bon nombre de tirailleurs qui, au moment donné, ouvrirent un feu fort vif sur les soldats de M. de Grammont, en tuèrent ou blessèrent la moitié, mais ne parvinrent pas à faire lâcher prise aux autres. — Voy. aussi DE FEUQUIÈRE, IV, 340.

lâchèrent enfin prise et furent repoussés avec perte au pied de la brèche. Presqu'au même instant, le colonel Marsilly, s'étant avancé trop avant dans le ravin de la Foliette, y était entièrement défait par un gros de Français [1] descendus du fort du St Esprit. Il fut tué et ses gens se rejetèrent sur les bataillons de réserve qui débouchaient enfin pour soutenir leurs grenadiers. Ces derniers repoussés de la brèche arrivaient alors. La confusion se mit dans les rangs anglais [2]. Lorsque l'intrépide Cutz, dont la blessure venait d'être pansée, fut parvenu à rallier ses gens, il était trop tard : les Français descendus de la Foliette étaient rentrés, par la brèche, dans le bastion de Terra-Nova qui se trouvait alors bien garni de monde. Le coup était donc manqué, et cette attaque, sur laquelle on comptait principalement, dut être abandonnée. Ce fut alors que *la Salamandre*, rassemblant trois ou quatre cents Anglais et un certain nombre de Bavarois [3], qui, les uns aussi bien que les

[1] La *Relation* I, le *Journal* VIII et la *Vue de Francken* portent deux mille hommes. *La Campagne* III, « un si grand nombre. » Le *Journal* IV et le *Journal* V, deux bataillons. De Quincy, mille hommes. Il peut y avoir quelque exagération dans le chiffre de deux mille hommes; mais je laisse aux Anglais le soin de décider si l'on peut admettre, comme le dit la relation française, que *cent* Français descendus par la Foliette ont pu repousser *trois mille* Anglais.

[2] Au dire de Macaulay, les quatre bataillons de réserve étaient composés de recrues qui n'avaient pas encore été au feu et qui manquèrent de fermeté. Cela se concilie mal avec ce que nous apprennent la *Relation* I et *La Campagne* III que, dans la soirée du 29, Guillaume, alors opposé à Villeroy, détacha trois mille grenadiers de son armée pour l'assaut du lendemain. On n'emploie d'ordinaire, pour des opérations de ce genre, que des corps d'élite et parfaitement éprouvés. Du reste, aucune relation n'explique clairement cet assaut de Terra-Nova. Tout ce qui en résulte à l'évidence, c'est que les trois cents grenadiers de Cutz furent dignes de leur chef, et que celui-ci ne fut pas secondé par les bataillons de soutien.

[3] Les relations contemporaines que j'ai consultées ne disent pas à quelle nation appartenaient les troupes qui se joignirent aux Anglais de Cutz; mais on voit, par le récit de Macaulay, que ce devaient être des Bavarois.

autres, brûlaient du désir d'effacer à tout prix la honte de l'échec qu'ils venaient d'essuyer, les conduisit à l'attaque de l'angle saillant de la droite du fort Orange.

Comme on l'a vu plus haut, le général La Cave qui n'était, paraît-il, destiné qu'à faire diversion, avait attaqué vigoureusement la face de ce fort. Après avoir été repoussé des chemins couverts, véritables coupe-gorges dans lesquels ses soldats s'engageaient comme si chacun d'eux avait plusieurs vies à perdre [1], il venait enfin de se rendre maître d'un retranchement situé à gauche du ravelin, ce qui lui ouvrait le chemin pour prendre les ennemis à dos. Cutz arrive en ce moment. Une attaque protège l'autre. L'héroïque Reignac voit tomber autour de lui la moitié de ses compagnons ; lui-même, déjà blessé deux fois, est atteint d'un débris de palissade qui le frappe violemment à la tête et le renverse. Tandis que M. de La Cave occupe les deux chemins couverts qui se trouvent en face de lui et s'y loge, lord Cutz force les palissades. Un enseigne plante le drapeau-colonel sur la pointe de la place d'armes établie dans le rentrant du ravelin et du demi-bastion droit, tandis que ses compagnons s'emparent de trois fauconneaux et de deux canons que

C'est le seul moyen de comprendre ce que disent le *Journal* IV et le *Journal* V, lesquels attribuent aux Bavarois seuls, ce que je suis forcé d'attribuer, d'après d'autres relations, aux Anglais revenus avec Cutz et aux Bavarois qui les suivirent.

[1] Voici ce qu'un écrivain français nous dit de l'acharnement que déployèrent les deux partis : « L'assaut général qui se donna le 30 du mois » d'octobre (août) peut être mis entre les plus terribles et les plus affreux » qu'il y ait peut-être jamais eus. La vie s'y perdoit de part et d'autre » pour la paie d'un jour et pour moins du côté des assaillants, tant on en » faisoit bon marché, comme s'ils eussent cru revenir au monde pour la » paie d'un mois.... Jamais face d'assaut ne fut plus effroyable. Tout s'y » passa à la franche guerre ; nul artifice, nul art sous les brèches, ni » dessus.... » De Folard, III, 75. Voy. aussi la note suivante.

les Français, abandonnant enfin les deux chemins couverts [1] qui défendent le front de l'ouvrage à cornes, n'ont pas le temps d'emmener dans le fort. Mais ces derniers efforts ont épuisé les assaillants : l'attaque s'arrête là ; et Cutz, comme La Cave, se contente d'établir des logements sur les dehors qu'il a si vaillamment et si chèrement conquis [2].

Pendant que les alliés assaillaient ainsi Terra-Nova, le fort Orange et la Cassotte, deux autres attaques avaient lieu contre la Basse-Ville, dans le but évident de retenir de ce côté une partie des forces de l'ennemi [3]. Une attaque faite par eux contre la porte de Buley fut aisément repoussée. En même temps, les alliés, sortant par la porte de Gravières, avaient passé la Sambre à gué et étaient montés à l'assaut de la brèche de Grognon. Ils y furent reçus avec tant de vigueur par M. de Leaumont qu'ils durent se retirer bientôt avec assez de perte [4].

[1] Le *Journal* XI ne sait convenir de la retraite de Reignac. Tout en avouant que les alliés se logèrent à six toises au-dessous de l'angle, il prétend que Reignac resta maître du chemin couvert, ce qui est contraire à toutes les relations du parti des assiégeants et notamment au *Plan de Visscher* qui indique la situation de chacun des logements. Ici encore, voyons ce que dit de Folard (III, 75). « Il n'étoit pas possible que le front » du chemin couvert du côté de l'attaque pût jamais tenir, se trouvant » entièrement rasé par le canon. On le soutint pourtant avec une audace » surprenante. Nos gens en furent enfin chassés et les brèches à l'instant » attaquées, avec un meurtre effroyable des ennemis. On pénétra en » quelques endroits pour être incontinent taillés en pièces par les troupes » de réserve qui les attendoient au passage comme dans un coupe-gorge. » Les ennemis repoussés de toutes parts furent trop heureux de s'établir » *dans le chemin couvert*. »

[2] Les diverses relations diffèrent, et en des points essentiels, en ce qui concerne les attaques de Rivera et de Cutz. J'ai pris ce qui m'a paru le plus vraisemblable ; mais il est fort possible que je me sois parfois trompé.

[3] Le *Journal* XI est la seule relation qui mentionne ces attaques contre la Basse-Ville.

[4] Avec son exagération ordinaire, le *Journal* XI dit qu'on tua tant d'alliés « que la rivière estoit teinte de leur sang. »

En résumé, ce terrible assaut, qui dura plus de trois heures, n'avait pas eu le résultat que les alliés pouvaient espérer en présence de l'état des brèches et du nombre de soldats employés à cette attaque. Les dispositions de Coehorn étaient cependant bien prises. Mais quelques-unes de ces circonstances qui, en semblable cas, dérangent toujours les calculs les plus habiles, vinrent s'opposer à la réussite complète de ses projets. Ce fut d'abord la mauvaise direction donnée aux bataillons anglais de réserve, faute que toute leur bravoure ne put racheter; et, en second lieu, la mort inopinée du comte de Rivera et l'indécision qui en fut la suite. Quoi qu'il en soit, le sang n'avait pas été versé inutilement. Les alliés avaient établi quatre logements sur la deuxième contrescarpe de la face du fort Orange et deux autres sur l'angle de la première contrescarpe du ravelin. Comme ces logements communiquaient avec ceux du général Schwerin, les assiégeants se trouvaient maîtres du chemin couvert depuis les escarpements de la Meuse jusqu'à la grande brèche du fort Orange, à laquelle ils pouvaient désormais parvenir sans être exposés au feu de l'ennemi. Ils s'étaient également emparés d'une espèce de contregarde [1] placée vers la pointe de la branche droite du fort Orange. Enfin, un autre résultat avait été obtenu : les Français s'étaient tellement affaiblis par leur longue et courageuse défense qu'ils ne furent plus en état de supporter un second assaut. Mais les assiégeants avaient acheté chèrement ce succès : deux mille d'entre eux se trouvaient hors de combat [2]. La perte des Français

[1] *Relation* I. — Comme en cet endroit le terrain est déclive, il y existait en effet une espèce de contregarde (comme l'appelle cette relation), laquelle n'était en réalité que la continuation de la face gauche et de la branche du demi-bastion. C'est par là que les assiégés ont dû rentrer dans le fort, après avoir abandonné le chemin couvert.

[2] Les diverses relations du parti des alliés varient de quinze cents à deux

ne paraît pas avoir été beaucoup moindre, puisque, de leur propre aveu, ils eurent quinze cents hommes et un tiers de leurs officiers tués ou blessés [1].

A cet assaut du 30 août doit se reporter un trait de dévouement qui nous a été conservé par un écrivain contemporain [2]. Il y avait dans le régiment du colonel Hamilton, deux hommes qu'une rivalité amoureuse semblait avoir rendus ennemis irréconciliables. Un de ces Anglais, bas-officier qui s'appelait Union, profitait de toutes les occasions pour maltraiter son rival, simple soldat du nom de Valentin. Celui-ci, que sa position de subalterne exposait sans défense à l'injuste ressentiment de son supérieur, souffrait tout sans résistance; mais on lui avait souvent entendu dire qu'il donnerait volontiers sa vie pour pouvoir être vengé de son tyran. Cette guerre sourde durait depuis plusieurs mois, lorsque tous deux se trouvèrent commandés pour l'attaque du château. Union y reçut un coup de feu à la

mille tués et blessés. — La relation française (*Journal* XI) prétend, de son côté, que les assiégeants eurent trois mille tués et deux mille blessés, ce qui n'est pas la proportion ordinaire. DANIEL (VII, 117) exagère encore plus : selon lui, les alliés auraient eu neuf mille tués et blessés, et les Français trois mille. — Il est du reste certain que la perte fut considérable. « Les assiégeants, dit DE FOLARD, y perdirent infiniment plus de soldats » qu'ils n'auroient fait dans une bataille rangée; ils en convinrent eux- » mêmes, et c'est de leurs officiers généraux que je l'ai appris. »

[1] *Journal* XI. Nous avons un moyen de contrôler l'écrivain français par lui-même. Comme nous l'avons vu, il évaluait à 6,460 le nombre d'hommes valides le 30 août; d'autre part, il dit que 4,800 Français sortirent de la citadelle le 5. D'après ces données, l'assaut du 30 leur aurait coûté 1,660 hommes. — *La Campagne* III dit cinq cents tués et huit cents blessés, non compris les officiers; ce chiffre prouve la modération de l'auteur de ce récit.

[2] L'auteur de *la Morale en actions*, où je puise ce fait, dit l'avoir emprunté au premier volume des ouvrages de M. Steel, probablement *Richard Steele* (1671-1729); c'est ce que je n'ai pu vérifier. Certaines circonstances rapportées dans ce récit me portent à croire que le fait a dû se passer à l'assaut du 30 août.

cuisse et tomba dans la mêlée, alors que les Français pressaient vivement les alliés. Au moment où il allait être foulé aux pieds, il eut recours à son rival. « Valentin, s'écria-t-il, peux-tu » m'abandonner? » A ce cri d'angoisse, le soldat oublie son long ressentiment, et, bravant le péril, se jette au milieu des ennemis, enlève son officier sur ses épaules et l'emporte jusqu'à la hauteur de l'abbaye de Salzinne. Là, un boulet le frappe et l'étend mort sous son rival qu'il vient de sauver au prix de sa vie. Union se relève, mais c'est pour se jeter avec désespoir sur le cadavre du généreux soldat qu'il embrasse longtemps sans pouvoir parler. « Ah ! Valentin, s'écrie-t-il enfin, est-ce donc » pour moi que tu meurs; pour moi qui te traitais avec tant » de barbarie? Je ne pourrai te survivre; je ne le veux point.... » non ! » En vain, leurs camarades, qui tous pleurent de douleur et d'admiration, s'empressent-ils pour emmener Union; dans son désespoir, il ne veut point abandonner le corps de son ancien rival, et il l'étreint si fortement qu'on est obligé de les emporter tous deux dans la tente d'Union. Celui-ci est pansé malgré sa résistance; mais le lendemain, le malheureux, appelant toujours Valentin, meurt accablé de regrets.

Les assiégeants profitèrent de la nuit qui suivit l'assaut pour assurer et étendre leurs logements. Le lendemain, ils recommencèrent le feu et attachèrent le mineur à la muraille du fort Orange [1]. De leur côté, les assiégés, qui s'attendaient à un second assaut, s'apprêtèrent à une défense vigoureuse. M. de Mesgrigny fit notamment élever des retranchements derrière les brèches de Terra-Nova et du fort Orange, afin que les assiégés pussent combattre à couvert. Ainsi se passa toute cette

[1] Probablement du côté de la contregarde dont j'ai parlé plus haut, et où ils devaient se trouver entièrement à couvert du feu de l'ennemi.

journée. Le second assaut avait été fixé au 1er septembre. Dès l'aube, les Français purent s'apercevoir des desseins de leurs adversaires. A six heures du matin, le comte de Guiscard vint représenter au maréchal l'imprudence qu'il y aurait, vu le mauvais état de la place, à soutenir une seconde attaque. Boufflers ne pouvait se résoudre à capituler. Il fallut que le gouverneur insistât. Il fit alors assembler les officiers supérieurs. L'avis de ces officiers et des ingénieurs s'étant trouvé conforme à celui de M. de Guiscard, le maréchal se décida enfin à traiter. En conséquence, M. de Guiscard se rendit sur la brèche du fort Orange et fit savoir à l'Électeur qu'il souhaitait capituler pour ce fort. Il lui fut répondu, au nom de Maximilien-Emmanuel, qu'on ne pouvait écouter ses propositions que pour le cas où il consentirait à rendre le château en entier, et l'on ajouta qu'il devait se décider sur-le-champ, attendu que des mesures allaient être prises pour un assaut général. Le gouverneur obtint cependant un demi-quart d'heure pour s'entendre avec M. de Boufflers. Il reparut au bout de ce temps et fit connaître qu'il consentait à rendre la citadelle. A quatre heures de l'après-midi, les ôtages ayant été livrés de part et d'autre, la nuit fut employée à rédiger les articles de la capitulation qui fut signée le 2 septembre. Le mayeur M. d'Hinslin et l'échevin d'Otreppe y intervinrent, comme députés de la ville [1]. Tous les ouvrages extérieurs devaient être remis le même jour aux assiégés, et l'entière évacuation du château fut fixée au 5.

Il paraît que les alliés furent un peu surpris de ce dénouement si subit; ils s'attendaient généralement à ce que la place tiendrait encore quelques jours. Mais ils ne tardèrent pas à apprendre des assiégés eux-mêmes les motifs qui les avaient

[1] *Résolutions du Magistrat*, III, 119 v°.

fait agir en cette circonstance : outre que l'état des brèches les exposait d'un moment à l'autre à être pris d'assaut, ils perdaient en moyenne cinquante à soixante hommes par jour; les soldats obligés de travailler au sortir de leurs gardes ne pouvaient plus tenir contre la fatigue; enfin, les hommes et les chevaux mal enterrés au château, ainsi que les cadavres des alliés demeurés sur les brèches, lors du dernier assaut, avaient engendré une puanteur vraiment insupportable.

Cette dernière circonstance ne doit pas nous étonner, car le nombre des victimes était considérable. D'après la relation française quatre mille huit cents assiégés seraient sortis après la capitulation du château [1]. A ce compte, et en s'étayant de la même source, on voit qu'ils auraient eu pendant le siége quatre cent trente officiers et environ sept mille cinq cents soldats tués ou blessés. Si l'on admet au contraire les chiffres donnés par les écrivains du parti contraire, la perte totale aurait été de dix à onze mille hommes. Quant à la perte subie par les assiégeants, elle a dû être bien plus considérable; il m'a été toutefois impossible de l'apprécier, même d'une manière approximative [2].

Environ cinq mille Français sortirent donc le 5, à sept heures

[1] *Journal* XI. — Au dire de la *Lettre* V, la *Gazette de Paris* portait le nombre des hommes sortis à 5,003, parmi lesquels il n'y en avait plus que 2,300 en état de combattre. Daniel (VII, 117) évalue aussi les hommes valides à 2,300. — Au contraire, une lettre officielle insérée dans *La Campagne* III, porte 4,600 hommes sortis en rangs et en armes, et environ 1,000 officiers, valets et conducteurs de chevaux. La *Relation* I porte 5,538 hommes y compris les officiers; le *Journal* IV, près de 5,000 combattants, parmi lesquels 250 officiers; *La Campagne* III, 4,858 hommes dont 250 officiers; Macaulay, 5,000, etc.

[2] La *Gazette de Paris* (voy. *Lettre* V) disait plus de 40,000 hommes tués et blessés, et la relation française (*Journal* XI), plus de 20,000. — J'ai fait le relevé des pertes journalières indiquées par l'auteur de *La Campagne* III ; je trouve 4,778 tués et blessés, mais il y a plusieurs omissions. Il est évident que la perte a dû être beaucoup plus considérable.

du matin, par la brèche de Terra-Nova et avec tous les honneurs de la guerre. Les dragons, qui formaient un corps d'élite, paraissaient encore en fort bon état, mais il était loin d'en être de même de l'infanterie. Ils se dirigèrent sur Dinant. Pendant le défilé, le roi d'Angleterre fit arrêter Bouflers en représailles d'une infraction commise par les Français aux capitulations de Dixmude et de Deynse [1]. En vain le maréchal voulut-il résister, et appela-t-il ses dragons; il lui fallut céder à la force. Comme il protestait contre cette arrestation arbitraire, on lui en apprit le motif : « S'il en est ainsi, dit Bouflers, » c'est ma garnison qu'il faut arrêter et non pas moi. » — » Monsieur, lui répondit-on, on vous estime vous seul plus que » dix mille hommes [2]. » Et en effet, l'intrépide maréchal fut traité par les chefs alliés avec des honneurs vraiment extraordinaires. Il ne tarda pas du reste à être mis en liberté, car Louis XIV s'empressa de faire droit aux réclamations de Guillaume.

Ainsi se termina le siége de 1695. Dans cette lutte mémorable, chaque parti avait commis des fautes et les avait rachetées à force d'héroïsme. Sous ce dernier point de vue, il serait difficile de dire lequel des deux mérita la palme de la valeur. Bien différents en cela des écrivains français, qui trop souvent couvrent du dédain ceux qu'ils ont vaincus, les auteurs qui, du côté des alliés, nous ont transmis le souvenir de ces faits, rendent pleinement hommage aux vertus guerrières de leurs adversaires. Ce glorieux fait d'armes ne nous est pas aussi étranger

[1] Les alliés se plaignaient de ce que, contrairement aux clauses de la capitulation de ces villes (prises par les Français durant le siége de Namur), on avait obligé les prisonniers à prendre parti, et on avait refusé de les admettre à rançon.

[2] Voy. *L'art de vérifier les dates.*

qu'on serait tenté de le croire au premier abord. Qui nous redira les noms des Belges qui figuraient dans les rangs des dragons espagnols ou des bataillons hollandais [1], et se trouvèrent mêlés à ces sanglantes querelles? Et parmi ces valeureux soldats qui tombèrent sur ces glacis ensanglantés, combien d'entre eux n'y avaient pas joué aux jours de leur enfance? Nous, leurs arrières-neveux, confondons aussi dans un même éloge les vainqueurs et les vaincus de 1695.

Ainsi en jugèrent les chefs des deux partis. Tandis que Guillaume accordait à Coeborn le titre de général-ingénieur des Provinces-Unies et le gratifiait d'un des meilleurs régiments d'infanterie hollandaise [2], Louis XIV, d'ordinaire juste appréciateur du mérite, récompensait royalement les hommes qui avaient si bien défendu sa cause. Boufiers, créé duc et pair de France, fut gratifié de 20,000 livres de rente pour acheter un duché. Le comte de Guiscard obtint, avec 12,000 francs de pension, le commandement des places de la Meuse depuis Sedan jusqu'à Dinant, et vit ses appointements de gouverneur de la première de ces villes augmentés de 6,000 livres. M. de Mesgrigny devint lieutenant-général, commandeur de St Louis et reçut 6,000 livres de pension. Grâces aux recommandations de Boufiers, tous les officiers montèrent en grade, et parmi eux, le brave de Reignac, qui avait obtenu des passeports pour se faire transporter à Charleroy, fut créé brigadier [3].

[1] Une chose m'a frappé dans les nombreuses transactions qui me sont passées sous les yeux pendant ces dernières années, c'est la quantité de soldats que fournissait notre province. On citerait difficilement une famille noble ou aisée du comté de Namur qui n'eût un ou plusieurs de ses membres au service d'Espagne ou de Hollande. Il en était de même des classes moins relevées; et c'est sans doute à celles-ci que s'applique le fait curieux rapporté par Galliot, tome V. p. 224.

[2] *La Campagne* III.

[3] *Journal* XI. — Saint Simon, I, 174.

Les écrivains et les artistes avaient célébré le siége de 1692. Le triomphe de 1695 fournit matière à force narrations en prose, pièces de vers et médailles [1]. Celle de ces pièces qui paraît avoir eu le plus de succès est une parodie de la fameuse ode de Boileau, dont je citerai quelques strophes :

. . . .

Vingt ans devant tes murailles,
Namur, la Grèce eût, *jadis*,
Sans fruit vu les funérailles
De ses chefs les plus hardis.
Cependant, quelle puissance
Aujourd'hui *vers toi* s'avance?
La terreur marche devant.
Quel bruit, quel feu l'environne!
C'est Jupiter en personne,
Mars ou Guillaume-le-Grand!

N'en doute point, c'est lui-même;
Tout brille en lui, tout est roi.
Dans *Versailles Louis* blême
Commence à trembler pour toi.
Il voit déjà le Batave,
Qu'il croyait se rendre esclave,
Mépriser ses étendards :
Il craint le lion belgique
Joint à l'aigle germanique
Conduit par les léopards.

. . . .

[1] Plusieurs de ces médailles ont été reproduites par Le Clerc (*Explication historique, etc.*), N° 255 à 262. L'une d'entre elles a été frappée en réponse à cette orgueilleuse inscription (*reddi potest, non vinci*) que les Français se disposaient à placer au-dessus de la porte du château de Namur. On y lit : *Namurcum invicta virtute foederatorum et reddi et vinci potuisse Villaregius dux Gallorum liberationem frustra tentans cum ingenti centum mille hominum exercitu testis esse voluit.* (Que la ville de Namur ait pu être vaincue et forcée par la valeur invincible des alliés, c'est de quoi Villeroy, général des Français, a voulu être témoin après avoir tenté vainement de la délivrer avec une armée de cent mille hommes.) — Quant aux œuvres des écrivains du temps, outre les relations

C'en est fait. Je viens d'entendre
Sur ces rochers éperdus
Battre un signal pour se rendre,
Le feu cesse : ils sont rendus.
Dépouillez votre arrogance ;
Ne vantez plus tant la France,
Ennemis ambitieux ;
Allez, *courez à Versailles,*
Raconter que sans batailles.
Namur est pris à vos yeux.
. . . .

Grande aussi fut la joie des Namurois. Depuis deux mois, ils se trouvaient dans de continuelles appréhensions. Nombre d'habitations étaient démolies et la ville entière avait échappé à grande peine à une destruction totale. Désormais les projectiles des deux partis ne se croiseraient plus au-dessus de leurs têtes, et l'on était enfin délivré de cette domination française qui pesa toujours si lourdement sur nos populations. Aussi, dans l'après-midi du 5 septembre, la foule se portait-elle à la cathédrale pour assister au Te Deum qui y fut chanté solennellement. Maximilien-Emmanuel s'y trouvait avec les principaux officiers. Puis, le soir, deux grands arbres garnis de tonnes de poix auxquelles on mit le feu, vinrent éclairer la façade de S[t] Aubain et celle de l'hôtel du comte de la Motterie où l'Électeur avait établi sa résidence [1].

Ce dut être, ami lecteur, un curieux spectacle que cette foule qui se pressait ce jour-là dans nos rues. Que de pensées animaient ces bourgeois tirés enfin d'inquiétude, et ces soldats, si

qui m'ont servi, je connais une vingtaine de pièces de vers latins, hollandais ou français; j'en ai extrait les épigrammes qui se trouvent en tête de cette *Promenade*. Une autre pièce, plus curieuse sous le rapport littéraire, est un centon tiré de Tacite, par J. Bambamius, et imprimé à Hambourg (1695, in-4°, 35 pp. chiff.).

[1] *C. de ville* 1695. — *Journal* IV.

différents les uns des autres, par la nationalité, la religion, les mœurs et le langage? Sans doute, la plupart ne songeaient qu'à la joie de renouer des relations longtemps interrompues, ou à se féliciter d'une victoire achetée en commun par tant de sacrifices. Mais pour ceux, en petit nombre, qui scrutaient l'avenir, il y avait dans cet échec subi par les armes françaises matière à de sérieuses réflexions. Depuis la première bataille gagnée par le prince de Condé, dit un historien célèbre, jusqu'à la dernière victoire remportée par le maréchal de Luxembourg, la marée des succès militaires s'était avancée dans la même direction et sans interruption sérieuse. Cette marée retournait maintenant en arrière. Pour la première fois, un maréchal de France devait livrer une forteresse à un ennemi vainqueur [1]. L'étoile de Louis XIV, qui brilla longtemps d'un si vif éclat et nous fut si fatale à nous autres Belges, cette étoile commençait à pâlir. Nous approchions enfin de cette époque où le grand Roi, seul au milieu de grandeurs écroulées, allait être forcé, juste punition de son insatiable ambition, à abandonner son propre fils et à mendier, en quelque sorte, une paix humiliante. La reprise de Namur était le prélude des conférences de Gertruidenberg.

[1] Macaulay.





Toises.

200 300 400 500 600

Imp. Simonau & Toovey, Bruxelles.

DIX-SEPTIÈME PROMENADE.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

(*Suite*).

S. M. I. et C. accorde aux États-Généraux garnison privative de leurs troupes dans les villes et châteaux de Namur.....

Traité de la Barrière.

.... Ce fut le signal d'une nouvelle invasion de la Belgique par la France. Les villes de la Barrière n'opposèrent pas de résistance et la lâcheté des troupes hollandaises fit perdre la bataille de Fontenoy.

Ad. Borgnet.

Le 6 septembre 1695, le baron de Dyckveld, député des États-Généraux de Hollande, et le général-major Dopff, de concert avec le comte de Bergheyck [1], avaient pris des mesures pour la réparation des ouvrages de défense de Namur, et Coehorn, comblé de nouvelles faveurs par Guillaume III, avait été chargé de la direction de ces travaux [2]. Tandis que la commune faisait rétablir les trois arches de bois du pont de Meuse

[1] Le comte de Bergheyck était, je crois, à cette époque, membre du conseil des finances des Pays-Bas.

[2] *Relation* I et *La Campagne* III citées dans la précédente *Promenade*.

et restaurer la partie des fortifications urbaines qui lui appartenait [1], l'habile ingénieur, avec une diligence incroyable [2], s'attachait à rendre Namur plus fort que jamais.

Le plan qui accompagne cette Promenade me dispensera d'entrer dans de longs détails [3]. Toutefois, quelques explications ne seront pas de trop.

En ce qui concerne l'enceinte bastionnée de la ville, il n'y eut, comme on le voit par ce plan, d'autre changement notable que celui qui fut opéré du côté de la porte S[t] Nicolas. A l'exception de la tour S[t] Roch, toute la partie de l'enceinte du moyen-âge, depuis et y compris la tour du Scanfaire jusqu'à la Meuse, fut rasée, les fossés furent comblés, et l'on reporta le rempart dans l'intérieur de la cité, à peu près sur l'emplacement de la *retirade* de Boulers. Ce nouveau front, composé d'une courtine et de deux bastions avec doubles flancs à orillons, fut appelé *l'ouvrage de Coehorn*. L'ancien ouvrage à cornes avancé, dont faisaient partie les bastions de S[t] Nicolas et de S[t] Roch,

[1] Voy. *C. de ville* 1695. On y trouve principalement des réparations aux ponts de Sambre et de Meuse ainsi qu'aux ponts-levis des portes. Voy. aussi les *Promenades* 6 et 7.

[2] L'auteur de *La Campagne* III, qui écrivait en 1695, rapporte que Guillaume III « donna la commission au général de Coehorn de rester à » Namur pour l'entière réparation des fortifications; à quoi il s'est em- » ployé avec tant de diligence qu'elles seront achevées *avant la fin de la* » *présente année* » (p. 177). Il est évident que cela ne peut s'appliquer qu'aux réparations d'ouvrages existants, et non à la construction des nouvelles défenses élevées par Coehorn.

[3] En ce qui concerne les fortifications, les reliefs du terrain, les cours d'eau et les chemins, ce plan est une copie, aussi exacte que possible, du *Plan de Namur en* 1704 qui se trouve dans l'atlas joint aux *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, publiés par le lieutenant-général Pelet; seulement, on y a ajouté les principales fortifications élevées dans le cours du XVIII[e] siècle, ainsi que quelques indications nécessaires à l'intelligence de ces *Promenades*, notamment l'emplacement présumé du bastion des carrières, les noms des forts, etc.

gagna ainsi beaucoup en profondeur. Parmi les fortifications construites à cette époque, je dois aussi mentionner une tenaille placée au bord de la Meuse, qui enveloppait la tour Ghiselin et se rattachait au bastion des Récollets [1].

Les fortifications élevées sur les hauteurs au nord de la ville reçurent surtout de notables augmentations [2]. En avant du fort S[t] Antoine, on éleva un ouvrage casematé, dit *bastion des Carrières*, lequel commandait le fond d'Harquet et devait empêcher l'ennemi de se glisser entre les lunettes de S[t] Antoine et du Piednoir. Un coffre avancé (redoute?) fut aussi placé dans les environs [3]. Deux retranchements ou chemins couverts servirent à défendre les approches des forts du Piednoir et de S[t] Fiacre; le plus avancé de ces retranchements était pourvu de deux lunettes revêtues, le *bastion dominant* et le *bastion de*

[1] Cette tenaille remplaça l'*ouvrage tombé* indiqué sur le plan de Visscher.

[2] Sur ces nouvelles fortifications, consulter, outre les plans, trois pièces manuscrites des archives de l'État, à Namur : 1° *Plan pour défendre la ville de Namur*, écrit vers 1706; — 2° *Estat présent des fortifications et autres ouvrages de la ville et château de Namur, ensuitte de la visite qu'en a faite, par ordre de S. A. E. à l'intervention du gouverneur de ladite place, le colonel et quartier-maître général Verboom, au mois de juin* 1699; — 3° *Conditions de la passée de l'entretien des ouvrages de la ville et du château de Namur*, sans date, mais entre les années 1695 à 1704. — Il résulte, à l'évidence, de ces pièces, que tous les ouvrages de cette époque sont dus à Coehorn.

[3] D'après les données fournies par les documents indiqués à la note précédente, la casemate qui existe encore au-delà de la propriété de M[r] Deldime, dominant le ravin de S[t] Fiacre, est bien un reste du *bastion des Carrières*, ouvrage que je ne trouve désigné sur aucun plan. Dans le procès-verbal de la vente faite sous Joseph II, on lit : « Petite casemate située au-dessus » du fort S[t] Antoine, à droite du chemin allant à Bernacomines, contre le » grand fort des Carrières. » Quant au *coffre avancé* placé (selon la pièce III ci-dessus) « devant » les bastions S[t] Antoine et des Carrières, il faut probablement entendre par là une redoute indiquée sur les plans de 1704 et dont un foible reste se voit près de la dernière maison de Bomel, à l'endroit où le chemin se bifurque pour se diriger d'une part sur les fonds de Frizet et d'autre part sur Bernacomines.

la Rocq [1]. La vigoureuse défense que Mr de Reignac avait opposée aux alliés sur la colline de Bouges, engagea Coehorn à établir un nouveau fort au-dessus de celui de Balart. C'était une lunette, taillée en partie dans le roc, qui prit le nom de *fort Coquelet* [2]. Le chemin couvert qui l'entourait, se composait, à partir de la droite du fort, d'un mur non cimenté se dirigeant sur la maison Reignac [3] et, de là, sur le fort Balart [4]. En avant de la lunette de Coquelet, on éleva un second chemin couvert muni de trois ouvrages revêtus, consistant en une lunette appelée *bastion renversé* [5], une seconde lunette à la droite et une tenaille à la gauche. Enfin, un ouvrage placé en avant de l'Harquet, sur la capitale de la demi-lune de St Nicolas, reçut le nom de *bastion Marin* [6].

[1] On comprend facilement qu'il n'existe plus aucune trace des ouvrages placés en avant des forts du Nord. A l'époque où ils furent abandonnés, les lunettes du Piednoir, de St Fiacre, de Coquelet et de Balart étaient encore occupées. On dut donc les faire disparaitre complétement afin d'éviter que l'ennemi ne s'en servît pour attaquer ces lunettes. A cet égard, la casemate du fort des Carrières ne pouvait être d'aucune utilité. — Le bastion de la Rocq était à Sardençon ; le bastion dominant, de l'autre côté de la route de Louvain. Quelques mouvements de terrain indiquent seuls la place qu'occupaient le bastion renversé et les deux ouvrages placés à sa droite et à sa gauche; c'est dans cet endroit que se trouvent les substructions dont j'ai parlé dans une note de la 16e *Promenade* et qui en sont peut-être des restes.

[2] Les casemates de ce fort existent encore en partie et servent d'habitation à un pauvre ménage.

[3] Désignée alors « maison de Bastien Guyot. »

[4] Cette partie du retranchement est assez bien conservée.

[5] Dénomination prise de la position qu'occupe cette lunette par rapport aux autres ouvrages.

[6] Sur les plans de 1704 et de 1746, ce n'est qu'une simple flèche. Un grand plan manuscrit de la fin du siècle dernier (aux archives du Roy. et au Musée de Namur), assez peu exact, place une lunette en cet endroit. Les *Conditions* III portent : « Le bastion entre celuy de Balaer et le premier chemin » couvert devant la porte de St Nicolas, appelé le bastion Marin, comme » il est fait aujourd'huy tout de nouveau. »

Au faubourg de Jambes, en remplacement du grand ouvrage commencé par les Hollandais en 1691 et resté inachevé, Coehorn établit dans des dimensions beaucoup moins considérables, un ouvrage à cornes servant de tête de pont et dont la gorge avait un développement d'environ quatre cents mètres [1]. Plus en aval du pont, et en face de la tour S[t] Roch, on construisit une lunette qui prit, j'ignore à quel propos, la dénomination de *fort Bivac* [2]. C'étaient là des forts en maçonnerie. Tels n'étaient point les ouvrages à redans que Coehorn fit élever sur les hauteurs de la rive droite, dans le but d'empêcher que l'ennemi ne vint, comme aux deux siéges de 1692 et 1695, s'établir dans la plaine de Jambes. L'un de ces ouvrages, le *fort d'Anhaives*, se trouvait au lieu dit les Béronvaux, sur la droite du ravin qui débouche en face du vieux donjon de l'évêque Jean de Flandre [3]. L'autre, appelé *fort S[te] Barbe*, occupait la colline de ce nom [4]; il était relié à la porte de Jambes, au moyen d'une communication, espèce de double caponnière qui commençait à la grange à la Dîme [5].

[1] Ce fort, qu'il ne faut pas confondre avec les ouvrages faits par les Patriotes en 1790 (voy. plus bas), a disparu complétement. Toutefois, une dépression de terrain près de la Meuse, en amont du pont, entre la ruelle du Calice et une maison appartenant à M[r] Polet, indique encore l'emplacement d'une partie du fossé.

[2] Galliot (III, 32 et V, 222) dit *Biwonac;* c'est une faute d'impression. — L'ancien corps de garde de ce fort existe encore dans un jardin dépendant du cabaret dit : « *au Bivac.* »

[3] Cet endroit s'appelle le *Fort.* — La forme de l'ouvrage est parfaitement conservée.

[4] La tranchée du chemin de fer du Luxembourg traverse une partie de l'emplacement du fort et de l'ermitage du même nom qui se trouvait à côté. Quelques dépressions de terrain, visibles seulement pour un observateur attentif, sont tout ce qui reste du fort.

[5] Cette caponnière suivait la direction de la route de Liége actuelle. — La grange à la dîme se trouvait au point de jonction de la route de Liége et du chemin de Dave.

Aucune modification importante ne fut apportée aux fortifications du château proprement dit, et l'on se contenta, au fort Orange, d'améliorer la plate-forme rectangulaire qui regardait la porte de Bruxelles.

Mais il n'en fut pas de même des dehors de la forteresse. En face du rentrant du ravelin et du demi-bastion gauche du fort Orange, Coehorn fit élever une petite lunette casematée, que certains plans de la fin du XVIII[e] siècle appellent *fort Petit*, ou *petit casematé* [1]. Le chemin couvert qui enveloppait la Cassotte fut pourvu, à gauche de cette redoute, d'une lunette de formes exiguës qui prit le nom de *petite Cassotte*. En avant de la grande Cassotte, à peu près à égale distance de cet ouvrage et des Vieux-Murs, s'éleva la grande lunette *Camus* [2]. A droite de ce fort, et dominant les Balances, on établit une redoute, ouverte à la gorge, que les documents de l'époque désignent sous le nom de *Belvéder*, et, plus communément, sous celui de *fort Kykuit* [3], dénomination qui correspond à notre mot namurois « boucannière. » Quant aux autres ouvrages en terre établis sur le versant qui regarde la Sambre, il me suffira de renvoyer au plan annexé à cette *Promenade*. Des chemins couverts et de bonnes communications rattachaient les

[1] Probablement par opposition au *grand casematé* ou fort S[t] Esprit.

[2] Ce fort, qui a complétement disparu, occupait un terrain à gauche du chemin qui conduit des lunettes à la forêt de Marlagne. *Camus* pourrait être le nom de l'officier qui dirigea la construction. Le bastion du donjon, situé au-dessus de l'ancienne église de Notre-Dame, s'appelait aussi Camus; (c'est maintenant le bastion *écrasé*). Il y avait à Luxembourg, dans les dernières années du XVII[e] siècle, un bastion du même nom.

[3] Le dictionnaire de Halma traduit *Kykuit* par « fenêtre par où l'on » regarde et considère. » — Le plan de Hulst, en 1747, donné par d'Illens et Funck, nous montre aussi deux forts détachés appelés le grand et le petit Kykuit. — L'emplacement de notre Kykuit est encore assez visible dans une partie de la propriété de M[r] le baron Fallon.

unes aux autres ces diverses défenses, de telle sorte que tout le plateau, jusqu'au mur de Vauban, contenait quatre lignes successives de retranchements défendus par de nombreux ouvrages en maçonnerie. Quelques fortifications, construites partie en murs non cimentés, partie en terrassements, furent même élevées dans la Marlagne, au-delà de la ligne de Vauban : ce furent principalement la *Gansvoet* (patte d'oie), ouvrage de forme irrégulière, occupant un petit plateau au-delà du ravin des Vieux-Murs ; et une lunette placée, plus avant encore, sur un des escarpements qui dominent la Meuse [1].

Comme on le voit par le plan qui accompagne cette *Promenade*, ce fut dans les dernières années du XVII[e] siècle que les ouvrages de défense de Namur s'étendirent le plus au dehors. On s'aperçoit que dans la direction qu'il a donnée à ces travaux, Coehorn a été évidemment dominé par les impressions que lui avait laissées le siége de 1695. Cette extension exagérée s'explique du reste par l'importance que les Alliés, aussi bien que les Français, attachaient alors à la conservation de Namur et à la possession de la ligne de la Meuse ; mais on ne tarda pas à abandonner ces fortifications étendues, dont la défense eût exigé non plus une simple garnison, mais bien une armée entière.

Et cependant, ce qui fut exécuté à cette époque n'était encore qu'une partie des ouvrages que l'on projetait. L'auteur d'un plan de défense de Namur, qui écrivait une dizaine d'années après le siége de 1695, proposait notamment d'inonder la vallée du fond d'Harquet et tout le terrain situé entre la ville et les forts du Nord [2]. De même, dans un autre document, auquel

[1] Quelques faibles traces de la Gansvoet existent encore. Quant à la lunette avancée, le relief en est fort bien conservé.

[2] *Plan pour défendre la ville de Namur*, cité plus haut, N° I.

la qualité de son auteur donne une certaine importance, nous voyons que l'on avait parfaitement compris que le ravin de la Foliette et le terrain situé en avant de Bordial constituaient toujours le point faible de la forteresse. La difficulté était de couvrir ce terrain, et d'empêcher que l'assiégeant, maître de la ville et du passage des Balances, ne vînt s'y poster et ne le canonnât en outre, au moyen de batteries placées vers la porte de Bruxelles. Mr de Brouay, gouverneur du comté, proposait en conséquence de remplacer, par un ouvrage de maçonnerie, la tenaille non-revêtue qui s'élevait sur la capitale du bastion de droite du fort Orange, et d'établir un grand ouvrage à cornes entre ce fort et la redoute de Sambre. On aurait alors substitué au rempart de Joghier, un simple mur d'eau, et, au moyen des matériaux provenant de la démolition de ce rempart, on aurait élevé un solide mur d'escarpe le long de la rive droite, depuis la redoute de Sambre jusqu'au bastion de Bordial. Suivant l'auteur de ce projet, l'ennemi se serait ainsi trouvé dans l'obligation d'attaquer le château par les hauteurs, ce « qui étoit tout ce qu'on pouvoit désirer [1]. »

Mais tout cela resta à l'état de projet. Coehorn se contenta d'établir, au bas du ravin de la Foliette, un retranchement en terre qu'on remplaça bientôt par un ouvrage en maçonnerie, ce qui suffisait pour empêcher le retour d'un assaut semblable à celui que les Anglais avaient tenté contre Terra-Nova.

Ces travaux étaient à peine terminés quand éclata la guerre de la Succession. Comme on le sait, deux concurrents au trône d'Espagne se trouvaient en présence : Philippe V, petit-fils de Louis XIV, et le fils de Léopold I, l'archiduc Charles qui devint bientôt après empereur sous le nom de Charles VI. Au

[1] *Estat présent* etc., II.

commencement de l'année 1701, Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur-général des Pays-Bas, qui soutenait la cause du premier, introduisit des troupes françaises dans toutes les places de son gouvernement. Au dire d'un contemporain, les Namurois furent assez surpris, le 6 février, en voyant des Français dans leurs murs. On les avait fait entrer clandestinement par le château, et la foible garnison hollandaise, qui occupait alors la place, en sortit de bonne grâce quelques jours plus tard pour éviter d'être faite prisonnière [1]. A partir de cette époque, Namur fut donc défendu par une garnison franço-espagnole.

Alors commença, presque sans interruption, une série de revers qui mit la monarchie de Louis XIV à deux doigts de sa perte.

En 1704, le maréchal de Villeroy commandait, dans les Pays-Bas, une armée composée de troupes françaises et espagnoles [2]. Dès le mois de janvier de cette année, le bruit courut que les alliés se disposaient à bombarder Namur, et à brûler les magasins de fourrages qui y avaient été établis. A cette nouvelle, Mr de Ximenès, qui commandait dans notre ville [3], reçut l'ordre de faire approcher une partie des garnisons de la frontière française, ainsi que onze escadrons qui se trouvaient cantonnés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. L'arrivée de ces se-

[1] *Essai de l'histoire de Namur*, manuscrit de 1740, au Musée de Namur. — Galliot, V, 105.

[2] Sur cette époque, voy. principalement les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV par le lieutenant-général de Vault*, publiés par le lieutenant-général Pelet, IV, 1 à 58; je ne fais qu'abréger ce récit.

[3] Ce Ximenès, déjà mentionné dans la 15e *Promenade*, était un Catalan, militaire distingué, au service de France. Il mourut en 1706, lieutenant-général et gouverneur de Maubeuge.

cours suffit pour faire échouer les projets de l'ennemi. Ce n'était que partie remise. En effet, le mois suivant, on apprit que dans une conférence tenue à la Haye, entre les États-Généraux et le duc de Marlborough, il avait été décidé que la campagne s'ouvrirait, de bonne heure, par le siége de Namur ou par celui d'Anvers. Les chefs français profitèrent de cet avis pour renforcer leurs lignes qui s'étendaient d'une de ces deux places à l'autre; et la cour de Versailles projeta en même temps de saisir l'occasion favorable pour s'emparer de Liége et de Huy.

Ce fut dans ces conjonctures que la campagne s'ouvrit; mais les grands coups se donnèrent en Allemagne où le duc de Marlborough et le prince Eugène se couvrirent de gloire. Au mois de mai, Villeroy quittait les Pays-Bas avec une partie de son armée, laissant au marquis de Bedmar [1] le soin de défendre les lignes d'Anvers à Namur.

Resté en Belgique avec cinquante-cinq bataillons et quarante-trois escadrons, Mr de Bedmar s'apèrçut bientôt que les Hollandais, loin de ne pas être en état de prendre l'offensive, ainsi que le croyaient Mr de Villeroy et la cour de France, renforçaient chaque jour leur armée et s'apprêtaient à l'attaquer. Leurs forces étaient commandées, en Flandre, par Mr de Spaar; vers le Brabant et la Hesbaye, par Mr d'Overkerke [2].

Au commencement de juillet, Mr de Bedmar reçut avis que les Hollandais avaient projeté le bombardement de Namur et

[1] Bedmar (Bertrand de la Cueva), cadet de la maison d'Albuquerque, servit pendant presque toute sa vie en Italie et dans les Pays-Bas. A l'époque de la guerre de la Succession, il fut gouverneur-général de nos provinces pour Philippe V. C'était un militaire plein d'expérience, aimé des Français et fort bien vu de Louis XIV. Il fut nommé vice-roi de Sicile en 1705, et plus tard il devint chef du conseil de guerre en Espagne. Voy. St Simon, *passim*.

[2] C'était un bâtard de Nassau qui devait son élévation à Guillaume III. St Simon, I, 174.

que, dans ce but, ils rassemblaient à Maestricht force artillerie et munitions de toute espèce. L'intention de Mr d'Overkerke était, lui apprenait-on, d'attaquer lui-même les lignes françaises de Wasseige, tandis que son lieutenant, Mr de Trognée, passerait la Meuse avec cinq à six mille hommes et se porterait rapidement sur Namur.

Bien qu'il n'ajoutât pas foi entière à ces avis, le marquis de Bedmar prit cependant quelques mesures de précaution : il envoya à Namur des bombardiers et des canonniers avec un détachement de cent chevaux, et il recommanda à Mr de Ximenès de se tenir prêt à tout événement. Ce dernier renforça sa garnison au moyen de quelques troupes qu'il tira des places voisines, et disposa toutes choses pour avoir une cinquantaine de canons et douze mortiers en batterie contre les points par lesquels les ennemis devaient faire leurs approches.

Bedmar avait été très-bien servi par ses espions. En effet, le 14 juillet, Mr d'Overkerke se mit en mouvement pour exécuter son projet. Le lendemain, il porta la gauche de son corps d'armée sur Andennes et Seilles, et y établit deux ponts sur la Meuse, tandis que, d'après ses ordres, on faisait venir de Maestricht quatre-vingts pièces de gros canon, vingt mortiers et quantité de munitions de guerre et de bouche. Ces grands préparatifs semblaient annoncer, non plus un simple bombardement, mais bien un siége dans toutes les règles. D'autre part, le général français apprenait que son adversaire projetait également d'opérer le passage de la Meuse, entre Namur et Dinant, dans le dessein d'occuper l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La position de Mr de Bedmar devenait difficile en présence du petit nombre de troupes dont il disposait, du refus que faisait la cour de France de lui envoyer du secours, et enfin de la nécessité où il se trouvait de défendre à la fois les lignes et

Namur. Quoique cette disposition divisât encore ses forces, il détacha, en toute hâte, trois escadrons qui avaient ordre de se retrancher à Dave[1], et de s'opposer au dessein que l'on prêtait à Mr d'Overkerke de s'établir dans la Marlagne. En même temps, il envoyait à Bouges une brigade d'infanterie et une d'artillerie qui devaient soutenir les dragons.

Louis XIV, cédant enfin aux sollicitations réitérées de Mr de Bedmar, lui envoya alors quelques secours, et manda au maréchal de Villeroy de tirer, de son armée du Rhin, douze bataillons et dix escadrons qui devaient gagner Namur à marches forcées En même temps il prescrivait à Mr de Bedmar de veiller avant toute chose à la conservation de cette place, dût-on sacrifier les lignes du Brabant et de la Flandre : à ses yeux, la perte de Namur serait irréparable, tandis que l'armée française, une fois en force, pourrait reprendre facilement possession de ses lignes.

En exécution de ces ordres, Mr de Bedmar envoya, le 19, deux bataillons à Namur, et les fit suivre bientôt de trois autres qui devaient occuper les gués de la Meuse et soutenir les dragons postés à Dave.

Pendant que le marquis veillait ainsi à la conservation de notre ville, le Magistrat de son côté se précautionnait contre le bombardement que l'on redoutait déjà depuis plusieurs mois. Par un édit publié le 12 juillet[2], il avait prescrit à ses administrés de faire placer, dans les vingt-quatre heures, un tonneau rempli d'eau devant leur habitation et un autre dans leur

[1] C'est, je crois, à cette date qu'il faut reporter l'établissement des travaux de campagne dont de foibles vestiges existent encore dans les prairies de Dave.

[2] « Les mayeur et échevins, voulant prévenir tous inconvénients qui » pourroient arriver en cas de bombardement dont on est menacé, ordon- » nent.... *Résolutions*, IV, 143.

grenier ; de se pourvoir de pelles et autres instruments de fer propres à saisir les boulets rouges ; et, en outre, de faire transporter hors des habitations toutes les matières combustibles qui s'y trouvaient. Par le même édit, il ordonnait à tous les étrangers et gens sans aveu de quitter la ville dès le lendemain avant six heures du matin, sous peine de châtiment corporel. Enfin, il engageait les garçons de métiers à se présenter incessamment au lieutenant-mayeur, promettant un salaire raisonnable à ceux d'entre eux qui consentiraient à prendre du service dans les brigades destinées à éteindre le feu.

Et gardez-vous de croire que le « châtiment corporel » promis aux récalcitrants fût une vaine menace. La potence qui resta dressée sur le marché S[t] Remy, pendant toute la durée du bombardement [1], démontra clairement à chacun que le Magistrat entendait bien faire respecter son autorité. C'était, je vous assure, un rude et fier homme que notre mayeur d'Hinslin.

Sur ces entrefaites, les Hollandais attaquaient les lignes françaises, vers Heylissem. Repoussés de ce côté, ils ne songèrent plus qu'à exécuter leurs projets sur Namur, que l'ingénieur de Trognée s'était engagé à réduire en cendres en vingt-quatre heures.

En conséquence, le 23 juillet, l'armée hollandaise quitta ses camps d'Andennes et de Seilles, et vint se poster entre Bonneville et Andoy. Un de ses détachements, se portant sur la hauteur S[te] Barbe dont le fort venait d'être démoli par ordre de M[r] de Ximenès, s'y retrancha au moyen des fossés et des parapets qui n'étaient point encore aplanis. Il y conduisit aussitôt une partie de l'artillerie, tandis que quatre à cinq mille hommes

[1] *C. de ville*, 1704, fol. 210.

restaient à Seilles pour garder les ponts et continuer à inquiéter les lignes françaises de la Hesbaye.

Aussitôt que Mr de Bedmar fut instruit de ces mouvements, il fit avancer vers Bouges cinq bataillons et huit escadrons de dragons, et il resta à Wasseige, persuadé qu'il avait suffisamment pourvu à la conservation de Namur. Un motif puissant l'engageait surtout à persévérer dans cette ligne de conduite : c'est que tous les avis qu'il recueillait lui prouvaient de plus en plus que le bombardement projeté par les Hollandais avait principalement pour but de l'engager à opérer quelque mouvement qui leur permettrait de forcer ses lignes, de le rejeter sous Namur ou sous Anvers, et de faire ensuite le siége d'une de ces deux villes.

Cependant les Hollandais, retranchés dans le principe à Ste Barbe, ne purent s'approcher plus près de la ville, à cause des volées de canon que leur tira Mr de Ximenès [1]. Ce fut dans cet endroit qu'ils mirent en batterie seize mortiers et douze canons. Leur feu s'ouvrit le 26 juillet, à quatre heures du matin. L'épouvante fut extrême dans la cité. Tandis que les plus timides s'enfuyaient, d'autres se hâtaient de transporter leurs meubles et leurs effets les plus précieux dans les quartiers de la ville qu'ils jugeaient les moins exposés aux coups de l'en-

[1] Sur le bombardement de 1704, voy. les *Mémoires militaires* publiés par le général Pelet et cités plus haut; — *C. de ville* 1704, fol. 199 à 254; —*Résolutions du Magistrat*, IV, 143 à 151; — *Manuscrits* 6622 et 7117 de la Bibliothèque royale; — *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis* 1600 *jusqu'en* 1716. Amsterdam, 1731, in-12, tome IV, p. 247; — St Simon, III, 80; — *Annales des Bénédictines de Namur,* manuscrit aux Dames Françaises de Namur, I, 558; — Galliot, V, 105; —*Essai de l'histoire de Namur,* manuscrit de 1740. — Selon ces deux dernières sources, le bombardement aurait commencé le vendredi matin, 1er août, et duré jusqu'au soir du lundi suivant. C'est une erreur. Il faut le placer du 26 au 28, comme le constatent notamment les pièces officielles.

nemi [1]. Mais, en général, nos bourgeois et notamment les brigades d'ouvriers organisées par le Magistrat, firent bravement leur devoir [2]. Pendant trois jours, les Hollandais lancèrent des bombes et des boulets rouges [3], sans occasionner toutefois autant de ravages qu'ils l'espéraient. C'est qu'eux-mêmes souffraient beaucoup, canonnés comme ils l'étaient par les pièces d'artillerie que les Français avaient placées principalement à Terra-Nova, à Coquelet et au-dessus de l'hermitage de S[t] Hubert, et qui leur envoyèrent, en face et en flanc, près de 12,000 boulets. Aussi, après y avoir perdu assez de monde [4], s'empressèrent-ils de quitter la partie. Le 29, à la pointe du jour, ils brûlèrent leurs fascines, emmenèrent leur artillerie et rentrèrent dans leurs camps. Au dire des contemporains, il eût été fort difficile de décider s'ils avaient réellement bombardé Namur ou s'ils n'avaient pas été eux-mêmes bombardés sur la montagne S[te] Barbe.

Cette affaire terminée, il fallut songer à réparer les désastres causés par les bombes hollandaises. Quoique considérables, ils l'étaient moins cependant qu'on ne devait le craindre; les mesures énergiques prises par le Magistrat avaient épargné

[1] « Le 23 juillet 1704, les ennemis parurent sur la montagne S[te] Barbe, » dans la résolution de bombarder la ville de Namur; ce qui mit la terreur » dans tous les habitants qui travaillèrent aussitôt à retirer leurs effets » dans le lieu qu'on espéroit hors d'atteinte; et comme la porte de Bru- » xelles étoit la plus éloignée, il y eut un prodigieux nombre de coffres et » meubles réfugiés dans notre monastère. » *Ann. de Bénédictines*, I, 558.

[2] « Je diray à la louange des bourgeois de Namur que, sans leur vigi- » lance, la ville seroit toute bruslée. » *Plan pour défendre la ville de Namur*, cité plus haut.

[3] Trois mille bombes, portent les *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe*, et S[t] Simon.

[4] Selon quelques sources, la perte des Hollandais aurait été de 800 hommes; selon d'autres, de 1,500. Ces chiffres me paraissent bien exagérés.

bien des maux. Outre les brigades d'ouvriers qui travaillaient à éteindre le feu, la ville avait également pris, en quelque sorte, à sa solde, de nombreux détachements de la garnison [1]. Les principaux dégâts eurent lieu aux couvents des Carmes et des Récollets [2], où se trouvaient de grands approvisionnements de farines et de fourrages. Parmi les édifices communaux, l'hôtel de ville eut surtout à souffrir : une partie des toits et des greniers, ainsi que la *tourette*, furent brûlés, et l'on dut se hâter de placer les archives dans de grands tonneaux qui furent transportés sous les voûtes de la porte de Bruxelles. Les toits des tours Hoyoul et Sainiau, des casernes et du corps de garde de Gravières éprouvèrent aussi de graves dommages. Quant aux dégâts occasionnés aux maisons particulières [3], ils furent, ensuite d'une visite exacte faite par le Magistrat, évalués à une somme de 300,000 florins, perte assez considérable pour l'époque [4].

[1] Il résulte du *C. de ville* 1704, qu'environ 1,200 soldats travaillèrent pendant trois jours à éteindre le feu ; les gratifications qui leur furent accordées montèrent à 2,600 florins. Les hommes de métiers et d'autres Namurois obtinrent également un juste salaire. — Les communautés religieuses, et probablement aussi les personnes riches, avaient pris leurs précautions ; on lit dans les *Annales des Bénédictines :* « Il y eut bon » nombre de boulets rouges autour de nos bâtiments et quelques-uns » dans les greniers. Nous avions gagé deux trois hommes pour veiller à les » retirer promptement. Les bombes n'arrivèrent point jusques à notre mo- » nastère, mais bien près. » L'auteur de ces *Annales* rend aussi justice au Magistrat : « Le feu a pris vers la maison de ville et encore en quelques » autres endroits ; mais on apporta toute diligence pour l'éteindre, les » Messieurs de ville tenant tout en bon ordre. »

[2] Un des manuscrits de la Bibliothèque royale indiqués plus haut y ajoute les *Dominicains*. J'en doute. Comme leur couvent n'était séparé des Bénédictines que par la rue, il me paraît que l'auteur des *Annales des Bénédictines* n'aurait pas omis de mentionner cet incendie s'il avait eu lieu.

[3] Le *C. de ville* ne mentionne naturellement que les réparations exécutées aux édifices communaux.

[4] « Monseigneur. Après la mauvaise intention que les ennemis ont eu

Afin de venir en aide aux victimes de cette équipée hollandaise, le gouvernement accorda aux Namurois la libre entrée des matériaux nécessaires au rétablissement de leurs habitations [1]. Il continua aussi à la commune, pour la durée de trois ans, l'octroi accordé en 1701, à charge de reconstruire les casernes brûlées lors du bombardement [2]. D'autre part, le Magistrat, mettant de côté dans l'occurrence les priviléges des corps de métiers [3], publia, sous la date du 31 juillet, un édit par lequel il autorisait, pour le terme de six mois, tous ouvriers étrangers, maçons, charpentiers, couvreurs, vitriers, etc.,

» d'abimer cette ville et la réduire en cendres, ce qui at paru très-évidem-» ment par la continuation de trois jours et trois nuits du bombardement » qu'ils ont commencé le 26 du mois passé et continué jusques au 28 ensui-» vant, pendant lequel temps ils ont sans discontinuation jetté en cette ville » grande quantité de bombes. Mais, Monseigneur, ayant prévenu par nos » soins et diligence, autant qu'il nous at été possible, à donner une bonne » disposition afin d'éviter la ruine totale de cette ville, le Seigneur Tout-» Puissant at bien voulu par sa miséricorde seconder nos vœux, en nous » préservant d'un aussi grand malheur dont nous étions menacé, puis » qu'ayant fait une visite très-exacte des dommages que les ennemis ont » fait, elle n'est nullement proportionnée à leur dessein, quoy, Monsei-» gneur, que pour une ville d'une petite circonstance que celle-cy, cela ne » laisse d'être bien considérable puisque la ruine porte à plus de 300,000 » florins. Voici joint, Monseigneur, la visite et détail très-exacte du prin-» cipal dommagement, que nous prenons la liberté d'envoyer à V. E., la » suppliant très-humblement de nous honorer de sa protection. Étant en » très-profond respect, Monseigneur.... Namur, 10 août 1704. » *Lettre du Magistrat au gouverneur-général*, dans les *Résolutions*, IV, 150. — St Simon (III, 80) dit que les bombes hollandaises « brûlèrent deux maga-» sins de fourrages et coûtèrent à la ville environ 150,000 livres de dom-» mage. »

[1] *Résolutions*, IV, 151

[2] Dandoy. *Notice sur les anciens octrois de la ville de Namur*, p. 15.

[3] Est-il nécessaire de rappeler qu'aucun homme de métier ne pouvait « ouvrer de son style » dans une ville ou, en d'autres termes, y travailler pour le public, s'il ne faisait partie d'une des corporations de métiers de cette ville ?

à venir travailler à la restauration des édifices incendiés, sans payer aucun droit de métier. L'édit ordonnait à ces ouvriers, de même qu'à ceux de la ville, de se conformer aux prescriptions des édits politiques [1] en ce qui concernait les matériaux, l'alignement et les saillies sur la rue, et de se contenter du salaire exigé communément à Namur avant l'époque du bombardement. Ils ne pouvaient s'étayer de la modicité de ce salaire pour refuser leurs services aux personnes qui les réclameraient. Semblable recommandation était faite aux marchands de briques, de bois et d'ardoises : ils devaient livrer ces matériaux à tous acheteurs qui se présenteraient et aux prix en usage immédiatement avant l'incendie. Enfin, comme sanction, toute infraction à cette ordonnance était punie d'une amende de vingt-cinq florins [2].

Le bombardement de Namur fut le principal événement de la campagne de 1704 dans les Pays-Bas. Le fort de la guerre était en Allemagne. Le 13 août, les troupes françaises et bavaroises furent battues à Hochstett, et le duc de Villeroy reçut l'ordre de repasser en Belgique pour défendre ce pays contre les alliés, dans le cas où, comme on s'y attendait généralement, ils se décideraient à l'attaquer avec la majeure partie de leurs forces, et à finir la campagne par quelque coup d'éclat. Mais ces prévisions ne se réalisèrent pas, et bientôt chacun des deux partis prit ses quartiers d'hiver.

On connaît les résultats de cette guerre de la succession d'Espagne. Ils peuvent se résumer en quelques mots : affoiblissement de la France, ruine de notre propre pays. Deux traités célèbres mirent fin aux hostilités. En vertu du traité

[1] Voy. les art. 2 à 5 du chap. XXII des *Édits politiques de la ville de Namur*. Ces édits sont ce que nous appellerions des ordonnances de police.
[2] *Résolutions*, IV, 144.

d'Utrecht (11 avril 1713), Louis XIV dut remettre aux États-Généraux des Provinces-Unies la partie des Pays-Bas laissée aux Espagnols par le traité de Ryswick, à charge de la transmettre à la maison d'Autriche, après qu'ils se seraient entendus avec l'empereur relativement à la « Barrière. » Obtenir en droit, comme elle la possédait déjà de fait, la garde des places qu'elle regardait comme devant lui servir de boulevard contre la France, était en effet ce que la Hollande désirait depuis nombre d'années. Ce but fut atteint par le traité de la Barrière, conclu à Anvers le 15 novembre 1715. Forcé de subir les conditions imposées par les États-Généraux, l'empereur acceptait d'eux la remise des Pays-Bas et leur accordait garnison exclusive dans les places dites de la Barrière.

Namur devint nécessairement une de ces places. Les États-Généraux y établirent un état-major et choisirent pour premier gouverneur militaire, le Cte de Hompesch, général de cavalerie [1]. De son côté, l'empereur, qui en conservait la souveraineté [2], nomma administrateur et plus tard gouverneur de la province, le Cte Adrien Gerard de Lannoy.

Par l'art. 13 du traité de la Barrière, les Hollandais s'étaient réservé le droit de fortifier les places dont la garde leur serait remise [3]. Je tiens à peu près pour certain qu'en ce qui concerne Namur, ils ne profitèrent point d'abord de cette faculté.

[1] *Essai de l'histoire de Namur ;* — Galliot, V, 128.

[2] Pour les rapports entre l'autorité civile et l'autorité militaire, leurs droits respectifs, etc., je renvoie le lecteur au texte même du traité de la Barrière, aux *Mémoires* du président de Neny, et à la notice sur le traité de la Barrière, publiée par M^r^ Ad. Borgnet dans la *Revue nationale de Belgique,* I, 389 et II, 5.

[3] Et ce, au moyen d'un subside annuel de 1,250,000 florins et d'une somme de 12,000,000, le tout consenti par l'empereur, mais payé par les provinces belgiques.

Les fortifications de la place venaient, on l'a vu, d'être améliorées et augmentées par Coehorn. S'il y eut des travaux opérés à cette époque, ils ne consistèrent en tous cas que dans de simples réparations des ouvrages existants. Il y eut plus, c'est qu'on avait senti dès lors l'inconvénient de ces défenses portées si loin du corps de place : la Hollande, dont l'état militaire commençait à déchoir, n'eût point suffi à la garde de forteresses aussi étendues. On en abandonna donc une partie. Il suffit pour s'en convaincre de comparer le plan de Namur de 1704 avec ceux du siége de 1746. Peu de jours avant le bombardement dont je viens de parler, Mr de Ximenès avait fait démolir le fort Ste Barbe, afin que sa garnison ne fût pas affoiblie par la défense de ces dehors [1]. Sur les plans du siége de 1746, on ne voit plus figurer ce fort, ni celui d'Anhaives, ni la majeure partie des chemins couverts et des fortifications avancées des forts du Nord.

. . . .

A l'époque où nous reportent ces derniers plans, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIIe siècle, Namur continuait à faire partie des Pays-Bas autrichiens et elle était gardée par une garnison hollandaise. Mais au jour du danger, lorsqu'il s'agit de défendre cette « barrière » que les Provinces-Unies avaient si ardemment convoitée et si iniquement obtenue, à Namur comme presque partout ailleurs, on vit jusqu'où peuvent tomber les soldats d'une nation qui n'a plus d'autre pensée que le lucre. Qu'on ne s'attende donc pas à retrouver dans le récit des faits qui vont suivre, ni ces troupes intelligentes que guidaient jadis Maurice et Frédéric-Henri de Nassau, ni ces vaillants

[1] *Essai de l'histoire de Namur;* — GALLIOT, V, 105.

soldats que nous avons admirés aux terribles assauts de 1695 [1].

En 1745, Louis XV envahit les Pays-Bas. Bientôt, Maurice de Saxe remporta la victoire de Fontenoy qui décida du sort de notre pays. Elle fut annoncée à Namur par un régiment hollandais qui y arriva en désordre, après avoir pris la fuite pendant l'action [2]. L'année suivante fut signalée par la prise de plusieurs de nos places fortes. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de Namur.

Dès le début de la campagne de 1746, l'armée des alliés, campée sur les frontières de la Hollande et dans le Brabant septentrional, avait généralement montré de l'incertitude et de la mollesse, bien qu'elle fût assez forte et qu'elle conservât en entier la ligne de la Meuse. Renforcée plus tard par de nouvelles troupes autrichiennes, elle se trouva, à partir du 20 juillet, placée sous le commandement de Charles de Lorraine [3]. A la fin du même mois, ce prince, décidé à couvrir Namur, marcha sur la Mehaigne. Le 2 août, il prenait poste au Mazy [4].

[1] « Ce n'étoient plus ces Hollandois dont la bravoure avoit en partie dé- » cidé les journées de Schellenberg, de Hochsted, de Ramilies et de Mal- » plaquet : trente ans de paix avoient presqu'entièrement parmi eux étouffé » l'esprit militaire. Les troupes nationales n'avoient plus du soldat que le » nom et le costume. Les places d'officiers étoient à la disposition des » membres des régences des provinces dans lesquelles les régiments se » trouvoient placés : elles étoient tellement avilies que la dernière res- » source d'un père pour ramener son fils mauvais sujet, étoit de le menacer » de le faire lieutenant ou bien capitaine. » *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas*, en 1745, 1746 et 1747, publiés par Heeren. Goettingue, 1803, in-8°, p. 52, note 2.—Voy. ce que dit le même éditeur de la conduite des Hollandais à Fontenoy.

[2] Galliot, V, 156.

[3] Charles de Lorraine, frère de l'empereur François Ier, avait été nommé gouverneur des Pays-Bas en 1744.

[4] L'expression si populaire à Namur : *Il est au poste do Mazy*, pour désigner une personne qui occupe la meilleure place, s'appliquerait plutôt, me semble-t-il, à Charles de Lorraine qu'à Louis XIV. J'aime à voir dans

C'est de là qu'il se rendit à Namur où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Selon l'antique coutume, on lui présenta les clefs de la ville [1] et, le 9, on lui donna le divertissement ordinaire des Namurois, un combat sur les échasses [2].

Dès ce moment nos pères reprirent courage. Depuis la bataille de Fontenoy ils vivaient en effet dans de continuelles appréhensions. Chaque jour leur apportait les nouvelles les plus fâcheuses. La plupart des places fortes du pays étaient tombées coup sur coup au pouvoir des Français. Apprenaient-ils qu'une de ces villes avait succombé; leur tour allait infailliblement venir. Au contraire, l'orage était-il détourné; ce n'était à leurs yeux qu'un moment de répit : tôt ou tard, ils auraient également à subir les angoisses d'un siége long et terrible. Ainsi ballotés sans cesse de l'espoir à la crainte, ils en étaient venus à désirer que le moment fatal arrivât le plus tôt possible; car, comme le fait observer un annaliste contemporain, « les maux qu'on appréhende font souvent plus souffrir » que les réels [3]. » Mais maintenant l'espoir renaissait dans leurs cœurs. A la vue de cette belle armée qui devait protéger

ce dicton l'espoir que nos pères avaient dans le bon archiduc.—« Tel est le » site et la configuration des environs, dit Mr E. L. (auteur d'une excellente » relation du siége de Namur de 1692, qui a paru dans le *Journal de* » *Bruxelles*, en avril 1858), que l'assiégeant établi dans ses quartiers ne » saurait plus y être forcé que par une armée de secours infiniment supé- » rieure. » — Il est à remarquer que certaines ordonnances de l'archiduc sont aussi datées du camp de Villers-le-Heest, du quartier général à Longchamps, etc.

[1] *C. de ville* 1746, fol. 339. Achat de deux aunes de ruban en or qui servirent à lier ces clefs.

[2] *Ibid.* fol. 255. Payement de 49 flor. 11 sols pour cocardes livrées aux échasseurs.

[3] *Chronique manuscrite des Ursulines de Namur*, au couvent des Ursulines.

leur ville et de ce guerrier qui avait su résister à Frédéric II, les Namurois ne pouvaient guères prévoir que, quelques semaines plus tard, ils devraient recevoir les Français dans leurs murs. Ce fut cependant ce qui arriva. Les manœuvres habiles de Maurice de Saxe, la prise de Huy et surtout le manque de vivres forcèrent bientôt le prince lorrain à battre en retraite. Dans la nuit du 28 août, son armée passa sur la rive droite de la Meuse par le pont de Namur et par deux ponts de bateaux établis à Seilles et en amont de notre ville [1]. Elle se dirigea vers Maestricht par le Condroz.

Le résultat de cette retraite était facile à prévoir. Le 6 septembre, le maréchal de Saxe s'établit aux environs de Tongres, sur le Jaar, dans un poste avantageux pour couvrir le siége de Namur. Le même jour, Mr de Segur devait investir cette place par la rive droite de la Meuse, conjointement avec un corps de troupes que Mr de Chazeron amenait de Mézières. En même temps, le maréchal détachait de son armée le prince de Clermont [2], pour former l'investissement sur la rive gauche. L'armée de siége consistait en cinquante-six bataillons, non compris ceux de l'artillerie, et en cinquante-deux escadrons. La direction nominale fut donnée au prince de Clermont, qui avait sous ses ordres le Cte de Lowendahl, véritable chef des opérations [3]. Ce dernier prit son quartier à Bouges. Mr de Segur

[1] Outre les mémoires du temps. voy. *C. de ville* 1746, fol. 264.

[2] Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, né en 1709, mort en 1770.

[3] Né à Hambourg en 1700, le comte de Lowendahl avait pour aïeul un bâtard de Frédéric III, roi de Danemark. Il servit d'abord en Hongrie, en Italie, en Pologne et en Russie. En 1743, il passa au service de France où il avait été attiré par son ami Maurice de Saxe. Il se distingua sous ses ordres. La prise de Berg-op-Zoom, en 1747, lui valut le bâton de maréchal. Il mourut en 1755.

devait commander dans la Marlagne; et Mr de Villemur, sur la rive droite de la Meuse [1].

La garnison de Namur se composait d'environ huit mille hommes [2] commandés par le lieutenant-général hollandais Coleyar; mais ce dernier, à raison de son grand âge et de ses infirmités, obtint la faculté de sortir de la ville, le 13. Il fut remplacé par le lieutenant-général B. Crommelin [3].

Je viens de dire que, d'après les ordres donnés par le maré-

[1] Sur ce siége, voy. I. Faesch. *Journaux des siéges de la campagne de 1746 dans les Pays-Bas.* Amsterdam, 1750, in-12, avec deux plans détaillés pour le siége de Namur. C'est la relation que j'ai principalement suivie. — II. Funck et d'Illens. *Plans et journaux des siéges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers, au service de France.* Strasbourg, 1750, in-4°, avec un plan détaillé du siége de Namur. — III. *Journal des opérations du siége de la ville, fort et château de Namur, commandé par S. A. S. Mgr le Prince de Clermont.* Bruxelles, sans date, in-18. — IV. d'Espagnac. *Relation de la campagne en Brabant et en Flandres de l'an 1746.* La Haye, 1748, in-12. Le bulletin du siége de Namur se trouve à la fin du volume. — V. *Mémoires sur les campagnes des Pays-Bas en 1745, 1746 et 1747*, publiés par Heeren. Goettingue, 1803, in-8°. C'est la seule relation militaire, faite au point de vue des alliés, que je connaisse. Cet ouvrage composé au moyen des journaux et papiers provenant du prince de Waldeck, général au service de Hollande, est fort hostile à l'archiduc Charles de Lorraine. — VI. *Relation du siége de Namur par un Namurois*, pièce manuscrite dont je possède une copie. — On peut voir aussi Galliot, V, 221.

[2] D'après les *Mémoires* V, onze bataillons (deux autrichiens et neuf hollandais) faisant un peu plus de 8,000 hommes. Selon la *Relation* VI, les « régiments » qui composaient la garnison étaient au nombre de onze hollandais : Randwick, Crommelin, Smissaert, Grootenray, comte de Linange, d'Isembourg, Van Oyen, Van Leyden, Brochuisen, Glinstra et Bentinck; plus, deux bataillons autrichiens du régiment de Heister. Je trouve aussi les noms indiqués ci-dessus dans le *C. de ville* 1746, fol. 396 et suiv. — Au dire de Galliot (V, 223, note), on y comptait en outre deux escadrons du régiment de Schak, deux compagnies d'artilleurs et une de mineurs, tous au service de Hollande.

[3] Le jour précédent, notre évêque de Berlo de Francdouaire avait également obtenu la permission de sortir de la ville. *Journal* III.

chal de Saxe, l'investissement de la place devait se faire le 6 septembre. Mais, antérieurement à cette date, les partisans français battaient déjà la campagne. Dès le 1r, on en avait aperçu dans les environs du Moulin-à-Vent, et l'artillerie de Coquelet leur avait envoyé quelques boulets. Du 3 au 5, des troupes françaises, probablement celles du prince de Clermont, occupèrent St Marc, Vedrin, Champion et Beez. Le 5, les Namurois entendirent résonner dans la vallée les canons des forts qui couvraient leur ville vers le nord. Il n'y avait plus de doute possible : nos pères allaient se retrouver aux jours néfastes de 1692 et 1695. Comme à ces époques, le Magistrat prit toutes les mesures de précaution qui étaient en son pouvoir. Par son édit du 6 septembre, il ordonna à ceux de ses administrés dont les maisons étaient encore couvertes en chaume, de démolir ces toitures dans les quarante-huit heures, et de retirer de leurs greniers toutes les matières combustibles. Aucun d'eux ne pouvait conserver chez lui plus de deux livres de poudre et de six livres de soufre. Aussitôt que l'ennemi commencerait à tirer, chaque habitant devait avoir continuellement dans son grenier deux tines pleines d'eau et autant devant la porte de son habitation. Tout attroupement était défendu aussi bien de jour que de nuit, et on interdisait aux bourgeois de sortir sans lumière, après sept heures du soir. Les badauds ont été de tous les temps et de tous les pays. A Namur, ils poussaient, paraît-il, la curiosité jusqu'à ses dernières limites, puisque le Magistrat dut les avertir que la garnison avait reçu l'ordre de faire impitoyablement feu sur toute personne qui continuerait à se hasarder sur les remparts. De même qu'en 1704, les chefs de la commune avaient formé des brigades d'ouvriers [1]

[1] Six hommes fournis par chacun des vingt-quatre corps de métiers. Du

qui devaient veiller constamment aux incendies. L'attention de nos dignes échevins s'était également portée sur le sort des archives municipales; c'était, on l'a vu, leur louable habitude. Elles avaient été transférées à la tour de la Cloche-Porte, vieil édifice dont les voûtes solides et les murs épais de douze pieds défiaient les projectiles ennemis. De plus, une escouade de sergents de ville fut préposée à la garde de ce dépôt précieux. Ce fut aussi dans cette antique tour St Jacques que la cour échevinale tint désormais ses séances. Elle y délibérait en permanence sur toute mesure propre à assurer le salut commun; mais nos magistrats, qui étaient gens de bon appétit, ne négligeaient point non plus le soin de leurs propres personnes [1].

Entre-temps, on avait démoli les maisons des faubourgs et fait sauter l'église de Jambes ainsi que l'hôpital de St Calixte. De même, on avait dû porter le ravage dans tous les plantureux cotillages des alentours. Comme le temps de la cueillette des houblons n'était pas encore arrivé, les champs nombreux où on le cultivait à cette époque formaient autour de la ville une véritable forêt; circonstance des plus favorables pour l'ennemi qui, caché par cet épais rideau, aurait pu commencer ses travaux d'approche sans être aperçu. Nos *cotelis* se résignè-

reste, comme dans toutes les occasions semblables, nos bourgeois se signalèrent par leur activité et leur courage. Je trouve notamment au fol. 327 du *C. de ville* 1746, une rémunération accordée à vingt-deux personnes qui, dans la nuit du 16 au 17 septembre, étaient allées volontairement éteindre l'incendie qui avait éclaté à la *Distillation*. Or cet édifice, placé près de la porte St Nicolas, se trouvait directement sous le feu des batteries ennemies.

[1] On acheta « pour MM. du Magistrat pendant le siége » : viandes, pour 7 flor. 12 sols 6 deniers; stockfisch et morue, 7 flor. 15 sols; soupes, ragoûts, etc., 16 flor. 16 sols; poissons, 46 flor. 7 sols; diverses livraisons faites par le pâtissier Minet, 119 flor. 4 sols, 12 deniers. *C. de ville* 1746, fol. 516.

rent bien difficilement, comme on le pense, à dévaster ces pampres verts qui constituaient tout leur avoir. La menace de la hart put seule les y résoudre [1].

Cependant les Français avaient commencé les travaux préliminaires du siége. Deux batteries de canon, établies à peu de distance des lunettes de S[t] Antoine et du Piednoir, avaient tiré, dès le 11 [2], sur ces forts et même sur la ville, où les projectiles occasionnèrent de graves dégâts aux nouvelles casernes et à quelques édifices de la rue de Fer [3]. Le lendemain, deux autres batteries de canons, placées sur la rive gauche de la Sambre, en face de l'abbaye de Salzinnes, tirèrent à ricochet sur les ouvrages de la ville et du château. Le même jour, des pièces d'artillerie, menées par l'ennemi sur la hauteur entre les travaux d'approche de Coquelet et ceux du bas de la montagne, commencèrent à canonner les ouvrages de la porte S[t] Nicolas [4].

A proprement parler, la tranchée ne fut ouverte que dans la nuit du 12 au 13 septembre. Il y eut trois attaques.

Sur la *rive droite de la Meuse*, la tranchée, commençant le long des haies du trou des Larrons [5], se dirigeait en zigzag sur une grande parallèle qui, d'une part, s'appuyait à l'embou-

[1] Pour tous ces détails, voy. la *Relation* VI et le *C. de ville* 1740.

[2] Les *Annales des Bénédictines* disent aussi que les Français commencèrent à tirer sur le fort le 11, à six heures et demie du matin.

[3] « Ces batteries, dit d'Espagnac IV, portent la plus vive inquiétude à la » garnison et à la misérable bourgeoisie. » Je suppose que *misérable* doit être pris ici dans le sens de *malheureuse*.

[4] Les deux premières batteries étaient pour six canons chacune; les deux suivantes, établies l'une sur la hauteur en face de l'abbaye, l'autre au bord de la Sambre, près des Moulins, comptaient huit et dix canons; il y avait, à la cinquième batterie, huit canons, auxquels on ajouta, le 14, deux mortiers.

[5] C'est le ravin qui débouche en face de la Tête-du-Pré. — Voy. *Légendes namuroises*, 164. — Il est mentionné au *C. de ville* 1441, fol. 16 v°; on y extrayait alors du sable.

chure du ruisseau de la Saline, et, à gauche, s'avançait en s'écartant de la Meuse, dans la campagne de Jambes, jusques en face du bastion des Récollets.

A l'attaque *de la rive gauche*, devant le front de S[t] Nicolas, la première parallèle s'étendait depuis le pied des collines de Bouges jusqu'à la Meuse. On y aboutissait par des cheminements en zigzag commençant au fond qui se trouve derrière Plomcot.

A l'attaque *des hauteurs*, une grande tranchée fut conduite du village de Bouges dans la direction du fort S[t] Fiacre. On en déboucha à gauche par deux lignes parallèles à la face droite de la lunette de Coquelet.

Ces trois attaques avancèrent assez rapidement. Pendant qu'ils les menaient de front, les assiégeants établissaient chaque jour de nouvelles batteries. Dès le 13, cinquante-quatre bouches à feu tiraient déjà sur tous les ouvrages de la ville. Aucune sortie [1] ne vint troubler les travailleurs, et les relations des deux partis s'accordent à dire que les Hollandais agirent généralement avec beaucoup de mollesse. Elles ajoutent, il est vrai, qu'ils n'avaient point de gros canon, et que l'ouvrage à cornes de S[t] Nicolas n'était défendu que par un nombre assez restreint de pièces de petit calibre.

Dans la nuit du 13 au 14, de la gauche de la grande parallèle de Jambe, les assiégeants avaient dirigé leur tranchée sur le saillant du fort Bivac. La nuit suivante, ils se décidèrent à une attaque de vive force contre ce fort. Ils s'avancèrent, au moyen de traverses tournantes, le long du chemin couvert de la face gauche de la lunette jusqu'au bord de la Meuse; ils

[1] On ne peut guère donner ce nom à une sortie de cinquante hommes chargés, le 7, de déloger quelques Français qui s'étaient avancés jusqu'à Plomcot.

longèrent ensuite la rivière et, en cet endroit, ils établirent une batterie de canons. A dix heures du soir, deux compagnies des grenadiers du régiment d'Alsace, soutenues par deux autres compagnies des grenadiers Royaux, escaladèrent en silence la face gauche qui n'était qu'à demi-revêtement. Les défenseurs, au nombre de soixante, étaient pour la plupart occupés à confectionner des cartouches et ne se tenaient pas sur leurs gardes. Ils furent donc surpris, et, au même moment, le feu ayant pris à leur poudre, l'explosion en fit sauter plusieurs. Les autres furent tués ou faits prisonniers, après qu'ils eurent mis hors de combat une quinzaine d'assaillants. Cinquante Hollandais arrivaient sur une barque pour relever et secourir la garnison qu'ils croyaient encore maîtresse du fort. Leurs adversaires les laissèrent aborder et les forcèrent aussitôt à se rendre. Les assiégeants trouvèrent trois canons dans la lunette conquise.

La prise de Bivac permit aux Français d'attaquer d'une manière plus efficace les défenses de la porte S[t] Nicolas. Ils continuèrent leurs traverses tournantes en longeant le chemin couvert de la face droite du fort et le rivage de la Meuse, ainsi qu'ils l'avaient fait sur la gauche, établirent un autre logement dans l'ouvrage même et dressèrent trois nouvelles batteries de canons et de mortiers. Ces pièces devaient battre à la fois le fort de Jambes, le corps de place vers la rivière, l'ouvrage à cornes de S[t] Nicolas et la lunette Balart.

De tous les forts du Nord, c'était cette lunette qui incommodait le plus les travailleurs dans les tranchées pratiquées entre les hauteurs de Bouges et la Meuse. Mais en même temps que les Français prenaient pied sur la rive droite, ils n'avaient pas négligé leurs autres attaques, notamment celle des collines de Bouges. Les deux premières parallèles de Coquelet avaient

été prolongées sur leur gauche : la première ouvrait une communication avec l'attaque du centre; à la deuxième, on fit une sape debout avec traverses tournantes sur le saillant de la lunette de Balart. Du centre de cette deuxième parallèle, partait une suite de petits zigzags aboutissant à la barrière du chemin couvert qui reliait ce fort à celui de Coquelet. Plus tard, du dernier de ces zigzags, on devait pratiquer une communication jusqu'à une maison ruinée [1] où l'on établit un poste. Enfin, à droite, on avait encore débouché de la seconde parallèle par des zigzags dirigés sur l'angle saillant de Coquelet, et on avait élevé à cet angle deux cavaliers de tranchée.

Les assiégés tenaient difficilement dans le fort Balart : ils y étaient surtout incommodés par le canon de Bivac qui y avait fait un éboulement assez considérable. Dans la matinée du 16, vers dix heures, pendant que de part et d'autre on avait cessé le feu afin que les dames des officiers hollandais pussent quitter la ville, une compagnie de grenadiers tenta l'escalade. Elle leur fut facilitée par la négligence d'un soldat de la garnison qui, en entrant dans le fort, en avait laissé la porte entre-baillée. Ils y trouvèrent cinquante-six hommes qui se tenaient couchés à plat ventre pour éviter les boulets. Les Hollandais tuèrent ou blessèrent quelques grenadiers, puis se réfugièrent dans une casemate; la porte en fut aussitôt enfoncée par leurs ennemis, qui les chargèrent à la bayonnette et les firent prisonniers sans éprouver de nouvelle résistance.

Le 17, par suite de l'établissement de nouvelles batteries [2],

[1] Probablement l'ancienne maison Reignac.

[2] C'étaient, outre les 40 pièces indiquées dans une des notes précédentes : 10 mortiers au centre de la grande parallèle de Jambes; — 6 canons à gauche; 8 canons et 7 mortiers à droite de Bivac; — 8 canons à gauche du ruisseau de la Saline; — 6 canons et 8 mortiers sur la première parallèle de S[t] Nicolas; — 6 canons en arrière de cette parallèle; — 10 canons sur

cent vingt pièces d'artillerie foudroyaient la ville, et tous les travaux d'approche se trouvaient alors à peu près achevés.

A l'attaque du centre, on avait successivement établi la deuxième et la troisième parallèle, celle-ci près du saillant de la demi-lune [1] en avant de l'Harquet. Les assiégeants élevèrent dans cet endroit deux cavaliers de tranchée, continuèrent ensuite ces ouvrages par des traverses tournantes qui longeaient l'avant-chemin couvert, à huit ou neuf pieds de la palissade, et s'étendaient à droite jusqu'à la flaque d'eau et à gauche jusqu'à sept toises de la Meuse.

Or il y avait, de ce dernier côté, une langue de terre resserrée entre la rivière et les ouvrages de S[t] Nicolas. Elle conduisait à une brèche assez considérable que le canon de Jambes avait ouverte dans la branche du bastion de S[t] Roch, entre l'ancienne tour de Meuse et l'angle du bastion. De plus, les boulets rouges avaient allumé dans les magasins aux fourrages établis non loin de là, un vaste incendie qui durait depuis trois jours. Le C[te] de Lowendahl résolut de tenter une attaque de ce côté.

Le 18 septembre, à dix heures du soir, douze compagnies de grenadiers, suivies de deux cents travailleurs et soutenues par douze autres compagnies, se glissèrent sans bruit le long de la langue de terre dont je viens de parler. Pendant qu'on attirait l'attention des assiégés sur leur gauche par un feu des mieux nourris, les grenadiers montèrent sur la brèche et surprirent [2] leurs adversaires qui n'opposèrent pas une longue

la hauteur à gauche du fond de Plomcot ; — 6 mortiers à la droite de la première parallèle de Coquelet ; — 5 mortiers vers l'extrémité de la seconde.

[1] Le *bastion Marin* dont j'ai parlé plus haut.

[2] Au dire de l'auteur des *Mémoires* V, ces compagnies « parvenues sans » avoir été découvertes jusqu'au pied de la brèche, n'eurent d'autre peine » que celle de la grimper. »

résistance [1] et abandonnèrent bientôt tout l'ouvrage à cornes. La lutte avait été de si courte durée que les défenseurs du chemin couvert et de la demi-lune n'eurent pas même le temps de gagner la porte de Fer et furent faits prisonniers au nombre de trois cents [2].

La même nuit, les Français firent, dans l'intérieur de l'ouvrage dont ils venaient de se rendre maîtres, une parallèle qui communiquait avec celle du dehors par les ponts du flanc du bastion de S[t] Nicolas et de la demi-lune, et ils couronnèrent en outre le chemin couvert du corps de place. Trois heures après, ils commencèrent à battre l'ouvrage de Coehorn sur lequel les Hollandais avaient, dès la veille, transporté les canons qui garnissaient les défenses extérieures. Presqu'en même temps, les assiégés abandonnaient Jambes et faisaient sauter trois arches du pont de Meuse.

Vers sept heures du matin, M[r] de Lowendahl, du haut de la tranchée de Coquelet, somma lui-même le commandant de ce fort de se constituer prisonnier; ce qui fut fait aussitôt. Il y avait dans cette lunette septante-quatre hommes et six canons, qui avaient été démontés dès les premiers jours par les bombes de l'ennemi. Les autres forts du Nord se rendirent également ou furent abandonnés par leurs défenseurs.

On touchait au dénouement. En effet, le même jour (19 septembre), vers midi, les assiégés arborèrent le drapeau blanc

[1] « Sans essuyer la moindre résistance, » dit FUNCK II. C'est une erreur, puisque le *Journal* III avoue que les Français eurent cinquante tués ou blessés, et FAESCH I et D'ESPAGNAC IV, une centaine.

[2] L'auteur des *Annales des Bénédictines* semble vouloir dire que sans la résistance faite par les Autrichiens, la ville eût été prise d'assaut. Mais ce n'est point là une preuve suffisante : « La nuit du 18 au 19, dit-elle, on » vint donner l'alarme dans notre jardin. On crut être prise d'assaut ; et » ne fût les Autrichiens, il eût été ainsi. » p. 644.

sur le rempart de S[t] Nicolas [1], et la capitulation fut signée.

Les Hollandais avaient voulu obtenir les mêmes avantages que ceux que la garnison française avait si glorieusement conquis en 1695; mais toutes leurs demandes furent rejetées. Ils durent rendre la ville en entier, abandonner les munitions de guerre qui s'y trouvaient au moment de la capitulation, et ils n'obtinrent que deux jours pour se retirer dans la citadelle. Ils auraient désiré notamment qu'on ne tirât ni de la ville sur le château, ni de celui-ci sur la ville; mais il leur fut répondu « que les assiégés et les assiégeants feroient sur cela ce qu'ils » jugeroient à propos et que la liberté seroit entière de part et » d'autre. » Le prince de Gavre, gouverneur du comté, obtint des passeports pour lui ainsi que pour sa famille et ses domestiques, et on laissa également aux femmes et aux enfants des officiers et des soldats la faculté de résider en ville pendant le siége de la citadelle, ou de sortir de Namur au moyen de passe-ports [2].

Le 24, à l'expiration de la trève, M[r] de Lowendahl, — voulant répondre à l'attention qu'avait eue le commandant de la forteresse de ne tirer aucun coup de canon, pendant que les Français établissaient leurs batteries [3], — le fit avertir de se tenir sur ses gardes, attendu qu'il allait ouvrir le feu. M[r] Crommelin tira alors le premier, vers deux heures de l'après-midi, et on lui répondit aussitôt par quarante-un canons et trente-six mortiers. Une partie de ces pièces, placées le long des remparts de la rive gauche de la Meuse, battaient le Donjon, tandis que celles qui se trouvaient dans les ouvrages de la

[1] Ce fut le drapeau du régiment d'Isembourg, « comme plus nouveau, » dit la *Relation* VI.

[2] *Capitulation de la ville*, pièce imprimée.

[3] Ainsi s'exprime l'auteur du *Journal* III; c'est, je suppose, une ironie.

porte de Bruxelles foudroyaient Terra-Nova et le fort Orange [1]. Le soir même, une bombe incendia un magasin aux vivres du Donjon. Il s'y trouvait quelques tonnes de poudre qui firent sauter le bâtiment avec un bruit effroyable. Le feu ne tarda pas à se communiquer à l'église S[t] Pierre et la détruisit complétement. L'incendie de la collégiale « fut un spectacle bien dou- » loureux pour les braves Namurois, dont les plus vieux, qui » avoient vu plusieurs siéges de Namur, assuroient que l'église » du château avoit toujours été à l'abri des coups de canon [2]. »

Tandis que les flammes dévoraient l'antique beffroi de la commune, la tranchée était ouverte en deux endroits différents (nuit du 24 au 25 septembre); elle fut favorisée, les deux premières nuits, par un épais brouillard qui continua assez avant dans la matinée.

A *l'attaque du bas* ou *de Salzinnes*, deux zigzags s'appuyant aux Balances, aboutissaient à une grande parallèle qui débordait le fort Orange de chaque côté. Elle commençait à un vieux redan placé au-dessus des Balances, passait par la gorge d'un tenaillon en avant du bastion de droite du fort Orange, et aboutissait à la rivière près du flanc droit de la lunette de Sambre. On déboucha de cette parallèle par trois endroits : à

[1] Voici l'emplacement de ces batteries. *Vers la Meuse :* 4 canons sur le rivage, au pied de l'ouvrage de Coehorn ; — 8 mortiers sur le tenaillon de Gravières; — 3 et 2 canons sur le bastion des Récollets ; — 8 mortiers sur le gravier, au confluent. — *Vers la Sambre :* 7 canons à l'angle du demi-bastion de Sambre ; — 12 canons sur la face de ce demi-bastion ; — 8 mortiers sur le demi-tenaillon de gauche en avant du même demi-bastion ; — 12 canons sur le demi-tenaillon de droite ; — 5 canons sur le glacis à l'angle de ce demi-tenaillon ; — 8 canons sur le flanc gauche du bastion de Monterey.

[2] *Chronique manuscrite des Ursulines de Namur.* — Voy. aussi les *Annales des Bénédictines*, I, 644 et suiv., et la *Relation manuscrite du siége de Namur de* 1746.

droite, une demi-parallèle fut dirigée contre le retranchement qui s'appuyait à la redoute de Kykuit, et on en déboucha ensuite par une marche en zigzag sur le bastion de gauche du fort Orange; — du centre on conduisit une sape en zigzag sur la capitale du demi-bastion de droite du fort Orange et l'on attacha le mineur à trois toises de la palissade;—enfin, à gauche, une demi-parallèle fut conduite au-delà de la redoute de Sambre; puis on en déboucha par une sape avec traverses tournantes dirigées sur la rivière, par une autre s'avançant vers le retranchement établi au bas de la Foliette, et par un boyau poussé jusqu'au pied de la colline sur laquelle s'élevait le fort Orange.

L'attaque des hauteurs ou *des Vieux-Murs* consistait en une parallèle tirée devant le fort Camus. Elle débordait ce fort ainsi que la redoute Kykuit, et allait rejoindre la demi-parallèle de l'attaque de Salzinnes. On y aboutissait par des zigzags partant de la porte du mur de Vauban, défense qui avait été abandonnée par les Hollandais. On déboucha de la parallèle : à droite, par une sape en zigzag dirigée sur un des angles du chemin couvert de la gauche du fort Camus; au centre, par une autre sape sur l'angle saillant d'une place d'armes établie entre ce fort et la redoute Kykuit.

Pendant que les assiégeants poussaient ces travaux avec ardeur malgré les difficultés de terrain, ils ne mettaient pas moins d'activité dans l'établissement de nouvelles batteries de canons, de mortiers et de pierriers, sur les Vieux-Murs, sur la parallèle du fort Camus, ainsi que sur la grande parallèle de Salzinnes et la demi-parallèle aboutissant à la Sambre [1]. Le

[1] Emplacement de ces batteries : 6 mortiers au pied du glacis du mur de Vauban; — 3 canons sur ce mur, à droite de la porte; — 4 pierriers et 6 mortiers sur la parallèle devant le fort Camus; — 7 canons au centre et

28 septembre, cent vingt-trois bouches à feu vomissaient un feu continuel sur la forteresse. Les projectiles avaient ouvert des brèches à la plate-forme de la droite du fort Orange ainsi que dans les ouvrages du bas de Terra-Nova, et elles avaient eu aussi pour résultat de ralentir singulièrement le feu de l'ennemi qui, d'abord fort vif, avait causé assez de pertes aux Français [1].

Telle était la situation des deux partis dans la journée du 28. Le prince de Clermont, persuadé que ce genre d'attaque lui coûterait beaucoup de monde, avait fait tous ses efforts pour éviter un coup de main sur le chemin couvert de fort Camus. Il fallut cependant bien s'y résoudre : en divers endroits, notamment à la sape dirigée contre la place d'armes entre les forts Camus et Kykuit et à la marche en zigzag contre le bastion de droite du fort Orange, les mineurs n'avaient rencontré que du roc vif et avaient été obligés d'abandonner le travail.

En conséquence, vers neuf heures du soir, quatre compagnies de grenadiers, et cent volontaires qui avaient ordre de prendre les derrières, parurent sur le chemin couvert du fort Camus, tandis qu'à leur gauche, quatre autres compagnies de grenadiers assaillaient les parties du chemin couvert qui se trouvaient entre ce fort et la redoute Kykuit. Il n'y eut de résistance opiniâtre que du côté de cette redoute; elle fut ce-

6 canons à la gauche de la grande parallèle de Salzinnes; — 6 mortiers à la droite et 8 canons au centre de la demi-parallèle de la Sambre.

Le 28 et le 29 septembre on ajouta encore cinq batteries, savoir : 3 mortiers en face de la petite Cassotte; — 3 mortiers à droite de la grande Cassotte; — 7 mortiers sur le rempart de Sambre, près de la grosse tour sur Sambre; — 3 canons sur le même rempart, en face de la redoute de la Sambre; — 2 canons sur le rempart à droite de la porte de Gravières. — Total général des pièces d'artillerie : 141.

[1] La nuit du 24 au 25, les Français eurent 28 tués et 53 blessés; c'est la plus forte perte, si l'on excepte celle de l'assaut du fort Camus.

pendant obligée de céder à l'impétuosité des grenadiers qui, faute d'échelles, montaient sur les épaules de leurs camarades pour escalader les murs. Ils y pénétrèrent enfin, firent une quarantaine de prisonniers et s'emparèrent de deux pièces de canon.

La même nuit, les assiégeants resserrèrent le fort Camus par deux lignes partant de la tête des deux sapes indiquées plus haut : celle de droite, poussée jusqu'à peu de distance du chemin couvert de la Cassotte; celle de gauche, passant par la gorge de la redoute Kykuit et longeant le retranchement appuyé à cette redoute.

Dans l'après-midi du 29, la lunette Camus se rendit; il n'y restait que six hommes qui furent fait prisonniers, ses autres défenseurs l'ayant abandonnée la nuit précédente.

Les Français purent alors pousser plus rapidement leurs travaux de ce côté. A la droite, ils établirent une communication parallèle à la palissade et dépassant l'angle saillant de la petite Cassotte; à la gauche, partant des derniers zigzags dirigés sur le bastion de gauche du fort Orange, ils s'avancèrent jusqu'à quelque quarante toises de la gorge du fort Camus. La tête de chacune de ces communications, qui se faisaient face, fut pourvue d'une batterie de mortiers qui devaient tirer dans les deux Cassottes [1].

On ne resta pas non plus inactif à l'attaque de Salzinnes. J'ai dit qu'une sape en zigzag avait été dirigée de la grande parallèle sur l'angle du bastion de droite du fort Orange. Mais, en cet endroit, les sapeurs avaient rencontré, dans la nature du terrain, un obstacle insurmontable, et n'avaient pu déloger

[1] Ce sont les deux batteries, de trois mortiers chacune, indiquées au second alinea de l'avant dernière note.

les assiégés du chemin couvert. On se décida donc à une attaque de vive force. Elle fut effectuée, dans la nuit du 29 au 30, par deux compagnies de grenadiers qui se jetèrent résolument dans l'avant-chemin couvert, l'enlevèrent avec assez de facilité [1] et firent une soixantaine de prisonniers. La partie du chemin couvert à droite du demi-bastion fut couronnée aussitôt.

La même nuit, à la sape qui se dirigeait vers la Foliette, les assiégeants établirent une bifurcation en traverses tournantes : la branche gauche s'avançait sur le bastion de Bordial ; la droite, sur le retranchement au bas du ravin.

La relation manuscrite qui m'a fourni quelques détails sur ce siége, rapporte que le 30 septembre, vers huit heures du matin, un tambour français, sortant du retranchement établi près du grand hôpital, vint battre un appel au pied du château, et que l'officier qui l'accompagnait manda à Mr Crommelin, de la part du comte de Lowendahl, d'envoyer à celui-ci deux colonels, avant neuf heures. C'était là sans doute une sommation pressante du commandant français, car les brèches du fort Orange et celles de Terra-Nova étaient praticables [2]. Deux officiers descendirent en effet de la citadelle et, vers six heures du soir, le drapeau blanc fut arboré sur un des bastions du château. La capitulation fut signée le même jour (30 sept. 1746). Toutes les marques d'honneur réclamées par la garnison lui furent refusées, et il faut avouer que c'était justice. Elle dut rester prisonnière de guerre ; toutefois, elle conserva ses armes et ses équipages [3].

[1] Du côté des Français, les pertes de la nuit du 29 au 30 et de la matinée qui suivit, ne s'élèvent en effet qu'à dix-sept tués et vingt-sept blessés.

[2] La *Relation* VI rapporte que l'assaut devait avoir lieu dans la nuit du 30 septembre.

[3] Cette capitulation est imprimée. Il y a d'abord une capitulation signée le 30 septembre ; elle est suivie d'un *supplément à la capitulation* qui

Namur fut donc ainsi rendu une seconde fois à la France. Au témoignage des écrivains des deux partis, la défense ne fit guère honneur aux Hollandais [1]. Qu'elle fut médiocre, c'est ce que prouvent et le peu de durée du siége, et le nombre relativement fort restreint d'assiégeants qui y furent mis hors de combat : il ne s'éleva pas à sept cents hommes [2]. Aucune action de vigueur ne vint retarder les progrès de l'assaillant, et, dans tous les coups de main, on vit les Hollandais surpris à l'improviste. Mais que pouvait-on attendre d'une garnison démoralisée, et formée en majeure partie de mercenaires qui, dès les premiers jours du siége, désertaient par centaines [3]? Ce furent sans doute ces pertes successives qui obligèrent Mr Crommelin à abandonner, avant toute attaque, la ligne de Vauban et d'autres défenses établies sur le versant des hauteurs qui dominent la Sambre.

Grâce à la foible résistance des Hollandais, la ville, à l'exception du quartier placé dans le voisinage de la porte de St Nicolas, n'eut pas beaucoup à souffrir des projectiles [4].

Le siége terminé, les Français prirent possession de Namur. La ville seule était à peine rendue que déjà on les avait vus se promener sans armes dans les rues et se presser dans les cafés,

porte la date du 1er octobre. — Galliot (V, 225) rapporte que les Autrichiens de la garnison ne furent pas faits prisonniers et qu'ils se retirèrent à Luxembourg. C'est ce que je n'ai pu vérifier ; en tous cas, la capitulation ne porte rien de semblable.

[1] Les Hollandais sont jugés sévèrement par l'auteur des *Mémoires* V.

[2] Selon d'Espagnac IV, 481 tués et blessés; Funck et d'Illens II, 605; Faesch I, 626; *Journal* III, 656.

[3] Dès le 12 septembre, plus de quatre cents Hollandais avaient passé à l'ennemi. *Journal* III. — « Les soldats (de la garnison) désertent par centaines, » dit l'auteur de la *Relation* VI, à la date du 21 septembre.

[4] *Chronique manuscrite des Ursulines*, et *Annales des Bénédictines*, I, 644 et suiv.

comme s'ils eussent été en garnison chez nous depuis longtemps. Dès le 28 septembre, alors que le canon grondait encore, la commune faisait disposer des bancs dans la salle du rez-de-chaussée de la halle à la viande, « pour y jouer la comé» die [1]. » Ce sont là des détails de mœurs que j'aime à noter en passant. Peut-être me trompé-je, mais, à part l'aversion bien naturelle que la domination française inspirait à nos pères, je crois que le petit bourgeois de Namur sympathisait assez bien, en général, avec le soldat français : il y avait en effet, entre eux, peu de différences de caractère et de langage, et il n'y en avait aucune sous le rapport religieux. C'étaient là des points de rapprochements qui n'existaient pas entre lui et le soldat de la république batave. L'antipathie nationale se reportait donc à peu près tout entière sur les officiers supérieurs et les intendants français, gens dont la morgue insolente et la rapacité ont de tout temps révolté nos pères. Ce sont là les idées qui dominent notamment dans les mauvaises épigrammes dont j'ai donné antérieurement un spécimen [2].

Le comte de Lowendahl obtint une large part dans les adieux poétiques qui saluèrent les Français à leur départ. Les graves accusations de violence et de concussion qui pesèrent sur lui étaient-elles fondées ? Je n'oserais l'affirmer et ne veux ici que constater quelle était, à cet égard, l'opinion de nos ayeux [3]. Il

[1] *Relation* VI et *C. de ville* 1746, fol. 265.

[2] Voy. la 4e *Promenade*, et notamment l'épigramme commençant par les mots : « Sauf le roy et les officiers ».

[3] On lit dans la *Biographie universelle classique* (Paris, 1829, 3 vol. in-8o), à l'art. LOWENDAHL : « Quelques ennemis l'ont accusé de s'être en» richi à la guerre ; mais des commissaires nommés par le roi pour prendre » connaissance de sa fortune après son décès, firent le rapport qu'ils » n'avaient trouvé dans sa succession que des lauriers et des dettes : » exemple bien rare pour le siècle. » — Les Namurois ne furent donc pas les seuls à accuser Lowendahl. Je me permettrai de faire remarquer en

est, du reste, un fait qui peut servir à expliquer cette fâcheuse impression. Les émoluments dont nos gouverneurs du comté jouissaient à cette époque [1], leur permettaient de vivre avec un certain faste; ils pouvaient y suppléer au besoin par leur fortune personnelle, car la plupart d'entre eux, gens de la plus haute noblesse, étaient très-riches. Mais il n'en était pas de même du soldat de fortune, assez dépensier, paraît-il, de sa nature, que Maurice de Saxe avait attaché au service de France. Dès le 28 septembre, il s'était fait allouer par les États du comté un *supplément* de traitement qui s'élevait à quarante mille livres [2]. Plus tard, il préleva en outre, du chef de chauffage et de lumière, une indemnité de sept mille livres pour les sept mois qu'il avait passés dans notre ville [3]. De là, sans doute, l'épigramme suivante, œuvre namuroise du temps :

Que de concussions, que de maux redoublés !
Tu as pillé nos champs; tu n'as point épargné
La vigne de Naboth, nos vierges ni nos prêtres.
Crains donc d'être jeté un jour par les fenêtres !

. . . .

Le traité d'Aix-la-Chapelle, du 18 octobre 1748, restitua

outre qu'on peut fort bien *s'être enrichi à la guerre* et cependant ne laisser que des dettes. Du reste, en agissant ainsi, Lowendahl n'aurait fait que suivre l'exemple que lui donnaient Maurice de Saxe et l'intendant Seichelles. Voy. Juste, *Histoire de Belgique* (3e édit.) II, 310.

[1] Vers cette époque, le gouverneur du comté jouissait d'un traitement de 24,000 florins pour ses offices réunis de gouverneur, souverain-bailli, capitaine-général du pays et comté, grand-veneur et bailli des bois. Voy. par exemple *C. dom.* 1739-1740.

[2] *C. de ville* 1746, fol. 301.

[3] *C. de ville* 1746, fol. 303. Je vois par cet art. du compte que l'allocation fut payée pour l'époque antérieure au 1er mai 1747. La *Relation* VI rapporte en effet que le comte de Lowendahl quitta Namur le 2 avril pour se rendre à Bruxelles et qu'il fut remplacé dans le commandement de notre ville par Mr de Fimarcon.

les Pays-Bas à Marie-Thérèse. Dans les conférences qui avaient eu lieu pour la conclusion de la paix, le Cte de Kaunitz, ambassadeur de l'impératrice, s'était opposé avec autant de fermeté que de succès à ce que le désastreux traité de la Barrière fût mentionné dans celui qu'on allait signer. Toutefois, il fut convenu par l'art. VI que les places dans lesquelles la Hollande avait auparavant droit de garnison, seraient de nouveau remises aux troupes de la république [1]. En conséquence, le jour même (10 février 1749) où les Français évacuaient Namur, au grand contentement de nos pères, une garnison hollandaise y rentrait. Elle fut bientôt placée sous le commandement du général baron de Schwartzenberg [2].

Sous l'administration de ce gouverneur militaire fut conclue, entre le Magistrat de Namur et les États-Généraux des Provinces-Unies, la convention du 8 décembre 1755, qui réglait les droits et les charges des deux parties contractantes en ce qui concernait les fortifications de la ville [3]. Par cet acte, la

[1] Neny. *Mémoires*. Brux. 1786, I, 209.

[2] Galliot, V, 223 et suiv. — C'est aussi ce que portent les *Annales des Bénédictines* (I. 659) « Le 10 février, les François partirent de Namur par » un temps pitoiable; la gelée et la neige étant excessives. On sonna toutes » les cloches de la ville en signe de réjouissance d'être délivrée de cette » nation. » Il paraît que ces dames n'étaient pas non plus fort *affectionnées* aux Français. On lit encore à l'année 1695 (p. 546) : « Ce second siége » fut supporté avec beaucoup moins de peine que le premier, à raison du » grand désir que l'on avoit de se revoir sous la domination de l'Espagne. »

[3] J'ai déjà cité cette convention, pièce imprimée, suivie d'un supplément en date du 15 janvier 1756. — Dans une autre convention du 6 décembre 1755 (*Résolutions* X, 83 v°), la ville déclare qu'avant 1744, époque où elle en fut chargée provisoirement par le gouverneur général des Pays-Bas, elle n'avait jamais dû pourvoir à la réparation des « parapets et banquettes » du cordon de la place. » Je ne sais trop jusqu'à quel point cette assertion est fondée; mais ce qui est certain, c'est que depuis l'établissement de l'enceinte bastionnée, la commune avait continué à entretenir à ses frais toute la partie de cette enceinte qui appartenait à une époque plus an-

commune fut, en général [1], reconnue propriétaire et resta chargée de l'entretien de tous les ouvrages dépendant de l'ancienne enceinte, des portes et des courtines le long de la Meuse et de la Sambre [2], des ponts établis sur ces deux rivières, de l'ancien boulevard du pont de Meuse, des portes, ponts et passages à travers l'enceinte bastionnée, des corps de garde, des aubètes des commis de l'octroi et enfin des casernes. — L'ouvrage de Coehorn (bien qu'il remplaçât de ce côté l'ancienne *refermeture* du XIVe siècle), l'enceinte bastionnée, tous les ouvrages détachés, ainsi que l'arsenal, demeurèrent à la charge des Provinces-Unies. — Quant au gouvernement, il n'eut guères à pourvoir qu'à l'entretien des maisonnettes établies aux différentes portes urbaines, pour la perception de ses droits d'entrée et de sortie.

Les charges imposées à la commune étaient considérables. Elles servent à expliquer ces continuations d'octroi qui lui furent accordées pendant presque tout le cours de ce siècle. Nous n'avons donc pas lieu de nous étonner lorsque nous voyons, en 1747, le Magistrat déclarer à la bourgeoisie que la dette communale, qui s'élevait alors à la somme de cent cinquante mille florins, provenait des charges militaires qui pesaient sur la ville [3].

cienne. Voy. notamment les *Conditions de la passée de l'entretien des ouvrages de la ville*, pièce de 1695 à 1704, citée précédemment.

[1] Je dis « en général »; c'est ainsi que l'intérieur des portes et tours de la vieille enceinte occupées par la garnison, était à la charge de la Hollande.

[2] En ce qui concerne la courtine de Meuse, il n'y eut pas du moins aggravation de charges pour la ville, car celle-ci en avait déjà l'entretien. Nous voyons en effet par les fol. 250, 278 et 306 du *C. de ville* 1746 qu'elle fit réparer à ses frais la brèche par laquelle les Français étaient entrés lors du siége de cette année, et qui se trouvait entre le saillant du demi-bastion et la tour de St Roch.

[3] *Pièce manuscrite du 30 octobre* 1747, au Musée de Namur.

Les États-Généraux et nos pères continuèrent à supporter ces charges jusque dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Il n'y eut toutefois, en ce qui concerne les fortifications de la ville, aucun changement qui mérite d'être signalé. Mais il n'en fut pas de même des ouvrages de défense du château, dont la Hollande faisait seule les frais.

Des plans manuscrits [1], qui représentent la forteresse dans l'état où elle se trouvait à l'époque où Joseph II en ordonna la démolition, indiquent les changements qui y avaient été opérés après le siége de 1746 [2]. Nous voyons par ces plans que de nombreux travaux tels que magasins, casemates, caponnières, places d'armes, et surtout des mines, avaient été exécutés dans l'ancien château et au donjon, pendant la période de 1752 à 1757 [3].

Puisque nous n'aurons plus à revenir sur ces constructions, examinons une dernière fois le vieux donjon de nos anciens souverains. La planche ci-contre [4], qui nous le représente tel qu'il était à la fin du XVIIIe siècle, vaut mieux que toute description :

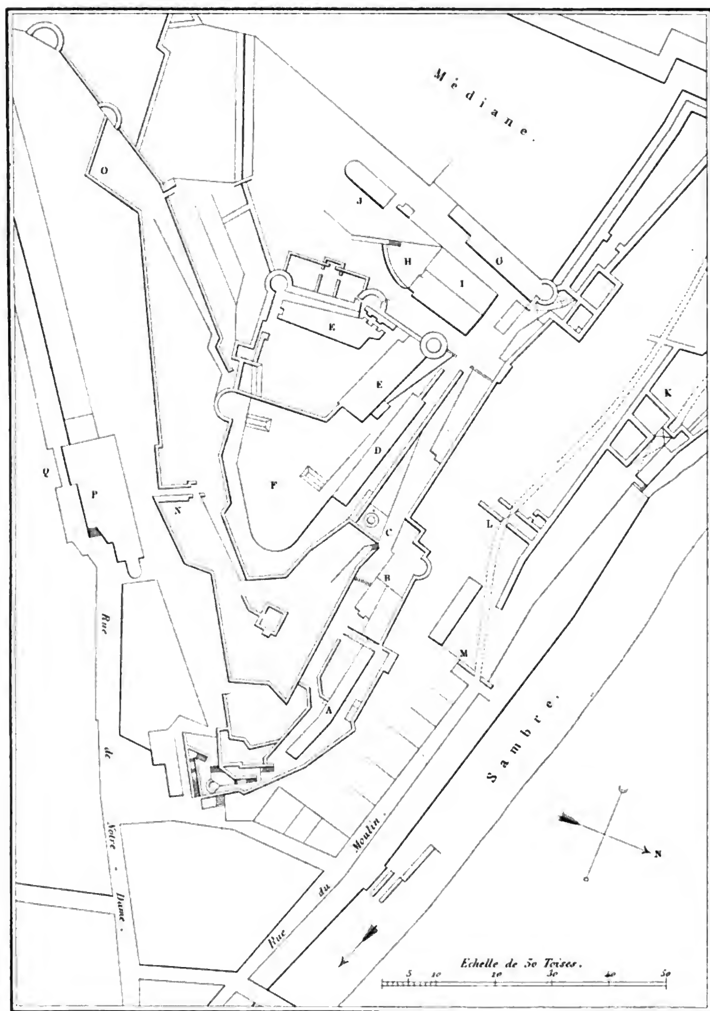
A. Pavillon des officiers. — B. Maison du commandant et du

[1] Un de ces plans, peu exact, mais qui fournit cependant quelques renseignements utiles, se trouve aux archives du Royaume et au Musée de Namur. L'autre, beau plan que je crois correct, appartient à un de mes amis ; je le désignerai sous le nom de *Plan hollandais*.

[2] Voy. le *Plan* annexé à la présente *Promenade*.

[3] Une partie des terres et décombres provenant des travaux exécutés au Château en 1761, fut employée au rehaussement du bati de La Plante, ouvrage commencé l'année précédente. *Résolutions*, XI, 102.

[4] Cette planche est un extrait du *Plan hollandais* indiqué dans une des notes précédentes ; j'y ai seulement ajouté les lettres *c*, *f*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o* et *p* de la légende. Ce plan diffère, en quelques points, de celui publié par Visscher en 1695. Faut-il conclure de ces différences que l'un des deux est inexact ? Je ne le pense pas : dans l'intervalle de près d'un siècle qui les sépare, bien des changements intérieurs ont pu être apportés à la forteresse.



LE DONJON DU CHÂTEAU DE NAMUR,

vers la fin du XVIIIe siècle.

grand major. — C. Puits. — D. Caserne. — E. E. Arsenaux. — F. Emplacement de l'ancienne église S[t] Pierre. — G. Caserne. — H. Bassin. — I. Arsenaux. — J. Nouvelle église S[t] Pierre. — K. Première porte de Bordeleau, sur l'emplacement de la première porte actuelle. — L. Ancienne entrée du chemin vert, placée plus haut que celle qui existe de nos jours. — M. Emplacement de l'ancienne et primitive porte de Bordial, alors démolie et remplacée par un mur crénelé avec fossé revêtu et pont de bois, vers l'entrée actuelle du chemin vert. — N. Bastion Camus. — O. Bastion de Notre-Dame. — P. Église Notre-Dame. — Q. Vieille porte Notre-Dame.

A cette légende, j'ajouterai quelques observations :

Le long de la rampe qui conduit au donjon, on remarque en A le pavillon des officiers, et, en B, la maison du commandant et du grand major; au dire de Galliot[1], c'étaient, dans le principe, des habitations occupées par les seigneurs attachés à la cour de nos princes. Il est assez probable que, dans les temps anciens, le tenaillon qui fait actuellement partie de la *batterie basse* renfermait d'autres dépendances du même genre. En D, se trouve une caserne; si je comprends bien le texte de mon estimable devancier[2], ce bâtiment aurait pris la place des maisons des chanoines attachés à la collégiale S[t] Pierre. Les lettres E. E. indiquent deux arsenaux; ce sont là évidemment des restes du Donjon proprement dit, de la vieille demeure de nos comtes[3].

Continuons notre revue des ouvrages exécutés par les Hollandais.

Outre les changements indiqués plus haut, le bas front de

[1] GALLIOT, III, 30.
[2] *Ibid.*
[3] GALLIOT, III, 31.

Terra-Nova reçut quelques modifications, dont la plus importante fut la construction d'une demi-lune indiquée sous les noms de fort *Lazire* ou *Larire*. Peut-être faut-il lire *La Rive*, nom d'un colonel, directeur des fortifications, qui figure parmi les commissaires chargés, par la Hollande, de conclure la convention du 8 décembre 1755.

Pour le fort Orange, le principal changement que je remarque est un ouvrage de forme irrégulière, dit *lunette d'Orange*, ajouté à la branche gauche de ce fort, près de la gorge.

De cette demi-lune, partait le chemin couvert qui enveloppait [1] la lunette du St Esprit [2]. A gauche de ce fort, au bord de l'escarpement de Buley, on établit une autre défense, de forme irrégulière, qui reçut le nom de *fort Villatte* [3].

Le chemin couvert partant de l'angle du bastion de gauche du fort Orange et enveloppant les deux Cassottes [4], éprouva aussi un changement à son extrémité vers la Plante : en avant de Villatte, on établit une flèche à laquelle un plan donne le nom de *Verrekyker,* sans doute pour *Voorkyker,* ce qui revient à peu près à notre mot « observatoire [5] ». De plus, une communication en ligne droite reliait la grande Cassotte au fort Camus [6].

Le retranchement établi en tête du fort Camus s'étendait,

[1] Voy. la 16e *Promenade.*

[2] Sur les plans du siècle dernier, la lunette du St Esprit est souvent désignée sous les noms de *Bastion détaché en avant de Terra-Nova, Grande Casemate, Grand Casematé* et *Fort du Diable.*

[3] Probablement un nom d'officier.

[4] De *Grande* et *Petite Cassotte,* on fit, à la fin du siècle dernier, *Grand* et *Petit Cachot.*

[5] *Vorkyker,* regarder en avant. Il y avait aussi à Hulst, en 1747, deux forts avancés appelés *Grand* et *Petit Vorkyker.*

[6] Des traces de cette communication existent encore au lieu dit : « Fort » Camus, » dans la propriété de Mr le baron Fallon.

comme auparavant, à gauche jusqu'au bord de l'escarpement vers la Meuse, à droite jusqu'à la redoute Kykuit. De ce point, il revenait vers la ville, en suivant à peu près les contours du plateau, enveloppait le fort Petit et venait finir à une lunette que l'on construisit sur la capitale et au pied du bastion de droite du fort Orange. Ce nouvel ouvrage, appelé *fort Schwartzenberg*, a une date plus précise que les autres : il a été évidemment élevé durant l'administration du prince de Schwartzenberg, qui occupa l'emploi de gouverneur militaire depuis 1749 jusqu'en 1762.

. . . .

Je termine ici, ami lecteur, l'historique des changements successifs apportés aux fortifications namuroises, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Si nous reportons pour un moment nos regards en arrière, nous verrons que, durant cette longue période, notre commune dépensa la majeure partie de ses revenus, dans le but d'améliorer son système de défense. Puis vint un moment où ces ressources ne suffirent plus, où tour à tour l'Espagne, l'Autriche, la France et la Hollande durent contribuer pour une forte part à l'érection de nouvelles fortifications. Chaque nation qui occupa notre ville, profita de l'expérience pour fortifier davantage encore ce coin de terrain dont la possession lui avait coûté tant de sang. Vains calculs de la politique! Toutes ces constructions militaires, qui avaient fait de Namur une des plus fortes places des Pays-Bas autrichiens, devaient tomber un beau jour devant un danger que Vauban et Coehorn n'avaient pu prévoir : le pic et la pelle allaient faire disparaître, en pleine paix, ces murs altiers qui semblaient défier les engins les plus redoutables de l'artillerie.

En ordonnant la démolition des forteresses de la Belgique,

Joseph II avait eu pour but principal de faire cesser, sans avoir recours à la force ou à la diplomatie, cette clause humiliante du traité de la Barrière qui confiait la défense de notre pays à un peuple étranger. Mais ce motif, l'Empereur ne pouvait guères le proclamer tout haut. Il en donne d'autres dans son diplôme du 16 avril 1782 relatif à la démolition des forteresses : « Ayant jugé, y dit-il, qu'il étoit de la convenance de notre » service autant que de l'intérêt de nos provinces belgiques en » général et des administrations en particulier, de faire dé- » molir dans presque toutes les places et forts des Pays-Bas » les fortifications ou les restes des fortifications qui y subsis- » tent encore, d'en faire vendre les matériaux et les terrains » avoisinans aiant fait ou aiant été réputés faire partie des for- » tifications, et de faire vendre au surplus dans les mêmes » places et forts les bâtiments et terreins militaires quelcon- » ques en tant qu'ils ne seroient pas nécessaires pour les » besoins et le service des troupes qui y seront en garnison, » nous nous sommes déterminés avec d'autant plus d'empres- » sement à donner les mains à un parti qui réunit tous les » intérêts et toutes les convenances, que ce sera un moien de » mettre en plus grande valeur les terres qui entourent nos » places, et qu'il offre d'ailleurs à nos fidèles sujets une nou- » velle occasion d'exercer leurs spéculations [1]. »

L'effet de cette mesure fut prompt. Aux mois de mars et d'avril de cette même année 1782, la garnison hollandaise quitta Namur, emmenant avec elle cent et neuf bouches à feu et toutes ses munitions de guerre. Elle fut immédiatement remplacée par une garnison autrichienne [2].

[1] *Diplôme sur parchemin,* aux archives de la ville.

[2] Galliot, V, 253. — Il est à remarquer que la date du diplôme de Joseph II est postérieure à celle du départ des Hollandais. Je suppose que

La démolition des fortifications de la ville et de ses forts détachés, aussi bien ceux de Jambes que ceux du Nord, fut effectuée la même année. C'est à quoi font allusion le chronogramme suivant :

NAMUR VOIT AVEC DOULEUR SES BASTIONS ABBATUS, ÉCRASÉS,

et une pièce de vers, rapportée par Galliot, dont je me contenterai de citer trois strophes :

Quel étrange ravage arrête mes regards !
Que vois-je... Quel fracas ! Namur tombe en ruine !
Mille fourneaux en feu ébranlent ses remparts :
Ils tombent sous l'effort de l'infernale mine.

C'en est donc fait, Namur. Tes ouvrages fameux,
Bâtis avec tant d'art, si connus dans l'histoire,
Sont détruits, renversés, et, par un sort affreux,
Tes forts, tes bastions sont déchus de leur gloire.

. . . .

Adieu donc, murs chéris, monuments orgueilleux.
Le fatal souvenir de vos beautés premières
Passera d'âge en âge, et nos derniers neveux
Viendront avec regret pleurer sur vos poussières. [1]

Toutefois cette démolition ne fut pas aussi complète que semble le dire notre estimable annaliste, et quant aux vers du poëte namurois, ce sont là de ces exagérations assez communes à ceux qui enfourchent Pégase. Le diplôme de l'empereur ne s'appliquait pas aux fortifications qui appartenaient à la commune et que celle-ci devait conserver, ne fût-ce que dans

l'empereur avait, antérieurement, fait notifier sa résolution aux États-Généraux.

[1] GALLIOT, V, 255.

l'intérêt de son octroi. Pour ce motif et pour d'autres encore, on conserva donc l'ancien boulevard du pont de Meuse, toutes les fortifications établies entre les deux rivières, la vieille enceinte du moyen-âge depuis la grosse tour de Sambre jusqu'à l'ouvrage de Coehorn, les bastions de Samson et de Lède, la courtine de l'ouvrage à cornes de St Nicolas, le demi-bastion de St Roch, et, enfin, le rempart de Meuse y compris le bastion des Récollets. Toutes les fortifications en avant de ce corps de place, ainsi que l'ouvrage de Coehorn, furent entièrement détruites, et les terrains aplanis. Tandis que l'on procédait à ce démantèlement, on traçait des chaussées qui se dirigeaient, en ligne droite, sur les portes de Bruxelles, de Fer et de St Nicolas [1].

Entre-temps, c'est-à-dire le 4 mars 1782, le 30 septembre et le 1er octobre 1784, le gouvernement autrichien avait fait procéder à la vente ou à la restitution des terrains militaires dépendant des fortifications supprimées. Voici comment se fit cette opération.

On restitua à une quarantaine de particuliers, du chef de leurs auteurs qui en avaient été anciennement dépossédés [2], à peu près les deux tiers des terrains (cinq boniers et demi [3]) du fort de Jambes, presque tout l'emplacement de la lunette Balart, et environ trois boniers et trois journaux de terrain [4] situés aux portes de Fer et de St Nicolas, à la grande Herbatte et aux Keutures.

[1] *Lettres des* 16 *août* 1782, 8 et 29 *janvier* 1783. Ces pièces, ainsi que d'autres que je citerai plus loin et dont je n'indiquerai pas la provenance, se trouvent dans plusieurs dossiers des archives communales de Namur.

[2] Voy. à ce propos ce que dit Galliot. V. 258.

[3] Le chiffre exact est 5 boniers, 1 journal et 83 verges, ou 5 hectares, 16 ares, 37 cent., $\frac{77}{100}$.

[4] 3 boniers, 2 journaux, 85 verges, ou 3 hectares, 56 ares, 40 cent. $\frac{9}{100}$.

Au même titre, la bourgeoisie de Namur [1] rentra en possession de l'emplacement de la lunette de la Sambre [2].

On vendit à divers particuliers des terrains situés hors des portes de Bruxelles, de Fer et de S[t] Nicolas, les forts du nord et de la plaine de Jambes et quelques immeubles affectés au service militaire, le tout contenant plus de trente-cinq boniers [3].

Cette vente était faite à la condition expresse de démolir les fortifications et de mettre les terres de niveau dans un délai de trois années.

Le gouvernement céda gratuitement à la ville : l'alluvion de la Sambre vis-à-vis du château [4]; le rivage de la Meuse depuis la porte S[t] Nicolas jusques et y compris le terrain de la tenaille appuyée au bastion des Récollets, où elle devait établir un quai; des terrains larges de cent pieds de France pour les chaussées servant d'avenues aux portes de Bruxelles, de Fer et de S[t] Nicolas; plus, une étendue de terrain large de cent et dix pieds, le long des remparts depuis la tour sur Sambre jusqu'à celle de Dalida, dont cinquante pieds représentaient la largeur du fossé et soixante devaient servir à l'établissement d'un chemin. Il lui cédait pour dix-huit cent et soixante florins,

[1] De toute ancienneté, une partie des prairies de Salzinnes appartenait indivisément à la bourgeoisie de Namur.

[2] Comprenant 3 journaux, 66 verges, ou 86 ares, 57 cent., $\frac{65}{100}$, d'une valeur de 360 florins.

[3] En voici le détail : 10798 verges de terrain situés hors des portes de Bruxelles, de Fer et de S[t] Nicolas, vendus pour 16,150 flor.; — les forts Coquelet, S[t] Fiacre, Piednoir, S[t] Antoine, une casemate au-dessus de ce dernier fort, et une petite partie du fort Balart, en tout 1638 verges, pour 895 florins; — le restant du fort de Jambes contenant 1163 verges, pour 1205 florins; — le fort Bivac, 433 verges, pour 400 flor.;— deux corps de garde à Jambes, pour 690 florins; — deux écuries au pied du château, pour 1500 florins.—Total : 35 boniers et 32 verges, ou 33 hectares, 19 ares, 19 centiares, $\frac{94}{100}$, pour 20,840 florins.

[4] Probablement le rempart du Joghier aplani en 1789.

une autre bande de terrain, large aussi de cent et dix pieds, le long des remparts depuis la tour Dalida jusqu'à la Meuse, pour la continuation du fossé et du chemin que je viens d'indiquer. Il lui abandonnait en outre, à la porte S[t] Nicolas, deux boniers et demi de terrain [1] destinés à la construction d'un bassin et de divers établissements que le Magistrat y avait projetés pour la facilité du commerce.

Enfin, le gouvernement se réserva, vers la porte de Fer, un emplacement destiné à servir provisoirement de cimetière militaire, ainsi que le terrain situé entre les deux portes de Buley qu'il se proposait d'aliéner avec les fortifications de la citadelle. Il excepta aussi de la vente les bastions de Samson et de Lède et la courtine qui les joignait l'un à l'autre, car il avait résolu d'établir, en cet endroit, une place d'exercice à l'usage de la garnison [2].

Ces divers actes de cession furent ratifiés par Joseph II, le 24 mai 1786 [3].

Quant aux fortifications du château, leur destruction eut lieu en 1784, sans toutefois être aussi complète qu'on pourrait l'inférer du texte de Galliot [4]. Ce n'était pas d'ailleurs chose aisée et peu coûteuse de faire disparaître ces masses de murs énormes, enchevêtrés en quelque sorte les uns dans les autres [5]. On se contenta donc, je suppose, d'y ouvrir quelques

[1] 2 boniers, 2 journaux, 64 verges, ou 2 hectares, 51 ares, 68 cent., $\frac{79}{100}$.

[2] Voy. les pièces annexées au diplôme de Joseph II, du 16 avril 1782, cité plus haut.

[3] *Diplôme sur parchemin* contenant celui du 16 avril 1782.

[4] « On a fait sauter *toutes* les fortifications du château de Namur. » GALLIOT. V, 258.

[5] On sait ce qu'ont coûté, de nos jours, des travaux de ce genre. Les frais du démantèlement d'Ath, par exemple, se sont élevés à 40 ou 50,000 fr. par front.

brèches et l'on compta sur le climat et principalement sur les habitants du voisinage pour faire le reste.

La première adjudication de ces terrains fortifiés eut lieu le 26 septembre 1789 [1]. Mais il est fort probable que les adjudicataires n'entrèrent pas alors en possession des lots qui leur étaient échus. En effet, quelques mois plus tard, éclata la révolution brabançonne, et divers actes contemporains démontrent clairement que la forteresse, loin d'être complétement abandonnée, avait alors une garnison et se trouvait encore en état de faire quelque résistance [2].

Ce fut aussi à la même époque, c'est-à-dire lors de la tenue du camp d'Andoy, que les États de Namur firent commencer des fortifications en terre au faubourg de Jambes [3].

. . . .

Namur, tout démantelé qu'il était, devait cependant encore jouer un rôle, mais un rôle fort obscur, dans l'histoire militaire de la fin du XVIII[e] siècle.

En 1792, eut lieu la première invasion de la Belgique par les républicains français. Après la bataille de Jemmappes (6 novem-

[1] Un extrait des conditions de l'adjudication se trouve au Musée de Namur; je n'ai pu découvrir l'acte même d'adjudication.

[2] *Édit du comité de ville*, du 19 décembre 1789, ordonnant la restitution des divers objets de casernement enlevés aux casernes et au château; — *ordonnance du conseil de Namur*, du 8 novembre 1790, défendant aux particuliers de s'introduire dans les fortifications du château. — Il résulte d'un autre pièce (je n'ai pu la retrouver) qu'à la même époque, les États firent exécuter quelques réparations à la forteresse.

[3] *Avis du* 30 *octobre* 1791, par lequel les États de Namur offrent aux propriétaires de reprendre les terrains qui avaient été occupés dans ce but, l'année précédente. Au dire des vieillards c'était un retranchement en terre entouré de fossés profonds. Des restes de cette fortification passagère existent encore : en aval du pont, à côté de la ruelle Mazy ; et, en amont du pont, au lieu dit *les Travaux*, près de la ruelle du Calice (S[t] Calixte). De ce dernier côté, ces restes vont se confondre avec ceux du fort de Jambes.

bre), les Autrichiens, attaqués par des forces supérieures, durent abandonner nos provinces. Le mouvement de retraite s'effectua sur Liége. Clerfayt dirigeait cette opération. Le 10, le général Beaulieu avait été détaché vers Namur et la Mehaigne pour assurer la retraite. Le 18, Dumouriez prescrivit à Valence, qui commandait l'aile droite de l'armée française, de marcher sur Namur et d'en investir le château, tandis que lui-même, à la tête du centre, marcherait sur Liége, où il entra dix jours après.

Cependant Valence, renforcé par la division du général Harville, s'approchait de Namur [1]. En attendant son artillerie, qui devait lui arriver de Givet, il repoussa les avant-postes de Beaulieu, qui se retirèrent vers le bois d'Asche. La ville, livrée à elle-même, se rendit sans combat le 19 novembre [2]; mais le château resta au pouvoir de la garnison autrichienne, forte de deux mille trois cents hommes et abondamment pourvue de tout. Elle se trouvait sous le commandement du général-major de Moitelle, qui paraissait résolu à faire son devoir.

Deux jours après, de son quartier-général de Flawinnes, Valence portait à la connaissance des « citoyens » de Namur, la fameuse proclamation du 8 novembre, par laquelle Dumouriez déclarait la Belgique libre et dégagée de l'autorité de la maison d'Autriche. Sous l'influence française, et grâce surtout aux efforts de notre compatriote E. Dinne [3], membre du

[1] Il m'a été impossible de trouver un récit quelque peu détaillé de ce siége de Namur. Je ne puis que renvoyer à Jomini. *Hist. critique et militaire des guerres de la révolution*. Bruxelles, 1837, tome II, p. 199.

[2] Ici les dates fournies par les contemporains diffèrent : Une note de Zoude, curé de Notre-Dame, porte le 19 novembre ; une note de l'échevin Wasseige dit le 20 ; et une de Crombet, le 21.

[3] Sur Dinne, né à Namur le 2 octobre 1765 et tué en Vendée le 25 mars 1796, voy. *Annales de la Soc. Archéol. de Namur*. III, 112.

comité général révolutionnaire des Belges et Liégeois unis, notre bonne ville fut bientôt dotée d'une *Société des amis de la liberté et de l'égalité.* Ce qu'étaient les séances de ce corps, on le pressent aisément. Celle du 25 novembre fut notamment signalée par un discours dans le goût de l'époque, prononcé par Dinne et qui eut les honneurs de l'impression. « Enfin, y » disait-il, citoyens de Namur, vous ne gémissez plus dans » l'oppression, et si un reste de satellites d'un despote » odieux infecte encore notre citadelle, vous ne doutez point » que cette poignée de mercenaires tomberont sous les coups » vengeurs des hommes libres, des braves Français qui les » assiégent. »

En présence de la retraite de l'armée autrichienne, la prophétie de Dinne ne devait pas tarder à s'accomplir. En effet, l'artillerie de siége et la division Harville étant arrivées sur ces entrefaites, on commença le siége de la citadelle. « La tran- » chée fut ouverte le 27 novembre; au bout de cinq jours, deux » batteries de seize et deux de vingt-quatre jouaient déjà sur » la basse Meuse et contre le fort Coquelet, lorsqu'un autre » ouvrage fut enlevé à la suite d'une explosion. Le gouverneur » ne voulant pas attendre l'effet des batteries de brèche » se rendit, le 4 décembre [1].

Ce récit est court. Il faut bien cependant que nous en prenions notre parti, car c'est là ce que j'ai trouvé de plus circonstancié sur cet événement.

L'année suivante, après la bataille de Neerwinden (18 mars

[1] Ainsi dit Jomini. II, 199; mais au lieu du 4 décembre, date assignée par Crombet à la reddition de la citadelle, il indique le 2. — Le curé Zoude ne donne pas la date; mais il rapporte que, le 2, une bombe tomba dans le chœur de la collégiale Notre-Dame, et y éclata sans blesser personne. Le 4, un *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale, selon Crombet.

1793), ce fut au tour de Dumouriez à battre en retraite. Depuis quelques semaines, des ouvriers avaient été employés à des travaux qui se faisaient à la « redoute » ou « lunette du Moulin- » à-Vent [1]. » Ces travaux indiquent les préparatifs d'une défense qui, en réalité, n'eut pas lieu. Le 26, à trois heures du matin, les derniers soldats de l'arrière-garde française quittaient Namur, où les Autrichiens entraient quelques heures plus tard au grand contentement de la bourgeoisie.

Cette joie fut de courte durée : un an s'était à peine écoulé, que les républicains français s'emparaient une seconde fois et définitivement de Namur.

La victoire de Fleurus (26 juin 1794) remportée par Jourdan sur le prince de Cobourg eut, en effet, les mêmes résultats que celle de Jemmappes. Le 3 juillet, l'armée de Sambre-et-Meuse poursuivait les Autrichiens qui se retiraient sur Maestricht. Tandis que Kleber, à l'aile gauche, se portait sur Louvain, et Jourdan avec le centre sur Jodoigne, l'aile droite, commandée par Hatry, s'était déjà dirigée vers Namur. Le comte de Latour, qui avait remplacé Beaulieu à l'aile gauche, jeta quatre cents hommes dans notre citadelle et fit évacuer la ville démantelée. Le 12 juillet, vers cinq heures du soir, la ville fut sommée de se rendre, et, une heure après, les Français, qui étaient sans doute l'avant-garde du corps d'Hatry, ouvrirent le feu. Le 17, les républicains entrèrent dans la ville et le château capitula [2].

La capitulation, signée par le général Hatry et par Duisker, major et commandant de la ville et de la citadelle, portait que

[1] Il s'agit peut-être ici du fort du Piednoir. — Il existe, au Musée de Namur, plusieurs états des journées d'ouvriers employés à ces travaux.

[2] Ici j'ai encore suivi Jomini (V, 140); seulement j'ai ajouté à son récit quelques dates tirées des notes laissées par Crombet.

la garnison serait prisonnière, qu'elle déposerait ses armes sur le glacis de la forteresse, et qu'elle serait conduite sous escorte dans l'intérieur de la France [1].

Ce fut la dernière défense soutenue par le château de Namur.

. . . .

J'ai trouvé peu de renseignements sur les fortifications de Namur pendant les premières années qui suivirent la capitulation de 1794. Le château, probablement occupé en partie par les anciens adjudicataires de 1789, fut complétement abandonné. Quant aux fortifications de la ville, la Municipalité continua à en disposer comme d'une propriété communale [2]. Mais cet état de choses ne tarda pas à changer, car l'administration française avait résolu d'appliquer à Namur la loi du 10 juillet 1791 relative à la conservation et au classement des places fortes. D'après l'art. 13 du titre V de cette loi, les villes fortifiées et tous les postes militaires devenaient propriétés nationales, et ils devaient être placés sous la dépendance du ministre de la guerre [3]. Or, au dire des agents français, cette loi s'appliquait si clairement à notre ville, que la Municipalité ne pouvait raisonnablement s'opposer à la remise entre leurs mains des fortifications de la ville et des terrains qui en dépendaient autrefois.

Les plus anciennes traces de la réclamation faite à ce sujet par le ministère de la guerre sont deux lettres, datées de 1798,

[1] *Capitulation imprimée* et sans date. L'exemplaire qui m'a servi porte la date manuscrite, en écriture de l'époque, du 29 messidor, an II.

[2] C'est ainsi que le 14 décembre 1795, la Municipalité, autorisée par l'administration centrale du département, fit passer au rabais la démolition de la première porte de Buley et d'une partie du mur qui la reliait au pont de Meuse, afin que l'on pût effectuer le prolongement de la rue de Notre-Dame jusqu'à la seconde porte. *Pièce du 23 frimaire an V.*

[3] Voy. une *pièce du 9 brumaire an VIII* (31 octobre 1799).

par lesquelles ses agents demandaient la production d'un état des terrains fortifiés mis en location, d'un semblable état concernant les terrains non loués, et, enfin, des titres qui, au dire de la commune, lui assuraient la propriété de ces immeubles [1]. La Municipalité était décidée, semble-t-il, à traîner les choses en longueur. Elle se borna donc d'abord à répondre, sous la date du 16 avril 1798, que ces terrains appartenaient incontestablement à la commune et aux particuliers qui s'en étaient rendus acquéreurs, lors de l'aliénation ordonnée par Joseph II, et que, si le département de la guerre le désirait, elle lui enverrait copie des titres qui garantissaient les droits de la commune [2].

Comme on le pense bien, cette réponse ne satisfit pas le bureau de la guerre, qui revint bientôt à la charge [3]. Longtemps, la Municipalité tergiversa; mais les réclamations des agents militaires devinrent si pressantes [4], les ordres du ministre de la guerre, de l'administration centrale du département et du préfet étaient d'ailleurs si formels, qu'elle dut enfin s'exécuter.

En conséquence, le 7 juillet 1800, la commune, représentée par le maire Gaiffier et ses adjoints, remit au département de la guerre les fortifications, les bâtiments et les terrains désignés dans l'état dressé à ce sujet par le capitaine du génie Beaulieu, le 5 mai précédent. Cet état comprenait toutes les fortifications épargnées lors du démantèlement ordonné par Joseph II, les terrains situés en dehors de l'enceinte vers le nord que la ville avait obtenus en don ou achetés à la même

[1] *Lettres des* 16 *nivose* et 20 *germinal an VI.*
[2] *Lettre du* 27 *germinal an VI.*
[3] *Lettres des* 26 *thermidor an VI* et 2 *ventose an VII.*
[4] *Lettre du* 9 *brumaire an VIII.*

époque, les rivages le long des deux rivières et les bâtiments des onze fours avec leurs dépendances [1].

La loi de 1791 avait donc reçu ses effets. Il semblerait toutefois que le gouvernement français ne l'avait pas jugée suffisamment applicable aux forteresses de Belgique, car quelques mois s'étaient à peine écoulés que parut un arrêté des consuls, daté du 7 brumaire an IX (29 octobre 1800), qui étendait les effets de cette loi à notre pays. En vertu de l'art. 1er, les villes, forts, postes ou châteaux occupés militairement pour la défense générale du territoire français, dans les neuf départements réunis à la république par la loi du 9 vendémiaire an IV, devaient être provisoirement considérés comme places ou postes de guerre et assimilés à ceux désignés sur l'état annexé à la loi du 10 juillet 1791, jusqu'à la fixation définitive des nouvelles frontières de la république. En conséquence, tous les terrains, bâtiments et établissements militaires dépendant de ces places, ainsi que leur mobilier, devaient être placés immédiatement sous la surveillance directe et exclusive des agents militaires supérieurs.

En transmettant à la Municipalité un extrait de cet arrêté, le préfet du département, Pérès, lui faisait observer que la remise des bâtiments militaires était déjà opérée depuis quelque temps à Namur, mais qu'on avait jusqu'alors négligé de faire la délimitation des terrains dépendant des fortifications, et il engageait la Municipalité à s'entendre à ce sujet avec le commandant du génie Maugrez. Il est probable que cette opération ne tarda pas à se faire [2].

[1] *Pièce du* 18 *messidor an VIII.* Je ne me rappelle pas avoir vu figurer dans cet état les deux portes de Bordial. A cette époque, la première portait le nom de Bordeleau ; la seconde (la plus avancée vers la campagne) s'appelait « porte de Joigny » ; et son demi-bastion à droite, « bastion de Joigny ».

[2] *Lettres des* 27 *nivose* et 29 *pluviose an IX.*

Comme on la vu, la remise des fortifications en mains des délégués du ministre de la guerre n'avait été faite qu'à titre provisoire, c'est-à-dire jusqu'à la fixation définitive des nouvelles frontières de la république. Les traités de Luneville et d'Amiens ayant donné la paix à l'Europe et confirmé la France dans toutes ses conquêtes, Bonaparte fit bientôt après cesser cet état provisoire. Par son arrêté du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803) il statua que certaines places de la Belgique, notamment Namur, ne seraient plus mises au rang des villes fortes; que les fortifications et les terrains militaires de ces places seraient vendus, et que les sommes provenant de cette aliénation seraient exclusivement consacrées aux ouvrages de fortification en général. En vertu de l'art. 6 de cet arrêté, les bâtiments affectés au service militaire, dans ces villes, devaient être également vendus; on exceptait toutefois de cette mesure les édifices qu'elles se chargeraient d'entretenir à leurs frais et de tenir à la disposition du ministre de la guerre, avec le mobilier nécessaire au casernement, et ceux qui, sur la demande des ministres, seraient spécialement réservés par le gouvernement pour un service public.

Les immeubles que le corps du génie déclarait tomber sous l'application du décret dont je viens de dire la substance, se composaient non-seulement des anciens remparts de la quatrième enceinte et de ce qui restait de l'enceinte bastionnée, mais aussi des terrains situés en dehors de cette enceinte et qui avaient été cédés ou vendus à la ville par Joseph II, des quais et des remparts placés le long des deux rivières, des laisses de ces mêmes rivières, et du boulevard du pont de Meuse. Ils réclamaient en outre toutes les casernes, y compris le mur d'enclos et l'hôpital, les couvents des Dames-Blanches et des Annonciades, les bâtiments du chapitre des Chanoi-

nesses, l'arsenal, la prison S[t] Léonard et le corps de garde d'officier à l'hôtel de ville, tous les corps de garde et aubètes situés aux portes urbaines, enfin, les arbres qui croissaient sur les terrains des fortifications [1].

La Municipalité s'émut à bon droit des conséquences qu'allait avoir l'exécution de l'arrêté de Bonaparte, et elle résolut de faire tous ses efforts pour en éviter ou du moins atténuer l'effet. Crombet [2], qui faisait alors partie de ce corps, rédigea à ce sujet un mémoire qui fut adopté par le conseil municipal, le 13 novembre 1803, et adressé, quelques jours plus tard, au commandant du génie à Namur, avec un inventaire des pièces que la commune se proposait de produire à l'appui de ses allégations [3]. En ce qui concernait les fortifications, les casernes, la prison de S[t] Léonard, le corps de garde d'officier sur la Grand'place, les corps de garde et les aubètes de l'octroi placés aux portes de la ville, l'auteur du Mémoire prouvait à l'évidence que tous ces édifices avaient été élevés aux frais de la ville et qu'on ne lui en avait jamais contesté la propriété. Il faisait également remarquer que les terrains situés au pied des remparts vers le nord avaient été cédés ou vendus à la commune par le gouvernement autrichien ; et, que les laisses des rivières appartenant naturellement aux propriétaires riverains, la ville devait être aussi considérée comme légitime propriétaire de celles qui s'étendaient en-dessous de ses remparts.

Plus tard, le conseil municipal transmit au gouvernement les copies authentiques des pièces dont il étayait ses préten-

[1] *Pièce manuscrite* au Musée de Namur.

[2] P. Ph. Crombet, né à Namur, le 7 février 1749, mort conseiller honoraire à la cour d'appel de Liége, le 25 septembre 1836.

[3] Ce mémoire, de l'écriture de Crombet et signé par l'adjoint Goubaut, porte la date du 21 brumaire an XII. Voy. aussi les *lettres des* 1[er], 10 et 20 *frimaire*, et *du 7 messidor an XII*.

tions. Il paraît avoir trouvé un défenseur dans le lieutenant-colonel Geoffroy, directeur des fortifications à Givet, qui était dans les meilleurs termes avec notre maire Gaiffier [1]. Cet appui lui fut des plus utiles [2]. Par son décret, daté de Gênes, le 16 messidor an XIII (5 juillet 1805), l'empereur Napoléon statua sur cette affaire [3].

L'art. 1er de ce décret maintenait la ville de Namur dans la propriété des terrains militaires qui lui avaient été restitués, cédés à titre gratuit ou vendus par le gouvernement autrichien en 1782 et 1784, ainsi que des arbres de l'esplanade de la porte St Nicolas. Il la rétablissait également dans la possession des murs, remparts, fossés et terrains formant le corps de place, mais seulement à titre de concessionnaire, à charge de respecter les baux existants, et sous la condition expresse de n'aliéner aucune partie de ces immeubles, d'entretenir en bon état, sous la surveillance des agents militaires, les murs d'enceinte et les plantations des remparts, et enfin de n'apporter aux portes de la ville aucun changement susceptible de diminuer la force de la place.

L'art. 5 la réintégrait aussi dans la propriété absolue de tous les corps de garde et des aubètes établies aux portes urbaines, avec faculté d'en disposer comme elle le jugerait à propos. Même faculté lui était laissée quant à la prison militaire de St Léonard, pourvu toutefois que l'inutilité de ce bâtiment, comme prison civile, eût été constatée.

Par l'art. 3, le gouvernement cédait à la commune, aux

[1] Voy. notamment une *lettre du* 10 *frimaire an XII* (2 décembre 1803).
[2] On peut consulter sur cette négociation une *lettre de l'inspecteur général du génie, en date du* 19 *floréal an XII* (9 mai 1804) et une autre de Geoffroy, *du* 28 *floréal* (18 mai) de la même année.
[3] Sur l'exécution de ce décret, voy. *lettre du maire, du* 7 *mai* 1813.

conditions prescrites par l'art. 6 de l'arrêté du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803), le bâtiment de la manutention et le pavillon d'officiers établi aux Chanoinesses. Il la maintenait en outre dans la propriété des bâtiments situés dans l'enclos des casernes et des corps de garde de la place, à charge d'entretenir ces édifices en bon état sous la surveillance des agents militaires, de les tenir constamment à la disposition du ministre de la guerre avec le mobilier nécessaire au casernement de quatre bataillons d'infanterie et d'un régiment de cavalerie, et de fournir, en dehors de la ville, un emplacement propre aux manœuvres de la cavalerie [1].

Le gouvernement, voulant venir en aide à la ville dans l'accomplissement des charges indiquées à l'article qui précède, l'autorisait, par l'art. 4, à prendre parmi les objets d'ameublement dépendant du corps du génie, tous ceux qui pourraient lui être utiles.

En vertu de l'art. 2, remise devait être faite à l'administration des ponts et chaussées [2], pour être placés sous sa surveillance immédiate, des laisses de la Meuse le long de la tête de pont sur la rive droite; des laisses et du mur de quai qui s'étendaient depuis l'angle saillant du bastion de gauche de Buley jusqu'en Grognon, y compris le terre-plein du rempart Ad Aquam; du chemin de halage sur les laisses de la Meuse, depuis le confluent jusqu'à la tour St Roch; du rempart de Joghier et des murs de quai servant de soubassement aux maisons

[1] Par ce même article, il était dit qu'on ferait choix d'un bâtiment national propre à recevoir les ateliers de charité qui devaient être établis aux Chanoinesses, bâtiments dont la ville avait obtenu la concession, à charge d'en payer le loyer.

[2] J'ignore s'il y eut un procès-verbal de remise; en tous cas, les parties de fortifications désignées à l'art. 2 furent désormais placées sous la direction du corps des Ponts et Chaussées.

situées le long de la Sambre, murs qui devaient appartenir à l'État [1].

Enfin, il était dit, à l'art. 6, que le reste des fortifications et des terrains militaires du château, y compris l'église, la maison du chapelain, le magasin à poudre et le corps de garde seraient remis au ministre des finances pour être aliénés, comme biens nationaux, sur une mise à prix de 16,566 francs 42 cent. pour les terrains et les ouvrages revêtus, et sur celle de 2,238 francs 10 cent. pour les bâtiments. Les premiers ne pouvaient être adjugés que sous la condition expresse, pour les acheteurs, d'opérer, dans les trois années, l'entière démolition des ouvrages revêtus, l'enlèvement des matériaux et l'aplanissement du sol.

Dans sa séance du 27 août 1805, le conseil municipal prit des mesures pour le paiement des dépenses qu'allait occasionner la mise à exécution du décret impérial [2]; et, au mois de février de l'année suivante, le maire fit mettre en location la plupart des bâtiments et des terrains militaires dont la propriété venait d'être rendue à la commune [3].

Le décret impérial du 5 juillet 1805 consommait la ruine des anciennes fortifications de Namur.

[1] Quant à ces murs d'un quai, qui n'existait pas et n'avait jamais existé, il y eut, plus tard, une réclamation des propriétaires riverains auxquels le décret laissait la faculté de jouir de ces murs à condition d'en reconnaître l'État propriétaire. Le conseil municipal, consulté, fut d'avis qu'il y avait lieu de rapporter cette partie du décret. J'ignore si on donna suite à cette affaire.

[2] *Délibération du 9 fructidor an XIII* (27 août 1805).

[3] *Avis au public*, pièce imprimée.

DIX-HUITIÈME PROMENADE.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

(*Fin*).

> Le traité de Paris, de 1814, en fondant le royaume des Pays-Bas, voulait élever une barrière contre la France.
>
> *De Gerlache.*

> Il faut raser au plus vite ces fortifications, désormais inutiles, qui étouffent Namur et s'opposent à son agrandissement.
>
> *Les Namurois en* 1858.

C'était un singulier spectacle, sous le rapport militaire, que celui que présentait Namur vers la fin de l'empire français. Déjà, dans la première année du XIX[e] siècle, le citoyen Jardrinet, chargé par le préfet de rédiger la statistique du département de Sambre et Meuse, ne voyait plus autour de notre ville « qu'un simple cordon prêt, de jour à autre, à s'écrouler ; » et, venant à parler des antiquités namuroises, il range parmi elles les ruines du château de Namur et principalement la tour César, monuments, nous apprend-il, qui « rappellent le

» génie gothique qui a présidé à leur construction [1]. » C'est en termes à peu près semblables que s'exprimait, en 1803, l'auteur d'un annuaire statistique du département : « Namur, » dit-il, autrefois l'une des plus fortes places de l'Europe, à » raison de son château et de ses fortifications..., n'est plus » fermée aujourd'hui que d'un simple cordon qui s'écroule de » toutes parts et n'offre plus que des ruines à l'extérieur [2]. » Enfin, un voyageur français parcourant la Belgique une dizaine d'années plus tard, fut frappé du riant aspect que présentaient alors les habitations et les jardins placés en amphithéâtre sur le versant septentrional de la montagne de Champeau. « On » m'y fit visiter, rapporte-t-il, les restes d'une immense cita- » delle autrefois si considérable qu'on l'avait divisée en trois » parties différemment nommées [3]. » Que dirait de plus un touriste visitant, de nos jours, les ruines de l'antique forteresse de Poilvache?

Mais si notre ville avait perdu ce qui jadis faisait sa renommée, en revanche elle avait beaucoup gagné aux yeux de l'artiste. L'œuvre de destruction ordonnée par Joseph II avait été complétée par de longues années d'abandon [4]. Le bastion de Buley et son fossé n'existaient plus; le vieil *hoornewerk* était une ruine, et il en était à peu près de même des deux portes de Bordial. Quant à l'enceinte vers le Nord, elle se composait, à

[1] *Statistique du département de Sambre et Meuse, rédigée sous les yeux du cit. Pérès, préfet, par le cit. Jardrinet.* Paris, an X, in-8°. p. 12 et 22.

[2] *Annuaire statistique du département de Sambre et Meuse pour l'an XII de la république.* Namur, an XII, in-12. p. 7.

[3] PAQUET-SYPHORIEN. *Voyage historique et pittoresque fait dans les Pays-Bas..... pendant les années* 1811, 1812 *et* 1813. I, 108.

[4] Sur la situation des fortifications à cette époque, voy. *Plan de Denis* et un état dressé le 14 février 1818.

partir de la grosse tour sur Sambre jusqu'à l'emplacement qui occupait jadis l'ouvrage de Coehorn, du vieux rempart du moyen âge, en avant duquel se projetaient les bastions de Samson et de Lède et une courtine qui, formant un angle obtus, venait aboutir au demi-bastion de S[t] Roch. De ce dernier côté, s'étendait, entre le rempart et les premières maisons de la rue S[t] Nicolas, un vaste espace inocccupé sur lequel le Magistrat avait fait tracer des rues qui restèrent à l'état de projet, et qui, lors de la reconstruction, en 1816, fut de nouveau incorporé dans les fortifications. Un fossé s'étendait le long de ces murailles, de la Sambre à la Meuse.

A la même époque, le terrain occupé de nos jours par les glacis était, en partie, couvert d'habitations et de riants cotillages. De grandes routes, bordées de deux allées d'arbres, aboutissaient à la porte S[t] Nicolas, construite en 1786 sur les restes de l'ancien ouvrage à cornes [1], à celle de Bruxelles qui avait remplacé, en 1807, les ruines de la vieille porte en Trieux, et à la porte de Fer, la seule qui au milieu de tous ces changements eût conservé son aspect antique et pittoresque. Ces trois grandes avenues étaient reliées par une allée d'arbres qui longeait la contrescarpe. Les vieux remparts dont le revêtement s'écroulait pierre par pierre dans les fossés, n'éveillaient plus d'idées guerrières : surmontés de tilleuls touffus [2], ils formaient une promenade chère aux citadins et dont nos anciens parlent encore avec regret. Au dessus de ces masses de verdure, on apercevait les murailles ruinées de la forteresse, déjà masquées en partie par des jardins.

[1] A peu près à l'entrée de la promenade actuelle de S[t] Nicolas.

[2] *Plan de Denis* et *État dressé le* 14 *février* 1818. On voit par cet état qu'il y avait 200 gros arbres sur les remparts entre les portes de Bruxelles et de S[t] Nicolas, et sur les remparts des Récollets et Ad Aquam.

Qui donc eût pu prévoir alors que, quelques années plus tard, de nouvelles fortifications surgiraient du sol? Et celui qui se fût avisé de le prédire, n'eût-il pas été traité de rêveur? Mais l'homme propose et Dieu dispose. En l'année même où Paquet-Syphorien publiait le récit de son voyage, le géant que jusqu'alors l'Europe entière n'avait pu ébranler, chancelle tout-à-coup sur son trône. Deux ans après, il tombe pour jamais dans une des plus sanglantes batailles des temps modernes, et Namur est témoin du dernier combat livré par les Français en Belgique.

Après leur victoire, les Alliés se hâtèrent de reprendre les anciens Pays-Bas autrichiens, dont nos voisins du midi s'étaient si injustement emparés en 1794, et de faire de ces belles provinces un boulevard contre l'ambition française. Dans ce but, on les donna comme accroissement de territoire à la Hollande naguères reconstituée, et l'on releva ces mêmes forteresses que Joseph II avait fait démanteler. Ce fut la France qui paya les frais de leur reconstruction.

Le 24 décembre 1816 [1], de Renette, président du conseil municipal de Namur, agissant au nom de la commune en exécution du décret de Guillaume I, du 21 novembre 1815, remit au lieutenant-colonel Evers [2] les fortifications, bâtiments et terrains militaires que le décret du 16 messidor an XIII avait restitués à la ville [3].

[1] Les pièces que j'ai consultées sur la remise des fortifications de Namur et sur l'indemnité réclamée à ce sujet par la ville, se trouvent aux archives communales.

[2] Everhardus Evers, Hollandais de nation, est qualifié à cette époque de lieutenant-colonel commandant du génie à Namur.

[3] A l'exception toutefois des corps-de-garde, douane, bureau de l'octroi et prison S[t] Léonard à l'hôtel de ville, qui devaient rester à la commune à charge d'entretien et de restauration.

Comme on le voit par l'estimation produite à ce sujet [1], la commune abandonnait ainsi à l'État non-seulement toutes ses anciennes fortifications, mais encore les terrains que le gouvernement autrichien lui avait cédés ou vendus en avant de l'enceinte vers le nord, c'est-à-dire la *majeure partie* de l'emplacement de l'enceinte actuelle [2]. Ces terrains avaient une contenance de 18 hect., 47 ares et 70 cent., et l'on y comptait en mètres carrés 3,603^{m}, 47^{c} de maçonnerie. Le tout était estimé à une valeur de 138,027 fl. 47 cents des Pays-Bas. Toutefois l'administration municipale ayant résolu de déduire de l'état produit, sauf à faire valoir postérieurement les droits de la ville, le rempart de Joghier et les murs du quai longeant la Meuse depuis l'angle saillant du bastion de gauche de Buley jusqu'en Grognon [3], la somme du devis se trouva réduite à 118,898 flor. 63 cents des Pays-Bas.

Le 12 août 1818, la ville céda encore à l'État une partie des promenades le long des chaussées de Bruxelles et de Louvain, la chaussée près de la porte S[t] Nicolas, une partie du cimetière général et de la rue de l'Escalier, et les bureaux de l'octroi établis près de la tour sur Sambre et de la porte de Gravière [4].

Le 3 du même mois, M. Bouesnel, ingénieur en chef du

[1] *Etat et estimation faits par l'architecte de la ville Montigny*, sous la date du 14 février 1818, auxquels est joint le *Mesurage opéré par l'arpenteur Thirion*, le 23 janvier de la même année. L'approbation des bourgmestres est du 19 février; celle du conseil de régence, du 24 février 1818.

[2] Je dis la *majeure* partie : il y eut en outre des terrains de particuliers expropriés aux portes de Buley et de Bordial ainsi qu'en avant de l'enceinte vers le nord.

[3] En se reportant à la précédente *Promenade*, on verra que ces parties de fortifications avaient dû être remises aux ponts et chaussées en vertu de l'art. 2 du décret du 5 juillet 1805 (16 messidor an XIII).

[4] Pièces des 22 sept. 1817 et 6 novemb. 1818.

14[e] district du Waterstaat et des travaux publics, avait remis également en mains de Van Ingen, colonel directeur de la 6[e] direction des fortifications, les remparts de Jogbier et Ad Aquam, les laisses, les terrains et les murs du quai le long de la rive gauche de la Meuse, depuis le saillant du bastion de Buley jusqu'à l'endroit où se trouve le pont du chemin de fer du Luxembourg [1], et les portions de grandes routes situées dans toute l'étendue des fortifications des portes de Bruxelles, de Fer et de la Plante [2].

Quant au terrain nécessaire pour le rétablissement de la forteresse, il fut repris, moyennant indemnité, aux particuliers qui l'avaient acquis des gouvernements autrichien et français.

Lors de la cession faite en 1816, l'administration municipale, pressée par les circonstances, s'était réservé expressément la faculté de réclamer du gouvernement une indemnité pour les pertes que lui occasionnait cette cession. Un an plus tard, le gouverneur de la province, M. d'Omalius, lui demandait quelles étaient les propriétés communales expropriées pour le service militaire, du chef desquelles le conseil de régence pensait pouvoir réclamer une indemnité. Les bourgmestres répondirent, entre autres choses, qu'ils ne croyaient point que l'État pût s'étayer de l'article 1[er] du décret du 16 messidor an XIII pour s'emparer des anciens ouvrages de défense de la ville. En effet, disaient-ils, cet art. 1[er] maintient la commune

[1] Toutefois avec faculté laissée au Waterstaat de pratiquer un chemin de halage sur ces terrains et de creuser un bassin ou port vers la porte du Cul-du-Tan.

[2] Archives de l'administration des Ponts-et-Chaussées. Par acte du 21 septembre 1847, le génie militaire a remis au département des travaux publics le rempart Ad Aquam avec ses dépendances, depuis le pont de Meuse jusques et y compris la porte de Grognon.

dans la propriété des fortifications et des terrains militaires qui lui ont été restitués, vendus ou cédés par le gouvernement autrichien et la rétablit dans la possession du mur d'enceinte. Or la commune fournissant les titres en vertu desquels elle possède ces immeubles, peut-on venir contester son droit? Peut-on inférer de la restriction mentionnée au même article 1er [1], autre chose, sinon que le gouvernement français voulait par là l'empêcher de démanteler la place au point de la mettre dans l'impossibilité de résister à un coup de main, ou de ruiner les travaux militaires de telle sorte que leur rétablissement eût exigé, le cas échéant, des sommes considérables [2].

Le droit de propriété de la commune fut en effet reconnu par l'État. Mais les deux parties furent loin de s'entendre d'abord sur le montant de l'indemnité à payer pour prix de la cession des terrains communaux. On a vu que le conseil de régence réclamait de ce chef une somme d'environ 119,000 florins. Dans une lettre adressée au gouverneur, au commencement de l'année suivante, les bourgmestres priaient ce fonctionnaire d'appuyer auprès du gouvernement les prétentions de la ville. A leur avis, un des motifs les plus puissants à faire valoir était la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les finances municipales, situation due surtout aux événements de 1814 et de 1815. « Le gouvernement, ajoutaient-ils, ne » peut trouver une plus belle occasion d'en effacer jusqu'au » souvenir. La somme que nous réclamons suffirait pour ac- » quitter les dettes contractées à cette époque, et les intéressés, » des doléances desquels nous sommes témoins chaque jour, » béniraient sans doute la mémoire du monarque qui saisirait

[1] Voy. dans la précédente *Promenade*, l'analyse du décret en question.
[2] *Lettre du* 6 *décembre* 1817.

» cette occasion de donner à quelques-uns de ses sujets, un » nouveau témoignage de sa bienfaisance et de sa magnani» mité [1]. »

La ville obtint une indemnité ; mais au lieu de cent dix-neuf mille florins qu'elle demandait, on ne lui en accorda que trente mille, somme que le conseil de régence dut accepter dans sa séance du 13 août 1818 [2].

Entre-temps, le génie militaire s'était déjà mis à l'œuvre. Quant aux fortifications proprement dites, les travaux, commencés en 1816, étaient terminés en 1821 [3]; mais on continua à travailler aux bâtiments militaires jusqu'en 1825. Les projets de ces travaux eurent pour principal auteur le colonel Evers [4]. Ils coûtèrent environ huit millions de francs, parmi lesquels figure une somme d'un million huit cent mille francs dépensée pour les fortifications de la ville. Dans ces chiffres n'est point comprise l'acquisition des terrains nécessaires pour l'assiette

[1] *Lettre du* 26 *février* 1818.

[2] *Lettre du* 17 *août* 1818.

[3] Ces dates que je puise à bonne source, concordent avec celles fournies par la correspondance du corps municipal avec le génie militaire. Par sa lettre du 2 novembre 1816, Evers annonce au conseil de régence que le temps fixé pour le commencement des travaux, approche. — Le 28 novembre 1820, il l'informe que les fortifications des ouvrages avancés de la ville et de la citadelle sont parvenues à un tel degré d'achèvement, qu'il devient nécessaire de faire le bornage des terrains du domaine et de ceux des particuliers.

[4] A cette époque, le savant Krayenhoff était inspecteur-général des fortifications; le colonel Van Ingen remplissait les fonctions de directeur, et le lieutenant-colonel Evers celle du commandant du génie à Namur. En 1824, ce dernier devint colonel et directeur, et le major Versteegh, commandant. Les officiers du génie qui travaillèrent successivement sous leurs ordres aux fortifications de la place, furent D. de la Rochette, capitaine puis major, le capitaine Alewyn, Mascheck, De la Faille, Beaulieu, Dandelin, Mouchard, Pauw, de Vaynes van Brakell, van Oordt, Bergsma, Cordemans, Thommen, Bousquet, de Haan.

des ouvrages de défense, acquisition qui se fit à un prix fort élevé [1].

Il nous reste à examiner les fortifications qui furent élevées au moyen de ces sommes.

LE CHATEAU.

Au moyen âge, les Namurois appelaient *Chestial* ou *Chestia* la résidence féodale de leur souverain, qui n'occupait alors que la partie de la citadelle à laquelle nous avons conservé le nom de *Donjon*. Cette dénomination resta dans le populaire, alors qu'à ce château primitif on eut ajouté d'immenses développements ; et nous, Namurois du XIXe siècle, nous n'en avons pas d'autre pour désigner la forteresse rétablie sous le régime hollandais. On me permettra donc de m'en servir, tout impropre qu'elle paraisse au premier abord.

Le château se compose de quatre parties bien distinctes : le Donjon, la Médiane, Terra-Nova et les forts détachés [2].

Comme je l'ai déjà dit, l'ancienne forteresse n'avait jamais complétement disparu. Seulement, par suite d'un long abandon, les murs s'étaient écroulés en partie dans les fossés. Quand vint l'époque de la reconstruction, on profita de ce qui existait encore, et, en ce qui concerne les trois premières parties, on suivit en général l'ancien tracé. Il n'en est pas de même des ouvrages détachés, qui sont des constructions entièrement nouvelles et de formes toutes différentes de celles

[1] Une donnée assez vague le porte à trois millions. Je ne donne ce chiffre que sous réserve, car je n'ai pu vérifier le fait.

[2] Pour la partie de mon travail qui va suivre, je me suis servi notamment du *Plan de la ville de Namur*, publié par A. Tessaro. Bien qu'il présente plusieurs inexactitudes, il suffit cependant pour l'intelligence de ma description des fortifications actuelles.

des anciens forts dont ils occupent à peu près l'emplacement.

Le Donjon. — Le Donjon, qui sert de réduit à la citadelle, consiste en fortifications de formes très-irrégulières construites, en amphithéâtre, sur le rocher qui termine au nord-est le pays d'entre Sambre et Meuse. C'est la partie de l'ancienne forteresse qui a éprouvé le moins de changements. Les masses sont, en effet, restées à peu près les mêmes [1]. L'étage supérieur est un plateau de figure triangulaire où l'on remarque principalement la *batterie haute* et divers bâtiments militaires dont le plus important contient l'atelier de charpentier et la grande boulangerie. Contre la tour la plus rapprochée de la Sambre, se trouve une massive construction voûtée, fort ancienne, qui est un reste du donjon des comtes de Namur. Au sommet du triangle, au point même où l'œil embrasse tout à la fois la ville et les deux vallées, s'élève la *tourelle des guetteurs*, reconstruite en style ogival dans le courant de 1852. C'est là aussi qu'aux grands jours de fêtes nationales se déploie le drapeau de l'indépendance belgique. Plus bas, et autour du plateau supérieur règne une seconde terrasse, emplacement le plus favorable pour commander tous les alentours de la place : c'est la *batterie basse*, qui se compose d'un redan (ancien bastion de Notre-Dame), d'une courtine, du *bastion écrasé* (jadis bastion Camus) et d'un tenaillon. La batterie basse est terminée, à gauche de ce tenaillon, par un bâtiment à l'épreuve de la bombe qui protége un puits de 2^{m} de diamètre et de 32^{m} de profondeur. L'eau s'y tient ordinairement à la hauteur de 8^{m}; sa qualité sulfureuse prouve qu'elle provient de quelqu'une de ces sources qui sont assez abondantes dans le terrain qui supporte la citadelle.

[1] Voy. le *Plan du Donjon de Namur*, annexé à la précédente *Promenade*.

Ce sont là les deux principales terrasses du donjon. Un troisième plateau, beaucoup moins étendu, est celui sur lequel la prison militaire a été construite en 1834-1835.

Les autres terrasses, moins spacieuses encore, ne sont que de simples paliers propres à faciliter la surveillance des escarpements et des murs extérieurs de la forteresse.

Outre les bâtiments que je viens d'indiquer, le Donjon en contient d'autres moins importants, tels que des corps-de-garde. Là, se trouvent aussi des citernes.

Le Donjon communique avec la ville par une suite d'escaliers et de paliers qui aboutissent à la place du Pied-du-Château. Vers la campagne, son mur d'enceinte, dans lequel sont enchâssées deux des anciennes tours du donjon, est percé d'une porte établie à l'angle de l'atelier de charpentier. Cette porte donne dans le fossé. Si on laisse à droite les magasins et les bureaux du génie qui dominent la rue du Moulin, on arrive à une seconde porte dite *de la Médiane*, mais qui serait mieux désignée *porte extérieure du fossé du Donjon* [1].

Ce fossé, vaste espace creusé en partie dans le roc, contenait jadis un étang dont les derniers restes viennent d'être remplacés par une citerne. Elle est adossée à deux grands souterrains servant de magasins aux vivres [2]. Dans la face du rocher qui forme la contrescarpe s'ouvre l'entrée des souterrains de la Médiane [3]. Outre les magasins du génie, on remarque dans ce fossé d'anciennes casernes qui, en 1856 et 1857, ont été

[1] En effet cette porte ne donne pas entrée dans la Médiane. Ce qui lui aura valu ce nom, c'est qu'en cet endroit se trouvait jadis la porte de la primitive Médiane.

[2] Ces souterrains sont ceux de l'Arsenal qui s'élevait autrefois en cet endroit. Voy. le *Plan hollandais* cité dans la précédente *Promenade*.

[3] Ces souterrains existaient déjà en partie au siècle dernier.

surmontées d'un étage et appropriées pour servir d'hôpital en temps de siége. C'est lors de l'érection de cet hôpital que les deux antiques tours auxquelles il est adossé ont été en quelque sorte évidées, c'est-à-dire que l'épaisseur du mur a été réduite, à l'intérieur, de 3^m à 1. 50. Puis, pour compléter leur rajeunissement, on y a ouvert de larges fenêtres à volets; ce qui a fait, de ces vieux restes, une assez singulière chose aux yeux de l'archéologue et de l'artiste. Enfin le même fossé renferme encore, mais sur un plan plus élevé, deux bâtiments assez vastes servant de magasin à poudre et d'arsenal; l'un de ces édifices est l'église St Pierre construite après le siége de 1746.

Outre les deux sorties vers la ville et vers le fossé, dont je viens de parler, le Donjon en possède une troisième : elle consiste en un grand et solide pont de pierre, d'une seule arche, prenant entre les deux grosses tours et servant de communication avec la Médiane.

La Médiane ou haut front du Donjon. — Le tracé de la Médiane actuelle ne diffère pas essentiellement de celui de l'ancienne. C'est un ouvrage à cornes qui communique avec Terra-Nova par un pont de bois jeté, en face de la courtine, sur le fossé profond et creusé dans le roc [1] qui sépare ces deux parties de la forteresse. La branche gauche est terminée vers la gorge par *le bastion détaché de la Médiane*, auquel se rattache la vieille muraille, flanquée des tours Joyeuse et César, qui allait rejoindre autrefois la porte de Buley.

Jadis, on comprenait sous le nom de Médiane un second ouvrage à cornes placé en avant du fossé actuel; il a été supprimé et incorporé dans Terra-Nova qui a été agrandi

[1] C'est l'ancien fossé à bombes, *bomben gragt*.

d'autant [1]. Sur le terrain circonscrit par l'enceinte actuelle, se trouvait encore la primitive enceinte de la Médiane, avec ses tours hémisphériques [2]. Elle n'existait déjà plus à la fin du siècle dernier [3]. Il ne faut donc pas s'étonner si, en fait de constructions du moyen âge, la Médiane actuelle ne contient plus guères que le prolongement de la branche gauche, et une portion de mur et d'une tour engagée en partie dans la porte extérieure du fossé du Donjon.

La Médiane renferme un seul bâtiment militaire, le laboratoire d'artillerie; mais le terrain est sillonné par plusieurs souterrains, et, dans son fossé, on a construit en 1835 une écurie pour 48 chevaux [4], et en 1855-1856 un magasin à poudre.

TERRA-NOVA. — Le haut front de cette partie de la citadelle, ainsi que ses remparts vers la Meuse, ont éprouvé peu de changements. Mais il n'en est pas de même du bas front, des défenses qui dominent la Sambre et de la disposition intérieure : toutes ces parties ont été complétement modifiées lors de la reconstruction de la citadelle. De nos jours, Terra-Nova est terminée à la gorge par la contrescarpe revêtue de la Médiane, et, vers la campagne, par un ouvrage à couronne composé des *bastions* 1 (ancien bastion des cinq frères), 2 et 3. Ils forment un double front qui s'étend depuis le sommet de la montagne au-dessus de la porte de la Plante jusqu'à l'ouvrage

[1] La fausse braye qui protége la Médiane et Terra-Nova du côté de la Meuse est flanquée de trois redans. Le saillant du demi-bastion gauche de ce second ouvrage à cornes aboutissait au redan du milieu.

[2] Du côté de la Sambre, cette primitive enceinte se terminait par la tour encastrée dans la porte dite de nos jours *porte de la Médiane*.

[3] Elle figure sur les plans de 1695 et 1746, mais on ne la voit plus sur ceux de la fin du XVIII[e] siècle.

[4] Un arsenal se trouvait autrefois sur le même emplacement.

à cornes de Bordial ou Bordeleau. Il en résulte que ce double front présente d'énormes différences de niveau. On y a remédié par des paliers qui s'élèvent successivement du bastion 3 au bastion 1. Pour couvrir ces paliers du côté de la campagne, on a fait suivre aux parapets une ligne plusieurs fois brisée, ce qui forme de chacun de ces plateaux un ouvrage presque isolé.

En avant du haut front de Terra-Nova (bastions 1 et 2), se trouve une demi-lune avec réduit à l'épreuve de la bombe. Au dire des anciens, ce réduit occupe la place de la *Chapelle de Bouflers*, édifice qu'un plan hollandais de la fin du siècle dernier désigne sous le nom de *Capelle van Borfeld* [1].

L'ouvrage à couronne est défendu par un fossé sec, en pente et étagé, qui suit les mouvements des paliers indiqués plus haut [2]. Il est muni d'une haute contrescarpe en maçonnerie et d'un chemin couvert.

Du côté de la Meuse, Terra-Nova est protégée par un rempart revêtu et étagé commençant à la contrescarpe de la Médiane et allant se rattacher à une brisure à angle droit pratiquée dans la branche du bastion 1. C'est à ce même point que vient aboutir le mur à meurtrières, dit les *cent-vingt degrés*, qui relie l'ouvrage de la Plante à la forteresse. Vers la Sambre, Terra-Nova est défendue par un troisième front incomplet composé du bastion 3, d'une courtine et d'un flanc appelé *demi-bastion* 4.

[1] Je ne devine pas dans quel but Bouflers aurait fait ériger une chapelle en cet endroit. N'était-ce pas peut-être un édifice consacré au culte protestant?

[2] Ce fossé s'appelle vulgairement *fossé de la contrescarpe*, ce qui n'a pas de sens. Cette dénomination lui vient probablement de ce qu'il se termine à la porte de sortie, appelée *porte de contrescarpe* parce qu'elle s'ouvre en effet dans le mur de contrescarpe.

On pénètre dans Terra-Nova par une porte pratiquée dans le flanc droit du bastion 3. Sur une large pierre enchâssée dans le fronton, on lit :

NEC JACTANTIA NEC METU.

Si les inscriptions latines ont l'avantage de la concision, elles ont, par contre, l'inconvénient d'être souvent obscures. Je suppose que Guillaume I ou les Alliés ont voulu dire : « Ce n'est » pas par forfanterie vis-à-vis de la France que nous avons » élevé cette forteresse; ce n'est pas non plus par crainte. »

Passons sous cette porte et entrons dans Terra-Nova.

Le plateau principal supporte une grande caserne à l'épreuve de la bombe, bâtiment à deux étages qui peut abriter, en temps de guerre, douze cents hommes. On y trouve un puits [1] alimenté principalement par les eaux pluviales; son diamètre est de 4m, sa profondeur de 45. Des citernes se trouvent aussi sous la même caserne et en avant. Parmi les autres bâtiments de cette partie de la citadelle, le principal est le double hangar aux affûts construit sur le palier inférieur.

De nombreux souterrains [2] se groupent entre la grande caserne et le haut front de Terra-Nova.

L'escarpe de Terra-Nova, de même que celle de la Médiane, est doublée, du côté des deux rivières, d'un mur à meurtrières faisant fonctions de contrescarpe, avec cette différence qu'ici le fossé se transforme en un chemin de ronde qui unit les trois parties de la citadelle que nous venons d'examiner. Vers la Meuse, ce mur, qui est une ancienne construction flanquée de

[1] Ce puits figure déjà sur le *Plan hollandais*.

[2] Ils sont indiqués sur le *Plan de Visscher*. Selon toute probabilité, ils auront été agrandis par les Hollandais vers le milieu du XVIIIe siècle.

trois redans, constitue ce que les vieux ingénieurs appelaient une « fausse braye, » et c'est en effet le nom qu'il porte sur les plans du siècle dernier. Vers la Sambre, le mur s'étend à peu près en ligne droite, depuis la porte extérieure du fossé du Donjon (ou porte de la Médiane) jusqu'au delà du saillant du bastion 3. Le chemin de ronde qu'il protége passe sous une voûte ouverte dans le flanc du demi-bastion incomplet 4; arrivé vis-à-vis du flanc du bastion 3, il se partage en trois branches : à droite, il descend dans la rue du Moulin par la grande rampe appelée le *chemin vert* ; en face, il se continue jusqu'à la *porte de Contrescarpe* ou *de Secours* pratiquée sous le chemin couvert de la face gauche du bastion, et là, il se rattache au *chemin des canons*, qui conduit à la porte de Bordial et aux lunettes; enfin, à gauche, il passe sous la porte de Terra-Nova.

Les trois parties de la forteresse, formant chacune un ouvrage isolé, se trouvent placées sur un niveau différent et qui s'abaisse à mesure qu'on s'avance vers le confluent. En prenant pour point de repère le seuil du pont de Meuse, on obtient une élévation qui varie de 33 à 107m [1].

Les forts détachés. — Ces ouvrages, placés en avant de Terra-Nova, vers la Marlagne, consistent en trois lunettes, à peu près d'égales dimensions, et en une tour isolée.

Les trois lunettes, dites *de gauche*, *du centre* et *de droite*, occupent à peu près l'emplacement de la petite Cassotte, de la Cassotte et du fort Orange. Dans les années 1855 et 1856 elles ont été reliées par un chemin couvert au bastion 1 de Terra-Nova. Comme elles ont toutes trois la même construction intérieure, il suffira d'en décrire une.

[1] Batterie basse du Donjon, 33m; — batterie haute du Donjon, 55m; — Médiane, 64; — 1er plateau de Terra-Nova, 58; — 2e plateau (celui de la caserne), 71m; — 3e plateau, 92m; — 4e plateau, 107m.

La lunette de droite est un ouvrage revêtu, composé de deux faces et de deux flancs, et fermé à la gorge par deux demi-bastions et une courtine. Le fossé qui l'entoure est muni d'une contrescarpe revêtue et défendu par deux caponnières à meurtrières placées aux angles d'épaule. A l'intérieur de l'ouvrage, se trouve une cour de forme pentagonale, entourée d'un massif en maçonnerie que couvrent le terre-plein et le parapet du fort. Dans l'intérieur de ce massif, on a pratiqué plusieurs rangs de locaux voûtés, destinés au logement de la troupe et aux dépendances : magasins, boulangerie, cuisine, etc. Une grande galerie parallèle à la gorge, conduit aux magasins à poudre et à la citerne. Aux dépens d'une partie de cette galerie et d'un ressaut ménagé dans la cour, les constructeurs ont pris l'espace nécessaire à l'établissement d'une tour de forme quadrangulaire qui sert de réduit à la lunette. Cette tour, sous laquelle se trouve la citerne, est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage; elle est surmontée d'une plate-forme qu'entoure un mur de parapet porté en partie sur des machicoulis. La lunette comporte une garnison de trois cents hommes et sept à huit pièces d'artillerie.

Les plates-formes des trois tours servant de réduit aux lunettes de gauche, du centre et de droite, sont respectivement à 125, 120 et 104 mètres du seuil du pont de Meuse.

La *tour carrée*, qui occupe à peu près l'emplacement de l'ancien fort Schwartzenberg, est un ouvrage ayant environ seize mètres de côté et entouré d'une contrescarpe revêtue. Le rez-de-chaussée contient quatre compartiments où se trouvent les magasins et la cuisine. L'étage se compose d'une grande salle voûtée, à l'épreuve de la bombe, dont les parois sont munies de meurtrières donnant sur le fossé. Elle est surmontée d'une plate-forme avec parapets qui se trouve à une élévation de

65 mètres au-dessus du seuil du pont de Meuse. On peut placer dans cet ouvrage trente hommes et deux pièces d'artillerie.

Je voudrais que ces dénominations de lunette de gauche, lunette du centre, lunette de droite et tour carrée, qui ne disent rien du tout, fussent remplacées par les dénominations historiques de *petite Cassotte*, *Cassotte*, *Orange* et *tour Schwartzenberg*. Mais je suppose qu'il en sera de ce vœu comme de tous ceux de ce genre que j'ai formulés.

LA VILLE.

Fortifications de l'Entre Sambre et Meuse. — Cette partie de la ville doit être considérée comme une dépendance du château avec lequel elle fait corps. Les défenses consistent en deux ouvrages à cornes placés l'un sur la Sambre, l'autre sur la Meuse.

L'ouvrage moderne de *Bordial* ou *Bordeleau* occupe l'emplacement de l'ancien. Le bastion gauche s'appuie au rocher qui supporte la forteresse; la branche du bastion de droite se prolonge parallèlement à la Sambre et vient rejoindre une porte intérieure qui ferme l'ouvrage du côté de la ville et lui sert en quelque sorte de réduit.

Aucune fortification ne rattache, le long de la Sambre, l'ouvrage de Bordial au port de Grognon établi, en 1847 et 1848, au confluent des deux rivières. Ce qu'on appelle *porte de Grognon* ne mérite plus ce nom [1]. Là, commence le *rempart Ad Aquam* qui longe la Meuse jusqu'au pont. Cet ancien *boulevard* ne peut plus guères être considéré comme un ouvrage de fortification. Des travaux exécutés depuis quelques années

[1] En octobre 1858, on a abattu les derniers vestiges de cette porte qui consistaient en deux pieds-droits.

lui ont même enlevé ce qui constituait sa force au commencement du XVIe siècle : il a été enterré en partie par suite de l'établissement du chemin de halage; deux larges ouvertures servant d'accès au port ont été pratiquées, l'une près de la porte de Grognon, la seconde à la tour du Doyen; enfin, en 1857, on a enlevé le petit redan qui flanquait une partie du rempart. De nos jours ce n'est donc plus qu'un quai.

L'ancien *boulevard du pont de Meuse*, dépourvu d'ouvrages extérieurs et même de fossé, n'est pas non plus un ouvrage défendable par lui-même.

L'*ouvrage à cornes de la Plante* remplit, de ce côté de la montagne, le même office que l'ouvrage de Bordial sur la Sambre. Il est construit sur l'ancien *hoornewerk de Buley*. Du bastion de droite part un mur percé de meurtrières appelé les *cent-vingt degrés*, qui va rejoindre le haut front de Terra-Nova. La branche gauche, ancienne construction, se rattache au pont de Meuse et à un mur avec meurtrières établi sur l'emplacement où s'élevaient la porte et le bastion de Buley.

Fortifications sur les rives gauches de la Sambre et de la Meuse. — Cette portion de l'enceinte urbaine, d'une forme elliptique, a un développement d'environ trois mille trois cent cinquante mètres.

Les fortifications qui longent la Meuse, sur une longueur d'environ cinq cents mètres, depuis le bâtardeau de la porte St Nicolas jusqu'au confluent, sont telles que le XVIIIe siècle nous les a laissées, sauf que la tenaille établie après 1695 en avant de la porte du Neuf-Rivage a définitivement disparu. Elles consistent dans le prolongement de la branche droite de l'ouvrage à cornes de St Nicolas. Ce rempart est flanqué par la tour Ghiselin, par l'ancien bastion des Récollets appelé maintenant n° 8, et par la tour placée près de la porte de Gravières.

Du petit flanc placé à droite de cette porte jusqu'à la porte de Joghier, il y a, sur une longueur d'environ sept cents mètres, interruption dans les ouvrages de défense.

La porte de Joghier est telle qu'on l'avait construite au XVI[e] siècle. Au flanc placé à droite se rattache un mur remparé et muni d'un petit redan qui finit à la grosse tour sur Sambre; sa longueur est d'environ cinq cents mètres. Ce rempart, construction de ce siècle, est percé d'une porte désignée dans des documents officiels sous le nom de *Gayette*. Le corps du génie (on a déjà pu s'en convaincre) n'est pas toujours heureux dans le choix de ses appellations. J'ignore qui a été inventé celle-ci; en tout cas, elle n'est guères ingénieuse. Le vulgaire, dont je fais partie, la désigne sous le nom de *porte de l'Arsenal*, et le vulgaire a d'autant plus raison, qu'elle a été ouverte principalement pour le service de l'artillerie. Du reste, qu'on l'appelle porte de l'Arsenal ou porte de Sambre, peu m'en chaut; mais lui donner le nom d'un édifice situé au milieu de la vieille ville et disparu depuis le XVI[e] siècle, c'est, à plaisir,

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

J'ai parlé assez au long de la vieille tour appelée successivement S[t] Jean, tour de Sambre et Stordoir.

A partir de cet édifice jusqu'au point où elle aboutit à la Meuse, l'enceinte bastionnée s'étend en demi-cercle sur le tracé de l'ancien corps de place.

Le *demi-bastion* 1 appuyé à la tour du Stordoir et à la Sambre, et le *bastion* 2 à droite de la porte de Bruxelles sont à peu près la reproduction des bastions de Sambre et de Monterey. La courtine qui les relie l'un à l'autre est établie sur les soubassements de l'ancien mur. Du bastion 2 jusqu'au bastion 3

(comme ces dénominations sont claires!) s'étend une vieille courtine dont le revêtement, ainsi que le mur de parapet à crénaux qui le surmonte, a été refait entièrement dans les années 1855 et 1856. Le *bastion* 3 ne correspond pas tout à fait au bastion de la Croix. Il enveloppe la tour de Masmines appelée maintenant *tour de l'Escalier*. Nous connaissons déjà l'antique porte de Fer; celle-ci a eu le bonheur de conserver son nom. A droite de cette porte, nous trouvons un redan qui n'a ni nom ni chiffre. Appelons-le, en souvenir du bastion dont il occupe à peu près la place, *redan de Harquet*. Entre cet ouvrage et le bastion suivant, nous rencontrons encore une portion de mur qui date de l'époque espagnole, la vieille tour Dalida et une courtine moderne. Les *bastions* 4 et 5 ne sont pas autre chose que les bastions de Samson et de Lède restaurés. Le reste de l'enceinte jusqu'à la Meuse, composé des *bastions* 6 et 7 et de la courtine dans laquelle s'ouvre cette barbare construction appelée porte de St Nicolas, occupe l'emplacement de l'ouvrage établi par Coehorn à peu près sur le retranchement de Bouflers.

Encore une fois, je ne puis m'habituer (et je ne suis pas le seul) à ces dénominations mathématiques qui embrouillent tout. Au lieu de dire bastions 1, 2, 3, 4 et 5, ne serait-il pas plus rationel de dire, *bastions de Sambre*, *de Monterey*, *de la Croix, de Samson et de Lède?* C'est un peu plus long, je l'avoue; mais, en revanche, cela se retient beaucoup plus aisément. *Redan de Harquet* ne serait-il pas aussi court que redan de la porte de Fer? On ne pourrait donner aux bastions 6 et 7 les noms de St Nicolas et de St Roch, car ils sont placés bien en arrière de l'emplacement qu'occupaient ces deux ouvrages. Disons donc *bastions de Coehorn* et *de Meuse*. Il ne pourra plus tard y avoir erreur : la première dénomination perpétuera le

souvenir de l'habile ingénieur qui construisit les fortifications remplacées par celles de notre époque; la seconde indiquera parfaitement la situation du demi-bastion appuyé au fleuve.

L'enceinte bastionnée moderne que nous venons de parcourir est entourée d'un fossé sans contrescarpe revêtue et sans chemin couvert. La Sambre alimente ce fossé jusqu'au bâtardeau établi à l'épaule gauche du bastion 2 (lisez Monterey). Dans ces dernières années, on a même approfondi le fossé de manière à en former un bassin de refuge pour les bateaux. A partir de ce premier bâtardeau jusque près de la porte de Fer, règne un fossé avec cunette qui peut être rempli d'eau au moyen du Hoyoul. Ce ruisseau alimente le restant des fossés jusqu'à l'angle saillant du bastion 7 ou de Meuse. Trois bâtardeaux sont établis, l'un à la tour Dalida (il sert en même temps de canal pour faire pénétrer le Hoyoul dans la ville); le second, contre la courtine entre les bastions de Samson et de Lède; le troisième, au saillant du bastion de Meuse.

Les défenses extérieures consistent uniquement dans une place d'armes semi-circulaire, avec chemin couvert et barrière, établie aux portes de Fer et de Bruxelles. A la porte S[t] Nicolas, cette place d'armes est remplacée par une demi-lune de terre, munie d'un fossé plein d'eau.

NOUVEAUX PONTS DE SAMBRE ET DE MEUSE.

Notre promenade a été assez courte aujourd'hui; je profiterai du temps qui nous reste pour vous dire quelques mots de deux « ouvrages d'art » (ainsi s'expriment modestement nos ingénieurs) dont l'un n'était pas encore projeté à l'époque où nous avons commencé notre revue des monuments namurois.

Je veux parler des nouveaux ponts établis sur nos deux rivières [1].

Le *pont de Sambre*, à Salzinnes, a été construit par la province pour la facilité de la route de Namur à Fosses. Commencé au mois de juillet 1841, et accepté provisoirement le 10 septembre 1842, il a été aussitôt livré à la circulation.

Ses deux culées ont une épaisseur de 2m 40 et 2m 80. A celle de la rive gauche est adossé un passage voûté de 3m de largeur et dont la pile a 2m d'épaisseur. Cette pile et les trois suivantes, épaisses de 1m 25, supportent un tablier en madriers et forment quatre travées de 7m 25 d'ouverture. La longueur totale du pont est de 44m 50; sa largeur, de 10m 20. La dépense totale s'est élevée à 51,829 fr. 60 cent.

Le *pont de Meuse*, ouvrage ingénieux construit par la compagnie du chemin de fer du Luxembourg, se compose de deux arches de 15m et de trois arches de 40m d'ouverture. C'est sous ces trois dernières que passe le fleuve; les deux petites, placées respectivement sur la rive droite et la rive gauche, servent de viaducs. Les culées et les deux piles des rives sont élevées sur béton; les trois piles construites dans le lit de la rivière sont établies sur pilotis et plate-forme en bois.

Toute cette maçonnerie, construite en pierre de taille, supporte les cinq arches : chacune d'elles consiste en quatre arcs formés de madriers courbés et encastrés à leurs extrémités dans des boites en fonte. Ces arcs supportent à leur tour un système de poutres et de pièces de fer boulonnées, sur lequel repose le plancher du pont.

La longeur totale de cet ouvrage est de 164m; sa largeur,

[1] Je suis redevable des renseignements qui suivent à M. l'ingénieur Bernard.

de $8^m 50$. Commencé le 1er août 1853, il a été terminé le 1er juin 1856. La dépense a été approximativement de 650,000 francs.

. . . .

Moins d'un demi-siècle nous sépare du jour où l'on commença à reconstruire à grands frais les fortifications que nous venons d'examiner, et déjà les Namurois, imitant nos compatriotes des autres villes fortifiées, réclament à l'envi leur destruction. A les entendre, tous ces travaux de défense constituent un véritable anachronisme; et n'étaient les malencontreux bastions qui l'étreignent de toutes parts, Namur ne tarderait pas à s'étendre jusqu'au pied des collines de Heuvis et d'Herbatte, voire même jusqu'aux Grands-Malades, la Pairelle et la Gueule du Loup.

Il me semble, à part moi, qu'il y a dans ces dires quelque exagération.

Et d'abord, les fortifications sont-elles un obstacle réel à l'accroissement d'une ville? Je ne le pense pas. Pendant que tout s'agrandit autour de nous, Namur en est encore, il est vrai, à ses limites du moyen âge. C'est que, sans doute, ses enfants n'ont pas été, du moins jusqu'à présent, doués de ce génie industriel qui crée les métropoles commerciales. Si les fortifications étaient pour quelque chose dans ce résultat qu'on déplore avec tant d'amertume, verrions-nous l'industrie d'Anvers, de Charleroy et de tant d'autres places de guerre se répandre dans les faubourgs et les villages voisins, et en faire de véritables villes? Prenons-nous en donc à nous seuls, et non à ces fortifications contre lesquelles on réclame avec tant d'insistance, comme si la prospérité de Namur était fatalement attachée à leur destruction.

Parmi ces ardents démolisseurs, les uns — et ce sont les

plus raisonnables, mais aussi les moins nombreux — demandent simplement l'agrandissement de l'enceinte fortifiée. A ceux-là je me permettrai de dire : Imitez les Lillois, couvrez nos riants et plantureux faubourgs de vos fabriques enfumées; et l'État belge sera bientôt forcé de faire pour Namur ce que le gouvernement français fait en ce moment pour Lille.

Peut-être l'avenir donnera-t-il raison à ces industriels raisonnables. Ce n'est pas, Dieu m'en garde, que je le désire le moins du monde. Autant l'industrie, contenue dans de sages limites, est chose profitable à la république, autant le développement exagéré, hors nature, qu'on cherche et qu'on ne réussit que trop à lui donner de nos jours, me paraît dangereux sous bien des rapports. Entrer à cet égard dans de longs développements serait soin superflu, car il est plus que probable qu'on se passera de mon avis. Si Namur est destiné à subir quelque jour le sort de Charleroy, il faudra bien s'y soumettre et aller chercher autre part l'air pur et la verdure. Qu'il nous soit seulement permis, à mon digne maître Jérôme Pimpurniaux et à moi, de ne point faire des vœux pour un semblable résultat.

Les autres promoteurs du démantèlement de Namur vont bien plus loin que ceux dont je parlais tantôt. En effet, ils ne se bornent pas à réclamer l'agrandissement de l'enceinte urbaine. Pour eux, plus de guerre possible à notre époque; partant, plus de fortifications, plus d'armée. En vérité, le moment est on ne peut mieux choisi pour parler de la sorte. Eh bien! je ne crains pas de l'avancer : leurs vœux et leurs pétitions seront lettres closes. Aussi longtemps que nous conserverons cette chère indépendance que Dieu dans sa bonté infinie a daigné nous départir après tant de malheureuses années, — aussi longtemps notre ville conservera son importance comme

position militaire. Vînt-il un nouveau Joseph II, son œuvre de destruction durerait peut-être moins de temps encore que la première. Place de guerre nous l'avons vue à son origine, place de guerre elle restera, car elle est destinée à être l'un des plus sûrs boulevards de notre nationalité. Or, à cet intérêt majeur, devront céder tous les intérêts purement matériels qui du reste ne sont nullement en cause.

J'ai dit. Sur ce, ami lecteur, nous abandonnerons pour toujours ces fortifications dont je vous ai entretenus si longtemps, et, nous aventurant enfin dans les rues de notre bonne cité, nous irons à la recherche de nos monuments civils et religieux.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

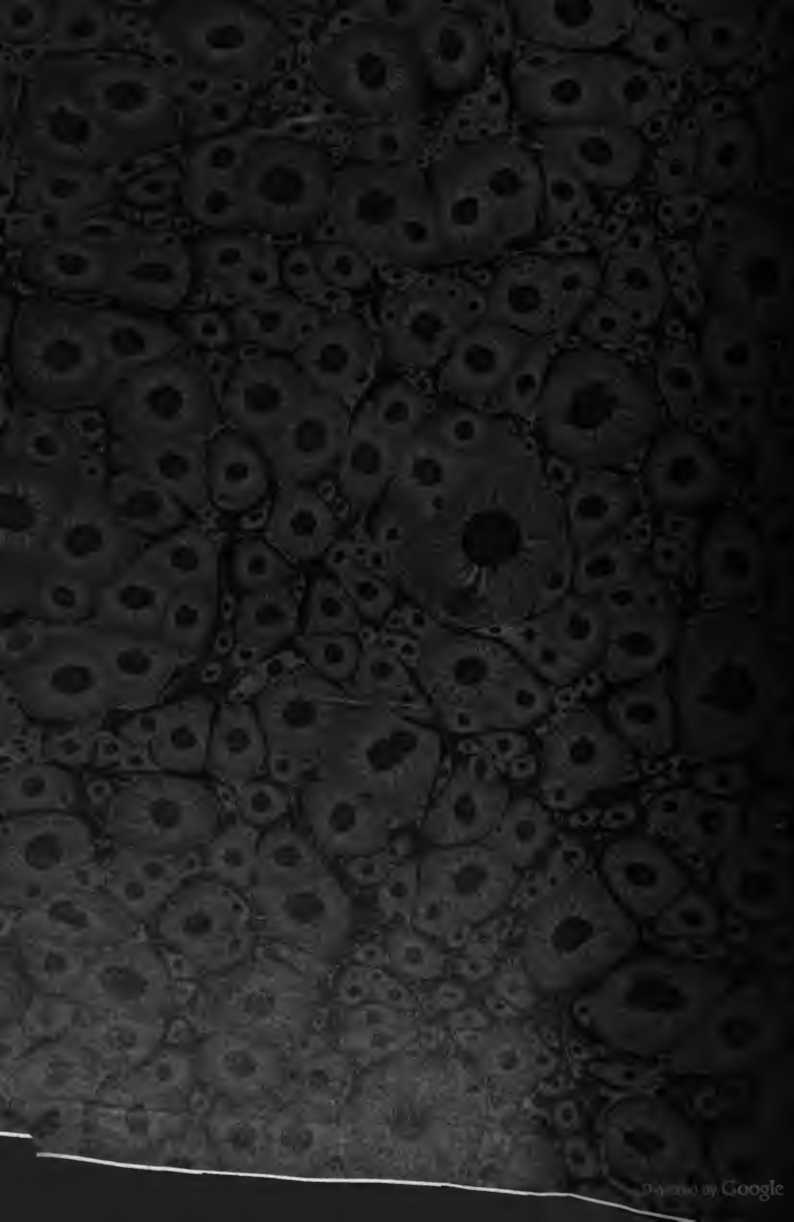
DES PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

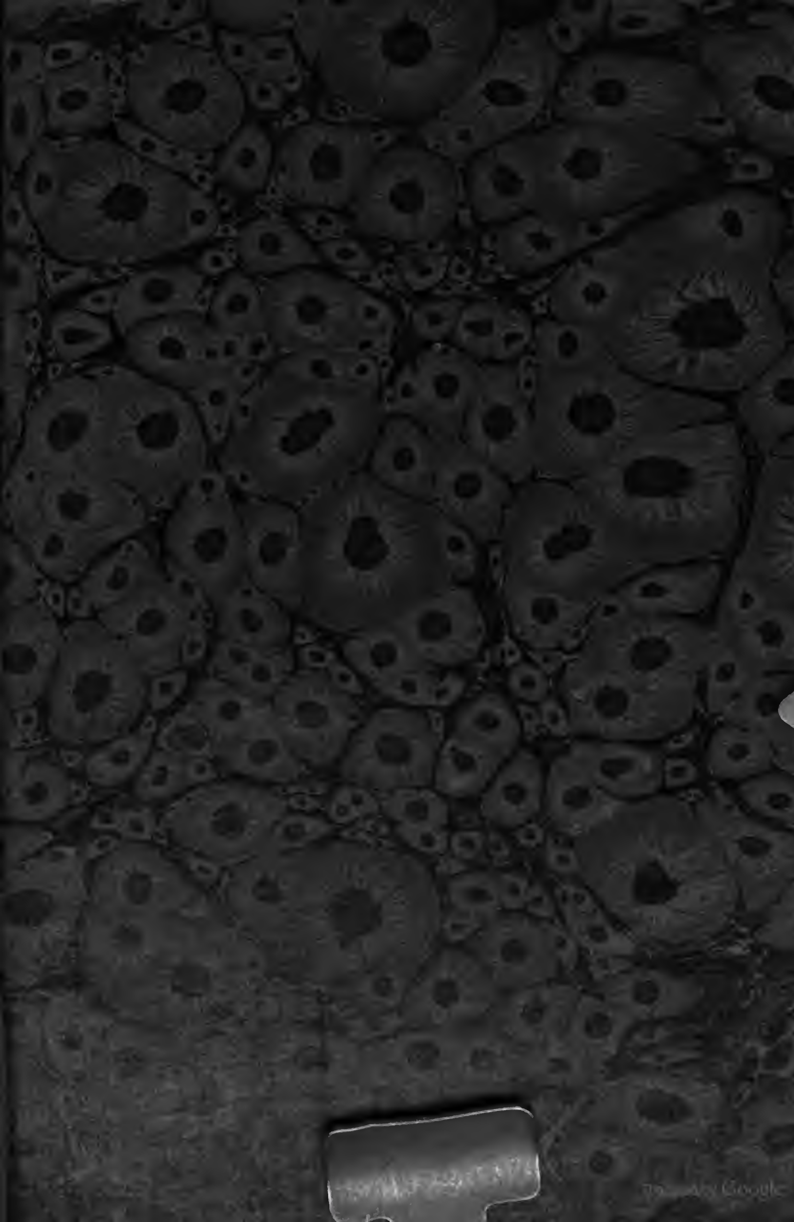
GRAVURES DANS LE TEXTE.

PLANCHES.

ERRATA.

p. 96, ligne 6. *huit pieds de large*, lisez : *dix-huit pieds*.
p. 164, ligne 18. au lieu d'un (?) placez un (!).
p. 177, ligne 8. *qui ça rèchauche*, lisez : *qui ça rècrauche*.
p. 231, ligne 19. *ban cloischc*, lisez : *ban cloisehe*.
p. 233, ligne 22. *Vous sauriez*, lisez : *Vous souriez*.
p. 285, ligne 16. *n'empêchait*, lisez : *n'empêchaient*.
p. 299, ligne 22. *somme* 1000 *florins*, lisez : *somme de* 1000 *florins*.
p. 356, remplacez le chiffre 2 de la note par le chiffre 1.
p. 380, dernière ligne. 1528 1550, lisez : 1528 à 1550.




Digitized by Google

